

LA PROPHÉTIE D'ÉZÉCHIEL

¹ *La personne du prophète.* — Ézéchiél (en hébreu, Y'héziqél, « Dieu est fort, » ou « Dieu reconforte ») (d'après les Septante, Ἰεζεκιήλ, forme sur laquelle ont été calqués les noms latins *Ezechiel* et *Hezechiel*) était, comme il nous l'apprend lui-même ¹, fils de Buzi, et appartenait à la race sacerdotale, par conséquent à la partie aristocratique de la nation juive. Il avait été déporté en Chaldée avec le roi Joachim ², onze années environ avant la destruction de Jérusalem. Nous le voyons installé, avec ses compagnons de captivité, à Tel-Abib, sur les bords du fleuve Chobar ³. Il était marié; mais il eut la douleur de perdre sa femme sur la terre d'exil, neuf ans après son mariage ⁴.

Il avait environ trente ans ⁵, et il s'en était écoulé cinq depuis sa déportation ⁶, lorsqu'il fut appelé au ministère prophétique. Il exerça cette auguste fonction pendant vingt-deux années au moins ⁷, à l'époque la plus désastreuse de l'histoire juive, s'efforçant, conformément aux ordres divins, soit d'enlever à ses compatriotes exilés les folles illusions dans lesquelles ils étaient entretenus par les faux prophètes au sujet de Jérusalem et de l'État théocratique, soit de les consoler par de saintes et glorieuses promesses. Il remplissait ainsi en Chaldée, au milieu des déportés, un rôle en tous points semblable à celui que Jérémie exerçait à Jérusalem. Il jouissait d'une grande influence auprès de ses coreligionnaires ⁸.

On ignore les autres circonstances de sa vie. D'après une ancienne tradition juive ⁹, il aurait été mis à mort par un prince de son peuple, auquel il reprochait son idolâtrie. Du moins, il est certain qu'il mourut sur la terre étrangère, sans revoir sa patrie. « L'énergie et la forte trempe de son caractère, qui avaient leur racine dans la foi, lui firent supporter avec patience et courage les épreuves de la captivité. Profondément attaché à la religion de ses pères, rempli des sentiments du plus ardent patriotisme, c'était bien le prophète qu'il fallait pour soutenir ses frères emmenés avec lui en exil... Jamais il ne se conduisit comme un homme ordinaire; il se comporte toujours, il pense, il voit, il agit comme un prophète soutenu par le bras de Dieu et plein d'une force surnaturelle ¹⁰. » L'auteur du livre de l'Ecclésiastique, XLIX, 10-11, fait de lui un bel éloge. On l'a surnommé « le prophète de la divine fidélité », à cause des promesses qui

¹ Cf. I, 3.

² Cf. I, 2; xxxiii, 21; xl, 1. En 599, ou, selon d'autres, en 598.

³ Voyez III, 15, et le commentaire.

⁴ Cf. xxiv, 16 et ss.

⁵ Voyez la note de I, 1.

⁶ Cf. I, 2-3.

⁷ Jusqu'à la vingt-deuxième année de sa cap-

tivité, la seizième depuis la prise de Jérusalem par les Chaldéens Cf. xxix, 17.

⁸ Cf. VIII, 1; xiv, 1; xx, 1, etc.

⁹ Cf. Pseudo-Epiph., de *Vitis prophet.*, IX; S. Isid. Hispal., de *Vita et morte Sanctor.*, c. xxxix.

¹⁰ *Man. biblique*, t. II, n. 1023.

remplissent la dernière partie de son écrit, de même que Jérémie a été appelé « le prophète de la divine justice ».

2° *L'authenticité et l'intégrité du livre d'Ézéchiel* n'ont jamais été attaquées sérieusement. L'école rationaliste, habituellement si audacieuse, se dit pleinement satisfaite, et marche de concert avec la tradition. « Le livre d'Ézéchiel, dit un de ses principaux chefs, est du nombre de ceux qui se font remarquer, du commencement à la fin, par une telle unité de style et de diction, que l'on doit écarter même le plus léger soupçon qu'une partie quelconque aurait été interpolée¹. » L'auteur se nomme très fréquemment, et, à part deux passages (I, 3; XXIV, 24), il emploie toujours la première personne lorsqu'il parle de lui-même. Il est donc sans cesse à l'avant-scène, et son caractère comme prophète, son genre comme écrivain sont tellement tranchés, qu'il n'est guère possible de se tromper sur son compte².

Cependant les critiques sont d'accord pour reconnaître que le texte hébreu d'Ézéchiel a souffert plus que celui de beaucoup d'autres parties de l'Ancien Testament. Cela tient sans doute à l'obscurité d'un certain nombre de passages. La traduction des Septante permet de corriger assez fréquemment les leçons fautives; mais on ne saurait toujours la prendre pour guide, car elle est souvent arbitraire et inexacte³.

3° *Le sujet et la division du livre.* — Le sujet, dans son ensemble, a beaucoup d'analogie avec celui que traite Jérémie; et cela n'est pas étonnant, puisque les deux prophètes étaient contemporains. D'une part, des reproches et des menaces, soit à l'égard des Juifs, soit à l'égard des païens : la nation théocratique, déjà si humiliée, le sera davantage encore; Jérusalem sera prise et détruite, le peuple déporté en masse; les païens aussi seront châtiés pour leurs crimes. D'autre part, des promesses de pardon et de rétablissement à l'adresse des Israélites, après qu'ils auront été purifiés par la souffrance. Le Seigneur devra donc punir, car sa justice et sa sainteté l'exigent; mais il n'oubliera pas ses antiques promesses, et le jour viendra où il les exécutera fidèlement. Tel est le double thème de la prophétie d'Ézéchiel : « la destruction de Jérusalem et le châtiment du peuple juif, la reconstitution de la nation théocratique sur des bases nouvelles et son bonheur sans fin. »

L'organisme du livre est conforme à cette double idée. Après un prologue (I, 1-III, 21) qui raconte la manière dont Ézéchiel fut appelé par Dieu à exercer le ministère prophétique, nous trouvons deux parties très distinctes. La première (III, 22-XXXII, 32) annonce les terribles jugements par lesquels Jéhovah se propose de punir, d'abord son peuple si coupable, puis les païens, dont les crimes ne réclament pas moins la divine vengeance. La seconde (XXXIII, 1-XLVIII, 35) prédit de grandes consolations à Israël, régénéré et transformé. Chaque partie se subdivise en deux sections. Première partie : 1° le ministère prophétique d'Ézéchiel contre les Juifs (III, 22-XXIV, 27); 2° ses oracles contre les païens (XXV, 1-XXXII, 32). Deuxième partie : 1° la résurrection du peuple juif et la ruine des ennemis du royaume de Dieu (XXXIII, 1-XXXIX, 29); 2° l'institution de la nouvelle théocratie (XL, 1-XLVIII, 35)⁴.

¹ Comparez cette autre parole d'un commentateur protestant : « S'il est un des livres de l'Ancien Testament qui porte au front le sceau de l'authenticité, et qui possède encore pour nous la forme sous laquelle il est sorti des mains de son auteur, c'est le livre d'Ézéchiel. »

² On ne lit pas en tête du livre d'Ézéchiel, comme on le fait pour ceux de la plupart des

autres prophètes, un titre désignant l'auteur, l'époque et le sujet. Cf. Is. I, 1; Jer. I, 1, etc.

³ Elle s'est permis en maint endroit d'abrégier le texte. D'ailleurs, elle reproduit elle-même une partie des fautes de l'hébreu. Voyez Kaulen, *Einleitung in die h. Schrift*, 1876, p. 327.

⁴ Pour une analyse plus détaillée, voyez le commentaire, et notre *Biblia sacra*, p. 924-973.

Les oracles contenus dans la première partie sont antérieurs à la destruction de Jérusalem et à la ruine de l'État juif; ceux de la seconde partie ne furent révélés à Ézéchiel qu'après ces faits tragiques. « La destruction de la capitale de la Judée est donc le point central de tout le livre. Avant la catastrophe, le but d'Ézéchiel est d'exciter au repentir de leurs fautes ceux qui vivent dans une fausse sécurité, de les prémunir contre la confiance aveugle qu'ils mettent dans le secours de l'Égypte (xvii, 15-17; cf. Jer. xxxvii, 6), car elle ne pourra les sauver des mains des Babyloniens, et de les assurer que le siège de la cité sainte est proche et leur malheur inévitable. Après ce terrible événement, il s'occupe surtout de consoler les captifs par la promesse de la délivrance future et le retour dans la patrie; il les encourage en même temps par l'assurance des bénédictions messianiques. » (*Man. bibl.*, t. II, n° 1026.)

Ézéchiel date très habituellement ses oracles. Cf. II, 1; VIII, 1; XX, 1; XXIV, 1; XXVI, 1, 17; XXX, 20; XXXI, 1; XXXII, 1, 17; XXXIII, 21, etc. Le plus souvent la place qu'ils occupent dans son livre est celle que leur assignait l'ordre chronologique. Parfois cependant¹, cette règle a subi des exceptions.

4^o *Le genre spécial d'Ézéchiel comme écrivain.* — Dès le début du livre, on est frappé de la quantité considérable des visions et des actions symboliques qu'il raconte. Elles en constituent, à vrai dire, le fond, car la plupart des oracles qu'il renferme reçoivent cette forme². Cette circonstance lui donne un cachet tout particulier. Non seulement les symboles abondent dans les écrits d'Ézéchiel, mais « il les expose et les développe plus longuement et avec plus de détail qu'aucun écrivain inspiré. De plus, un grand nombre de ses images sont nouvelles, et empruntées au milieu dans lequel il vivait. »³

Il suit naturellement de là qu'il est assez souvent obscur et difficile à interpréter. Saint Jérôme⁴ le nomme sous ce rapport « l'océan des Écritures, le labyrinthe des mystères de Dieu », ajoutant que « le commencement et la fin du volume sont enveloppés d'obscurités (spécialement) grandes », à cause desquelles il était interdit, dans l'ancienne synagogue, de lire les prophéties d'Ézéchiel avant l'âge de trente ans. Mais, d'un autre côté, ces visions et ces symboles communiquent une vigueur remarquable à ses oracles, qui plaçaient d'avance sous les yeux des Juifs, de la manière la plus vivante, les événements annoncés.

Le style d'Ézéchiel est d'ordinaire simple et sans recherche. Il manifeste souvent « de la sublimité, de la tendresse, une beauté et une mélodie qui lui sont tout à fait propres ». Il ne manque pas de variété; par moments il devient véhément, dramatique, plein d'élan et de grandeur. Ses passages poétiques sont remarquables. Il emploie un certain nombre d'expressions qui, sans cesse mêlées à ses écrits, leur donnent un caractère à part : telles sont l'appellation « Fils de l'homme », qui revient plus de cent fois⁵; les phrases « Ils sauront que je suis le Seigneur⁶ », et « La main du Seigneur fut sur moi⁷ »; les formules « Ainsi dit Adonaï Jéhovah », et « Oracle de Jéhovah » ou « d'Adonaï⁸ », *Vivo ego. dicit Dominus Deus*⁹, *Pones* ou *convertes* ou *obfirmabis faciem tuam*¹⁰; la désignation du peuple juif par l'épithète *domus exasperans*¹¹. Il a aussi des particula-

¹ Notamment dans la seconde section de la première partie, chap. xxv-xxxii.

² Ézéchiel est très sobre de détails historiques.

³ *Man. bibl.*, t. II, n. 1024.

⁴ *Præfat. in Ezech.*

⁵ Cf. II, 1, 3, 6, 8; III, 1, 3, 4, etc.

⁶ Plus de soixante-dix fois. Cf. v, 13; vi, 10;

xiv, 7, 27, etc.

⁷ Cf. I, 3; III, 22, etc.

⁸ La première, plus de cent fois; la seconde, plus de quatre-vingts fois.

⁹ Cf. v, 11; xiv, 16, 18, 20; xvi, 48, etc.

¹⁰ Cf. iv, 3, 7; vi, 2; xiii, 17, etc.

¹¹ Cf. II, 5, 6, 8; III, 9, 26, 27, etc.

rités grammaticales, et il fait usage, çà et là, de mots hébreux qu'on ne trouve nulle part ailleurs, ou de mots chaldéens, dont la présence dans ses écrits s'explique par son séjour en pleine Babylonie ¹.

5^o Les meilleurs commentateurs catholiques d'Ézéchiel sont, dans l'antiquité, Théodoret de Cyr et saint Jérôme; aux temps modernes, Maldonat (*In Ezechielem commentarium*); de nos jours, le P. Knabenbauer, *Commentarius in Ezechielem prophetam*, Paris, 1890. Voyez aussi, pour les passages messianiques, L. Reinke, *Die messianischen Weissagungen*, t. IV, p. 1 et ss., et G. K. Mayer, *Die messian. Weissagungen in Ezechiel*, Vienne, 1865.

¹ Voyez Knabenbauer, *Comment. in Ezech.*, p. 11.

ÉZÉCHIEL

CHAPITRE I

1. La trentième année, le cinquième jour du quatrième mois, comme j'étais au milieu des captifs près du fleuve Chobar, les cieux s'ouvrirent, et je vis des visions divines.

2. Le cinquième jour du mois, la cinquième année de la déportation du roi Joachim,

1. Et factum est in trigesimo anno, in quarto, in quinta mensis, cum essem in medio captivorum juxta fluvium Chobar, aperti sunt cæli, et vidi visiones Dei.

2. In quinta mensis, ipse est annus quintus transmirationis regis Joachim,

PROLOGUE

La vocation prophétique d'Ézéchiel. I, 1 — III, 21.

Ce passage sert d'introduction au livre entier.

§ I. — *Le Seigneur apparaît à Ézéchiel au milieu des chérubins.* I, 1-28.

1^o Petit prélude historique. I, 1-3.

Ces lignes remplacent le titre que nous lisons en tête des écrits de la plupart des prophètes. Cf. Is. I, 1; Jer. I, 1-3; Os. I, 1; Joel, I, 1, etc.

CHAP. I. — 1-3. La date et le lieu de cette première vision, la personne du prophète. — Sur l'emplacement de la conjonction et (en hébreu, le *rav* consécutif) au commencement d'un livre, voyez Jos. I, 1, et la note; I Reg. I, 1, etc. Toutes les parties de la révélation se tiennent intimement. — *Factum est*. Ce verbe est répété trois fois coup sur coup, d'une manière solennelle, dans cet exorde. Comp. le vers. 3. — La date *in trigesimo anno* a été l'occasion de discussions prolongées. Le point de départ de la numération serait, d'après quelques interprètes, la dernière année jubilaire, depuis la célébration de laquelle, disent-ils, trente ans environ s'étaient écoulés; selon d'autres, l'accession au trône de Nabopolassar, père de Nabuchodonosor, et, par suite, la fondation de la dynastie chaldéenne (en 625). Mais rien ne montre que, chez les Juifs, on ait jamais supputé les années d'après ces deux systèmes. D'autres encore, à la suite du Tarzum et de saint Jérôme, supposent qu'il faut compter à partir de la découverte du manuscrit authentique du livre de la loi, et de la réforme religieuse qui

s'ensuivit, sous le règne de Josias (cf. IV Reg. XXII, 3 et ss.; II Par. XXXIV, 14 et ss.). Mais, ici encore, l'on n'a aucune preuve qu'il ait existé une ère de ce genre. Le plus simple est donc de dire, avec Origène, saint Éphrem et de nombreux commentateurs modernes et contemporains, que le prophète signale simplement ici son âge personnel. C'est à trente ans que les prêtres et les lévites entraient en fonctions (cf. Num. IV, 23), et Ézéchiel avait été frappé de voir que Dieu avait précisément choisi cette époque de sa vie pour faire de lui son ministre dans un sens supérieur. — *In quarto*. Sous-entendu: « mense ». Omission assez fréquente dans les énumérations de ce genre. Cf. VIII, 1; XX, 1, etc. Le quatrième mois de l'année juive correspondait en partie à notre mois de juillet. — *In medio captivorum*. Ézéchiel paraît avoir été solitaire lorsque le Seigneur lui apparut. Comp. III, 12-15, où il raconte qu'il alla rejoindre ses compagnons après la vision céleste. Il veut donc simplement dire qu'il habitait avec les autres Juifs exilés en Chaldée. — *Fluvium Chobar* (hébr.: *K'bar*). Rivière qu'on ne saurait déterminer, car le Khabour moderne, qui a sa source près de Nisibe et qui se jette dans l'Euphrate non loin de Circésium, dans la Mésopotamie supérieure (*Att. géogr.*, pl. VIII), représente plutôt le Habor (hébr. *Habor*) de IV Reg. XVII, 6. — *Aperti... cæli*. Locution dramatique. Cf. Matth. III, 16; Act. VII, 56. Il sembla à Ézéchiel que le firmament s'entr'ouvrait devant lui. — *Visiones Dei*. Hébraïsme, pour désigner des visions envoyées par Dieu. Cf. VIII, 3; XI, 2. — *Annus quintus...* (vers. 2). Date synchronique,

3. factum est verbum Domini ad Ezechielem, filium Buzi, sacerdotem, in terra Chaldæorum, secus flumen Chobar; et facta est super eum ibi manus Domini.

4. Et vidi, et ecce ventus turbinis veniebat ab aquilone, et nubes magna, et ignis involvens, et splendor in circuitu ejus; et de medio ejus, quasi species electri, id est, de medio ignis.

5. Et in medio ejus similitudo quatuor animalium; et hic aspectus eorum, similitudo hominis in eis.

6. Quatuor facies uni, et quatuor penne uni.

7. Pedes eorum, pedes recti, et planta pedis eorum, quasi planta pedis vituli; et scintilla, quasi aspectus æris candentis.

3. la parole du Seigneur fut adressée à Ézéchiël, fils de Buzi, prêtre, dans le pays des Chaldéens, près du fleuve Chobar, et là, la main du Seigneur tut sur lui.

4. Et je vis, et voici qu'un tourbillon de vent venait de l'aquilon, et une grosse nuée, et un globe de feu, et une lumière qui éclatait tout autour; et au milieu, c'est-à-dire au milieu du feu, il y avait une espèce de métal brillant.

5. Et au milieu de ce feu apparaissaient quatre animaux, dont l'aspect avait la ressemblance de l'homme.

6. Chacun d'eux avait quatre faces, et chacun quatre ailes.

7. Leurs pieds étaient droits, et la plante de leurs pieds était comme la plante du pied d'un veau, et ils étincelaient comme l'airain incandescent.

Si l'explication que nous avons adoptée plus haut est la vraie, Ézéchiël entraît dans sa trentième année le jour même où commençait la cinquième de la captivité du roi Joachim. Si ce prince (cf. IV Reg. xxiv, 12 et ss.) fut déporté à Babilone en 598, le fait qui va être raconté par Ézéchiël aurait eu lieu en 594. — *Factum est* (vers. 3). Dans l'hébreu, le verbe est répété deux fois avec emphase (*hâyoh hâyah*), pour exprimer la certitude. — *Ezechiel*. Sur ce nom, voyez l'Introduction, p. 5. L'écrivain sacré ne le mentionne qu'à deux reprises, ici et xxiv, 24. — *Sacerdotem*. Jérémie, xxix, 1, dit formellement qu'il y avait des prêtres parmi les Juifs déportés par les Chaldéens. Cf. Esdr. ii, 36-39. — *Facta... manus...* Cette locution, pleine de majesté, marque l'action spéciale que Dieu exerceait sur ses prophètes au moment où il leur communiquait ses volontés; c'était souvent une action de force. Cf. iii, 22, et xxxvii, 1; III Reg. xviii, 16; Dan. viii, 18, etc.

2° Description de l'apparition divine. I, 4-28.

Passage célèbre, dont maint détail difficile a mis à l'épreuve la science et la sagacité des exégètes. Il n'est pas étonnant que le prophète s'exprime par moments avec obscurité, puisqu'il décrit une manifestation divine, « qui dépasse le pouvoir du langage humain. » Cette vision est unique en son genre dans toute la Bible. Elle se compose de cinq descriptions successives : l'apparence générale du phénomène, contemplé dans le lointain (vers. 4), la description des chérubins (vers. 5-14), celle des roues du char céleste (vers. 15-21), celle du firmament qui le dominait (vers. 22-25), celle de Dieu assis sur son trône (vers. 26 et ss.). Voyez l'explication très détaillée de Prado et Villalpand, *In Ezechielem explanationis*, Rome, 1596. Voyez aussi F. Vigoureux, *la Bible et les découvertes modernes*, t. IV, p. 358-409.

4. Caractère général de la théophanie : la nuée féminine. — *Et vidi*. Ézéchiël parle de nouveau

à la première personne, qu'il avait employée au vers. 1, puis aussitôt abandonnée (vers. 2-3). — *Ab aquilone*. Comp. Jer. i, 14-15; IV, 6; vi, 1, etc., où les jugements divins contre le royaume de Juda sont pareillement annoncés comme devant venir du nord. Quoique la Chaldée fût à l'ouest de la Palestine, la route naturelle qui conduisait de cette contrée à Jérusalem passait nécessairement par le nord, entre le Liban et l'Anti-Liban. — *Nubes magna* : la nuée qui, dans l'Ancien Testament, sert habituellement de voile à Jéhovah lorsqu'il se manifeste aux hommes. Cf. Ex. xiii, 21; xix, 9-16; III Reg. viii, 10; Job, xxxviii, 1; Ps. xvii, 12, etc. — *Ignis involvens*. Littéralement dans l'hébreu : un feu se prenant. Le nuage était tout bordé de flammes sans cesse jaillissantes, qui se succédaient avec une telle rapidité, qu'elles semblaient se tenir les unes les autres. Cf. Ps. xvii, 9; xlix, 3, etc. — *Splendor in circuitu* : à la façon d'une nuée d'orage, qui, quoique sombre en elle-même, est tout environnée de clarté. — *Quasi species electri*. L'électrum des anciens était un métal artificiel, composé d'or et d'argent. L'hébreu porte : Comme l'œil du *hasmal*. Ce mot, qui ne se trouve qu'ici, au vers. 27, et viii, 2, paraît désigner quelque brillant métal, qu'on ne saurait déterminer. Au centre du nuage flamboyant, on percevait donc comme un oeil de feu, à l'éclat extraordinaire.

5-14. Description des chérubins. Le phénomène s'est rapproché de l'écrivain sacré, qui en expose les détails au fur et à mesure qu'ils se présentent à lui. — *In medio ejus* : au milieu de l'œil de feu. — *Similitudo*. Mot fréquemment répété dans tout ce récit. Ézéchiël dit et redit sans cesse que la forme corporelle sous laquelle il lui fut donné de contempler Jéhovah et ses anges n'était qu'une apparence, une ressemblance. — *Animalium*. C. h. d., selon la signification directe de l'hébreu, des êtres vivants (*hayyot*; LXX:ζῷα), « animaux. » Nous apprendrons plus loin (x, 16 et 20)

8. Il y avait des mains d'hommes sous leurs ailes aux quatre côtés, et ils avaient aux quatre côtés des faces et des ailes.

9. Les ailes de l'un étaient jointes à celles de l'autre; ils ne se tournaient pas en marchant, mais chacun d'eux allait devant soi.

10. Quant à l'apparence de leurs visages, ils avaient tous les quatre une face d'homme, une face de lion à leur droite, et une face de boeuf à leur gauche, et une face d'aigle au-dessus d'eux quatre.

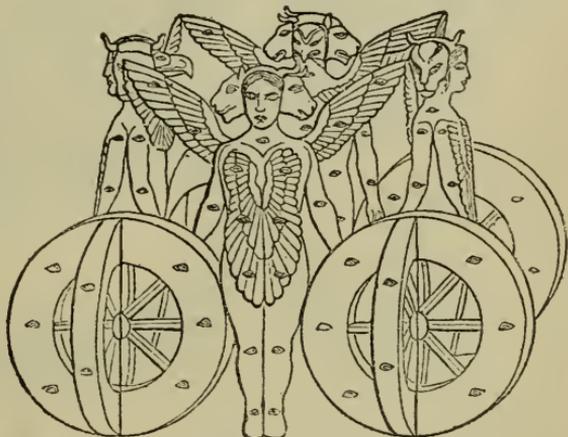
8. Et manus hominis sub pennis eorum, in quatuor partibus; et facies et pennas per quatuor partes habebant.

9. Junctæque erant pennæ eorum alterius ad alterum; non revertebantur cum incederet, sed unumquodque ante faciem suam gradiebatur.

10. Similitudo autem vultus eorum, facies hominis, et facies leonis a dextris ipsorum quatuor, facies autem bovis a sinistris ipsorum quatuor, et facies aquilæ desuper ipsorum quatuor.

que ces êtres mystérieux étaient des chérubins, esprits supérieurs dont la mention, dans les saints Livres, marque toujours la présence immédiate du Seigneur. Cf. Ex. xxv, 18 et ss.; xxxvii, 7 et s.; Ps. xviii, 11; Lxxix, 2; xcvi, 1, etc. — *Hic aspectus*. Leur aspect général était celui d'un homme; à part les exceptions qui vont être signalées, tout en eux avait la forme humaine. Ézéchiel les décrit d'abord succinctement, de haut en bas (vers. 6-7); il reviendra ensuite (vers. 8-12) sur quelques particularités, pour en donner une peinture plus complète. « Il vivait dans une contrée où l'on voyait, aux murs des temples et des palais, ces étranges figures mélangées, têtes humaines avec des corps de lion et des pieds de taureau, etc., que nous ont conservés les monuments babyloniens et assyriens. Ces combinaisons étaient certainement symboliques, et leur symbolisme devait être familier à Ézéchiel. Toutefois, ce n'est pas le prophète lui-même qui a construit ses chérubins à l'aide de ces figures; c'est l'Esprit de Dieu qui lui en a révélé les formes particulières, » en prenant pour base les représentations que son serviteur et les autres Juifs exilés en Chaldée avaient fréquemment sous les yeux. — *Quatuor facies*. D'après un petit nombre d'interprètes, le substantif hébreu *pānim* n'aurait point, dans ce passage, sa signification accoutumée de « visages », mais celle de « formes », qu'il a en quelques endroits; d'où il suivrait que les chérubins de cette vision n'auraient pas eu chacun quatre visages distincts et quatre têtes séparées, mais seulement des formes ou parties de leurs corps empruntées à quatre sortes d'animaux. Voyez F. Vigouroux, *I. c.*, p. 364; Knabenbauer, *Comment.*, h. 1. Ce sentiment nous paraît moins bien correspondre aux données du texte que l'interprétation communément admise. — *Pedēs recti*. Le mot pied représente ici la jambe entière (LXX: *σκέλη*). Celles des chérubins étaient « droites », c.-à-d. sans jointures au genou et au cou-de-pied; puisqu'ils ne s'en servaient pas

pour marcher. Pour ce même motif, la partie du pied qui reposait sur le sol (*planta pedis*) était arrondie comme le sabot d'un veau. Le narrateur ajoute que, de ces jambes, s'échappaient de perpétuelles étincelles (*et scintillæ...*). Au lieu de *quasi aspectus...*, l'hébreu dit : Comme l'œil de l'airain... Voyez la note du vers. 4^b. — *Manus hominis* (vers. 8) : la main et le bras tout entier. — *Sub pennis*. D'après la plupart des in-



Les chérubins et le char de la vision d'Ézéchiel.
(Essai de reconstitution.)

terprètes, un bras sous chacune des quatre ailes; par conséquent, quatre bras pour chaque chérubin. Selon d'autres, deux bras seulement. Les ailes étaient attachées aux épaules. — *Facies et pennas...* Répétition emphatique, à la manière d'Ézéchiel. — *Junctæ... pennæ* (vers 9). Lorsque les chérubins étaient au repos, ils abaissaient leurs ailes le long de leur corps (cf. vers. 24^b); lorsqu'ils volaient, elles s'étendaient et se rejoignaient par leurs extrémités, de sorte que l'aile droite de l'un touchait l'aile gauche de l'autre. Cf. III Reg. vi, 27. Ils se mouvaient donc comme un seul être. — *Non revertebantur...* Formant un groupe disposé en carré, et ayant chacun quatre faces, où qu'ils allassent ils volaient droit devant eux, sans avoir jamais à se retourner. — *Facies hominis...* (vers. 10). Ézéchiel complète ce qu'il a

11. *Facies eorum et pennæ eorum extentæ desuper; duæ pennæ singulorum jungebantur, et duæ tegebant corpora eorum.*

12. *Et unumquodque eorum coram facie sua ambulabat; ubi erat impetus spiritus, illuc gradiebantur, nec revertebantur cum ambularent.*

13. *Et similitudo animalium, aspectus eorum quasi carbonum ignis ardentium,*

11. Leurs faces et leurs ailes s'étendaient en haut; deux de leurs ailes se joignaient, et deux couvraient leurs corps.

12. Chacun d'eux marchait devant soi; ils allaient où l'esprit les poussait, et ils ne se retournaient point en marchant.

13. Et l'aspect des animaux ressemblait à celui de charbons de feu ardents.

dit plus haut du visage des chérubins. Les mots *a dextris ipsorum* ne retombent que sur *facies leonis*. Le visage humain était en avant, en face du spectateur; la face d'aigle, par derrière (*desuper*) est une addition malheureuse de la Vul-

sont « comme les types mêmes de la vie, les êtres vivants par excellence, qui rendent hommage à l'auteur de la vie au nom de toute la création, qu'ils représentent, par leur forme symbolique, dans tout ce qu'elle a de plus élevé. » (Vigou-



Lion allé à visage et à mains d'homme. (Bas-relief assyrien.)

gate); la face de lion, à droite du chérubin; la face de taureau, à sa gauche. La raison pour laquelle ces quatre animaux ont été choisis pour former les chérubins est facile à saisir: l'homme est le roi de la création; le lion l'est des animaux sauvages; le taureau, des animaux domestiques; l'aigle, des oiseaux. Les chérubins figuraient donc les forces et les qualités du monde entier. Ils

roux, l. c., p. 388.) — *Facies... extentæ...* (vers. 11). Hébr.: leurs visages... étaient séparés en haut. Chaque chérubin semble donc avoir eu quatre têtes distinctes, et pas seulement une tête unique munie de quatre visages. — *Duæ pennæ... jungebantur*. Ce trait complète ce qui a été dit plus haut (vers. 9*) relativement aux ailes. Il n'y avait que deux des ailes qui se rejoignissent:

et à celui de lampes *allumées*. On voyait courir au milieu des animaux des flammes de feu, et de ce feu sortaient des éclairs.

14. Et les animaux allaient et revenaient comme des éclairs flamboyants.

15. Et comme je regardais ces animaux, je vis paraître près d'eux, sur la terre, une roue qui avait quatre faces.

16. L'aspect et la structure des roues les rendaient semblables à une vision de la mer. Elles se ressemblaient toutes les quatre, et leur aspect et leur structure étaient comme si une roue était au milieu d'une autre roue.

17. En avançant, elles allaient par leurs quatre côtés, et elles ne se retournaient pas en marchant.

18. Les roues avaient aussi une étendue, une hauteur et un aspect effrayants, et tout le corps des quatre roues était plein d'yeux tout autour.

19. Lorsque les animaux marchaient, les roues marchaient aussi auprès d'eux; et lorsque les animaux s'élevaient de terre, les roues s'élevaient en même temps.

20. Partout où allait l'esprit et où l'esprit s'élevait, les roues s'élevaient aussi et le suivaient; car l'esprit de vie était dans les roues.

21. Lorsque les animaux allaient, les roues allaient; lorsqu'ils s'arrêtaient, elles

et quasi aspectus lampadarum : hæc erat visio discurrens in medio animalium, splendor ignis, et de igne fulgur egrediens.

14. Et animalia ibant et revertebantur, in similitudinem fulguris cornuscantis.

15. Cumque aspicerem animalia, apparuit rota una super terram juxta animalia, habens quatuor facies.

16. Et aspectus rotarum et opus earum quasi visio maris; et una similitudo ipsarum quatuor; et aspectus earum et opera quasi sit rota in medio rotæ.

17. Per quatuor partes earum euntes ibant, et non revertebantur cum ambularent.

18. Statura quoque erat rotis, et altitudo, et horribilis aspectus; et totum corpus oculis plenum in circuitu ipsarum quatuor.

19. Cumque ambularent animalia, ambulabant pariter et rotæ juxta ea; et cum elevarentur animalia de terra, elevabantur simul et rotæ.

20. Quocumque ibat spiritus, illuc eunte spiritu, et rotæ pariter elevabantur sequentes eum; spiritus enim vitæ erat in rotis.

21. Cum euntibus ibant, et cum stantibus stabant; et cum elevatis a terra,

les deux autres gardaient sans cesse leur position en avant du corps (*duo tegebant...* Cf. Is. vi, 2^b). — *Unumquodque...* (vers. 12). Répétition emphatique du vers. 2^b. — *Ubi... impetus...* Détail nouveau. Quoi qu'ils fussent au nombre de quatre, un seul et même esprit, la volonté de Dieu, dirigeait tous leurs mouvements, de sorte qu'ils agissaient avec une harmonie parfaite. — *Aspectus eorum...* (vers. 13). Deux images, pour exprimer leur éclat éblouissant: *carbonum, lampadarum*. — *Hæc erat...* Le mot *visio* manque dans l'hébreu, qui dit simplement et plus clairement: Cela (le feu) allait (et venait, scintillant comme les éclairs) entre les animaux. — *Ibant et revertebantur* (vers. 14): dans toutes les directions. Semblables à la foudre par leur éclat, les chérubins lui ressemblaient aussi par la rapidité de leur vol (*in similitudinem...*).

15-21. Description des roues du char céleste. Ce sont ces lignes qui ont donné lieu au nom de *Merkâbah*, char, par lequel les anciens Juifs désignaient tout ce chapitre. — *Rota una*. Les roues étaient, à elles quatre, disposées en carré, comme les chérubins eux-mêmes. Au lieu de *habens quatuor facies*, l'hébreu porte: à leurs quatre faces. C.-à-d. qu'il y avait une roue en avant de chaque chérubin. — *Aspectus... et opus*

(vers. 16): l'aspect et la structure des roues. — *Quasi visio maris*. Par conséquent, d'un beau bleu de mer. Variante dans l'hébreu: Comme un œil de *faršîš*. Ce qui signifie: Comme l'éclat (voyez la note du vers. 4^b) de la pierre précieuse qu'on trouvait à Tartessus, en Espagne; probablement la chrysolithe ou la topaze, aux reflets d'or. Cf. Ex. xxviii, 28; Cant. v, 14; Dan. x, 6, d'après l'hébreu. — *Rota in medio...* A la façon de deux roues qui se compénètrent à angles droits. La conséquence de ce fait est consignée au vers. 17: *Per quatuor partes...* Elles pouvaient avancer, elles aussi (cf. vers. 12), dans toutes les directions, sans avoir jamais à se retourner. — *Statura... et altitudo...* (vers. 18). Hébr.: Leurs jantes (leur circonférence) et leur hauteur étaient effrayantes. C.-à-d. que leurs dimensions étaient énormes. Une autre circonstance contribuait à exciter l'effroi: *corpus oculis plenum...* — *Cumque ambularent...* (vers. 19). Elles étaient étroitement associées aux quatre chérubins, « animées par un même esprit, mues par la même impulsion, » mais n'ayant pas d'indépendance propre. — Au lieu de *spiritus vitæ* (vers. 20), on lit dans l'hébreu: L'esprit des êtres vivants (des chérubins). Ceux-ci étaient dirigés par l'esprit divin (cf. vers. 12^b), et à leur tour ils dirigeaient les

pariter elevabantur et rotæ sequentes ea, quia spiritus vitæ erat in rotis.

22. Et similitudo super capita animalium firmamenti, quasi aspectus crystalli horribilis et extenti super capita eorum desuper.

23. Sub firmamento autem pennæ eorum rectæ alterius ad alterum; unumquodque duabus alis velabat corpus suum, et alterum similiter velabatur.

24. Et audiebam sonum alarum, quasi sonum aquarum multarum, quasi sonum eublinis Dei: cum ambularent, quasi sonus erat multitudinis, ut sonus castrorum; cumque starent, demittebantur pennæ eorum.

25. Nam cum fieret vox super firmamentum quod erat super caput eorum, stabant, et submittebant alas suas.

26. Et super firmamentum, quod erat imminens capiti eorum, quasi aspectus lapidis sapphiri similitudo throni; et super similitudinem throni similitudo quasi aspectus hominis desuper.

s'arrêtaient; lorsqu'ils s'élevaient de terre, elles s'élevaient aussi et les suivaient; car l'esprit de vie était dans les roues.

22. Au-dessus de la tête des animaux paraissait un firmament semblable à un cristal terrible à voir, qui était étendu en haut sur leurs têtes.

23. Sous ce firmament leurs ailes se dressaient l'une contre l'autre: chacun voilait son corps de deux ailes, et tous le voilaient de même.

24. Et j'entendais le bruit de leurs ailes, semblable au bruit des grandes eaux, semblable à la voix du Dieu très haut. Lorsqu'ils marchaient, c'était comme le bruit d'une grande multitude, comme le bruit d'une armée; et quand ils s'arrêtaient leurs ailes retombaient.

25. Car lorsqu'une voix retentissait au-dessus du firmament qui était sur leurs têtes, ils s'arrêtaient et abaissaient leurs ailes.

26. Et, sur le firmament qui dominait leurs têtes, on voyait comme un trône semblable au saphir, et sur cette ressemblance de trône apparaissait comme un homme assis.

rones. — *Cum euntibus...* (vers. 21). Répétition cyclennelle.

22-28. Description du firmament destiné à supporter le trône céleste. — *Firmamenti*. En hébreu, *raqia'*, une étendue (comp. Gen. 1, 7, et la note); une sorte de voûte analogue à celle du ciel. — *Super capita*. Ce firmament n'était pas supporté par les têtes des chérubins, mais il était placé au-dessus d'elles. « La vision d'Ézéchiel n'est que le développement d'une idée qui avait déjà cours en Israël et qui remontait jusqu'à ses origines. Dieu, dans le désert du Sinaï, avait fait placer sur le propitiatoire de l'arche d'alliance deux chérubins, destinés à lui servir de trône; le psalmiste avait chanté la gloire de Dieu assis sur les chérubins (Ps. LXXIX, 2, etc.); il avait même montré ces êtres mystérieux servant, pour ainsi dire, de char au Seigneur (Ps. XVII, 11). Lorsque le prophète de la captivité nous représente les animaux extraordinaires qu'il vit sur le Chobar, formant comme un trône animé au Dieu Très-Haut, il se borne donc à peindre, dans un tableau plus complet, ce qui n'avait existé jusque-là, en quelque sorte, qu'à l'état d'ébauche au milieu de son peuple. » (Vigouroux, *Bible et découvertes*, t. IV, p. 367-368). — *Crystalli horribilis*. Le firmament en question était donc limpide comme le cristal, et si brillant qu'il inspirait l'effroi. — *Pennæ... rectæ* (vers. 23). Voyez les vers. 9^a et 11^b. — *Sonum alarum* (vers. 24). Quelques comparaisons font ressortir l'intensité de ce bruit: *quasi aquarum...* (cf. XLIII, 2; Apoc. 1, 15, etc.), *sonum Dei* (le tonnerre; cf. Job XXXVII, 4, 5; Ps. XXVIII, 2, 9),

sonus... multitudinis (hébr.: un bruit de paroles), *sonus castrorum* (le bruit d'une armée qui s'avance). Les ailes des chérubins ne retentissaient ainsi que pendant leur vol. — *Cum fieret vox* (vers. 25). C.-à-d., lorsque Dieu prenait la parole pour intimar aux esprits célestes l'ordre de s'arrêter. L'hébreu doit se traduire ainsi: Et il y eut une voix de dessus le firmament qui était sur leurs têtes. Ézéchiel se reporte donc au moment où le char mystérieux, qu'il voyait s'avancer, s'arrêta tout à coup auprès de lui sur l'ordre de Jéhovah. La description est ainsi dramatisée.

26-28. Le Seigneur sur son trône. C'est la dernière et la plus sublime partie de la vision. — *Similitudo throni*. Isaïe aussi avait vu le Seigneur assis sur son trône; mais la scène se passait dans le ciel. Cf. Is. VI, 1 et ss. — *Super similitudinem... quasi...* Le prophète accumule à dessein, en cet endroit, « les expressions destinées à rappeler qu'il ne s'agit que d'une lointaine ressemblance, » d'images et de symboles. Voyez joint Irénée, *Adv. Hær.*, IV, 20, 10. — *Quasi aspectus hominis*. Dans cette forme humaine sous laquelle le Seigneur apparut à Ézéchiel (cf. Dan. VII, 9 et ss.), on a vu à bon droit comme « l'annonce prophétique de l'Incarnation. » — *Species electri* (vers. 27). Hébr.: Comme un oeil de *hasmal*. Voyez les vers. 4 et la note. — *Velut aspectum ignis*. Ce trait et les suivants montrent à quel point cette représentation visible de Jéhovah était éblouissante. La partie supérieure du corps l'était davantage, car c'est elle qui avait l'éclat du *hasmal*, tandis que la partie inférieure brillait seulement comme le feu: **a**

27. Et je vis comme l'apparence d'un métal brillant, comme l'aspect du feu, au dedans et autour de lui. Depuis ses reins jusqu'en haut, et depuis ses reins jusqu'en bas, je vis comme un feu qui brillait tout autour,

28. comme l'arc qui paraît dans une nuée en un jour de pluie : tel était l'aspect de la lumière qui brillait tout autour.

27. Et vidi quasi speciem electri, velut aspectum ignis, intrinsecus ejus per circuitum; a lumbis ejus et desuper, et a lumbis ejus usque deorsum, vidi quasi speciem ignis splendentis in circuitu,

28. velut aspectum arcus cum fuerit in nube in die pluviae: hic erat aspectus splendoris per gyrum.

CHAPITRE II

1. Telle fut la vision de l'image de la gloire du Seigneur. Je vis, et je tombai sur ma face, et j'entendis la voix de quelqu'un qui parlait, et qui me dit : Fils de l'homme, tiens-toi sur tes pieds, et je te parlerai.

2. Et l'esprit entra en moi après qu'il m'eut parlé, et me plaça sur mes pieds; et je l'entendis qui me parlait,

3. et qui me disait : Fils de l'homme, je t'envoie vers les enfants d'Israël, vers

1. Hæc visio similitudinis gloriae Domini. Et vidi, et cecidi in faciem meam, et audivi vocem loquentis, et dixit ad me: Fili hominis, sta super pedes tuos, et loquar tecum.

2. Et ingressus est in me spiritus, postquam locutus est mihi, et statuit me supra pedes meos; et audivi loquentem ad me,

3. et dicentem: Fili hominis, mitto ego te ad filios Israel, ad gentes apostata-

lumbis... quasi... — Velut... arcus (vers. 28) : l'arociel. Sorte de nimbe qui entourait le Seigneur. Cf. Dan. iv, 3. — *Hic erat...* Formule de conclusion. Cette vision magnifique se renouvela trois autres fois pour Ézéchiel. Cf. iii, 22 et ss.; viii, 4 et ss.; xliii, 1 et ss. Elle remplit donc toute sa prophétie, dont elle résume les divers aspects et enseignements. C'est sous cette même forme que le Seigneur quittera Jérusalem et le temple (cf. x, 18 et ss.; xi, 22 et ss.), avant de livrer son peuple au châtement; c'est sous elle qu'il reprendra plus tard possession de sa capitale et de son sanctuaire (cf. xliii, 2 et ss.) : il n'est donc pas étonnant qu'il l'ait revêtue dès le premier instant du ministère d'Ézéchiel, puisque ce prophète venait successivement annoncer la ruine et la résurrection de la théocratie juive. — Pour l'explication symbolique des menus détails de cette vision, d'après les auteurs anciens et modernes voyez Knabenbauer, *l. c.*, p. 33-41. Un commentaire succinct ne peut pénétrer dans cette « opinio silva ».

§ II. — *Jéhovah confie à Ézéchiel la haute fonction de prophète.* II, 1 — III, 21.

Le chapitre 1^{er} n'était qu'une introduction, destinée à manifester la grandeur et la puissance du Dieu d'Ézéchiel. Tout est extraordinairement solennel dans la manière dont ce prophète fut appelé à son rôle difficile. Cf. Is. vi, 1 et ss.; Jer. i, 4 et ss.

1^o Le Seigneur envoya Ézéchiel aux Juifs pour essayer de les convertir. II, 1-7.

CHAP. II. — 1-2. Préambule. — *Hæc visio...* Hébr. : Tel était l'aspect de la ressemblance de

la gloire de Jéhovah. Toujours la même délicatesse d'expression, pour montrer, comme dit saint Jérôme, qu'Ézéchiel ne vit pas directement la gloire de Dieu, mais seulement une ressemblance de cette gloire. Cf. i, 5, 10, 22, 26, 27. Dans l'hébreu, cette première partie du vers. 1 (jusqu'à *loquentis*) fait partie du chap. 1^{er}. — *Vidi et cecidi*. Dans le cas actuel, cette prostration n'était pas moins un geste d'effroi que d'adoration. Les apparitions surnaturelles, et surtout les apparitions divines, produisent toujours une impression de terreur. Cf. Gen. xvii, 3; Is. vi, 5 et ss.; Dan. vii, 15, et x, 8, etc. — *Vocem loquentis* : la voix de Jéhovah lui-même. — *Fili hominis* (hébr., *ben-'ādām*). Ce titre n'est porté que par deux prophètes : par Ézéchiel, près de cent fois, et par Daniel, une seule fois (Dan. viii, 17). Dans l'Ancien Testament, il désigne toujours le caractère de faiblesse qui git au fond de la nature humaine. Cf. Job, xxv, 6; Ps. viii, 5 et la note; Is. li, 12, etc. Frappant contraste avec la majesté de Celui qui adressait la parole à Ézéchiel. — *Sta super...* : comme un homme prêt à agir. — *Ingressus... spiritus...* (vers. 2). Ézéchiel se sentit pénétré tout à coup d'une force divine, qui avait pour but de l'aider à surmonter son effroi, et à écouter avec calme les instructions du Seigneur. Cf. iii, 24; Dan. viii, 18; x, 15-19; Apoc. i, 17.

3-7. Ézéchiel ne devra pas redouter la nation rebelle vers laquelle Dieu l'envoie. — *Filios Israel*. Nom patronymique du peuple de Jéhovah. Il désigne particulièrement ici les sujets du royaume de Juda, car il y avait de longues années que celui d'Israël n'existait plus. — *Gentes* (hébr. :

trices, quæ recesserunt a me; ipsi et patres eorum prævaricati sunt pactum meum, usque ad diem hanc.

4. Et filii dura facie et indomabili corde sunt, ad quos ego mitto te; et dices ad eos: Hæc dicit Dominus Deus.

5. Si forte vel ipsi audiant, et si forte quiescant, quoniam domus exasperans est; et scient quia propheta fuerit in medio eorum.

6. Tu ergo, fili hominis, ne timeas eos, neque sermones eorum metuas, quoniam increduli et subversores sunt tecum, et cum scorpionibus habitas. Verba eorum ne timeas, et vultus eorum ne formides, quia domus exasperans est.

7. Loqueris ergo verba mea ad eos, si forte audiant, et quiescant; quoniam irritatores sunt.

8. Tu autem, fili hominis, audi quæcumque loquar ad te, et noli esse exasperans, sicut domus exasperatrix est; aperi os tuum, et comede quæcumque ego do tibi.

ces peuples apostats qui se sont retirés de moi. Eux et leurs pères, ils ont violé mon alliance jusqu'à ce jour.

4. Ceux vers qui je t'envoie sont des enfants au front dur et au cœur indomptable; et tu leur diras: Voici ce que dit le Seigneur Dieu.

5. Peut-être écouteront-ils enfin, et cesseront-ils de pécher, car c'est une maison qui m'irrite; et ils sauront qu'un prophète a été au milieu d'eux.

6. Toi donc, fils de l'homme, ne les crains pas, et ne redoute pas leurs discours, quoique ceux qui sont avec toi soient des incrédules et des rebelles, et que tu habites avec des scorpions. Ne crains pas leurs paroles et n'aie pas peur de leurs visages, car c'est une maison qui m'irrite.

7. Tu leur diras donc mes paroles; peut-être écouteront-ils et cesseront-ils de pécher, car ce sont des rebelles.

8. Mais toi, fils de l'homme, écoute tout ce que je te dis, et ne m'irrite pas comme cette maison m'irrite; ouvre ta bouche, et mange tout ce que je te donne.

gōim) apostatrices. Rien de plus humiliant que cette dénomination; elle mettait les Juifs sur le même pied que les païens, auxquels le nom de *gōim* est d'ordinaire réservé. — *Ipsi et patres...* La rébellion d'Israël remontait bien haut dans l'histoire; il s'était presque constamment révolté contre son Dieu. — *Prævaricati... pactum*. Ils avaient violé de toutes manières l'alliance autrefois conclue au Sinaï. — *Dura facie et... corde* (vers. 4). Hébr.: à la face raide et au cœur dur. Figures énergiques pour relever l'endurcissement des Juifs: ils étaient, d'une part, effrontés, impudents; de l'autre, insensibles. Cf. Ex. xxxii, 9; xxxiii, 3-5; Is. xlviii, 4, etc. — *Dices...* Hæc dicit... C'est par cette formule que les prophètes introduisaient fréquemment leurs oracles. Cf. iii, 11, 27, etc. Elle résume donc tout le ministère d'Ézéchiel. — *Si forte... et st...* (vers. 5). Hébr.: Soit qu'ils écoutent, soit qu'ils n'écoutent pas (*quiescant*). De même au vers. 7. La parole de Dieu, transmise aux Juifs par le prophète, sera pour eux une grande chance de salut; mais l'accepteront-ils? Le Seigneur ne veut pas l'affirmer; l'échec est même donné comme plus probable. — *Domus exasperans...* Hébr.: une maison rebelle. Expression employée onze fois dans le livre d'Ézéchiel. — *Scient quia propheta...* Quel que dût être le résultat de la prédication, les Juifs ne pourraient pas ignorer qu'un vrai prophète du Seigneur avait séjourné, agi au milieu d'eux, ni se plaindre, au temps de la vengeance divine, de n'avoir pas reçu l'offre de la grâce. — *Tu... ne timeas* (vers. 6). Après avoir exposé à Ézéchiel les difficultés de sa mission,

Dieu lui offre des encouragements réitérés. Cf. Jer. i, 17. — *Increduli et subversores*. L'hébreu signifie plutôt, d'après la traduction des interprètes modernes: Des épines et des chardons. Double métaphore, qui exprime fort bien le caractère difficile de ceux parmi lesquels le prophète devait accomplir sa tâche. Le trait suivant, *cum scorpionibus...*, n'est pas moins significatif pour désigner des hommes intraitables, dangereux. Cf. Deut. viii, 15; III Reg. xii, 11; Eccl. xxvi, 10, etc. (*Att. d'hist. nat.*, pl. xlv, fig. 7, 9, 10). — *Verba... et vultus...*: leurs paroles injurieuses, leurs visages menaçants et moqueurs.

2° La consécration symbolique d'Ézéchiel. II, 8 — III, 3.

8-9. Le rouleau mystérieux. — *Audi quæcumque...* La première qualité d'un prophète consiste, en effet, à écouter attentivement les divins messages. — *Noli... exasperans* (hébr.: rebelle). C'est la seconde qualité: obéir promptement à Dieu, malgré les difficultés et les périls. — *Aperi os...* Action symbolique (vers. 8^b et ss.) par laquelle Jéhovah va montrer à son serviteur qu'il sera sans cesse avec lui pour lui communiquer ses volontés. Elle est racontée en termes dramatiques. — *Involutus liber*. A la lettre dans l'hébreu: Le rouleau d'un livre; c.-à-d. un rouleau de parchemin formant un livre. Voyez Jer. xxxvi, 2, et le commentaire (*Att. archéol.* pl. lxxviii, fig. 1, 2, 4; pl. lxx, fig. 2, 3). — *Expandit solum*: en le déroulant. — *Scriptum intus et foris*. Habituellement, pour la plus grande commodité du lecteur, on n'écrivait que sur la face antérieure du parchemin. La sentence que la

9. Alors je regardai, et voici qu'une main s'avancait vers moi, et elle tenait un livre roulé. Elle le déroula devant moi, et il était écrit en dedans et en dehors; des lamentations, des plaintes et des malédictions y étaient écrites.

9. Et vidi : et ecce manus missa ad me, in qua erat involutus liber; et expandit illum coram me, qui erat scriptus intus et foris, et scriptæ erant in eâ lamentationes, et carmen et vœ.

CHAPITRE III

1. Et il me dit : Fils de l'homme, mange tout ce que tu trouveras; mange ce livre, et va parler aux enfants d'Israël.

2. J'ouvris la bouche, et il me fit manger ce livre;

3. et il me dit : Fils de l'homme, ton ventre mangera ce livre que je te donne, et tes entrailles en seront remplies. Je le mangeai, et il fut dans ma bouche doux comme du miel.

4. Et il me dit : Fils de l'homme, va vers la maison d'Israël, et tu leur diras mes paroles.

5. Car ce n'est pas vers un peuple d'un langage obscur et d'une langue inconnue que je t'envoie, mais vers la maison d'Israël.

6. Ce n'est pas vers des peuples nombreux, d'un langage obscur et d'une langue inconnue, dont tu ne puisses entendre les discours; et pourtant, si je t'envoyais vers eux, ils t'écouteraient.

1. Et dixit ad me : Fili hominis, quodcumque inveneris, comede; comede volumen istud, et vadens loquere ad filios Israel.

2. Et aperui os meum, et cibavit me volumine illo;

3. et dixit ad me : Fili hominis, venter tuus comedet, et viscera tua complebuntur volumine isto quod ego do tibi. Et comedi illud, et factum est in ore meo sicut mel dulce.

4. Et dixit ad me : Fili hominis, vade ad domum Israel, et loqueris verba mea ad eos.

5. Non enim ad populum profundi sermonis et ignotæ linguæ tu mitteris, ad domum Israel;

6. neque ad populos multos profundi sermonis et ignotæ linguæ, quorum non possis audire sermones; et si ad illos mittereris, ipsi audirent te;

main mystérieuse présentée à Ézéchiel était garnie de caractères des deux côtés, tant la matière était abondante. Cf. Apoc. v, 1. Et cette matière était terrible, consistant uniquement en « lamentations, en plaintes, en malheurs », comme dit l'hébreu (Vulg., *lamentationes, et carmen...*) Le nouveau prophète n'aura donc, pendant un temps, qu'à lancer des menaces contre Israël. On voit, par ce détail, que le contenu du rouleau ne correspondait qu'à la première partie du livre d'Ézéchiel (III, 22 — XXXII, 32), puisque la seconde consistait surtout en consolations. Voyez l'Introd., p. 6.

CHAP. III. — 1-3. Ézéchiel dévore le rouleau symbolique. Comp. Apoc. x, 9-10, passage qui raconte une vision semblable de saint Jean. — *Quodcumque inveneris...* Ces mots sont expliqués par les suivants : *comede volumen...* Le prophète devait d'abord s'assimiler complètement le contenu du volume, afin d'en être tout rempli, et de pouvoir le mieux annoncer : *vadens loquere...* Cf. Jer. xv, 16. — *Sicut mel dulce* (vers. 3). Telle fut la première impression d'Ézéchiel, car les révélations célestes, même quand elles sont effrayantes par leur objet, sont toujours douces immédiatement, puisqu'elles viennent de Dieu :

mais le prophète ne tarda pas à ressentir leur amertume. Cf. III, 14.

3° Le Seigneur munit son envoyé d'une force merveilleuse, pour le rendre capable d'accomplir sa mission. III, 4-9.

4-9. Suite des instructions de Jéhovah. C'est en partie la reproduction, sous une forme nouvelle, des premières paroles de Dieu à Ézéchiel (II, 3-7). — *Populum profundi...* (vers. 5). Hébr. : Profond de lèvres et lourd de langue. C.-à-d., vers un peuple étranger, barbare, dont tu ne connaîtras pas le langage et qui ne te comprendra pas. Cf. Is. XXXIII, 19. Avant les mots *ad domum Israel*, il faut sous-entendre la particule « mais » : Je ne t'envoie pas vers..., mais vers la maison d'Israël. — *Neque ad populos...* Développement de la même pensée (vers. 7 et ss.). — *Si ad illos...* Israël est donc pire que les païens, car ceux-ci se seraient convertis si Dieu leur avait donné autant de lumières et de grâces qu'aux Juifs. Cf. Matth. XI, 21-24. Dans l'hébreu, la locution 'im-lô (« si non », au lieu de si) crée quelque difficulté. Les anciennes versions n'ont pas lu la négation, ou n'en ont pas tenu compte. Plusieurs exégètes modernes et contemporains lisent 'im-lô, et traduisent : Et certainement, si tu leur

7. domus autem Israël nolunt audire te, quia nolunt audire me; omnis quippe domus Israël attrita fronte est et duro corde.

8. Ecce dedi faciem tuam valentiorum faciebis eorum, et frontem tuam duriorum frontibus eorum;

9. ut adamantem et ut silicem dedi faciem tuam; ne timeas eos, neque metuas a facie eorum, quia domus exasperans est.

10. Et dixit ad me: Fili hominis, omnes sermones meos quos ego loquor ad te ad assume in corde tuo, et auribus tuis audi;

11. et vade, ingredere ad transmigratorem, ad filios populi tui, et loqueris ad eos, et dices eis: Hæc dicit Dominus Deus; si forte audiant et quiescant.

12. Et assumpsit me spiritus, et audiivi post me vocem commotionis magnæ: Benedicta gloria Domini, de loco suo!

13. Et vocem alarum animalium percutientium alteram ad alteram, et vocem rotarum sequentium animalia, et vocem commotionis magnæ.

14. Spiritus quoque levavit me, et assumpsit me; et abiî amarus, in indigna-

7. Mais la maison d'Israël ne veut pas t'écouter, parce qu'elle ne veut pas m'écouter; car toute la maison d'Israël a un front d'airain et un cœur endurci.

8. Mais voici que j'ai rendu ton visage plus ferme que leurs visages, et ton front plus dur que leurs fronts.

9. Je t'ai donné un front semblable au diamant et au caillon. Ne les crains pas et ne t'effraye pas devant eux, car c'est une maison qui m'irrite.

10. Et il me dit: Fils de l'homme, reçois dans ton cœur toutes les paroles que je te dis, et écoute-les de tes oreilles;

11. et va, pénètre auprès des déportés, auprès des enfants de ton peuple; tu leur parleras, et tu leur diras: Ainsi parle le Seigneur Dieu; peut-être écouteront-ils et cesseront-ils de pécher.

12. Alors l'esprit m'enleva, et j'entendis derrière moi une voix *disant* avec un grand tumulte: Bénie soit la gloire du Seigneur, du lieu où il réside.

13. *S'entendis* aussi le bruit des ailes des animaux, qui frappaient l'une contre l'autre, et le bruit des roues qui suivaient les animaux, et le bruit d'un grand tumulte.

14. L'esprit m'éleva aussi et m'emporta, et je m'en allai plein d'amertume,

étais envoyé, ils t'entendraient. Le plus simple est de traduire 'im-lô' par « mais », comme l'a fait ailleurs saint Jérôme (cf. Gen. xxiv. 33), et de rapporter la phrase aux Israélites: Mais je t'ai envoyé aux Israélites, ils peuvent t'entendre.

— *Attrita fronte...* (vers. 7). Voyez la note de II, 4. — *Ecce dedi...* (vers. 8). Ézéchiël ne devra pas se laisser décourager par les obstacles, car il recevra du ciel une force supérieure à celle de ses adversaires. — *Ut adamantem et... silicem* (vers. 9): deux substances d'une dureté extraordinaire. Nuance dans l'hébreu: Comme un diamant plus dur que le caillon. Chacun sait que le diamant coupe le silex. Israël aura bien être dur comme un caillon, Ézéchiël sera un diamant qui triomphera de sa résistance. — Conclusion: *ne timeas...*

4° Jéhovah transporte son prophète au lieu où il devra exercer ses fonctions. III, 10-15.

10-11. Le rôle d'Ézéchiël est précisé de plus en plus. — *Ad transmigratorem* (vers. 11). Hébraïsme, pour dire: Vers les captifs. C'est donc tout spécialement auprès des Juifs déportés en Chaldée qu'Ézéchiël devra exercer le ministère prophétique. Ils ne formaient alors qu'une petite partie des citoyens du royaume de Juda. — *Populi tui...* Peut-être y a-t-il quelque ironie dans cette expression: Ton peuple, qui a cessé d'être le mien. — *Dices: Hæc dicit...* Cf. II, 4° et la note.

12-13. Le char céleste disparaît. — *Assumpsit me...* Suivant les uns, d'une manière matérielle et réelle (saint Jérôme: « in ipso corpore »), et ce sentiment paraît mieux cadrer avec la suite du récit. Ézéchiël aurait donc été emporté miraculeusement à travers les airs, comme Habacuc (cf. Dan. xiv. 32 et ss.). Suivant les autres, ce fait se serait passé en extase, comme le reste de la vision. — *Vocem commotionis...* Hébr.: le bruit d'un grand tumulte. Cf. I, 24. — *Benedicta gloria...* Ce sont les cherubins qui semblent avoir prononcé ce vivot, au moment où ils prenaient leur vol pour s'éloigner. — *De loco suo*, C.-à-d., de son trône mystique. — *Alarum... percutientium...* L'hébreu emploie une très gracieuse métaphore: Le bruit des ailes qui battaient chacune sa sœur. Il a été dit plus haut (I, 9, 11, 23) que les ailes des cherubins se touchaient lorsqu'elles volaient; c'est ce qui est répété ici en langage poétique.

14-15. Ézéchiël à Tel-Abt. — *Levavit... et assumpsit...* Hébr.: Il m'éleva et m'emporta. — *Abiî amarus*: profondément attristé, soit au sujet de son peuple, dont il connaissait maintenant la destinée terrible, soit au sujet de lui-même, car il voyait toutes les difficultés qui l'attendaient. — *In indignatione...* Il partageait pleinement la colère du Seigneur contre les Israélites endurcis. — *Manus... confortans...* Mal-

dans l'indignation de mon esprit; mais la main du Seigneur était avec moi, me fortifiant.

15. Et je vins vers les déportés, au lieu nommé Amas des nouvelles moissons, vers ceux qui demeureraient près du fleuve Chobar. Je m'assis où ils étaient assis, et je demurai là sept jours, désolé, au milieu d'eux.

16. Après que les sept jours furent passés, la parole du Seigneur me fut adressée en ces termes :

17. Fils de l'homme, je t'ai donné pour sentinelle à la maison d'Israël; tu écouteras la parole de ma bouche, et tu la leur annonceras de ma part.

18. Si je dis à l'impie : Tu mourras, et que tu ne le lui annonces pas et que tu ne lui parles pas, afin qu'il se détourne de sa voie impie et qu'il vive, cet impie mourra dans son iniquité; mais je redemanderai son sang à ta main.

19. Mais si tu avertis l'impie, et qu'il ne se détourne pas de son impiété et de sa voie mauvaïse, il mourra dans son iniquité; mais toi, tu auras délivré ton âme.

20. Et si le juste se détourne de sa justice et commet l'iniquité, je mettrai devant lui une pierre d'achoppement; il mourra parce que tu ne l'as pas averti, il mourra dans son péché, et la mémoire de toutes les actions de justice qu'il a faites sera effacée; mais je redemanderai son sang à ta main.

tione spiritus mei; manus enim Domini erat mecum, confortans me.

15. Et veni ad transmigratorem, ad Acervum novarum frugum, ad eos qui habitabant juxta flumen Chobar; et sedi ubi illi sedebant, et mansi ibi septem diebus mœrens in medio eorum.

16. Cum autem pertransissent septem dies, factum est verbum Domini ad me, dicens :

17. Fili hominis, speculatorem dedi te domui Israel; et audies de ore meo verbum, et annuntiabis eis ex me.

18. Si, dicente me ad impium : Morte morieris, non annuntiaveris ei, neque locutus fueris ut avertatur a via sua impia, et vivat, ipse impius in iniquitate sua morietur; sanguinem autem ejus de manu tua requiram.

19. Si autem tu annuntiaveris impio, et ille non fuerit conversus ab impietate sua, et a via sua impia, ipse quidem in iniquitate sua morietur; tu autem, animam tuam liberasti.

20. Sed et si conversus justus a justitia sua fuerit, et fecerit iniquitatem, ponam offendiculum coram eo; ipse morietur quia non annuntiasti ei, in peccato suo morietur, et non erunt in memoria justitiæ ejus quas fecit, sanguinem vero ejus de manu tua requiram.

gré sa tristesse, il se sentait rempli d'une force supérieure, pour exercer son ministère sans faiblir. — *Ad acervum... frugum...* Ces mots forment un nom propre dans l'hébreu : A *Tel-'Abib*. Localité inconnue, située sur les bords du Chobar (voyez 1, 3 et la note), et qui portait vraisemblablement ce nom (littéral. : Colline des épis) à cause de la fertilité de ses terres. Elle possédait une colonie de Juifs déportés (*ad transmigratorem*). — *Sedi... septem diebus*. Là le prophète s'abandonna pendant toute une semaine à l'amertume de ses pensées (*mœrens* : hébr., stupéfait).

5° Ézéchiël reçoit du Seigneur de nouvelles instructions. III, 16-21.

16. Transition.

17. Résumé de la mission d'Ézéchiël. — *Speculatorem*. Les prophètes étaient comme les sentinelles de Jéhovah à l'égard d'Israël. Cf. xxxiii, 7; Is. lvi, 10; Hab. ii, 1. — *Audies... et annuntiabis*. Il servira donc de médiateur entre Dieu et sa nation coupable.

18-21. Les responsabilités du messager divin. Chacun répond de ses propres actes et de ses propres péchés; néanmoins, ceux qui ont

charge d'âmes partageront cette responsabilité, et seront punis s'ils manquent à leur devoir en n'avertissant pas leurs subordonnés : tel est l'abrégé de la pensée. Quatre hypothèses sont faites successivement; les deux premières concernent les pécheurs, les deux suivantes les justes. — *Si...* Première hypothèse (vers. 18) : celle du pécheur que le ministre de Dieu n'a pas averti. Ce pécheur endurci mourra dans son impiété; mais le prophète infidèle rendra compte à Dieu de sa négligence : *sanguinem autem...* Cette formule est un écho de Gen. ix, 5, et xlii, 22. — *Si autem...* Seconde hypothèse (vers. 19) : celle du pécheur qui a été averti, mais qui a refusé de se convertir. Evidemment, ce malheureux portera seul la peine de son endurcissement. — *Sed et si...* Troisième hypothèse (vers. 20) : celle d'un juste qui s'abandonne au mal, parce que le prophète ne l'a pas soutenu dans le bien. Ils seront châtiés l'un et l'autre. — *Ponam offendiculum* : C.-à-d., des occasions de péché, des tentations. Non que Dieu cause directement la ruine morale de qui que ce soit; mais sa providence permet que la tentation atteigne les hommes, et il en est parmi eux qui succombent par leur faute. —

21. Si autem tu annuntiaveris justo ut non peccet justus, et ille non peccaverit, vivens vivet, quia annuntiasti ei, et tu animam tuam liberasti.

22. Et facta est super me manus Domini, et dixit ad me : Surgens egredere in campum, et ibi loquar tecum.

23. Et surgens egressus sum in campum; et ecce ibi gloria Domini stabat, quasi gloria quam vidi juxta fluvium Chobar; et cecidi in faciem meam.

24. Et ingressus est in me spiritus, et statuit me super pedes meos, et locutus est mihi, et dixit ad me : Ingredere, et includere in medio domus tuæ.

25. Et tu, fili hominis, ecce data sunt super te vincula, et ligabunt te in eis, et non egredieris de medio eorum.

26. Et linguam tuam adhærere faciam palato tuo, et eris mutus, nec quasi vir objurgans, quia domus exasperans est.

21. Si tu avertis le juste, afin qu'il ne pèche point, et s'il ne pèche pas, il vivra parce que tu l'auras averti; et toi, tu auras délivré ton âme.

22. Alors la main du Seigneur fut sur moi, et il me dit : Lève-toi, va dans la plaine, et là je te parlerai.

23. Je me levai, et j'allai dans la plaine; et voici, là était la gloire du Seigneur, telle que je l'avais vue près du fleuve Chobar; et je tombai sur ma face.

24. Et l'esprit entra en moi, et me mit debout sur mes pieds; et il me parla et me dit : Va, et enferme-toi au milieu de ta maison.

25. Pour toi, fils de l'homme, voici qu'on te mettra des liens; ils t'en lieront, et tu ne sortiras pas du milieu d'eux.

26. Je ferai adhérer ta langue à ton palais, et tu seras muet, et point comme un homme qui reprend *les autres*, car c'est une maison qui m'irrite.

Non crunt in memoria... Tous les mérites acquis par le juste en question périront avec lui. — *Si autem tu...* Quatrième hypothèse (vers. 32) : celle du juste qui persévère dans sa justice, parce que l'homme de Dieu l'a dûment averti.

PREMIÈRE PARTIE

Le livre des terribles jugements de Dieu. III, 22 — XXXII, 32.

SECTION I. — LE MINISTÈRE PROPHÉTIQUE D'ÉZÉCHIEL CONTRE LES JUIFS. III, 22 — XXIV, 27.

§ I. — *Oracles symboliques contre Jérusalem.*
III, 22 — V, 17.

Le ministère d'Ézéchiel va commencer. Il est inauguré, non par des discours, comme celui d'Isaïe et de Jérémie, mais par des actions symboliques d'un genre remarquable, qui devaient nécessairement attirer l'attention de ceux pour qui elles étaient faites. Elles sont rattachées à trois ordres ou séries d'ordres divins, en tête desquels se lit la formule : *Et tu, fili hominis* (cf. III, 25; IV, 1; V, 1).

1° Ordre préliminaire : Jéhovah commande à Ézéchiel de s'enfermer pour un temps dans sa maison. III, 22-27.

22-23. Introduction. — *Facta... manus.* Cf. I, 3. L'hébreu ajoute : là; c. à-d. à Tei. Abib (note du vers. 15^a). Ce fait eut lieu immédiatement après les sept jours d'isolement et de tristesse qui ont été mentionnés ci-dessus (vers. 15^b). — *In campum.* Hébr. : Dans la *biq'ah*, ou, dans la vallée profonde. Il s'agit de quelque vallée encaissée et solitaire qui se trouvait dans le voisinage. — *Cecidi* : écrasé de nouveau par l'éclat de la majesté divine. Cf. II, 1 et ss.

24-27. L'ordre du Seigneur. — *Ingressus... spiritus* : Comme plus haut, II, 2. — *Includere*

in medio... Dieu enjoint à Ézéchiel de demeurer dans sa maison sans en sortir. — *Data... vincula.* Ces mots ne contiennent pas, pour Ézéchiel, une menace de mauvais traitements que ses compatriotes devaient lui faire subir. Ce qu'ils expriment, c'est, d'après les uns, une contrainte morale imposée par Dieu lui-même au prophète, pour l'empêcher de quitter sa demeure; d'après les autres, une réalité extérieure, mais accomplie sur l'ordre du prophète par ses serviteurs. — *Non egredieris de medio...* Hébr. : Tu ne sortiras point (de chez toi pour aller) au milieu d'eux. — *Linguam... adhærere...* (vers. 26). Sur cette locution figurée, voyez Job, xxix, 10; Ps. xxi, 16. Jéhovah exigera d'Ézéchiel le silence pendant tout ce temps, lui interdisant d'adresser même des reproches à la nation coupable (*nec... objurgans*). Comparez les deux passages xxiv, 27, et xxxiii, 22, qui font allusion à ce trait de la manière la plus évidente. Après la prise de Jérusalem, Ézéchiel aura toute liberté de parler aux Juifs; en attendant, Dieu veut que sa bouche reste muette, si ce n'est lorsqu'il lui ordonnera positivement de manifester ses volontés aux exilés (*cum autem locutus...*, vers. 27). Son silence ne devait donc pas être absolu. — *Qui quiescit...* C. à-d., que celui qui ne veut pas écouter n'écoute pas. Cf. II, 5, et la note. Il aurait toute liberté de résister à la grâce; mais le Seigneur a dit (III, 19) quelle serait dans ce cas leur responsabilité. — Dès cette première action symbolique, il existe, entre les commentateurs, une divergence d'interprétation que l'on retrouve pour chacune des actions suivantes. Beaucoup d'entre eux se refusent à admettre qu'elles aient été accomplies extérieurement par le prophète; elles ne se seraient pas-ées, disent-ils, que dans l'esprit d'Ézéchiel et en vision.

27. Mais lorsque je t'aurai parlé, j'ouvrirai ta bouche, et tu leur diras : Ainsi parle le Seigneur Dieu : Que celui qui écoute, écoute; que celui qui se repose, se repose, car c'est une maison qui m'irrite.

27. Cum autem locutus fuero tibi, aperiam os tuum, et dices ad eos : Hæc dicit Dominus Deus : Qui audit, audiat, et qui quiescit, quiescat, quia domus exasperans est.

CHAPITRE IV

1. Et toi, fils de l'homme, prends une brique, place-la devant toi, et trace sur elle la ville de Jérusalem.

2. Tu mettras le siège contre elle, tu bâtiras des remparts, tu dresseras un

1. Et tu, fili hominis, sume troi late-rem, et pones eum coram te, et describes in eo civitatem Jerusalem.

2. Et ordinabis adversus eam obsidionem, et ædificabis munitiones, et com-

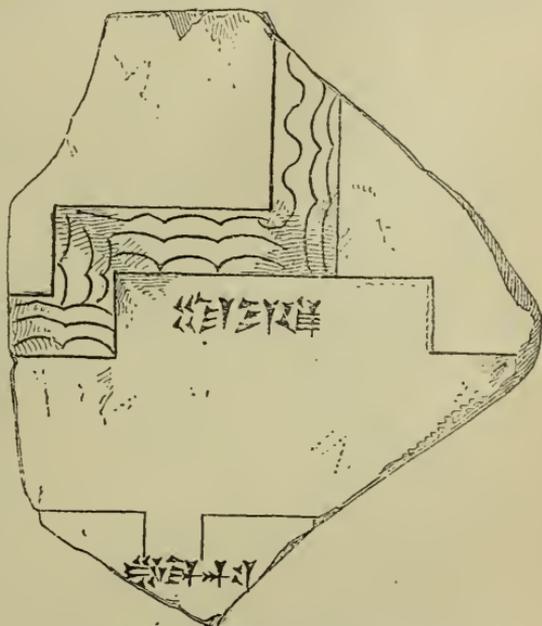
Sans doute, à notre point de vue occidental, elles paraissent surprenantes et même bizarres, sans compter que plusieurs d'entre elles n'étaient pas sans inconvénients et sans difficultés pour Ézéchiel. Mais nous dirons, avec un grand nombre d'autres exégètes anciens et contemporains, que c'est au point de vue de l'Orient qu'il faut se placer pour les juger, et aussi au point de vue de l'effet que Dieu voulait produire sur la « maison rebelle » d'Israël; or, sous ce double aspect, tout parle en faveur de l'accomplissement extérieur et réel. Nous avons vu Isaïe (xx, 2 et ss.) et Jérémie (xiii, 1 et ss.; xix, 1 et ss.; xxvii, 2 et ss., etc.) recevoir et exécuter des ordres analogues, destinés à impressionner la vive imagination de leurs coreligionnaires, et à leur annoncer sous une forme saisissante les châtements qui les attendaient. Rien, dans le récit, n'indique que les faits aient eu lieu simplement en vision; d'ailleurs, quel résultat eût été produit, si Ézéchiel s'était borné à dire aux captifs que tel ou tel phénomène s'était passé dans son âme? Nous croyons donc au caractère objectif de ces actes. Voyez Knabenbauer, *h. l.*, p. 66-69.

2^e Série d'ordres relatifs au siège de Jérusalem. IV, 1-17.

Les Juifs déjà exilés en Chaldée, aussi bien que ceux qui demeuraient encore en Palestine, se refusaient à croire que Jérusalem serait assiégée et prise par les Chaldéens. Cf. Jer. xxviii, 1 et ss.; xxix, 4, etc. Il fallait qu'ils fussent avertis clairement de la folie de leurs espérances. Dieu commande donc à Ézéchiel d'exécuter quatre autres actions symboliques, qui représenteront le siège et ses horreurs.

CHAP. IV. — 1-2. Le dessin sur une brique. — *Sume... laterem* : une de ces briques crues sur lesquelles les Assyriens et les Chaldéens écrivaient ou dessinaient au moyen d'un burin.

On en a retrouvé d'énormes quantités, formant des bibliothèques entières, et c'est à elles que nous devons la plupart des découvertes récentes relatives à Ninive et à Babylone (*Att. archéol.*,



Représentation d'une partie de la ville de Babylone sur une brique.

pl. XLIX, fig. 5, 8). — *Describes in eo...* On a rencontré des briques ninivites qui portent des plans de forteresses. — *Ordinabis... obsidionem* (vers. 2). Première opération du siège : l'investissement. Ce détail et ceux qui suivent devaient sans doute aussi être dessinés sur la brique. D'après les prévisions humaines, il semblait alors peu vraisemblable que Jérusalem dût subir les humiliations et les malheurs qui lui sont an-

portabis aggerem, et dabis contra eam castra, et pones arietes in gyro.

3. Et tu. *sume tibi sartagine* ferream, et pones eam in murum ferreum inter te et inter civitatem; et obfirmabis faciem tuam ad eam, et erit in obsidionem, et circumdabis eam. Signum est domui Israel.

4. Et tu dormies super latus tuum sinistrum, et pones iniquitates domus Israel super eo, numero dierum quibus dormies super illud, et assumes iniquitatem eorum.

5. Ego autem dedi tibi annos iniquitatis eorum, numero dierum, trecentos et nonaginta dies, et portabis iniquitatem domus Israel.

6. Et cum compleveris hæc, dormies super latus tuum dexterum secundo, et assumes iniquitatem domus Juda quadraginta diebus; diem pro anno, diem, inquam, pro anno, dedi tibi.

retranchement, tu l'environneras d'un camp et tu placeras des béliers tout autour.

3. Prends aussi une poêle de fer, et mets-la comme un mur de fer entre toi et la ville; puis regarde-la d'un visage ferme, et elle sera assiégée, et tu l'assiégeras. C'est un signe pour la maison d'Israël.

4. Ensuite tu dormiras sur le côté gauche, et tu mettras sur lui les iniquités de la maison d'Israël; pendant les jours où tu dormiras sur ce côté, tu porteras leur iniquité.

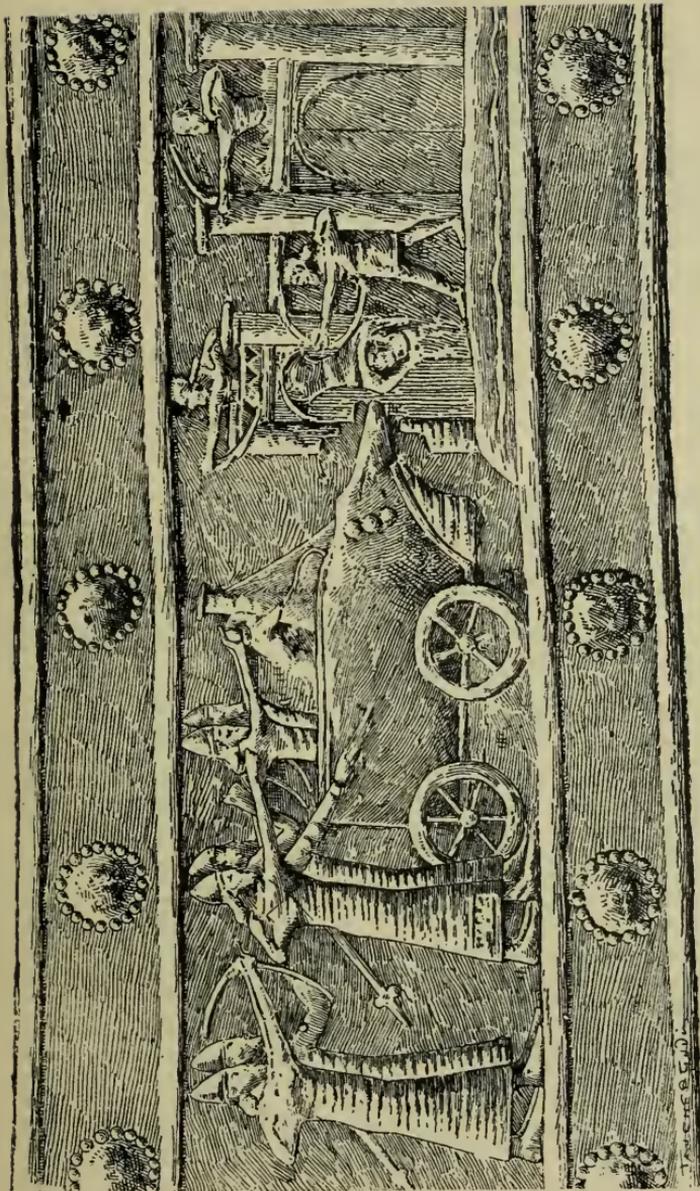
5. Je t'ai donné trois cent quatre-vingt-dix jours pour les années de leur iniquité, et tu porteras l'iniquité de la maison d'Israël.

6. Et lorsque tu auras accompli cela, tu dormiras une seconde fois, sur le côté droit, et tu porteras l'iniquité de la maison de Juda pendant quarante jours; je te donne un jour pour chaque année.

noncés ici. Les Chaldéens avaient subjugué récemment, à plusieurs reprises, le royaume de Juda, et emmené successivement captifs deux de ses rois et un grand nombre de ses citoyens les plus influents; le roi actuel, Sédécias, était une créature de Nabuchodonosor. « Un nouveau siège ne pouvait être que le résultat d'une nouvelle révolte, acte évidemment insensé dans les circonstances présentes. » C'est environ quatre années d'avance que ce fait est prophétisé. — *Edificabis...* Seconde opération du siège. L'équivalent hébreu de *munitiones* semble désigner une de ces hautes tours roulantes qu'on voit figurées sur les monuments assyriens. Les assiégeants les approchaient des remparts, et luttaient dans les conditions les plus favorables contre les assiégés (*Att. archéol.*, pl. xci, fig. 3). — *Comportabis aggerem.* Troisième opération. Elle consistait à élever autour de la ville un ensemble de terrasses artificielles qui complétaient l'investissement. Cf. Jer. xxxii, 24. — *Dabis... castra.* Quatrième opération : des corps d'armée étaient jetés sur divers points, pour empêcher toute communication avec le dehors. — *Arietes in gyro.* Cinquième et dernière opération : on sapait les murs avec d'énormes béliers. — *Sartagine* (vers. 3) : une de ces poêles dont on se servait pour faire cuire des gâteaux. Cf. Lev. ii, 5; l'*Att. archéol.*, pl. xlii, fig. 15. Par cet acte, Ézéchiël était censé établir un mur de fer, infranchissable, entre la ville assiégée et la délivrance. Manière énergique de dire que l'issue du siège serait fatale pour Jérusalem, la sentence divine étant irrévocable. — *Obfirmabis faciem* : comme devaient le faire plus tard les Chaldéens, absolument décidés à s'emparer de la cité.

4-8. Les souffrances du siège sont figurées par plusieurs positions que le prophète devait prendre successivement. — *Et tu dormies...* Hebr. : Et

toi, couche-toi sur ton côté gauche. — *Pones... super eo* : c.-à-d., sur le côté condamné à porter pendant si longtemps le poids de tout le corps. Prendre sur soi l'iniquité de quelqu'un, c'est, d'après le langage biblique, subir le châtement mérité par ses péchés. Cf. Lev. xvi, 22 et xix, 8; Num. xiv, 34; Is. liii, 12, etc. Ézéchiël, sans cesser de représenter les Chaldéens qui devaient assiéger Jérusalem (comp. le vers. 7), symbolise donc ici les assiégés et leurs souffrances. — *Domus Israel.* Plus haut (vers. 3^b), cette expression désignait tout ce qui restait du peuple théocratique; dans ce passage, où la maison d'Israël est mise en opposition avec celle de Juda (cf. vers. 6), il s'agit spécialement de l'ancien royaume schismatique des dix tribus du nord. Pour les Orientaux, le côté gauche marque précisément la direction du nord. — *Dedi tibi annos...* La supputation de ces années présente de grandes difficultés; aussi les commentateurs sont-ils très divisés à ce sujet. D'après les uns, elles correspondraient au temps pendant lequel les deux royaumes s'étaient livrés à l'iniquité; pour celui d'Israël, c'était la durée entière de son existence, et, de plus, les années qui s'étaient écoulées depuis sa ruine jusqu'au moment où Ézéchiël recevait cet ordre du Seigneur, c.-à-d., 390 ans en chiffres ronds (de 976 à 585; seulement 391 ans en réalité); pour celui de Juda, les quarante années auraient pour point de départ la réforme religieuse de Josias, par laquelle les péchés antérieurs des Juifs avaient été comme anéantis, et pour terme la prise de Jérusalem (de 627 à 588). Mais, outre que les chiffres ainsi obtenus sont inexacts, la manière de les obtenir semble très arbitraire. D'autres interprètes, s'appuyant sur ce fait incontestable que, dans le contexte, il n'est pas question du temps de la culpabilité, mais de celui de l'expiation des crimes, appliquent ce-



Bélier assyrien porté sur un chariot. (Bas-relief en bronze des portes de Balawat.)

7. Et ad obsidionem Jerusalem convertes faciem tuam, et brachium tuum erit extentum; et prophetabis adversus eam.

8. Ecce circumdedi te vinculis; et non te convertes a latere tuo in latus aliud, donec compleas dies obsidionis tuæ.

9. Et tu, sume tibi frumentum, et hordenum, et fabam, et lentem, et milium, et viciam; et mitte ea in vas unum, et facies tibi panes numero dierum quibus dormies super latus tuum: trecentis et nonaginta diebus comedes illud.

10. Cibus autem tuus, quo vesceris, erit in pondere viginti stateres in die; a tempore usque ad tempus comedes illud.

11. Et aquam in mensura bibes, sextam partem hin; a tempore usque ad tempus bibes illud.

7. Tu tourneras le visage vers Jérusalem assiégée, et ton bras sera étendu, et tu prophétiseras contre elle.

8. Voici, je t'ai environné de liens, et tu ne te retourneras point d'un côté sur l'autre, jusqu'à ce que tu aies accompli les jours de ton siège.

9. Et toi, prends du froment, de l'orge, des fèves, des lentilles, du millet et de la vesce; mets-les dans un vase, et fais-en des pains pour autant de jours que tu dormiras sur le côté: tu les mangeras pendant trois cent quatre-vingt-dix jours.

10. La nourriture que tu mangeras sera du poids de vingt sicles par jour; tu en mangeras de temps à autre.

11. Tu boiras aussi de l'eau par ration, la sixième partie du hin; tu la boiras de temps à autre.

anucés à l'avent, non au passé, et, les additionnant ensuite, ils volent dans le total les 430 ans que le Seigneur avait précisément cités autrefois à Abraham (Gen. xv, 1; cf. Ex. xii, 49) comme une époque de souffrances pour ses descendants. Or, ajoutent-ils, il faut chercher en cela un symbole, plutôt que de la chronologie rigoureuse: de même que la servitude des anciens Hébreux en Égypte, prédite à Abraham, avait duré 430 ans, les chiffres donnés ici par Dieu auraient surtout pour but de marquer que la seconde servitude ne serait pas moins dure que la première (cf. Os. ix, 3). Voyez Le Hir, *Les trois grands prophètes*, Paris, 1877, p. 304-307. Il n'est pas possible de résoudre d'une manière entièrement satisfaisante ce petit problème exégétique, qui se complique davantage, si l'on adopte, comme le font quelques auteurs sans raison suffisante, la leçon des LXX, d'après laquelle le châtimement de la maison d'Israël est représenté par 190 jours, au lieu de 390. Voyez Knabenbauer, *h. l.*, p. 57-60. Quoi qu'il en soit, il est aisé de comprendre pourquoi le châtimement du royaume schismatique devait être notablement plus long que celui du royaume légitime: les dix tribus s'étaient lancées, presque aussitôt après le schisme, dans une idolâtrie effrénée et dans toute sorte de désordres; quoique très coupable aussi, Juda avait gardé comme peuple une certaine retenue, et avait conservé le vrai culte de Jéhovah et la vraie royauté. — Des divers actes symboliques ordonnés ici à Ézéchiël, celui-ci est, à vrai dire, le seul qui présente une difficulté bien sérieuse sous le rapport de l'exécution; mais il n'y a pas impossibilité réelle. Rien ne nous oblige, d'ailleurs, à croire que le prophète demeura ainsi couché pendant plus de quatre mois, sans la moindre interruption; on peut admettre, avec plusieurs commentateurs, qu'il vaquait pendant le jour ou une partie du jour à ses occupations ordinaires dans l'intérieur

de sa maison. — *Convertes faciem...* (vers. 7). Mieux vaudrait: « obstruabis faciem... » comme au vers. 3^b. Cette locution, chère à Ézéchiël, dénote une résolution fortement arrêtée. Cf. Lev. xvii, 10, et xx, 3, 5; II Par. xx, 3, etc. — *Brachium... extentum*. Hébr.: Ton bras nu. Les manches de la tunique orientale sont généralement très larges, et gênantes pour l'action; Ézéchiël devait donc retrousser celle de son bras droit, comme pour lutter plus à l'aise contre Jérusalem. — *Circumdedi... vinculis* (vers. 8): liens moraux plutôt que matériels, et qui consistaient dans l'ordre par lequel Dieu venait de condamner son serviteur à une immobilité relative. Autre manière d'affirmer que la vengeance céleste suivra irrévocablement son cours contre la cité criminelle.

9-12. La famine qu'endureront les habitants de Jérusalem pendant le siège est figurée par un symbole spécial. — *Frumentum, et hordeum...* Énumération en gradation descendante, pour exprimer que la qualité des aliments deviendra pire chaque jour. Sur ces divers céréales et légumineuses, voyez l'*Atl. d'hist. nat.*, pl. III, fig. 2; pl. IV, fig. 1-3; pl. V, fig. 1-4; pl. VI, fig. 5; pl. XXXI, fig. 4-6. — *Trecentis et nonaginta...* Cette fois, les quarante autres jours sont passés sous silence; on ignore pour quel motif, car il est probable que la nourriture du prophète devait être la même durant les 430 jours. — *Erit in pondere* (vers. 10). En effet, dans les grandes disettes, on en est réduit à peser les vivres. La quantité diminuera donc comme la qualité. — *Viginti stateres*. D'après l'hébreu: vingt sicles (*séqel*). En tant qu'unité de poids, le sicle équivalait, croit-on, à 14 gr. 200. Ézéchiël n'avait donc, pour sa ration quotidienne, que 234 gr. de mauvais pain; à peine de quoi soutenir sa vie. — *A tempore... ad tempus*. Hébraïcisme, qui signifie: à des intervalles déterminés. — *Aquam in mensura* (vers. 11). Jérusalem ne

12. Tu le mangeras comme du pain d'orge cuit sous la cendre, et tu le couvriras devant eux de l'ordure qui sort de l'homme.

13. Et le Seigneur dit : C'est ainsi que les enfants d'Israël mangeront leur pain souillé, parmi les nations vers lesquelles je les chasserai.

14. Et je dis : Ah, ah, ah, Seigneur Dieu, voici, mon âme n'a pas été souillée, et depuis mon enfance jusqu'à maintenant je n'ai pas mangé de bête morte d'elle-même ou déchirée par d'autres, et aucune chair impure n'est entrée dans ma bouche.

15. Il me répondit : Voici, je te donne de la fiente de bœuf au lieu d'excréments humains, et tu feras ton pain avec.

16. Il me dit encore : Fils de l'homme, voici que je briserai dans Jérusalem le bâton du pain ; ils mangeront le pain au poids et dans l'inquiétude, et ils boiront l'eau à la mesure et dans l'angoisse,

17. de sorte que, manquant de pain et d'eau, ils tomberont les uns sur les autres, et périront dans leurs iniquités.

12. Et quasi subcinericium hordeaceum comedes illud, et stercore quod egreditur de homine operies illud in oculis eorum.

13. Et dixit Dominus : Sic comedent filii Israel panem suum pollutum inter gentes ad quas ejiciam eos.

14. Et dixi : A, a, a, Domine Deus, ecce anima mea non est polluta ; et morticinum, et laceratum a bestiis, non comedi ab infantia mea usque nunc, et non est ingressa in os meum omnis caro immunda.

15. Et dixit ad me : Ecce dedi tibi fimum boum pro stercoribus humanis, et facies panem tuum in eo.

16. Et dixit ad me : Fili hominis, ecce ego conteram baculum panis in Jerusalem ; et comedent panem in pondere et in sollicitudine, et aquam in mensura et in angustia bibent.

17. Et dixit : Tu, deficientibus pane et aqua, corruat unusquisque ad fratrem suum, et contabescant in iniquitatibus suis.

devait pas moins souffrir de la soif que de la faim ; elle était, alors surtout, fort mal partagée en fait d'eau potable. — *Sextam partem hin*. Le hin était une mesure de capacité pour les liquides. Il contenait 6 litres 49 ; sa sixième partie était donc légèrement supérieure à un litre. — *Subcinericium hordeaceum* (vers. 12) : genre de galette dont les Orientaux sont très friands. Ézéchiel devait préparer de la même manière son misérable pain. — *Stercore... operies*. D'après l'hébreu : Tu le feras cuire avec des excréments humains. C'est à ce sens qu'il faut ramener la traduction de la Vulgate. Dans l'Orient biblique, où le bois est en général peu abondant, on emploie souvent, en guise de combustible, les excréments desséchés des bœufs et des chameaux. Voyez le *Man. bibl.*, t. II, n. 1030, note 3. Ici, c'est avec des excréments humains qu'Ézéchiel devra faire cuire son pain, et rien ne pouvait mieux dépeindre la détresse de Jérusalem, soit pendant, soit après le siège. Cf. vers. 13 et ss. — *In oculis...* : aux yeux des déportés de Tel-Abib.

13-17. Le Seigneur explique lui-même la signification de cet acte. — *Panem... pollutum*. Le pain d'Ézéchiel, tel qu'il devait être préparé d'après le vers. 12, aurait été légalement impur.

Cf. Lev. v, 3. Or, il signifiait précisément que ceux des Juifs qui survivraient aux horreurs du siège seraient emmenés en exil ; car les préceptes de la loi mosaïque relatifs au choix et à la préparation des mets étaient de telle nature, qu'un Israélite ne pouvait vivre parmi les païens sans contracter de souillure sous ce rapport. Cf. Dan. 1, 8 ; Os. ix, 3. — *Et dixi...* (vers. 14). Comme plus tard saint Pierre dans une occasion semblable (cf. Act. x, 14), le prophète manifesta une vive répugnance, qu'il expose franchement à son Dieu. Toujours il a fidèlement obéi aux prescriptions légales, et il lui en coûterait ici manquer. — *A, a, a*. Hébr. : *'Ahâh*. Voyez Jer. i, 6, et la note. — *Morticinum et laceratum...* La chair des animaux était expressément prohibée dans ces deux cas. Cf. Lev. vii, 21. — *Dedi... fimum...* (vers. 15). Touché de la peine de son serviteur, Jehovah daigne adoucir son ordre, et substitue les excréments de bœuf aux excréments humains. — *Baculum panis*. Métaphore délicate : les divers aliments, que représente ici le pain, sont, en effet, le soutien de la vie. Cf. Lev. xxvi, 26 ; Ps. ciii, 15 ; Is. iii, 1. — *In iniquitatibus...* (vers. 17). Le motif de tant de souffrances.

CHAPITRE V

1. Et tu, fili hominis, sume tibi gladium acutum, radentem pilos, et assumes eum, et duces per caput tuum et per barbam tuam, et assumes tibi stateram ponderis, et divides eos.

2. Tertiam partem igni combures in medio civitatis, juxta completionem dierum obsidionis; et assumes tertiam partem, et concides gladio in circuitu ejus; tertiam vero aliam disperges in ventum, et gladium nudabo post eos.

3. Et sumes inde parvum numerum, et ligabis eos in summitate palli tui.

4. Et ex eis rursum tolles, et propicies eos in medio ignis, et combures eos igni et ex eo egredietur ignis in omnem domum Israel.

5. Hæc dicit Dominus Deus : Ista est Jerusalem, in medio gentium posui eam, et in circuitu ejus terras.

6. Et contempsit judicia mea, ut plus esset impia quam gentes, et præcepta mea ultra quam terræ quæ in circuitu ejus sunt; judicia enim mea projece-
verunt, et in præceptis meis non ambulaverunt.

7. Idcirco hæc dicit Dominus Deus :

1. Et toi, fils de l'homme, prends un instrument tranchant qui rase les poils, prends-le et fais-le passer sur ta tête et sur ta barbe; prends ensuite un poids et une balance, et partage -les.

2. Tu en brûleras un tiers dans le feu, au milieu de la ville, lorsque les jours du siège seront accomplis; tu prendras l'autre tiers, et tu le couperas avec le rasoir autour de la ville; tu disperseras au vent le dernier tiers, et je tirerai l'épée derrière eux.

3. Tu en prendras un petit nombre, que tu lieras au bord de ton manteau.

4. Tu en prendras encore de ceux-ci, et tu les jetteras au milieu du feu, et tu les brûleras; et il en sortira un feu contre toute la maison d'Israël.

5. Ainsi parle le Seigneur Dieu : C'est là cette Jérusalem que j'ai établie au milieu des nations, et qui est environnée de leurs terres.

6. Elle a méprisé mes ordonnances, au point d'être plus impie que les nations; et elle a violé mes préceptes plus que tous les pays d'alentour; car ils ont rejeté mes ordonnances, et n'ont pas marché dans mes préceptes.

7. C'est pourquoi ainsi parle le Sei-

3° Les Juifs périront en grand nombre durant le siège de Jérusalem, et les survivants seront déportés à travers les nations païennes. V, 1-17.

CHAP. V. — 1-4. Le signe. — *Radentem pilos*. Hébr. : un rasoir de barber. Isaïe, vii, 20, s'était déjà servi d'une image semblable, pour décrire les ravages opérés en Palestine par des cruels envahisseurs. Raser quelqu'un était, en outre, un très grand outrage d'après les idées orientales. Cf. II Reg. x, 4. — *Stateram ponderis*. Hébraïsme : une balance à peser. — *Tertiam partem...* (vers. 2). Ce premier tiers de la barbe et des cheveux ainsi rasés figurait ceux d'entre les Juifs qui devaient mourir dans la ville pendant le siège. Cf. vers. 12. — *Combures in medio...* C.-à-d., sur la brique mentionnée plus haut (iv, 1). — *Juxta completionem...* : après l'écoulement des 390 et des 40 jours (iv, 5-6). — *Concides... in circuitu...* Figure de ceux des assiégés qui étaient destinés à périr dans les combats occasionnés par les sorties. — *Disperges in ventum*. Emblème de ceux qui, après avoir échappé aux misères du siège, seraient emmenés en exil. — *Gladium nudabo...* Ces derniers seront donc loin d'avoir échappé à tout danger. — *Sumes inde...* (vers. 3). Il prendra une toute petite partie

des cheveux et des poils de barbe dispersés par le vent. — *In summitate palli*. A la lettre, d'après l'hébreu : dans tes ailes. La Vulgate donne bien le sens : à un des coins de son vêtement supérieur. Cf. Luc. vi, 38, etc. — *Ex eis rursum...* (vers. 4). Tout cela symbolisait les nombreux malheurs qui devaient atteindre, jusque dans leur lointain séjour, les Israélites déportés après le siège. — *Et ex eo... ignis* : un feu destructeur, qui opérera de grandes ravages. Cf. xv, 4 et ss.; xix, 14, etc.

5-9. Interprétation du signe. — *Ista... Jerusalem*. L'objet de ce terrible oracle, c'est cette cité ingrate, que Dieu avait comblé de ses faveurs. — *In medio gentium...* Par sa dignité supérieure, elle était devenue comme le centre du monde, et il ne tenait qu'à elle d'être pour toute la terre « un foyer de bénédictions ». — *Et contempsit...* (vers. 6). Hébr. : Elle a été rebelle à mes ordres. — *Ut plus... impia...* au lieu d'être la plus sainte des nations, conformément aux grâces qu'elle avait reçues. Trait significatif. — *Idcirco hæc...* (vers. 7). Formule qui introduit la divine sentence. — *Quia superastis...* Ils ont surpassé les païens en impiété et en désordres de tout genre. Hébr. : Parce que

gneur Dieu : Parce que vous avez dépassé les nations qui sont autour de vous, et que vous n'avez pas marché dans mes préceptes, et que vous n'avez pas observé mes ordonnances, et que vous n'avez pas agi selon les lois des peuples qui vous entourent,

8. à cause de cela, ainsi parle le Seigneur Dieu : Voici que je viens à toi, et j'exercerai moi-même des jugements au milieu de toi à la vue des nations,

9. et je ferai en toi ce que je n'ai pas fait, et que je ne ferai jamais dans la suite, à cause de toutes tes abominations.

10. C'est pourquoi les pères mangeront leurs enfants au milieu de toi, et les enfants mangeront leurs pères, et j'exercerai des jugements contre toi, et je disperserai à tous les vents tout ce qui restera de toi.

11. C'est pourquoi, par ma vie, dit le Seigneur Dieu, comme tu as violé mon sanctuaire par tous tes crimes et toutes tes abominations, moi aussi je te briserai, et mon œil sera sans pitié, et je n'aurai pas de compassion.

12. Un tiers des tiens mourra de la peste, et sera consumé par la faim au milieu de toi; un autre tiers tombera par le glaive autour de toi, et je disperserai l'autre tiers à tous les vents, et je tirerai l'épée derrière eux.

13. J'assouvirai ainsi ma fureur, je satisferai mon indignation sur eux, et je me consolerais; et ils sauront que moi, le Seigneur, j'ai parlé dans ma colère,

Quia superastis gentes quæ in circuitu vestro sunt, et in præceptis meis non ambulastis, et judicia mea non fecistis, et juxta judicia gentium quæ in circuitu vestro sunt non estis operati,

8. ideo hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego ad te, et ipse ego faciam in medio tui judicia in oculis gentium;

9. et faciam in te quod non feci, et quibus similia ultra non faciam, propter omnes abominationes tuas.

10. Ideo patres comedent filios in medio tui, et filii comedent patres suos; et faciam in te judicia, et ventilabo universas reliquias tuas in omnem ventum.

11. Idcirco vivo ego, dicit Dominus Deus, nisi, pro eo quod sanctum meum violasti in omnibus offensionibus tuis, et in cunctis abominationibus tuis, ego quoque confringam, et non parceat oculus meus, et non miserebor.

12. Tertia pars tui peste morietur, et fame consumetur in medio tui; et tertia pars tui in gladio cadet in circuitu tuo; tertiam vero partem tuam in omnem ventum dispergam, et gladium evaginabo post eos.

13. Et complebo furorem meum, et requiescere faciam indignationem meam in eis, et consolabor; et scient quia ego, Dominus, locutus sum in zelo meo, cum

vous avez été plus turbulents; c.-à-d., plus rebelles. Ce reproche ne doit pas être pris d'une manière absolue, car en réalité les Juifs, même occupables, valaient mieux que les peuples du paganisme; s'ils sont appelés la pire des nations, c'est parce qu'ils avaient abusé de plus de faveurs. — *Juxta judicia... non estis...* De prime abord, cette négation surprend, car elle semble contredire la pensée qui précède; aussi plusieurs critiques la suppriment-ils, à la suite du syriaque et de quelques manuscrits hébraïques. Il est mieux cependant de la garder, et, bien comprise, elle ajoute beaucoup à la pensée: Vous, si supérieurs aux Gentils grâce à la révélation, vous vous êtes abaissés au-dessous d'eux en ce qui concerne la conduite morale. — *Ecce ego ad te...* (vers. 8). Menace d'une énergie extraordinaire. — *In oculis gentium*. Les païens, témoins des crimes de Juda, le seront aussi de son châtiement, et ce châtiement sera sans égal dans l'histoire: *faciam... quod non...* (vers. 9). Cf. Thren. I, 12.

10-17. Suite de l'interprétation du signe: détails sur la manière dont Jehovah punira son

peuple si coupable. — *Patres comedent...* Antique prédiction (cf. Lev. xxvi, 29; Deut. xxviii, 53), également renouvelée par Jérémie, xix, 9, et Thren. iv, 20 (voyez les notes). Le trait *filii comedent...* est propre à Ézéchiel. — *Ventilabo reliquias...* Métaphore expressive, empruntée à l'agriculture. Cf. Is. xxix, 5; Jer. xlix, 36, etc. — *Vivo ego...* (vers. 11). Un serment divin, pour confirmer la sentence. — *Sanctum meum*. Mon sanctuaire, comme dit l'hébreu. Le chap. viii racontera tout au long la profanation du temple par les Juifs. — *Offensionibus...*, *et... abominationibus*. Ces deux substantifs désignent les idoles et leur culte honteux. — *Ego... confringam*. Littéralement dans l'hébreu: Je retirerai; à savoir, mes yeux, ma bienveillance. Cf. Job, xxxvi, 7, etc. — *Tertia pars...* (vers. 12). Explication directe de la dernière action symbolique (cf. vers. 1-3). — *Requiescere faciam...* (vers. 13). La colère divine se calmera et se reposera lorsqu'elle aura été complètement assouvie. Cf. xvi, 42; xxi, 17; xxiv, 13. — *Consolabor*: la terrible consolation de la vengeance. Voyez Is. i, 24, e

implevero indignationem meam in eis.

14. Et dabo te in desertum, et in opprobrium gentibus quæ in circuitu tuo sunt, in conspectu omnis prætereuntis;

15. et eris opprobrium et blasphemia, exemplum et stupor in gentibus quæ in circuitu tuo sunt, cum fecero in te iudicia in furore, et in indignatione, et in increpationibus iræ.

16. Ego, Dominus, locutus sum. Quando misero sagittas famis pessimas in eos, quæ erunt mortiferæ, et quas mittam ut disperdam vos; et famem congregabo super vos, et conteram in vobis baculum panis;

17. et immittam in vos famem et bestias pessimas, usque ad interuiccionem; et pestilentia et sanguis transibit per te, et gladium inducam super te. Ego, Dominus, locutus sum.

lorsque mon indignation se sera satisfaite sur eux.

14. Je ferai de toi un désert, un sujet d'opprobre pour les nations qui sont autour de toi, à la vue de tous les passants;

15. et tu seras l'opprobre, la malédiction, l'exemple et l'étonnement des peuples qui t'environnent, lorsque j'aurai exercé mes jugements contre toi avec fureur et avec indignation, et dans l'effusion de ma colère.

16. C'est moi, le Seigneur, qui ai parlé. Lorsque je lancerai contre eux les flèches pernicieuses de la famine, qui seront mortelles et que je lancerai pour vous perdre; lorsque je rassemblerai contre vous la famine, et que je briserai parmi vous le bâton du pain;

17. lorsque j'enverrai contre vous la famine et les bêtes les plus cruelles, pour vous exterminer, la peste et le sang passeront au milieu de toi, et je ferai venir l'épée sur toi. C'est moi, le Seigneur, qui ai parlé.

CHAPITRE VI

1. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

2. Fili hominis, pone faciem tuam ad montes Israel, et prophetabis ad eos,

3. et dices : Montes Israel, audite verbum Domini Dei. Hæc dicit Dominus Dens montibus et collibus, rupibus et vallibus : Ecce ego inducam super vos gladium, et disperdam excelsa vestra,

1. La parole du Seigneur me fut adressée en ces termes :

2. Fils de l'homme, tourne ton visage vers les montagnes d'Israël, et prophétise contre elles,

3. et dis : Montagnes d'Israël, écoutez la parole du Seigneur Dieu. Ainsi parle le Seigneur Dieu aux montagnes et aux collines, aux rochers et aux vallées : Voici que je ferai venir l'épée sur vous, et je détruirai vos hauts lieux,

la note. — *Dabo... in desertum...* (vers. 14). Cette menace revient souvent dans Jérémie. Cf. Jer. VII, 34; XVIII, 16, etc.; Thren. II, 15-16. — *In furore... iræ* (vers. 15). Accumulation vigoureuse de synonymes. — *Sagittas famis* est une belle métaphore Cf. Deut. XXXII, 23-24. — *Famem congregabo*. La sentence insiste sur ce redoutable fléau, qui opéra d'affreux ravages dans la capitale juive pendant le siège. Cf. Thren II, 20 et IV, 10; Bar. II, 3. — *Bestias pessimas*. Ce trait aussi avait été prédit depuis longtemps (Lev. XXVI, 22; Deut. XXXII, 24). Les bêtes fauves pouvaient aisément se multiplier dans le pays presque désert. Cf. IV Reg. XVII, 25. — *Sanguis* : le sang juif versé sur les champs de bataille, autour de la ville. Cf. XIV, 21 et Jer. XV, 3. D'autres passages d'Ézéchiel (VI, 12; XXVIII, 23 et XXXVIII, 22) associent de même les fléaux de

la peste et du glaive. — *Ego... locutus sum*. Parole solennelle, qui met pour ainsi dire le sceau à la sentence. Comp. les vers. 13 et 16.

§ II. — Oracle contre les Juifs idolâtres. VI, 1-14.

1° Le pays de Juda sera tout entier dévasté, à cause de l'idolâtrie de ses habitants. VI, 1-7.

CHAP. VI. — 1-2. Introduction. — *Pone faciem...* C'est là une des locutions favorites d'Ézéchiel. Cf. XIII, 17; XIV, 8; XV, 7; XX, 46; XXI, 2, etc. — *Ad montes Israel*. Le prophète devra s'adresser spécialement aux montagnes de la Palestine, parce qu'elles étaient depuis longtemps l'un des principaux théâtres de l'idolâtrie. Cf. IV Reg. X, 10-11; Jer. II, 20; Os. IV, 13, etc.

3-7. Une ruine complète atteindra le pays tout entier, et surtout les sanctuaires idolâtriques. — *Rupibus*. L'hébreu désigne plutôt les ravins, qui

4. j'abattrai vos autels, et vos statues seront brisées, et je ferai tomber vos morts devant vos idoles ;

5. je mettrai les cadavres des enfants d'Israël devant vos statues, et je disperserai vos os autour de vos autels ;

6. dans tous les pays où vous habitez les villes seront désertes, les hauts lieux seront détruits et renversés, vos autels tomberont et seront brisés, vos idoles disparaîtront, vos temples seront abattus, et vos ouvrages seront anéantis,

7. et les morts tomberont au milieu de vous, et vous saurez que je suis le Seigneur.

8. J'en laisserai quelques-uns d'entre vous qui auront échappé au glaive, parmi les nations, lorsque je vous aurai dispersés à travers les contrées ;

9. et ceux d'entre vous qui auront été délivrés se souviendront de moi parmi les nations où ils auront été emmenés captifs, parce que j'aurai brisé leur cœur adultère et apostat, et leurs yeux qui s'étaient prostitués après leurs idoles ; et ils se déplaieront à eux-mêmes, à cause des maux qu'ils auront faits dans toutes leurs abominations ;

10. et ils sauront que moi, le Seigneur, je ne les ai pas menacés en vain de leur faire ces maux.

4. et demoliar aras vestras, et confringentur simulacra vestra, et dejiciam interfectos vestros ante idola vestra ;

5. et dabo cadavera filiorum Israel ante faciem simulacrorum vestrorum, et dispergam ossa vestra circum aras vestras ;

6. in omnibus habitationibus vestris urbes desertæ erunt, et excelsa demolientur et dissipabuntur ; et interibunt aræ vestræ, et confringentur ; et cessabunt idola vestra, et conterentur delubra vestra, et debentur opera vestra ;

7. et cadet interfectus in medio vestri, et scietis quia ego sum Dominus.

8. Et relinquam in vobis eos qui fugerint gladium in gentibus, cum dispersero vos in terris ;

9. et recordabuntur mei liberati vestri in gentibus ad quas captivi ducti sunt, quia contrivi cor eorum fornicans, et recedens a me, et oculos eorum fornicantes post idola sua ; et displicebunt sibi met super malis quæ fecerunt in universis abominationibus suis ;

10. et scient quia ego, Dominus, non frustra locutus sum, ut facerem eis malum hoc.

étaient aussi, avec les vallées, un centre du culte des faux dieux. Cf. IV Reg. xxiii, 10 ; Is. lvii, 5-6 ; Jer. vii, 31, etc. — *Ecce ego*. Dans l'hébreu, le pronom est répété avec beaucoup d'emphase : Me voici, moi. — *Disperdam excelsa* (les sanctuaires construits sur les hauts lieux). Ces mots et les suivants (vers. 4-6*) sont une citation presque littérale du Lévitique (xxvi, 30-31). Dieu montre, en faisant cet emprunt au Pentateuque, que les jugements prédits par Moïse vont s'accomplir. — *Simulacra* (vers. 4). L'hébreu *hammânim* désigne des colonnes consacrées à Baal, le dieu soleil. — *Ante idola*. Hébr. : *gil-lûlîm* ; expression souverainement méprisante, qu'Ézéchiël emploie environ quarante fois pour indiquer les idoles. Sa racine est le mot *gal*, excrément. — *Cadavera... ante faciem* (verset 5). Cf. Jer. viii, 1-2. Il y a dans ce trait une ironie terrible : les Juifs idolâtres seront ainsi, devant leurs idoles, une dernière prostration, dont ils ne se relèveront jamais. *Ossa... circum aras*. Les autels seront par là même souillés et profanés. — *Opera vestra* : les idoles, œuvre de leurs mains criminelles. — *In omnibus habitationibus*. (vers. 6). Description éloquent d'une ruine complète, dans laquelle les idoles ne seront pas épargnées. — *Et scietis...* Les événe-

ments seront tels, qu'on n'aura pas de peine à en reconnaître le véritable auteur.

2° Ceux qui auront échappé à la mort seront dispersés parmi les païens ; pourtant, un jour viendra où ils feront pénitence. VI, 8-10.

8-10. *Relinquam in vobis...* Rayon d'espoir à travers ces épaisses ténèbres : il y aura un reste, qui servira plus tard à reconstituer la nation théocratique. Il n'est presque pas de prophète qui ne développe plus ou moins cette pensée consolante. — *Liberati vestri* (vers. 9). Hébraïsme : ceux des Juifs qui auront échappé aux châtiements décrits plus haut. — *Quia contrivi*. C'est la punition même qui les ramènera à de meilleurs sentiments. — *Cor... fornicans*. L'image si fréquente dans les saints Livres pour décrire l'infidélité d'Israël envers Dieu. Cf. xvi, 15-17 ; xxiii, 3 et ss. ; Ex. xxxiv, 15 ; Lev. xx, 5 ; Jer. 3, 1 et ss., etc. — *Displicebunt sibi met*. Plus fortement encore dans l'hébreu : Ils se prendront en dégoût. Expression qui dénote un très vif repentir. — *Et scient quia...* (vers. 10). Dieu n'aura pas agi « en vain », puisque son double dessein, qui concernait la destruction des idoles et la justification des bons, aura été réalisé pleinement.

11. Hæc dicit Dominus Deus ; Percute manum tuam et allide pedem tuum, et dic : Heu! ad omnes abominationes malorum domus Israel, quia gladio, fame et peste ruituri sunt.

12. Qui longe est, peste morietur; qui autem prope, gladio corruet; et qui relictus fuerit et obsessus, fame morietur; et complebo indignationem meam in eis.

13. Et scietis quia ego Dominus, cum fuerint interfecti vestri in medio idolorum vestrorum, in circuitu ararum vestrarum. in omni colle excelso, et in cunctis summitatibus montium, et subtus omne lignum nemorosum, et subtus universam quercum frondosam, locum ubi accenderunt thura redolentia universis idolis suis.

14. Et extendam manum meam super eos; et faciam terram desolatam et de-

11. Ainsi parle le Seigneur Dieu : Frappe de la main et bats du pied, et dis : Hélas! à cause de toutes les mauvaises abominations de la maison d'Israël, car ils tomberont par l'épée, par la famine et par la peste.

12. Celui qui est loin mourra de la peste; celui qui est près tombera par l'épée; celui qui sera resté et qui sera assiégé mourra par la faim, et j'assouvirai mon indignation sur eux.

13. Et vous saurez que je suis le Seigneur, lorsque vos morts seront au milieu de vos idoles, autour de vos autels, sur toute colline élevée, et sur tous les sommets des montagnes, et sous tout arbre vert, et sous tout chêne touffu, là où ils ont brûlé l'encens odorant pour toutes leurs idoles.

14. J'étendrai ma main sur eux, et je rendrai la terre désolée et abandonnée,

3° La menace recommence avec une nouvelle vigueur. VI, 11-14.

11-12. Les trois fléaux destructeurs. — Per-

tions.. — *Gladio, fame et peste...* Voyez v, 17 et la note. — Détails sur les trois fléaux (vers. 13). *Qui longe...* : ceux qui seront loin de Jérusalem

et de la Palestine. *Qui prope* : ceux qui seront restés dans la ville. Tous seront saisis, en quelque lieu qu'ils se trouvent; ceux qui échapperont à l'un des fléaux périront par l'autre. — *Complebo indignationem...* Voyez v, 13 et la note.

13-14. Les sanctuaires de l'idolâtrie seront souillés et renversés, les Juifs massacrés, le pays ravagé. Répétition abrégée et légèrement modifiée des vers. 3^b-7. — *Subtus... lignum... quercum*. On recherchait volontiers, pour les rites idolâtriques, l'obscurité des bois et l'ombre des grands arbres. Cf. Is. 1, 29, etc. — *Faciam... desolatam* (vers. 14). Dévastation de toute la contrée. — *De-titutam a deserto...* Hébr. : Plus désolée que le désert de *Diblatâh*. Si cette localité est, comme cela paraît vraisemblable, identique à *Diblatâim* des Nombres, xxxiii, 46-47, et de Jérémie, xlviii, 22, il faut la chercher sur la frontière orientale de Moab, là où commençait le grand désert qui s'étendait jusqu'à l'Euphrate (*Atl. géogr.*, pl. viii). Quelques commentateurs adoptent la le-

çon *Riblatâh*, qui avait déjà les préférences de saint Jérôme; si ce sentiment est exact, il s'agirait de la ville de Ribla, située au nord de la Palestine, sur l'Oronte (cf. *Jer. xxxix, 5*), et



Chêne vert de Palestine. (*Quercus ilex pseudococcifera*.)

ente... allide... Ces deux gestes marquent une violente indignation; celle de Jéhovah lui-même, causée par l'idolâtrie de son peuple. — *Heu! ad omnes...* Hélas! sur toutes les abomina-

depuis le désert de Déblatha, dans tous les lieux où ils habitent, et ils sauront que je suis le Seigneur.

stitutam, a deserto Deblatha, in omnibus habitacionibus eorum; et scient quia ego Dominus.

CHAPITRE VII

1. Et la parole du Seigneur me fut adressée en ces termes :

2. Et toi, fils de l'homme, ainsi parle le Seigneur, le Dieu de la terre d'Israël : La fin vient; elle vient, la fin, sur les quatre coins du pays.

3. Maintenant la fin vient sur toi, et j'enverrai ma fureur contre toi, et je te jugerai selon tes voies, et je placerai contre toi toutes tes abominations.

4. Mon œil ne t'épargnera pas, et je n'aurai pas de compassion; je te chargerai de tes voies, et tes abominations seront au milieu de toi, et vous saurez que je suis le Seigneur.

5. Ainsi parle le Seigneur Dieu : Une affliction unique, voici que l'affliction vient.

6. La fin vient; elle vient, la fin; elle se réveille contre toi, voici qu'elle vient.

7. La ruine vient sur toi, habitant du pays; le temps vient; il est proche le jour du carnage, et non de la gloire des montagnes.

8. C'est maintenant que je répandrai de près ma colère sur toi, et que j'as-

1. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

2. Et tu, fili hominis, hæc dicit Dominus, Deus terræ Israel : Finis venit, venit finis super quatuor plagas terræ.

3. Nunc finis super te, et immittam furorem meum in te; et judicabo te juxta vias tuas, et ponam contra te omnes abominaciones tuas.

4. Et non parcet oculus meus super te, et non miserebor; sed vias tuas ponam super te, et abominaciones tuæ in medio tui erunt, et scietis quia ego Dominus.

5. Hæc dicit Dominus Deus : Afflictio una, afflictio ecce venit.

6. Finis venit, venit finis; evigilavit adversum te, ecce venit.

7. Venit contritio super te, qui habitas in terra; venit tempus, prope est dies occisionis, et non gloriæ montium.

8. Nunc de propinquo effundam iram meam super te, et complebo furorem

le sens serait que le pays devait être dévasté dans toute son étendue, depuis le désert du sud, jusqu'à l'extrême limite septentrionale. — *Et scient...* Le refrain. Cf. vers. 7 et 10.

§ III. — Le châtimeut de Juda est proche. VII, 1-27.

Tableau qui complète le précédent (chap. VI), et qui dépeint sous de vives couleurs la catastrophe finale. Cette page est très émue, très lyrique, au début surtout. Les répétitions qui y abondent, sous forme de petites phrases lugubres, sonores, entrecoupées, donnent une énergie particulière à la menace, et sonnent, pour ainsi dire, le glas du peuple juif. Cf. vers. 2, 3^a, 6, 7^b, 10^a, 12^a; vers. 3^b-4, 8^b-9.

1° La fin approche. VII, 1-13.

CHAP. VII. — 1. L'introduction accoutumée. 2-4. Ce sera bientôt la fin pour le royaume de Juda. — *Finis venit...* Les Juifs n'en voulaient rien croire; c'est pour cela que le Seigneur appelle sur cette pensée avec tant d'insistance. — *Super quatuor plagas*. Hébr. : Sur les quatre ailes, c.-à-d. les quatre coins du pays. Le territoire de Juda est représenté sous la figure d'une large pièce d'étoffe servant de couverture. Cf. v. 2;

Job, xxxviii, 13, et les notes. — *Nunc finis* (vers. 3). L'adverbe est fortement accentué : non seulement la fin vient, mais elle est proche. — *Immittam furorem...* Aux temps passés, Dieu avait retenu jusqu'à un certain point sa colère; désormais il lui donnera un libre cours. — *Judicabo... juxta vias...* Juda ne pourra donc accuser que lui-même de ses malheurs. Par ses voies et ses abominations, il faut surtout entendre ses pratiques idolâtriques. — *Non parcet oculus...* (vers. 4). Répétition de v. 11. — *In medio tui*. Les crimes de Juda adhéreront à lui sous la forme de châtimeuts dont il ne pourra se débarrasser.

5-9. Ce sera bientôt la fin pour les habitants du pays. — *Afflictio una*. C.-à-d., un malheur tellement grand, qu'on n'en saurait concevoir d'autre après lui. Juda sera écrasé d'un seul coup. — *Evigilavit* (vers. 6). Figure expressive. Jusqu'ici la vengeance divine a somméllé, pour ainsi dire; désormais elle va s'éveiller et éclater dans toute sa force. Allitération dans l'hébreu : *haqqès* (la fin) *hèqès*. — L'équivalent hébreu de *contritio* (vers 7) est un mot rare, diversement traduit par les exégètes. Son sens primitif est « cercle ». Il paraît signifier ici : ton tour; ou, ta destinée. — *Qui habitas in terra* : c.-à-d., dans

meum in te; et iudicabo te iuxta vias tuas, et imponam tibi omnia scelera tua.

9. Et non parceat oculus meus, nec miserebor; sed vias tuas imponam tibi. et abominationes tuæ in medio tui erunt, et scietis quia ego sum Dominus percussiens.

10. Ecce dies, ecce venit; egressa est conritio, floruit virga, germinavit superbia.

11. Iniquitas surrexit in virga impietatis; non ex eis, et non ex populo, neque ex sonitu eorum, et non erit requies in eis.

12. Venit tempus, appropinquavit dies: qui emit, non lætetur; et qui vendit, non luceat, quia ira super omnem populum ejus.

13. Quia qui vendit, ad id quod vendidit non revertetur; et adhuc in viventibus vita eorum: visio enim ad omnem multitudinem ejus non redietur, et vir in iniquitate vite sue non confortabitur.

14. Canite tuba, præparentur omnes.

souvirai ma fureur sur toi, et que je te jugerai selon tes voies, et que je te chargerai de tous tes crimes.

9. Mon œil n'épargnera pas, et je serai sans compassion; mais je te chargerai de tes voies, et tes abominations seront au milieu de toi; et vous saurez que c'est moi, le Seigneur, qui frappe.

10. Voici le jour, voici qu'il vient: la ruine arrive; la verge a fleuri. l'orgueil a germé.

11. L'iniquité s'est élevée avec la verge de l'impunité, et elle ne vient pas d'eux, ni du peuple, ni de tout leur bruit, et ils n'auront pas de repos.

12. Le temps vient, le jour est proche: que celui qui achète ne se réjouisse pas, et que celui qui vend ne s'afflige pas, car la colère éclatera contre tout le peuple.

13. Car celui qui vend ne recouvrera pas ce qu'il a vendu, sa vie fut-elle encore avec les vivants; car la vision qui concerne toute leur multitude ne sera pas révoquée, et l'homme ne trouvera pas d'appui dans l'iniquité de sa vie.

14. Sonnez de la trompette; que tous

le pays de Juda. — *Dies occisionis*. Hébr.: jour de tumulte. — *Et non gloriæ montium*. Plutôt, d'après l'hébreu: Et (il n'y aura plus) de joie sur les montagnes. Allusion aux fêtes païennes célébrées sur les hauts lieux (cf. vi, 6; xviii, 6; Jer. iii, 23, etc.). — *Nunc de propinquo...* Répétition des vers. 3-4, avec de légères modifications. — *Et scietis...* L'auteur de tous ces maux. Cf. vers. 5, 27.

10-13. La ruine sera universelle, personne n'échappera. — *Conritio*. Comme au vers. 7: le tour, ou la destinée fatale. — *Floruit virga*: la verge dont Dieu se servira pour frapper Juda. Cf. Is. ix, 3; Mich. vi, 9. Cette verge a d'abord germé comme un bourgeon (*egressa*); puis elle s'est développée. — *Germinavit superbia*. Suivant les uns, l'orgueil de Juda, que la verge va précisément punir. Selon d'autres, l'orgueil des Chaldéens, et ce sentiment cadre peut-être mieux avec le contexte, puisque ce peuple devait être la verge du châtiement entre les mains du Seigneur. — *Iniquitas...* (vers. 11). Hébr.: Sa violence (d'Israël) s'élève. Cette violence sera flagellée par la verge impitoyable (*in virga impietatis*). — *Non ex eis et non...* Passage que sa conclusion rend assez mystérieux et énigmatique. Le sens est que Juda périra entièrement. D'après l'hébreu: Plus rien d'eux, de leur foule, de leur multitude (Vulg., *ex sonitu...*). Tel sera le résultat produit par les coups redoublés de la verge chaldéenne. — *Non erit requies*. Saint Jérôme a lu *noah* au lieu de *noah*, qui désigne la beauté, la splendeur (LXX: ἀρχισμός). — *Qui emit, non...* (vers. 12). Comp. les lignes analogues d'Isaïe,

xxiv, 1-3. Le pays entier sera bouleversé par la ruine, de sorte que toute différence disparaîtra entre les conditions sociales des habitants: l'acheteur ne se réjouira pas de ses emplettes, le vendeur n'éprouvera aucun regret d'avoir alléié ses biens; car la colère divine englobera toutes les classes de la société dans une commune destruction (*quia via...*). — *Qui vendit, ad id...* (vers. 13). Le prophète fait allusion à la vente des propriétés foncières, qui était toujours temporaire d'après la loi juive, ces biens devant revenir, après un certain laps de temps (à l'année jubilaire, tous les cinquante ans; cf. Lev. xxv, 25 et ss.), au premier propriétaire. Dans le cas actuel, il n'en sera pas ainsi (*non revertetur*), puisque la nation sera détruite. — *Adhuc in viventibus...* C. à-d., alors même que les vendeurs auraient la vie sauve au milieu des calamités qui approchent. — *Visio enim...* La menace prophétique lancée contre la masse du peuple (*ad omnem multitudinem...*) ne sera pas retirée; mais elle aura tout son effet. — *Et vir in iniquitate...* L'hébreu signifie probablement: Nul ne fera vivre (c. à-d., ne prolongera) sa vie par son iniquité. Les péchés des Juifs causeront donc certainement leur perte.

2° Rien ne pourra procurer le salut aux coupables. VII, 14-22.

14-22. Inutilité de la résistance. — *Canite...* *præparentur...* Nuance dans l'hébreu: Ils ont sonné de la trompette, pour tout préparer. Les chefs de la nation essayeront donc d'organiser la défense contre les Chaldéens. Peine inutile: *non est qui...*; personne ne veut ou ne peut aller

se préparent. Cependant personne ne va au combat, parce que ma colère éclate sur tout le peuple.

15. L'épée au dehors, la peste et la famine au dedans. Celui qui est aux champs mourra par l'épée, et ceux qui sont dans la ville seront dévorés par la peste et par la famine.

16. Ceux d'entre eux qui s'enfuiront seront sauvés, et ils seront dans les montagnes comme les colombes des vallées, tous tremblants, chacun à cause de son iniquité.

17. Toutes les mains seront affaiblies, et tous les genoux se fondront en eau.

18. Ils se ceindront de cilices, et la frayeur les couvrira; la confusion sera sur tous les visages, et toutes les têtes seront rasées.

19. Leur argent sera jeté dehors, et leur or sera comme du fumier. Leur argent et leur or ne pourront les délivrer au jour de la fureur du Seigneur; ils ne pourront pas rassasier leur âme, ni remplir leur ventre, parce que leur iniquité s'est fait de cela un sujet de chute.

20. Ils se sont servis de la parure de leurs colliers pour *repâître* leur orgueil, et ils en ont fait les images de leurs abominations et de leurs idoles; c'est pourquoi j'en ferai des immondices.

21. Je l'abandonnerai au pillage entre les mains des étrangers, elle sera la proie des impies de la terre, et ils la souilleront.

22. Je détournerai d'eux mon visage,

Et non est qui vadat ad prælium, ira enim mea super universum populum ejus.

15. Gladius foris, et pestis et fames intrinsecus : qui in agro est, gladio morietur; et qui in civitate, pestilentia et fame devorabuntur.

16. Et salvabuntur qui fugerint ex eis; et erunt in montibus quasi columbæ convallium, omnes trepidi, unusquisque in iniquitate sua.

17. Omnes manus dissolventur, et omnia genua fluent aquis.

18. Et accingent se ciliciis, et operiet eos formido; et in omni facie confusio, et in universis capitibus eorum calvitium.

19. Argentum eorum foras projicietur, et aurum eorum in sterquilinum erit; argentum eorum, et aurum eorum, non valebit liberare eos in die furoris Domini : animam suam non saturabunt, et ventres eorum non implebuntur, quia scandalum iniquitatis eorum factum est.

20. Et ornamentum monilium suorum in superbiam posuerunt, et imagines abominationum suarum et simulacrorum fecerunt ex eo; propter hoc dedi eis illud in immunditiam.

21. Et dabo illud in manus alienorum ad diripiendum, et impiis terræ in prædam, et contaminabunt illud.

22. Et avertam faciem meam ab eis,

au combat. C'est le Seigneur qui a ainsi affaibli le peuple dont il a décidé la ruine : *tra entm...* — *Gladius... et pestis...* (vers. 15) : les trois fléaux désastreux mentionnés ci-dessus (v, 12). — *Salvabuntur qui fugerint* (vers. 16). Hébr. : Leurs fuyards s'échapperont. — *Erunt in montibus*. Refuge naturel au moment d'une invasion ennemie. Cf. Jud. vi, 2; I Reg. xiii, 6 et ss.; Ps. x, 1; I Mach. ii, 23, etc. — *Quasi columbæ*. Comparaison très expressive. Les colombes sont nombreuses en Palestine, et elles habitent volontiers dans les lieux escarpés. Cf. Jer. xlviii, 28. — *Omnes trepidi*. Hébr. : Tous gémissants. A la façon des colombes au chant plaintif. Cf. Is. xxxviii, 14, et lxx, 11; Nah. ii, 8. — *In iniquitate sua*. C'est parce qu'ils auront conscience de leur culpabilité qu'ils seront si effrayés, et comme paralysés par l'effroi, leurs mains ne pouvant les défendre, ni leurs pieds les soutenir : *omnes manus...* (vers. 17). Cf. Is. xlii, 7; Jer. vi, 24, etc. — *Fluent aquis*. Symbole de décomposition, d'extrême faiblesse. Cf. Jos. vii, 5, etc. — *Et accingent...* (vers. 18). L'un des principaux signes de deuil. Il en est de même du détail sui-

vant : *in... capitibus... calvitium...* Cf. Is. xv, 2-3; Jer. xlviii, 37; Am. viii, 10, etc. — *Argentum... projicietur* (vers. 19). Dans leur fuite précipitée, les Juifs se débarrasseront de leurs richesses, les jetant comme des fardeaux inutiles, comme des immondices (*in sterquilinum* : hébr., comme une souillure. En effet, ces trésors mêmes seront incapables de leur procurer du pain : *animam... non saturabunt*. Cf. Thren. i, 11. Il y aura en cela une juste punition, car les Juifs s'étaient laissé entraîner au péché par leurs biens temporels : *quia scandalum...* — *Ornamentum monilium* (vers. 20). Hébr. : leur magnifique parure. — *Imagines abominationis...* Le plus grand de leurs crimes : de cet or et de cet argent ils avaient fabriqué des idoles, pour lesquelles ils s'étaient éloignés de leur Dieu. Cf. Os. ii, 10; viii, 4, etc. Aussi le Seigneur les privera-t-il violemment de ces richesses dont ils ont abusé : *dabo illud...* (vers. 21). Les mots *alienorum* et *impiis terræ* représentent les Chaldéens, cette race pour laquelle il n'y avait rien de sacré. Cf. Hab. i, 13, etc. — *Avertam faciem...* (vers. 22). Le comble du malheur pour Juda (ets) : son Dieu

et violabunt arcanum meum; et introibunt in illud emissarii, et contaminabunt illud.

23. Fac conclusionem, quoniam terra plena est iudicio sanguinum, et civitas plena iniquitate.

24. Et adducam pessimos de gentibus, et possidebunt domos eorum; et quiescere faciam superbiam potentium, et possidebunt sanctuaria eorum.

25. Angustia superveniente, requirent pacem, et non erit.

26. Conturbatio super conturbationem veniet, et auditus super auditum; et quærent visionem de propheta, et lex peribit a sacerdote, et consilium a senioribus.

27. Rex lugebit, et princeps induetur merore, et manus populi terræ conturbabuntur; secundum viam eorum faciam eis, et secundum iudicia eorum iudicabo eos, et scient quia ego Dominus.

et ils violeront mon sanctuaire; des brigands y entreront et le profaneront.

23. Fais une chaîne, car le pays est plein de jugements sanguinaires, et la ville est remplie d'iniquité.

24. Je ferai venir les plus méchants des peuples, et ils s'empareront de leurs maisons; je ferai cesser l'orgueil des puissants, et on possédera leurs sanctuaires.

25. L'angoisse survenant, ils chercheront la paix, et il n'y en aura pas.

26. Il viendra épouvante sur épouvante, et rumeur sur rumeur; et ils demanderont des visions aux prophètes, et la loi fera défaut aux prêtres, et le conseil aux anciens.

27. Le roi sera dans le deuil, le prince sera couvert de tristesse, et les mains du peuple du pays trembleront; je les traiterai selon leurs œuvres, et je les jugerai selon leurs jugements, et ils sauront que je suis le Seigneur.

CHAPITRE VIII

1. Et factum est in anno sexto, in sexto mense, in quinta mensis, ego sedebam in domo mea, et senes Juda sedebant

1. Et il arriva dans la sixième année, le cinquième jour du sixième mois, comme j'étais assis dans ma maison et

l'abandonnera complètement. — *Arcanum meum* : la place secrète, bien abritée, dans laquelle Jéhovah cachait pour ainsi dire son peuple, afin de le protéger. Ce refuge sera violé par les Chaldéens pillards (*emissarii*; hébr. : des brigands).

3° La consommation du malheur. VII, 23-27.

23-27. Le coup fatal. — *Fac conclusionem*. Plus clairement dans l'hébreu : Fais une chaîne. La chaîne dont les Juifs faits prisonniers seront chargés par l'ennemi, en châtiement de leurs péchés (*quoniam terra...*). — *Judicio sanguinum...* Allusion aux meurtres, au sang répandu injustement. — *Pessimos...* (vers. 24). Les Chaldéens étaient un peuple sans pitié. Cf. Jer. vi, 23; Hab. i, 6, etc. — *Quiescere... potentium*. Les guerriers les plus vaillants ne pourront utiliser leur vigueur, dont ils étaient si fiers. — *Possidebunt sanctuaria...* Profanation des lieux saints par les vainqueurs. — *Angustia... conturbatio...* (vers. 25 et 26). Malheur sur malheur, bruit sinistre sur bruit sinistre (*auditus...*), sans la moindre consolation. Cf. Jer. iv, 20; LI, 46. Dans l'espoir d'apprendre que le Seigneur interviendra enfin pour secourir son peuple, on interrogera les prophètes; mais en vain : *quærent visionem...* Cf. Pr. LXXIV, 9; Jer. XXXVII, 17. Les prêtres, de leur côté, ne sauront donner aucune décision utile (*peribit lex...*); non plus que les vieillards,

d'ordinaire pleins de sagesse. Dans leur détresse, les Juifs ne trouveront donc d'appui ni au ciel ni sur la terre. Cf. Jer. XVIII, 18; Thren. II, 9, etc. — *Rex lugebit...* (vers. 27). Impuissants à sauver leur peuple, le roi et les princes de la maison royale se laisseront envahir par un amer désespoir; aussi, quel ne sera pas le découragement des plus humbles classes de la société (*manus populi terræ...*)! — *Secundam viam... iudicia...* (hébr. : leurs œuvres)... Juste rétribution de leur conduite coupable.

§ IV. — *Jéhovah manifeste à Ézéchiël, par plusieurs visions, les crimes et le châtiement futur des habitants de Jérusalem*. VIII, 1 — XI, 25.

Le chap. VIII contient la description des principaux crimes de la cité; les chap. IX-XI annoncent la punition.

1° Introduction : le Seigneur apparaît au prophète sous la même forme qu'auprès du Chobar. VIII, 1-4.

CHAP. VIII. — 1. Les circonstances de temps et de lieu. — *Anno sexto, in sexto...* Il s'était donc écoulé un an et deux mois depuis la vocation d'Ézéchiël, et les 430 jours approchaient de leur fin. Cf. I, 1-2; IV, 4-6. Nous ne trouverons pas d'autre date jusqu'à XX, 1; d'où il

que les anciens de Juda étaient assis devant moi, que la main du Seigneur Dieu tomba sur moi.

2. Et j'eus une vision : c'était comme l'aspect d'un feu; depuis les reins jusqu'en bas c'était du feu, et depuis les reins jusqu'en haut c'était comme une vive lumière, comme un brillant métal.

3. La ressemblance d'une main étendue me saisit par les cheveux de ma tête; et l'esprit m'éleva entre la terre et le ciel, et m'amena à Jérusalem dans une vision divine, près de la porte intérieure qui regardait vers l'aquilon, où était placée l'idole de jalousie, pour exciter la jalousie.

4. Et voici que la gloire du Dieu d'Israël était là, selon la vision que j'avais eue dans la plaine.

5. Et il me dit : Fils de l'homme, lève les yeux du côté de l'aquilon. Et je levai les yeux du côté de l'aquilon, et voici qu'au nord de la porte de l'autel, à l'entrée, se trouvait cette idole de jalousie.

6. Et il me dit : Fils de l'homme, vois-tu ce qu'ils font, les grandes abominations que la maison d'Israël fait ici, pour que je m'éloigne de mon sanctuaire? Mais, en te retournant, tu verras des abominations encore plus grandes.

7. Alors il me conduisit à l'entrée du

coram me, et cecidit ibi super me manus Domini Dei.

2. Et vidi : et ecce similitudo quasi aspectus ignis; ab aspectu lumborum ejus, et deorsum, ignis; et a lumbis ejus, et sursum, quasi aspectus splendoris, ut visio electrici.

3. Et emissa similitudo manus apprehendit me in cincinno capitis mei, et elevavit me spiritus inter terram et caelum, et adduxit me in Jerusalem, in visione Dei, juxta ostium interius, quod respiciebat ad aquilonem, ubi erat statuum idolum zeli ad provocandam aemulationem.

4. Et ecce ibi gloria Dei Israel, secundum visionem quam videram in campo.

5. Et dixit ad me : Fili hominis, leva oculos tuos ad viam aquilonis. Et levavi oculos meos ad viam aquilonis, et ecce ab aquilone portæ altaris idolum zeli in ipso introitu.

6. Et dixit ad me : Fili hominis, putasne, vides tu quid isti faciunt, abominaciones magnas quas domus Israel facit hic, ut procul recedam a sanctuario meo? Et adhuc conversus videbis abominaciones majores.

7. Et introduxit me ad ostium atrii,

sunt que les faits racontés dans les chap. VIII-XIX durent se passer dans un intervalle de onze mois. — *Sedebam in domo* : conformément à l'ordre qu'Ézéchiel avait reçu de Dieu. Cf. III, 24, et IV, 4, 6. — *Senes Juda*. Les chefs de famille déportés à Tel-Abib étaient sans doute venus consulter le prophète au sujet de l'avenir de leur peuple. Cf. VII, 26^b. Leur présence fut providentielle dans cette circonstance, car ils furent témoins de l'extase d'Ézéchiel, et apprirent aussitôt de lui ce qui lui avait été révélé durant sa vision. Cf. XI, 25. — *Cecidit... manus...* Cf. I, 3 et la note; III, 22, etc.

2-4. Jéhovah apparaît à Ézéchiel et le transporte en esprit dans le temple de Jérusalem. — *Ecce similitudo...* Apparition en tout point semblable à celle qui a été décrite plus haut (I, 26-27; voyez les notes). — *Cincinno* (vers. 3) : les cheveux de la partie antérieure de la tête. — *In visione Dei*. Le prophète ne fut donc pas transporté corporellement à Jérusalem, mais seulement en esprit. Cf. XI, 24. — *Ostium interius*. Trois portes conduisaient du parvis extérieur du temple au parvis intérieur; elles étaient situées au nord, à l'est et au sud; il s'agit ici de la première: *ad aquilonem*. — *Ubi... idolum zeli*. En cet endroit sacré les Juifs avaient osé ériger la statue de quelque divinité païenne, probablement de Baal ou d'Astarté (cf. IV Reg. XXI, 7), exaltant

ainsi très vivement la jalousie et la colère du Seigneur (*ad provocandam...*). Les mots *zeli* et *aemulationem* font allusion aux relations en quelque sorte matrimoniales qui existaient entre Jéhovah et Israël. Cf. Ex. XX, 5; Deut. XXXII, 21, etc. — *Et ecce ibi...* (vers. 4). La « gloire de Dieu » n'est autre que l'apparition décrite longuement au chap. I^{er} : Jéhovah sur son trône, קֹדֶשׁ supportait le char des chérubins. Cf. IX, 3; X, 1 et ss.

2^o Quatre abominations par lesquelles les Juifs de Jérusalem profanèrent le temple et la courée. VIII, 5-18.

5-6. Première abomination : l'idole de jalousie dressée dans la cour du temple. — *Portæ altaris*. Cette porte ne diffère vraisemblablement pas de celle qui a été mentionnée vers. 3. Elle est ainsi nommée parce qu'elle conduisait directement à l'autel des holocaustes, situé au milieu de la cour. — *Ab aquilone...* Par conséquent, dans le parvis extérieur, mais tout auprès de la porte. — *Et dixit...* (vers. 6). Le Seigneur fait ressortir l'audace imple des Juifs, et il signale en même temps le résultat inévitable de leur conduite : *ut... recedam...* Cf. XI, 22-25. — *Conversus videbis*. Hébraïsme, qui revient à dire : Tu verras encore... Cf. vers. 13 et 15.

7-12. Second crime : le culte des animaux. — *Ostium atrii*. Encore la porte septentrionale du

et vidi, et ecce foramen unum in pariete.

8. Et dixit ad me : Fili hominis, fode parietem. Et cum fodissem parietem, apparuit ostium unum.

9. Et dixit ad me : Ingredere, et vide abominationes pessimas quas isti faciunt hic.

10. Et ingressus vidi, et ecce omnis similitudo reptilium et animalium, abominatio, et universa idola domus Israel depicta erant in pariete in circuitu per totum;

11. et septuaginta viri de senioribus domus Israel; et Jezonias, filius Saphan, stabat in medio eorum stantium ante picturas; et unusquisque habebat thuribulum in manu sua, et vapor nebulae de thure consurgebat.

12. Et dixit ad me : Certe vides, fili hominis, quæ seniores domus Israel faciunt in tenebris, unusquisque in abscondito cubiculi sui; dicunt enim : Non videt Dominus nos, dereliquit Dominus terram!

13. Et dixit ad me : Adhuc conversus videbis abominationes majores, quas isti faciunt.

14. Et introduxit me per ostium portæ domus Domini quod respiciebat ad aquilonem, et ecce ibi mulieres sedebant plangentibus Adonidem.

15. Et dixit ad me : Certe vidisti, fili

parvis, et je regardai, et voici qu'il y avait un trou dans la muraille.

8. Et il me dit : Fils de l'homme, perce le mur. Et lorsque j'eus percé le mur, une porte apparut.

9. Et il me dit : Entre, et vois les affreuses abominations qu'ils font ici.

10. J'entrai, et je regardai; et voici que des images de toutes sortes de reptiles et d'animaux, l'abomination et toutes les idoles de la maison d'Israël étaient peintes sur la muraille tout autour;

11. et soixante-dix des anciens de la maison d'Israël étaient debout devant ces peintures; et Jézonias, fils de Saphan, se tenait au milieu d'eux; et chacun avait un encensoir à la main, et un épais nuage s'élevait de l'encens.

12. Et il me dit : Tu vois certainement, fils de l'homme, ce que les anciens de la maison d'Israël font dans les ténèbres, chacun dans le secret de sa chambre; car ils disent : Le Seigneur ne nous voit pas, le Seigneur a abandonné le pays.

13. Et il me dit : Si tu te retournes, tu verras des abominations encore plus grandes, qu'ils commettent.

14. Et il me conduisit à l'entrée de la porte de la maison du Seigneur qui regardait vers l'aquilon, et voici, il y avait là des femmes assises, qui pleuraient Adonis.

15. Et il me dit : Tu as certainement

parvis Intérieur. Comp. le vers. 3. — *Fode parietem* : pour agrandir l'ouverture (*foramen*) mentionnée au vers. 7, et pour pouvoir pénétrer dans l'appartement (vers. 9 et 10^a). — *Similitudo reptilium* (hébr., *rēmeš*; des animaux rampants, ou muets de jambes courtes) et *animalium* (hébr., *v'hémot*; des quadrupèdes). Les murs étaient couverts de peintures qui représentaient des bêtes de toute espèce et des idoles multiples (*universa idola*). — *Septuaginta... de senioribus*. C'étaient donc les notables du peuple qui se livraient à ces pratiques de l'idolâtrie la plus infâme. Cf. VIII, 16; Ex. xxiv, 1, etc. Jézonias est probablement identique au personnage influent du même nom que signalent le 1^{er} livre des Rois (xxii, 3 et ss.) et la prophétie de Jérémie (xxix, 3; xxxvi, 10, etc.) — *Thuribulum in manu* : l'un des actes principaux du culte (*Att. archéol.*, pl. xcviij, fig. 9; pl. cxiv, fig. 11; pl. cxviii, fig. 5, 7, etc.) — *In tenebris* (vers. 12). C.-à-d., en secret. — *Dicunt...* Ils allèguent deux excuses de leur conduite criminelle, l'une inspirée par l'incrédulité (*Non videt...*), l'autre par le désespoir (*dereliquit...*).

13-14. Troisième crime : le culte de Thammuz. — *Per ostium portæ...* (vers. 14). De l'entrée septentrionale du parvis intérieur (vers. 7) le prophète est transporté à la porte qui conduisait de la ville à la cour extérieure, toujours dans la direction du nord. — *Ibi mulieres*. Les femmes se livraient à l'idolâtrie aussi bien que les hommes. Cf. Jer. vii, 18; xlii, 15, etc. — *Adonidem*. En hébreu : *Tammâz*. Dans cette divinité, qui n'apparaît pas ailleurs dans la Bible, saint Jérôme a vu à bon droit l'Adonis des Grecs et des Chaldéens (nom formé de l'araméen *'adôn*, maître), dont le culte très dépravé avait son centre principal à Byblos, dans la Phénicie septentrionale. Un des principaux rites consistait en des lamentations frénétiques, pour fêter le souvenir de la mort du dieu; les Juives de Jérusalem y étaient fidèles (*stebant*). Ce deuil passé, on se livrait à des réjouissances non moins extravagantes, pour célébrer la résurrection d'Adonis.

15-16. Quatrième crime : le soleil adoré par les prêtres. — *In atrium exterius*. Ézéchiël est ramené dans la cour intérieure, pour assister à une scène encore plus abominable. — *Inter ve-*

vn, fils de l'homme, et si tu te retournes, tu verras des abominations encore plus grandes que celles-là.

16. Et il me conduisit dans le parvis intérieur de la maison du Seigneur, et voici qu'à l'entrée du temple du Seigneur, entre le vestibule et l'autel, il y avait environ vingt-cinq hommes qui tournaient le dos au temple du Seigneur, et dont le visage regardait l'orient, et ils adoraient le soleil levant.

17. Et il me dit : Tu as certainement vu, fils de l'homme ; est-ce peu, pour la maison de Juda, d'avoir fait les abominations qu'ils ont faites en ce lieu, d'avoir rempli le pays d'iniquité, et d'avoir entrepris de m'irriter ? Et voici qu'ils approchent de leurs narines un rameau.

18. Moi aussi j'agirai donc avec fureur : mon œil n'épargnera pas, et je serai sans compassion, et lorsqu'ils crieront à haute voix à mes oreilles, je ne les écouterai pas.

hominis ; adhuc conversus videbis abominaciones majores his.

16. Et introduxit me in atrium domus Domini interius, et ecce in ostio templi Domini, inter vestibulum et altare, quasi viginti quinque viri dorsa habentes contra templum Domini, et facies ad orientem ; et adorabant ad ortum solis.

17. Et dixit ad me : Certe vidisti, fili hominis ; numquid leve est hoc domui Juda, ut facerent abominaciones istas, quas fecerunt hic, quia replentes terram iniquitate, conversi sunt ad irritandum me ? Et ecce applicant ramum ad nares suas.

18. Ergo et ego faciam in furore : non parces oculus meus, nec miserebor ; et cum clamaverint ad aures meas voce magna, non exaudiam eos.

CHAPITRE IX

1. Puis il cria d'une voix forte à mes oreilles, en disant : Ceux qui doivent visiter la ville approchent, et chacun tient dans sa main un instrument de mort.

1. Et clamavit in auribus meis voce magna, dicens : Appropinquaverunt visitationes urbis, et unusquisque vas interfectionis habet in manu sua.

stibulum et altare. Entre le petit vestibule construit en avant du temple proprement dit et l'autel des holocaustes. Cf. III Reg. vi, 3 ; Joel, ii, 17. Lieu très saint, par conséquent. Voyez l'All. archéol., pl. xcix, fig. 1 et 2. — *Viginti quinque viri.* On a conjecturé que c'étaient les chefs des vingt-quatre familles sacerdotales (I Par. xxiv, 5 et sq. ; Esdr. x, 5, etc.), avec le grand prêtre à leur tête. — *Facies ad orientem* : pour saluer et adorer le soleil levant. Les ministres de Jéhovah oublièrent à ce point leurs devoirs les plus sacrés.

17-18. Le Seigneur tirera vengeance de ces crimes. — *Numquid leve... ?* Il met de nouveau en relief le caractère odieux d'une telle conduite. — *Applicant ramum...* Locution obscure, dont on a donné des interprétations très diverses, sans qu'aucune soit pleinement satisfaisante. Quelques commentateurs y voient une sorte de proverbe dont on aurait perdu la clef. Elle exprime plutôt, comme le supposait déjà saint Jérôme, un rite idolâtrique, analogue peut-être à celui des Persans, qui, en adorant le feu symbolique, tenaient devant leur bouche, pour éloigner les mauvais esprits, quelques rameaux de leur arbre sacré. Les Septante et le syriaque ont cette étrange leçon : Voici qu'ils font du bruit avec

leur nez (pour témoigner ainsi leur mépris envers Jéhovah). — *Ergo et ego...* (vers. 18). Menace que les chap. ix et x développeront d'une manière vivante. Sur l'expression *non parces oculus...*, voyez v, 11 ; vii, 4, 9, etc.

3° Les habitants de Jérusalem sont frappés par les anges. IX, 1-10.

Ézéchiël voit aussitôt, dans la suite de sa vision, l'accomplissement de la menace qui vient de retentir à ses oreilles (cf. viii, 18).

CHAP. IX. — 1-2. Les ministres de la divine vengeance. — *Clamavit...* C'est Jéhovah lui-même qui proféra cette parole terrible. Comp. le vers. 8. — *In auribus...* Ézéchiël signale quatre fois de suite sa qualité de témoin oculaire durant toute cette scène. Cf. vers. 5, et x, 2, 19. — *Visitationes* : le châtime. Pluriel significatif. Beaucoup d'hébraïsants modernes traduisent : Approchez, gardiens de la ville. Ce sens est grammaticalement justifiable, et s'harmonise peut-être mieux avec la suite du récit. Les gardiens de Jérusalem, ce sont les anges qui veillent sur elle et qui sont chargés aussi de la punir lorsqu'elle se rend coupable. — *Vas interfectionis.* Hébraïsme : un instrument de mort, de destruction. — *Ses viri.* C'étaient des esprits célestes ; Ézéchiël leur donne le nom d'hommes parce qu'il les voyait revêtus

2. Et ecce sex viri veniebant de via portæ superioris, quæ respicit ad aquilonem, et uniuscujusque vas interitus in manu ejus; vir quoque unus in medio eorum vestitus erat lineis, et atramentarium scriptoris ad renes ejus; et ingressi sunt, et steterunt juxta altare æreum.

3. Et gloria Domini Israel assumpta est de cherub, quæ erat super eum, ad limen domus; et vocavit virum qui indutus erat lineis, et atramentarium scriptoris habebat in lumbis suis.

4. Et dixit Dominius ad eum: Transi per mediam civitatem, in medio Jerusalem, et signa thau super frontes virorum gementium et dolentium super cunctis abominationibus quæ fiunt in medio ejus.

5. Et illis dixit, audiente me: Transite per civitatem sequentes eum, et percutite; non parcat oculus vester, neque misereamini:

6. senem, adolescentulum et virginem, parvulum et mulieres. interficite usque

2. Et voici que six hommes venaient du côté de la porte supérieure qui regarde vers l'aquilon, et chacun avait à la main un instrument de mort; il y avait aussi, au milieu d'eux, un homme vêtu de lin, et portant une écriture de scribe à sa ceinture; ils entrèrent, et se tinrent près de l'autel d'airain.

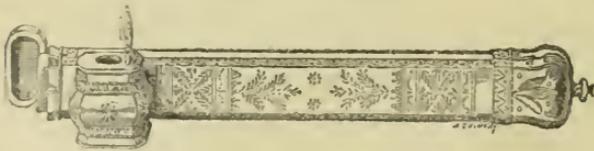
3. Et la gloire du Dieu d'Israël s'éleva de dessus le chérubin sur lequel elle était, et vint au seuil de la maison du Seigneur; et elle appela l'homme vêtu de lin, et qui avait l'écriture de scribe à la ceinture.

4. Et le Seigneur lui dit: Passe au milieu de la ville, au milieu de Jérusalem, et marque un thau sur le front des hommes qui gémissent et qui sont dans le deuil à cause de toutes les abominations qui se font au milieu d'elle.

5. Et il dit aux autres, ainsi que je l'entendis: Passez à travers la ville après lui, et frappez; que votre œil n'épargne pas, et soyez sans pitié.

6. Tuez et exterminiez le vieillard, le jeune homme et la jeune fille, la femme

d'une forme humaine. — *Via portæ superioris*. De nouveau la porte septentrionale de la cour intérieure du temple. Cf. VIII, 3, 5. Elle est appelée ici la porte supérieure, parce que cette cour était plus élevée que l'autre. — *Unus in medio*. Personnage distinct des six autres, et sans arme. Son rôle spécial sera marqué plus bas, vers. 4. Son blanc vêtement de lin symbolisait tout ensemble la noblesse et la pureté. Cf. Dan. x, 5; Apoc. xv, 6, etc. — *Atramentarium scriptoris*.



Écriture orientale.

Petite boîte, habituellement de bronze, dont les deux compartiments contenaient d'une part l'encre, de l'autre les plumes de roseau et le canif des écrivains orientaux. Aujourd'hui comme autrefois, on la porte suspendue à la ceinture (*ad renes*). — *Allare æreum*: l'autel des holocaustes (note de VIII, 16), dans le parvis intérieur. Voyez l'*Atl. archéol.*, pl. XVIII, fig. 6.

3-6. Le Seigneur ordonne à ses ministres de frapper tous ceux qui ne seront pas marqués du signe du salut. — *Gloria Domini*... Jéhovah quitte un instant son trône et le char des chérubins. Le mot *cherub* (hébr., *kerub*) est pris collectivement et désigne les quatre « animantia » décrits plus haut (I, 5 et ss.). — *Ad limen domus*:

près de la porte du sanctuaire proprement dit. Au commencement de la vision, le char divin était auprès du portique septentrional de la cour intérieure. Cf. VIII, 3-4. C'est donc de l'entrée même du temple que vont retentir les ordres divins. — *Signa thau*. Le *tav* (T) est la dernière lettre de l'alphabet hébreu. Il avait primitivement la forme d'une croix (+ ou X, ou T). Voyez l'*Atl. archéol.*, pl. LXXVII, fig. 6. Cf. Job, xxxi, 36, et la note. C'est d'un signe analogue qu'avaient été marqués les maisons des Hébreux en Égypte, avant le passage de l'ange exterminateur. Cf. Ex. xii, 7, 13. Les saints Pères, et notamment Origène, Tertullien, saint Cyrille, saint Jérôme, n'ont pas manqué de relever ce fait: la croix désignée longtemps d'avance comme un signe de salut.

La coïncidence est certainement remarquable. — *Virorum gementium*... C'étaient donc les bons Israélites, demeurés fidèles à Jéhovah, qui devaient échapper au carnage. — *Et illis dixit* (vers. 5). Le Seigneur s'adresse maintenant aux six anges armés de glaives, pour leur donner également ses instructions. — *Percutite*. Qu'ils frappent sans pitié, puisque c'est l'heure de la vengeance. Aucun âge et aucune condition ne seront épargnés: *senem, adolescentulum*... (vers. 6). Énumération douloureuse. — *Ad sanctuario*... *incipite*. Le massacre commencera là où les crimes étaient les plus abominables. Cf. VIII, 6 et ss.

6^o-11. Exécution des ordres du Seigneur. — *Caperunt*... *a senioribus*... Cf. VIII, 11. Et ils

et le petit enfant; mais ne tuez pas ceux sur lesquels vous verrez le thau, et commencez par mon sanctuaire. Ils commencent donc par les anciens qui étaient devant la maison.

7. Et il leur dit : Souillez la maison, et remplissez les parvis de cadavres; puis sortez. Ils sortirent, et ils frappèrent ceux qui étaient dans la ville.

8. Et après ce carnage, je demeurai là, et je me jetai la face contre terre, et je dis en criant : Hélas! hélas! hélas! Seigneur Dieu; perdez-vous donc tous les restes d'Israël, en répandant votre fureur sur Jérusalem?

9. Et il me dit : L'iniquité de la maison d'Israël et de Juda est excessive; le pays est rempli de sang, et la ville est remplie d'apostasie; car ils ont dit : Le Seigneur a abandonné le pays, et le Seigneur ne voit point.

10. C'est pourquoi mon œil n'épargnera pas, et je serai sans pitié; je ferai retomber leurs œuvres sur leurs têtes.

11. Et voici, l'homme vêtu de lin, et qui avait l'écritoire à la ceinture, fit cette réponse : J'ai fait ce que vous m'avez commandé.

ad interneccionem; omnem autem super quem videritis thau, ne occidatis, et a sanctuario meo incipite. Cœperunt ergo a viris senioribus, qui erant ante faciem domus.

7. Et dixit ad eos : Contaminate domum et implete atria interfectis; egredimini. Et egressi sunt, et percutiebant eos qui erant in civitate.

8. Et cæde completa, remansi ego, ruique super faciem meam, et clamans aio : Heu! heu! heu! Domine Deus; ergone disperdes omnes reliquias Israel, effundens furorem tuum super Jerusalem?

9. Et dixit ad me : Iniquitas domus Israel et Juda magna est nimis valde, et repleta est terra sanguinibus, et civitas repleta est aversione; dixerunt enim : Dereliquit Dominus terram, et Dominus non videt.

10. Igitur et meus non parcat oculus, neque miserebor; viam eorum super caput eorum reddam.

11. Et ecce vir qui erat indutus lineis, qui habebat atramentarium in dorso suo, respondit verbum, dicens : Feci sicut præcepisti mihi.

CHAPITRE X

1. Je regardai, et voici, dans le firmament qui était sur la tête des chérubins, apparut comme une pierre de saphir, comme une espèce de trône au-dessus d'eux.

2. Et le Seigneur dit à l'homme vêtu de lin : Va au milieu des roues qui sont

1. Et vidi : et ecce, in firmamento quod erat super caput cherubim, quasi lapis sapphirus, quasi species similitudinis solii, apparuit super ea.

2. Et dixit ad virum qui indutus erat lineis, et ait : Ingredere in medio rota-

continueront sans doute par les femmes et par les prêtres (VIII, 14, 16). — *Contaminata domum*. Les cadavres souillaient les lieux où ils gisaient. Cf. Num. XI, 11; III Reg. XIII, 2; IV Reg. XXIII, 16, etc. — *Egredimini*. Dieu leur commande de quitter l'enceinte du temple, pour aller frapper la ville. — *Remansi ego* (vers. 8). Détail tragique et pathétique. Ézéchiël restait seul au milieu des morts qui avaient péri dans le temple. — *Rui... super faciem...* Il se jette à terre, consterné, l'âme brisée, et il conjure le Seigneur de ne pas anéantir entièrement son peuple (*ergone disperdes...?*). — *Heu, heu...* Dans l'hébreu : 'Ahâh. Voyez IV, 14 et la note. — *Et dixit...* (vers. 9). Réponse d'une effrayante sévérité. Dieu se montre inexorable; il faut que la justice ait son cours contre ce peuple ingrat et criminel. — *Sanguinibus, aversione*. Hébr. : de violence, d'injustice. — *Dixerunt...* : *Dereliquit...* Dieu cite

le langage blasphématoire des coupables. Cf. VIII, 12. — *Igitur... non parcat...* Le refrain sinistre. Cf. V, 11; VII, 4; VIII, 18, etc. — *Et ecce vir...* (vers. 10). Il avait marqué et sauvé les justes; mais, en même temps, ses compagnons avaient égorgé la grande masse de la population.

4° Signe prophétique de l'incendie qui consumera Jérusalem. X, 1-8.

Cet alléa et les deux suivants (5° et 6°) contiennent des traits nombreux qui reproduisent ou qui complètent la vision du chap. I^{er}.

CHAP. X. — 1-8. C'est là un autre acte du drame terrible des jugements divins contre Jérusalem. — *Vidi* et *ecce...* Langage dramatique, qui fait pressentir au lecteur des faits extraordinaires. Cf. vers. 9; IX, 2, etc. — *In firmamento*. Voyez I, 26 et le commentaire. — *Cherubim* (hébr. : *k'rabim*). Le pluriel alterne avec le singulier. Comp. les vers. 3, 4, 5, 7; IX, 3. — *Ad*

rum quæ sunt subtus cherubim, et imple manum tuam prunis ignis quæ sunt inter cherubim, et effunde super civitatem. Ingressusque est in conspectu meo.

3. Cherubim autem stabant a dextris domus, cum ingrederetur vir, et nubes implevit atrium interius.

4. Et elevata est gloria Domini desuper cherub ad limen domus; et repleta est domus nube, et atrium repletum est splendore gloriæ Domini.

5. Et sonitus alarum cherubim audiebatur usque ad atrium exterius, quasi vox Dei omnipotentis loquentis.

6. Cumque præcepisset viro qui indutus erat lineis, dicens : Sume ignem de medio rotarum quæ sunt inter cherubim, ingressus ille stetit juxta rotam.

7. Et extendit cherub manum de medio cherubim, ad ignem qui erat inter cherubim; et sumpsit, et dedit in manus ejus qui indutus erat lineis, qui accipiens egressus est.

8. Et apparuit in cherubim similitudo manus hominis subtus pennas eorum.

9. Et vidi : et ecce quatuor rotæ juxta cherubim; rota una juxta cherub unum, et rota alia juxta cherub unum; species autem rotarum erat quasi visio lapidis chrysolithi;

10. et aspectus earum similitudo una quatuor, quasi sit rota in medio rotæ.

11. Cumque ambularent, in quatuor partes gradiebantur, et non revertebantur ambulantes; sed ad locum ad quem

sous les chérubins, et remplis ta main des charbons ardents qui sont entre les chérubins, et répands-les sur la ville. Et il y alla sous mes yeux.

3. Les chérubins se tenaient à droite de la maison du Seigneur lorsque l'homme entra, et une nuée remplit le parvis intérieur.

4. La gloire du Seigneur s'éleva de dessus les chérubins, et vint vers le seuil de la maison, et la maison fut remplie de la nuée, et le parvis fut rempli de l'éclat de la gloire du Seigneur.

5. Le bruit des ailes des chérubins s'entendait jusqu'au parvis extérieur, semblable à la voix du Dieu tout-puissant lorsqu'il parle.

6. Lorsqu'il eut donné cet ordre à l'homme vêtu de lin : Prends du feu au milieu des roues qui sont entre les chérubins, il y alla, et se tint près des roues.

7. Alors un chérubin étendit sa main du milieu des chérubins, vers le feu qui était entre les chérubins; il en prit, et le mit dans les mains de celui qui était vêtu de lin, qui s'en revint après l'avoir reçu.

8. Et il parut dans les chérubins comme une main d'homme, qui était sous leurs ailes.

9. Je regardai, et voici qu'il y avait quatre roues auprès des chérubins : une roue auprès d'un chérubin, et une autre roue auprès d'un autre; l'aspect de ces roues était comme celui d'une pierre de chrysolite;

10. et toutes les quatre paraissaient semblables, comme si une roue était au milieu d'une autre.

11. Et lorsqu'elles marchaient, elles s'avançaient de quatre côtés, et elles ne se retournaient pas en marchant; mais

virum qui... (vers. 2). Après avoir été un instrument de salut, cet ange va devenir à son tour un agent de la divine justice. — *In medio rotarum...* Voyez 1, 15 et ss. Les charbons qui brûlaient au milieu des quatre chérubins (*prunis ignis...*) symbolisaient la colère du Seigneur. — *Effunde super...* pour détruire cette cité rebelle, qui périt, en effet, par le feu. Cf. IV Reg. xxv, 9; II Par. xxxvi, 19, etc. — *A dextris domus* (vers. 3). C.-à-d., du côté du sud. — *Nubes implevit...* Cette nuée était comme l'« enveloppe terrestre » de la gloire divine, dont elle tempérait l'éclat éblouissant. Cf. Ex. xiv, 19, 24; Lev. xvi, 2; III Reg. viii, 10-12, etc. — *Sonitus alarum...* Voyez 1, 24-25. Ce trait suppose que les chérubins avaient agité leurs ailes à cet instant même. — *Quasi vox...* C.-à-d., comme le ton-

nerre. — *Cumque præcepisset...* (vers. 6). Détails complémentaires sur la manière dont l'homme vêtu de blanc prit les charbons incandescents. — *Extendit cherub* (vers. 7) : celui qui était le plus rapproché de l'ange.

5° La gloire de Jéhovah quitta le temple. X, 9-22.

9-17. Description nouvelle du char des chérubins. Elle est à peu près identique à celle du chap. ier. — *Ecce quatuor rotæ...* Vers. 9-13 : les roues et leurs mouvements harmonieux. — *Corpus... et crevit, plena...* Cf. 1, 18. Le trait et colla... *penna*, relatif aux chérubins, est propre à ce passage. Ces yeux multiples étaient un emblème de la vigilance fidèle. — *Rotas... volubiles* (vers. 13). D'après l'hébreu : j'entendis qu'on les appelait : Tourbillon. Divers commentateurs

quand celle qui était la première allait dans une direction, les autres la suivaient et ne se retournaient pas.

12. Et tout leur corps, et leur cou, et leurs mains, et leurs ailes, et leurs cercles étaient pleins d'yeux tout autour des quatre roues.

13. Et ces roues, devant moi, il les appela légères.

14. Chacun de ces êtres avait quatre faces : la première était celle d'un chérubin, la seconde celle d'un homme, la troisième celle d'un lion, et la quatrième celle d'un aigle.

15. Et les chérubins s'élevèrent. C'étaient les mêmes êtres vivants que j'avais vus près du fleuve Chobar.

16. Lorsque les chérubins marchaient, les roues marchaient aussi auprès d'eux ; et lorsque les chérubins étendaient leurs ailes pour s'élever de terre, les roues n'y demeuraient point, mais elles se trouvaient auprès d'eux.

17. Quand ils s'arrêtaient elles s'arrêtaient, et quand ils s'élevaient elles s'élevaient, car l'esprit de vie était en elles.

18. La gloire du Seigneur sortit du seuil du temple, et se plaça sur les chérubins.

19. Et les chérubins, étendant leurs ailes, s'élevèrent de terre devant moi, et lorsqu'ils partirent, les roues les suivirent aussi. Et ils s'arrêtèrent à l'entrée de la porte orientale de la maison du Seigneur, et la gloire du Dieu d'Israël était sur eux.

20. C'étaient les êtres vivants que j'avais vus au-dessous du Dieu d'Israël auprès du fleuve Chobar, et je reconnus que c'étaient des chérubins.

21. Chacun avait quatre visages et chacun avait quatre ailes, et il paraissait comme une main d'homme sous leurs ailes.

ire declinabat quæ prima erat, sequebantur et ceteræ, nec vertebantur.

12. Et omne corpus earum, et colla, et manus, et pennæ, et circuli, plena erant oculis in circuitu quatuor rotarum.

13. Et rotas istas vocavit volubiles, audiente me.

14. Quatuor autem facies habebat unum : facies una, facies cherub ; et facies secunda, facies hominis ; et in tertio facies leonis, et in quarto facies aquilæ.

15. Et elevata sunt cherubim : ipsum est animal quod videram juxta fluvium Chobar.

16. Cumque ambularent cherubim, ibant pariter et rotæ juxta ea ; et cum elevarent cherubim alas suas ut exaltarentur de terra, non residebant rotæ, sed et ipsæ juxta erant.

17. Stantibus illis, stabant, et cum elevatis elevabantur, spiritus enim vitæ erat in eis.

18. Et ingressa est gloria Domini a limine templi, et stetit super cherubim.

19. Et elevantia cherubim alas suas, exaltata sunt a terra coram me ; et illis egredientibus, rotæ quoque subsecutæ sunt ; et stetit in introitu portæ domus Domini orientalis, et gloria Dei Israel erat super ea.

20. Ipsum est animal quod vidi subter Deum Israel juxta fluvium Chobar, et intellexi quia cherubim essent.

21. Quatuor vultus uni, et quatuor alæ uni ; et similitudo manus hominis sub alis eorum.

pensent à bon droit que ce nom donné aux roues leur enjoignait implicitement de se mettre en mouvement. — *Quatuor... facies* (vers. 14). Voyez 1, 8, 10 et les notes. Ici, nous lisons : *facies cherub* au lieu de « *facies bovis* », et cette leçon paraît si surprenante à première vue, qu'on est tenté de croire à une erreur de transcription. Et pourtant il est plus probable qu'il n'y a pas eu d'erreur, mais que l'écrivain sacré a employé cette expression parce qu'il voulait désigner le chérubin spécial qui a été mentionné au vers. 7 ; l'énumération qui suit, *facies secunda...* montre que la face alors tournée vers Ézéchiël était celle du taureau. — *Et elevata sunt...* (vers. 15). Ils

s'élevèrent de terre, parce qu'ils vont bientôt quitter le temple. Cf. vers. 19 et ss. — *Cumque ambularent...* Vers. 16-17 : coïncidence des mouvements des roues avec ceux des chérubins. Cf. 1, 19-21.

18-22. Le départ de Jéhovah. — *Egressa... a limine...* Voyez le vers. 4. — *Stetit super cherubim*. Le Seigneur monte sur son char, dont il était momentanément descendu. Son départ est désormais imminent. Remarquez le caractère solennel du récit. — *Stetit in introitu...* (vers. 19b). C.-à-d., auprès du portique oriental de la cour extérieure, qui s'ouvrait sur la vallée du Cédron. Voilà donc le temple privé de la pré-

22. Et similitudo vultuum eorum, ipsi vultus quos videram iuxta fluvium Chobar, et intuitus eorum, et impetus singulorum ante faciem suam ingredi.

22. L'apparence de leurs faces était celle que j'avais vue auprès du fleuve Chobar, comme aussi leur regard et l'impétuosité avec laquelle chacun marchait devant soi.

CHAPITRE XI

1. Et elevavit me spiritus, et introduxit me ad portam domus Domini orientalem, quæ respicit ad solis ortum : et ecce in introitu portæ viginti quinque viri ; et vidi in medio eorum Jezoniam, filium Azur, et Pheltiam, filium Banaïæ, principes populi.

2. Dixitque ad me : Fili hominis, hi sunt viri qui cogitant iniquitatem, et tractant consilium pessimum in urbe ista,

3. dicentes : Nonne dudum ædificatæ sunt domus? hæc est lebes, nos autem carnes.

4. Idcirco vaticinare de eis, vaticinare, fili hominis.

5. Et irruit in me spiritus Domini, et dixit ad me : Loquere. Hæc dicit Dominus : Sic locuti estis, domus Israel, et cogitationes cordis vestri ego novi.

1. L'esprit m'enleva, et me conduisit à la porte orientale de la maison du Seigneur, qui regarde le soleil levant ; et voici qu'il y avait vingt-cinq hommes à l'entrée de la porte, et je vis au milieu d'eux Jezonias, fils d'Azur, et Pheltias, fils de Banaïas, princes du peuple.

2. Et le Seigneur me dit : Fils de l'homme, ce sont ces hommes qui ont des pensées d'iniquité, et qui forment des desseins pernicieux dans cette ville,

3. en disant : Nos maisons ne sont-elles pas bâties depuis longtemps ? Cette ville est la chaudière, et nous sommes la viande.

4. C'est pourquoi prophétise à leur sujet ; prophétise, fils de l'homme.

5. Alors l'esprit du Seigneur se précipita sur moi, et me dit : Parle. Voici ce que dit le Seigneur : Vous avez ainsi parlé, maison d'Israël, et je connais les pensées de votre cœur.

sence visible de Jéhovah. — *Ipsum est...* Le prophète insiste (vers. 20-22) sur l'identité de cette apparition avec celle dont il avait été témoin sur les rives du Chobar. Cf. vers. 15, et VIII, 4.

6. Ézéchiël prédit le châtiment spécial des classes élevées de la société juive. XI, 1-13.

CHAP. XI. — 1-4. Introduction. Le vers. 1 indique le lieu de la vision ; les vers. 2-4 contiennent l'exorde de l'oracle. — *Et elevavit...* Ézéchiël se trouvait alors dans le parvis extérieur. Cf. X, 5. — *Ad portam... orientalem* : celle par où était sorti le char céleste (X, 19). — *Viginti quinque...* Ces vingt-cinq personnages diffèrent entièrement de ceux dont il a été question plus haut (VIII, 11). C'étaient des chefs du peuple (*principes populi*) ; mais il n'est pas possible de déterminer au juste leurs fonctions. — *Jezoniam... et Pheltiam* : les deux principaux membres de cette réunion. Le premier, fils d'Azur, n'a rien de commun avec son homonyme du chap. VIII, qui était fils de Saphan. — *Hi... cogitant...* Dieu signale à son serviteur, en termes généraux, les desseins pervers et funestes de ces princes. — *Nonne dudum...* (vers. 3). Langage blasphématoire : Est-ce que, malgré les oracles sinistres des prophètes, les vieilles maisons de Jérusalem ne sont pas encore debout ? L'hébreu est un peu obscur ; sa traduction littérale serait : « Non in

proximo ædificate domos. » Divers commentateurs font de ces mots deux petites phrases très expressives : La ruine de la ville n'est pas prochaine ; bâtissons des maisons. C'est, dans tous les cas, une réflexion ample : Nous sommes, quoi qu'on nous dise, en pleine sécurité. — *Hæc lebes...* Même pensée, présentée sous une image populaire et pittoresque : Nous ne serons pas plus brûlés que ne l'est la viande qu'on met sur le feu dans une chaudière remplie d'eau ; cette viande cuit doucement, mais ne se calcine pas. Cf. XXIV, 6. Ils sentent donc qu'ils ne sont point à l'abri de tout péril, qu'ils auront à passer plus ou moins par le feu ; mais ils comptent sur la force de leurs remparts pour les protéger. — *Idcirco...* (vers. 4). Dieu ne permettra pas que ce blasphème demeure sans réponse. La répétition du verbe *vaticinare* est grosse de menaces.

5-12. L'oracle menaçant. — *Et irruit...* C'est l'esprit de prophète qui envahit Ézéchiël tout entier, pour l'éclairer et l'instruire. — *Hæc dicit...* La sentence est basée sur deux crimes : les paroles sacrilèges des princes (*sic locuti...* ; comp. le vers. 3), et leurs violences sanguinaires (*plurimos occidistis...*, vers. 6 ; cf. VII, 23 ; Jer. II, 30, etc.). — *Propterea...* Le décret de vengeance (vers. 7 et ss.). Jéhovah reprend la comparaison employée par les princes (*hi... carnes,*

6. Vous avez tué beaucoup de monde dans cette ville, et vous avez rempli ses rues de cadavres.

7. C'est pourquoi ainsi parle le Seigneur Dieu : Vos morts, ceux que vous avez étendus au milieu de la ville, ceux-là sont la viande, et la ville est la chaudière, et vous, je vous ferai sortir du milieu d'elle.

8. Vous craignez l'épée, et je ferai venir sur vous l'épée, dit le Seigneur Dieu.

9. Je vous chasserai du milieu de cette ville; je vous livrerai entre les mains des ennemis, et j'exercerai sur vous des jugements.

10. Vous tomberez par l'épée; je vous jugerai sur les frontières d'Israël, et vous saurez que je suis le Seigneur.

11. Cette ville ne sera pas pour vous une chaudière, et vous ne serez pas la viande au milieu d'elle; je vous jugerai sur les frontières d'Israël.

12. Et vous saurez que je suis le Seigneur, parce que vous n'avez pas marché dans mes préceptes et que vous n'avez pas observé mes ordonnances, mais que vous avez agi selon les lois des nations qui vous environnent.

13. Comme je prophétisais, Pheltias, fils de Banaïas, mourut. Et je tombai le visage contre terre, et je criai à haute voix, en disant : Hélas! hélas! hélas! Seigneur Dieu, exterminatez-vous les restes d'Israël?

14. Et la parole du Seigneur me fut adressée en ces termes :

15. Fils de l'homme, ce sont tes frères,

6. Plurimos occidistis in urbe hac, et implestis vias ejus interfectis.

7. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Interfecti vestri, quos posuistis in medio ejus, hi sunt carnes, et hæc est lebes; et educam vos de medio ejus.

8. Gladium metuistis, et gladium inducam super vos, ait Dominus Deus.

9. Et ejiciam vos de medio ejus, daboque vos in manu hostium, et faciam in vobis judicia.

10. Gladio cadetis; in finibus Israel judicabo vos, et scietis quia ego Dominus.

11. Hæc non erit vobis in lebetem, et vos non eritis in medio ejus in carnes; in finibus Israel judicabo vos.

12. Et scietis quia ego Dominus, quia in præceptis meis non ambulastis, et judicia mea non fecistis, sed juxta judicia gentium quæ in circuitu vestro sunt estis operati.

13. Et factum est, cum prophetarem, Pheltias, filius Banaïæ, mortuus est; et cecidi in faciem meam, clamans voce magna, et dixi : Heu! heu! heu! Domine Deus, consummationem tu facis reliquiarum Israel?

14. Et factum est verbum Domini ad me, dicens :

15. Fili hominis, fratres tui, fratres

et... lebes), pour leur en faire une application ironique et terrible. Leurs victimes demeureront dans la ville, même après sa chute, tranquilles au fond de leurs sépulcres; quant à eux, les bourreaux, ils seront tirés par force de cette cité qu'ils regardaient comme un refuge inexpugnable. — *Educam vos...* En punition de leurs cruels homicides, ils seront livrés au glaive de l'ennemi (*gladium inducam...*; vers. 8). — *In finibus Israel...* (vers. 10). Ce trait fut accompli à la lettre. Nabuchodonosor jugea et condamna à Ribla, vers la frontière septentrionale de la Palestine, le roi Sédécias et tous les princes de Juda. Cf. IV Reg. xxv, 18 et ss.; Jer. xxxix, 6, et 11, 9-10. C'est donc l'expatriation forcée et la mort qui sont prédites aux grands. — *Hæc non erit...* (vers. 11). Jéhovah insiste sur ce fait : la cité ne les garantira pas, comme ils l'espéraient follement. — *Quia in præceptis...* (vers. 12). Ainsi seront traités ces chefs théocratiques, qui ont vécu à la manière des païens (*juxta judicia...*).

13. Mort soudaine de Pheltias. — *Et factum est...* Ce fait tragique devait montrer à quel point la menace divine était sérieuse. — *Heu, heu...* Hébr. : 'ahâh, comme plus haut (ix, 8; voyez la note).

7° Paroles consolantes, à l'adresse des restes d'Israël. XI, 14-21.

Ce passage contient en germe les grandes pensées qui seront développées à la fin du livre d'Ézéchiel, chap. xl-xlviii.

14-16. Promesse rassurante. — *Fratres tui.* Ces mots, répétés sur le ton de la tendresse, représentent ceux des Juifs qui avaient été déjà déportés en Chaldée avec Ézéchiel. Ce sont eux, et non pas leurs concitoyens demeurés à Jérusalem, qui formeront le reste duquel sortira un peuple régénéré. Cf. Jer. xxiv, 8. — *Viri propinqui...* Dans l'hébreu : les hommes de ton rachat (*g'ullah*). Allusion au rôle de *go'el*, c.-à-d. de rédempteur, de défenseur, que le prophète remplissait alors envers ses frères exilés. Cf.

tui, viri propinqui tui, et omnis domus Israel, universi quibus dixerunt habitatores Jerusalem : Longe recedite a Domino, nobis data est terra in possessionem.

16. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Quia longe feci eos in gentibus, et quia dispersi eos in terris, ero eis in sanctificationem modicam in terris ad quas venerunt.

17. Propterea loquere : Hæc dicit Dominus Deus : Congregabo vos de populis, et adunabo de terris in quibus dispersi estis, daboque vobis humum Israel.

18. Et ingredientur illuc, et auferent omnes offensiones, cunctasque abominations ejus de illa.

19. Et dabo eis cor unum, et spiritum novum tribuam in visceribus eorum; et auferam cor lapideum de carne eorum, et dabo eis cor carneum,

20. ut in præceptis meis ambulent, et judicia mea custodiant, faciantque ea; et sint mihi in populum, et ego sim eis in Deum.

21. Quorum cor post offendicula et abominations suas ambulat, horum viam in capite suo ponam, dicit Dominus Deus.

tes frères, tes proches, et toute la maison d'Israël, à qui les habitants de Jérusalem ont dit : Éloignez-vous du Seigneur; c'est à nous que la terre a été donnée en possession.

16. C'est pourquoi ainsi parle le Seigneur Dieu : Quoique je les aie envoyés au loin parmi les nations, et que je les aie dispersés en divers pays, je ferai pour eux un petit sanctuaire dans les pays où ils sont allés.

17. Dis-leur donc : Ainsi parle le Seigneur Dieu : Je vous rassemblerai du milieu des peuples, et je vous réunirai des pays où vous avez été dispersés, et je vous donnerai la terre d'Israël.

18. Ils y entreront, et ils en enlèveront tous les sujets de chute et toutes les abominations.

19. Et je leur donnerai un même cœur, et je mettrai dans leurs entrailles un esprit nouveau; j'ôterai de leur chair le cœur de pierre, et je leur donnerai un cœur de chair;

20. afin qu'ils marchent dans mes préceptes, qu'ils observent et pratiquent mes ordonnances, et qu'ils soient mon peuple, et que je sois leur Dieu.

21. Quant à ceux dont le cœur marche après les sujets de chute et les abominations, je ferai retomber leurs œuvres sur leurs têtes, dit le Seigneur Dieu.

Job, xix, 25, et la note. Ce sont ces mêmes déportés qui reçoivent le nom glorieux de *omnis domus Israel*, parce qu'ils devaient être plus tard la souche de la nation nouvelle. — En attendant, les habitants de Jérusalem les insultaient avec orgueil et avec rudesse, comme si Jéhovah les avait abandonnés (*longe recedite...*), et comme s'ils avaient perdu leur titre de citoyens d'Israël et leurs droits à la possession de la terre sainte : *nobis* (pronom très accentué : à nous exclusivement) *data...* — *Propterea hæc...* Dieu proteste contre un tel langage, et promet au contraire une bénédiction spéciale aux déportés (vers. 16). — *In sanctificationem modicam*. Plus clairement dans l'hébreu : Je serai pour eux pendant quelque temps un sanctuaire. C'est la promesse d'habiter invisiblement au milieu d'eux pendant le temps relativement court de l'exil.

17-21. Développement de cette promesse. Elle s'élève et s'élargit de plus en plus, et verset en verset. — *Congregabo vos*. La fin de l'exil et le retour des exilés en Palestine. Cf. Jer. iii, 14; Os. ii, 14 et iii, 5; Am. ix, 9, etc. — *Auferent... offensiones* (vers. 18). Les vœux purifiés par la souffrance et ramenés à des sentiments parfaits. Après l'exil, l'idolâtrie, dont il est question dans ce verset, fut perpétuellement abhorrée des Juifs. — *Dabo... cor unum* (vers. 19). La complète unité

de pensées et de sentiments, au lieu des divisions et des schismes antérieurs. Cf. Jer. xxxii, 39, et la note. — *Auferam...*, et *dabo...* Heureuse transformation de leur être le plus intime. A leur cœur endurel, insensible à l'action de la grâce (*cor lapideum*), le Seigneur en substituera un autre (*cor carneum*), qui sera aimant, délicat, ouvert à toutes les impressions dignes d'un homme accompli. Sur cette heureuse transformation, qui symbolise ce qui devait se passer dans la nouvelle Alliance, voyez aussi Is. iv, 4; xliiv, 3, et lxvi, 9; Jer. xxxi, 33; Joel, ii, 28, etc. — *Ut ambulent...* (vers. 20). Résultat produit par ces divers changements : désormais Israël sera fidèle à Jéhovah et obéira à toutes les divines volontés. — *Ut sint mihi...*, et *ego...* Réciprocité bien douce pour la nation théocratique. Cf. Ex. vi, 7; Jer. vii, 23, etc. Il est de toute évidence que, si ces glorieuses promesses ont eu un commencement de réalisation après la fin de la captivité de Babylone, il a fallu la venue du Messie et l'institution de l'Église pour les réaliser pleinement. Elles sont donc messianiques. — *Quorum cor...* (vers. 21). Antithèse frappante : au salut des Juifs sanctifiés par les malheurs de l'exil, Dieu oppose la ruine de ceux qui auront continué à Jérusalem leur vie d'idolâtrie et de débauche.

22. Alors les chérubins élevèrent leurs ailes, et les roues s'élevèrent avec eux, et la gloire du Dieu d'Israël était sur eux;

23. et la gloire du Seigneur monta du milieu de la ville, et s'arrêta sur la montagne qui est à l'orient de la ville.

24. Puis l'esprit m'enleva et me ramena en Chaldée, vers les déportés, en vision par l'esprit de Dieu; et la vision que j'avais eue se dissipa.

25. Et je dis aux déportés toutes les choses que le Seigneur m'avait montrées.

22. Et elevaverunt cherubim alas suas, et rotæ cum eis, et gloria Dei Israel erat super ea;

23. et ascendit gloria Domini de medio civitatis, stetitque super montem qui est ad orientem urbis.

24. Et spiritus levavit me, adduxitque in Chaldæam ad transmigratiorem, in visione, in spiritu Dei; et sublata est a me visio quam videram.

25. Et locutus sum ad transmigratiorem omnia verba Domini quæ ostendebat mihi.

CHAPITRE XII

1. La parole du Seigneur me fut adressée en ces termes :

2. Fils de l'homme, tu habites au milieu d'une maison qui m'irrite; ils ont des yeux pour voir, et ils ne voient pas; et des oreilles pour entendre, et ils n'entendent pas, car c'est une maison qui m'irrite.

3. Toi donc, fils de l'homme, prépare-toi un bagage d'émigrant, et tu émigreras en plein jour devant eux; tu émigreras

1. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

2. Fili hominis, in medio domus exasperantis tu habitas, qui oculos habent ad videndum, et non vident; et aures ad audiendum, et non audiunt, quia domus exasperans est.

3. Tu ergo, fili hominis, fac tibi vasa transmigratiorem, et transmigrabis per diem coram eis; transmigrabis autem de

8° Jéhovah abandonne la cité criminelle; fin de l'extase du prophète. XI, 22-25.

22-23. Le départ du Seigneur. Il avait déjà quitté le temple (cf. x, 18-22); voici qu'il s'éloigne maintenant de Jérusalem. — *De medio civitatis*. C.-à-d., du portique oriental de l'enceinte sacrée (*Atl. archéol.*, pl. xcix, fig. 1, 2). Comp. x, 19. — *Super montem qui...* : sur le mont des Oliviers, dont la base venait presque effleurer les soubassements des murs du temple (*Atl. géogr.*, pl. xiv et xv).

24-25. Ézéchiel sort de son extase. — *Spiritus levavit...* L'esprit qui l'avait emmené à Jérusalem le ramène en Chaldée. — *In visione*. Voyez VIII, 1 et la note. — *Et locutus sum...* : pour raconter les phénomènes douloureux et consolants dont il avait été témoin.

§ V. — *Oracles contre le rot, le peuple et les faux prophètes*. XII, 1 — XIV, 23.

1° Nouvelle action symbolique et son application. XII, 1-16.

CHAP. XII. — 1-7. Le symbole. Les faits se passèrent réellement et objectivement comme les décrit Ézéchiel. — *In medio domus...* Cf. II, 5; III, 12, etc. Quelque les Juifs fussent une maison rebelle, il est touchant de voir le Seigneur mettre tout en œuvre pour les avertir et les sauver. — *Oculos habent...* Cf. Is. vi, 9; Jer. v, 21; Matth. XII, 14, etc. Ces paroles s'appliquaient mal-

heureusement à la plupart des générations juives. — *Vasa transmigratiorem*. Hébraïsme, pour désigner les principaux objets dont on a besoin lorsqu'on part soudain pour un exil forcé : un



Captives de guerre munies d'un petit sac à provisions. (Bas-relief de Ninive.)

bâton, un peu de linge, les ustensiles et les provisions les plus indispensables. Les monuments assyriens nous montrent souvent les prisonniers de guerre portant leur petit paquet à la main

loco tuo ad locum alterum, in conspectu eorum, si forte aspiciant, quia domus exasperans est.

4. Et efferes foras vasa tua quasi vasa transmigrantis per diem in conspectu eorum; tu autem egredieris vespere coram eis, sicut egreditur migrans.

5. Ante oculos eorum perfode tibi parietem, et egredieris per eum.

6. In conspectu eorum in humeris portaberis, in caligine effereris; faciem tuam velabis, et non videbis terram, quia portentum dedi te domui Israel.

7. Feci ergo sicut præceperat mihi Dominus; vasa mea protuli quasi vasa transmigrantis per diem; et vespere perfodi mihi parietem manu, et in caligine egressus sum, in humeris portatus in conspectu eorum.

8. Et factus est sermo Domini mane ad me, dicens :

9. Fili hominis, numquid non dixerunt ad te domus Israel, domus exasperans : Quid tu facis ?

10. Dic ad eos : Hæc dicit Dominus Deus : Super ducem onus istud, qui est in Jerusalem, et super omnem domum Israel, quæ est in medio eorum.

11. Dic : Ego portentum vestrum; quomodo feci, sic fiet illis : in transmigrationem et in captivitatem ibunt.

du lieu où tu es dans un autre lieu, en leur présence; peut-être y feront-ils attention, quoique ce soit une maison qui m'irrite.

4. Tu transporterai tes meubles hors de chez toi, à leurs yeux, pendant le jour, comme un homme qui émigre; et tu sortiras toi-même le soir devant eux, comme fait un homme qui émigre.

5. Sous leurs yeux perce la muraille, et sors par cette ouverture.

6. En leur présence, fais-toi porter sur les épaules de quelques hommes; on t'emportera dans l'obscurité; tu voileras ton visage, et tu ne regarderas pas la terre; car je t'ai donné comme présage à la maison d'Israël.

7. Je fis donc ce que le Seigneur m'avait ordonné; je transportai mes meubles en plein jour, comme un homme qui émigre, et le soir je perçai de ma main la muraille, et je sortis dans l'obscurité, des hommes me portant sur leurs épaules en présence du peuple.

8. Le matin, la parole du Seigneur me fut adressée en ces termes :

9. Fils de l'homme, la maison d'Israël, cette maison qui m'irrite, ne t'attelle pas dit : Que fais-tu ?

10. Dis-leur : Ainsi parle le Seigneur Dieu : Cette menace concerne le chef qui est à Jérusalem, et toute la maison d'Israël qui est au milieu d'eux.

11. Dis-leur : Je suis pour vous un présage. Ce que j'ai fait, c'est ce qui leur sera fait : ils iront en exil et en captivité.

ou sur l'épaule. Voyez l'Atlas archéolog., pl. xc, fig. 6; pl. xcii, fig. 5, et Jer. xlvi, 19. — *Transmigrabis per diem*. Cet ordre est développé plus bas, vers. 4. Les préparatifs seuls devaient avoir lieu pendant le jour; le départ était réservé pour le soir. — *Efferes... per diem* (verset 4) : afin que tous les exilés de Tell-Abib fussent témoins du fait. Les déportés refusaient de croire que Jérusalem serait prise d'assaut et que ses habitants seraient exilés à leur tour; rien de plus propre, pour les convaincre, que la conduite enjointe à Ézéchiël. Cf. Jer. xxix, 20 et ss. — *Perfode... parietem* (vers. 5). Les murs des maisons chaldéennes étaient en terre, et faciles à percer. — *Egredieris...* Hébr. : Tu les feras sortir par là (tes bagages). — *Portaberis... effereris* (vers. 6). Autre nuance dans l'hébreu, qui emploie l'actif au lieu du passif : Tu les porteras (ces mêmes bagages) sur les épaules, tu (les) emporteras dans les ténèbres. — *Faciem... velabis* : en signe de deuil. Cf. xxiv, 17, etc. — *Portentum* : un signe, un symbole de l'avenir réservé à Jérusalem. Cf. Is. viii, 18, etc.

— *Feci ergo...* (vers. 7). Ézéchiël exécuta fidèlement les ordres du Seigneur sur ces divers points. — *In humeris portatus*. L'hébreu a de nouveau l'actif : Je portai sur l'épaule.

8-16. L'explication du symbole. Il devait se réaliser aux derniers jours du siège, et après la prise de la capitale. — *Et factus est...* Introduction. *Mane* : le matin qui suivit les faits racontés au vers. 7. — *Numquid non...* (vers. 9). Le peuple n'avait pas caché son étonnement au prophète, et avait essayé d'obtenir de lui l'interprétation de sa conduite si singulière : *Quid... facis?* — *Super ducem...* (vers. 10). C.-à-d., sur le roi Sédécias, dont la fuite honteuse est ici prédite. — *Onus*. En hébreu, *massâ*; un message de malheur. Cf. Is. xiii, 1 et la note; Nah. i, 1; Mal. i, 1, etc. — *Super omnem domum...* La masse des habitants de Jérusalem est également comprise dans ce terrible oracle. *In medio eorum* est pour « in medio ejus » : au milieu de la ville. — *Et dur...* (vers. 12). Encore le roi Sédécias. L'action symbolique est expliquée avec plus de détails. — *In humeris portabitur...* Hébr. :

12. Le chef qui est au milieu d'eux sera emporté sur les épaules, et il sortira dans l'obscurité; on percera la muraille pour le faire sortir; son visage sera voilé, afin que son œil ne regarde pas la terre.

13. J'étendrai mon rete sur lui, et il sera pris dans mon filet; je l'emmènerai à Babylone, dans le pays des Chaldéens; mais il ne le verra pas, et il y mourra.

14. Tous ceux qui sont autour de lui, sa garde et ses troupes, je les disperserai à tous les vents, et je tirerai l'épée derrière eux.

15. Et ils sauront que je suis le Seigneur, quand je les aurai dispersés parmi les nations et disséminés en divers pays.

16. Je laisserai d'entre eux quelques hommes qui échapperont à l'épée, à la famine et à la peste, afin qu'ils racontent tous leurs crimes parmi les nations où ils iront; et ils sauront que je suis le Seigneur.

17. La parole du Seigneur me fut adressée en ces termes :

18. Fils de l'homme, mange ton pain dans l'épouvante, et bois ton eau à la hâte et dans la tristesse.

19. Et tu diras au peuple du pays : Ainsi parle le Seigneur Dieu à ceux qui habitent à Jérusalem, dans le pays d'Israël : Ils mangeront leur pain dans l'inquiétude, et ils boiront leur eau dans la désolation; car ce pays, privé de sa multitude, sera désolé, à cause de l'iniquité de tous ceux qui l'habitent.

20. Ces villes, qui sont maintenant peuplées, deviendront une solitude; le pays sera désert, et vous saurez que je suis le Seigneur.

12. Et dux qui est in medio eorum in humeris portabitur, in caligine egredietur; parietem perfodient, ut educant eum; facies ejus operietur, ut non videat oculo terram;

13. et extendam rete meum super eum, et capietur in sagena mea; et adducam eum in Babylonem, in terram Chaldæorum; et ipsam non videbit, ibique morietur.

14. Et omnes qui circa eum sunt, præsidium ejus, et agmina ejus, dispergam in omnem ventum, et gladium evaginabo post eos.

15. Et scient quia ego Dominus, quando dispersero illos in gentibus, et disseminavero eos in terris.

16. Et relinquam ex eis viros paucos a gladio, et fame, et pestilentia, ut enarrant omnia scelera eorum in gentibus ad quas ingredientur; et scient quia ego Dominus.

17. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

18. Fili hominis, panem tuum in conturbatione comede, sed et aquam tuam in festinatione et mœrore bibe;

19. et dices ad populum terræ : Hæc dicit Dominus Deus ad eos qui habitant in Jerusalem, in terra Israel : Panem suum in sollicitudine comedent, et aquam suam in desolatione bibent; ut desoletur terra a multitudine sua, propter iniquitatem omnium qui habitant in ea.

20. Et civitates quæ nunc habitantur, desolatæ erunt, terraque deserta, et scient quia ego Dominus.

Il portera sur l'épaule. Voyez le vers. 6 et la note. — *Parietem perfodient*... Sur la fuite de Sédécias, voyez IV Reg. xxv, 4; Jer. xxxix, 4, et LI, 7. — *Extendam rete*. Expression métaphorique. Cf. Thren. 1, 13, etc. Le roi fut, en effet, presque aussitôt arrêté par les Chaldéens, et déporté à Babylone. — *Ipsam non videbit*. Trait d'une rigoureuse exactitude, puisque Nabuchodonosor avait fait crever les yeux à Sédécias avant de l'emmener en Chaldée. Cf. Jer. LI, 8, 11. — *Et omnes qui*... (vers 14). Triste destinée des guerriers juifs et des habitants de Jérusalem. — *Dispergam* : en effet, les uns furent déportés avec leur roi; les autres se réfugièrent en Égypte ou en d'autres contrées voisines. Cf. Jer. xl, 7, 12; xli, 1 et vs.; lii, 8, etc. — *Et scient*... (vers. 15). Ce résultat final est sans cesse mentionné. Cf. 16, 20, etc. — *Relinquam*... *paucos*

(vers. 16). Il ne restera qu'un petit nombre des assiégés, pour attester au monde entier la justice vengeresse du Seigneur. Cf. xiv, 22-23.

20. Autre représentation symbolique de la ruine prochaine. XII, 17-20.

17-18. Le signe. — *Panem tuum... et aquam*... : le pain et l'eau qui avaient été assignés à Ézéchiele en si petite quantité. Cf. iv, 9. Il devait manger et boire avec un air consterné, terrifié, ainsi qu'on le fait dans une ville durant un siège prolongé.

19-20. L'explication du signe. — *Ad populum terræ* : aux Juifs exilés en Chaldée. — *Ut desoletur terra*. La Palestine aura bien le droit de gémir, lorsqu'elle aura été dépeuplée de sa population et de ses richesses (*a multitudine*...; hébr., de sa plénitude). — *Propter iniquitatem*. Rien de plus légitime que le châtime-

21. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

22. Fili hominis, quod est proverbium istud vobis in terra Israel dicentium : In longum differentur dies, et peribit omnis visio ?

23. Ideo dic ad eos : Hæc dicit Dominus Deus : Quiescere faciam proverbium istud, neque vulgo dicetur ultra in Israel; et loquere ad eos quod appropinquaverint dies et sermo omnis visionis.

24. Non enim erit ultra omnis visio cassa, neque divinatio ambigua in medio filiorum Israel;

25. quia ego Dominus loquar; et quodcumque locutus fuero verbum, fiet, et non prolongabitur amplius; sed in diebus vestris, domus exasperans, loquar verbum, et faciam illud, dicit Dominus Deus.

26. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

27. Fili hominis, ecce domus Israel dicentium : Visio quam hic videt, in dies multos, et in tempora longa iste prophetat.

28. Propterea dic ad eos : Hæc dicit Dominus Deus : Non prolongabitur ultra omnis sermo meus; verbum quod locutus fuero, complebitur, dicit Dominus Deus.

21. La parole du Seigneur me fut adressée en ces termes :

22. Fils de l'homme, quel est ce proverbe que vous employez dans le pays d'Israël : Les jours se prolongent, et toutes les visions seront sans effet ?

23. Dis-leur donc : Ainsi parle le Seigneur Dieu : Je ferai cesser ce proverbe, et on ne l'emploiera plus désormais en Israël; dis-leur que les jours approchent, et que toutes les visions s'accompliront.

24. Car désormais aucune vision ne sera vaine, et aucune prédiction ne sera incertaine au milieu des enfants d'Israël.

25. Car c'est moi, le Seigneur, qui parlerai, et toutes les paroles que j'aurai prononcées s'accompliront sans retard; et dans vos jours mêmes, maison qui m'irritez, je parlerai, et j'exécuterai ma parole, dit le Seigneur Dieu.

26. La parole du Seigneur me fut adressée en ces termes :

27. Fils de l'homme, voici que la maison d'Israël dit : Les visions que voit celui-ci sont pour des jours lointains, et il prophétise pour des temps éloignés.

28. C'est pourquoi dis-leur : Ainsi parle le Seigneur Dieu : Désormais aucune de mes paroles ne sera différée; mais tout ce que je dirai s'accomplira, dit le Seigneur Dieu.

CHAPITRE XIII

1. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

1. La parole du Seigneur me fut adressée en ces termes :

3^o Toutes ces menaces s'accompliront certainement et prochainement. XII, 21-28.

21-25. Réponse à une première objection des Juifs Incrédulés. — *In longum differentur* (verset 22^b). C'est l'objection. Depuis longtemps Jéhovah faisait retentir ses avertissements aux oreilles des coupables. Cf. Is. vi, 11, et xxxix, 6; Os. ii, 14; Mich. iii, 12, etc. Comme le jugement tardait à venir, les esprits forts d'Israël s'appuyaient sur ce délai pour prétendre qu'il ne viendrait jamais. Cf. Is. v, 19; Jer. xvii, 15, etc. — *Ideo dic...* Dieu réfute l'objection (vers. 23-25). Les événements vont se précipiter avec une telle promptitude, que le proverbe n'aura plus de raison d'être, et que la véracité de tous les divins oracles sera clairement manifestée. — *Non... erit... visio cassa* (vers. 24). Les prédictions mensongères et trompeuses (*ambigua*; hébr., flatteuses) des faux prophètes cesseront; quant aux oracles de Jéhovah, ils se réaliseront en tout point, et sans tarder (*ego... loquar...*, vers. 25).

26-28. Réponse à une autre objection. — *Esto... in dies...* (vers. 27). L'objection est la même au fond; mais elle est présentée sous une forme mitigée, avec moins d'incrédulité. Ceux qui la proposent n'accusent point les divins oracles de fausseté (cf. vers. 22^b); ils se bornent à noter la lenteur avec laquelle ils s'accomplissent. — *Propterea dic...* Réponse concise, mais énergique : Tout aura lieu à bref délai.

4^o Prédications relatives aux faux prophètes. XIII, 1-16.

Comparez une prophétie semblable de Jérémie, xxiii, 1 et ss., qu'Ézéchiël semble avoir connue et utilisée, tant ses idées et ses expressions ressemblent à celles du prophète d'Anathoth.

CHAP. XIII. — 1-7. Description de la culpabilité des faux prophètes. — *Ad prophetas*. Ces hommes misérables étaient alors très nombreux, soit en Judée (cf. Jer. xiv, 13-14; xxiii, 2, 18, 18, etc.), soit parmi les exilés (cf. Jer. xxix,

2. Fils de l'homme, prophétise contre les prophètes d'Israël qui prophétisent, et dis à ces hommes qui prophétisent selon leur propre cœur : Écoutez la parole du Seigneur.

3. Ainsi parle le Seigneur Dieu : Malheur aux prophètes insensés, qui suivent leur propre esprit, et qui ne voient rien !

4. Tes prophètes, Israël, ont été comme des renards dans les déserts.

5. Vous n'êtes pas montés contre *l'ennemi*, et vous ne vous êtes pas opposés comme un mur pour la maison d'Israël, pour tenir ferme dans le combat au jour du Seigneur.

6. Ils ont des visions vaines, et ils prophétisent le mensonge, en disant : Ainsi parle le Seigneur, quoique le Seigneur ne les ait pas envoyés, et ils persistent à affirmer ce qu'ils ont dit.

7. Les visions que vous avez ne sont-elles pas vaines, et les oracles que vous annoncez ne sont-ils pas mensongers ? Et vous dites : Ainsi parle le Seigneur, quoique je n'aie point parlé.

8. C'est pourquoi ainsi parle le Seigneur Dieu : Parce que vous avez dit des choses vaines et que vous avez eu des visions de mensonge, voici, je viens à vous, dit le Seigneur Dieu.

9. Ma main sera sur les prophètes qui ont des visions vaines, et qui prophétisent le mensonge ; ils ne feront point partie de l'assemblée de mon peuple, ils ne seront pas inscrits dans le livre de la maison d'Israël, et ils n'entreront pas dans la terre d'Israël ; et vous saurez que je suis le Seigneur Dieu.

2. Fili hominis, vaticinare ad prophetas Israel, qui prophetant, et dices prophetantibus de corde suo : Audite verbum Domini.

3. Hæc dicit Dominus Deus : Væ prophetis insipientibus, qui sequuntur spiritum suum, et nihil vident.

4. Quasi vulpes in desertis prophetæ tui, Israel, erant.

5. Non ascendistis ex adverso, neque opposuistis murum pro domo Israel, ut staretis in prælio in die Domini.

6. Vident vana, et divinant mendacium, dicentes : Ait Dominus, cum Dominus non miserit eos ; et perseveraverunt confirmare sermonem.

7. Numquid non visionem cassam vidistis, et divinationem mendacem locuti estis ? Et dicitis : Ait Dominus, cum ego non sim locutus.

8. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Quia locuti estis vana, et vidistis mendacium, ideo ecce ego ad vos, dicit Dominus Deus.

9. Et erit manus mea super prophetas qui vident vana, et divinant mendacium ; in concilio populi mei non erunt, et in scriptura domus Israel non scribentur, nec in terram Israel ingredientur ; et scietis quia ego Dominus Deus.

15-22, etc.). Ils contribuèrent pour beaucoup à la démoralisation du peuple. — *Prophetantibus de corde...* C.-à-d., d'eux-mêmes, et sans mandat du ciel. Cette locution équivaut à *sequuntur spiritum suum* du vers. 3. — *Nihil vident*. Ils ne recevaient aucune de ces communications divines qui avaient valu aux vrais prophètes le beau nom de Voyants. — *Quasi vulpes...* (vers. 4). Comparaison qui peint avec autant de dédain que de vérité le caractère de ces hommes pervers : les renards habitent les ruines, qu'ils augmentent encore par leur travail souterrain. Cf. Thren. v, 18. — *Non... ex adverso* (vers. 5). Ézéchiel les interpelle brusquement, en leur reprochant de n'avoir rien fait pour défendre le peuple. D'après l'hébreu : Vous n'êtes pas montés aux brèches ! Ces égoïstes se sont bien gardés, en effet, de se placer aux endroits périlleux, qui sont cependant le poste des chefs et des vaillants. Cf. xxii, 30. — *Neque opposuistis...* Autre métaphore. — *Vident vana...* (vers. 6). L'ardente apo-

strophe s'arrête un instant (elle recommencera au vers. 7), et Ézéchiel continue sa triste description. — *Perseveraverunt confirmare...* Hébr. : Ils espèrent (selon d'autres : Ils font espérer) que leur parole s'accomplira. — *Numquid non...* (vers. 7). Protestation indignée. L'écrivain sacré fait appel au témoignage de leur propre conscience.

8-16. Le châtement. — *Ecces ego ad vos*. C'est le Dieu tout-puissant lui-même qui viendra les punir. Cf. v, 8, etc. La main à laquelle rien ne résiste les frappera et les brisera : *manus mea super...* (vers. 9). — *In concilio... et in scriptura... nec in terram...* Trois expressions synonymes, pour marquer que les faux prophètes seront implicitement exclus de la communauté du peuple de Dieu. — *Non scribentur*. Ils ne seront pas inscrits dans le livre qui contient les noms des vrais Israélites (cf. Ps. LXXXVI, 6 ; Jer. xxii, 30, etc.). *Nec... ingredientur* : ils ne reviendront pas en Palestine après l'exil. — *Eo quod deciperint...* (vers. 10). Les reproches continuent de

10. Eo quod deceperint populum meum, dicentes : Pax, et non est pax ; et ipse ædificabat parietem. illi autem liniebant eum luto absque paleis

11. Dic ad eos qui liniunt absque temperatura, quod casurus sit ; erit enim imber inundans, et dabo lapides prægrandes desuper irruentes, et ventum procellæ dissipantem.

12. Siquidem ecce cecidit paries ; numquid non dicetur vobis : Ubi est litura quam liniistis ?

13. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Et erumpere faciam spiritum tempestatum in indignatione mea, et imber inundans in furore meo erit, et lapides grandes in ira in consumptionem.

14. Et destruam parietem quem liniistis absque temperamento, et adæquabo eum terræ, et revelabitur fundamentum ejus ; et cadet, et consumetur in medio ejus, et sciatis quia ego sum Dominus.

15. Et complebo indignationem meam in pariete, et in his qui liniunt eum absque temperamento ; dicamque vobis : Non est paries, et non sunt qui liniunt eum ;

16. prophætæ Israel, qui prophetant ad Jerusalem, et vident ei visionem pacis, et non est pax, ait Dominus Deus.

10. Car ils ont séduit mon peuple, en disant : Paix, lorsqu'il n'y avait point de paix ; et quand mon peuple bâtissait une muraille, ils l'ont enduite d'argile, sans y mêler de la paille.

11. Dis à ceux qui enduisent la muraille sans y rien mêler, qu'elle tombera ; car il viendra une pluie violente, et je ferai tomber de grosses pierres qui l'accableront, et souffler un vent d'orage qui la renversera.

12. Et voici que la muraille est tombée ; ne vous dira-t-on pas : Où est l'enduit dont vous l'avez enduite ?

13. C'est pourquoi ainsi parle le Seigneur Dieu : Je ferai éclater le vent des tempêtes dans mon indignation, une pluie violente surviendra dans ma fureur, et de grosses pierres tomberont dans ma colère pour détruire.

14. Et je renverserai la muraille que vous avez enduite sans rien mêler à l'argile, je la mettrai au niveau du sol, et ses fondements apparaîtront ; et elle tombera, et Israël sera détruit avec elle, et vous saurez que je suis le Seigneur.

15. J'assouvirai mon indignation contre la muraille et contre ceux qui l'enduisent sans y mettre du mortier, et je vous dirai : La muraille n'est plus, ni ceux qui l'avaient enduite,

16. ces prophètes d'Israël, qui prophétisent sur Jérusalem, et qui voient pour elle des visions de paix, lorsqu'il n'y a pas de paix, dit le Seigneur Dieu.

retentir à travers les menaces, pour justifier la sévérité de la sentence. — *Dicentes : Pax...* Ils promettaient la paix et le bonheur, tout en sachant fort bien que leurs prédications étaient sans fondement. Cf. Jer. vi, 14 ; viii, 11 ; xxiii, 17 ; Mich. iii, 5. — *Ipsæ ædificabat...* Métaphore pittoresque, pour mieux montrer comment les prophètes de mensonge trompaient les Juifs. Ceux-ci sont comparés à un architecte qui veut construire un mur solide, afin de s'abriter ; ils désaltèrent, en effet, sauver leur nationalité menacée. Mais les faux prophètes se chargent de la construction, et emploient des matériaux qui ne pourront tenir longtemps : *liniebant... absque paleis*. La paille hachée, que l'on mêlait à l'argile, donnait à celle-ci de la consistance. Cf. Ex. v, 10-18. L'hébreu a une autre leçon : Et voici qu'eux l'enduisaient (la muraille) de plâtre. Ils donnaient donc au mur un beau revêtement extérieur, qui en masquait les lézardes, et qui empêchait de voir qu'il tenait à peine. Cf. Act. xxiii, 3, etc. — *Qui... absque temperatura* (vers. 11). L'hébreu dit encore : A ceux qui enduisent de plâtre. De même aussi au vers. 14. — *Casurus sit*. Le mur tombera infailliblement sous les efforts

réunis de la pluie, de la grêle (ainsi dit l'hébreu, au lieu de *lapides prægrandes* ; de même au vers. 13^b), et du vent soufflant en tempête. Comp. le passage analogue de l'Évangile, Matth. vii, 26-27. — *Ubi... litura...* (vers. 12). Question pleine de sarcasme. A quoi a servi leur enduit de plâtre ? — *Erumpere factam...* (vers. 13). Répétition très accentuée des circonstances qui amèneront la ruine de la muraille symbolique. A trois reprises (*in indignatione... in furore... in ira*), Dieu mentionne la violente colère qui l'excitera à renverser l'édifice de la théocratie juive. — *Adæquabo terræ*. Le mur sera rasé au niveau du sol, de sorte que les fondements seront mis à nu : *et revelabitur...* — *Et consumetur...* Mieux, d'après l'hébreu : Vous périrez au milieu... Cette même pensée est développée aux vers. 15-16, avec une grande vigueur.

6^o Oracle contre les prophétesses de mensonge. XIII, 17-23.

La marche suivie dans ce passage est identique à celle de la prédiction qui précède : d'abord les reproches, vers. 17-19 ; puis les menaces, vers. 20-23. Ézéchiël est seul à mentionner cette catégorie de femmes si nuisibles à la foi d'Israël, et à décrire leurs agissements.

17. Et toi, fils de l'homme, tourne ton visage contre les filles de ton peuple, qui prophétisent d'après leur propre cœur, et prophétise contre elles,

18. et dis : Ainsi parle le Seigneur Dieu : Malheur à celles qui cousent des coussinets pour tous les coudes, et qui font des oreillers pour la tête des personnes de tout âge, afin de surprendre les âmes, et lorsqu'elles ont surpris les âmes de mon peuple, elles leur promettent la vie.

19. Elles me profanaient auprès de mon peuple pour une poignée d'orge et un morceau de pain, en tuant les âmes qui n'étaient pas mortes, et en promettant la vie à celles qui n'étaient pas vivantes, mentant à mon peuple qui croit à ces mensonges.

20. C'est pourquoi ainsi parle le Seigneur Dieu : Voici, j'en veux à vos coussinets, par lesquels vous surprenez les âmes comme des oiseaux qui volent; j'arracherai vos coussinets de vos bras, et je laisserai aller les âmes que vous avez prises, afin que ces âmes s'en volent.

21. Je mettrai vos oreillers en pièces et je délivrerai mon peuple de votre main, et ils ne seront plus désormais une proie entre vos mains; et vous saurez que je suis le Seigneur.

22. Parce que vous avez affligé le cœur du juste par des mensonges, lorsque je ne l'avais pas attristé moi-même, et

17. Et tu, fili hominis, pone faciem tuam contra filias populi tui, quæ prophetant de corde suo, et vaticinare super eas,

18. et dic : Hæc dicit Dominus Deus : Væ quæ consuunt pulvillos sub omni cubito manus, et faciunt cervicalia sub capite universæ ætatis ad capiendas animas; et cum caperent animas populi mei, vivificabant animas eorum.

19. Et violabant me ad populum meum propter pugillum hordei, et fragmen panis, ut interficerent animas quæ non moriuntur, et vivificarent animas quæ non vivunt, mentientes populo meo credenti mendaciis.

20. Propter hoc hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego ad pulvillos vestros, quibus vos capitis animas volantes; et dirumpam eos de brachiis vestris, et dimittam animas quas vos capitis, animas ad volandum.

21. Et dirumpam cervicalia vestra, et liberabo populum meum de manu vestra, neque erunt ultra in manibus vestris ad prædandum; et scietis quia ego Dominus.

22. Pro eo quod mœrere fecistis cor justi mendaciter, quem ego non contristavi; et confortastis manus impii, ut

17-19. La conduite des fausses prophétesses. — *Pone faciem...*: d'une manière hostile, menaçante. Cf. vi, 2, etc. — *Prophetant de corde...* Voyez le vers. 2^o et la note. — *Consuunt pulvillos* (vers. 18). Ces petits coussins étaient très probablement des objets magiques que ces femmes faisaient porter par ceux qui venaient les consulter. D'autres interprètes supposent, mais sans raison suffisante, que ce serait là une expression figurée, pour indiquer les oracles doucereux, les paroles flatteuses par lesquels les prophétesses juives endormaient les craintes de leurs clients. — *Cervicalia*. Le mot hébreu paraît désigner plutôt des voiles, dont elles enveloppaient les gens crédules, abusant de leur superstition. — *Universæ ætatis*. Hébr.: de toute taille. C'est la même pensée. Personne n'échappait à cette funeste influence (*ad capiendas*...). — *Et cum... vivificabant...* Elles tuaient les âmes en leur promettant la vie. Variante dans l'hébreu, où les prophétesses sont directement interpellées: Prendrez-vous les âmes de mon peuple, et vivifierez-vous vos propres âmes? C.-à-d.: Pensez-vous qu'il vous sera permis de ruiner impunément ma nation? — *Violabant me...* (vers 19). Elles profa-

naient le nom divin, en l'associant à leurs odieux mensonges et en prétendant recevoir leurs inspirations de Jéhovah. — *Propter pugillum...* Ces mots font ironiquement allusion à la coutume très ancienne d'offrir un petit présent au prophète dont on implorait les services. Cf. I Reg. ix, 7-8; III Reg. xiv, 3, etc. — *Ut interficerent...* Deux tristes résultats des mensonges sacrilèges de ces femmes: elles causaient la ruine des justes (*animas quæ non...*), et elles inspièrent aux impies une vaine sécurité (*et vivificarent...*).

20-23. Leur punition. — *Ego ad pulvillos...* Langage très énergique. Le châtiement tombera tout droit sur ce qui aura occasionné le péché. — *Capitis animas...* Ces pauvres âmes sont représentées sous la figure d'oiseaux (*volantes...*, *ad volandum*) qui se laissaient follement prendre au piège. — *Dirumpam eos...* En faisant disparaître ces femmes pernicieuses, le Seigneur délivrera son peuple de leurs séductions. — *Pro eo quod...* (vers. 22). Nouvelle description des effets désastreux de leur conduite. Comp. le vers. 19^o. Elles décourageaient les bons et donnaient aux méchants une force plus grande pour le mal. Les mots *quem ego non contristavi* sont d'une grande

non revertetur a via sua mala, et vi-
veret ;

23. propterea vana non videbitis, et
divinationes non divinabitis amplius, et
eruum populum meum de manu vestra ;
et scietis quia ego Dominus.

parce que vous avez fortifié les mains
de l'impie pour l'empêcher de revenir de
sa voie mauvaise et de vivre,

23. à cause de cela vous n'aurez plus
de vaines visions, et vous ne débitez
plus vos divinations ; je délivrerai mon
peuple d'entre vos mains, et vous sau-
rez que je suis le Seigneur.

CHAPITRE XIV

1. Et venerunt ad me viri seniorum
Israel, et sederunt coram me.

2. Et factus est sermo Domini ad me,
dicens :

3. Fili hominis, viri isti posuerunt
immunditias suas in cordibus suis, et
scandalum iniquitatis suæ statuerunt
contra faciem suam : numquid interro-
gatus respondebo eis ?

4. Propter hoc loquere eis, et dices ad
eos : Hæc dicit Dominus Deus : Homo,
homo de domo Israel, qui posuerit im-
munditias suas in corde suo, et scanda-
lum iniquitatis suæ statuerit contra fa-
ciem suam, et venerit ad prophetam
interrogans per eum me, ego Dominus
respondebo ei in multitudine immundi-
tiarum suarum ;

5. ut capiatur domus Israel in corde

1. Quelques-uns des anciens d'Israël
vinrent auprès de moi, et s'assirent de-
vant moi.

2. Et la parole du Seigneur me fut
adressée en ces termes :

3. Fils de l'homme, ces hommes ont
mis dans leurs cœurs leurs impuretés, et
ils ont placé le scandale de leur iniquité
devant leur visage : est-ce que je leur
répondrai s'ils m'interrogent ?

4. C'est pourquoi parle-leur, et dis-
leur : Ainsi parle le Seigneur Dieu : Tout
homme de la maison d'Israël qui aura mis
ses impuretés dans son cœur, et qui aura
placé le scandale de son iniquité devant
son visage, et qui viendra auprès du pro-
phète pour m'interroger par lui, je lui
répondrai, moi le Seigneur, selon la mul-
titude de ses impuretés,

5. afin que la maison d'Israël soit prise

délicatesse. — *Propterea, vana...* (vers. 23). Leur
crédit prendra fin totalement, et elles seront ré-
duites à une honteuse impuissance, lorsque Jé-
hovah sera mieux connu et mieux aimé de son
peuple.

7° C'est en vain que les Juifs consultent le
Seigneur, tout en se livrant à l'iniquité. XIV,
1-11.

CHAP. XIV. — 1-8. Jéhovah répondra aux
Idolâtres selon leurs propres pensées. — *Et ve-
nerunt...* Occasion de cette prédiction (vers. 1).
— *Viri seniorum*. Ces anciens formaient-ils une
députation envoyée à Ézéchiël par les restes des
tribus schismatiques, qui vivaient dans ces mêmes
régions ? On l'a parfois conjecturé, à cause de
l'épithète *Israel*, ajoutée aux mots qui les dési-
gnent. Mais ce nom est pris ici dans un sens
général, et nous n'avons aucune raison sérieuse
d'établir une distinction entre les anciens d'Israël
et les « anciens de Juda », que nous avons trou-
vés antérieurement (voyez VIII, 1 et la note)
auprès du prophète. D'après la suite de la pro-
phète (comp. les vers. 3^b et 4), ils venaient le
consulter sur quelque point qui les intéressait.
— *Viri isti...* (vers. 3). Dieu révèle à son servi-
teur leurs sentiments les plus intimes, et s'é-
tonne qu'ils osent recourir à ses oracles en de

telles dispositions. — *Posuerunt immunditias...*
C.-à-d. leurs idoles impures. Cf. VI, 2 et la note.
Sans doute, les Juifs déportés ne se livraient
plus extérieurement, comme autrefois en Pales-
tine, aux grossières pratiques de l'idolâtrie ; mais
leurs aspirations se dirigeaient encore de ce côté, et
leurs cœurs étaient pleins de désirs idolâtriques
(in *cordibus suis*). — *Scandalum iniquitatis* est
une autre désignation des faux dieux, qui avaient
été si souvent pour les Juifs une pierre d'achop-
pement. Cf. VII, 19^b, etc. — *Statuerunt contra
faciem...* Autre métaphore, qui peint au vif le
penchant des visiteurs d'Ézéchiël pour l'idolâtrie :
ils tournaient vers les faux dieux leurs regards
comme leurs cœurs. — *Numquid... respondebo...?*
Oui, Jéhovah leur répondra, mais d'une façon spé-
ciale, comme il va être dit en termes explicites.
— *Homo, homo...* (vers. 4). Hébraïsme : Qui-
conque, parmi les Juifs, portera ses désirs vers
les idoles... — *Et venerit... interrogans*. Consul-
tation fort hypocrite, puisque celui qui la fait
est censé avoir l'esprit rempli de pensées idolâ-
triques. — *Respondebo... in multitudine...* « Par
pari refertur ». A de tels hommes, Jéhovah don-
nera la réponse que mérite leur hypocrisie. Voyez
les vers. 7-8. — *Ut capiatur...* (vers. 5). Leur
impiété même sera le filet qui les saisira. Cf.

par son cœur, *ce cœur* par lequel ils se sont retirés de moi, pour suivre toutes leurs idoles.

6. C'est pourquoi dis à la maison d'Israël : Ainsi parle le Seigneur Dieu : Convertissez-vous, et éloignez-vous de vos idoles, et détournez vos visages de toutes vos souillures ;

7. car si un homme de la maison d'Israël, quel qu'il soit, ou un étranger d'entre les prosélytes qui sont en Israël, s'éloigne de moi, et garde ses idoles dans son cœur, et place le scandale de son iniquité devant son visage, et s'il vient auprès d'un prophète pour m'interroger par lui, moi le Seigneur je lui répondrai par moi-même,

8. et je dirigerai mon regard contre cet homme, et je ferai de lui un exemple et un proverbe, et je l'exterminerai du milieu de mon peuple, et vous saurez que je suis le Seigneur.

9. Et lorsqu'un prophète se laissera séduire et proférera un *faux* oracle, c'est moi, le Seigneur, qui aurai trompé ce prophète ; j'étendrai ma main sur lui, et je le détruirai du milieu de mon peuple d'Israël.

10. Ils porteront *la peine* de leur iniquité ; suivant l'iniquité de l'interrogateur, telle sera l'iniquité du prophète,

11. afin que désormais la maison d'Israël ne s'égaré plus loin de moi, et qu'elle ne se souille plus dans toutes ses prévarications, mais qu'ils soient mon peuple et que je sois leur Dieu, dit le Seigneur des armées.

12. La parole du Seigneur me fut adressée en ces termes :

suo, quo recesserunt a me in cunctis idolis suis.

6. Propterea dic ad domum Israel : Hæc dicit Dominus Deus : Convertimini, et recedite ab idolis vestris, et ab universis contaminationibus vestris avertite facies vestras ;

7. quia homo, homo de domo Israel, et de proselytis quicumque advena fuerit in Israel, si alienatus fuerit a me, et posuerit idola sua in corde suo, et scandalum iniquitatis suæ statuerit contra faciem suam, et venerit ad prophetam ut interroget per eum me, ego Dominus respondebo ei per me ;

8. et ponam faciem meam super hominem illum, et faciam eum in exemplum et in proverbium, et disperdam eum de medio populi mei ; et scietis quia ego Dominus.

9. Et propheta cum erraverit, et locutus fuerit verbum, ego Dominus decepi prophetam illum ; et extendam manum meam super illum, et delebo eum de medio populi mei Israel.

10. Et portabunt iniquitatem suam ; juxta iniquitatem interrogantis, sic iniquitas prophetæ erit,

11. ut non erret ultra domus Israel a me, neque polluatur in universis prævaricationibus suis ; sed sint mihi in populum, et ego sim eis in Deum, ait Dominus exercituum.

12. Et factus est sermo Domini ad me dicens :

Is. XLIV, 20. — *Propterea dic...* (vers. 6). Les coupables sont exhortés à faire promptement pénitence, s'ils ne veulent affronter le sévère jugement de Dieu. — *Convertimini* : c'est la seule réponse que le prophète devra leur faire. — *Quia homo, homo...* (vers. 7). Voyez les vers. 4 et la note. — *Et de proselytis*. D'après l'hébreu, il s'agit seulement des étrangers qui séjournaient au milieu des Juifs, sans faire partie de la nation théocratique. La loi les obligeait de renoncer, pendant leur séjour en Palestine, à toute pratique d'idolâtrie. Cf. Lev. xvii, 10, et xx, 2. — *Ego... respondebo*, Jéhovah leur répondra en les châtiât, ainsi que l'exprime si fortement le vers. 8. — *In exemplum et... proverbium* : tant la punition sera grande.

9-11. Si un faux prophète ose faire aux idolâtres une prédiction conforme à leurs désirs, il sera châtié avec eux. — *Propheta cum erraverit*. Hébr. : Si un prophète est séduit ; c.-à-d., s'il se laisse entraîner par crainte, ou à prix d'ar-

gent, à répondre aux consultations de ses compatriotes. — *Ego... decepi*... Dieu affirme qu'il aura lui-même opéré cette séduction, pour le malheur soit du faux prophète (*et extendam manum...*), soit du peuple (*portabunt iniquitatem...*, vers. 10). Ce sera de sa part un acte de vengeance, semblable à l'endurcissement des pécheurs dans le mal. Voyez, III Reg. xxii, 20, un exemple de ce genre de séduction. — *Ut non erret...* (vers. 11). Le salut d'Israël sera le but final du châtiement. Purifiés par l'épreuve, les Juifs renonceront à l'idolâtrie et à toutes ses conséquences, et ils serviront fidèlement Jéhovah.

8° Israël aurait tort de compter sur les mérites de ses saints, pour échapper aux rigueurs de la justice divine. XIV, 12-23.

Comparez un message semblable de Jérémie (chap. xiv-xv) aux Juifs demeurés en Judée. Voyez aussi Gen. xviii, 23-32.

12-14. Le principe et son application générale. — *Terra cum...* Lorsqu'un pays quelconque se

13. Fili hominis, terra cum peccaverit mihi, ut prævaricaretur prævaricans, extendam manum meam super eam, et conteram virgam panis ejus, et immittam in eam famem, et interficiam de ea hominem et jumentum.

14. Et si fuerint tres viri isti in medio ejus, Noë, Daniel, et Job, ipsi justitia sua liberabunt animas suas, ait Dominus exercituum.

15. Quod si et bestias pessimas induxero super terram ut vastem eam, et fuerit in via, eo quod non sit pertransiens propter bestias;

16. tres viri isti si fuerint in ea, vivo ego, dicit Dominus Deus, quia nec filios nec filias liberabunt, sed ipsi soli liberabuntur, terra autem desolabitur.

17. Vel si gladium induxero super terram illam, et dixero gladio : Transi per terram, et interfecero de ea hominem et jumentum;

18. et tres viri isti fuerint in medio ejus, vivo ego, dicit Dominus Deus, non liberabunt filios neque filias, sed ipsi soli liberabuntur.

19. Si autem et pestilentiam immisero super terram illam, et effudero indignationem meam super eam in sanguine, ut auferam ex ea hominem et jumentum;

20. et Noë, et Daniel, et Job fuerint in medio ejus, vivo ego, dicit Dominus Deus, quia filium et filiam non liberabunt, sed ipsi justitia sua liberabunt animas suas.

21. Quoniam hæc dicit Dominus Deus : Quod et si quatuor judicia mea pessima, gladium, et famem, ac bestias malas, et

13. Fils de l'homme, lorsqu'un pays aura péché contre moi, en se livrant à des prévarications, j'étendrai ma main sur lui, je briserai le bâton de son pain, j'enverrai contre lui la famine, et j'en ferai mourir les hommes et les bêtes.

14. Et si ces trois hommes, Noë, Daniel et Job, se trouvent au milieu de lui, ils délivreront leurs âmes par leur justice, dit le Seigneur des armées.

15. Que si j'envoie des bêtes féroces dans ce pays pour le ravager, et qu'il devienne inaccessible, sans que personne n'y passe à cause des bêtes,

16. par ma vie, dit le Seigneur Dieu, si ces trois hommes sont au milieu de lui, ils ne délivreront ni les fils ni les filles, mais eux seuls seront délivrés, et le pays sera dévasté.

17. Et si j'amène l'épée sur ce pays, et si je dis à l'épée : Passe à travers le pays, et si j'y tue les hommes et les bêtes,

18. si ces trois hommes sont au milieu de lui, par ma vie, dit le Seigneur Dieu, ils ne délivreront ni les fils ni les filles, mais eux seuls seront délivrés.

19. Et si j'envoie la peste contre ce pays, et si je répands mon indignation sur lui par un arrêt sanglant, pour en exterminer les hommes et les bêtes,

20. et si Noë, Daniel et Job sont au milieu de lui, par ma vie, dit le Seigneur Dieu, ils ne délivreront ni les fils, ni les filles, mais ils ne délivreront que leurs propres âmes par leur justice.

21. Car ainsi parle le Seigneur Dieu : Si j'envoie contre Jérusalem mes quatre jugements terribles, l'épée, la famine,

sera rendu grièvement coupable, Dieu le punira selon l'étendue de ses crimes, et alors « la pléte individuelle » ne sauvera que les individus eux-mêmes » (si fuerint tres..., vers. 14). — *Virgam panis*. Locution pittoresque. Cf. IV, 16; V, 16, etc. — *Noë, Daniel et Job*. Trois personnages remarquables par leur sainteté. Le premier et le troisième appartenaient aux temps anciens; le second vivait alors même, et était déjà devenu célèbre par sa profonde sagesse et sa haute situation à la cour chaldéenne (cf. XXVIII, 3, et Dan. II, 1 et ss.). Et non seulement ils avaient tous trois pratiqué individuellement la perfection à un rare degré; mais chacun d'eux avait été une source de salut pour son entourage immédiat. Noë pour sa famille (Gen. vi, 18), Daniel pour ses compagnons de captivité (Dan. II, 17-18), Job pour ses amis (Job, XLII, 7-8).

16-20. Développement dramatique de la même

pensée, par rapport à trois autres sortes de châtements : les bêtes sauvages (vers. 15-16), le glatve (vers. 17-18), la peste (vers. 19-20). Les répétitions, qui retentissent comme des refrains, donnent un cachet de grande solennité à ce passage. — *Nec filios... liberabunt* (vers. 16, 18 et 20) : pas même leurs propres enfants, le salut étant une chose personnelle. — *Effudero... in sanguine*. (vers. 19). Dieu assouvira sa colère en répandant à flots le sang des coupables.

21-23. Le principe est appliqué à Jérusalem d'une manière spéciale : elle ne saurait échapper au châtement, et ce qui restera de sa population après le siège ira rejoindre en exil les autres déportés. *Quatuor judicia*. Dans les versets qui précèdent, les quatre fléaux éclataient l'un après l'autre sur la tête des coupables; voici qu'ils fondent maintenant tous ensemble sur Jérusalem. — *Salvatio educentium*... (vers. 23).

les bêtes féroces, et la peste, pour en faire mourir les hommes et les bêtes,

22. il en restera cependant quelques-uns qui se sauveront, et qui en feront sortir des fils et des filles; voici qu'ils viendront auprès de vous, et vous verrez leur conduite et leurs œuvres, et vous vous consolerez du malheur que j'ai fait tomber sur Jérusalem, et de tout ce que j'ai fait venir sur elle.

23. Ils vous consoleront, lorsque vous verrez leur voie et leurs œuvres, et vous reconnaîtrez que ce n'est pas sans raison que j'ai fait tout ce que je lui ai fait, dit le Seigneur Dieu.

pestilentiam, immisero in Jerusalem, ut interficiam de ea hominem et pecus,

22. tamen relinquetur in ea salvatio eductentium filios et filias; ecce ipsi ingredientur ad vos, et videbitis viam eorum et adinventiones eorum, et consolabimini super malo quod induxi in Jerusalem, in omnibus quæ importavi super eam.

23. Et consolabuntur vos, cum videritis viam eorum, et adinventiones eorum; et cognoscetis quod non frustra fecerim omnia quæ feci in ea, ait Dominus Deus.

CHAPITRE XV

1. La parole du Seigneur me fut adressée en ces termes :

2. Fils de l'homme, que fera-t-on du bois de la vigne, si on le compare à tous les autres arbres qui sont dans les bois et dans les forêts?

3. En prendra-t-on du bois pour faire quelque ouvrage, ou en fabriquera-t-on une cheville pour y suspendre un objet quelconque?

4. Voici, on le donne au feu en pâture; la flamme en consume l'un et l'autre bout, et le milieu est réduit en cendres : sera-t-il bon à quelque chose?

5. Même lorsqu'il était entier, il n'était bon à rien; combien moins, quand le feu l'aura dévoré et consumé, en pourra-t-on faire quelque ouvrage?

1. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

2. Fili hominis, quid fiet de ligno vitis, ex omnibus lignis nemorum quæ sunt inter ligna silvarum?

3. Numquid tolletur de ea lignum ut fiat opus, aut fabricabitur de ea paxillus ut dependeat in eo quodcumque vas?

4. Ecce igni datum est in escam; utramque partem ejus consumpsit ignis, et medietas ejus redacta est in favillam; numquid utile erit ad opus?

5. Etiam cum esset integrum, non erat aptum ad opus; quanto magis cum illud ignis devoraverit et combusserit, nihil ex eo fiet operis!

Tous les habitants de la capitale juive ne devaient pas périr pendant le siège. Les survivants, déportés à leur tour, viendront consoler sur la terre étrangère ceux de leurs frères qui y avaient été exilés les premiers : *et consolabimini*... Étrange consolation, cependant; car elle consistera à voir, par la conduite de ces nouveaux arrivants, combien Dieu avait eu raison de les châtier (*cum videritis viam*..., vers. 23), et la douleur causée aux ancêtres déportés par la ruine du royaume deviendra moins amère. — *Quod non frustra*... C.-à.-d. : sans de très graves motifs.

¶ VI. — *Quelques paraboles destinées à figurer les malheurs des Juifs.* XV, 1 — XIX, 14.

1° Inutilité du bois de la vigne. XV, 1-8.

Dans les saints Livres, Israël est souvent comparé à une vigne. Cf. Ps. lxxix, 9-18; Is. v, 1 et ss.; Jer. II, 21; Os. x, 1, etc. Ézéchiel laisse de côté la question des fruits, car, hélas! la théo-

cratie n'en portait que de mauvais à cette époque; il ne s'occupe que du bois de la vigne, dont il tire une application saisissante.

CHAP. XV. — 1-5. La parabole : le bois de la vigne n'est bon qu'à être brûlé. — *Quid fiet... ex omnibus*...? Plus clairement, dans l'hébreu : Qu'a le bois de la vigne de plus que tout (autre) arbre, (de plus) qu'une branche qui est parmi les arbres de la forêt? — *Numquid tolletur*... (vers. 3). Le prophète fait ressortir, par quelques traits ironiques, cette infériorité du bois de la vigne. — *Ut fiat opus* : quelque objet utile, taillé ou sculpté dans le tronc, dans les branches. Mais non, pas même une cheville (*paxillus*) à laquelle on suspendrait un vêtement ou un objet quelconque. Ce bois n'est pas assez solide pour cela. — *Ecce igni*... (vers. 4). A plus forte raison est-il absolument inutile lorsque le feu l'a déjà consumé en partie; et tel était le cas pour Juda, qui avait été si fortement atteint par le

6. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Quomodo lignum vitis, inter ligna silvarum, quod dedi igni ad devorandum, sic tradam habitatores Jerusalem;

7. et ponam faciem meam in eos : de igne egredientur, et ignis consumet eos ; et scietis quia ego Dominus, cum puniero faciem meam in eos,

8. et dederò terram inviam et desolatam, eo quod prævaricatores existerint, dicit Dominus Deus.

6. C'est pourquoi ainsi parle le Seigneur Dieu : Comme le bois de la vigne, que j'ai livré au feu parmi les arbres des forêts, pour être consumé, ainsi je livrerai les habitants de Jérusalem.

7. Je dirigerai ma face contre eux : ils sortiront d'un feu, et un autre feu les consumera ; et vous saurez que je suis le Seigneur, lorsque j'aurai dirigé ma face contre eux,

8. et que j'aurai rendu leur pays inaccessible et désert, parce qu'ils ont été prævaricateurs, dit le Seigneur Dieu.

CHAPITRE XVI

1. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

2. Fili hominis, notas fac Jerusalem abominationes suas ;

3. et dices : Hæc dicit Dominus Deus Jerusalem : Radix tua et generatio tua de terra Chanaan ; pater tuus Amorrhæus, et mater tua Cethæa.

4. Et quando nata es, in die ortus tui, non est præcisus umbilicus tuus ; et aqua non es lota in salutem, nec sale salita, nec involuta pannis.

5. Non pepercit super te oculus, ut

1. La parole du Seigneur me fut adressée en ces termes :

2. Fils de l'homme, fais connaître à Jérusalem ses abominations ;

3. et tu diras : Ainsi parle le Seigneur Dieu à Jérusalem : Ta race et ton origine viennent du pays de Chanaan ; ton père était Amorrhéen, et ta mère Céthéenne.

4. Lorsque tu es née, le jour de ta venue au monde, ton nombril n'a pas été coupé ; tu n'as pas été lavée dans l'eau pour être purifiée, ni frottée de sel, ni enveloppée de langes.

5. Aucun œil ne te regarda avec pitié,

malheur. — *Utramque partem... et medietas* : les deux extrémités et le milieu ; par conséquent, l'arbuste tout entier.

6-8. Explication de la parabole. — *Lignum vitis... quod... igni...* Ce bois a été destiné au feu plus que tous les autres, puisqu'il ne peut servir à aucun autre usage lorsqu'il refuse de donner des fruits. Cf. Joan. xv, 4-6. — *De igne egredientur* (vers. 7). L'hébreu emploie le présent : ils sont sortis du feu. C.-à-d. qu'ils sont déjà à moitié consumés. Bientôt ils le seront totalement : *ignis consumet...* — *Eo quod prævaricatores...* (vers. 8). Le Seigneur est toujours attentif à justifier la sévérité de ses jugements.

2° Parabole de l'épouse adultère. XVI, 1-63. Drame vivant, qui raconte, sous une figure fréquemment employée par les prophètes (cf. Jer. II, 2 et ss.; Os. I-III, etc.), les infidélités sans nombre de la nation juive à l'égard de Jéhovah, son époux mystique. La conduite ignominieuse des Juifs est décrite longuement et avec une grande hardiesse d'expressions. Le prophète expose tour à tour : 1° les bienfaits du Seigneur envers son peuple, vers. 1-14 ; 2° la noire ingratitude des Juifs, vers. 15-32 ; 3° les châtiments qui les attendent s'ils ne se convertissent promptement, vers. 33-52 ; 4° le pardon généreux

sur lequel ils peuvent compter s'ils se repentent, vers. 55-63.

CHAP. XVI. — 1-14. Bienfaits dont le Seigneur n'a jamais cessé de combler sa nation choisie. — *Et factus est...* L'introduction accoutumée (vers. 1). — *Notas fac...* (vers. 2). Le thème général de ce chapitre. — *Hæc dicit...* Les vers. 3-6 remontent, pour mettre les bontés divines dans un relief plus saisissant, jusqu'aux origines premières de Jérusalem, c.-à-d. de la nation entière, comparée à une enfant misérablement délaissée. — *Radix... de Chanaan*. Matière énergétique de dire qu'Israël était, par ses mœurs, aussi foncièrement païen que si le sang chananéen avait toujours coulé dans ses veines. Le pays de Chanaan avait été le lieu de son origine en tant que peuple, lorsque les patriarches Abraham, Isaac et Jacob habitaient cette contrée. — *Amorrhæus... Cethæa* (hébr. : *Amorri*). Les Amorrhéens et les Héthéens, ainsi que les appelle habituellement la Vulgate, sont cités comme deux des principales tribus chananéennes. Cf. Gen. xv, 16 ; xxvii, 46 ; Jos. I, 4, etc. — *Quando nata...* (vers. 4). Aujourd'hui encore, dans l'Orient biblique, il n'est pas rare que les filles soient abandonnées et exposées aussitôt après leur naissance. — *Non est præcisus...* La vie des nov

pour te faire une seule de ces choses, par compassion pour toi; mais tu as été jetée à terre, le jour de ta naissance, comme si l'on avait horreur de toi.

6. Passant auprès de toi, je te vis foulée aux pieds dans ton sang, et je te dis, lorsque tu étais couverte de ton sang: Vis; oui, je te dis: Vis dans ton sang.

7. Je t'ai fait croître comme l'herbe des champs; tu as pris de l'accroissement, tu es devenue grande, tu t'es développée, tu as atteint l'âge de la beauté féminine, tes seins se sont formés et tes poils ont poussé; et tu étais nue et pleine de confusion.

8. J'ai passé auprès de toi, et je t'ai vue, et voici que c'était ton temps, le temps d'être aimée; j'ai étendu sur toi mon vêtement, et j'ai couvert ton ignominie; je te jurai fidélité, et je fis alliance avec toi, dit le Seigneur Dieu, et tu es devenue mienne.

9. Je te lavai dans l'eau, j'enlevai ton sang de dessus toi, et je t'oignis d'huile.

10. Je te revêtis de broderies, je te donnai des chaussures couleur d'hyacinthe; je te ceignis de lin, et je te couvris des vêtements les plus fins.

11. Je te parai d'ornements; je mis des bracelets à tes mains et un collier autour de ton cou.

12. Je mis un anneau d'or au-dessus de ta bouche, et des pendants à tes oreilles, et une couronne magnifique sur ta tête.

faceret tibi unum de his, misertus tui; sed projecta es super faciem terræ in abjectione animæ tuæ, in die qua nata es.

6. Transiens autem per te, vidi te conculcari in sanguine tuo; et dixi tibi, cum esses in sanguine tuo: Vive; dixi, inquam, tibi: In sanguine tuo vive.

7. Multiplicatam quasi germen agri dedi te; et multiplicata es, et grandis effecta, et ingressa es, et pervenisti ad mundum muliebrem; ubera tua intumuerunt, et pilus tuus germinavit; et eras nuda, et confusione plena.

8. Et transivi per te, et vidi te; et ecce tempus tuum, tempus amantium; et expandi amictum meum super te, et operui ignominiam tuam; et juravi tibi, et ingressus sum pactum tecum, ait Dominus Deus, et facta es mihi.

9. Et lavi te aqua, et emundavi sanguinem tuum ex te, et unxi te oleo.

10. Et vestivi te discoloribus, et calceavi te ianthino; et cinxi te bysso, et indui te subtilibus.

11. Et ornavi te ornamento, et dedi armillas in manibus tuis, et torquem circa collum tuum.

12. Et dedi inaurem super os tuum, et circulos auribus tuis, et coronam decoris in capite tuo.

veau-nés court de grands risques, lorsque cette opération n'est pas faite immédiatement. — *Aqua non es lota...* On n'a pas même pris la peine de lui rendre ce facile service. — *Nec... salta...* Coutume orientale, destinée à fortifier et à endurcir le corps. — *Nec involuta...* Autre preuve d'un manque total d'affection. — *Projecta...* (verset 5). Hébr.: Jetée sur la face de la campagne. C.-à-d., abandonnée au milieu des champs. Les mots *in abjectione animæ...* sont un hébraïsme qui équivaut à cette proposition: Parce qu'on t'abhorrait. — *Transiens autem...* Contraste admirable (vers. 6-14): les bontés de Jéhovah pour cette pauvre enfant délaissée. Les versets qui précèdent représentaient Israël en Chanaan au début de son histoire, et en Égypte pendant son dur esclavage; ceux-ci racontent en abrégé ce qui lui advint à partir de la sortie d'Égypte jusqu'à son installation dans la terre promise. — *Vidi te...* Passant auprès de l'enfant (*per te*), Jéhovah fut touché de compassion à la vue du sang qui la souillait: *conculcari in sanguine*; « adhuc a matre rubentem » (saint Jérôme), car elle n'avait pas été lavée (vers. 4^b). — *Vive, dixi... vive.* La voilà sauvée! Les répétitions at-

testent l'étendue de la pitié divine. — *Multiplicatam* (littéralement dans l'hébreu: myriade)... Allusion à la croissance rapide du peuple en Égypte. Le verbe *ingressa* es n'est pas dans l'hébreu. — *Ad mundum muliebrem.* Hébr.: (Tu parvins) à une beauté parfaite. Cf. Jer. III, 19. — *Ubera... et pilus...* « Ostendit tempus pubertatis, » saint Jérôme. Mais, quoique arrivée à l'âge adulte, l'enfant était encore à demi sauvage et délaissée (*eras nuda*). — *Et transivi* (vers. 8). Dieu passa de nouveau près d'elle, et, cette fois, il la transforma complètement, sa pitié ayant fait place à l'amour le plus tendre. — *Tempus amantium.* Mieux: « amorum ». La jeune fille était devenue nubile. — *Expandi amictum...* Par cet acte symbolique, le Seigneur indiquait qu'il la prenait sous sa protection spéciale et voulait l'épouser. Cf. Ruth, III, 9. — *Juravi...* Le serment des fiançailles. Cf. xx, 5-6; Os. II, 21. — *Ingressus pactum...* L'alliance matrimoniale au Sinaï. Cf. Ex. xxiv, 8, et xxxiv, 27; Deut. v, 2, etc. — *Et lavi...* Soins admirables dont Jéhovah entoura sa jeune épouse (vers. 9 et ss.). — *Unxit te:* avec des parfums de grand prix, selon l'usage oriental. Cf. xxxiii, 40; Esth. II, 12, etc.

13. Et ornata es auro et argento, et vestita es bysso et polymito et multicoloribus; similam, et mel, et oleum comedisti; et decora facta es vehementer nimis, et profecisti in regnum.

14. Et egressum est nomen tuum in gentes propter speciem tuam, quia perfecta eras in decore meo, quem posueram super te, dicit Dominus Deus.

15. Et habens fiduciam in pulchritudine tua, fornicata es in nomine tuo, et exposuisti fornicationem tuam omni transeunti, ut ejus fieres.

16. Et sumens de vestimentis tuis, fecisti tibi excelsa hinc inde consuta, et

13. Tu fus parée d'or et d'argent, et tu fus vêtue de lin et de broderies de diverses couleurs; tu mangeas la plus pure farine, le miel et l'huile; tu devins extrêmement belle, et tu parvins à la dignité royale.

14. Ta renommée se répandit parmi les nations, à cause de ta beauté; car tu étais parfaite, grâce à la beauté que j'avais mise en toi, dit le Seigneur Dieu.

15. Mais, te confiant en ta beauté, tu t'es prostituée, à la faveur de ton nom, et tu as exposé ta fornication à tous les passants, en te livrant à eux.

16. Tu as pris de tes vêtements et tu t'en es fait des hauts lieux, en les cou-

— *Vestivi te...* (vers. 10). Dieu la couvre de magnifiques vêtements. *Discoloribus*: des vêtements brodés en différentes couleurs; cf. xxvi, 16, et xxvii, 7; Jud. v, 30; Ps. xliv, 15, etc. — *Ianthino*. Chaussures de couleur violette, c.-à-d. riches et gracieuses. L'hébreu *tâhâs* désigne très probablement le dugong, poisson dont la peau

nam decoris...: un diadème royal. Cf. xxiii, 42; Jer. xiii, 18. — *Ornata... auro* (vers. 13^a). Récapitulation de ce qui concerne la parure et les vêtements. — *Polymito et multicoloribus*. Hébr.: de *mési* (note du vers. 10^b) et de broderies. — *Similam, et mel...* (vers. 13^b). La nourriture que la jeune épouse recevait de son Époux cé-

leste était excellente, délicate. — *Profecisti in regnum*. Elle devint finalement une reine glorieuse, dont la renommée remplissait le monde (*et egressum est...*, vers. 14). Par ces mots, Ézéchiel décrit brièvement la formation du royaume d'Israël en Palestine. — *In decore meo*. C.-à-d., grâce aux dons divins qui viennent d'être énumérés (vers. 8 et ss.).

15-16. La honteuse ingratitude de Jérusalem. — *Fornicata es...* Le vers. 15 exprime l'idée principale de cet alinéa, qui sera ensuite reprise en sous-œuvre et développée. — *In nomine tuo*: à cause de ton renom. Le peuple hébreu abusa indignement de la gloire qu'il tenait de son Dieu (cf. vers. 14). — *Omni transeunti*. C.-à-d., à tous les faux dieux, puisque les adultères de



Le dugong.

est utilisée pour fabriquer des sandales et des tentures. Voyez Ex. xxv, 5. — *Bysso*. D'après la Vulgate et les LXX, il s'agirait d'une ceinture de fin lin (*cinzi t^e*). Le verbe hébreu *tâhâs* désigne plutôt le turban enroulé autour de la tête. — *Subtilibus*: d'étoffes légères. Le mot hébreu correspondant, *mési*, n'est employé qu'ici et au vers. 13. Les rabbins croient que c'est le nom de la sole. — *Et ornata...* Après les vêtements, la parure, non moins précieuse que belle (vers. 11 et ss.). Les bijoux énumérés sont ceux qui portent habituellement les femmes de l'Orient. — *Circulos auribus...* (vers. 12); l'anneau suspendu au nez. Cf. Gen. xxiv, 22; Is. iii, 21 et la note (*Att. archéol.*, pl. vi, fig. 6-7). — *Cor-*

Jérusalem figurent son idolâtrie. — *Fecisti... excelsa...* Le culte sur les hauts lieux (vers. 16; cf. vi, 13, etc.). — *Hinc inde consuta*. Avec les riches vêtements que le Seigneur lui avait donnés, l'épouse infidèle dressait sur les hauteurs des tentes pour abriter ses crimes. — *Tulisti vasa...* (vers. 17). Autre abus des dons célestes. Ce verset et les deux suivants décrivent le culte des idoles proprement dites. — *Imagines masculinas*. Ce trait a été choisi à dessein, parce qu'il cadre mieux avec l'idée de la parabole. — *Operuisti illas* (vers. 18^a). Les statues des faux dieux étaient, d'ordinaire, richement vêtues. Cf. Jer. x, 9; Bar. vii, 11, etc. — *Oleum... et thymiamam...* (vers. 18^b-19). Offrandes de divers genres faites

sant l'un à l'autre, et là tu t'es prostituée comme on ne l'a jamais fait et comme on ne le fera jamais.

17. Et tu as pris tes belles parures qui étaient faites de l'or et de l'argent que je t'avais donnés, et tu t'en es fait des images d'hommes, auxquelles tu t'es prostituée.

18. Tu as pris tes vêtements de diverses couleurs, et tu les en as couvertes, et tu as placé devant elles mon huile et mon encens.

19. Le pain que je t'avais donné, et la pure farine, l'huile et le miel dont je t'avais nourrie, tu les leur as présentés comme un sacrifice d'agréable odeur; voilà ce qui a été fait, dit le Seigneur Dieu.

20. Tu as pris tes fils et tes filles, que tu m'avais enfantés, et tu les leur as immolés pour qu'elles les dévorent. Est-ce peu de chose que ta fornication ?

21. Tu as immolé mes fils, et tu les leur as donnés, en les consacrant.

22. Et après toutes tes abominations et tes prostitutions, tu ne t'es pas souvenue des jours de ta jeunesse, lorsque tu étais nue, pleine de confusion et foulée aux pieds dans ton sang.

23. Et après toute cette malice (malheur, malheur à toi, dit le Seigneur Dieu),

24. tu t'es bâti un lieu infâme, et tu t'es préparé une maison de prostitution sur toutes les places publiques.

25. A l'entrée de chaque rue tu as dressé la marque de ta prostitution; tu as rendu ta beauté abominable, tu t'es livrée à tous les passants, et tu as multiplié tes fornications;

26. tu t'es prostituée aux fils de l'Égypte, tes voisins aux grands corps, et

fornicata es super eis sicut non est factum, neque futurum est.

17. Et tulisti vasa decoris tui de auro meo atque argento meo, quæ dedi tibi, et fecisti tibi imagines masculinas, et fornicata es in eis.

18. Et sumpsisti vestimenta tua multicoloria, et operuisti illas, et oleum meum et thymiana meum posuisti coram eis.

19. Et panem meum quem dedi tibi, similan, et oleum, et mel, quibus enutrivisti te, posuisti in conspectu earum in odorem suavitatis; et factum est, ait Dominus Deus.

20. Et tulisti filios tuos et filias tuas, quas generasti mihi, et immolasti eis ad devorandum. Numquid parva est fornicatio tua ?

21. Immolasti filios meos, et dedisti, illos consecrans, eis.

22. Et, post omnes abominationes tuas et fornicationes, non es recordata dierum adolescentiæ tuæ, quando eras nuda, et confusione plena, conculcata in sanguine tuo.

23. Et accidit post omnem malitiam tuam (væ, væ tibi! ait Dominus Deus),

24. et ædificasti tibi lupanar, et fecisti tibi prostibulum in cunctis plateis.

25. Ad omne caput viæ ædificasti signum prostitutionis tuæ, et abominabilem fecisti decorem tuum; et divisisti pedes tuos omni transeunti, et multiplicasti fornicationes tuas;

26. et fornicata es cum filiis Ægypti, vicinis tuis, magnarum carnum; et

aux idoles. — *Tulisti filios...* Toujours la gradation ascendante dans le mal: Dieu reproche maintenant à Israël (vers. 20-21) les sacrifices humains en l'honneur des faux dieux. Sur cette pratique infâme, voyez Lev. xx, 2-5; Deut. xviii, 10; IV Reg. xvi, 3, et xvii, 17; Jer. xxxii, 35, etc. Ézéchiel la mentionne en plusieurs autres endroits; cf. xx, 26, 31; xxiii, 37, 39. — *Quas generasti mihi.* Circonstance aggravante: les enfants ainsi immolés étaient ceux de Jéhovah lui-même. Comp. le vers. 21. — *Ad devorandum:* pour être la pâture du feu. — *Et post omnes...* (vers. 22). Conclusion de cette première partie de l'énumération des crimes de Jérusalem et du peuple qu'elle représentait. — *Et accidit.* Comment les Juifs se sont livrés à tous les cultes idolâtriques sans exception (vers. 23-29).

— *Væ, væ...* Exclamation indignée, au souvenir de tant de forfaits. — *Ædificasti... lupanar* (vers. 24). D'après l'ensemble du symbole: Tu t'es bâti des autels, des sanctuaires idolâtriques. — *Ad omne caput...* (vers. 25): dans les lieux les plus fréquentés. Cf. Gen. xxxviii, 14 et ss. — *Cum filiis Ægypti* (vers. 26). Dieu avait défendu aux Hébreux de contracter des alliances avec les nations païennes d'alentour, de crainte qu'ils ne fussent entraînés par elles dans l'idolâtrie; mais ils avaient fréquemment désobéi à cet ordre, s'allant tantôt aux Égyptiens, tantôt aux Assyriens, tantôt aux Chaldéens, comme on le leur reproche vigoureusement dans ce passage. — *Magnarum carnum* est un trait évidemment ironique, qui relève la honteuse sensualité des Égyptiens. Cf. xxiii, 20. — *Ecce... extendam...*

multiplicasti fornicationem tuam ad irritandum me.

27. Ecce ego extendam manum meam super te, et auferam justificationem tuam, et dabo te in animas odientium te filiarum Palæstinarum, quæ erubescunt in via tua scelerata.

28. Et fornicata es in filiis Assyriorum, eo quod necdum fueris expleta; et postquam fornicata es, nec sic es satiata;

29. et multiplicasti fornicationem tuam in terra Chanaan cum Chaldæis, et nec sic satiata es.

30. In quo mundabo cor tuum, ait Dominus Deus, cum facias omnia hæc opera mulieris meretricis et procacis?

31. Quia fabricasti lupanar tuum in capite omnis viæ, et excelsum tuum fecisti in omni platea; nec facta es quasi meretrix fastidio augens pretium;

32. sed quasi mulier adultera, quæ super virum suum inducit alienos.

33. Omnibus meretricibus dantur mercedes, tu autem dedisti mercedes cunctis amatoribus tuis; et dona donabas eis, ut intrarent ad te undique ad fornicandum tecum.

34. Factumque est in te contra consuetudinem mulierum in fornicationibus tuis, et post te non erit fornicatio; in eo enim quod dedisti mercedes, et mercedes non accepisti, factum est in te contrarium.

tu as multiplié tes fornications pour m'irriter.

27. Voici, je vais étendre ma main sur toi, je t'enlèverai ce que j'avais coutume de te donner, et je te livrerai à la volonté des filles de la Palestine, qui te haïssent et qui rougissent de ta conduite scélérate.

28. Tu t'es aussi prostituée aux fils des Assyriens, parce que tu n'étais pas encore satisfaite, et après cette prostitution tu n'as pas encore été rassasiée;

29. et tu as multiplié tes fornications dans le pays de Chanaan avec les Chaldéens, et même alors tu n'as pas été rassasiée.

30. Comment purifierai-je ton cœur, dit le Seigneur Dieu, puisque tu fais toutes les œuvres d'une prostituée et d'une femme éhontée?

31. Car tu t'es bâti un lieu infâme à l'entrée de chaque rue, et tu t'es fait un haut lieu dans toutes les places publiques; et tu n'as pas été comme une courtisane qui, par son dédain, se met à un plus haut prix,

32. mais comme une femme adultère qui, à la place de son mari, amène des étrangers.

33. On donne un salaire à toutes les prostituées; mais toi, tu as payé tous tes amants et tu leur as fait des cadeaux, afin qu'ils vinsent de tous côtés auprès de toi pour faire le mal avec toi.

34. Ainsi il t'est arrivé dans ta prostitution le contraire de ce qui se passe habituellement pour les femmes, et il n'y aura pas de fornication comme la tienne; car, en donnant des présents au lieu d'en recevoir, tu as été le contraire des autres.

(vers. 27). D'après la Vulgate, Jéhovah interrompraît un instant la description des crimes des Juifs, pour lancer contre eux une menace très vive. Mais l'hébreu emploie le prétérit: J'ai mis ma main sur toi, et j'ai enlevé...; et je t'ai livrée... Il est donc question de châtimens passés. — *Justificationem*... Hébr.: ta part. C.-à-d., la nourriture et les vêtements auxquels Jérusalem avait droit en qualité d'épouse. Cf. Ex. xxi, 10. — *Filiarum Palæstinarum*. Allusion au long et douloureux asservissement d'Israël par les Philistins, au temps des Juges. Quelque païen, ce peuple était indigné de la conduite ignoble des Hébreux: *quæ erubescunt*... — *Nec sic satiata*. Détail tristement expressif, répété deux fois de suite (cf. vers. 28 et 29). — *In quo mundabo*... Variante dans l'hébreu: Comme ton cœur est tainé! C.-à-d., mou, corrompu. Conclusion très

mordante (vers. 30-34) de ce sombre tableau. Cette épouse infidèle ne diffère des autres prostituées que par un seul point: celles-ci péchent par amour du gain, tandis que Jérusalem paye ses complices. Cf. Os. viii, 9-10. — *Fabricasti*... (vers. 31): à la façon des courtisanes vulgaires. Voici maintenant la différence: *nec quasi... augens*... (vers. 32). Elle ne s'est point livrée au plus offrant, mais elle n'a songé qu'à satisfaire ses passions d'une manière éhontée, n'étant jamais assouvie (*super virum... alienos*... vers. 32). Par là-même, l'inconduite de Jérusalem avait une perversité particulière, puisque c'était l'inconduite d'une femme mariée (*quasi... adultera*). — *Omnibus... dantur*... Développement de la même pensée (vers. 33-34). — *Tu autem dedisti*... Voyez les versets 17-21. Jérusalem donnait aux idoles tout ce qu'elle possédait.

35. C'est pourquoi, prostituée, écoute la parole du Seigneur.

36. Ainsi parle le Seigneur Dieu : Parce que ton argent a été dissipé, et que ton ignominie a été découverte dans tes fornications avec tes amants, et avec tes idoles abominables, auxquelles tu as donné le sang de tes enfants,

37. voici, je rassemblerai tous tes amants, auxquels tu t'es prostituée, tous ceux que tu as aimés avec tous ceux que tu haïssais ; je les rassemblerai de toutes parts contre toi, et je mettrai à nu ton ignominie devant eux, et ils verront toute ta honte.

38. Je te jugerai comme on juge les femmes adultères et ceux qui répandent le sang, et je ferai de toi une victime sanglante de fureur et de jalousie.

39. Je te livrerai entre leurs mains, et ils détruiront ton lieu de débauche, et ils renverseront ta retraite d'impudicité ; ils te dépouilleront de tes vêtements, ils enlèveront ta magnifique parure, et ils te laisseront toute nue et pleine d'ignominie ;

40. ils amèneront contre toi une multitude, ils te lapideront avec des pierres, et ils te perceront de leurs épées ;

41. ils mettront le feu à tes maisons et les brûleront, ils feront justice de toi aux yeux d'un grand nombre de femmes, et tu cesseras de te prostituer, et tu ne feras plus de cadeaux.

42. Alors mon indignation à ton égard s'apaisera ; ma jalousie se retirera de toi, je me tiendrai en paix et je ne m'irriterai plus.

35. Propterea, meretrix, audi verbum Domini.

36. Hæc dicit Dominus Deus : Quia effusum est æs tuum, et revelata est ignominia tua in fornicationibus tuis super amatores tuos, et super idola abominationum tuarum, in sanguine filiorum tuorum quos dedisti eis,

37. ecce ego congregabo omnes amatores tuos, quibus commista es, et omnes quos dilexisti, cum universis quos oderas ; et congregabo eos super te undique, et nudabo ignominiam tuam coram eis, et videbunt omnem turpitudinem tuam.

38. Et judicabo te judiciis adulterarum, et effundentium sanguinem ; et dabo te in sanguinem furoris et zeli.

39. Et dabo te in manus eorum, et destruent lupanar tuum, et demolientur prostibulum tuum ; et denudabunt te vestimentis tuis, et auferent vasa decoris tui, et derelinquent te nudam, plenamque ignominia ;

40. et adducent super te multitudinem, et lapidabunt te lapidibus, et trucidabunt te gladiis suis ;

41. et comburent domos tuas igni, et facient in te judicia in oculis mulierum plurimarum ; et desines fornicari, et mercedes ultra non dabis.

42. Et requiescet indignatio mea in te, et auferetur zelus meus a te, et quiescam, nec irascar amplius.

35-52. Dieu châtiéra comme il convient cette épouse indigne. — *Propterea... audi*. Transition à la sentence. *Meretrix* : le plus infamant des noms est à bon droit appliqué à Jérusalem. — *Quia effusum...* (vers. 36). Ces lignes récapitulent l'acte d'accusation, avant la sentence. L'ingrate citée sera punie parce qu'elle a follement dépensé, pour le culte des idoles, tous les biens qu'elle avait reçus de Jéhovah. Comp. les vers. 10-13, 16-19. — *Super* (c.-à-d. avec) *amatores...* Dieu nomme ainsi les nations païennes dont les Juifs avaient recherché l'amitié et adopté les coutumes. Cf. vers. 23-29 ; Os. II, 10, etc. Et pourtant ils avaient été constamment en guerre avec elles, et avaient de légitimes raisons de les haïr (*quos oderas*, vers. 37). — *Ecce ego...* Pronom majestueux, terrible. L'époux offensé conduira la femme adultère devant le tribunal et l'accusera sans pitié. Il faut que, devant tous ceux avec qui elle a péché, elle soit profondément humiliée : *congregabo... et nudabo...* Cf. Os. II, 5, 12. Peut-être,

dans les temps anciens, traitait-on réellement ainsi les femmes adultères. — *Judicis adulterarum* (vers. 38). Elles étaient, en outre, condamnées à mort, comme les homicides (*et effundentium...*). Cf. Lev. xx, 10. — *In sanguinem furoris...* C.-à-d. : Je ferai de toi une victime sanglante de ma colère et de ma jalousie. Cf. Prov VI, 34, etc. — *Dabo te in manus...* (vers. 39). Grande ironie dans le châtiement de la coupable : ce sont ses complices mêmes qui serviront d'instruments à Dieu pour la punir ; car il faut que sa honte soit égale à sa gloire d'autrefois (*auferent vasa decoris...*). — *Lapidabunt te* (vers. 40). C'était le supplice des adultères. Cf. Joan. VIII, 5, etc. — *Comburent domos...* (vers. 41). Prédiction très claire de la prise et de la destruction de Jérusalem par les Gentils. — *In oculis mulierum...* Comme plus haut, vers. 27^b, ce sont les nations païennes qui sont désignées par cette métaphore, qui s'harmonise si bien avec le sens général de la parabole. « Le comble de l'opprobre

43. *Eo quod non fueris recordata dierum ad adolescentiam tuam, et provocasti me in omnibus his, quapropter et ego vias tuas in capite tuo dedi, ait Dominus Deus; et non feci juxta scelera tua in omnibus abominationibus tuis.*

44. *Ecce omnis qui dicit vulgo proverbium, in te assumet illud, dicens: Sicut mater, ita et filia ejus.*

45. *Filia matris tuæ es tu, quæ projecit virum suum et filios suos; et soror sororum tuarum es tu, quæ projecerunt viros suos et filios suos: mater vestra Cethæa, et pater vester Amorrhæus.*

46. *Et soror tua major, Samaria, ipsa et filia ejus, quæ habitant ad sinistram tuam; soror autem tua minor te, quæ habitat a dextris tuis, Sodoma, et filia ejus.*

47. *Sed nec in viis earum ambulasti, neque secundum scelera earum fecisti pauxillum minus; pene sceleratiora fecisti illis in omnibus viis tuis.*

48. *Vivo ego, dicit Dominus Deus, quia non fecit Sodoma, soror tua, ipsa et filia ejus, sicut fecisti, tu et filia tuæ.*

43. Parce que tu ne t'es pas souvenue des jours de ta jeunesse, et que tu m'as provoqué par tous tes excès, à cause de cela j'ai fait retomber ta conduite sur ta tête, dit le Seigneur Dieu; et je ne t'ai pas encore traitée selon toutes les abominations de tes crimes.

44. Voici, tous ceux qui emploient des proverbes t'appliqueront celui-ci : Telle mère, telle fille.

45. Tu es bien la fille de ta mère, qui a abandonné son mari et ses enfants; et tu es la cœur de tes sœurs, qui ont abandonné leurs maris et leurs enfants; votre mère est Céthéenne, et votre père Amorrhéen.

46. Ta sœur aînée est Samarie avec ses filles, qui habitent à ta gauche; ta jeune sœur, qui habite à ta droite, c'est Sodome avec ses filles.

47. Et tu n'as pas seulement marché dans leurs voies et commis plus ou moins leurs crimes, mais tu les as presque surpassées dans toutes tes voies.

48. Par ma vie, dit le Seigneur Dieu, Sodome, ta sœur, et ses filles, n'ont pas fait ce que tu as fait, toi et tes filles.

pour une femme est d'avoir à le subir en présence de ses rivales. » — *Desines fornicari.* Cela eut lieu après l'exil, l'idolâtrie des Juifs ayant alors complètement cessé. — *Requiescet utinagnatio...* (vers. 42). L'épouse criminelle une fois châtiée, la colère divine sera satisfaite et s'apaisera. — *Eo quod non...* Ce verset 43 résume tout l'alinéa qui précède (vers. 35-42). — *Dierum adolescentiæ...* L'ingrate citée avait eu grand tort d'oublier sa détesse première (vers. 3-5) et la bonté ineffable avec laquelle Jéhovah l'en avait tirée (vers. 6 et ss.), et sa propre fidélité si touchante. Cf. Jer. 11, 2 et la note. — *Vias...* in capite tuo. Locution très expressive, pour dire qu'elle a été punie selon ses crimes. Et cependant le Seigneur l'a ménagée, même en la châtiant avec sévérité : *non feci juxta...* Si l'on adopte, avec le syriaque, le chaldéen et de nombreux interprètes modernes, la note marginale du texte hébreu (le *q'ri*), on obtiendra cet autre sens : Tu ne commettras plus d'énormité (allusion à l'impudence de son idolâtrie), en outre de tes abominations. — *Ecce...* Vers. 44-52 : Jérusalem a largement mérité la divine vengeance, car elle est en tout point une Chananéenne; elle est la digne sœur de Samarie et de Sodome, qu'elle a même dépassées dans le crime. — *Omnis qui...* proverbium. Les Orientaux ont toujours été de grands amateurs de proverbes. Celui que cite Ezéchiel, *Sicut mater, ita...* est plein d'ironie. Quoi d'étonnant à ce que Jérusalem se soit ainsi avilie? Pensez donc à sa mère! Cf. vers. 38. — *Filia*

matris... (vers. 45). Dieu montre avec quelle rigoureuse exactitude le proverbe en question s'applique à la capitale juive. — *Quæ projecit virum...* Profonde pensée : Jéhovah était aussi, en tant que Dieu créateur, l'époux mystique des nations païennes; mais elles n'avaient pas tardé à se séparer de lui. Cf. Rom. 1, 18-25, et III, 28. — *Soror sororum...* Jérusalem montre également par sa conduite qu'elle est la vraie sœur de Samarie et de Sodome, dont elle a reproduit si tristement les mœurs honteuses. — *Soror... major...* (vers. 46). Samarie, la capitale du royaume schismatique des dix tribus, est appelée la sœur aînée de Jérusalem, à cause de son territoire plus étendu. *Filia ejus* est un hébraïsme : les villes secondaires qui dépendaient de Samarie. — *Ad sinistram* : au nord de Jérusalem. Voyez IV, 4, et la note. — *Minor... a dextris.* Sodome était située au nord-est de Jérusalem. — *Filia ejus.* Les quatre autres villes maudites : Gomorrhe, Séboïm, etc. Cf. Gen. x, 19; XIV, 2. — *Sed nec in viis...* (vers. 47). Si Jérusalem a été meilleure que ces différentes villes, c'est pendant un temps relativement très court (*pauxillum nimis*); elle n'a pas tardé à les surpasser en malice. En effet, la culpabilité humaine ne se mesure pas seulement en elle-même, mais aussi par rapport aux grâces reçues et dont on a abusé. Voilà pourquoi Jérusalem était la plus criminelle des cités : *sceleratiora fecisti...* Cette proposition est démontrée en détail aux vers. 43-51. Cf. Matth. x, 16; XI, 23-24, etc. — *Vivo ego...* Un serment divin

49. Voici quelle a été l'iniquité de Sodome, ta sœur : l'orgueil, l'excès des aliments et l'abondance, et l'oisiveté où elle vivait, elle et ses filles ; elles ne tenaient pas la main au pauvre et à l'indigent,

50. et elles se sont élevées et ont commis des abominations devant moi, et je les ai détruites, comme tu l'as vu.

51. Samarie non plus n'a pas commis la moitié de tes péchés ; mais tu les as vaincues l'une et l'autre par tes crimes, et tu as justifié tes sœurs par toutes les abominations que tu as faites.

52. Porte donc toi aussi ta confusion, toi qui as vaincu tes sœurs par tes péchés, en agissant plus criminellement qu'elles, car tu les as fait paraître justes ; sois donc confuse, toi aussi, et porte ton ignominie, toi qui as justifié tes sœurs.

53. Je les rétablirai, en ramenant les captifs de Sodome et de ses filles, et en ramenant les captifs de Samarie et de ses filles, et je ramènerai tes captifs au milieu d'elles,

54. afin que tu portes ton ignominie, et que tu sois confondue dans tout ce que tu as fait, pour les consoler.

55. Ta sœur Sodome et ses filles reviendront à leur ancien état, Samarie et ses filles reviendront à leur ancien état, et toi et tes filles vous reviendrez à votre ancien état.

49. Ecce hæc fuit iniquitas Sodomæ, sororis tuæ : superbia, saturitas panis et abundantia, et otium ipsius et filiarum ejus ; et manum egeno et pauperi non porrigebant ;

50. et elevatæ sunt, et fecerunt abominaciones coram me ; et abstuli eas, sicut vidisti.

51. Et Samaria dimidium peccatorum tuorum non peccavit ; sed vicisti eas sceleribus tuis, et justificasti sorores tuas in omnibus abominationibus tuis quas operata es.

52. Ergo et tu porta confusionem tuam, quæ vicisti sorores tuas peccatis tuis, sceleratius agens ab eis, justificatæ sunt enim a te ; ergo et tu confundere, et porta ignominiam tuam, quæ justificasti sorores tuas.

53. Et convertam restituens eas conversione Sodomorum cum filiabus suis, et conversione Samariæ et filiarum ejus, et convertam reversionem tuam in medio earum,

54. ut portes ignominiam tuam, et confundaris in omnibus quæ fecisti consolans eas.

55. Et soror tua Sodoma et filiæ ejus revertentur ad antiquitatem suam, et Samaria et filiæ ejus revertentur ad antiquitatem suam, et tu et filiæ tuæ revertentur ad antiquitatem vestram.

pour attester la vérité de l'assertion qui suit. — *Superbia, saturitas...* (vers. 49). Causes diverses des crimes horribles de Sodome : l'orgueil, la richesse, l'oisiveté lui firent oublier Dieu et la plongèrent dans le mal. — *Sicut vidisti* (vers. 50). D'après l'hébreu, les LXX, le syriaque : Comme j'ai vu. Écho de la parole du Seigneur au temps de la ruine de la Pentapole. Gen. xviii, 20-21 : Je verrai s'ils ont agi (les habitants de Sodome)... — *Justificasti sorores...* (vers. 51). Hyperbole très expressive. Comparés à ceux de Jérusalem, les crimes de Sodome et de Samarie paraissent beaucoup moins graves. — *Ergo et tu porta...* (vers. 52). Conclusion énergique. Jérusalem subira à son tour la honte de la ruine. — *Quæ vicisti*. Hébr. : Toi qui condamnais tes sœurs. C.-à-d., toi qui les jugeais sévèrement, et qui te regardais comme une sainte à côté d'elles.

53-63. Promesses de pardon. Ce pardon, toutefois, sera une source de profonde humiliation pour Jérusalem, car il lui révélera toute la gravité de ses fautes. Passage remarquable : le Seigneur vient d'établir, au point de vue des crimes et des châtements, un rapprochement intime entre Jérusalem et deux autres villes gravement coupables ; il continue la comparaison sous le rapport de la miséricorde divine, qui n'atteint

pas moins Sodome et Samarie que la cité du temple et de la royauté légitime. — *Et convertam restitutionem...* L'hébreu dit plus clairement : Je ramènerai leurs captifs, les captifs de Sodome et de ses filles (c.-à-d., de ses villes ; voyez le vers. 48^b), et les captifs de Samarie et de ses filles, et tes captifs au milieu d'elles (c.-à-d., au milieu des leurs). Sans doute Sodome n'était plus, et ses habitants avaient tous péri ; mais c'est là une très belle figure de langage, pour dire que le Seigneur n'aura pas seulement pitié de Jérusalem, mais de tous les autres pécheurs, s'ils remplissent les conditions exigées par la justice et la sainteté divines. — *Ut portes ignominiam...* (vers. 54). Cette honte devait consister en ce que Jérusalem, qui était par excellence la cité de Jéhovah et qui possédait, à ce titre, de si glorieux privilèges, ne serait pas moins châtiée pour ses crimes que les villes infâmes de Samarie et de Sodome, et en ce que ses deux sœurs auraient part, aussi bien qu'elle, à la miséricorde. — *Consolans eas*. Le sort de Jérusalem devait consoler doublement Sodome et Samarie : d'une part, elle serait punie comme elles, pour ses péchés ; de l'autre, elles obtiendraient elles-mêmes un pardon semblable au sien. — *Revertentur ad antiquitatem...* (vers. 55). C.-à-d. :

56. Non fuit autem Sodoma, soror tua, audita in ore tuo, in die superbiam tuam,

57. antequam revelaretur malitia tua, sicut hoc tempore in opprobrium filiarum Syriæ, et cunctarum in circuitu tuo filiarum Palæstinarum quæ ambiunt te per gyrum

58. Scelus tuum et ignominiam tuam tu portasti, ait Dominus Deus.

59. Quia hæc dicit Dominus Deus : Et faciam tibi, sicut despexisti juramentum, ut irritum faceres pactum ;

60. et recordabor ego pacti mei tecum in diebus adolescentiæ tuæ, et suscitabo tibi pactum sempiternum.

61. Et recordaberis viarum tuarum, et confunderis, cum receperis sorores tuas te majores cum minoribus tuis ; et dabo eas tibi in filias, sed non ex pacto tuo.

62. Et suscitabo ego pactum meum tecum, et scies quia ego Dominus ;

63. ut recorderis, et confundaris, et non sit tibi ultra aperire os præ confusione tua, cum placatus tibi fuero in omnibus quæ fecisti, ait Dominus Deus.

56. On n'a pas entendu sur les lèvres le nom de ta sœur Sodome, au temps de ton orgueil,

57. avant que ta méchanceté fût découverte, comme elle l'a été en ce temps, où tu es devenue un objet d'opprobre pour les filles de Syrie, et pour toutes les filles de Palestine qui t'environnent.

58. Tu as porté tes crimes et ton ignominie, dit le Seigneur Dieu.

59. Car ainsi parle le Seigneur Dieu : Je te traiterai comme tu as agi, toi qui as méprisé ton serment et qui as violé l'alliance ;

60. et je me souviendrai de mon alliance avec toi au jour de ta jeunesse, et je contracterai avec toi une alliance éternelle.

61. Tu te souviendras alors de tes voies, et tu seras confondue, lorsque tu recevras tes sœurs, les grandes et les petites ; et je te les donnerai pour filles, mais non en vertu de ton alliance.

62. J'établirai mon alliance avec toi, et tu sauras que je suis le Seigneur,

63. afin que tu te souviennes, et que tu sois confondue, et que tu ne puisses plus ouvrir la bouche dans ta confusion, lorsque je t'aurai pardonné tout ce que tu as fait, dit le Seigneur Dieu.

à l'état heureux et prospère dans lequel se trouvait les trois cités avant de subir la rigueur des jugements célestes. — *Non... audita in ore...* (vers. 56). A l'époque de sa splendeur, avant l'humiliation que lui avalent méritée ses fautes (*antequam revelaretur...*, vers. 57), Jérusalem méprisait tellement Sodome, qu'elle ne daignait pas même prononcer son nom maudit. — *Sicut hoc tempore in...* Passage à interpréter d'après l'hébreu, qui est plus clair : Comme au temps où tu as été outragée par les filles de Syrie et toutes les filles des Philistins qui sont autour de toi ! Sur ces outrages, voyez IV Reg. xv, 37 ; xvi, 6, et xxiv, 2 ; II Par. xxviii, 18 et ss. — *Scelus tuum...* (vers. 58). Les crimes sont la cause, et la honte l'effet. — *Quia hæc dicit...* La promesse du Seigneur reçoit de nouveaux développements (vers. 59-63). Jérusalem s'entend dire que, si elle est un jour rétablie à tout jamais, et de nouveau placée au-dessus de ses deux sœurs, ce ne sera point à cause de ses mérites, mais uniquement en vertu de la bonté de Dieu. Elle devra donc conserver très vivant le souvenir de ses iniquités, afin de se maintenir plus fidèle au devoir. — *Factum... sicut despexisti...* Elle avait criminellement rompu l'alliance contractée avec Jéhovah (Jer. xi, 10, etc.) ; de là ses malheurs sans pareils. Le mot *juramentum* se rapporte au serment solennel par lequel le Seigneur avait confirmé cette alliance (cf. Deut.

xxvii, 11, etc.). — *Recordabor...* (vers. 60). Le châtiement ne durera pas toujours ; le Seigneur aura pitié des coupables, et il rétablira le pacte du Sinaï, mais sur des bases nouvelles, de manière à les transfigurer et à lui assurer une éternelle durée : *pactum sempiternum*. Cf. Lev. xxvi, 41, 45 ; Jer. xxxi, 31 et ss. — Jérusalem, ainsi comblée des bienfaits divins, se souviendra de ses fautes passées (*viarum tuarum*, vers. 61), et elle en éprouvera une confusion particulière, dont le motif est aussitôt indiqué : *cum receperis...* Non seulement Samarie et Sodome, mais toutes les nations païennes lui seront associées, et ne formeront avec elle qu'une seule et même société. Elle perdra donc, sous ce rapport, ses anciens privilèges. Cependant elle conservera la prééminence (*dabo... in filias*) ; cela, à cause de la grande bonté du Seigneur envers elle, et nullement par suite d'un droit personnel, décollant de l'antique alliance (*non ex pacto...*). — *Suscitabo ego...* (vers. 62)..., *ut recorderis...* (vers. 63). Dieu insiste sur cette double pensée : sa miséricordieuse bienveillance et la confusion de Jérusalem. Magnifique prédiction, en un très beau langage. Sa signification est claire : c'est le salut pour tous, même pour Sodome et Samarie, emblèmes de ce qu'il y a de plus coupable dans l'humanité. L'accomplissement n'est pas moins manifeste : l'Église du Christ, par laquelle ce salut devait être accordé au monde, a com-

CHAPITRE XVII

1. La parole du Seigneur me fut adressée en ces termes :

2. Fils de l'homme, propose une énigme, et raconte une parabole à la maison d'Israël.

3. Tu leur diras : Ainsi parle le Seigneur Dieu : Un grand aigle, aux grandes ailes, au corps très long, plein de plumes aux diverses couleurs, vint sur le Liban, et emporta la moelle d'un cèdre.

4. Il arracha le sommet de ses branches et le transporta au pays de Chanaan ; il le déposa dans la ville des marchands.

5. Il prit de la graine du pays, et il la mit en terre comme une semence, afin qu'elle prît racine et s'affermît auprès d'eaux abondantes ; il la planta sur la surface de la terre.

1. Et factum est verbum Domini ad me, dicens :

2. Fili hominis, propone ænigma, et narra parabolam ad domum Israel.

3. Et dices : Hæc dicit Dominus Deus : Aquila grandis magnarum alarum, longo membrorum ductu, plena plumis et varietate, venit ad Libanum, et tulit medullam cedri.

4. Summitatem frondium ejus avulsit, et transportavit eam in terram Chanaan ; in urbe negotiatorum posuit illam.

5. Et tulit de semine terræ, et posuit illud in terra pro semine, ut firmaret radicem super aquas multas ; in superficie posuit illud.

mencé d'abord chez les Juifs ; puis elle a bientôt admis des croyants de toute nationalité sans exception. Cf. Rom. 1, 36. Les prophéties de ce genre abondent dans les saints Livres et elles se commentent l'une l'autre.

3^o La vigne plantée et arrachée. XVII, 1-24.

CHAP. XVII. — 1-10. La parabole. —

Et factum est... Introduction (vers. 1-2).

Des deux expressions synonymes *ænigma* (hébr., *hidal*) et *parabolam* (hébr., *mésâl*), la première dénote le caractère mystérieux, la seconde le caractère symbolique de l'oracle. — *Aquila grandis*. « Les conquérants sont souvent comparés à l'aigle ; » cf. Dent. xxviii, 49 ; Is. xlvi, 11 ; Os. viii, 1 ; Hab. i, 8. Le grand aigle de ce passage représente Nabuchodonosor ; comp. le vers. 12 ; Jer. xlviii, 40, et xlix, 22.

— *Magnarum...*, *longo...* Deux marques de puissance et de vigueur ; avec ses ailes gigantesques (l'équivalent hébreu de *membrorum* désigne aussi des ailes), l'aigle en question pouvait voler au loin et fondre subitement sur sa proie. — *Plumis et varietate* : aux plumes de diverses couleurs. Image des mœurs et coutumes variées des nations multiples qui composaient l'empire de Nabuchodonosor. — *Venit ad Libanum* : au Liban, puis dans la Palestine cisjordanienne, et à Jérusalem, que cette haute montagne figure tout particulièrement. — *Tulit medullam...* Plutôt : le sommet (*summitatem frondium*, vers. 4), qui symbolise le roi Joachim, déporté à Babylone par Nabuchodonosor.

— La locution *in terram Chanaan* ne saurait être prise ici dans son acception accoutumée, puisqu'il s'agit certainement de la Chaldée ; le mot *Kn'aa'n* est donc un nom commun auquel

il faut donner son sens primitif de trafic. La Chaldée était vraiment un pays de trafic, et Babylone une ville de marchands, le centre du commerce de l'Orient. — *Tulit de semine...* (vers. 5). Cette semence prise au pays de Juda, c'est le roi Sédécias, que Nabuchodonosor avait



Aigle royal.

mis sur le trône à la place de Joachim. Le vainqueur aurait pu faire gouverner le territoire de Juda par un de ses satrapes ; il préféra laisser à sa tête un prince juif, qu'il pensait devoir rester humblement soumis. — *In terra pro semine*. Hébr. : dans un champ de semence ; c.-à-d., dans un terrain fertile. — *Ut firmaret... super...* Hébr. : Il le mit près d'eaux nombreux. Autre condition de prospérité dans laquelle se trouvait Sédécias. Sans doute, ce roi, tributaire des Chal-

6. Cumque germinasset, crevit in vineam latiore, humili statura, respicientibus ramis ejus ad eam, et radices ejus sub illa erant; facta est ergo vinea, et fructificavit in palmites, et emisit propagines.

7. Et facta est aquila altera grandis, magnis alis, multisque plumis; et ecce vinea ista quasi mittens radices suas ad eam, palmites suos extendit ad illam, ut irrigaret eam de areolis germinis sui.

8. In terra bona super aquas multas plantata est, ut faciat frondes, et portet fructum, ut sit in vineam grandem.

9. Dic : Hæc dicit Dominus Deus : Eryone prosperabitur? Nonne radices ejus evellet, et fructus ejus distringet, et siccabit omnes palmites germinis ejus,

6. Lorsqu'elle eut poussé, elle crût et devint une vigne étendue, mais basse de taille, dont les branches regardaient l'aigle, et dont les racines étaient sous lui. Elle devint donc une vigne, et elle porta des sarments, et elle produisit des rejetons.

7. Il vint ensuite un autre grand aigle, aux grandes ailes et aux plumes épaisses : et voici que cette vigne sembla porter ses racines et étendre ses branches vers lui, afin qu'il l'arrosât comme ses parterres féconds.

8. Elle était plantée dans une bonne terre, près d'eaux abondantes, afin de produire des branches, et de porter du fruit, et de devenir une grande vigne.

9. Dis : Ainsi parle le Seigneur Dieu : Prospérera-t-elle? Le premier aigle n'arrachera-t-il pas ses racines, n'abattra-t-il pas son fruit, ne desséchera-

déens, n'était plus le glorieux cèdre planté sur la montagne (vers. 3^b); du moins, c'était un



Rameau de cèdre.

sauve (ainsi dit l'hébreu, au lieu de *in superflua*), qui pouvait grandir au bord des eaux. —

Crevit in vineam... (vers. 6). Autre comparaison, qui convient fort bien à la situation de Sédécias et de son royaume. Assurément, la vigne n'a qu'une humble taille, mais elle peut produire des fruits abondants et précieux. Et de fait, si les Juifs ne s'étaient pas follement révoltés avec Sédécias, ils auraient pu vivre heureux dans leur état de dépendance. Pour cela, il suffisait que les branches et les racines de la vigne qui les symbolise recussent sous la dépendance du grand aigle : *respicientibus ramis...* — *Aquila altera...* (vers. 7) : le roi d'Égypte, comme il est dit au vers. 15. Il était, lui aussi, un puissant monarque, et il luttait alors contre le roi de Babylone, auquel il disputait l'hégémonie sur les contrées orientales. — *Magnis alis, multisque...* La description ne lui attribue pas, comme à Nabuchodonosor, une immense envergure et des plumes bigarrées; c'est que son territoire était moins étendu, et ses vassaux moins nombreux, moins variés. — *Et ecce vinea...* Sédécias, comptant que le roi d'Égypte l'aiderait à secouer le joug de Babylone, tenta de faire alliance avec lui : *mittens radices...*, *extendit...* Les mots *ut irrigaret...* complètent la métaphore et lui donnent une saveur toute locale, car ils font allusion à l'habile système d'irrigation par lequel les Égyptiens entretenaient une admirable fertilité dans leur pays. — *In terra bona...* (vers. 8). Comp. le vers. 5. Dieu revient sur les conditions relativement excellentes dans lesquelles se trouvait la vigne mystique de Juda, si elle avait su s'en contenter pour le moment. — *Dic...* (vers. 9). Hélas! elle ne s'en contentera pas, et elle provoquera ainsi la fureur de Nabuchodonosor, qui la détruira de fond en comble : *nonne... evellet...?* — Facilité avec laquelle il accomplira cette œuvre de ruine : *non in brachio grandi...* — *Ecce plantata...*; *nonne...* (vers. 10). Autre répétition emphatique. — *Le ventus urens* n'est autre que la colère du monarque chaldéen. C'est le vent d'es-

t-il pas tous ses rejetons, afin qu'elle se flétrisse, sans qu'il faille un bras puissant ni un peuple nombreux pour la déraciner entièrement?

10. La voilà plantée : prospérera-t-elle? Lorsqu'un vent brûlant l'aura touchée, ne séchera-t-elle pas et ne se flétrira-t-elle pas dans le parterre où elle aura poussé?

11. La parole du Seigneur me fut adressée en ces termes :

12. Dis à cette maison qui m'irrite : Ne savez-vous pas ce que ces choses signifient? Dis : Voici que le roi de Babylone vient à Jérusalem ; il en prendra le roi et les princes, et il les emmènera chez lui à Babylone.

13. Il choisira un membre de la race royale, il fera alliance avec lui et lui fera prêter le serment ; il énumérera aussi les vaillants du pays,

14. afin que le royaume demeure humble, sans pouvoir s'élever, et qu'il garde son alliance et qu'il y soit fidèle.

15. Mais ce prince, se révoltant contre lui, a envoyé des ambassadeurs en Égypte, afin qu'elle lui donnât des chevaux et de grandes troupes. Celui qui a agi ainsi prospérera-t-il, et trouvera-t-il le salut? Celui qui a violé l'alliance échappera-t-il?

16. Par ma vie, dit le Seigneur Dieu, c'est dans le pays du monarque qui l'avait établi roi, dont il a violé le serment et rompu l'alliance, c'est au milieu de Babylone qu'il mourra.

17. Et le pharaon ne fera pas la guerre contre lui avec une grande armée et un peuple nombreux, quand on élèvera des retranchements et qu'on bâtera des forts, pour tuer une multitude d'hommes.

et arescet, et non in brachio grandī, neque in populo multo, ut evelleret eam radicitus?

10. Ecce plantata est; ergone prosperabitur? Nonne, cum tetigerit eam ventus urens, siccabitur, et in arcis germinis sui arescet?

11. Et factum est verbum Domini ad me, dicens :

12. Dic ad domum exasperantem : Nescitis quid ista significant? Dic : Ecce venit rex Babylonis in Jerusalem ; et assumet reges et principes ejus, et adducet eos ad semetipsum in Babylonem.

13. Et tollet de semine regni, ferietque cum eo foedus, et ab eo accipiet jusjurandum ; sed et fortes terræ tollet,

14. ut sit regnum humile, et non elevetur, sed custodiat pactum ejus, et servet illud.

15. Qui recedens ab eo misit nuntios ad Ægyptum, ut daret sibi equos et populum multum. Numquid prosperabitur, vel consequetur salutem, qui fecit hæc? et qui dissolvit pactum, numquid effugiet?

16. Vivo ego, dicit Dominus Deus, quoniam in loco regis qui constituit eum regem, cujus fecit irritum juramentum, et solvit pactum quod habebat cum eo, in medio Babylonis morietur.

17. Et non in exercitu grandi, neque in populo multo, faciet contra eum pharaon prælium, in jactu aggeris, et in exstruktionem vallorum, ut interficiat animas multas.

(hébr., *qâdim*), très funeste pour les plantes, qu'il dessèche rapidement. Cf. xix, 2 ; Is. xxvii, 8, et xl, 7 ; Os. xiii, 15 ; Jon. iv, 8. — *In arcis germinis...* Hébraïsme : dans les sillons où elle croît.

11-21. Explication de la parabole. — *Ad domum exasperantem* (vers. 12). C.-à-d., aux Juifs. Cf. ii, 15, etc. — *Venit... rex Babylonis*. Il s'agit de l'invasion racontée au IV^e livre des Rois, xxiv, 14-15, et par Jérémie, xxix, 1-2. Aussi les versets qui suivent, *assumet, adducet*, etc., devaient-ils être traduits par le prétérit (ils sont à ce temps dans l'hébreu). — *De semine regni* (vers. 13) : Sédécias, frère de Josias, et oncle de Joachim ; membre, par conséquent de la famille royale. — *Ab eo... jusjurandum*. Ce serment, prêté par Sédécias au nom de Jéhovah, est mentionné formellement II Par. xxxvi, 13. — *Sed et fortes...* Déportation des citoyens les plus influents, pour affaiblir la contrée et la malin-

tenir dans la soumission : *ut sit humile* (vers. 14). Comp. le vers. 6^a. — *Recedens ab eo...* (vers. 15). Révolte insensée de Sédécias. Cf. vers. 7 ; IV Reg. xxiv, 20. — *Ut daret... equos*. L'Égypte possédait une cavalerie considérable. — *Numquid prosperabitur?* Même question qu'aux vers. 9 et 10. A la façon dont elle est posée, on sent qu'elle doit recevoir une réponse négative. Celui qui avait violé un serment prêté au nom du Seigneur (note du vers. 13) ne pouvait pas demeurer impuni. — *Vivo ego...* (vers. 16). Dieu jure à son tour, mais pour annoncer le châtimeut du coupable. — Les mots *in loco regis qui...* sont expliqués par *in medio Babylonis*. — *Non in exercitu...* (vers. 17). Comp. le vers. 9. Le pharaon qui régnait alors en Égypte était Ophra ou Apriès. Voyez Jer. xxxvii, 4 ; xliv, 30, et les notes. Il vint au secours de Jérusalem, au moment où les Chaldéens l'assiégeaient (*in jactu aggeris...*) ; mais il se retira aussitôt, sans même oser livrer ba-

18. Spreverat enim juramentum, ut solveret fœdus, et ecce dedit manum suam; et cum omnia hæc fecerit, non effugiet.

19. Propterea hæc dicit Dominus Deus: Vivo ego quoniam juramentum quod prævit, et fœdus quod prævaricatus est, ponam in caput ejus.

20. Et expandam super eum rete meum, et comprehendetur in sagena mea; et adducam eum in Babylonem, et judicabo eum ibi in prævaricatione qua desepxit me.

21. Et omnes profugi ejus, cum universo agmine suo, gladio cadent; residui autem in omnem ventum dispergentur, et scietis quia ego Dominus locutus sum.

22. Hæc dicit Dominus Deus: Et sumam ego de medulla cedri sublimis, et ponam; de vertice ramorum ejus tenebrem distringam, et plantabo super montem excelsum et eminentem.

23. In monte summi Israel plantabo illud, et erumpet in germen, et faciet fructum, et erit in cedrum magnam; et habitabunt sub ea omnes volucres, et

18. Car il a méprisé le serment et rompu l'alliance, quoiqu'il eut donné sa main; après avoir fait toutes ces choses, il n'échappera pas.

19. C'est pourquoi ainsi parle le Seigneur Dieu: Par ma vie, je ferai retomber sur sa tête le serment qu'il a méprisé, et l'alliance qu'il a rompue.

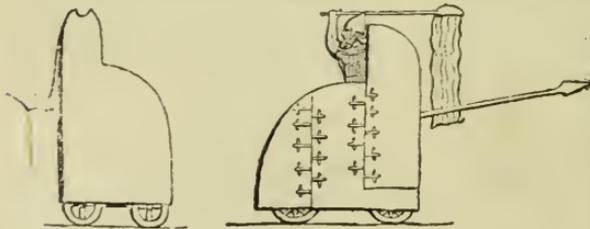
20. J'étendrai mon rets sur lui; et il sera pris dans mon filet; je l'emmènerai à Babylone, et là je le jugerai, à cause de la perfidie avec laquelle il m'a méprisé.

21. Et tous ses fuyards, avec toutes ses troupes, tomberont par l'épée; ceux qui échapperont seront dispersés à tous les vents, et vous saurez que c'est moi, le Seigneur, qui ai parlé.

22. Ainsi parle le Seigneur Dieu: Alors, je prendrai de la moelle du grand cèdre, et je la placerai; du sommet de ses branches j'arracherai un tendre rameau, et je le planterai sur une montagne haute et élevée.

23. Je le planterai sur la haute montagne d'Israël; il poussera des rejetons, il portera des fruits et deviendra un grand cèdre; et tous les oiseaux ha-

taille aux assaillants. — *Spreverat enim...*(vers.18). Encore le parjure criminel de Sédécias. Comp. le vers. 19. Le trait *dedit manum...* représente d'une manière pittoresque le geste qui accompagnait les serments. — *Propterea...* Volez maintenant la



Belliers assyriens.

sentence proprement dite (vers. 19-20), dont les versets 1-18 ont formé comme les considérants. — *Expandam... rete* (vers. 20). Cf. XII, 13, etc. Cette image est immédiatement expliquée: *adducam... in Babylonem*. — *Desepxit me*. En violant son serment prêté au nom de Jéhovah, Sédécias avait profané et exposé au mépris des Chaldéens ce nom trois fois saint. — *Et omnes profugi...* Pour la réalisation, voyez IV Reg. xxv, 4-7; Jer. xxxix, 4-9, et LII, 7-11, 15, 24-30.

22-24. Le règne glorieux du Messie. Parole de grande consolation, qui retentit tout à coup, sans transition, à la suite de ces terribles menaces. Le fait n'est pas rare chez les prophètes:

du châtimeut d'Israël coupable, la révélation les transporte soudain aux jours du Messie rédempteur, dont ils décrivent les splendeurs avec un saint enthousiasme. Ici les couleurs sont naturellement empruntées à la parabole que termine ce glorieux tableau. —

Sumam ego. Le pronom est très accentué: cette fois, le Seigneur n'aura pas recours, comme précédemment (comp. les vers. 3-5), à un intermédiaire humain; il accomplira lui-même l'œuvre qu'il a en vue. — *De medulla...* Hébr.: le sommet d'un grand cèdre. Voyez la note du vers. 3^b. Ce cèdre figure de nouveau la race royale de David, et sa cime représente le prince le plus illustre de cette race, le Messie.

— L'épithète *tenerum* convient très bien aux apparences humbles et faibles du Messie pendant sa vie mortelle. Cf. Is. XI, 2; LIII, 2, et les notes. — *Plantabo super montem...* sur la glorieuse montagne de Sion. Cf. Ps. II, 6; Is. II, 2 et ss.; Mich. IV, 1 et ss., etc. — *Erumpet...* (vers. 23). Croissance merveilleuse de la petite branche. Elle deviendra peu à peu un cèdre gigantesque, qui étalera ses branches non seulement sur le territoire juif, comme la vigne mentionnée plus haut (vers. 7-8), mais sur l'univers entier. — *Habitabunt sub ea...* Notre-Seigneur Jésus-Christ emploiera cette même image pour décrire l'étendue de son royaume. Cf. Matth.

biteront sous lui, et tout ce qui vole fera son nid sous l'ombre de ses branches.

24. Et tous les arbres du pays sauront que c'est moi, le Seigneur, qui ai humilié le grand arbre et élevé l'arbre faible, qui ai desséché l'arbre vert et fait reverdir l'arbre sec. Moi, le Seigneur, j'ai parlé et j'ai agi.

universum volatile sub umbra frondium ejus nidificabit.

24. Et scient omnia ligna regionis quia ego Dominus humiliavi lignum sublime, et exaltavi lignum humile; et siccavi lignum viride, et frondere feci lignum aridum. Ego Dominus locutus sum, et feci.

CHAPITRE XVIII

1. La parole du Seigneur me fut adressée en ces termes :

2. D'où vient que vous tournez entre vous cette parabole en proverbe dans le pays d'Israël, en disant : Les pères ont mangé du raisin vert, et les dents des enfants en sont agacées ?

3. Par ma vie, dit le Seigneur Dieu, cette parabole ne passera plus parmi vous en proverbe dans Israël.

4. Voici, toutes les âmes sont à moi : l'âme du fils est à moi comme l'âme du père ; l'âme qui aura péché est celle qui mourra.

1. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

2. Quid est quod inter vos parabolam vertitis in proverbium istud in terra Israel, dicentes : Patres comederunt uvam acerbam, et dentes filiorum obstupescunt ?

3. Vivo ego, dicit Dominus Deus, si erit ultra vobis parabola hæc in proverbium in Israel.

4. Ecce omnes animæ meæ sunt : ut anima patris, ita et anima filii mea est ; anima quæ peccaverit, ipsa morietur.

XIII, 32. — *Et scient... ligna...* (vers. 24). D'après le contexte, les arbres sont l'emblème des païens, qui devaient plus tard reconnaître l'œuvre de Dieu dans l'apparition du Messie. — *Humiliavi... et exaltavi...*; *siccavi...* Deux contrastes frappants : Jéhovah s'est complu à humilier l'orgueil de la maison royale de Juda (*lignum sublime, viride*), et à exalter son Christ (*lignum humide, aridum*). — *Ego Dominus...* Fièvre et majestueuse parole, pour conclure cet oracle.

4^e La parfaite justice des jugements divins. XVIII, 1-32.

Page importante qui s'élève jusqu'aux régions les plus idéales du Nouveau Testament, pour mettre en relief cette haute vérité : Chacun sera jugé d'après sa propre conduite, et non d'après celle de ses aïeux. D'étranges erreurs et illusions avaient cours sur ce point chez les Juifs (comp. les vers. 19, 25, 29), et il importait de les renverser. Aussi est-ce à trois reprises différentes que l'on revient, au livre d'Ézéchiel, sur la liberté morale et la responsabilité individuelle de chaque homme devant Dieu. Cf. III, 18 et ss. ; xxxiii, 1-20. Les contemporains de notre prophète, oubliant leurs fautes personnelles, n'étaient que trop portés à attribuer leurs maux aux péchés des générations antérieures ; d'autre part, tout en se disculpant, ils se décourageaient, prétendant qu'ils ne pouvaient échapper au malheur, puisqu'ils se trouvaient fatalement englobés, quoi qu'ils fissent, dans le châtimement de leurs ancêtres.

Quid est quod... (vers. 2). Les Juifs sont directement interpellés par Jéhovah, au sujet d'un proverbe moral qui avait cours parmi eux, et qui exprimait une intime solidarité. Jérémie, xxxi, 29-30 (voyez le commentaire), le cite aussi pour le réfuter brièvement, et pour affirmer que, sous la nouvelle Alliance, les hommes ne seront responsables que de leurs propres actes. Au lieu de la formule *parabolam... in proverbium...*, l'hébreu dit plus simplement : Pourquoi formulerez-vous ce proverbe ? — *In terra Israel*. Hébr. : au sujet du pays d'Israël. — *Patres comederunt...* Manière dramatique de dire que les enfants subissaient les conséquences des péchés de leurs pères, tandis que ceux-ci étaient demeurés impunis. Cf. Num. xvi, 22 ; Thren. v, 7. — *Vivo ego...* (vers. 3). Les choses vont changer sous ce rapport ; Jéhovah l'affirme sous le sceau du serment. — *Si erit ultra...* Hébr. : Il n'y aura alors personne parmi vous formulant ce proverbe. — *Omnes animæ...* (vers. 4). Cette proposition sert de base à tout le chapitre. Toutes les âmes auront désormais des relations directes avec Dieu, qui, pour les juger, les envisagera individuellement, sans s'inquiéter de ce qu'auront fait leurs ancêtres. A ses yeux, la conduite du fils sera indépendante de celle du père, et le pécheur seul sera puni pour ses fautes (*animæ quæ...*). — *Morietur*. La mort est le plus grand des châtiments d'ici-bas, de même que la vie est la plus parfaite des bénédictions terrestres et le résumé de toutes les autres. Comp. les vers. 9, 17, etc. Elles sont prises ici comme réalité et comme symbole.

5. Et vir si fuerit justus, et fecerit iudicium et iustitiam;

6. in montibus non comederit, et oculos suos non levaverit ad idola domus Israel; et uxorem proximi sui non violaverit, et ad mulierem menstruatam non accesserit;

7. et hominem non contristaverit, pignus debitori reddiderit, per vim nihil rapuerit, panem suum esurienti dederit, et nudum operuerit vestimento,

8. ad usuram non commodaverit, et amplius non acceperit, ab iniquitate averterit manum suam, et iudicium verum fecerit inter virum et virum;

9. in præceptis meis ambulaverit, et iudicia mea custodierit, ut faciat veritatem: hic justus est, vita vivet, ait Dominus Deus.

10. Quod si genuerit filium latronem, effundentem sanguinem, et fecerit unum de istis,

11. et hæc quidem omnia non facientem, sed in montibus comedentem, et uxorem proximi sui pollutentem,

12. egenum et pauperem contristan-tem, rapientem rapinas, pignus non reddentem, et ad idola levantem oculos suos, abominationes facientem,

13. ad usuram dantem, et amplius accipientem, numquid vivet? Non vivet; cum universa hæc detestanda fecerit, morte morietur, sanguis ejus in ipso erit.

14. Quod si genuerit filium qui, videns

5. Si un homme est juste, s'il agit selon l'équité et la justice;

6. s'il ne mange pas sur les montagnes, et s'il ne lève pas les yeux vers les idoles de la maison d'Israël; s'il ne viole pas la femme de son prochain et s'il ne s'approche pas d'une femme qui a ses mois;

7. s'il n'attriste personne, s'il rend au débiteur son gage, s'il ne prend rien par violence, s'il donne de son pain à celui qui a faim, s'il couvre d'un vêtement celui qui est nu,

8. s'il ne prête point à usure et ne reçoit pas plus qu'il n'a donné, s'il détourne sa main de l'iniquité et s'il rend un jugement équitable entre un homme et un autre;

9. s'il marche dans mes préceptes et observe mes ordonnances, pour agir selon la vérité: celui-là est juste, il vivra certainement, dit le Seigneur Dieu.

10. Que si cet homme a un fils qui soit voleur, qui répande le sang, et qui commette quelque'une de ces fautes,

11. quand même il ne les commettrait pas toutes, qui mange sur les montagnes, qui souille la femme de son prochain,

12. qui attriste l'indigent et le pauvre, qui commette des rapines, qui ne rende pas le gage, qui lève les yeux vers les idoles, qui fasse des abominations,

13. qui prête à usure et qui reçoive plus qu'il n'a prêté, est-ce que *ce fils* vivra? Il ne vivra pas; puisqu'il a fait toutes ces choses détestables, il mourra certainement, et son sang sera sur sa tête.

14. Que si cet homme a un fils, qui,

§-20. Développement du principe à divers points de vue. Trois cas sont successivement examinés. — Premier cas, vers. 5-9: l'homme juste vivra. Après avoir dit d'une manière générale ce que c'est qu'un juste (*fecerit iudicium...*), Dieu caractérise sa conduite par quelques détails pratiques (vers. 6 et ss). Le juste s'abstient de tout ce qui touche à l'idolâtrie (*in montibus*, le culte sur les hauts lieux; *comederit*, manger de la chair des victimes immolées dans ces sanctuaires prohibés; *oculos... ad idola*, le culte idolâtrique proprement dit). Il accomplit fidèlement les lois relatives au mariage; respect du lien conjugal, *uxorem proximi...*; obéissance à certaines interdictions que la nature même semble exiger, *et... non accesserit* (cf. Lev. xv, 24, et xviii, 19). Il remplit tous les devoirs que la charité et la justice lui imposent envers le prochain, vers. 7-8: *non contristaverit* (hébr.: il n'opprime personne; de même *ix* vers. 12 et 16), *pignus reddiderit* (la loi mosaïque était formelle sur ce point; cf. Ex. xxii, 26; Deut. xxiv, 6, etc.), *per*

vim nihil... (les cas de violence ouverte n'étaient pas rares en ces temps troublés), *panem...*, *et nudum...* (devoirs positifs de charité; cf. Job, xxxi, 16-22; Is. lviii, 5, 7, etc.), *ad usuram...* (les Juifs n'y étaient que trop portés; aussi la loi lutta-t-elle dès l'origine contre cette tendance égoïste; cf. Ex. xxii, 15; Lev. xxv, 35-37, etc.), *iudicium verum...* (les juges d'alors pouvaient aisément fouler aux pieds les droits les plus sacrés). Le vers. 9 récapitule en abrégé tous les devoirs du juste (*in præceptis meis...*), et lui promet sa récompense (*vita vivet*). — Second cas, vers. 10-13: le mauvais fils d'un bon père sera rigoureusement puni. Ce fils criminel est à son tour caractérisé brièvement: c'est un homme violent, un brigand (*latronem*), un homicide (*effundentem...*); il commet sans scrupule les péchés mentionnés plus haut (*unum de istis*; cf. verset 6-8): sa punition est certaine, *morte morietur*. — Troisième cas, vers 14-20: le fils juste et saint d'un mauvais père sera béni de Dieu. — *Super montes...* Répétition de la même

voyant tous les péchés que son père a commis, soit saisi de crainte et ne fasse rien de semblable,

15. qui ne mange pas sur les montagnes, et qui ne lève pas ses yeux vers les idoles de la maison d'Israël, qui ne viole pas la femme de son prochain,

16. qui n'attriste personne, qui ne retienne pas le gage, qui ne prenne rien par violence, qui donne de son pain au pauvre, qui couvre d'un vêtement celui qui est nu,

17. qui détourne sa main de toute injustice envers le pauvre, qui ne donne point à usure et ne reçoive rien au delà de ce qu'il a prêté, qui observe mes ordonnances, et qui marche dans mes préceptes : celui-là ne mourra pas pour l'iniquité de son père, mais il vivra certainement.

18. Son père, parce qu'il avait calomnié, et fait violence à son frère, et commis le mal au milieu de son peuple, est mort dans son iniquité.

19. Et vous dites : Pourquoi le fils n'a-t-il pas porté l'iniquité de son père ? C'est parce que le fils a agi selon l'équité et la justice, qu'il a gardé tous mes préceptes et les a pratiqués ; il vivra certainement.

20. L'âme qui a péché est celle qui mourra ; le fils ne portera pas l'iniquité du père, et le père ne portera pas l'iniquité du fils ; la justice du juste sera sur lui, et l'impïété de l'impie sera sur lui.

21. Mais si l'impie fait pénitence de tous les péchés qu'il avait commis, s'il garde tous mes préceptes et s'il agit selon l'équité et la justice, il vivra certainement et ne mourra point.

22. Je ne me souviendrai plus de toutes les iniquités qu'il avait commises ; il vivra dans la justice qu'il aura pratiquée.

23. Ce que je veux, est-ce la mort de l'impie ? dit le Seigneur Dieu, et n'est-ce pas qu'il se retire de ses voies et qu'il vive ?

omnia peccata patris sui quæ fecit, timuerit, et non fecerit simile eis ;

15. super montes non comederit, et oculos suos non levaverit ad idola domus Israel, et uxorem proximi sui non violaverit,

16. et virum non contristaverit, pignus non retinuerit, et rapinam non rapuerit, panem suum esurienti dederit, et nudum operuerit vestimento,

17. a pauperis injuria averterit manum suam, usuram et superabundantiam non acceperit, judicia mea fecerit, in præceptis meis ambulaverit : hic non morietur in iniquitate patris sui, sed vita vivet.

18. Pater ejus, quia calumniatus est, et fecit vim fratri, et malum operatus est in medio populi sui, ecce mortuus est in iniquitate sua.

19. Et dicitis : Quare non portavit filius iniquitatem patris ? Videlicet quia filius judicium et justitiam operatus est, omnia præcepta mea custodivit, et fecit illa ; vivet vita.

20. Anima quæ peccaverit, ipsa morietur ; filius non portabit iniquitatem patris, et pater non portabit iniquitatem filii ; justitia justis super eum erit, et impietas impiorum erit super eum.

21. Si autem impius egerit pœnitentiam ab omnibus peccatis suis, quæ operatus est, et custodierit omnia præcepta mea, et fecerit judicium et justitiam, vita vivet, et non morietur.

22. Omnium iniquitatum ejus, quas operatus est, non recordabor ; in justitia sua, quam operatus est, vivet.

23. Numquid voluntatis meæ est mors impiorum ? dicit Dominus Deus ; et non ut convertatur a viis suis, et vivat ?

nomenclature, avec quelques légères additions ou variantes. — *Pater ejus...* (vers. 18). Le père a été coupable et a reçu son châtement : cela suffit. Il n'y a aucune raison pour punir son fils, innocent et juste. — *Et dicitis...* (vers. 19). Le Seigneur cite une objection que le peuple est censé lui adresser, conformément aux idées alors admises, et il y répond aussitôt, quoiqu'il l'eût déjà prévenue (comp. le vers. 18) : *Videlicet, quia...* Dans le fils, Dieu ne contemple et ne juge que ses actes personnels, et nullement ceux du

père. — *Anima quæ...* (vers. 20). C'est le principe général (cf. vers. 4b), réitéré et développé, pour conclure cette partie du discours.

21-29. Aucun homme n'est lié à jamais par ses antécédents bons ou mauvais, de manière à ne pouvoir plus abandonner le chemin de la vertu ou celui du mal. C'est encore la même question, étudiée à un autre point de vue. Deux nouveaux cas sont envisagés. — *Si autem impius...* Premier cas, vers. 21-23 : l'impie qui fera pénitence et pratiquera de bon cœur la loi divine,

24. Si autem averterit se justus a justitia sua, et fecerit iniquitatem secundum omnes abominationes quas operari solet impius, numquid vivet? Omnes justitiæ ejus, quas fecerat, non recordabuntur; in prævaricatione qua prævaricatus est, et in peccato suo quod peccavit, in ipsis morietur.

25. Et dixistis : Non est æqua via Domini! Audite ergo, domus Israel : Numquid via mea non est æqua? et non magis viæ vestræ pravæ sunt?

26. Cum enim averterit se justus a justitia sua, et fecerit iniquitatem, morietur in eis, in injustitia quam operatus est morietur.

27. Et cum averterit se impius ab impietate sua quam operatus est, et fecerit judicium et justitiam, ipse animam suam vivificabit;

28. considerans enim, et avertens se ab omnibus iniquitatibus suis quas operatus est, vita vivet, et non morietur.

29. Et dicunt filii Israel : Non est æqua via Domini! Numquid viæ meæ non sunt æquæ, domus Israel? et non magis viæ vestræ pravæ?

30. Ideo unumquemque juxta vias suas judicabo, domus Israel, ait Dominus Deus. Convertimini, et agite pœnitentiam ab omnibus iniquitatibus vestris, et non erit vobis in ruinam iniquitas.

31. Projicite a vobis omnes prævaricationes vestras in quibus prævaricati estis, et facite vobis cor novum, et spiritum novum. Et quare moriemini, domus Israel?

24. Mais si le juste se détourne de sa justice, et s'il commet l'iniquité selon toutes les abominations que commet habituellement l'impie, est-ce qu'il vivra? Toutes les œuvres de justice qu'il avait faites seront oubliées; il mourra dans la prévarication où il est tombé, et dans le péché qu'il a commis.

25. Et vous avez dit : La voie du Seigneur n'est pas juste! Écoutez donc, maison d'Israël : Est-ce ma voie qui n'est pas juste? et ne sont-ce pas plutôt vos voies qui sont mauvaises?

26. Car lorsque le juste se sera détourné de sa justice, et qu'il aura commis l'iniquité, et qu'il sera mort dans cet état, il mourra à cause de l'injustice qu'il aura commise.

27. Et lorsque l'impie se détournera de l'impieeté qu'il a pratiquée, et qu'il agira selon l'équité et la justice, il fera vivre son âme;

28. car, en considérant son état, et en se détournant de toutes les iniquités qu'il a commises, il vivra certainement et ne mourra pas.

29. Et les enfants d'Israël disent : La voie du Seigneur n'est pas juste! Sont-ce mes voies qui ne sont pas justes, maison d'Israël? et ne sont-ce pas plutôt vos voies qui sont mauvaises?

30. C'est pourquoi je jugerai chacun selon ses voies, maison d'Israël, dit le Seigneur Dieu. Convertissez-vous, et faites pénitence de toutes vos iniquités, et l'iniquité ne causera plus votre ruine.

31. Rejetez loin de vous toutes les prévarications dont vous vous êtes rendus coupables, et faites-vous un cœur nouveau et un esprit nouveau. Pourquoi donc mouriez-vous, maison d'Israël?

era pardonné et sauvé. Cela est dit en termes très nets et pleins de bonté. Notez surtout la conclusion : *Numquid voluntatis...* (vers. 23). Les Juifs ne se souvenaient pas assez de l'insigne miséricorde du Seigneur; c'est pourquoi ils comprenaient difficilement ces choses, qui nous paraissent si simples. — Second cas, vers. 24-29 : le juste qui deviendra pécheur sera puni, et il perdra tous les mérites qu'il avait acquis antérieurement (*Justitiæ... non recordabuntur*). Le vers. 25^a contient une nouvelle objection des Israélites (comp. le vers. 19^a), à laquelle Jéhovah daigne encore répondre (vers. 25^b-29). — *Non est æqua...* Ils osent prétendre que la manière d'agir du Seigneur dans ces divers cas est mal équilibrée, arbitraire par conséquent. La justification divine porte tour à tour sur les deux cas

qui précèdent (vers. 26, le juste devenant mauvais; vers. 27-28, l'impie qui s'est converti sincèrement). — *Et dicunt...* (vers. 29). Après sa réfutation si claire, Dieu répète la parole blasphématoire des Juifs, contre laquelle il proteste énergiquement.

30-31. Touchante exhortation à la pénitence, basée sur le principe qui vient d'être si longuement expliqué et justifié. — *Ideo unumquemque...* C'est la conclusion naturelle de tout le chapitre. — *Convertimini*. Autre conclusion : puisque chacun sera jugé selon ses œuvres, il importe d'être trouvé sans tache à l'heure du jugement. — *Et non... in ruinam...* Hébr. : Afin que l'iniquité ne soit pas pour vous une pierre d'achoppement. — *Facite... cor novum*. Cf. xi, 19; Jer. iv, 4, et xxiv, 7; Ps. l, 12. — *Quare moriemini...? Et,*

32. Car je ne veux pas la mort de celui qui meurt, dit le Seigneur Dieu; convertissez-vous et vivez.

32. Quia nolo mortem morientis, dicit Dominus Deus; revertimini, et vivite.

CHAPITRE XIX

1. Et toi, fais une lamentation sur les princes d'Israël,

2. et dis : Pourquoi ta mère, comme une lionne, s'est-elle couchée parmi les lions, et a-t-elle nourri ses petits au milieu des lionceaux ?

3. Elle a élevé un de ses lionceaux, et il est devenu un lion, et il a appris à saisir la proie et à dévorer les hommes.

4. Les nations ont entendu parler de lui, et elles l'ont pris, non sans en recevoir des blessures, et elles l'ont emmené enchaîné dans le pays d'Égypte.

5. La mère, voyant qu'elle était sans force et que son espérance avait péri, prit un autre de ses lionceaux, et en fit un lion.

6. Il marcha parmi les lions, et il devint un lion, et il apprit à saisir la proie et à dévorer les hommes ;

1. Et tu, assume *planctum super principes* Israël ;

2. et dices : *Quare mater tua leona inter leones cubavit? in medio leunculo- rum enutrivit catulos suos?*

3. Et *eduxit unum de leunculis suis*, et *leo factus est*; et *didicit capere prædam, hominemque comedere*.

4. Et *audierunt de eo gentes*, et non *absque vulneribus suis ceperunt eum*; et *adduxerunt eum in catenis in terram Ægypti*.

5. *Quæ cum vidisset quoniam infirmata est*, et *periiit expectatio ejus*, tulit *unum de leunculis suis*, *leonem constituit eum*.

6. *Qui incedebat inter leones*, et *factus est leo* : *didicit prædam capere*, et *hominem devorare* ;

quelque Jéhovah soit le Dieu du salut (*nolo mortem...*; cf. vers. 23), ils périront certainement s'ils ne viennent à résipiscence.

5° Lamentation sur les princes de Juda. XIX, 1-14.

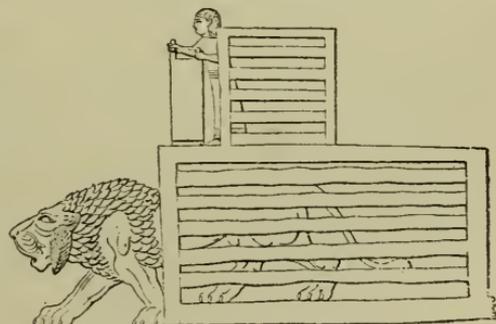
Cette lamentation lugubre est présentée sous la forme de deux paraboles : (vers. 1-9, vers. 10-14).

CHAP. XIX. — 1-9. Parole de la Bonne et des Lionceaux. — *Tu, assume...*

Le vers. 1 sert de préambule à toute cette complainte. — *Planctum*. Hébr. : *qinah*, une élégie. Cf. Jer. VII, 29, etc. — *Super principes...* Trois rois de Juda sont mentionnés tour à tour : Joachaz, Jécho-nias et Sédécias. — *Dices*. Les vers. 2-4 racontent en termes figurés la captivité de Joachaz en Égypte. — *Mater tua leona*. Cette lionne ne désigne pas la mère du roi, mais le royaume de Juda. Les lions parmi lesquels on nous la montre étendue représentent donc les autres royaumes de l'Orient. — *Et eduxit...* (vers. 3). Hébr. : Elle le fit monter; c.-à-d., elle l'éleva. Joachaz monta sur le trône à l'âge de vingt-trois ans, après la mort de Josias, son père. — *Didicit capere...* Allusion très claire à la conduite du jeune monarque. Cf. IV Reg. XLIII, 22. — *Non absque vulneribus...* (vers. 4). Hébr. : Il fut pris dans leur fosse. Souvent, pour s'emparer des bêtes fauves, on creusait une fosse profonde, que l'on

recouvrait de branchages, et dont l'animal ne pouvait plus sortir une fois qu'il y était tombé

— *In catenis*. D'après l'hébreu : avec des boucles. C.-à-d., avec un anneau passé aux lèvres. Cf. IV Reg. XIX, 28. — *In terram Ægypti*. Ces mots contiennent la clef de cette première partie



Lionne encagée. (Bas-relief de Ninive.)

de la parabole. Après un règne de trois mois seulement, Joachaz fut déposé, puis emmené en Égypte par le pharaon Néchao. Cf. IV Reg. XXIII, 31-34; Jer. XXIII, 31-35. — *Quæ cum...* Jécho-nias est à son tour déporté à Babylone (versets 5-9). — *Infirmata est*. Hébr. : (Quand la mère vit) qu'elle attendait en vain, que son es-

7. didicit viduas facere, et civitates eorum in desertum adducere; et desolata est terra et plenitudo ejus a voce rugitus illius.

8. Et convenerunt adversus eum gentes undique de provinciis, et expandebunt super eum rete suam; in vulneribus earum captus est,

9. et miserunt eum in caveam; in catenis adduxerunt eum ad regem Babylonis, miseruntque eum in carcerem, ne audiretur vox ejus ultra super montes Israel.

10. Mater tua quasi vinea in sanguine tuo super aquam plantata est; fructus ejus et frondes ejus creverunt ex aquis multis.

11. Et factæ sunt ei virgæ solidæ in sceptris dominantium, et exaltata est statura ejus inter frondes, et vidit altitudinem suam in multitudine palmitum suorum.

12. Et evulsa est in ira, in terramque projecta, et ventus urens siccavit fructum ejus; marcuerunt et arefactæ sunt virgæ roboris ejus; ignis comedit eam.

13. Et nunc transplantata est in desertum, in terra invia et sitiènti.

14. Et egressus est ignis de virga ramorum ejus, qui fructum ejus comedit; et non fuit in ea virga fortis, sceptrum dominantium. Planctus est, et erit in planctum.

7. il apprit à faire des veuves et à changer les villes en désert; et le pays, avec tout ce qu'il contenait, fut désolé au bruit de son rugissement.

8. Alors les nations se réunirent contre lui de toutes les provinces; elles jetèrent sur lui leur filet, et elles le prirent, non sans recevoir des blessures;

9. elles le mirent dans une cage, et l'emmenèrent enchaîné au roi de Babylone, et on le mit en prison, pour ne plus entendre désormais son rugissement sur les montagnes d'Israël.

10. Ta mère est comme une vigne qui a été plantée dans ton sang auprès des eaux; ses fruits et ses feuilles ont poussé à cause des grandes eaux.

11. Ses rameaux vigoureux sont devenus des sceptres de souverains, sa taille s'est élevée parmi les branches, et on vit sa hauteur dans la multitude de ses sarments.

12. Mais elle a été arrachée avec colère et jetée à terre, un vent brûlant a desséché son fruit; ses rameaux vigoureux se sont flétris et desséchés; le feu l'a dévorée.

13. Et maintenant elle a été transplantée dans le désert, dans une terre sans route et sans eau.

14. Un feu est sorti du bois de ses rameaux, et il a dévoré son fruit; et il n'y a plus eu sur elle de rameau vigoureux, de sceptre pour les souverains. C'est une lamentation, et ce sera une lamentation.

perance était perdue. — *Tulit unum...*: Jécho-nias ou Joachim, qui devint roi à l'âge de dix-huit ans. Cf. IV Reg. xxiv, 8. Entre lui et Joachaz, régna son père, Joakim. — *Didicit prædam...* (vers. 6). Jécho-nias fut aussi un très mauvais roi. — *Didicit viduas...* (vers. 7). D'après l'hébreu: Il connut leurs veuves, c.-à-d. qu'il leur fit violence. — *Convenerunt... gentes* (vers. 8). Les Chaldéens vinrent, en effet, l'assléger dans Jérusalem, le firent prisonnier et l'emmenèrent à Babylone. Cf. IV Reg. xxiv, 10-16.

10-14. Parabole de la vigne dévastée, qui décrit le sort non moins triste de Sédécias. Les vers. 2-10 ont raconté des événements déjà accomplis; c'est une prophétie proprement dite que nous lisons ici. — *Quasi vinea*. L'image déjà employée précédemment (xvii, 6), pour représenter le royaume théocratique au temps de Sédécias. — *In sanguine tuo*. Expression obscure, qui a été diversement interprétée dans l'antiquité comme de nos jours, selon qu'on a rattaché

son équivalent hébreu à telle ou telle racine: à ta ressemblance, dans ton repos, au temps de ton élévation, etc. — *Super aquam*. La vigne était plantée en d'excellentes conditions de fertilité. Aussi donna-t-elle naissance à des princes qui auraient pu devenir puissants: *factæ... virgæ... in sceptris...* (vers. 11). — *Vidit altitudinem...* L'hébreu emploie le passif: Elle était vue (elle attirait les regards) par sa hauteur, par la multitude de ses rameaux. — *Evulsa est...* (vers. 12). Contraste désolant: en un clin d'œil la vigne, si prospère, fut ravagée. — *Nunc... in desertum* (vers. 13). Ce trait symbolise la déportation des Juifs en Chaldée, à travers le désert d'Arabe (*Atl. géogr.*, pl. viii). — *Ignis de virgæ...* (vers. 14). C'est de la vigne même que sortit le feu qui devait la détruire. — *Non fuit in ea...* Sédécias fut le dernier roi de Juda. — *Planctus est...* Conclusion pathétique de l'épique. **Comp.** le vers. 1.

CHAPITRE XX

1. Et il arriva, dans la septième année, le dixième jour du cinquième mois, que quelques-uns des anciens d'Israël vinrent pour consulter le Seigneur, et ils s'assirent devant moi.

2. Et la parole du Seigneur me fut adressée en ces termes :

3. Fils de l'homme, parle aux anciens d'Israël, et dis-leur : Ainsi parle le Seigneur Dieu : Est-ce pour me consulter que vous êtes venus ? Par ma vie, je ne vous répondrai pas, dit le Seigneur Dieu.

4. Si tu les juges, si tu les juges, fils de l'homme, montre-leur les abominations de leurs pères.

5. Et tu leur diras : Ainsi parle le Seigneur Dieu : Le jour où je choisis Israël, où je levai ma main en faveur de la race de la maison de Jacob, où je leur apparus dans la terre d'Égypte, et où je levai ma main en leur faveur, en disant : Je suis le Seigneur votre Dieu ;

6. en ce jour-là, je levai ma main pour les tirer de la terre d'Égypte, et pour les conduire dans le pays que j'avais choisi pour eux, pays où coulent le lait et le miel, le plus beau de tous les pays.

1. Et factum est in anno septimo, in quinto, in decima mensis, venerunt viri de senioribus Israel ut interrogarent Dominum, et sederunt coram me.

2. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

3. Fili hominis, loquere senioribus Israel, et dices ad eos : Hæc dicit Dominus Deus : Numquid ad interrogandum me vos venistis ? Vivo ego, quia non respondebo vobis, ait Dominus Deus.

4. Si judicas eos, si judicas, fili hominis, abominationes patrum eorum ostende eis.

5. Et dices ad eos : Hæc dicit Dominus Deus : In die qua elegi Israel, et levavi manum meam pro stirpe domus Jacob, et apparui eis in terra Ægypti, et levavi manum meam pro eis, dicens : Ego Dominus Deus vester ;

6. in die illa levavi manum meam pro eis ut educerem eos de terra Ægypti in terram quam provideram eis, fluentem lacte et melle, quæ est egregia inter omnes terras.

§ VII. — *L'ingratitude d'Israël, la fidélité de Jéhovah.* XX, 1-44.

Les chap. xx-xxiii renferment une nouvelle série de discours, introduite par un petit préambule (xx, 1). Le premier de ces discours contient un éloquent abrégé de l'histoire d'Israël, opposant l'une à l'autre, à la manière du chap. xvi et des Ps. lxxvii et cv, l'ingratitude de la nation et la fidèle bonté de son Dieu. Il insiste sur cette fidélité soit dans le passé, soit dans l'avenir. « Chaque nouvelle défection d'Israël, qui aurait dû amener sa ruine, a été suivie d'une manifestation éclatante de la miséricorde divine, et il en sera de même encore après le châtimeut de l'exil. »

1° Introduction. XX, 1.

CHAP. XX. — 1. L'époque et l'occasion de ces discours. — *Anno septimo...* Deux ans, un mois et cinq jours depuis la vocation d'Ézéchiel. Cf. I, 2. — *Venerunt... de senioribus.* Deux fois déjà (viii, 1, et xiv, 1) la visite des anciens du peuple avait été l'occasion de révélations faites au prophète. — *Ut interrogarent :* au sujet de la situation douloureuse du peuple, comme il résulte du contexte, et point sur leurs affaires privées.

2-4. Exorde du premier discours : le Seigneur

refuse de répondre à ces hommes qui venaient le consulter touchant l'avenir de Juda. — *Non respondebo...* (vers. 3). Le refus est énergique, confirmé par un serment solennel (*vivo ego...*). — *Si judicas...* (vers. 4). Hébr. : Les jugeras-tu ? jugeras-tu ? Dieu presse Ézéchiel de les juger, c.-à-d., de les accuser, et de leur rappeler les péchés de leurs pères (*abominationes...*). Telle est la réponse qu'ils recevront.

2° Première partie du discours : résumé des crimes nationaux d'Israël. XX, 5-31.

5-9. Sa triste conduite en Égypte. — *Die qua elegi...* : au début de son histoire comme peuple. Sur cette élection, voyez Deut. vii, 6 ; Jer. xxxiii, 24, etc. — *Levavi manum...* Le geste du serment. Trois fois, en trois lignes consécutives, le Seigneur rappelle qu'il avait juré solennellement de sauver Israël. Cf. Gen. xv, 17 et ss. ; Ex. vi, 8, etc. — *Apparui eis.* Plus fortement dans l'hébreu : Je me suis fait connaître d'eux. Cf. Ex. vii, 2 et ss. — *Ut educerem...* (vers. 6) C'était le premier acte à accomplir pour délivrer les Hébreux de la tyrannie des Égyptiens. — *In terram... fluentem...* La formule accoutumée pour décrire la richesse de la Palestine. Cf. Ex. iii, 8, etc. Cette contrée, aujourd'hui si inféconde et couverte de ruines, était vraiment alors

7. Et dixi ad eos : Unusquisque offensiones oculorum suorum abjiciat, et in idolis Ægypti nolite pollui; ego Dominus Deus vester.

8. Et irritaverunt me, nolueruntque me audire; unusquisque abominationes oculorum suorum non projecit, nec idola Ægypti reliquerunt. Et dixi ut effunderem indignationem meam super eos, et implerem iram meam in eis, in medio terræ Ægypti;

9. et feci propter nomen meum, ut non violaretur coram gentibus in quarum medio erant, et inter quas apparui eis ut educerem eos de terra Ægypti.

10. Ejeci ergo eos de terra Ægypti, et eduxi eos in desertum;

11. et dedi eis præcepta mea, et judicia mea ostendi eis, quæ faciens homo vivet in eis;

12. insuper sabbata mea dedi eis, ut essent signum inter me et eos, et scirent quia ego Dominus sanctificans eos.

13. Et irritaverunt me domus Israel in deserto: in præceptis meis non ambulaverunt, et judicia mea projecerunt, quæ faciens homo vivet in eis, et sabbata mea violaverunt vehementer. Dixi ergo ut effunderem furorem meum super eos in deserto, et consumerem eos;

14. et feci propter nomen meum, ne

7. Je leur dis alors : Que chacun éloigne de soi les scandales de ses yeux, et ne vous souillez point par les idoles de l'Égypte; je suis le Seigneur votre Dieu.

8. Mais ils m'ont irrité et n'ont pas voulu m'écouter; aucun n'a rejeté les abominations de ses yeux, et ils n'ont pas abandonné les idoles de l'Égypte. J'avais résolu de répandre mon indignation sur eux et d'assouvir ma colère contre eux, au milieu du pays d'Égypte;

9. mais j'ai agi par égard pour mon nom, afin qu'il ne fût pas déshonoré en face des nations au milieu desquelles ils étaient, et devant lesquelles je leur avais apparu pour les faire sortir du pays d'Égypte.

10. Je les ai donc fait sortir du pays d'Égypte, et je les ai conduits dans le désert,

11. et je leur ai donné mes lois et je leur ai montré mes ordonnances, que l'homme doit accomplir pour vivre par elles;

12. en outre je leur ai donné mes sabbats, comme un signe entre moi et eux, et afin qu'ils sussent que je suis le Seigneur qui les sanctifie.

13. Mais la maison d'Israël m'a irrité dans le désert: ils n'ont pas marché dans mes préceptes, ils ont rejeté mes ordonnances, que l'homme doit accomplir pour vivre par elles, et ils ont profané violemment mes sabbats. Je résolu donc de répandre ma fureur sur eux dans le désert, et de les exterminer;

14. mais j'ai agi par égard pour mon

egregia inter omnes. Cf. Jer. III, 19; Dan. VIII, 9, etc. — Par offensiones oculorum... (vers. 7) Il faut entendre les idoles, pour lesquelles les Hébreux ressentent toujours un si vif attrait. Cf. XVIII, 6, etc. — Irritaverunt me (vers. 9). Ils refusent insolemment d'obéir à l'ordre divin. Les livres historiques de la Bible ne mentionnent pas en termes formels cette rébellion d'Israël, qui eut lieu avant la sortie d'Égypte; mais le récit de ses pérégrinations à travers le désert ne nous révèle que trop ses tendances à l'indiscipline. Il n'est donc pas surprenant qu'il y ait eu un premier éclat de révolte, lorsque le Seigneur leur commanda, avant le départ, de se débarrasser de leurs idoles. Cf. Lev. XVII, 7; Jos. XXIV, 14, etc. — Dixi ut effunderem... L'indignation divine faillit les anéantir; mais, au moment de frapper, Jéhovah pensa à la gloire de son nom, et se décida à patienter encore: feci propter nomen... Les païens auraient pu prétendre qu'il était incapable de sauver son peuple: ut non violaretur... Sur cet anthropomorphisme très expressif, voyez Ex. XXXII, 12; Num. XIV, 11

et ss.; Deut. IX, 27, etc. Comparez les vers. 14 et 22, où cette même pensée revient comme un refrain.

10-17. Les crimes d'Israël dans le désert, durant la première partie du séjour qu'ils y firent. — *Ejeci eos... et eduxi.* Hébr.: Je les fis sortir... et je les conduisis. — *Præcepta... et judicia...*: l'ensemble et le détail de la législation du Sinaï, qui fit d'Israël une nation admirablement privilégiée. Ces lois reçurent un court et significatif éloge: *quæ faciens... vivet...* Leur observation était un principe de vie sous tous les rapports. Cf. Deut. IV, 40; xxx, 15-20, etc. — *Insuper sabbata* (vers. 12). L'institution du sabbat remontait beaucoup plus haut que le Sinaï; mais, au moment de l'alliance, cette obligation fut de nouveau promulguée. Les prophètes insistent plus d'une fois sur son importance; cf. Is. LVIII, 13; Jer. XVII, 21; Am. VIII, 5, etc. — *Ut essent signum.* Signe très caractéristique d'Israël; cf. Ex. XXXI, 13-14; Is. LXVI, 2. — *Irritaverunt...* (vers. 13). Sur ces désobéissances perpétuelles, voyez Ex. XXXII, 1-6; Num. XIV, 1-4; XVI, 1 et ss.; XXV, 1-3, etc. — *Dixi... ut effunderem...* De nouveau la colère et

nom, afin qu'il ne fût pas déshonoré en face des nations du milieu et aux yeux desquelles je les avais fait sortir.

15. J'ai donc levé ma main sur eux dans le désert, afin de ne pas les faire entrer dans le pays que je leur avais donné, pays où coulent le lait et le miel, et le premier de tous les pays;

16. parce qu'ils avaient rejeté mes ordonnances, qu'ils n'avaient pas marché dans mes préceptes, et qu'ils avaient violé mes sabbats, car leur cœur marchait après leurs idoles.

17. Cependant mon œil les a épargnés, et je ne les ai pas fait mourir, et je ne les ai pas exterminés dans le désert.

18. J'ai dit à leurs enfants dans le désert : Ne marchez pas dans les préceptes de vos pères, ne gardez pas leurs coutumes, et ne vous souillez point par leurs idoles.

19. Je suis le Seigneur votre Dieu : marchez dans mes préceptes, gardez mes ordonnances, et pratiquez-les.

20. Sanctifiez mes sabbats, afin qu'ils soient comme un signe entre moi et vous, et que vous sachiez que je suis le Seigneur votre Dieu.

21. Mais leurs enfants m'ont exaspéré ; ils n'ont pas marché dans mes préceptes, ils n'ont pas gardé ni pratiqué mes ordonnances, que l'homme doit accomplir pour vivre, et ils ont violé mes sabbats. Je les ai menacés de répandre ma fureur sur eux, et d'assouvir ma colère contre eux dans le désert.

22. Mais j'ai détourné ma main, et j'ai agi à cause de mon nom, afin qu'il ne fût pas déshonoré devant les nations du milieu et aux yeux desquelles je les avais fait sortir.

23. J'ai encore levé ma main contre eux dans le désert, pour les disperser parmi les nations et les disséminer en divers pays,

violaretur coram gentibus de quibus ejeci eos in conspectu earum.

15. Ego igitur levavi manum meam super eos in deserto, ne inducerem eos in terram quam dedi eis, fluentem lacte et melle, præcipuam terrarum omnium;

16. quia judicia mea projecerunt, et in præceptis meis non ambulaverunt, et sabbata mea violaverunt, post idola enim cor eorum gradiebatur.

17. Et pepercit oculus meus super eos, ut non interficerem eos, nec consumpsi eos in deserto.

18. Dixi autem ad filios eorum in solitudine : In præceptis patrum vestrorum nolite incedere, nec judicia eorum custodiatis, nec in idolis eorum polluamini.

19. Ego Dominus Deus vester : in præceptis meis ambulate, judicia mea custodite, et facite ea.

20. Et sabbata mea sanctificate, ut sint signum inter me et vos, et sciatis quia ego sum Dominus Deus vester.

21. Et exacerbaverunt me filii ; in præceptis meis non ambulaverunt, et judicia mea non custodierunt ut facerent ea, quæ cum fecerit homo, vivet in eis, et sabbata mea violaverunt. Et comminatus sum ut effunderem furorem meum super eos, et implerem iram meam in eis in deserto.

22. Averti autem manum meam, et feci propter nomen meum, ut non violaretur coram gentibus, de quibus ejeci eos in oculis earum.

23. Iterum levavi manum meam in eos in solitudine, ut dispergerem illos in nationes, et ventilarem in terras,

la miséricorde. Comp. les vers. 8-9. Cependant un châtement eut lieu, sous une forme atténuée : à part Caleb et Josué, aucun des Israélites âgés de plus de vingt ans n'entra dans la terre promise (*ne inducerem...*, vers. 15) ; le reste du peuple fut épargné (*pepercit oculus...*, vers. 17).

18-26. Crimes d'Israël durant la seconde période de son séjour dans le désert. — *Dixi ad filios...* Le Seigneur ne manqua pas d'avertir la jeune génération qu'il venait de sauver, la mettant en garde contre les mauvais exemples de ses ancêtres. « Le livre entier du Deutéronome

est le commentaire de ce passage » (vers. 18-20). — Malgré cela, ils furent eux-mêmes promptement rebelles : *exacerbaverunt me* (vers. 21). De là encore une alternative d'indignation (*et comminatus...*) et de pardon (*averti autem...*, vers. 22). — *Levavi... ut dispergerem...* (vers. 23). En effet, cette menace fut lancée plusieurs fois contre la jeune génération d'Israël (cf. Lev. xxvi, 33 ; Deut. iv, 17, et xxvii, 64, etc.) ; mais elle ne devait être exécutée que plus tard. A l'époque d'Ézéchiel, la dispersion était un fait accompli pour les tribus schismatiques, et même pour une

24. eo quod judicia mea non fecissent, et præcepta mea reprobassent, et sabbata mea violassent, et post idola patrum suorum fuissent oculi eorum.

25. Ergo et ego dedi eis præcepta non bona, et judicia in quibus non vivent.

26. Et pollui eos in muneribus suis, cum offerent omne quod aperit vulvam, propter delicta sua; et scient quia ego Dominus.

27. Quamobrem loquere ad domum Israel, fili hominis, et dices ad eos : Hæc dicit Dominus Deus : Adhuc et in hoc blasphemaverunt me patres vestri, cum sprevisset me contemnentés,

28. et induxissem eos in terram super quam levavi manum meam ut darem eis : viderunt omnem collem excelsum, et omne lignum nemorosum; Et immolarunt ibi victimas suas, et dederunt ibi irritationem oblationis suæ, et posuerunt ibi odorem suavitatis suæ, et libaverunt libationes suas.

29. Et dixi ad eos : Quid est excelsum, ad quos vos ingredimini? Et vocatum est nomen ejus excelsum usque ad hanc diem.

30. Propterea dic ad domum Israel : Hæc dicit Dominus Deus : Certè in via patrum vestrorum vos polluimini, et post officinula eorum vos fornicamini;

31. et in oblatione donorum vestrorum, cum traducitis filios vestros per ignem, vos polluimini in omnibus idolis vestris usque hodie. Et ego respondebo

24. parce qu'ils n'avaient pas accompli mes ordonnances, qu'ils avaient rejeté mes préceptes et violé mes sabbats, et que leurs yeux s'étaient dirigés vers les idoles de leurs pères.

25. C'est pourquoi je leur ai donné des préceptes qui n'étaient pas bons, et des ordonnances par lesquelles ils ne pouvaient pas vivre.

26. Et je les ai souillés par leurs péchés, lorsqu'ils offraient pour leurs péchés tous leurs premiers-nés; et ils sauront que je suis le Seigneur.

27. C'est pourquoi, fils de l'homme, parle à la maison d'Israël, et dis-leur : Ainsi parle le Seigneur Dieu : Vos pères m'ont encore blasphémé de cette manière, après m'avoir dédaigné et méprisé,

28. lorsque je les eus fait entrer dans le pays que j'avais juré de leur donner : ils ont jeté les yeux sur toute colline élevée et sur tout arbre touffu, et ils y ont immolé leurs victimes, ils y ont excité ma colère par leurs offrandes, et ils y ont mis leurs parfums les plus suaves, et ils y ont répandu leurs libations.

29. Je leur ai dit alors : Quel est ce haut lieu où vous allez? Et ce nom de haut a été employé jusqu'à ce jour.

30. C'est pourquoi dis à la maison d'Israël : Ainsi parle le Seigneur Dieu : Certes, vous vous souillez dans la voie de vos pères, et vous vous prostituez après ce qui a causé leur chute,

31. et, par l'oblation de vos dons, lorsque vous faites passer vos enfants par le feu, vous vous souillez par toutes vos idoles jusqu'à ce jour. Et je vous

partie considérable du royaume de Juda. — *Ergo et ego...* (vers. 25). Ce que Dieu permit par manière de vengeance : retirant à sa nation ingrate une partie de ses grâces, il lui laissa adopter les coutumes païennes (*præcepta non bona*), qui attirèrent ensuite sur elle des maux plus grands encore. *Dedi eis* : non pas d'une manière positive, mais négativement, en ne les arrêtant pas sur le chemin de l'idolâtrie; cf. Is. Lxiii, 17; Act. vii, 42; Rom. i, 21 et ss., etc. — *Pollui eos...* (vers. 26). Un exemple de ces « *præcepta non bona* » : les enfants sacrifiés cruellement à Moloch (*cum offerent...*). Cf. xvi, 20-21. La locution *quod aperit...* désigne les premiers-nés.

27-29. Les crimes des Hébreux depuis leur installation en Palestine jusqu'au temps d'Ézéchiël. C'est un résumé encore plus succinct que les précédents; tout est ramené à l'idolâtrie, qui était devenue de plus en plus effrénée. — *Adhuc et in hoc*. Ces premiers mots de reproche

sont très accentués. — *Induxissem...*; *viderunt...* (vers. 28). Contraste entre la bonté du Seigneur et l'ingratitude de la nation. — *Omnem collem... et... lignum*. Voyez vi, 13 et la note; xvi, 24, etc. — *Et immolaverunt...* Quatre sortes d'offrandes idolâtriques sont mentionnées : les sacrifices sanglants (*victimæ*), les sacrifices non sanglants (*oblationis*), les parfums brûlés en l'honneur des faux dieux (*odorem suavitatis*), les libations (*libaverunt...*). — *Quid est excelsum...* (vers. 29). Il semble qu'il y ait ici, d'après le texte original, un jeu de mots plein d'ironie. Le nom hébreu des hauts lieux, *bâmâh*, hauteur, peut se décomposer en deux mots (*bâ'*, il est allé, et *mâh-quoil*), de manière à signifier : Qu'est-il allé faire en cet endroit?

30-31. Crimes de la génération contemporaine. — Elle n'est pas moins coupable que les précédentes : *Certe in via patrum...* Elle se livre, elle aussi, aux pratiques idolâtriques les plus mons-

répondrais, maison d'Israël? Par ma vie, dit le Seigneur Dieu, je ne vous répondrai pas.

32. La pensée de votre esprit ne s'accomplira pas. vous qui dites : Nous serons comme les nations et comme les peuples de la terre, et nous adorerons le bois et les pierres.

33. Par ma vie, dit le Seigneur Dieu, je régnerai sur vous avec une main forte, avec un bras étendu, et dans l'effusion de ma fureur.

34. Je vous ferai sortir du milieu des peuples, et je vous rassemblerai des pays où vous avez été dispersés, et je régnerai sur vous avec une main forte, avec un bras étendu et dans l'effusion de ma fureur.

35. Je vous amènerai dans le désert des peuples, et je plaiderai là avec vous face à face.

36. Comme je suis entré en jugement avec vos pères dans le désert du pays d'Égypte, ainsi je vous jugerai, dit le Seigneur Dieu.

37. Je vous assujettirai à mon sceptre, et je vous amènerai dans les liens de l'alliance.

38. Je choisirai parmi vous les transgresseurs et les impies, je les ferai sor-

vobis, domus Israel? Vivo ego, dicit Dominus Deus, quia non respondebo vobis.

32. Neque cogitatio mentis vestræ fiet, dicentium : Erimus sicut gentes et sicut cognationes terræ, ut colamus ligna et lapides.

33. Vivo ego, dicit Dominus Deus, quoniam in manu forti, et in brachio extento, et in furore effuso, regnabo super vos.

34. Et educam vos de populis, et congregabo vos de terris in quibus dispersi estis; in manu valida, et in brachio extento, et in furore effuso, regnabo super vos.

35. Et adducam vos in desertum populorum, et judicabor vobiscum ibi facit ad faciem.

36. Sicut iudicio contendi adversum patres vestros in deserto terræ Ægypti, sic iudicabo vos, dicit Dominus Deus.

37. Et subijciam vos sceptro meo, et inducam vos in vinculis fœderis.

38. Et eligam de vobis transgressores et impios, et de terra incolatus eorum

trueuses. — Les mots et *ego respondebo...* (verset 31^b) nous ramènent au commencement du chapitre. Comp. le vers. 3.

3^o Deuxième partie du discours : conduite que le Seigneur tiendra désormais à l'égard de son peuple. XX, 32-44.

Mêmes éléments que dans la première partie : la sévérité (vers. 32-38) et la bonté miséricordieuse (vers. 39-44). Les couleurs soit de la menace, soit de la promesse, sont empruntées à l'histoire des origines de la nation.

32-38. Le peuple ingrat sera puni. — *Neque cogitatio...* Depuis longtemps les Hébreux avaient manifesté le désir de ressembler aux nations qui les entouraient; c'est le motif qu'ils avaient expressément allégué à Samuel, lorsqu'ils lui demandèrent de leur donner un roi. Cf. J Reg. VIII, 5, 20. La conséquence finale de ce désir avait été désastreuse pour eux; car, à force d'imiter les nations, ils étaient devenus païens eux-mêmes : *ut colamus...* Adorer le bois et la pierre, c'est à quoi se réduisait en fin de compte l'idolâtrie. Cf. Deut. IV, 21, et XXVIII, 36; Is. XXXVII, 19, etc. — *Vivo ego...* (vers. 33). Dieu jure qu'il s'opposera de toutes ses forces à ce que son peuple se pervertisse entièrement. — *In manu forti...* Expression souvent employée dans le Pentateuque, pour désigner les grands miracles que le Seigneur avait opérés en vue de délivrer les Hébreux de la tyrannie égyptienne (cf. Ex. VI, 1, 6; Deut. IV, 34; V, 15, etc.); maintenant

encore il va déployer la force de son bras, mais pour frapper son peuple révolté, et pour le ramener au devoir. Étonnante manière de régner sur lui (*regnabo...*); sur ce trait Jéhovah insiste au vers. 34); mais elle atteindra le but souhaité. — *Educam vos...* Ils seront séparés des nations idolâtres, auxquelles ils ne ressemblaient que trop, de même qu'autrefois ils avaient été séparés des Égyptiens. — *Adducam in desertum...* (vers. 35) : désert tout mystique, qui consistera précisément dans cette séparation d'avec les autres peuples. Comp. Os. II, 14. Cet isolement d'Israël, qui eut lieu pendant la captivité de Babylone, devait rappeler, comme l'expose le vers. 36, le traitement infligé par le Seigneur aux Hébreux dans le désert de Pharan, après la sortie d'Égypte; il formera une épreuve très salutaire. — *Subijciam... sceptro...* (vers. 37). Dieu rendra ensuite ses bonnes grâces à son peuple purifié. Nuance dans l'hébreu : Je vous ferai passer sous la verge. Métaphore empruntée à une coutume pastorale de l'Orient : les bergers, lorsqu'ils ramènent leurs brebis à l'étable, les font passer sous leur houlette pour les compter. Cf. Lev. XXVII, 32; Jer. XXXIII, 13; Mich. VII, 4. — *In vinculis fœderis...* Autre belle métaphore. Les liens de l'antique alliance avaient été brisés; ils seront remplacés par d'autres, plus étroits, mais très suaves. — *Eligam... transgressores* (vers. 38). Contraste. Les impies seront séparés de la partie saine du troupeau mystique de Jéhovah, et exclus des bé-

educam eos, et in terram Israel non ingredientur; et scietis quia ego Dominus.

39. Et vos, domus Israel, hæc dicit Dominus Deus : Singuli post idola vestra ambulante, et servite eis. Quod si et in hoc non audieritis me, et nomen meum sanctum pollueritis ultra in muneribus vestris et in idolis vestris,

40. in monte sancto meo, in monte excelso Israel, ait Dominus Deus, ibi serviet mihi omnis domus Israel; omnes, inquam, in terra in qua placebunt mihi; et ibi quæram primitias vestras, et initium decimarum vestrarum, in omnibus sanctificationibus vestris.

41. In odorem suavitatis suscipiam vos, cum eduxero vos de populis, et congregavero vos de terris in quas dispersi estis; et sanctificabor in vobis in oculis nationum.

42. Et scietis quia ego Dominus, cum induxero vos ad terram Israel, in terram pro qua levavi manum meam, ut darem eam patribus vestris.

43. Et recordabimini ibi viarum vestrarum, et omnium scelerum vestrorum, quibus polluti estis in eis; et displicebitis vobis in conspectu vestro, in omnibus malitiis vestris quas fecistis.

44. Et scietis quia ego Dominus, cum

tir du pays où ils demeuraient comme étrangers, et ils n'entreront pas dans le pays d'Israël; et vous saurez que je suis le Seigneur.

39. Et vous, maison d'Israël, ainsi parle le Seigneur Dieu : Marchez chacun derrière vos idoles, et servez-les. Que si en cela encore vous ne m'écoutez pas, et si vous profanez encore mon saint nom par vos présents et par vos idoles,

40. c'est sur ma montagne sainte, sur la haute montagne d'Israël, dit le Seigneur Dieu, que me servira toute la maison d'Israël; tous, dis-je, me serviront dans le pays où ils me seront agréables; et c'est là que je demanderai vos prémices et les offrandes de vos dîmes, dans tout ce que vous me consacrerez.

41. Je vous recevrai comme un parfum d'agréable odeur, lorsque je vous aurai retirés du milieu des peuples, et que je vous aurai rassemblés des pays où vous avez été dispersés; et je serai sanctifié parmi vous aux yeux des nations.

42. Et vous saurez que je suis le Seigneur, lorsque je vous aurai ramenés dans le pays d'Israël, dans le pays que j'avais juré à vos pères de leur donner.

43. Là vous vous souviendrez de vos voies, et de tous les crimes dont vous vous êtes souillés; et vous vous déplorerez à vous-mêmes, à la vue de toutes les méchancetés que vous avez faites.

44. Et vous saurez que je suis le Sei-

nédiction réservées aux Israélites convertis. C'est ce qui arriva lorsque Cyrus permit aux Juifs déportés en Chaldée de rentrer dans leur patrie. La masse des captifs, devenue prospère sur la terre d'exil, s'y était attachée et avait contracté des habitudes nouvelles, qu'elle n'eut pas le courage de rompre. D'ailleurs, Jérusalem était ruinée, le pays dévasté; et il fallait un long et périlleux voyage pour s'y rendre. La plupart des Juifs demeurèrent donc dans les régions babyloniennes; les plus pieux et les plus zélés furent seuls à revenir en Palestine, où ils formèrent le noyau d'une nation qui fut longtemps très sainte.

39-44. Le retour dans la terre promise. Le discours se termine, ainsi qu'il arrive souvent dans les écrits prophétiques, par de belles perspectives d'avenir, qui ont un caractère messianique très manifeste : Jéhovah et son peuple se réconcilieront un jour; Israël sera purifié et transformé. — *Singuli post idola...* Recommandation ironique, pour mieux marquer la fin terrible de ceux qui ne mettront pas à profit les graves avertissements donnés plus haut; Dieu les abandonnera à leur penchant néfaste pour l'idolâtrie, et leur ruine sera bientôt complète. — *Quod si et in hoc...* Du moins, leurs crimes

n'empêcheront pas le reste des Juifs de se convertir, et de former un peuple nouveau, qui rendra au Seigneur un culte parfait. Variante dans l'hébreu : Mais, après cela (c.-à-d., après la purification opérée par le châtiement), vous m'écoutez, et vous ne profanez plus mon saint nom par vos présents et vos idoles. — *In monte sancto...* (vers. 40) : sur la colline de Sion, où les exilés revlendront s'établir. — *Omnis domus Israel.* La nation théocratique sera donc reconstituée avec les débris des deux royaumes séparés, et elle vivra de nouveau dans l'unité. — *Ibi... primitias...* C'est le rétablissement du culte, avec toutes ses pratiques. — *In... sanctificationibus.* Ces choses sanctifiées désignent tout ce qu'on offrait au Seigneur. — *In odorem... suscipiam* (vers. 41). Image gracieuse, qui montre l'Intime complaisance que Dieu mettra dans son peuple régénéré. — *Sanctificabor in vobis.* C.-à-d., vous me reconnaîtrez et me traiterez d'une manière conforme à mon infinie sainteté. — *Recordabimini...* (vers. 43). Voyez xvi, 61, et le commentaire. Souvenir humiliant, mais bienfaisant, qui fera mieux comprendre aux Israélites toute l'étendue de la miséricorde du Seigneur (*eum benificero...*, vers. 44). — Comme précédemment (note de xvii, 23), il est aisé de voir que ces

gneur, lorsque je vous aurai fait du bien à cause de mon nom, au lieu de vous traiter selon vos voies mauvaises, et selon vos crimes détestables, maison d'Israël, dit le Seigneur Dieu.

45. La parole du Seigneur me fut adressée en ces termes :

46. Fils de l'homme, tourne ton visage vers le chemin du midi, parle vers le vent d'Afrique, et prophétise à la forêt du champ du midi.

47. Tu diras à la forêt du midi : Écoute la parole du Seigneur ; ainsi parle le Seigneur Dieu : Voici, je vais allumer un feu en toi, et je brûlerai en toi tout arbre vert et tout arbre sec ; la flamme allumée ne s'éteindra pas, et tout visage y sera brûlé depuis le midi jusqu'à l'aquilon ;

48. et toute chair verra que moi, le Seigneur, je l'ai incendiée, et le feu ne s'éteindra pas.

49. Je dis alors : Hélas ! hélas ! hélas ! Seigneur Dieu ; ils disent de moi : Est-ce que cet homme ne parle pas en paraboles ?

benefecero vobis propter nomen meum, et non secundum vias vestras malas, neque secundum scelera vestra pessima, domus Israel, ait Dominus Deus.

45. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

46. Fili hominis, pone faciem tuam contra viam austri, et stilla ad africanum, et propheta ad saltum agri meridiani.

47. Et dices saltui meridiano : Audi verbum Domini ; hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego succendam in te ignem, et comburam in te omne lignum viride, et omne lignum aridum ; non exstinguetur flamma succensionis ; et comburetur in ea omnis facies ab austro usque ad aquilonem ;

48. et videbit universa caro quia ego Dominus succendi eam, nec exstinguetur.

49. Et dixi : A, a, a, Domine Deus ; ipsi dicunt de me : Numquid non per parabolas loquitur iste ?

CHAPITRE XXI

1. La parole du Seigneur me fut adressée en ces termes :

2. Fils de l'homme, tourne ton visage contre Jérusalem, parle au sanctuaire, et prophétise contre la terre d'Israël.

3. Tu diras à la terre d'Israël : Ainsi parle le Seigneur Dieu : Voici que je

1. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

2. Fili hominis, pone faciem tuam ad Jerusalem, et stilla ad sanctuaria, et propheta contra humum Israel.

3. Et dices terræ Israel : Hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego ad te, et ejiciam

promesses solennelles n'ont pas été réalisées d'une manière adéquate par la fin de la captivité de Babylone et le retour des Juifs en Palestine. Elles prédisent la résurrection du peuple de Dieu avec toutes ses conséquences idéales, surtout avec les conséquences messianiques.

§ VIII. — *Israël dévasté par l'incendie et par le glaive de Jéhovah.* XX, 45 — XXI, 32.

En attendant que ces glorieuses prophéties s'accomplissent, il faudra que la nation coupable soit punie.

1° L'incendie dans la forêt du midi. XX, 45-49.

45-49. Vigoureux petit discours (*factus est sermo...*). — *Viam austri, africanum, saltum...* Trois locutions synonymes, qui représentent la Palestine méridionale. Voyez Jer. I, 14-15, et la note. — *Stilla*, C.-à-d., fais couler goutte à goutte et sans cesse les paroles menaçantes. Ce mot ne diffère donc pas de *propheta*. — *Dices saltui* (vers. 47). Cette forêt n'est autre que le peuple juif, dont chaque membre était un arbre vivant et animé. — *Ecce... succendam*. Annonce

d'une destruction totale. Les adjectifs *viride* et *aridum* caractérisent la condition morale des individus ; cf. XXI, 3, et Luc. XXIII, 31. — *Et videbit...* (vers. 48). Le monde entier saura par quelle main terrible aura été allumé cet incendie. — *Dixi : A, a, a* (vers. 49). Hébr. : *Ahâh*. Voyez IV, 14, et la note. — *Per parabolas* : d'une manière voilée, difficile à comprendre. Les auditeurs d'Ézéchiel se plaignaient de recevoir ses révélations sous cette forme ; mais l'Idée qui s'en dégageait ne manquait pas de clarté, et l'attention était mieux excitée.

2° La parole du glaive. XXI, 1-32.

Trois formules d'introduction (vers. 1, 8 et 18) partagent ce nouveau discours en trois parties distinctes, qui ne sont, au fond, que des variations sur un seul et même thème : la ruine prochaine du royaume de Juda. Mais il y a une gradation ascendante dans le développement de la pensée.

CHAP. XXI. — 1-7. Le glaive du Seigneur ne tardera pas à être dégainé. — *Pone faciem... et stilla...* (vers. 2). Introduction toute semblable

gladium meum de vagina sua, et occidam in te justum et impium.

4. Pro eo autem quod occidi in te justum et impium, idcirco egredietur gladius meus de vagina sua ad omnem carnem, ab austro usque ad aquilonem,

5. ut sciat omnis caro quia ego Dominus eduxi gladium meum de vagina sua irrevocabilem.

6. Et tu, fili hominis, ingemisce in contritione lumborum, et in amaritudinibus ingemisce coram eis.

7. Cumque dixerint ad te : Quare tu gemis? dices : Pro auditu; quia venit, et tabescet omne cor, et dissolventur universæ manus, et infirmabitur omnis spiritus, et per cuncta genua fluent aquæ. Ecce venit, et fiet, ait Dominus Deus.

8. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

viens à toi; je tireraï mon épée de son fourreau, et je tueraï en toi le juste et l'impie.

4. Et parce que je dois exterminer en toi le juste et l'impie, mon épée sortira de son fourreau contre toute chair, depuis le midi jusqu'au septentrion,

5. afin que toute chair sache que moi, le Seigneur, j'ai tiré mon épée de son fourreau et qu'elle n'y rentrera plus.

6. Et toi, fils de l'homme, gémis, les reins brisés, et gémis en leur présence avec amertume.

7. Et lorsqu'ils te diront : Pourquoi gémis-tu? tu diras : A cause de ce que j'entends; car l'ennemi vient, et tous les cœurs sécheront, toutes les mains seront sans force, tous les esprits seront abatus, et l'eau coulera le long de tous les genoux. Le voici, il vient, et cela arrivera, dit le Seigneur Dieu.

8. La parole du Seigneur me fut adressée en ces termes :

à celle de la parabole de l'incendie (cf. xx, 46), dont celle du glaive n'est qu'une répétition sous d'autres figures. —



Glaive assyrien dans son fourreau.

Sanctuarium : le temple de Jérusalem, avec ses différentes parties. — *Egredietur gladium* (verset 3^b). Dès le début du discours apparaît cette image du glaive, qui va être commentée en un magnifique langage. — *Justum et impium* : l'équivalent du bois vert et du bois mort qui ont été mentionnés ci-dessus (xx, 47^a). Tous périront donc indistinctement, car le châtiement prêche aux Juifs en cet endroit sera national, et englobera les innocents aussi bien que les coupables. Un reste échappera cependant, comme il est dit ailleurs à plusieurs reprises. — *Eduxit... irrevocabilem* (vers. 5). Hébr. : J'ai tiré mon glaive de son fourreau, et il n'y rentrera pas. Il faut donc, cette fois, que la vengeance éclate; la miséricorde de Dieu ne retiendra plus sa justice. — *Tu... ingemisce...* (vers. 6). La douleur d'Ézéchiel, manifestée librement au dehors, devait exciter ses compagnons d'exil à l'interroger, et il répondait à leurs questions en insistant sur la certitude et la proximité des malheurs prédits. — *In contritione lumborum*. D'après la

psychologie biblique, les reins étaient envisagés comme le siège de la force; leur rupture sym-

bolisait une faiblesse extrême. Cf. Ps. lxxv, 11, et lxxviii, 24; Is. xxi, 3; Jer. xxx, 6, etc. — *Pro auditu* (vers. 7). C.-à-d. : à cause des nouvelles effrayantes que je reçois de Dieu. — *Venit*. Elle vient; le malheur approche. — *Tabescet...*, *dissolventur...* Deux autres locutions pour peindre le découragement, le désespoir. Cf. vii, 17; Is. xliii, 7, etc.

8-17. Le glaive de Jéhovah a été aiguisé et poli pour opérer de grands massacres. Le langage devient de plus en plus vigoureux; il est rythmé, cadencé, très poétique. — *Gladius, gladius* (vers. 9^b). Répétition solennelle. — *Exacutus est...* Le glaive est donc prêt à frapper, et il le fera dans les meilleures conditions. — Après les mots *ut splendeat, limatus...* (vers. 10), l'hébreu ajoute une petite phrase significative, omise par la Vulgate : Nous réjouissons-nous? C'est le peuple qui est censé adresser à Ézéchiel cette question, à laquelle il a déjà été répondu plus haut (vers. 6) d'une manière anticipée. Comp. le vers. 12. — *Qui movet sceptrum...* Passage assez obscur. D'après la Vulgate, qui a suivi la traduction grecque de Théodotion, ces mots contiennent une apostrophe au glaive destructeur : C'est toi qui renverges le sceptre de mon peuple (*filii mei*); tu coupes sans pitié tous les arbres de cette forêt humaine (*succidisti...*). L'hébreu signifie : Le sceptre de mon fils méprise tout bois. Il est très possible qu'il y ait là une allusion au célèbre oracle de Jacob : Le sceptre ne sortira pas de Juda (cf. Gen. xlix, 9-10). Alors, en tenant ce langage, les Juifs se tranquillieraient par les garanties divines données à leur nationalité : Nous n'avons rien à redouter des sceptres étrangers; le nôtre est plus solide qu'eux. Telle est l'explication la plus simple et la plus communément admise. D'autres proposent

9. Fils de l'homme, prophétise, et dis : Ainsi parle le Seigneur Dieu : Parle. L'épée, l'épée est aiguisée, elle est polie.

10. C'est pour tuer les victimes qu'elle est aiguisée, c'est pour étinceler qu'elle est polie; toi qui ébranles le sceptre de mon fils, tu as coupé tous les arbres.

11. Je l'ai donnée à polir pour qu'on la tienne à la main; cette épée est aiguisée, elle est polie, afin qu'elle soit dans la main de celui qui tue.

12. Crie et pousse des hurlements, fils de l'homme, car elle est tirée contre mon peuple, contre tous les princes d'Israël qui fuient; ils sont livrés à l'épée avec mon peuple. Frappe donc sur ta cuisse,

13. car je l'ai approuvée, lors même qu'elle brisera le sceptre, et que celui-ci ne subsistera plus, dit le Seigneur Dieu.

14. Toi donc, fils de l'homme, prophétise, et frappe tes mains l'une contre l'autre; et que l'épée soit doublée, et que l'épée meurtrière soit triplée. C'est là l'épée du grand carnage, qui les fait s'épouvanter,

15. qui fait sécher les cœurs, et qui multiplie les ruines. A toutes leurs portes je placerai la terreur de cette épée perçante, polie pour étinceler et affilée pour tuer.

16. Aiguise-toi, va à droite ou à gauche, partout où tes désirs t'appellent.

17. Moi aussi j'applaudirai en frappant des mains, et j'assouvirai par toi ma colère. C'est moi, le Seigneur, qui ai parlé.

9. Fili hominis, propheta, et dices : Hæc dicit Dominus Deus : Loquere. Gladius, gladius exacutus est, et limatus.

10. Ut cædat victimas, exacutus est; ut splendeat, limatus est : qui movet sceptrum filii mei, succidisti omne lignum.

11. Et dedi eum ad levigandum, ut teneatur manu; iste exacutus est gladius, et iste limatus est, ut sit in manu interficientis.

12. Clama, et ulula, fili hominis, quia hic factus est in populo meo, hic in cunctis ducibus Israel qui fugerant; gladio traditi sunt cum populo meo. Idcirco plaude super femur,

13. quia probatus est, et hoc, cum sceptrum subverterit, et non erit, dicit Dominus Deus.

14. Tu ergo, fili hominis, propheta, et percute manu ad manum; et duplicetur gladius, ac triplicetur gladius interfectorum. Hic est gladius occisionis magnæ, qui obstupescere eos facit,

15. et corde tabescere, et multiplicat ruinas. In omnibus portis eorum dedi conturbationem gladii acuti, et limati ad fulgendum, amicti ad cædem.

16. Exacuere, vade ad dexteram, sive ad sinistram, quocumque faciei tuæ est appetitus.

17. Quin et ego plaudam manu ad manum, et implebo indignationem meam. Ego Dominus locutus sum.

la suivante : La verge de Babylone, qui doit châtier mon peuple, n'épargnera personne. — *Dedi eum...* (vers. 11). Continuation de la terrible menace. — *In manu interficientis...* Les vers. 19 et ss. disent clairement quel sera ce bonreau. — *Clama, et ulula...* Comme au vers. 6. Le motif de ces cris plaintifs, c'est que le glaive (*hic*, pronom très accentué) va être brandi contre Juda (au lieu de *in populo*, *in... ducibus*, il faudrait l'accusatif : « in populum, in... duces »). — *Plaude super...* Hébr. : Frappe sur ta cuisse. Geste qui exprime un chagrin très intense. Cf. Jer. xxxi, 19. — *Quia probatus...* (vers. 13). Les Babyloniens, ce glaive dont le Seigneur va se servir, ont déjà fait leurs preuves, et le sceptre des Juifs est incapable de leur résister. — *Et hoc, cum sceptrum...* Dans l'hébreu : L'épreuve est faite, et qu'arrivera-t-il si le sceptre qui méprise n'existe plus? C.-à-d., vraisemblablement : si le sceptre de Juda, auquel les Juifs attribuaient follement une telle puissance, est mis en pièces

par les Chaldéens. Voyez la note du vers. 12^b. — *Percute manu...* (vers. 14). Autre geste marquant l'émotion. Cf. xxiii, 13. — *Duplicetur..., triplicetur...* Il faut que le glaive de la vengeance divine se dédouble, se triple même, en quelque sorte, pour produire un plus affreux carnage. — *Occisionis magnæ*. Hébr. : (Le glaive) du grand tué, c.-à-d. du roi de Juda, qui sera frappé aussi bien que les simples citoyens. — *Conturbationem* (vers. 15^b). Le substantif hébreu correspondant n'est employé qu'en cet endroit; il marque tout ensemble l'agitation et les éclairs d'un glaive qu'on brandit. — *Amicti*. Plutôt : dégainé, ou aiguisé. — *Exacuere, vade...* (vers. 16). Le glaive est maintenant personifié et directement interpellé. — *Quocumque... appetitus*. Hébr. : Partout où se dirige ton tranchant. — *Et ego plaudam...* (vers. 17). Anthropomorphisme d'une rare énergie, qui montre à quel point Jéhovah était irrité. — *Implebo indignationem*. Hébr. : Je ferai reposer. Voyez la note de xvi, 42.

18. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

19. Et tu, fili hominis, pone tibi duas vias, ut veniat gladius regis Babylonis ; de terra una egredientur ambæ ; et manu capiet conjecturam, in capite viæ civitatis conjiciet.

20. Viam pones ut veniat gladius ad Rabbath filiorum Ammon, et ad Judam in Jerusalem munitissimam.

21. Stetit enim rex Babylonis in bivio, in capite duarum viarum, divinationem quærens, commiscens sagittas ; interrogavit idola, exta consulit.

22. Ad dexteram ejus facta est divinatione super Jerusalem, ut ponat arietes, ut aperiat os in cæde, ut elevet vocem in ululatu, ut ponat arietes contra portas, ut comportet aggerem, ut ædificet munitione.

23. Eritque quasi consulens frustra oraculum in oculis eorum, et sabbato

18. La parole du Seigneur me fut adressée en ces termes :

19. Toi, fils de l'homme, trace-toi deux chemins, pour que l'épée du roi de Babylone y passe ; ils sortiront tous deux d'un même pays ; sa main tirera au sort ; il le tirera à l'entrée du chemin de la ville.

20. Tu traceras un chemin par où l'épée viendra à Rabbath des enfants d'Ammon, et dans Juda, à Jérusalem, la ville très forte.

21. Car le roi de Babylone s'est arrêté dans un carrefour, à la tête de deux chemins, cherchant un présage ; il a mêlé des flèches, il a interrogé les idoles, il a consulté les entrailles.

22. A sa droite, le sort est tombé sur Jérusalem, où il dressera des béliers, commandera le carnage, poussera des cris de guerre, dressera des béliers contre les portes, élèvera des retranchements et bâtitra des forts.

23. A leurs yeux, il paraîtra avoir consulté en vain les oracles, et imiter le

18-32. Le glaive du Seigneur, mis entre les mains des Chaldéens, massacrera les Juifs et les Ammonites. Ce troisième développement du thème est plus complet que les deux autres. — *Et tu pone...* Voici que le roi de Babylone accourt avec ses troupes contre la Palestine, et il hésite « s'il prendra d'abord le chemin de Jérusalem ou celui de la capitale des Ammonites ». Pour déterminer son choix, Nabuchodonosor est censé recourir à la divination ; mais, en réalité, c'est Jéhovah lui-même qui le dirigera. — *De terra una.* Les deux routes ont Babylone pour point de départ ; elles se bifurquent au centre de la Palestine. — *Manu... conjecturam.* Littéralement dans l'hébreu : Crée une main ; e.-à.-d., établis sur la route un poteau indicateur, qui guidera la marche du prince conquérant. — *In capite... conjiciet.* Hébr. : Crée (établis ce signal) à la tête du chemin qui conduit à une ville. Les vers. 20 et 21 commentent ce détail. — *Rabbath... Ammon,* aujourd'hui Rabbat, était la capitale des Ammonites. Il n'en reste plus que des ruines. — *In bivio* (vers. 21) : à l'endroit où la route de Jérusalem se sépare de celle de Rabbath-Ammon. La première allait au sud ; la seconde à l'est. Voyez l'*Atl. géogr.*, pl. VII, x. — *Divinationem quærens.* Les païens, et les Chaldéens d'une manière toute spéciale, avaient constamment recours à la divination, même pour trancher des questions beaucoup moins importantes que celle-ci. — *Commiscens sagittas.* Hébr. : Il agita les flèches. On nommait ce genre de divination télomanacle ou rabadmanacle, l'art de consulter la divinité par des traits. On prenait quelques flèches, dont chacune était marquée avec soin ; on les agitait dans un carquois, ou dans tout autre récipient, puis on en

trait une. Le signe qu'elle portait (par exemple, les mots : Dieu me l'ordonne ; ou : Dieu me le défend ; dans le cas présent, les noms de Rabbath et de Jérusalem) décidait la question proposée. Voyez Homère, *Il.*, III, 316. — *Interrogavit illa.*



Prêtres romains consultant les entrailles d'une victime. (Bas-relief du musée du Louvre.)

Hébr. : Il interrogea les *frâfim*. Sur ces statuettes idolâtriques, voyez Gen. xxxi, 19 et la note ; l'*Atl. archéol.*, pl. cxiv, fig. 6. — *Extâ consulit.* L'inspection des entrailles et du foie des victimes, à la manière des Grecs et des Romains. — *Ad dexteram...* Le glaive frappe d'abord Jérusalem (vers. 22-27). Hébr. : Dans sa droite est la di-

repos du sabbat; mais lui, il se souvient de l'iniquité, et il les prendra.

24. C'est pourquoi ainsi parle le Seigneur Dieu : Parce que vous avez rappelé le souvenir de votre iniquité et révélé vos prévarications, et que vos péchés ont paru dans toutes vos pensées; parce que, dis-je, vous en avez rappelé le souvenir, vous serez pris par sa main.

25. Mais toi, profane, chef impie d'Israël, toi dont vient le jour marqué pour la punition de ton iniquité,

26. ainsi parle le Seigneur Dieu : Otez la tiare, enlevez la couronne; n'est-ce pas elle qui a élevé l'humble et humilié le grand?

27. J'en ferai voir l'iniquité, l'iniquité, l'iniquité; mais cela n'arrivera que lorsque sera venu celui à qui appartient le jugement, et je le lui livrerai.

28. Et toi, fils de l'homme, prophétise, et dis : Ainsi parle le Seigneur Dieu aux enfants d'Ammon, touchant leur opprobre; tu leur diras : Épée, épée, sors du fourreau pour tuer; sois polie, pour massacrer et pour briller.

rum otium imitans; ipse autem recordabitur iniquitatis ad capiendum.

24. Idcirco hæc dicit Dominus Deus : Pro eo quod recordati estis iniquitatis vestrae, et revelastis prævaricationes vestras, et apparuerunt peccata vestra in omnibus cogitationibus vestris; pro eo, inquam, quod recordati estis, manu capiemi.

25. Tu autem, profane, impie dux Israel, cujus venit dies in tempore iniquitatis præfinita,

26. hæc dicit Dominus Deus : Aufer cidarim, tolle coronam; noque hæc est quæ humilem sublevavit, et sublimem humiliavit?

27. Iniquitatem, iniquitatem, iniquitatem ponam eam; et hoc non factum est, donec veniret cujus est iudicium; et tradam ei.

28. Et tu, fili hominis, propheta, et dic : Hæc dicit Dominus Deus ad filios Ammon, et ad opprobrium eorum; et dices : Mucro, mucro, evagina te ad occidendum; lima te ut interficias et fulgeas.

vination relative à Jérusalem. Le sort, ainsi consulté par le roi de Babylone, lui répondit donc qu'il devait d'abord attaquer la capitale juive. — *Ut... artes*. Voyez IV, 2, et la note. Ces mots et les suivants décrivent en abrégé les opérations du siège. — *Aperiat os* : pour pousser des cris de guerre, suivant l'antique coutume. — *Eritique...* (vers. 23). Fausse sécurité des Juifs, qui refuseront de croire que Jérusalem puisse courir un danger sérieux. — *Sabbatorum otium...* Suivant la Vulgate, cette locution revient à dire qu'en consultant ainsi les oracles, Nabuchodonosor perdra son temps, et se livrera à des actes entièrement inutiles, comme font les gens oisifs. Le texte hébreu est assez difficile. Il signifie probablement : Serments de serments sont les leurs; c.-à-d. : Ils ont fait des serments très solennels. Dans ce cas, le langage divin ferait allusion au serment de fidélité que Sédécias avait prêté au roi de Babylone. Cf. XVII, 15, et la note. Théodotion a traduit : Des semaines de semaines pour eux. Ce qui donnerait le sens suivant : Les Juifs s'imaginent qu'ils ont beaucoup de temps devant eux avant l'invasion des Chaldéens; mais ils se trompent étrangement en cela. — *Ipse autem...* Jéhovah, selon les uns; Nabuchodonosor, selon les autres. — *Iniquitatis* : le parjure des Juifs, auquel il vient d'être fait allusion. — *Ad capiendum* : pour attaquer Jérusalem et s'en emparer. — *Idcirco...* (vers. 24). La sentence des coupables va retentir avec une force extraordinaire. — *Recordati estis*. D'après l'hébreu, ils ont rappelé à Dieu ou à Nabuchodonosor le souvenir de leur conduite coupable. — *Tu autem...* (vers. 25). De générale, la sentence devient particulière, et

atteint spécialement le roi de Juda. — *Profane*. Hébr. : Tné. C.-à-d., destiné à la mort. — *Cujus... præfinita*. Hébr. : (Toi) dont le jour arrive au temps où l'iniquité est à son terme; c.-à-d., à son comble. — *Aufer...*, *tolle...* (vers. 26). Ces deux verbes sont à l'infinitif dans l'hébreu : Enlever la tiare, prendre la couronne. Ce trait signifie que l'ennemi renversera la royauté juive. — *Noune hæc... quæ humilem...* Hébr. : Cecl (ne sera) pas cecl; ce qui est bas sera élevé, et ce qui est élevé sera abaissé. Langage très expressif, qui annonce que les choses vont douloureusement changer pour Juda : la royauté (« cecl »), qui vient d'être symbolisée par la couronne, tombera misérablement, et à sa place surgira le règne du Messie, bien qu'il ne fût alors qu'un humble et faible rameau. Cf. XVII, 22; IS. XI, 1, et les notes; etc. — *Iniquitatem...* (vers. 27). D'après l'hébreu : Ruine, ruine, ruine, je la ferai; à savoir, la royauté juive. — *Hoc non factum*. Autre variante dans l'hébreu : Ceci aussi ne sera pas, jusqu'à ce que... Cette même royauté cessera d'exister jusqu'à ce que le Messie (*cujus est iudicium*), celui auquel appartient le droit; allusion très probable à la prophétie de Jacob, Gen. XLIX, 10, à qui elle revenait essentiellement, apparaisse, et la rétablisse. Promesse consolante, à la fin de l'oracle menaçant. — *Et tu...* Vers. 28-32 : le glaive de Jéhovah opérera aussi des ravages considérables parmi les Ammonites. Comp. le vers. 20. — *Opprobrium eorum* est un hébraïsme, qui représente l'allégresse outrageante manifestée par les Ammonites à l'occasion des malheurs de Juda. — *Mucro, mucro...* Autre apostrophe éloquente. Cf. vers. 16. — *Cum tibi*

29. Cum tibi viderentur vana, et divinentur mendacia, ut dareris super colla vulneratorum impiorum, quorum venit dies in tempore iniquitatis præfinita.

30. Revertere ad vaginam tuam, in loco in quo creatus es; in terra natalitatis tuæ judicabo te.

31. Et effundam super te indignationem meam, in igne furoris mei sufflabo in te, daboque te in manus hominum insipientium, et fabricantium interitum.

32. Igni eris cibus, sanguis tuus erit in medio terræ, oblivioni traderis; quia ego, Dominus, locutus sum.

29. Pendant qu'on voit pour toi des visions vaines et qu'on te prédit des mensonges, tu tomberas sur le cou des impies blessés, dont vient le jour marqué pour la punition de leur iniquité.

30. Rentre dans ton fourreau, au lieu où tu as été créée; je te jugerai dans le pays de ta naissance.

31. Je répandrai sur toi mon indignation, je soufflerai sur toi avec le feu de ma fureur, et je te livrerai aux mains d'hommes insensés, qui travaillent pour la mort.

32. Tu seras la pâture du feu, ton sang coulera au milieu du pays, et tu seras livré à l'oubli; car c'est moi, le Seigneur, qui ai parlé.

CHAPITRE XXII

1. Et factum est verbum Domini ad me, dicens :

2. Et tu, fili hominis, nonne judicas, nonne judicas civitatem sanguinum?

3. Et ostendes ei omnes abominaciones suas, et dices : Hæc dicit Dominus Deus : Civitas effundens sanguinem in medio sui, ut veniat tempus ejus, et quæ fecit idola contra semetipsam, ut pollueretur.

4. In sanguine tuo, qui a te effusus est, deliquisti; et in idolis tuis, quæ fecisti, polluta es; et appropinquare fecisti dies tuos, et adduxisti tempus an-

1. La parole du Seigneur me fut adressée en ces termes :

2. Et toi, fils de l'homme, ne juges-tu pas, ne juges-tu pas la ville de sang?

3. Tu lui montreras toutes ses abominations, et tu diras : Ainsi parle le Seigneur Dieu : C'est là la ville qui répand le sang au milieu d'elle afin que son temps arrive, et qui a fait des idoles contre elle-même, pour se souiller.

4. Tu t'es rendue coupable par le sang que tu as répandu; tu t'es souillée par les idoles que tu as faites, et tu as avancé tes jours et amené le terme de

(vers. 29). Ce pronom se rapporte à Ammon, que les prophètes trompaient en lui prédisant un heureux sort. — *Ut dareris super colla...* Détail tragique : les cadavres des Ammonites tomberont sur ceux des Juifs (*vulneratorum impiorum...*). Sur les mots *dies... præfinita*, voyez la note du vers. 25^b. — *Revertere ad vaginam* (vers. 30). Hébr. : Remets (l'épée) dans son fourreau. Cet ordre est adressé aux Ammonites, auxquels il annonce que toute résistance de leur part serait vaine. — Les mots *in loco in quo...*, synonymes de *in terra natalitatis...*, désignent le pays d'Ammon. C'est donc sur son propre territoire que cette peuplade sera châtiée. — *Effundam super te...* (vers. 31). L'image du glaive cesse tout à coup, et nous voyons reparaitre celle de l'incendie, qui a servi d'exorde à cette page éloquentte. Cf. xx, 45-49. — *In manus... insipientium, et...* Hébr. : Dans la main d'hommes brutaux, qui forgent la destruction. Portrait peu flatteur des Chaldéens. — *Oblivioni traderis* (vers. 32). L'oubli complet, tel est le dernier

mot du jugement divin contre les Ammonites. Peu d'années après la ruine de Jérusalem, ils furent attaqués à leur tour par Nabuchodonosor, qui ravagea entièrement leur contrée. Depuis lors, ils allèrent en s'amoindrissant toujours, jusqu'à ce qu'ils cessassent tout à fait d'être un peuple.

§ X. — Les crimes de Jérusalem et leur punition. XXII, 1-31.

Trois formules d'introduction (cf. vers. 1, 17 et 23) divisent ce paragraphe en trois parties.

1^o Les crimes de l'ingrate cité. XXII, 1-16.

CHAP. XXII. — 1-5. Le meurtre et l'idolâtrie. — *Nonne judicas, nonne...* Répétition pleine d'énergie. Cf. xx, 4, et la note. — *Ostendes ei*. Hébr. : Tu lui feras connaître. — *Effundens sanguinem*. Dieu reproche d'abord à Jérusalem d'avoir été une ville de sang, d'homicides. Le temps du châtiement (*tempus ejus*) viendra. — Il lui reproche ensuite un crime plus considérable encore, celui de sa perpétuelle idolâtrie : *quæ*

tes années : c'est pourquoi j'ai fait de toi l'opprobre des nations et l'objet des insultes de tous les pays.

5. Ceux qui sont près et ceux qui sont loin de toi triompheront de toi, souillée, illustre et grande par ta ruine.

6. Voici, les princes d'Israël usent chacun de leur bras au dedans de toi, pour répandre le sang.

7. Ils ont accablé d'outrages leur père et leur mère au dedans de toi; ils ont calomnié l'étranger au milieu de toi; ils ont affligé chez toi l'orphelin et la veuve.

8. Tu as méprisé mon sanctuaire et tu as profané mes sabbats.

9. Il y a eu au dedans de toi des calomniateurs pour répandre le sang; chez toi, ils ont mangé sur les montagnes; ils ont commis le crime au milieu de toi.

10. Au dedans de toi ils ont découvert la honte de leur père; au dedans de toi ils ont outragé la femme pendant son impureté;

11. chacun a commis des abominations avec la femme de son prochain, le beau-père a souillé criminellement sa belle-fille; au milieu de toi le frère a fait violence à sa sœur, fille de son père.

12. Chez toi ils ont reçu des présents pour répandre le sang; tu as reçu une usure exorbitante, et tu as calomnié ton prochain pour satisfaire ton avarice; et tu m'as oublié, dit le Seigneur Dieu.

norum tuorum : propterea dedi te opprobrium gentibus, et irrisionem universis terris.

5. Quæ juxta sunt, et quæ procul a te, triumphabunt de te, sordida, nobilis, grandis interitu.

6. Ecce principes Israel singuli in brachio suo fuerunt in te, ad effundendum sanguinem.

7. Patrem et matrem contumeliis affecerunt in te; advenam calumniati sunt in medio tui; pupillum et viduam contristaverunt apud te.

8. Sanctuaria mea sprevisi, et sabbata mea polluisti.

9. Viri detractores fuerunt in te ad effundendum sanguinem; et super montes comederunt in te; scelus operati sunt in medio tui.

10. Verecundiora patris discooperuerunt in te; immunditiam menstruatae humiliaverunt in te;

11. et unusquisque in uxorem proximi sui operatus est abominationem, et socerurum suam polluit nefarie, frater sororem suam, filiam patris sui, oppressit in te.

12. Munera acceperunt apud te ad effundendum sanguinem; usuram et superabundantiam accepisti, et avare proximos tuos calumniabis; meique oblita es, ait Dominus Deus.

fecit idola... Mais elle en subira aussi la peine (*contra semetipsam*). — *In sanguine... et in idolis...* Développement de ce double reproche, et des châtements que de pareils crimes attireront sur Jérusalem (vers. 4-5). — *Triumphabunt de te...* Hébr. : se moqueront de toi. — *Sordida... interitu*. D'après l'hébreu : Souillée de nom (de réputation), pleine de tumulte. Ce sont les meurtres et la violence qui occasionnaient ce tumulte.

6-12. Énumération des autres crimes de Jérusalem. Tableau hideux, qui montre jusqu'à quel point le peuple juif était corrompu et méritait la ruine. — *Ecce principes...* Les membres de la famille royale donnaient l'exemple de la dépravation, non seulement pris en masse, mais individuellement (*singuli*). La locution *in brachio... fuerunt* est un hébraïsme très expressif, pour dire qu'ils ne reconnaissent d'autre loi que la force brutale, et qu'ils répandaient froidement, impunément le sang, lorsque leur intérêt le demandait. — *Ad effundendum...* Formule répétée trois fois de suite comme un sinistre refrain. Cf. vers. 8^a et 12^a. — *Patrem et matrem...* (vers. 7). Crime odieux, qui ne blessait pas moins les lois de la

nature que les commandements divins. Cf. Ex. xx, 12; Deut. xxvii, 16, etc. A partir de ce trait, la description devient générale et ne concerne pas uniquement les chefs de Juda. — *Advenam... pupillum...* Les êtres sans défense et les plus dignes de commisération sont opprimés et maltraités. — *Sanctuaria... et sabbata...* (vers. 8). Le culte et le sabbat sont violés d'une manière sacrilège. — *Viri detractores...* (vers. 9). Jérusalem est remplie de calomniateurs et de délateurs, dont les faux rapports font condamner à mort les innocents. — *Super montes comederunt...* On se livre à la pratique idolâtrique sur les hauts lieux. Cf. xviii, 6, et la note. C'est vraisemblablement le culte des idoles qui est désigné par les mots *scelus operati sunt*. — Les vers. 10-11 signalent quelques crimes révoltants d'impudicité. *Verecundiora...* : l'inceste commis avec une belle-mère. *Immunditiam menstruatae...* : voyez xviii, 6, et le commentaire. — *Munera acceperunt...* (vers. 12). Vénéalité des juges, qui avait souvent pour résultat l'effusion du sang innocent (*ad effundendum...*). — *Usuram...* L'usure et l'extorsion pratiquées sans pitié. — *Calumniabis...* D'après l'hébreu : Tu opprimes.

13. Ecce complosi manus meas super avaritiam tuam, quam fecisti, et super sanguinem qui effusus est in medio tui.

14. Numquid sustinebit cor tuum, aut prævalebunt manus tuæ, in diebus quos ego faciam tibi? Ego Dominus locutus sum et faciam.

15. Et dispergam te in nationes, et ventilabo te in terras, et deficere faciam immunditiam tuam a te.

16. Et possidebo te in conspectu gentium; et scies quia ego Dominus.

17. Et factum est verbum Domini ad me, dicens :

18. Fili hominis, versa est mihi domus Israel in scoriam; omnes isti æs, et stannum, et ferrum, et plumbum in medio fornacis; scoria argenti facti sunt.

19. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Eo quod versi estis omnes in scoriam, propterea ecce ego congregabo vos in medio Jerusalem,

20. congregatione argenti, et æris, et stanni, et ferri, et plumbi, in medio fornacis, ut succendam in ea ignem ad conflandum. Sic congregabo in furore meo, et in ira mea, et requiescam, et conflabo vos.

21. Et congregabo vos, et succendam vos in igne furoris mei, et conflabimini in medio ejus.

22. Ut conflatur argentum in medio fornacis, sic eritis in medio ejus; et scie-

13. Voici, j'ai frappé des mains, à cause de l'avarice que tu as pratiquée, et à cause du sang qui a été répandu au milieu de toi.

14. Ton cœur sera-t-il ferme, et tes mains auront-elles de la force, aux jours où j'agirai contre toi? Moi, le Seigneur, j'ai parlé, et j'agirai.

15. Je te disperserai parmi les nations, je te disséminerai en divers pays, et je ferai disparaître de toi ton impureté.

16. Je te posséderai en présence des nations, et tu sauras que je suis le Seigneur.

17. La parole du Seigneur me fut adressée en ces termes :

18. Fils de l'homme, la maison d'Israël s'est changée pour moi en scories; ils sont tous de l'airain, de l'étain, du fer, et du plomb au milieu de la fournaise; ils sont les scories de l'argent.

19. C'est pourquoi ainsi parle le Seigneur Dieu : Parce que vous vous êtes tous changés en scories, voici, je vous rassemblerai au milieu de Jérusalem,

20. comme on rassemble l'argent, l'airain, l'étain, le fer et le plomb au milieu de la fournaise, et j'y allumerai le feu pour vous faire fondre. C'est ainsi que je vous rassemblerai dans ma fureur et dans ma colère; je me satisferai, et je vous ferai fondre.

21. Je vous rassemblerai, et je vous brûlerai par le feu de ma fureur, et vous serez fondus au milieu de Jérusalem.

22. Comme l'argent est fondu au milieu de la fournaise, ainsi le serez-vous

13-16. Le châtiement mérité par ces crimes. — *Complosi manus...* Ce geste marque une vive émotion, et spécialement la colère dans le cas présent. Cf. xxi, 14, 17. — *Numquid sustinebit...* (vers. 14). Question ironique, à laquelle il faut répondre par un Non énergique, car « tout cœur se fondra, et toutes les mains deviendront faibles », comme il a été prédit plus haut (xxi, 7). — *Dispergam te...* L'exil à travers les contrées orientales (vers. 15). Du moins, la souffrance purifiera ce peuple si souillé : *deficere faciam...* Cf. xxiii, 27-28. — *Possidebo te...* (vers. 16). Suivant cette traduction de la Vulgate, qui est aussi celle des Septante, Jéhovah rendra ouvertement sa faveur aux Juifs, après les avoir ainsi purifiés. Sous sa forme actuelle, l'hébreu exprime un autre sens, qui est moins net : Tu seras souillé par toi (c.-à-d., tu auras honte de tes crimes) devant les nations.

2° La maison d'Israël, qui est devenue semblable à un métal grossier, sera jetée dans la fournaise pour être châtiée. XXII, 17-22.

C'est encore la sentence, mais lancée sous la

forme d'une image très significative. Cf. Is. I, 22, et xlviii, 10; Jer. vi, 23-30, etc.

17-18. Constatation douloureuse. — *Versa est mihi...* La nation théocratique n'est plus qu'un vil métal (æs, stannum...), ou que la scorie d'un métal noble par lui-même (*scoria argenti*).

19-22. Les conséquences de cette constatation. Notez les répétitions nombreuses, destinées à renforcer l'idée. — *Congregabo... in medio...* Au temps de l'invasion chaldéenne, la plus grande partie de la population alla chercher un refuge dans la capitale, et beaucoup périrent misérablement pendant le siège. Cf. Jer. vi, 1. — *Congregatione argenti...* (vers. 20). Hébraïsme : comme l'on entasse dans une fournaise divers métaux que l'on veut faire fondre ensemble. — *Requiescam*. Hébr. : Je vous déposerai (dans la fournaise). — *Conflabimini...* (vers. 21). D'ordinaire, cette opération a pour but de dégager le métal des matières moins pures qui lui sont associées; mais ici Dieu n'a en vue rien de semblable : ce qu'il se propose avant tout, c'est de punir.

3° Toutes les classes de la société juive sont

an milieu de cette ville, et vous saurez que je suis le Seigneur, lorsque j'aurai répandu mon indignation sur vous.

23. La parole du Seigneur me fut adressée en ces termes :

24. Fils de l'homme, dis à Jérusalem : Tu es une terre impure, et qui n'a pas été arrosée de pluies au jour de la fureur.

25. Les prophètes ont conspiré au milieu d'elle; comme un lion qui rugit et ravit la proie, ils ont dévoré les âmes; ils ont reçu des richesses et des récompenses, ils ont multiplié les veuves au milieu d'elle.

26. Ses prêtres ont méprisé ma loi, et ils ont souillé mon sanctuaire; ils n'ont pas fait de différence entre ce qui est saint et ce qui est profane, et ils n'ont pas distingué entre ce qui est pur et ce qui est impur; ils ont détourné leurs yeux de mes sabbats, et j'étais souillé au milieu d'eux.

27. Ses princes, au milieu d'elle, étaient comme des loups qui ravissent la proie, attentifs à répandre le sang, à perdre les âmes et à courir avidement après le gain.

28. Ses prophètes mettaient l'enduit sans y rien mêler; ils avaient des visions vaines et prophétisaient le mensonge, en disant : Ainsi parle le Seigneur Dieu, quoique le Seigneur n'eût point parlé.

29. Le peuple du pays se livrait à la calomnie et commettait de violentes rapines; il affligeait l'indigent et le pauvre,

tis quia ego Dominus, cum effuderim indignationem meam super vos.

23. Et factum est verbum Domini ad me, dicens :

24. Fili hominis, dic ei : Tu es terra immunda, et non compluta in die furoris.

25. Conjuratio prophetarum in medio ejus; sicut leo rugiens, rapiensque prædam, animas devoraverunt; opes et pretium acceperunt; viduas ejus multiplicaverunt in medio illius.

26. Sacerdotes ejus contempserunt legem meam, et polluerunt sanctuaria mea; inter sanctum et profanum non habuerunt distantiam, et inter pollutum et mundum non intellexerunt; et a sabbatis meis averterunt oculos suos, et coinquinabar in medio eorum.

27. Principes ejus in medio illius, quasi lupi rapiens prædam, ad effundendum sanguinem, et ad perdendas animas, et avare ad sectanda lucra.

28. Prophetæ autem ejus liniebant eos absque temperamento, videntes vana, et divinantes eis mendacium, dicentes : Hæc dicit Dominus Deus, cum Dominus non sit locutus.

29. Populi terræ calumniabantur calumniam, et rapiebant violenter; egenum et pauperem affligebant, et adve-

coupables; elles seront toutes pareillement punies. XXII, 23-31.

Ce passage réitére au propre ce que le précédent a dit au figuré.

23-31. Autre tableau des crimes de la nation. — *Tu es terra...* C'est l'idée générale (vers. 24) : le pays entier est corrompu, et tel est le motif des épreuves que Dieu lui envoie. — *Non compluta*. Sans la pluie, une région devient promptement stérile, surtout en Orient; aussi, la sécheresse était-elle un des châtimens célestes les plus fréquents. Cf. Deut. xi, 17; Am. iv, 7, etc. — *Conjuratio prophetarum* (vers. 25). Les LXX ont lu *n'si'rhâ*, ses princes, au lieu de *n'bf'êhâ*, ses prophètes. Cette leçon paraît préférable, car il sera question des prophètes au vers. 28, et les crimes que mentionne le verset 25 conviennent beaucoup mieux à des princes méchants et cruels : *sicut leo rugiens...* — *O, es et pretium...* Ils s'emparaient du bien d'autrui par la violence ouverte. — *Sacerdotes...* (vers. 26). Les crimes spéciaux des prêtres. — *Contempserunt legem...* (hébr. : ils violent ma loi). Eux qui en étaient les défenseurs-nés. Cf. Mich. ii, 6-7. — *Pollue-*

runt sanctuaria. Eux qui devalent, par état, veiller à ce que la sainteté du temple fût respectée de tous. — *Inter sanctum et...* Cette distinction avait une importance capitale dans le culte sacré et dans la vie entière du peuple théocratique. Cf. Lev. x, 10; xi, 47, etc. Il incombaux prêtres de la faire observer fidèlement. — *A sabbatis... averterunt...* Ils ont affecté de ne pas s'apercevoir de la violation du sabbat, pour n'avoir point à reprendre les violateurs. — *Principes ejus...* (vers. 27). Le vers. 25 a signalé la conduite néfaste des princes du sang; les princes mentionnés ici étaient sans doute les chefs des tribus et des familles. — *Quasi lupi...* Comparaison moins noble que celle du lion (verset 25). Cf. Soph. iii, 3. — *Prophetæ...* Crimes spéciaux des mauvais prophètes (vers. 28). — *Liniebant... absque...* Hébr. : Ils enduisent pour eux de plâtre. Voyez xiii, 10, et la note. Tout ce que faisaient les princes, les faux prophètes l'approuvaient, le blanchissaient. — *Populi terræ...* (vers. 29). Les crimes de la masse du peuple. — *Quæstivi de eis...* (vers. 30). Ce détail met tristement en relief la culpabilité de toute la na-

nam opprimebant calumnia absque iudicio.

30. Et quæsi de eis virum qui interponeret sepem, et staret oppositus contra me pro terra, ne dissiparem eam, et non inveni.

31. Et effudi super eos indignationem meam, in igne iræ meæ consumpsi eos; viam eorum in caput eorum reddidi, ait Dominus Deus.

et opprimait l'étranger par la calomnie sans justice.

30. J'ai cherché parmi eux un homme qui s'interposât comme une haie, qui se tint devant moi en faveur de ce pays, afin que je ne le détruise pas, et je n'en ai point trouvé.

31. Aussi ai-je répandu sur eux mon indignation, je les ai consumés dans le feu de ma colère; j'ai fait retomber leur conduite sur leur tête, dit le Seigneur Dieu.

CHAPITRE XXIII

1. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

2. Fili hominis, duæ mulieres filiarum matris unius fuerunt.

3. Et fornicatæ sunt in Ægypto, in adolescentia sua fornicatæ sunt; ibi subacta sunt ubera earum, et fractæ sunt mammæ pubertatis earum.

4. Nomina autem earum, Oolla major, et Ooliba, soror ejus minor; et habui eas, et pepererunt filios et filias. Porro earum nomina, Samaria Oolla, et Jerusalem Ooliba.

5. Fornicata est igitur super me Oolla, et insanivit in amatores suos, in Assyriis propinquantibus,

1. La parole du Seigneur me fut adressée en ces termes :

2. Fils de l'homme, il y a eu deux femmes, filles d'une même mère.

3. Elles se sont prostituées en Égypte, elles se sont prostituées dans leur jeunesse; là leurs seins ont été pressés, et leurs mamelles virginales ont été touchées.

4. L'aînée s'appelait Oolla, et la plus jeune, sa sœur, Ooliba. Elles furent à moi, et elles enfantèrent des fils et des filles. Or voici leurs noms : Oolla, c'est Samarie, et Ooliba, c'est Jérusalem.

5. Oolla me fut donc infidèle, et elle devint folle de ses amants, les Assyriens ses voisins,

tion : dans son sein il n'y a pas un seul juste qui puisse, par son intercession et ses mérites, calmer la colère de Jéhovah et arrêter le châtiement. Hyperbole évidente, puisque Jérusalem possédait alors Jérémie, Baruch et d'autres justes; mais ce langage ne montre que mieux l'étendue de la corruption. Cf. Ps. xiii, 1-3; Jer. v, 1, etc. — Sur l'expression *Imagée interponeret sepem*, voyez xiii, 5, et la note. — *Et effudit...* (vers. 31). Conséquence nécessaire de toutes ces descriptions. Les *prétérits* sont prophétiques.

§ X. — Oolla et Ooliba. XXIII, 1-49.

C'est encore le même thème qu'aux chap. xxi et xxii : les crimes et le châtiement de la nation théocratique. Mais cette double pensée est présentée ici sous une forme allégorique, dont les détails sont d'une grande hardiesse et d'une vigueur extraordinaire. L'infidélité de Samarie et de Jérusalem envers leur Dieu, durant tout le cours de leur histoire, est figurée par l'inconduite de deux sœurs effrontées. Comp. le chap. xvi, avec lequel celui-ci a beaucoup d'analogie.

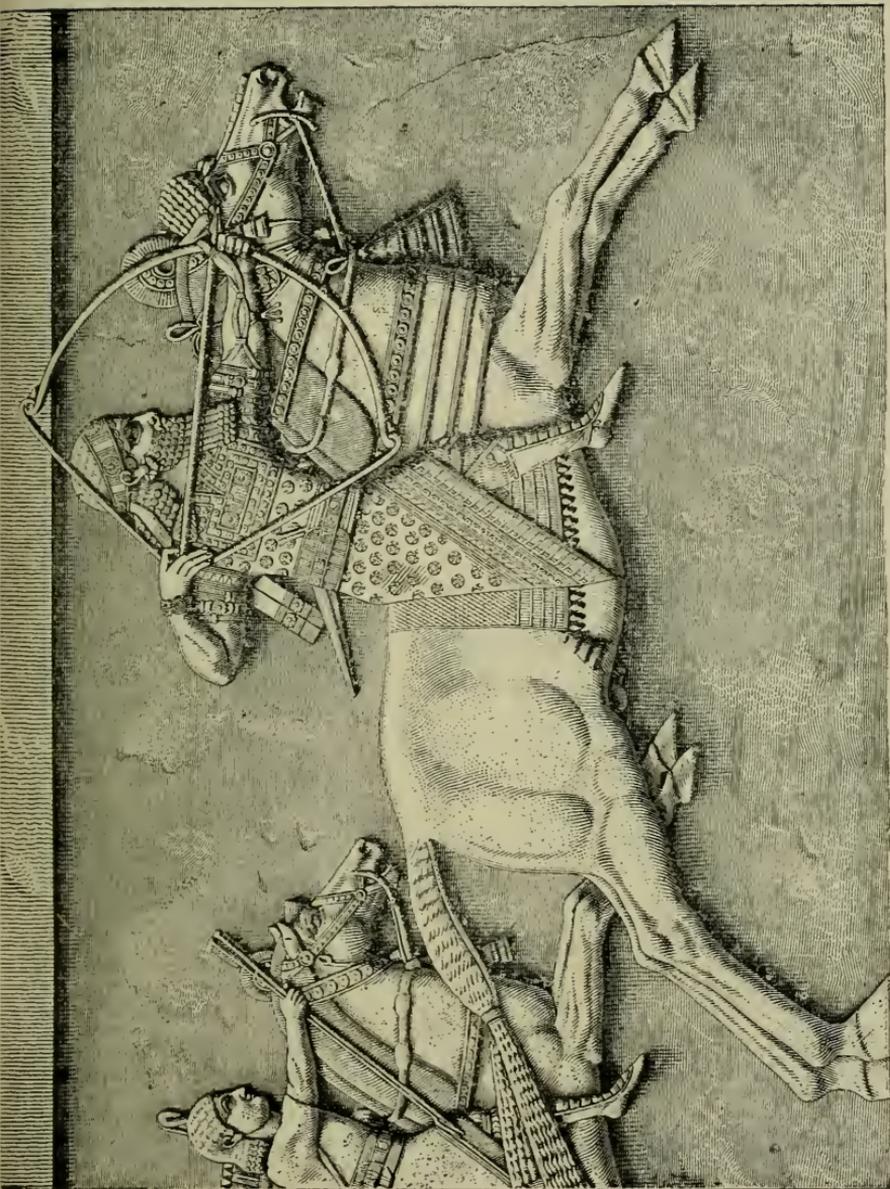
1° Preamble : les deux sœurs. XXIII, 1-4.

CHAP. XXIII. — 1-4. Oolla et Ooliba, et les deux villes dont elles sont l'emblème. — *Duæ*

mulieres. Jérémie aussi, iii, 7, représente les royaumes d'Israël et de Juda sous la figure de deux sœurs; dont la mère (*matris unius*) était la nation théocratique dans son unité d'avant le schisme. — *Fornicatæ... in Ægypto*. Dès leur séjour en Égypte, au temps de leur jeunesse comme peuple (*in adolescentia*), les Hébreux se livraient à l'idolâtrie. Cf. xvi, 26, et xx, 8. — *Oolla*. Hébr. : *'Oholah*, sa tente. — *Ooliba*. Hébr. : *'Oholibah*, ma tente (est) est elle. Noms symboliques; en effet, Oolla, ou Samarie, avait un tabernacle, c.-à-d. un sanctuaire, qu'elle avait elle-même institué, tandis que sa sœur Ooliba, ou Jérusalem, possédait le vrai temple de Jéhovah. Oolla est appelée *major*, parce que le royaume des dix tribus avait un territoire beaucoup plus considérable que le royaume de Juda. — *Habui eas* : en qualité d'épouses. Cf. xvi, 8 et 20. — *Pepererunt...* Rapide multiplication du peuple hébreu soit en Égypte, soit en Palestine.

2° Oolla, ou le royaume de Samarie. XXIII, 5-10.

5-8. Intrigues d'Oolla avec les Assyriens. — *Fornicata... super me*. D'après l'hébreu : sous moi; c.-à-d., quoique je fusse son époux. — *Insanivit in amatores...* Les tribus schismatiques



Cavallers assyrians. Bas-relief de Nimivo)

6. vestitos hyacintho, principes et magistratus, juvenes cupidinis, universos equites, ascensores equorum.

7. Et dedit fornicationes suas super eos electos, filios Assyriorum universos; et in omnibus in quos insanivit, in immunditiis eorum polluta est.

8. Insuper et fornicationes suas, quas habuerat in Ægypto, non reliquit; nam et illi dormierunt cum ea in adolescentia ejus, et illi confregerunt ubera pubertatis ejus, et effuderunt fornicationem suam super eam.

9. Propterea tradidi eam in manus amatorum suorum, in manus filiorum Assur, super quorum insanivit libidine.

10. Ipsi discooperuerunt ignominiam ejus, filios et filias ejus tulerunt, et ipsam occiderunt gladio; et factæ sunt famosæ mulieres, et judicia perpetraverunt in ea.

11. Quod cum vidisset soror ejus Ooliba, plus quam illa insanivit libidine; et fornicationem suam super fornicationem sororis suæ

12. ad filios Assyriorum præbuit im-

6. vêtus d'hyacinthe, princes et magistrats, jeunes et propres à allumer sa passion, tous cavaliers, montés sur des chevaux.

7. Elle s'est abandonnée dans sa fornication à ces hommes d'élite, tous fils des Assyriens, et elle s'est souillée dans ses impuretés avec tous ceux dont elle était follement éprise.

8. Elle n'a pas renoncé pour cela aux fornications par lesquelles elle s'était prostituée en Égypte; car ils l'avaient aussi corrompue dans sa jeunesse, ils avaient pressé son sein de vierge, et ils avaient répandu sur elle leur fornication.

9. C'est pourquoi je l'ai livrée aux mains de ses amants, aux mains des fils d'Assur, dont elle s'était follement éprise.

10. Ils ont découvert son ignominie, ils ont enlevé ses fils et ses filles, et ils l'ont tuée elle-même avec l'épée; et elles devinrent des femmes fameuses, par les jugements exercés contre elles.

11. Après avoir vu cela, sa sœur Ooliba a poussé encore plus loin qu'elle la fureur de sa passion, et sa fornication a dépassé celle de sa sœur.

12. Elle s'est livrée sans pudeur aux

recherchèrent avec ardeur l'alliance des Assyriens. Cf. IV Reg. xv, 19, et xvii, 3. Au lieu de *propinquantes*, l'hébreu a « propinquo »; proches, non sous le rapport de l'espace, mais sous celui des mœurs et des dispositions intimes. Samarie était aussi profane qu'Assur. — *Vestitos*... Comment Oolla fut séduite par les richesses et la puissance des Assyriens (vers. 6). — *Principes et magistratus*. Le texte original emploie deux mots d'origine étrangère (les *pašôt* et les *š'gânim*), qui désignent les gouverneurs des provinces et les dignitaires inférieurs. Cf. Neh. iv, 15, et v, 15; Jer. Li, 57 (d'après l'hébreu). — *Universos equites*. Ninive possédait, comme le montrent ses monuments, une cavalerie magnifique. Voyez l'At. archéol., pl. LXXVIII, fig. 6, 9-11; pl. LXXXI, fig. 12, 13; pl. LXXXVIII, fig. 9; pl. LXXXIX, fig. 2, 6, 7, 11; pl. XCI, fig. 3, etc. — *In immunditiis eorum*... (vers. 7). L'alliance de Samarie avec les Assyriens fit bientôt passer chez elle leurs pratiques idolâtriques, qui la souillèrent profondément. — *Insuper... in Ægypto* (vers. 8). Les intrigues du royaume d'Israël avec l'Égypte. Cf. Os. vii, 11, etc.

9-10. La vengeance: les amis d'Oolla ont servi d'instruments au Seigneur pour la punir. — *Tradidi... in manus*... Samarie fut prise et détruite par les Assyriens. Cf. IV Reg. xvii, 4 et ss. — *Filios... tulerunt*... Ses habitants furent déportés en masse dans l'empire ninivite. — *Factæ... famosæ*. Meux, d'après l'hébreu: Et elle (Oolla) devint fameuse parmi les femmes. Toutes les contrées voisines apprirent sa chute ignomi-

neuse. Le prophète poursuit son allégorie jusque dans les plus petits détails. — *Julicta perpetravit*... Ce sont les traitements cruels des Assyriens qui valurent à Samarie sa triste célébrité.

3° Ooliba, ou le royaume de Juda. XXIII, 11-35.

11-21. Les infidélités de Jérusalem envers le Seigneur. — *Ooliba plus quam illa*... Sur la culpabilité plus grande de Juda, voyez xvi, 47, 51 et les notes; Jer. iii, 8-11, etc. — *Ad filios Assyriorum*. C'est l'impie Achaz qui immola le premier les Assyriens dans les affaires du royaume de Juda. Cf. IV Reg. xvi, 17. Folie insigne, que ses sujets devaient expier cruellement. Cf. Is. vii, 17 et ss. — *Ducibus et magistratibus*... Répétition du vers. 6, avec de légères variantes. — *Indutis... varia*. Hébr.: Revêtus d'une beauté parfaite. — *Via una ambarum* (vers. 13). Les deux sœurs se déshonorèrent par les mêmes turpitudes. — *Et auxit*... (vers. 14 et ss.). Après que les Chaldéens eurent renversé Ninive et pris sa place sur la scène historique, c'est à eux que s'adressèrent les « coquetteuses » de Juda. — *Viros depectos*... Allusion à la coutume assyrienne et babylonienne de peindre sur les murailles des palais les scènes si vivantes que nous admirons aujourd'hui dans les musées des grandes villes européennes. — *Expressas coloribus*. D'après l'hébreu: peintes au vermillon. Les riches couleurs ont été de tout temps chères aux Orientaux. — *Tiaras tinctas*... (vers. 15). L'hébreu signifie peut-être: d'amples turbans. — *Ducum*. Le mot hébreu *šalim* qui désignait, a

nls des Assyriens, aux chefs et aux magistrats qui venaient vers elle, couverts de vêtements de différente couleur, aux cavaliers qui étaient montés sur leurs chevaux, tous jeunes et beaux.

13. Et je vis que leur voie à toutes les deux était également souillée.

14. Et Ooliba a augmenté encore ses fornications; car ayant vu des hommes peints sur la muraille, des images des Chaldéens tracées en couleurs,

15. avec les reins ceints de baudriers et des tiaras de différentes couleurs sur la tête, ayant tous l'apparence de chefs, et la ressemblance des fils de Babylone et du pays des Chaldéens où ils sont nés,

16. elle en est devenue folle, à cause de la concupiscence de ses yeux, et elle leur a envoyé des ambassadeurs en Chaldée.

17. Et lorsque les fils de Babylone furent venus auprès d'elle, dans la couche de la prostitution, ils la souillèrent par leurs infamies, et elle fut souillée par eux, et son âme se dégoûta d'eux.

18. Elle a mis à nu ses fornications, et elle a découvert son ignominie; et mon âme s'est éloignée d'elle, comme mon âme s'était éloignée de sa sœur.

19. Car elle a multiplié ses fornications, se souvenant des jours de sa jeunesse, pendant lesquels elle s'était prostituée dans le pays d'Égypte.

20. Elle est devenue folle dans son ardeur pour les embrassements de ces hommes, dont la chair est comme la chair des ânes, et dont l'approche est comme celle des chevaux.

21. Et tu as renouvelé le crime de ta jeunesse, lorsque tes seins furent pressés en Égypte, et que tes mamelles virginales furent touchées.

22. C'est pourquoi, Ooliba, ainsi parle

puidenter, ducibus et magistratibus ad se venientibus, indutis veste varia, equitibus qui vectabantur equis, et adolescentibus forma cunctis egregia.

13. Et vidi quod polluta esset via una ambarum.

14. Et auxit fornicationes suas; cumque vidisset viros depictos in pariete, imagines Chaldæorum expressas coloribus,

15. et accinctos balteis renes, et tiaras tinctas in capitibus eorum, formam ducum omnium, similitudinem filiorum Babylonis, terræque Chaldæorum, in qua orti sunt,

16. insanivit super eos concupiscentia oculorum suorum, et misit nuntios ad eos in Chaldæam.

17. Cumque venissent ad eam filii Babylonis ad cubile mammaram, polluerunt eam stupris suis, et polluta est ab eis, et saturata est anima ejus ab illis.

18. Denudavit quoque fornicationes suas, et discooperuit ignominiam suam; et recessit anima mea ab ea, sicut recesserat anima mea a sorore ejus.

19. Multiplicavit enim fornicationes suas, recordans dies adolescentiæ suæ, quibus fornicata est in terra Ægypti.

20. Et insanivit libidine super concubitum eorum, quorum carnes sunt ut carnes asinorum, et sicut fluxus equorum fluxus eorum.

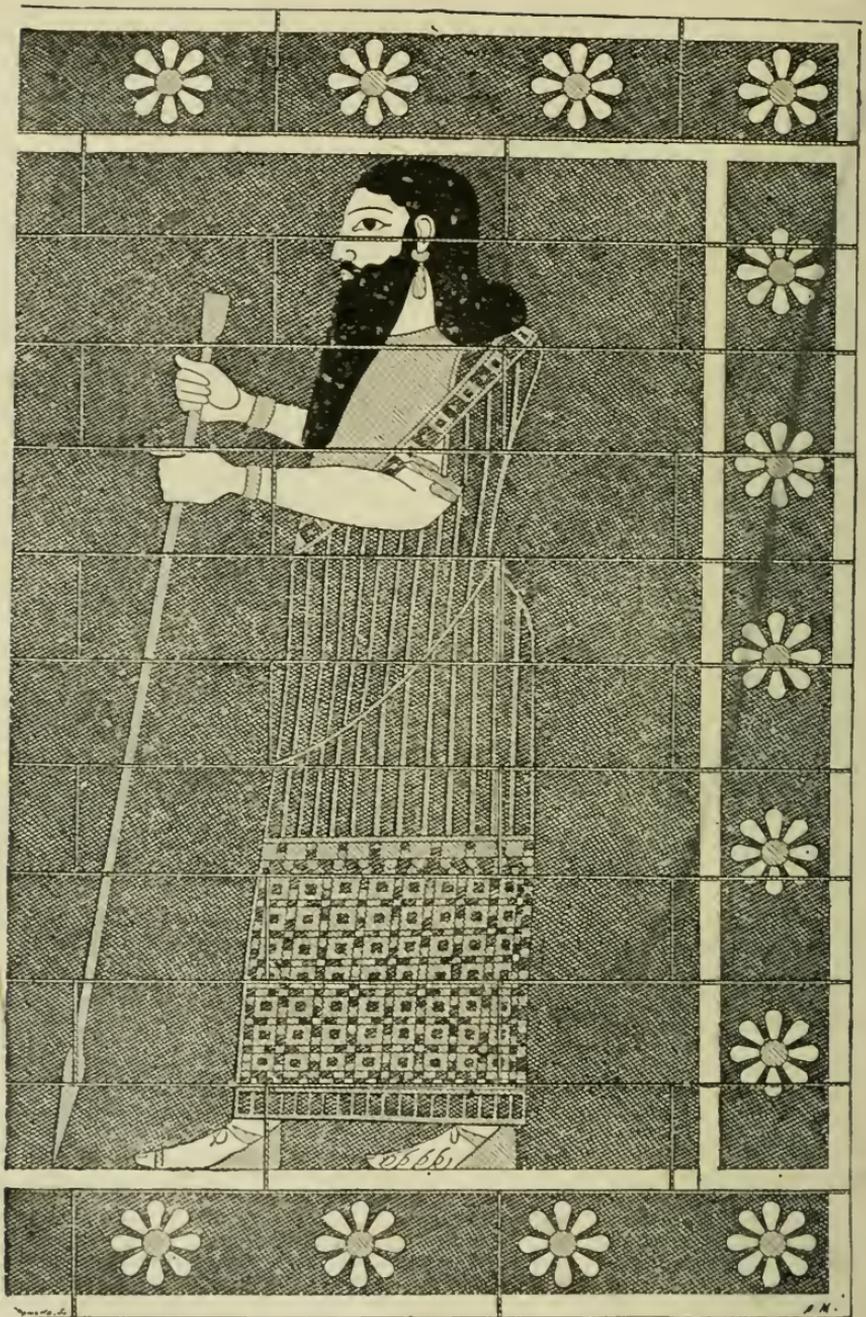
21. Et visitasti scelus adolescentiæ tuæ, quando subacta sunt in Ægypto ubera tua, et contractæ sunt mammæ pubertatis tuæ.

22. Propterea, Ooliba, hæc dicit Do-

l'origine, les « trois » guerriers montés sur un char de guerre, à ici le sens large de chefs. — *Insanivit...* (vers. 16) : comme autrefois pour les Assyriens. Comp. le vers. 11. — *Cumque venisset...* (vers. 17). Ces relations politiques avec Babylone accrurent les pratiques idolâtriques de Jérusalem et de Juda. — *Cubile mammaram*. Hébr. : la couche des amours. — *Saturata est...* de cette satiété qui suit toujours l'assouvissement des passions mauvaises. L'hébreu dit simplement : Elle s'éloigna. De même au vers. 28. Juda se fatigua donc de l'alliance, ou plutôt du joug des Chaldéens, et il chercha à se rapprocher de l'Égypte. — *Recessit anima mea...* (vers. 18). L'impure Jérusalem devint pour Jéhovah, comme

autrefois Samarie, un objet d'horreur et de dégoût. — *Fornicata... in terra Ægypti* (vers. 19). Comp. les vers. 3 et 8. En renouant ses relations avec l'Égypte, la nation réitérait, d'après l'image employée dans tout ce chapitre, les infamies de sa jeunesse. — *Carnes... ut... asinorum* (vers. 20). Comparaison hardie, pour mieux décrire les mœurs dépravées des Égyptiens. Cf. xvi, 26, et Jer. v, 8. — *Visitasti...* (vers. 21). C.-à-d., tu as renouvelé tes anciens crimes. Les mots suivants sont une répétition du vers. 3^b.

22-25. La punition de ces infidélités. La sentence s'élançe comme par bonds, à trois reprises différentes. Voyez les vers. 22, 23 et 32, munis chacun d'une petite formule d'introduction. — *Eccc...*



Peinture en briques émaillées, (Ruine de Ninive.)

le Seigneur Dieu : Voici, je susciterai contre toi tous tes amants dont ton âme s'est rassasiée, et je les rassemblerai contre toi de toutes parts,

23. Les fils de Babylone et tous les Chaldéens, nobles, rois et princes, tous les fils des Assyriens, jeunes gens bien faits, tous chefs et magistrats, princes des princes, et cavaliers renommés.

24. Ils viendront contre toi munis de chars et de roues, avec une foule de peuples; ils t'attaqueront de toutes parts, armés de la cuirasse, du bouclier et du casque; je leur donnerai le jugement, et ils te jugeront selon leurs lois.

25. Je dirigerai ma jalousie contre toi, et ils l'exerceront avec fureur; ils te couperont le nez et les oreilles, et ce qui restera, ils le feront tomber par l'épée; ils prendront tes fils et tes filles, et ce qui restera de toi sera dévoré par le feu.

26. Ils te dépouilleront de tes vêtements, et ils enlèveront tes parures précieuses.

27. Je ferai cesser ton crime, et ta fornication du pays d'Égypte; tu ne lèveras plus tes yeux vers eux, et tu ne te souviendras plus de l'Égypte.

28. Car ainsi parle le Seigneur Dieu : Voici, je te livrerai aux mains de ceux que tu hais, aux mains de ceux dont ton âme est rassasiée.

29. Ils te traiteront avec haine, ils enlèveront le fruit de tous tes travaux, ils te laisseront nue et pleine d'ignomi-

minus Deus : Ecce ego suscitabo omnes amatores tuos contra te, de quibus satiata est anima tua, et congregabo eos adversum te in circuitu;

23. filios Babylonis, et universos Chaldæos, nobiles, tyrannosque et principes, omnes filios Assyriorum, juvenes forma egregia, duces et magistratus universos, principes principum, et nominatos ascensores eorum.

24. Et venit super te instructi curru et rota, multitudo populorum; lorica, et clypeo, et galea armabuntur contra te undique; et dabo coram eis judicium, et judicabunt te judiciis suis.

25. Et ponam zelum meum in te, quem exercent tecum in furore; nasum tuum et aures tuas præcident, et quæ remanserint, gladio concident; ipsi filios tuos et filias tuas capient, et novissimum tuum devorabitur igni.

26. Et denudabunt te vestimentis tuis, et tollent vasa gloriæ tuæ.

27. Et requiescere faciam scelus tuum de te, et fornicationem tuam de terra Ægypti; nec levabis oculos tuos ad eos, et Ægypti non recordaberis amplius.

28. Quia hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego tradam te in manu eorum quos odisti, in manus de quibus satiata est anima tua.

29. Et agent tecum in odio, et tollent omnes labores tuos, et dimittent te nudam, et ignominia plenam; et revelabi-

suscitabo... Contre Ooliba aussi (comp. le vers. 9), Dieu emploiera comme instruments de ses vengeances ceux avec qui elle aura péché. — *Filios Babylonis, et universos...* Énumération longue et menaçante (vers. 23), qui reproduit en partie celle des vers. 6 et 12. — *Nobiles... et principes.* Dans l'hébreu : *I'qôd, et Sôa', et Qôa'*. De nombreux commentateurs anciens et modernes regardent, avec beaucoup de vraisemblance, ces trois mots comme des noms propres de peuples; on les retrouve, en effet, sur les monuments chaldéens, sous la forme très peu modifiée de *Pukâdu, de Sutu* et de *Kâdu*, pour désigner des peuples qui vivaient à l'est du Tigre. — *Filios Assyriorum.* L'empire assyrien était tombé, mais il faisait partie intégrante de la Chaldée. — *Principes principum.* L'hébreu a *šališim*, comme au vers. 15. — *Venit super te...* (vers. 24). Ceux dont Juda s'était follement épris, et pour lesquels il avait tout sacrifié, deviendront ses pires ennemis. — *Instructi.* Le substantif hébreu *hošên*, qu'on ne rencontre nulle part ailleurs, semble désigner une espèce d'arme; mais on ignore laquelle. Les Septante traduisent sans

motif : (Ils viendront)... du nord. — *Lorica.* Hébr. : *šannah*, le grand bouclier (*Atl. archæol.*, pl. LXXXIV, fig. 13, 21, etc.). *Clypeo* : le petit bouclier ordinaire. — *Dabo coram eis...* C.-à-d. : Je leur avanderai le soin de te juger et de te châtier. — *Ponam zelum...* (vers. 25) : la jalousie terrible de l'époux outragé. — *Nasum... præcident...* En Égypte, on mutilait de la sorte les femmes adultères. Voyez Diodore de Sicile, I, 18. — *Filios... capient.* La déportation des habitants, comme pour Samarie. Cf. vers. 10. — *Novissimum tuum.* Ce qui aura échappé au glaive périra par le feu. — *Denudabunt...* (vers. 26). Voyez xvi, 39, et la note. La cité sera entièrement pillée, dépouillée de toutes ses richesses (*tollent vasa...*). — *Requiescere faciam...* (vers. 27). Réduite à ce misérable état, Jérusalem sera bien forcée de renoncer à son idolâtrie. Cf. xvi, 41, et xxii, 15. — *Quia hæc dicit...* (vers. 28). La sentence, qui paraissait achevée, recommence avec une nouvelle vigueur. — *Tollent... labores...* (vers. 29). C.-à-d., le fruit de ses travaux, tous ses biens. — *Fecerunt hæc... quia* (vers. 30). Le Seigneur ne se lasse pas de signaler le motif du

tur ignominia fornicationum tuarum, scelus tuum, et fornicationes tuæ.

30. Fecerunt hæc tibi, quia fornicata es post gentes, inter quas polluta es in idolis earum.

31. In via sororis tuæ ambulasti, et dabo calicem ejus in manu tua.

32. Hæc dicit Dominus Deus : Calicem sororis tuæ bibes profundum et latum ; eris in derisum, et in subsannationem, quæ est capacissima.

33. Ebrietate et dolore repleberis, calice mæroris, et tristitiæ, calice sororis tuæ Samariæ.

34. Et bibes illum, et epotabis usque ad fæces ; et fragmenta ejus devorabis, et ubera tua lacerabis, quia ego locutus sum, ait Dominus Deus.

35. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Quia oblita es mei, et projecisti me post corpus tuum, tu quoque porta scelus tuum et fornicationes tuas.

36. Et ait Dominus ad me, dicens : Fili hominis, numquid judicas Oollam et Oolibam, et annuntias eis scelera earum ?

37. Quia adulteratæ sunt, et sanguis in manibus earum, et cum idolis suis fornicatæ sunt ; insuper et filios suos, quos genuerunt mihi, obtulerunt eis ad devorandum.

38. Sed et hoc fecerunt mihi : polluerunt sanctuarium meum in die illa, et sabbata mea profanaverunt.

nie ; et la honte de tes fornications, ton crime et tes impudicités seront découverts.

30. Ils te traiteront ainsi parce que tu t'es prostituée aux nations, parmi lesquelles tu t'es souillée par le culte de leurs idoles.

31. Tu as marché dans la voie de ta sœur, et je mettrai sa coupe dans ta main.

32. Ainsi parle le Seigneur Dieu : Tu boiras la coupe de ta sœur, cette coupe profonde et large, et tu seras un objet de risée et de raillerie ; sa capacité est très grande.

33. Tu seras remplie d'ivresse et de douleur, par cette coupe d'affliction et de tristesse, par cette coupe de ta sœur Samarie.

34. Tu la boiras, et tu la videras jusqu'à la lie ; tu en dévoreras même les débris, et tu te déchireras le sein, car c'est moi qui ai parlé, dit le Seigneur Dieu.

35. C'est pourquoi, ainsi parle le Seigneur Dieu : Parce que tu m'as oublié et que tu m'as rejeté derrière ton dos, toi aussi porte ton crime et tes fornications.

36. Le Seigneur me dit aussi : Fils de l'homme, ne jugeras-tu pas Oolla et Ooliba, et ne leur annonceras-tu pas leurs crimes ?

37. Car elles se sont livrées à l'adultère, et il y a du sang dans leurs mains, et elles se sont prostituées à leurs idoles ; de plus, les enfants qu'elles m'avaient engendrés, elles les leur ont offerts en pâture.

38. Voici encore ce qu'elles m'ont fait : elles ont violé mon sanctuaire en ce jour-là, et elles ont profané mes sabbats.

châtiment. — *In via sororis...* (vers. 31). Coupable autant et plus que Samarie, Jérusalem subira les mêmes maux : *dabo calicem...* Sur cette figure, voyez Is. LI, 22-23 ; Jer. xxv, 15-16, etc. Elle est commentée avec éloquence dans les vers. 32-33. — *Que est capacissima.* Ces mots se rapportent évidemment à la coupe, et non à la risée dont Juda est menacé. — *Usque ad fæces* (vers. 34). Cf. Ps. lxxiv, 9 ; Is. LI, 17. — *Fragmenta... devorabis.* Acte de pure insanité ; mais Ooliba deviendra folle après avoir vidé le calice amer. Elle le brisera, et elle en ramassera les fragments, qu'elle mordra et avec lesquels elle se déchirera la poitrine. — *Quia oblita...* (vers. 35). La punition sera grande, mais la faute avait été grande aussi. — *Projectisti... post tergum...* Hébr. : Tu m'as jeté derrière ton dos. Image du dernier mépris.

4° Récapitulation et conclusion : les reproches et les menaces retentissent simultanément contre les deux sœurs. XXIII, 36-49.

36-45. Les reproches. — *Numquid judicas...?* Dieu presse son prophète de juger et de condamner sévèrement les deux coupables. Cf. xx, 4, et xxii, 2. — *Quia adulteratæ... et sanguis...* (vers. 37). Leurs crimes consistaient surtout dans l'idolâtrie et le meurtre. Cf. xxii, 3-4. — *Filios... ad devorandum.* Rite infâme du culte de Moloch. Cf. xvi, 20, et xx, 26. — *Sed et hoc...* (vers. 38). Le pronom est très accentué, car il s'agit d'un crime énorme. Le jour même où ils avaient immolé leurs enfants à Moloch (*in die illa*) les Juifs osaient se présenter au temple, pour offrir leurs hommages à Jéhovah. C'était une association révoltante, qui profanait le sanctuaire. Comp. le vers. 39. — *Miserunt et viros.*

39. Et lorsqu'elles immolaient leurs enfants à leurs idoles, et qu'elles entraient dans mon sanctuaire en ce jour-là pour le souiller, voilà ce qu'elles ont fait au milieu de ma maison.

40. Elles ont fait chercher des hommes venant de loin, auxquels elles avaient envoyé des ambassadeurs, et voici, ils sont venus; pour eux tu t'es lavée, tu as mis du fard à tes yeux, et tu t'es ornée des parures des femmes;

41. tu t'es assise sur un lit magnifique, et une table a été dressée devant toi, et tu as placé sur elle mon encens et mes parfums.

42. On entendait la voix d'une multitude joyeuse, et à quelques-uns, que l'on amenait de cette foule d'hommes qui venaient du désert, on mettait des bracelets aux mains et des couronnes brillantes sur la tête.

43. Je dis alors au sujet de celle qui a vieilli dans l'adultère: Continuera-t-elle maintenant ses fornications, elle aussi?

39. Cumque immolarent filios suos idolis suis, et ingrederentur sanctuarium meum in die illa ut polluerent illud, etiam hæc fecerunt in medio domus meæ.

40. Miserunt ad viros venientes de longe, ad quos nuntium miserant; itaque ecce venerunt, quibus te lavisti, et circumlinisti stibio oculos tuos, et ornata es mundo muliebri;

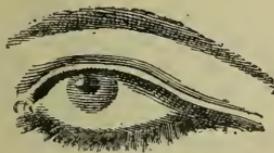
41. sedisti in lecto pulcherrimo, et mensa ornata est ante te; thymiama meum et unguentum meum posuisti super eam.

42. Et vox multitudinis exultantis erat in ea; et in viris, qui de multitudine hominum adducebantur, et veniebant de deserto, posuerunt armillas in manibus eorum, et coronas speciosas in capitibus eorum.

43. Et dixi ei, quæ attrita est in adulteriis: Nunc fornicabitur in fornicatione sua etiam hæc.

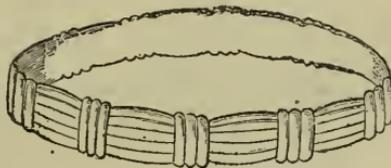
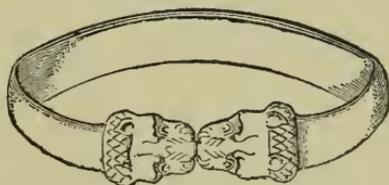
(vers. 40). Leurs alliances avec les nations païennes sont de nouveau symbolisées par la conduite des femmes de mauvaise vie, qui multiplient leurs moyens de séduction; *quibus te lavisti...* (vers. 40^b-41). Les verbes sont maintenant au singulier, quoiqu'il s'agisse des deux sœurs, parce que le prophète pense plus spécialement à Jérusalem. — *Circumlinisti stibio...*: pour donner aux yeux plus d'éclat. Sur cette coutume orientale très ancienne, voyez IV Reg. IX, 30; Job, XLII, 14, etc. (*Atl. archéol.*, pl. VI, fig. 2-10). — *Se-*

deserto. Ces mots désignent les peuplades trans-jordanienues, avec lesquelles Juda devait s'allier aussi. Cf. Jer. xxvii, 9 et ss. L'hébreu est assez obscur dans cette première partie du verset 42, où il a probablement subi des altérations



Œil fardé à l'antimoine.

disti in lecto (vers. 41). Le détail qui suit, *mensa ornata est...*, donne à croire qu'il n'est pas question d'un lit ordinaire, mais du divan sur lequel on s'étendait pour prendre les repas. Cf. Am. VI, 4, etc. — *Thymiama meum...* Jérusalem offrait aux idoles, en fumigations et en libations, les aromates et l'huile qu'elle aurait dû réserver pour le Seigneur, car elle tenait de lui ces produits de la région, et ils ne devaient retourner qu'à lui. — *Vox multitudinis...* (vers. 42). Les deux sœurs donnaient de joyeuses fêtes en l'honneur de leurs amants. Les LXX traduisent: On a fait entendre la voix de l'harmonie. La musique, en effet, était habituellement associée aux festins. Cf. IV Reg. XIX, 35; Eccl. xxxii, 7-8; Is. V, 12; Am. VI, 5-6, etc. — *In viris...* de



Bracelets assyriens.

fâcheuses. On peut le traduire ainsi: Et la voix (c.-à-d. le bruit) de la multitude se calme en elle, et vers les hommes de cette multitude d'hommes on a fait venir les buveurs du désert. La Vulgate et les LXX donnent un sens plus clair. — *Posuerunt armillas...* D'après notre version latine, Oolla et Oollba poussaient la délicatesse envers leurs convives jusqu'à les parer de bracelets et de couronnes. Cf. XVI, 33-34;

44. Et ingressi sunt ad eam quasi ad mulierem meretricem; sic ingrediebantur ad Oollam et Oolibam, mulieres nefarias.

45. Viri ergo justi sunt; hi judicabunt eas judicio adulterarum, et judicio effundentium sanguinem, quia adulteræ sunt, et sanguis in manibus earum.

46. Hæc enim dicit Dominus Deus: Adduc ad eas multitudinem, et trade eas in tumultum et in rapinam.

47. Et lapidentur lapidibus populorum, et confodiantur gladiis eorum; filios et filias earum interficient, et domos earum igne succendent.

48. Et auferam scelus de terra, et discent omnes mulieres ne faciant secundum scelus earum.

49. Et dabunt scelus vestrum super vos, et peccata idolorum vestrorum portabitis, et scietis quia ego Dominus Deus.

44. Ils sont entrés chez elle comme chez une femme débauchée; c'est ainsi qu'ils sont entrés chez Oolla et Ooliba, ces femmes criminelles.

45. Mais ces hommes sont justes; ils les jugeront comme on juge les adultères, et comme on juge ceux qui répandent le sang; car ce sont des adultères, et il y a du sang à leurs mains.

46. Car ainsi parle le Seigneur Dieu: Amène contre elles une multitude, et livre-les au tumulte et au pillage.

47. Que les peuples les lapident avec des pierres, et qu'ils les percent de leurs épées; ils tueront leurs fils et leurs filles, et ils brûleront leurs maisons par le feu.

48. J'enlèverai ainsi le crime du pays, et toutes les femmes apprendront à ne pas imiter leur crime.

49. Et on fera retomber votre crime sur vous; vous porterez les péchés de vos idoles, et vous saurez que je suis le Seigneur Dieu.

CHAPITRE XXIV

1. Et factum est verbum Domini ad me, in anno nono, in mense decimo, decima die mensis, dicens:

2. Fili hominis, scribe tibi nomen diei hujus, in qua confirmatus est rex Babylonis adversum Jerusalem hodie.

1. Dans la neuvième année, le dixième mois, le dixième jour, la parole du Seigneur me fut adressée, en ces termes:

2. Fils de l'homme, écris la date de ce jour, car c'est aujourd'hui que le roi de Babylone a rassemblé ses troupes devant Jérusalem.

Sap. II, 7-8. Toutefois ce trait est inexact, car, dans l'hébreu, on lit: *in manibus* « earum », *in capitibus* « earum », au lieu du masculin *eorum*. Les présents en question sont donc ceux que les sœurs recevaient de leurs tristes amis. — *Dixi...*: *Nunc fornicabitur...* Elles sont l'une et l'autre dissolues au dernier degré, et tout à fait incorrigibles (vers. 43-44). — *Viri ergo...* (vers. 45). De quelle manière on devra les traiter: les hommes justes (probablement les Chaldéens, ainsi nommés parce qu'ils étaient les ministres des vengeances de Dieu) seront chargés de les condamner.

46-49. La sentence. Il y avait déjà quelque temps que celle d'Oolla avait reçu son exécution; Jéhovah la réitére ici, pour ne pas séparer les deux criminelles. — *Adduc, trade...* Dans l'hébreu, ces deux versets sont à l'infinitif, et ils seraient mieux traduits par la première personne du futur: J'amènerai, je livrerai. — *Lapidentur*: en tant qu'adultères. *Confodiantur...*: en tant qu'homocides. Voyez xvi, 40, et la note. — *Auferam scelus...* (vers. 48). Le crime cessera sur le territoire juif, parce que celles qui le commettaient auront disparu. — *Discent...* mu-

lieres... Tous les peuples, figurés par ces femmes, recevront dans le châtiement des Juifs un exemple salutaire. — *Peccata idolorum...* (vers. 49). C.-à-d., la punition des crimes que l'idolâtrie avait fait commettre aux habitants de Juda.

§ XI. — Deux symboles de la ruine de Jérusalem. XXIV, 1-27.

Derniers avertissements donnés aux Juifs, au moment où le siège de Jérusalem va commencer, c.-à-d., au moment où l'exécution de la sentence va remplacer les reproches et les menaces.

1^o Introduction. XXIV, 1-2.

CHAP. XXIV. — 1-2. L'époque et l'occasion de ce nouvel oracle. — *Anno nono...*, *die...* C'est en ce jour même que les Chaldéens achevaient d'investir entièrement Jérusalem. Cf. IV Reg. xxv, 1; Jer. xxxix, 1, et lxi, 4. — *Scribe tibi...* (vers. 2). Le Seigneur voulait attirer ainsi l'attention de tous sur cette date, si grave dans l'histoire des Juifs, et dont l'anniversaire fut longtemps célébré par un jeûne solennel. Cf. Zach. viii, 19. — *Nomen diei...* Il y a une répétition solennelle dans l'hébreu: Le nom du jour, ont, de ce jour. — *Confirmatus est...* Hébr.: Le roi

3. Tu diras sous forme de proverbe cette parabole à la maison d'Israël qui m'irrite, et tu leur diras : Ainsi parle le Seigneur Dieu : Place une chaudière; place-la, dis-je, et mets-y de l'eau.

4. Remplis-la de morceaux, de tous les bons morceaux : la cuisse, l'épaule, les morceaux de choix et pleins d'os.

5. Prends les bêtes les plus grasses, mets au-dessous un monceau d'os; elle bout à gros bouillons, les os mêmes sont cuits au milieu d'elle.

6. C'est pourquoi ainsi parle le Seigneur Dieu : Malheur à la ville de sang, à la chaudière rouillée, dont la rouille n'est pas sortie! Tires-en les morceaux les uns après les autres; que le sort ne tombe pas sur elle.

7. Car son sang est au milieu d'elle, elle l'a répandu sur la pierre la plus pelée; elle ne l'a pas répandu sur la terre, pour qu'il pût être couvert de poussière.

3. Et dices per proverbium ad domum irritatricem parabolam, et loqueris ad eos : Hæc dicit Dominus Deus : Pone ollam; pone, inquam, et mitte in eam aquam.

4. Congere frusta ejus in eam, omnem partem bonam, femur et armum, electa et ossibus plena.

5. Pinguissimum pecus assume, compone quoque strues ossium sub ea; efferbuit coctio ejus, et discocta sunt ossa illius in medio ejus.

6. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Væ civitati sanguinum, ollæ cujus rubigo in ea est, et rubigo ejus non exivit de ea! Per partes et per partes suas ejice eam; non cecidit super eam sors.

7. Sanguis enim ejus in medio ejus est, super limpidissimam petram effudit illum; non effudit illum super terram; ut possit operiri pulvere.

de Babylone a mis la main (à la lettre : s'est appuyé sur Jérusalem.

2^o Premier symbole : la chaudière remplie de viande et mise sur le feu. XXIV, 3-14.

3-5. La parabole. — *Per proverbium... parabolam...* Voyez la note de XVII, 2. — *Ad domum irritatricem.* Cf. II, 5; XII, 2, etc. Israël était de plus en plus devenu une maison désolée.



A.M

Chaudière pleine de viandes. (Peinture égyptienne.)

béissante et rebelle. — *Pone ollam* (hébr., *str*, une chaudière). Cette parabole est, en vérité, un simple développement de la comparaison que les Juifs eux-mêmes avaient autrefois employée (cf. XI, 3), pour dire, avec une sacrilège audace, qu'ils ne redoutaient pas les menaces divines. Il y a une ironie terrible dans cet emprunt que le Seigneur fait à leurs propres paroles, pour les retourner contre eux. La chaudière dans laquelle ils prétendaient être en sûreté va devenir le lieu de leur ruine; après quoi elle sera brisée, elle aussi. — *Pone, inquam...* La répétition de l'ordre

montre qu'il s'agit d'une chose pressante. — *Mitte... aquam...*; *congere...* Détails dramatiques. Voyez l'*Atl. archéol.*, pl. XXI, fig. 7, 12, 13. Tous les membres de l'animal sont jetés pélemêle dans la chaudière, les meilleurs et les plus communs. Rien ne doit échapper. — *Electa et... plena.* Hébr. : (Remplis-la) d'os de choux. C.-à-d., des meilleurs morceaux; car, évidemment, la chair est supposée adhérer à ces os. — *Strues ossium* (vers. 5). Il est probable qu'il faut lire *'esim*, bois, au lieu de *'asâmin*, os. Voyez la note du vers. 10. — *Efferbuit coctio.* Littéralement dans l'hébreu : Fals bouillir ses ébullitions. Un gros feu sera entretenu sous la chaudière, pour la faire bouillir longuement et pour activer la cuisson.

6-14. Explication de la parabole. Cette interprétation a deux parties distinctes, dont chacune est introduite par la formule *Propterea hæc dicit...* (vers. 6 et 9). La première concerne plus spécialement les habitants de Jérusalem; la seconde, la ville même. La figure revient par instants, alternant avec la réalité. — Première partie (vers. 6-8) : *Væ civitati...* Dieu reproche sans cesse à Jérusalem d'avoir répandu le sang innocent. Cf. vers. 7; XXIII, 45^b; Jer. XXII, 3, etc. — *Rubigo...* C.-à-d., l'iniquité de la capitale juive. Non seulement cette ville est mauvaise, mais le mal l'a rongée et corrodée, comme la rouille ronge le fer; un nettoyage à fond est impossible, il faut donc la détruire. — *Per partes et... partes.* Elle sera d'abord vidée (ainsi dit l'hébreu, au lieu de *ejice*) de tout ce qu'elle contient, morceau par morceau. — Le préterit *non cecidit* a le sens de l'impératif « Non cadat ». Inutile de déterminer par le sort quelques morceaux que l'on désirerait laisser dans la chaudière; ils doivent tous être enlevés. — *Super limpidissimam*

8. Ut superinducerem indignationem meam, et vindicta ulciscerer, dedi sanguinem ejus super petram limpidissimam, ne operiretur.

9. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Væ civitati sanguinum, cujus ego grandem faciam pyram!

10. Congere ossa, quæ igne succendam; consumentur carnes, et coquetur universa compositio, et ossa tabescent.

11. Pone quoque eam super prunas vacuam, ut incalcescat, et liquefiat æs ejus, et confluetur in medio ejus inquinamentum ejus, et consumatur rubigo ejus.

12. Multo labore sudatum est, et non exivit de ea nimia rubigo ejus, neque per ignem.

13. Immunditia tua execrabilis, quia mundare te volui, et non es mundata a sordibus tuis; sed nec mundaberis prius, donec quiescere faciam indignationem meam in te.

14. Ego Dominus locutus sum; veniet, et faciam; non transeam, nec parcam, nec placabor; juxta vias tuas, et juxta adinventiones tuas judicabo te, dicit Dominus.

15. Et factum est verbum Domini ad me, dicens :

16. Fili hominis, ecce ego tollo a te desiderabile oculorum tuorum in plaga;

8. Pour montrer mon indignation et pour me venger, j'ai répandu son sang sur la pierre la plus polie, pour qu'il ne fût pas couvert.

9. C'est pourquoi ainsi parle le Seigneur Dieu : Malheur à la ville de sang, dont je ferai un grand bûcher!

10. Entasse les os, que je ferai brûler dans le feu; les chairs seront consumées, tout ce qu'il y a sera cuit, et les os seront brûlés.

11. Mets aussi la chaudière vide sur les charbons, afin qu'elle s'échauffe, que son airain soit brûlant, et que son ordure se fonde au dedans, et que sa rouille se consume.

12. On y a beaucoup travaillé, on y a sué; mais sa rouille trop considérable n'en a pu sortir, même par le feu.

13. Ta souillure est exécration, parce que j'ai voulu te purifier, et que tu n'as pas été purifiée de tes ordures; mais tu ne seras plus purifiée, jusqu'à ce que j'aie satisfait mon indignation contre toi.

14. Moi, le Seigneur, j'ai parlé; cela arrivera, et je l'exécuterai; je ne passerai pas *sans punir*, je ne pardonnerai pas, et je ne m'apaiseraï pas; et je te jugerai selon tes voies et selon tes œuvres, dit le Seigneur.

15. La parole du Seigneur me fut adressée en ces termes :

16. Fils de l'homme, voici, je vais t'enlever par un coup soudain les délices

mam... (vers. 7). Hébr. : Sur le rocher aride, c.-à-d., nu. Ce trait relève l'impudence avec laquelle Jérusalem commettait ses crimes. La loi prescrivait (cf. Lev. iv, 7; Deut. xii, 16, etc.) de répandre à terre le sang des victimes et des animaux de boucherie, afin qu'il fût absorbé par le sol et qu'il disparût; mais Jérusalem le prend pas même la peine de dissimuler ses nombreux homicides. Cf. Job, xvi, 18; Is. xxvi, 21, etc. — *Ut superinducerem... dedi...* (vers. 8). Jéhovah proclame qu'il a lui-même fait (c.-à-d., permis) cela, afin de pouvoir châtier davantage la coupable. — *Propterea... : Væ...* Seconde partie de l'interprétation (vers. 9-14). La description est d'une admirable vigueur. — *Congere ossa... succendam* (vers. 10). D'après l'hébreu : Multipile le bois, allume le feu. Cette fois, il y a l'échin dans le texte primitif (voyez la note du vers. 5*). — *Coquetur... compositio*. La signification de l'hébreu n'est pas certaine; probablement : Assaisonne l'assaisonnement. D'après les LXX : Que le jus soit diminué. — *Pone... vacuam* (vers. 11). Après que les habitants de Jérusalem, figurés par la chair et les os, auront été consumés, la ville passera de nouveau par

le feu, jusqu'à ce qu'elle soit totalement détruite, et son iniquité avec elle. — *Multo labore sudatum...* (vers. 12). Hébr. : Les efforts sont inutiles. Le mal a pénétré si avant, qu'il n'est plus possible de l'enlever. — *Immunditia... execrabilis* (vers. 13). A la lettre d'après l'hébreu : Le crime est dans ta souillure. C.-à-d. : Tu es profondément souillée. — *Mundare te volui...* Trait pathétique, immédiatement suivi de nouveaux détails tragiques : *nec mundaberis... donec...* Ils n'ont pas voulu se laisser purifier; ils seront détruits. — *Non transeam..., nec placabor* (vers. 14). Hébr. : Je ne cesserai pas..., je ne me repentirai pas.

3^o Second symbole : Jéhovah défend à Ézéchiël de se mettre en deuil après la mort de sa femme. XXIV, 15-27.

15-18. L'oracle divin. — *Tollo... in plaga* : par une mort soudaine. — *Desiderabile oculorum...* (vers. 16). Expression très délicate (cf. Thren. ii, 4, etc.), qui représente ici la femme du prophète, d'après le vers. 18. — *Non planges, neque...* Accumulation énergique de synonymes. Ézéchiël devra concentrer toute sa douleur au dedans de son âme, et s'interdire, non

de tes yeux; et tu ne te lamenteras pas, tu ne pleureras pas, et tes larmes ne couleront pas.

17. Gémis en silence, mais ne prends pas le deuil des morts; que ta couronne reste liée sur ta tête, et que tes chaussures soient à tes pieds; tu ne te couvrirás pas le visage d'un voile, et tu ne mangeras pas les mets de ceux qui sont en deuil.

18. Je parlai donc le matin au peuple, et ma femme mourut le soir; et le lendemain matin je fis ce que Dieu m'avait ordonné.

19. Alors le peuple me dit: Pourquoi ne nous indiques-tu pas ce que signifie ce que tu fais?

20. Je leur répondis: La parole du Seigneur m'a été adressée en ces termes:

21. Dis à la maison d'Israël: Ainsi parle le Seigneur Dieu: Voici, je vais profaner mon sanctuaire, l'orgueil de votre empire, les délices de vos yeux et l'objet des craintes de votre âme; vos fils et vos filles, que vous avez laissés, tomberont par l'épée.

22. Et vous ferez comme j'ai fait: vous ne vous couvrirez pas le visage d'un voile, et vous ne mangerez pas les mets de ceux qui sont en deuil;

23. vous aurez vos couronnes sur vos têtes et des chaussures aux pieds; vous ne vous lamenterez pas, et vous ne

et non planges, neque plorabis, neque fluent lacrymæ tuæ.

17. Ingemisce faciens, mortuorum luctum non facies; corona tua circumligata sit tibi, et calceamenta tua erunt in pedibus tuis; nec amictu ora velabis, nec cibos lugentium comedes.

18. Locutus sum ergo ad populum mane, et mortua est uxor mea vespere; fecique mane sicut præceperat mihi.

19. Et dixit ad me populus: Quare non indicas nobis quid ista significant, quæ tu facis?

20. Et dixi ad eos: Sermo Domini factus est ad me, dicens:

21. Loquere domui Israël: Hæc dicit Dominus Deus: Ecce ego polluam sanctuarium meum, superbiam imperii vestri, et desiderabile oculorum vestrorum, et super quo pavet anima vestra; filii vestri, et filiæ vestræ, quas reliquistis, gladio cadent.

22. Et facietis sicut feci: ora amictu non velabitis, et cibos lugentium non comedetis;

23. coronas habebitis in capitibus vestris, et calceamenta in pedibus; non plangetis, neque flebitis; sed tabescetis

seulement les cris et les lamentations lugubres auxquels se livrent si facilement les Orientaux (cf. Gen. xxiii, 2; Jer. xxii, 18, etc.), mais même les larmes silencieuses (*neque fluent...*). — L'expression *mortuorum luctum* (vers. 17) désigne les nombreuses manifestations extérieures de deuil qui accompagnent les funérailles dans les contrées bibliques. Cf. I Reg. iv, 12; II Reg. 1, 2, et xv, 32; Jer. xvi, 6; Mich. i, 16, etc. Quelques-unes de ces pratiques vont être citées comme exemples. Les personnes en deuil allaient tête nue; cf. Lev. xxi, 20; Is. lxi, 3. Elles marchaient nu-pieds; cf. II Reg. xv, 30. Elles se voilaient le visage; cf. Lev. xiii, 45; Mich. iii, 7. Ézéchiel devra éviter ces divers rites. — *Corona tua*. Hébr.: la tiare, ou le turban. — *Cibos lugentium*. A la lettre dans l'hébreu: le pain des hommes, c.-à-d. le pain des autres, les mets qu'on apportait, comme marque de sympathie, aux personnes affligées. Cf. Prov. xxxi, 6; Jer. xvi, 17 (voyez la note) — *Locutus... mane...* (vers. 18). La femme du prophète mourut donc subitement, le soir du jour où il avait exposé au peuple l'allégorie de la chaudière (versets 1-14). — *Fecique mane*. Le lendemain matin, Ézéchiel évita de prendre le deuil, conformément à l'ordre du Seigneur.

19-21. Interprétation de ce second symbole: le peuple juif perdra, lui aussi, ce qu'il a de plus cher, et il n'aura pas la consolation de manifester sa douleur. — *Dixit... populus*. Vivement surpris de l'attitude extraordinaire du prophète, ses compagnons d'exil lui en demandèrent l'explication. Au lieu de *quare non indicas...*, l'hébreu dit, plus délicatement: Est-ce que tu ne nous indiquerás pas...? — *Et dixi...* (vers. 20). Il satisfait aussitôt leur légitime curiosité. — *Ecce... polluam...* (vers. 21). Dieu fera lui-même profaner son temple par les Chaldéens. — *Superbiam imperit...* Hébr.: l'orgueil de votre force. Le temple de Jérusalem, sanctifié par la présence de Jéhovah, était, en effet, une gloire et une force pour les Juifs. — *Super quo pavet...* Hébr.: l'amour de votre âme; c.-à-d. l'objet de vos plus chères affections. — A cette calamité générale s'ajouteront les malheurs privés: *filii... et filiæ...* Du trait *quas reliquistis...* Il résulte que les enfants et les parents d'un certain nombre de déportés étaient demeurés en Judée. — *Facietis sicut...* (vers. 22). Eux non plus, ils ne pourront se livrer publiquement aux manifestations naturelles du deuil et de la tristesse; leurs cruels et orgueilleux vainqueurs, au milieu desquels ils résidaient, en auraient été offensés et

in iniquitatibus vestris, et unusquisque gemet ad fratrem suum.

24. Eritique Ezechiel vobis in portentum : juxta omnia quæ fecit, facietis cum venerit istud; et scietis quia ego Dominus Deus.

25. Et tu, fili hominis, ecce in die, qua tollam ab eis fortitudinem eorum, et gaudium dignitatis, et desiderium oculorum eorum, super quo requiescunt animæ eorum, filios et filias eorum,

26. in die illa, cum venerit fugiens ad te ut annuntiet tibi.

27. in die, inquam, illa aperietur os tuum cum eo qui fugit; et loqueris, et non silebis ultra; erisque eis in portentum, et scietis quia ego Dominus.

pleurerez pas; mais vous dessécherez dans vos iniquités, et chacun gémera auprès de son frère.

24. Ezéchiel sera pour vous un signe: tout ce qu'il a fait, vous le ferez lorsque ces choses seront arrivées, et vous saurez que je suis le Seigneur Dieu.

25. Et toi, fils de l'homme, voici, le jour où je leur ôterai leur force, leur joie et leur dignité, et le désir de leurs yeux. ce qui fait le repos de leurs âmes, leurs fils et leurs filles,

26. en ce jour-là, lorsqu'un fuyard viendra à toi et te l'annoncera,

27. en ce jour, dis-je, ta bouche s'ouvrira pour parler avec ce fuyard; tu parleras, et tu ne te tairas plus; tu leur seras un signe, et vous saurez que je suis le Seigneur.

CHAPITRE XXV

1. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

2. Fili hominis, pone faciem tuam contra filios Ammon, et prophetabis de eis.

3. Et dices filiis Ammon : Audite verbum Domini Dei. Hæc dicit Dominus

1. La parole du Seigneur me fut adressée, en ces termes :

2. Fils de l'homme, tourne ton visage contre les enfants d'Ammon, et prophétise contre eux.

3. Tu diras aux enfants d'Ammon : Écoutez la parole du Seigneur Dieu.

s'y seraient opposés. — *Tabescetis in iniquitatibus...* (vers. 23). Accomplissement littéral d'une ancienne menace (Lev. xxvi, 39). — *Unusquisque... ad fratrem...* Ils ne pourront gémir et se plaindre qu'en secret, dans l'intimité, les uns auprès des autres. — *Ezechiel... in portentum.* C.-à-d., un signe vivant de ce qui doit leur arriver. — *Et scietis...* Ils reconnaîtront, lorsque ces choses s'accompliront, qu'elles n'avaient pas été j'édites en vain.

25-27. Alors le prophète cessera d'être condamné à un silence relatif, et il pourra parler librement. — *Et tu...* Transition à une nouvelle révélation. — *In die qua tollam...* : après que le temple aura été détruit, car c'est lui encore qui est représenté par les mots *fortitudinem...*, *gaudium...*, *desiderium...* Cf. vers. 21, et Ps. xlvii, 3. — *Cum... fugiens...* (vers. 26) : un fugitif, qui aura réussi à s'échapper de Jérusalem après que les Chaldéens s'en seront emparés, et qui viendra apporter aux exilés la nouvelle du malheur suprême de la nation. Son arrivée est notifiée plus loin (xxxiii, 21). — *In die... illa* (vers. 27). Répétition solennelle; comp. les vers. 25 et 26 : en ce jour de terrible vengeance. — *Aperietur os... cum eo...* Hébraïsme. La bouche d'Ezéchiel devait s'ouvrir, c.-à-d., reprendre sa liberté de parole, au moment même de l'arrivée du fugitif : *et loqueris, et non...* Allusion évidente au

silence que le Seigneur avait autrefois imposé à son serviteur. Cf. iii, 26-27, et la note. — *Erisque... portentum.* Ce silence était un signe menaçant; la permission de parler, et surtout, comme le démontrera la dernière partie du livre (chap. xxxiii-xlviii), de parler pour annoncer de joyeuses et glorieuses nouvelles, est donc à elle seule une promesse de temps meilleurs.

SECTION II. — LE MINISTÈRE PROPHÉTIQUE D'ÉZÉCHIEL CONTRE LES NATIONS PAÏENNES. XXV, 1 — XXXII, 32.

Comme Isaïe (chap. xiii-xxiii), et comme Jérémie (chap. xlvi-li), notre prophète a groupé en un livre spécial les révélations qu'il avait reçues de Dieu au sujet des païens. Ammon, Moab, Edom, les Philistins, Tyr, Sidon, l'Égypte, s'entendent successivement prédire les humiliations et les souffrances qui leur seront bientôt infligées par les Chaldéens.

§ I. — Prophéties contre divers peuples voisins de Juda. XXV, 1-17.

1° Contre les Ammonites. XXV, 1-7.
CHAP. XXV. — 1-3^a. Introduction. — *Pone faciem...* Voyez vi, 2; xiii, 17, etc. — *Filios Ammon.* Ce peuple avait toujours été ennemi de sentimens haineux contre Israël; cf. Jud. ii, 13, et xi, 32-33; I Reg. ii, 2-11; II Reg. x, 1-6;

Ainsi parle le Seigneur Dieu : Parce que tu as dit : Bien, bien, lorsque mon sanctuaire a été profané, et lorsque la terre d'Israël a été désolée, et lorsque la maison de Juda a été emmenée captive,

4. à cause de cela je te livrerai en héritage aux fils de l'Orient, et ils établiront chez toi les parcs de leurs troupeaux, et ils dresseront chez toi leurs tentes; ils mangeront tes récoltes, et ils boiront ton lait.

5. Je ferai de Rabbath la demeure des chameaux, et *du pays* des enfants d'Ammon un bercail pour les brebis; et vous saurez que je suis le Seigneur.

6. Car ainsi parle le Seigneur Dieu : Parce que tu as battu des mains et frappé du pied, et que tu t'es réjoui de tout ton cœur, au sujet de la terre d'Israël,

7. à cause de cela j'étendrai ma main sur toi, je te livrerai en proie aux nations, je t'effacerai du nombre des peuples, je t'exterminerai de dessus la terre, et je te briserai, et tu sauras que je suis le Seigneur.

8. Ainsi parle le Seigneur Dieu : Parce que Moab et Séir ont dit : Voici, la maison de Juda est comme toutes les nations;

9. à cause de cela, voici, j'ouvrirai le flanc de Moab, du côté des villes, de ses villes, dis-je, et de ses frontières, les

Deus : Pro eo quod dixisti : Euge, euge, super sanctuarium meum, quia pollutum est; et super terram Israel, quoniam desolata est; et super domum Juda, quoniam ducti sunt in captivitatem,

4. idcirco ego tradam te filiis orientibus in hereditatem, et collocabunt caulas suas in te, et ponent in te tentoria sua; ipsi comedent fruges tuas, et ipsi bibent lac tuum.

5. Daboque Rabbath in habitaculum camelorum, et filios Ammon in cubile pecorum; et scietis quia ego Dominus.

6. Quia hæc dicit Dominus Deus : Pro eo quod plausisti manu et percussisti pede, et gavisus es ex toto affectu super terram Israel,

7. idcirco ecce ego extendam manum meam super te, et tradam te in direptionem gentium, et interficiam te de populis, et perdam de terris, et conteram; et scies quia ego Dominus.

8. Hæc dicit Dominus Deus : Pro eo quod dixerunt Moab et Seir : Ecce sicut omnes gentes, domus Juda;

9. idcirco ecce ego aperiam humerum Moab de civitatibus; de civitatibus, inquam, ejus, et de finibus ejus, inclytas

II Par. xx, 1-25, et xxvii, 5; Jer. xlix, 1, etc. Aussi est-il fréquemment l'objet des menaces de Jéhovah; cf. Is. xi, 14; Jer. xlix, 1-6; Am. i, 13-15; Soph. ii, 8-11, etc. Ézéchiel a déjà annoncé précédemment leur ruine. Cf. xxi, 28 et ss.

3^b-5. Première partie de l'oracle. — *Pro eo quod...* La sentence est tout d'abord motivée (vers. 3^b). — *Dixisti: Euge, euge.* Hébr.: Tu as dit: *H'è'ah*. Exclamation de moquerie et de joie maligne (cf. Ps. xxxv, 21), occasionnée par la ruine soit du temple de Jérusalem (*super sanctuarium, quia...*), soit du peuple juif (*super terram...*). Jaloux de la gloire d'Israël, les Ammonites avalent vu avec bonheur l'anéantissement de son existence religieuse et politique. Il résulte de ces détails que cet oracle et les trois suivants (vers. 8-17) sont postérieurs à la ruine de Jérusalem. — *Idcirco...* La sentence retentit, effrayante (vers. 4 et ss.). — *Filiis orientibus.* Hébr.: les fils de l'Orient; c.-à-d. les Arabes du désert. Cf. Jud. vi, 3; Job, i, 3, etc. Ces tribus, voisines du territoire d'Ammon, devaient le recevoir en héritage (*tradam te...*); non toutefois le conquérir, car cette tâche était réservée à Nabuchodonosor. — *Collocabunt caulas...*, *tentoria...* Les Arabes en question formaient une

population essentiellement nomade et pastorale. — *Fruges...*, *lac...* Les produits agricoles du pays deviendront leur propriété. — *Rabbath* (vers. 5) était la capitale des Ammonites. Voyez xxi, 25 et la note. « Elle est devenue à la lettre une étable pour les chameaux des Bédouins nomades » (*habitaculum camelorum*). — *Et scietis quia...* C'est le refrain des oracles contre les païens (cf. vers. 7, 11, 14, 17; xxvi, 6; xxviii, 22-23, etc.), comme des oracles contre les Juifs.

6-9. Seconde partie de la prophétie contre les Ammonites. Elle ne fait que répéter la première partie, sous une autre forme. Sa marche est la même: d'abord les reproches (vers. 6), puis la sentence (vers. 7-9). — *Plausisti...*, *percussisti...* Deux manières d'applaudir. — *Gavisus... toto affectu.* Plus fortement encore dans l'hébreu: Tu t'es réjoui de tout ton mépris (du fond) de l'âme. Jolie très intense, très méchante. — *Interficiam te...* (vers. 7). Les Ammonites sont condamnés à disparaître du nombre des peuples. Ce qui se réalisa peu à peu, à la suite de la conquête chaldéenne. Le pays est aujourd'hui un vrai désert.

2^o Contre les Moabites. XXV, 8-11.

8-11. Le vers. 8 contient les menaces, les suivants exposent la sentence. — *Moab et Seir.*

terræ Bethjesimoth, et Beelmeon et Cariathaim,

10. filijs Orientis cum filiis Ammon, et dabo eam in hereditatem, ut non sit ultra memoria filiorum Ammon in gentibus.

11. Et in Moab faciam judicia, et scient quia ego Dominus.

12. Hæc dicit Dominus Deus : Pro eo quod fecit Idumæa ultionem ut se vindicaret de filiis Juda, peccavitque delinquens, et vindictam expetivit de eis ;

13. idcirco hæc dicit Dominus Deus : Extendam manum meam super Idumæam, et auferam de ea hominem et jumentum, et faciam eam desertam ab austro, et qui sunt in Dedan gladio cadent.

14. Et dabo ultionem meam super Idumæam per manum populi mei Israël, et facient in Edom juxta iram meam et furorem meum ; et scient vindictam meam, dicit Dominus Deus.

15. Hæc dicit Dominus Deus : Pro eo

belles villes du pays, Bethjesimoth, Bèelméon et Cariathaim ;

10. je le livrerai aux fils de l'Orient avec les enfants d'Ammon ; et je leur donnerai le pays en héritage, afin que désormais le souvenir des enfants d'Ammon soit effacé parmi les nations.

11. Sur Moab aussi j'exercerai mes jugements, et ils sauront que je suis le Seigneur.

12. Ainsi parle le Seigneur Dieu : Parce que l'Idumée s'est satisfaite en se vengeant des enfants de Juda, et parce qu'elle a péché en cherchant à se venger d'eux,

13. à cause de cela, ainsi parle le Seigneur Dieu : J'étendrai ma main sur l'Idumée, j'en exterminerai les hommes et les bêtes, j'en ferai un désert du côté du midi, et ceux qui sont à Dédan tomberont par l'épée.

14. J'exercerai ma vengeance sur l'Idumée par la main de mon peuple Israël, et ils traiteront Edom selon ma colère et ma fureur ; et ils reconnaîtront ma vengeance, dit le Seigneur Dieu.

15. Ainsi parle le Seigneur Dieu : Parce

C.-à-d., les Moabites et les Iduméens ; mais ces derniers auront plus bas leur oracle spécial (vers. 12 et ss.). Les Moabites partageaient tous les sentiments d'Ammon contre le peuple de Dieu ; ils partageront le même châtement. Cf. Is. xv-xvi ; Jer. XLVIII, 1-47. — *Stetit... gentes... Juda*. Ils refusèrent de reconnaître le rôle supérieur, les glorieux privilèges de Juda, le regardant comme une nation ordinaire. — *Aperiam humerum...* Hébr. : J'ouvrirai le côté, c.-à-d. la frontière de Moab, de sorte que l'ennemi pourra aisément envahir le pays. — *De civitatibus* (notez la répétition solennelle de ces mots)... Les envahisseurs s'empareront en premier lieu des villes ; le reste de la contrée sera ensuite pour eux une proie facile. — *Incliyas terræ*. L'hébreu emploie l'abstrait : la gloire du pays. — *Bethjesimoth* paraît avoir occupé l'emplacement des ruines actuelles de Souaïmeh, sur la rive N.-E. de la mer Morte. Cf. Num. xxii, 1 ; Jos. xii, 3. — *Beelmeon* (hébr. : *Ba'alme'ôn*) est représentée par Miyôdn, à environ trois kilomètres d'Hésébon. Cf. Num. xxxii, 3 ; Jos. xiii, 17, etc. *Cariathaim*, aujourd'hui El-Kuréyat, était encore plus au sud. Cf. Gen. xiv, 6 ; Num. xxxii, 37, etc. (*Atl. géogr.*, pl. vii et xii). — *Filiis Orientis*. Ces Arabes du désert (note du vers. 4) devaient régner en maîtres sur le territoire de Moab comme sur celui des Ammonites (*cum filijs...*). L'oracle revient sur ces derniers (*ut non... ultra Ammon*), pour associer étroitement leur sort à celui des Moabites. — *In Moab... judicia*. Cinq ans après la prise de Jérusalem, Nabuchodonosor conquiert le pays de Moab, et la nation

disparait à son tour peu à peu. Voyez Josèphe, *ant.*, x, 9, 7.

3° Contre l'Idumée. XXV, 12-14.

12-14. C'est toujours la même marche : les proches, vers. 12 ; la sentence, vers. 13-14. — *Fecit... ultionem*. Crime analogue à celui d'Ammon et de Moab. Edom aussi avait nourri et manifesté une haine perpétuelle contre Israël (cf. Num. xx, 18-21 ; II Par. xxviii, 17 ; Ps. cxxxvi, 7 ; Am. i, 11 ; Abd., 1 et ss., etc.) ; de là des menaces fréquentes d'un châtement sévère (cf. Num. xxiv, 18-19 ; Is. xi, 14 ; Jer. xlix, 7-12 ; Joel, iii, 19, etc.). Ézéchiël reviendra longuement sur lui (chap. xxxv). — *Peccavit... delinquens*. Hébraïsme : il a grièvement péché. — *Auferam de ea...* (vers. 13). Le pays sera transformé en désert. — *Ab austro...* Hébr. : de Témân. On nommait ainsi la province la plus méridionale de l'Idumée. Cf. Jer. xlix, 20-21, etc. (*Atl. géogr.*, pl. v). — *In Dedan*. Hébr. : Jusqu'à Dédan. Contrée située à l'est de l'Idumée. Cf. Is. xxi, 13 et la note (*Atl. géogr.*, pl. i, iii). — *Per manum... Israel* (vers. 14). Cette fois, ce sont les Juifs eux-mêmes qui deviendront les instruments de la vengeance divine. Cf. Abd., 17-19. Ils le furent réellement sous Jean Hyrcan, qui conquiert l'Idumée, et oblige ses derniers habitants à se fondre avec Israël. Cf. I Mach. v, 65 ; II Mach. x, 16 ; Josèphe, *ant.* xiii, 9, 1.

4° Contre les Philistins. XXV, 15-17.

15-17. Le crime des Philistins, vers. 15, et leur châtement, vers. 16-17. — *Palestini*. La Vulgate donne de temps à autre cette forme au mot hébreu *Philistin*. — *Fecerunt... vindictam*. A eux

que les Philistins se sont livrés à la vengeance, et qu'ils se sont vengés de tout leur cœur, en massacrant, pour satisfaire d'anciennes inimitiés,

16. à cause de cela, ainsi parle le Seigneur Dieu : Voici, j'étendrai ma main sur les Philistins, et je tueraï ces meurtriers, et je perdraï ce qui reste sur la côte de la mer.

17. J'exercerai sur eux de grandes vengeances, en châtiant dans ma fureur; et ils sauront que je suis le Seigneur, lorsque je me serai vengé d'eux.

quod fecerunt Palæstini vindictam, et ulti se sunt toto animo, interficientes, et implentes inimicitias veteres;

16. propterea hæc dicit Dominus Deus. Ecce ego extendam manum meam super Palæstinos, et interficiam interfectores, et perdam reliquias maritimæ regionis.

17. Faciamque in eis ultiones magnas, arguens in furore; et scient quia ego Dominus, cum dederò vindictam meam super eos.

CHAPITRE XXVI

1. La onzième année, le premier jour du mois, la parole du Seigneur me fut adressée en ces termes :

2. Fils de l'homme, parce que Tyr a dit de Jérusalem : Bien! elles sont brisées, les portes des peuples; on se retourne vers moi; je me remplirai, elle est déserte;

3. à cause de cela, ainsi parle le Seigneur Dieu : Voici, je viens contre toi,

1. Et factum est in undecimo anno, prima mensis, factus est sermo Domini ad me, dicens :

2. Fili hominis, pro eo quod dixit Tyrus de Jerusalem : Euge, confractæ sunt portæ populorum, conversa est ad me; implebor, deserta est;

3. propterea hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego super te, Tyre, et ascendere

aussi, Dieu reproche leur haine contre son peuple. « Les livres historiques de l'Ancien Testament sont presque un récit perpétuel de l'hostilité des Philistins contre les Hébreux. » Les menaces de Jéhovah ne leur manquèrent pas; cf. Is. xiv, 29-32; Jer. xlvii; Am. i, 6-8; Soph. ii, 4-7. — *Interficientes et implentes...* Hébr. : pour détruire, dans leur inimitié éternelle. — *Interfectores* (vers. 16). Hébr. : les *K'rêîm*. Nom propre, porté par une branche des Philistins; cf. I Reg. xxx, 14; Soph. ii, 5, etc. D'assez nombreux critiques le rapprochent de celui de l'île de Crète; d'où ils concluent que les Philistins seraient originaires de cette île. Si la Vulgate n'a pas exactement traduit, du moins elle a bien rendu le jeu de mots du texte hébreu : *hikraîfi K'rêîm*. — *Perdam reliquias*. Par conséquent, les Philistins seront complètement extirpés. — *Maritimæ regionis*. Ils occupaient une région très fertile sur les bords de la Méditerranée, au S.-O. de la Palestine (*Atl. géogr.*, pl. vii).

II. — Oracles contre Tyr et Sidon. XXVI, 1 — XXVIII, 26.

Ce sont incomparablement les plus beaux de tout ce groupe. Il y en a quatre, dont chacun est introduit par une formule particulière (cf. xxvi, 1; xxvii, 1; xxviii, 1, 20). Les trois premiers sont adressés à Tyr; le quatrième concerne Sidon. Tyr, cette glorieuse capitale de la confédération phénicienne, était alors à l'apogée de sa puissance. Elle se composait de deux cités : la Tyr antique (Palætyr, comme la nomment les

Grecs), bâtie sur le continent, et la nouvelle Tyr, construite sur une île, à environ douze cents pas du rivage. Voilà pourquoi les descriptions qui suivent nous la montrent située tantôt sur le bord de la Méditerranée (cf. xxvi, 5, 14, 19, etc.), tantôt au milieu de la mer (cf. xxvi, 7 et ss.; xxvii, 3). Voyez l'*Atl. géogr.*, pl. vii. On trouve d'autres prophéties contre Tyr dans Isaïe, xxiii, 1 et ss.; dans Jérémie, xxv, 22, et xxvii, 3; dans Joël, iii, 4, et dans Amos, i, 9-10.

1^o Premier oracle contre Tyr. XXVI, 1-21.

Des formules de transition le partagent en quatre strophes (cf. vers. 2, 7, 15, 19).

CHAP. XXVI. — 1. Introduction générale. — *In undecimo anno*. L'oracle est daté de la onzième année de la captivité de Jéchonias. Voyez 1, 2, et la note. C'est en cette même année que les Chaldéens s'emparèrent de Jérusalem. — *Prima mensis*. Le texte hébreu ne dit pas non plus de quel mois il s'agit. Le manuscrit alexandrin des LXX supplée les mots τοῦ πρώτου, le premier.

2-6. Thème général des oracles prononcés contre Tyr : cette ville orgueilleuse sera renversée, parce qu'elle a gravement offensé Jéhovah. — *Pro eo quod...* La sentence est motivée, selon la coutume. Cf. xxv, 3^b, 6, 8, 12, 15, etc. — *Dixit... de Jerusalem*. C'est par anticipation que Tyr, personnifiée, tenait au sujet de Jérusalem ce langage insultant, puisque la capitale juive existait encore; mais il était aisé de prévoir que les Chaldéens ne tarderaient guère à s'en empa-

faciam ad te gentes multas, sicut ascendit mare fluctuans.

4. Et dissipabunt muros Tyri, et destruent turres ejus; et radam pulverem ejus de ea, et dabo eam in limpidiissimam petram.

5. Siccatio saganarum erit in medio maris, quia ego locutus sum, ait Dominus Deus, et erit in direptionem gentibus.

6. Filiae quoque ejus, quæ sunt in agro, gladio interficientur; et scient quia ego Dominus.

7. Quia hæc dicit Dominus Deus: Ecce ego adducam ad Tyrum Nabuchodonosor, regem Babylonis, ab aquilone, regem regum, cum equis, et curribus, et equitibus, et cœtu, populoque magno.

8. Filias tuas quæ sunt in agro gladio interficiet; et circumdabit te munitio-nibus, et comportabit aggerem in gyro, et elevabit contra te clypeum.

9. Et vineas et arietes temperabit in muros tuos, et turres tuas destruet in armatura sua.

10. Inundatione equorum ejus operiet te pulvis eorum; a sonitu equitum, et rotarum, et curruum, movebuntur muri tui, cum ingressus fuerit portas tuas quasi per introitum urbis dissipatæ.

Tyr, et je ferai monter contre toi des nations nombreuses, comme la mer fait monter ses flots.

4. Elles détruiront les murs de Tyr, et elles abattront ses tours: je racle-rai sa poussière, et je ferai d'elle une pierre toute nue.

5. Elle sera au milieu de la mer un lieu où l'on séchera les filets, car c'est moi qui ai parlé, dit le Seigneur Dieu, et elle sera la proie des nations.

6. Ses filles qui sont dans la campagne seront aussi tuées par l'épée, et ils sauront que je suis le Seigneur.

7. Car ainsi parle le Seigneur Dieu: Voici, je vais amener contre Tyr, du septentrion, Nabuchodonosor, roi de Babylone, le roi des rois, avec des chevaux, des chars, des cavaliers, et une grande multitude de peuples.

8. Il tuera par l'épée tes filles qui sont dans la campagne, il t'environnera de forts, il construira un retranchement autour de toi, et il lèvera le bouclier contre toi.

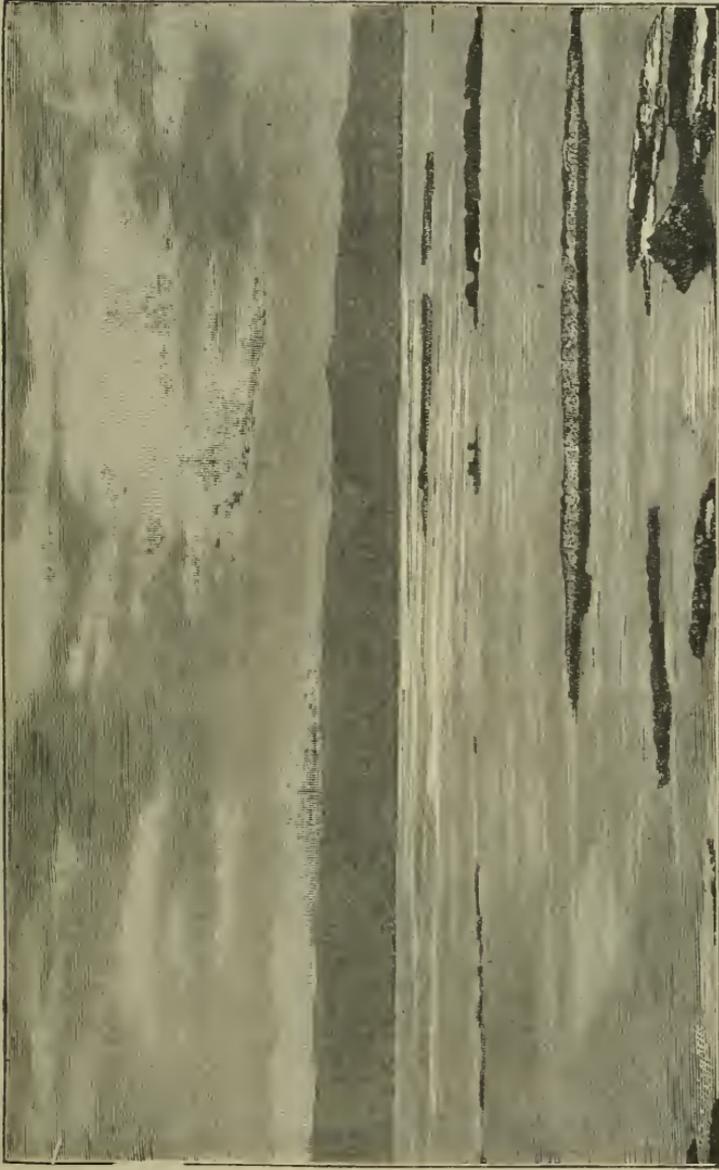
9. Il dressera contre tes murs des machines et des béliers, et il détruira tes tours avec ses instruments de guerre.

10. La multitude de ses chevaux te couvrira de poussière; au bruit des cavaliers, des roues et des chars, tes murs seront ébranlés, lorsqu'il entrera dans tes portes comme par la brèche d'une ville conquise.

rer. — *Euge*. Hébr.: *He'ah*. Voyez la note de xxv, 3^b. Le crime de Tyr est semblable à celui d'Ammon, de Moab, de l'Idumée et des Philistins. — *Portæ populorum*. C.-à-d., ces portes par lesquelles passaient les peuples. Jérusalem était, en effet, un centre important de commerce depuis l'époque de David et de Salomon. Tyr, la ville marchande par excellence, en avait été jalouse; aussi se réjouit-elle maintenant, dans l'espoir qu'elle va bénéficier de la ruine de sa rivale: on va se tourner, désormais, uniquement vers elle (*conversa est...*). Il y a un sentiment de satisfaction très intense dans les mots: *implebor, deserta facta*. — *Propterea...* La sentence, vers. 3 et ss. Tyr sera traitée comme Jérusalem: *ascendere faciam...* Les mots *sicut mare...* forment une admirable comparaison. Frappant contraste entre les rêves de Tyr et la réalité. — *Radam pulverem...* (vers. 4). Sa ruine sera complète. Il ne restera d'elle que le rocher nu (*in limpidi-simam...*); voyez la note de xxiv, 7) sur lequel elle était bâtie. — *Siccatio saganarum...* (vers. 5). Autre image expressive, pour marquer l'étendue de la destruction: sur l'emplacement de la cité disparue, les pêcheurs étendront leurs filets pour les faire sécher. — Les villes phéniciennes du

ressort de Tyr seront englobées dans ses malheurs: *filix quoque...* (vers. 6).

7-14. Ce sont les Chaldéens qui exécuteront cette menace de Dieu contre Tyr. Passage admirablement écrit: l'approche de l'ennemi (vers. 7), le siège (vers. 8-9), l'assaut et le sac de la ville (vers. 10-12), son état de désolation (vers. 13-14), tout est mis sous les yeux du lecteur d'une façon vivante. — *Ecce ego...* Le rôle principal est toujours attribué à Jéhovah, qui veut venger son peuple outragé par Tyr. Cf. vers. 3 et 5. — *Ab aquilone*. Voyez Jer. i, 13-14, et le commentaire. — *Regem regum*. Titre superbe que les rois de Babylone, comme ceux de Ninive, prennent fréquemment dans les inscriptions qu'ils nous ont laissées. Cf. Is. xxxvi, 4, et la note; Dan. ii, 37, etc. — *Filias... tuas* (vers. 8). La même métaphore qu'au vers. 6. Avant de s'approcher de Tyr, les Chaldéens commenceront naturellement par s'emparer des villes secondaires, de manière à la priver de tout secours. — *Circumdabit te...* Description des opérations du siège. — Les mots *in gyro* manquent dans l'hébreu, et à bon droit; car il n'était pas possible d'investir complètement la ville de Tyr, puisqu'elle était en partie sur la mer. — *Vineas et arietes...* (ver-



Récifs situés sur l'emplacement de l'ancien port méridional de Tyr. (D'après une photographie.)

11. Ungulis equorum suorum conculcabit omnes plateas tuas; populum tuum gladio cædet, et statuæ tuæ nobiles in terram corruent.

12. Vastabunt opes tuas, diripient negotiationes tuas, et destruent muros tuos, et domos tuas præclaras subvertent; et lapides tuos, et ligna tua, et pulverem tuum in medio aquarum ponent.

13. Et quiescere faciam multitudinem anticorum tuorum; et sonitus cithararum tuarum non audietur amplius.

14. Et dabo te in limpidiſsimam petram, siccatio sagerarum eris, nec ædificaberis ultra, quia ego locutus sum, ait Dominus Deus.

15. Hæc dicit Dominus Deus Tyro: Numquid non a sonitu ruinæ tuæ, et gemitu interfectorum tuorum, cum occisi fuerint in medio tui, commovebuntur insulæ?

16. Et descendent de sedibus suis omnes principes maris; et auferent exuvias suas, et vestimenta sua varia abjicient, et induentur stupore; in terra se-

11. Les sabots de ses chevaux fouleront toutes tes places; il tuera ton peuple avec l'épée, et tes belles statues tomberont à terre.

12. Ils s'empareront de tes richesses, ils pilleront tes marchandises, ils détruiront tes murailles, ils renverseront tes maisons magnifiques, et ils jeteront au milieu des eaux tes pierres, ton bois et ta poussière.

13. Je ferai cesser la multitude de tes chants, et on n'entendra plus le son de tes harpes.

14. Je ferai de toi une pierre polie; tu seras un lieu où l'on séchera les filets, et tu ne seras plus rebâtie, car c'est moi qui ai parlé, dit le Seigneur Dieu.

15. Voici ce que le Seigneur Dieu dit à Tyr: Au bruit de ta chute et au gémissement de tes morts, lorsqu'ils seront tués au milieu de toi, les îles ne trembleront-elles pas?

16. Et tous les princes de la mer descendront de leurs trônes; ils enlèveront leurs parures, ils rejetteront leurs vêtements de diverses couleurs, ils s'envelopperont

set 9). Les Romains nommaient « vineæ » des machines de guerre recouvertes d'une sorte de toit, sous lequel s'abritaient les soldats chargés de la manœuvre. Variante dans l'hébreu: Il di-



Chariot de guerre assyrien.

rigera les coups de son bélier contre tes murs. — *In armatura*. Hébr.: avec ses glaives. Mais cette expression est prise dans le sens large que lui donne à bon droit la Vulgate. — *Inundatio equorum...* (vers. 10). La description du siège continue, très éloquent dans ses détails

multiples. Elle mentionne ici la cavalerie et les chars de guerre, qui formaient une grande partie de la force militaire des Chaldéens. — *Cum ingressus...* Voilà la ville prise d'assaut: le vain-

queur y met tout à feu et à sang. — *Statuæ... nobiles* (vers. 11). Hébr.: les colonnes de ta force. On pense que ce trait fait allusion aux colonnes dressées en l'honneur de Baal. Voyez Hérodote, II, 44; Josèphe, *contr. Apion.*, I, 18. — *Vastabunt opes...* (vers. 12). Tyr regorgeait de richesses, dont le pillage devait enrichir les Chaldéens. — *Quiescere faciam...* (vers. 13). C'en est fait de la joie et des plaisirs de la cité, non moins dissolue que riche et puissante. — *Et dabo te...* (vers. 14). Répétition des vers. 4^b et 5^a, avec un nouveau détail: *nec ædificaberis...*

15-18. L'effroi et la stupeur que causera partout cette ruine. — *Numquid non...?* Tour interrogatif qui ajoute beaucoup de force à la pensée. — *Commovebuntur insulæ*: c.-à-d., les colonnes de Tyr, ou les contrées riveraines de la Méditerranée qui faisaient du commerce avec elle. Le mot « îles » est donc pris dans le sens large, comme en beaucoup d'autres endroits de la Bible. — *Descendent... principes* (vers. 18). Image d'une grande beauté. Les princes des îles

de frayer, ils s'assieront à terre, ils seront étonnés et stupéfaits de ta chute si soudaine;

17. et prononçant sur toi une lamentation, ils te diront : Comment as-tu péri, toi qui habites dans la mer, ville célèbre, qui étais puissante sur la mer avec tes habitants que l'univers redoutait?

18. Maintenant les vaisseaux tremblent au jour de ta frayeur, et les îles seront épouvantées dans la mer, parce que personne ne sort plus de toi.

19. Car ainsi parle le Seigneur Dieu : Lorsque j'aurai fait de toi une ville déserte comme les cités qui ne sont plus habitées, et que j'aurai amené sur toi l'abîme, et que les grandes eaux t'auront couverte;

20. lorsque je t'aurai précipitée avec ceux qui descendent dans la fosse, vers le peuple des morts éternels; lorsque je t'aurai placée au fond de la terre, comme dans les solitudes antiques, avec ceux qui ont été conduits dans le tombeau, et que tu ne seras plus habitée; enfin, lorsque j'aurai rétabli ma gloire dans la terre des vivants,

21. je te réduirai au néant, et tu ne seras plus, et lorsqu'on te cherchera, on ne te trouvera plus jamais, dit le Seigneur Dieu.

debunt, et attoniti super repentino casu tuo admirabuntur;

17. et assumentes super te lamentum, dicent tibi : Quomodo peristi, quæ habitas in mari, urbs inclyta, quæ fuisti fortis in mari cum habitatoribus tuis, quos formidabant universi!

18. Nunc stupebunt naves in die pavoris tui, et turbabuntur insulæ in mari, eo quod nullus egrediatur ex te.

19. Quia hæc dicit Dominus Deus : Cum dederò te urbem desolatam, sicut civitates quæ non habitantur, et adduxero super te abyssum, et operuerint te aquæ multæ,

20. et detraxero te cum his qui descendunt in lacum ad populum sempiternum, et collocavero te in terra novissima sicut solitudines veteres, cum his qui deducuntur in lacum, ut non habitent; porro cum dederò gloriam in terra viventium,

21. in nihilum redigam te, et non eris; et requisita non invenieris ultra in sempiternum, dicit Dominus Deus.

descendent de leurs trônes et manifestent leur douleur en se dépouillant, comme on le faisait en temps de deuil, de leurs vêtements d'apparat. Cf. Jon. III, 6, etc. — *Vestimenta... varia*. Hébr.: leurs vêtements brodés. — *In terra sedebunt*. Autre marque de deuil en Orient. Cf. Is. III, 26; XLVII, 1, etc. — *Assumentes... lamentum* (verset 17). Lorsque leur stupéfaction sera un peu calmée, ils célébreront la ruine de Tyr par des lamentations lugubres. — *Quæ... in mari*. Hébr.: Habitée (par ceux qui venaient) des mers. C.-à-d., peuplée de marins. — *Urbs inclyta, quæ...* Éloge très senti et très vrai de Tyr. — *Stupebunt naves...* (vers. 18). Hébr.: Les îles seront dans la stupeur au jour de ta ruine (Vulg., *pavoris tui*). — *Eo quod nullus egrediatur*. D'après l'hébreu : (Les îles sont épouvantées) à cause de ton départ; c.-à-d., de ta disparition. Selon d'autres, mais moins bien, à la suite du Targum : à cause de la déportation des habitants.

19-21. C'est pour toujours que Tyr sera détruite. — *Abyssum* : les flots de la mer, au milieu desquels tomberont les monuments de la ville ruinée. — *Cum his qui... in lacum* (vers. 20). Tyr est maintenant comparée à un mort qu'on a descendu dans la fosse, et qui a rejoint au sombre séjour ceux qui y étaient depuis long-

temps déjà (*populum sempiternum* : hyperbole expressive). Cf. xxxii, 27; Ps. cxlii, 3b; Thren. III, 6, etc. — *In terra novissima*. Plus clairement dans l'hébreu : Dans la terre inférieure. C'est là que l'imagination populaire plaçait le séjour des morts. Cf. Ps. lxxii, 10; Thren. III, 55, etc. — *Sicut solitudines veteres*. Hébr.: Comme les ruines antiques. C.-à-d., dans les anciens sépulcres où des générations entières avaient été enterrées. — *Cum dederò gloriam*. Contraste. A Tyr, complètement détruite, le prophète oppose ici la future Jérusalem, sortie de ses décombres, et redevenue glorieuse grâce au Messie rédempteur. Telle est l'interprétation de nombreux commentateurs; elle est de beaucoup préférable au sentiment de quelques exégètes, d'après lesquels la terre des vivants serait simplement le monde présent, par opposition au séjour des morts. — *Requisita non invenieris...* (vers. 21). Dieu affirme de toutes manières que la ruine de Tyr sera totale et perpétuelle. Sur l'accomplissement de l'oracle, voyez Is. xxiii, 18, et le commentaire. Il est bien lentement, mais sûrement; comme Isaïe, Ézéchiël groupe dans un même tableau des actes distincts, qui devaient se réaliser en divers temps.

CHAPITRE XXVII

1. Et factum est verbum Domini ad me, dicens :

2. Tu ergo, fili hominis, assume super Tyrum lamentum;

3. et dices Tyro, quæ habitat in introitu maris, negotiationi populorum ad insulas multas : Hæc dicit Dominus Deus : O Tyre, tu dixisti : Perfecti decoris ego sum,

4. et in corde maris sita. Finitimi tui qui te ædificaverunt, impleverunt decorem tuum.

5. Abietibus de Sanir exstruxerunt tecum omnibus tabulatis maris; cedrum de Libano tulerunt ut facerent tibi malum.

6. Quercus de Basan dolaverunt in remos tuos; et transtra tua fecerunt tibi ex ebore indico, et prætoriola de insulis Italiæ.

1. La parole du Seigneur me fut adressée en ces termes :

2. Toi donc, fils de l'homme, prononce une lamentation sur Tyr;

3. et tu diras à Tyr qui habite à l'entrée de la mer, qui est le siège du commerce des peuples avec les îles nombreuses : Ainsi parle le Seigneur Dieu : O Tyr, tu as dit : Je suis parfaite en beauté,

4. et située au cœur de la mer. Tes voisins qui t'ont bâtie t'ont rendue parfaite en beauté.

5. Des sapins de Sanir ils t'ont construite avec toute ta charpente; ils ont pris un cèdre du Liban pour te faire un mât.

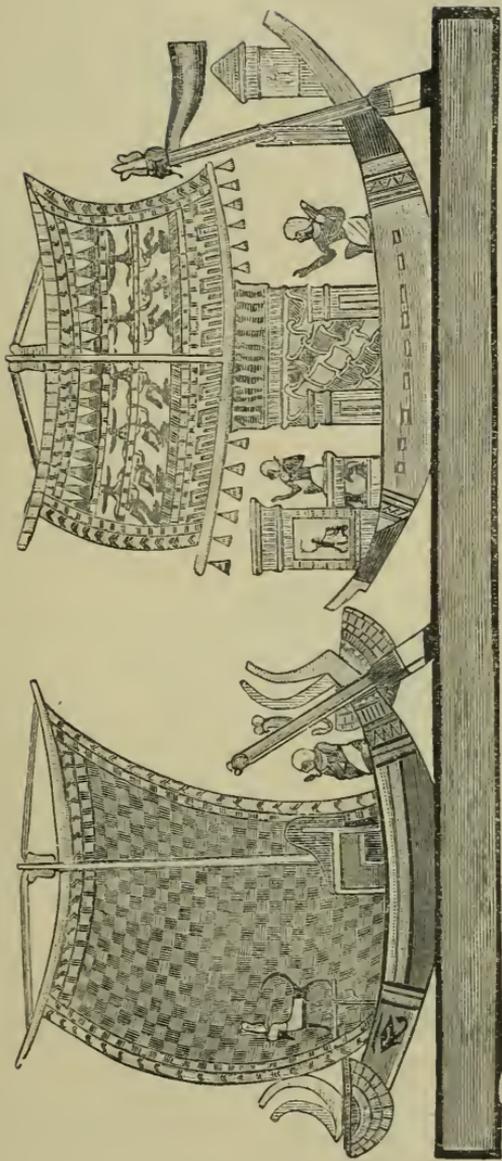
6. Ils ont taillé les chênes de Basan pour préparer tes rames; ils ont fait tes bancs avec l'ivoire des Indes, et tes chambres avec les produits des îles d'Italie.

2° Second oracle contre Tyr. XXVII, 1-36.

La capitale phénicienne est symbolisée par un magnifique navire, muni d'un riche chargement, mais dirigé par ses pilotes sur des eaux dangereuses, où il fait naufrage. Trois parties dans cette exquise description : le vaisseau, admirablement construit, vers. 1-11; le chargement, composé des richesses de tous les peuples, vers. 12-25; le naufrage, vers. 26-36.

CHAP. XXVII. — 1-11. La force et la beauté de Tyr, décrites sous la figure d'un navire parfait. — *Et factum est...* Transition et introduction (vers. 1-3*). — *Assume lamentum.* L'oracle sera donc menaçant (cf. xxv, 17), malgré les brillantes couleurs de son début. — *Quæ... in introitu...* (vers. 3). L'hébreu a le pluriel : Aux entrées de la mer. Il est possible que le prophète, en l'employant, ait pensé aux deux ports de Tyr : le port sidonien, au nord, et le port égyptien, au sud. — *Negotiationi populorum.* L'hébreu est plus clair : (A Tyr, qui est) un marchand des peuples pour les îles nombreuses; c.-à-d., qui trafique avec un grand nombre de nations. Sur le mot *insulas*, voyez la note de xxvi, 15. — *O Tyre...* Apostrophe grave et solennelle. « L'orgueilleuse cité avait conscience de sa beauté : » *perfecti decoris ego...* Comp. Ps. xlix, 2, et Thren. II, 15, passages où ce même éloge est adressé à Jérusalem. — L'expression poétique *in corde maris sita* fait allusion à la partie insulaire de Tyr. Cf. xxviii, 2, 8. — Dans l'hébreu, les mots *finitimi tui* se rattachent à la phrase précédente : Au cœur des mers sont tes limites. — *Impleverunt*

decorem... Hébraïsme. Ceux qui t'ont bâtie ont rendu ta beauté parfaite. — *Abietibus...* Vers. 5-6 : la charpente du navire. Le substantif hébreu *brôs* désigne une espèce de sapin; mais on ne saurait déterminer au juste laquelle : probablement le cyprès. Cette essence avait été employée en de larges proportions, avec le cèdre, pour la charpente et les boiseries du temple de Salomon. Cf. III Reg. v, 8. — *Sanir* (hébr., *Senir*) était un des noms du mont Hermon. Cf. Deut. III, 9 (*Atl. géogr.*, pl. vii). — *Cum... tabulatis.* Tous les ais et lambris du vaisseau étaient donc de cyprès. Le mot *maris* n'est pas dans l'hébreu. — *Cedrum... malum.* Le mât, l'une des pièces les plus importantes, avait été fourni par le roi des arbres. — *Quercus de Basan* (vers. 6). Cette province, située dans la région nord-est de la Palestine, au delà du Jourdain (*Atl. géogr.*, pl. vii), a toujours produit d'excellents chênes. Cf. Is. II, 13; Zach. xi, 2. — *Transtra...* : les bancs des rameurs. L'hébreu dit simplement : tes planches; sans doute le pont du navire. — *Ebore indico* : l'ivoire apporté des Indes, cet antique pays des éléphants. — *Prætoriola* : les cabines. L'hébreu massorétique présente ici une leçon difficile, *ba'-'ašurim*, qui ne fournit aucun sens précis; aussi s'accorde-t-on à la regarder comme une corruption pour *bi'-'ašurim*, c.-à-d., en (bois de) l'*ašsur*. Seulement, on ne sait pas d'une manière certaine quel était l'arbre ainsi nommé : le buls, selon les uns; une variété de cèdre, d'après les autres. Cf. Is. xli, 19. Il croisait également sur le Liban, d'après Is. lx, 13.



Bateaux égyptiens munis de toiles précieuses et multicolores. (D'après une peinture de tombeau.)

7. *Byssus varia de Ægypto* texta est tibi in velum, ut poneretur in malo; hyacinthus et purpura de insulis Elisa facta sunt operimentum tuum.

8. *Habitatores Sidonis et Aradii fuerunt remiges tui; sapientes tui, Tyre, facti sunt gubernatores tui.*

9. *Senes Giblii et prudentes ejus habuerunt nautas ad ministerium variæ suppellectilis tuæ; omnes naves maris, et nautæ earum, fuerunt in populo negotiationis tuæ.*

10. *Persæ, et Lydii, et Libyes erant in exercitu tuo viri bellatores tui; clypeum et galeam suspenderunt in te pro ornatu tuo.*

7. Du fin lin d'Égypte muni de broderies, on a tissé la voile suspendue à ton mât; l'hyacinthe et la pourpre des îles d'Élisa ont servi à tes tentures.

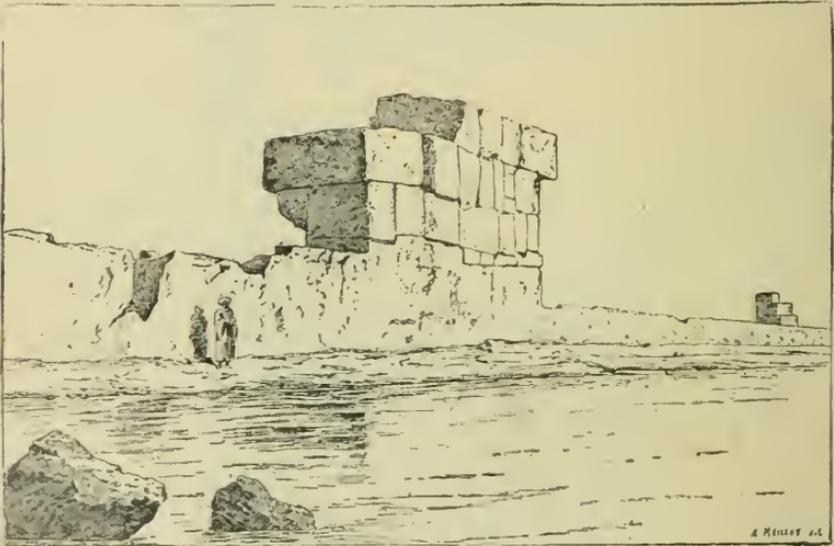
8. Les habitants de Sidon et d'Arad ont été tes rameurs; tes sages, ô Tyr, sont devenus tes pilotes.

9. Les vieillards de Gébâl et ses hommes les plus habiles ont eu des marins pour le service de tout ton matériel; tous les navires de la mer et tous leurs marins ont été employés à ton commerce.

10. Les Perses, les Lydiens et les Libyens étaient tes guerriers dans ton armée; ils ont suspendu sur toi leurs boucliers et leurs casques pour te servir d'ornement.

Voici la traduction littérale de l'hébreu, à partir de « transtra » : Tes planches ils ont faites d'ivoire, (incrusté) dans du buis des îles de Kiffim (Vulg., *Italiæ*). *Kiffim* est le nom hébreu de l'île de Chypre; cf. Jer. II, 10, etc. — *Byssus*

dressée sur le pont. — *Habitatores...* L'équipage (vers. 8-9) avait été naturellement recruté dans les différentes régions de la Phénicie, car c'est cette contrée qui fournissait les meilleurs marins. — *Aradit*. En hébreu, *'Arad*; aujourd'hui,



Monument mégalithique, à Rouad, en Phénicie.

caria... Avec le vers. 7, nous passons aux agrès du navire symbolique. Hébr. : Le fin lin avec des broderies. *Ex Ægypto* : car l'Égypte était renommée pour son lin. Cf. Is. XIX, 9. — *Ut... in malo*. Hébr. : afin d'être pour toi un pavillon. Les monuments égyptiens représentent quelques-unes de ces voiles splendides, brodées en couleurs (*Atl. archéol.*, pl. LXXIV, fig. 10). — *Elisa* : les rives et les îles de la Grèce. Cf. Gen. X, 4. — *Operimentum ...* Vraisemblablement, une tente

Rouad, ville située dans la Phénicie septentrionale, en face de l'île de Chypre (*Atl. géogr.*, pl. V et VIII), sur un flot assez écarté du rivage. Cf. Gen. X, 18. On voit encore les ports artificiels de l'antique cité, construits en blocs gigantesques. — *Sapientes tui... gubernatores*. Pour le rôle important de pilote, Tyr n'avait trouvé personne en qui elle pût se confier plus qu'en ses propres sages. — *Giblii*. En hébreu, *Gébâl*; actuellement, Gébél, la Byblos des auteurs clas-

11. Les fils d'Arad avec tes troupes étaient sur tes murs tout autour, et les Pygmées, qui étaient sur les tours, ont suspendu leurs carquois à tous tes murs; ils ont rendu ta beauté parfaite.

12. Les Carthaginois trafiquaient avec toi, à cause de la multitude de toutes tes richesses; ils ont rempli tes marchés d'argent, de fer, d'étain et de plomb.

13. La Grèce, Thubal et Mosoch trafiquaient avec toi; ils amenaient à ton peuple des esclaves et des vases d'airain.

14. De Thogorma on conduisait à tes marchés des chevaux, des cavaliers et des mulets.

15. Les enfants de Dédan trafiquaient avec toi; le commerce d'îles nombreuses était dans ta main; on échangeait contre tes marchandises des dents d'ivoire et de l'ébène.

11. Filii Aradii cum exercitu tuo erant super muros tuos in circuitu; sed et Pygmæi, qui erant in turribus tuis, pharetras suas suspenderunt in muris tuis per gyrum; ipsi compleverunt pulchritudinem tuam.

12. Carthaginenses negotiatores tui, a multitudine cunctarum divitiarum; argento, ferro, stanno, plumboque repleverunt nundinas tuas.

13. Græcia, Thubal, et Mosoch, ipsi institores tui; mancipia, et vasa ærea advexerunt populo tuo.

14. De domo Thogorma, equos et equites, et mulos adduxerunt ad forum tuum.

15. Filii Dedan negotiatores tui; insulæ multæ, negotiatio manus tuæ; dentes eburnæ et hebeninos commutaverunt in pretio tuo.

siques, située au nord de Beyrouth, sur le rivage phénicien. Cf. *Jos. III, 5 (Atl. géogr., pl. xiii)*. — *Habuerunt... supellectilis...* D'après l'hébreu: (Les vieillards de Gébal) étaient chez toi pour réparer tes fissures. C'étaient les radoubeurs, les charpentiers du vaisseau. Comp. III Reg. v, 18, où nous voyons que, dès l'époque de Salomon, les Gibliens étaient d'excellents charpentiers. — *In populo negotiationis...* Hébr.: pour trafiquer de tes marchandises. Toutes les flottes du monde étaient donc au service de Tyr. — Le vers. 10 signale les hommes de guerre qui étaient sur le navire pour le défendre; c'étaient des mercenaires étrangers, venus de tous pays. D'abord *Persæ, Lydiæ et Libyæ*; hébr.: la Perse, et *Lûd, et Phûl*. Ces deux dernières contrées semblent avoir été situées au nord-ouest de l'Égypte. Cf. xxx, 5, et Gen. x, 6 (*Atl. géogr., pl. i et iii*). — *Clypeum... suspenderunt*. Les monuments assyriens nous ont conservé la reproduction de plusieurs vaisseaux qui portent, en guise d'ornement, des boucliers suspendus à leurs flancs. Voyez *Atl. archéol., pl. LXXV, fig. 3 et 5*. Les Israélites ornaient leurs édifices de la même manière. Cf. III Reg. x, 16; Cant. iv, 4; I Mach. iv, 17. — *Pygmæi* (vers. 11b). Dans l'hébreu: *Gammâdim*; peuple inconnu. Saint Jérôme explique sa traduction par le mot grec *πυγμαί*, combat; il a donc voulu désigner des guerriers en général. Telle est aussi la traduction des LXX et du syriaque: des guerriers.

12-25. Le riche chargement du navire. Longue énumération des peuples nombreux avec lesquels la ville de Tyr entretenait des relations commerciales. Cette nomenclature est d'une grande éloquence et d'une grande beauté; en outre, elle nous fournit de très précieuses renseignements sur le commerce et l'industrie antiques, et sur les produits propres à chaque nation. Pour la situation géographique de ces

divers peuples, voyez *l'Atl. géogr., pl. i, iii et viii*. — *Carthaginenses*. Cette célèbre colonie phénicienne ouvrirait très naturellement la liste. Mais l'hébreu a *Tarsûs*, nom qui désigne, dans le sens strict, la ville de Tartessus ou Cadés; dans un sens large, toute la région méridionale de l'Espagne. — *Negotiatores tui*. C.-à-d., trafiquaient avec toi. De même tout le long de cette description. — *A multitudine...*: à cause du grand nombre et de la diversité de leurs produits. — *Argento, ferro...* Ces différentes espèces de métaux abondent en Espagne. — *Nundinas*. Le mot hébreu correspondant, *'azbônim*, n'est employé que dans cette page de la Bible (sept fois de suite; comp. les vers. 12, 14, 16, 19, 22, 27, 33). Saint Jérôme le traduit de cinq manières distinctes: « nundina, forum, mercatus, thesauri, negotiationes. » Sa vraie signification paraît être « marchandises ». — *Græcia* (vers. 13). Hébr.: *Yârân*; d'abord l'Ionie, puis la Grèce entière. De l'extrême occident, la liste passe à l'est. — *Thubal et Mosoch* (hébr.; *Méseék*). Les « Tibareni » et les « Moschi » des auteurs classiques. Ils paraissent avoir été domiciliés entre la mer Caspienne et la mer Noire. — *Mancipta*. Littéralement dans l'hébreu: des âmes d'hommes. — *Vasa ærea*. Hébraïsme, pour désigner toute sorte d'objets de culte. — *Thogorma* (vers. 14). Il s'agit de l'Arménie, qui était riche en chevaux. Comp. Hérodote, I, 194, et Strabon, XI, 14, 9. — *Equites*. Suivant quelques interprètes, le substantif hébreu *parâsim* représenterait les chevaux de guerre, par opposition aux chevaux ordinaires. — *Dedan* (vers. 15). Il existait deux peuples de ce nom: l'un, dont il est question en cet endroit, et qui habitait l'Arabie orientale, près du golfe Persique (cf. Is. xxi, 13), appartenait à la race de Cham (cf. Gen. x, 7); l'autre, qui est mentionné au vers. 20 (cf. xxv, 13), était issu de Sem et habitait l'Arabie occidentale. — *Insulæ*

16. *Syrus negotiator tuus propter multitudinem operum tuorum; geumam, et purpuram, et scutulata, et byssum, et sericum, et chodchod proposuerunt in mercatu tuo.*

17. *Juda et terra Israel ipsi institores tui in frumento primo; balsamum, et mel, et oleum, et resinam proposuerunt in nundinis tuis.*

18. *Damascenus negotiator tuus in multitudine operum tuorum, in multitudine diversarum opum, in vino pingui, in lanis coloris optimi.*

19. *Dan, et Græcia, et Mosel, in nundinis tuis proposuerunt ferrum fabricatum; stacte et calamus in negotiatiōne tua.*

20. *Dedan institores tui in tapetibus ad sedendum.*

16. Le Syrien trafiquait avec toi à cause de la multitude de tes produits; ils exposaient sur tes marchés les perles, la pourpre, les vêtements de tricot, le fin lin, la soie et les pierres précieuses.

17. Juda et le pays d'Israël trafiquaient avec toi; ils exposaient sur tes marchés le pur froment, le baume, le miel, l'huile et la résine.

18. Damas trafiquait avec toi à cause de la multitude de tes produits, à cause de la multitude de tes diverses richesses, t'apportant du vin excellent et des laines d'une couleur exquise.

19. Dan, la Grèce et Mosel ont exposé sur tes marchés le fer ouvragé; la casse et le roseau aromatique faisaient partie de ton commerce.

20. Ceux de Dédan trafiquaient avec toi en tapis pour s'asseoir.

multæ. Ici, les fles du golfe Persique. Elles fournissent divers produits à Tyr; c'est pourquoi elles sont poétiquement appelées « la marchandise de sa main ». — *Dentes eburneos.* Hébr.: des cornes de dents; c.-à-d. des dents d'éléphants. — *Hebentinos.* Hébr.: *hobnim.* C'est le seul passage de la Bible où le bois d'ébène soit

surtout en produits de l'agriculture. — *Frumento primo.* D'après l'hébreu: du froment de *Minnit*. *Minnit* était un district ammonite (cf. Jud. xi, 33); or le territoire d'Ammon était riche en blé (cf. II Par. xxviii, 5). Les Hébreux achetaient le blé de *Minnit*, ou bien ils en cultivaient l'espèce, et vendaient leurs récoltes aux Tyriens.

— *Balsamum.* D'après quelques commentateurs, le mot hébreu *pannag* serait encore un nom propre, qui devrait être rattaché à celui de *Minnit*: du blé de *Minnit* et de *Pannag*. Cela est peu probable; mais on ignore la signification de ce terme. Les LXX le traduisent par *μύρων*, des parfums. Ce serait, suivant divers hébraïsants, le nom ancien du sirop de raisins. — *Mel, oleum:* deux des principales richesses de la Palestine. Cf. xi, 14; xii, 17, etc. — *Resinam.* Dans l'hébreu, *šori*, du baume. Voyez Jer. viii, 22, et la note. — *Damascenus* (vers. 18). Hébr.: Damas.



Éléphant. (D'après un bas-relief de Ninive.)

mentionné. On le faisait venir soit de l'Inde, soit de l'Éthiopie. — *Syrus* (vers. 16). En hébreu: *'Aram*, le nom habituel de la Syrie. Les LXX ont lu *'adâm*, homme. — *Propter multitudinem operum...*: à cause de la multitude de ses produits. Comp. le vers. 12^a. — *Gemmam.* Hébr.: *nofek*, l'escarboucle. Cf. xxviii, 12; Ex. xxviii, 18, et xxxix, 11, où saint Jérôme donne cette traduction. — *Scutulata*: des vêtements tricotés. D'après l'hébreu, des broderies. — *Byssum.* L'hébreu *bûs*, d'origine phénicienne, semble avoir été le nom du coton. — *Sericum.* Hébr.: *râmôt*; mot qu'on ne rencontre qu'ici et Job, xxviii, 18. Probablement, le corail. — *Chodchod.* Simple reproduction de l'hébreu (*kadkod*). Is. lvi, 12, seul autre endroit où on le rencontre, saint Jérôme l'a traduit par jaspe. Il représente plutôt le rubis. — *Juda et...* *Israel* (vers. 17). Les deux royaumes juifs étaient avant tout des pays agricoles; aussi leur commerce avec Tyr consistait-il

La ville et son territoire. — *In vino pingui.* D'après l'hébreu: du vin de *Helbôn*. C'est le nom d'une ville située à trois heures et demie de marche au nord de Damas, et dont les environs sont encore plantés d'excellentes vignes. *Helbôn* ne doit pas différer de Chalybon en Syrie, d'où, au dire de Strabon, xv, 735, les rois de Perse faisaient venir leur vin. Les inscriptions cunéiformes vantent aussi le vin de *Helbôn*. — *In lanis coloris...* L'hébreu signifie plutôt: en laine blanche. La Syrie possédait de nombreux troupeaux. — *Dan* (vers. 19). Dans l'hébreu: *V'dân*. Peut-être Aden, en Arabie. — *Græcia.* L'hébreu a *Y'vân*, comme au vers. 13; mais la localité n'est certainement pas la même. Peut-être l'Yémen. — *Mosel.* Hébr.: *m'Uzzal*, de Uzzal; localité du nord de l'Arabie. — *Stacte.* Hébr.: la casse. Cf. Ps. xlvii, 3, et le commentaire. — *Calamus.* Le roseau aromatique. Cf. Ex. xxx, 23, et la note; Jer. vi, 20, etc. (*Att. d'hist. nat., pl. III,*

21. L'Arabie et tous les princes de Cédar trafiquaient à ton service; ils venaient te vendre des agneaux, des béliers et des boucs.

22. Les marchands de Saba et de Réma trafiquaient avec toi; ils exposaient sur tes marchés tous les meilleurs aromates, les pierres précieuses et l'or.

23. Haran, Chéné et Éden trafiquaient avec toi; Saba, Assur et Chelmad te vendaient leurs marchandises.

24. Ils trafiquaient avec toi de diverses manières: en manteaux couleur d'hyacinthe, en broderies, en précieuses étoffes qui étaient enveloppées et liées de cordes; ils trafiquaient aussi avec toi pour des bois de cèdre.

25. Les vaisseaux de la mer étaient la force principale de ton commerce; tu étais au comble de la richesse et de la gloire au cœur de la mer.

26. Tes rameurs t'ont conduite sur les grandes eaux; le vent du midi t'a brisée au cœur de la mer.

27. Tes richesses, tes trésors, ton commerce considérable, tes marins et tes pilotes, qui dirigeaient ton trafic et qui

21. Arabia et universi principes Cedar, ipsi negotiatores manus tuæ; cum agnis, et arietibus, et hædis, venerunt ad te negotiatores tui.

22. Venditores Saba et Reema, ipsi negotiatores tui; cum universis primis aromatibus, et lapide pretioso, et auro, quod proposuerunt in mercatu tuo.

23. Haran, et Chene, et Eden, negotiatores tui; Saba, Assur, et Chelmad, venditores tui.

24. Ipsi negotiatores tui multifariam involucris hyacinthi, et polymitorum, gazarumque pretiosarum, quæ obvolutæ et adstrictæ erant funibus; cedros quoque habebant in negotiationibus tuis.

25. Naves maris, principes tui in negotiatione tua; et repleta es, et glorificata nimis in corde maris.

26. In aquis multis adduxerunt te remiges tui; ventus auster contrivit te in corde maris.

27. Divitiæ tuæ, et thesauri tui, et multiplex instrumentum tuum, nautæ tui et gubernatores tui, qui tenebant

fig. 5; pl. iv, fig. 4). — Sur *Dedan* (vers. 20), voyez la note du vers. 15. — *Tapetibus*. Hébr.: des vêtements étendus pour chevaucher; c.-à-d., des housses de chevaux. — *Arabia* (vers. 21). Non pas la région immense à laquelle on donne ce nom; mais seulement le désert arabe, à l'est de la Palestine. — *Cedar*: l'une des tribus nomades et pastorales qui erraient à travers ce désert. Cf. Ps. cix, 5; Is. xxi, 17, etc. — *Saba et Reema* (vers. 22). Hébr.: *S'ba'* et *Ra'mâh*. Districts situés, le premier, dans l'Arabie méridionale (cf. Is. lx, 6; Jer. vi, 20, etc.); le second, auprès du golfe Persique. — *Primis aromatis*. L'Arabie a toujours été le pays des aromates, comme aussi celui des pierres précieuses et de l'or, d'après le témoignage des anciens auteurs (*lapide... et auro*). — *Haran* (verset 23). Hébr.: *Hârân*. Ville célèbre dans l'histoire d'Abraham. Cf. Gen. xi, 31-22. « Charræ » des Grecs et des Romains. — *Chene*. L'hébreu *Kanneh* équivalait vraisemblablement à *Kalneh*, c.-à-d. à Ctésiphon, sur la rive orientale du Tigre. Cf. Gen. x, 10; Am. vi, 2. — *Eden*. Ville non identifiée, bâtie sur les bords de l'Euphrate. Cf. IV Reg. xix, 12; Is. xxxvii, 22. — *Saba*. Hébr.: *S'ba'*. Voyez la note du vers. 12. Pline nous apprend, *Hist. nat.*, xii, 40, que les habitants de Saba entretenaient des relations commerciales avec la Mésopotamie; il n'est donc pas surprenant que nous retrouvions leur nom ici. — D'après la plupart des commentateurs, *Assur* ne représente pas l'Assyrie, mais la ville très commerçante de Sura, aujourd'hui Essuriyeh, au sud de Babylone. — *Chelmad* (hébr., *Kilmad*), qui cût la

liste, n'est pas mentionné ailleurs. — *Ipsi* (verset 24): à savoir, les six régions qu'a signalées le vers. 23. L'hébreu est assez difficile dans ce passage, à cause d'expressions rares et peu connues qui y sont employées. On peut le traduire ainsi: Ils trafiquaient avec toi en belles marchandises (Vulg., *multifariam*), en manteaux de pourpre et de brocat, en toges de différentes couleurs (Vulg., *gazarum... pretiosarum*; selon d'autres, en riches étoffes contenues dans des coffres), en cordes tressées et fortes (Vulg.: *quæ... funibus*), et en cèdres pour tes marchés. — *Involucris...* « Les manteaux de pourpre, brodés, pour lesquels les Babyloniens étaient célèbres. » — *Naves maris*. Hébr.: les vaisseaux de *Tarsîs*; c.-à-d., les grands vaisseaux qui allaient de Tyr en Espagne. Voyez la note du vers. 12*; III Reg. xxii, 48, etc. — *Et repleta...* Tyr, symbolisée par un beau navire, fut donc chargée et remplie de toutes ces précieuses marchandises.

26-27. Le naufrage du vaisseau. Il se brisa et périt misérablement au milieu des flots. — *Remiges tui...* Les vaisseaux les plus vastes de l'antiquité étaient, eux aussi, mis en mouvement à l'aide de rames, car on ne savait qu'imparfaitement se servir des voiles. Voyez l'*Atl. archéol.*, pl. lxxiii, fig. 11; pl. lxxiv, fig. 7, 9. — *Ventus auster*. Hébr.: le vent de *qâdim*, ou le vent d'est, qui est particulièrement dangereux dans le Levant. Cf. Is. xlvi, 8. — *Divitiæ tuæ...* (vers. 27). « Tout ce qui a été énuméré comme partageant et formant la gloire de Tyr est maintenant cité comme participant à sa ruine. » — *Theauri...* Hébr.: Tes marchandises. — *Mult-*

supellectilem tuam, et populo tuo præerant; viri quoque bellatores tui, qui erant in te, cum universa multitudine tua, quæ est in medio tui, cadent in corde maris in die ruinæ tuæ.

28. A sonitu clamoris gubernatorum tuorum conturbabuntur classes.

29. Et descendent de navibus suis omnes qui tenebant remum; nautæ et universi gubernatores maris in terra stabunt,

30. et ejulabunt super te voce magna, et clamabunt amare, et superjacent pulverem capitibus suis, et cinere conspergentur,

31. et radent super te calvitium, et accingentur ciliciis; et plorabunt te, in amaritudine animæ, ploratu amarissimo.

32. Et assument super te carmen lugubre, et plangent te: Quæ est ut Tyrus, quæ obmutuit in medio maris?

33. Quæ in exitu negotiationum tuarum de mari implesti populos multos; in multitudine divitiarum tuarum et populorum tuorum, ditasti reges terræ,

34. nunc contrita es a mari; in profundis aquarum opes tuæ, et omnis multitudo tua, quæ erat in medio tui, ceciidentur.

35. Universi habitatores insularum obstupuerunt super te, et reges eorum omnes, tempestate perculsi, mutaverunt vultus.

36. Negotiatores populorum sibilaverunt super te; ad nihilum deducta es, et non eris usque in perpetuum.

commandaient à ton peuple, tes guerriers qui étaient en toi, avec toute la multitude qui était au milieu de toi, tomberont dans le cœur de la mer, au jour de ta ruine.

28. Au bruit des cris de tes pilotes, les flottes seront épouvantées.

29. Tous ceux qui tenaient la rame descendront de leurs vaisseaux; les marins et tous les pilotes de la mer se tiendront à terre;

30. ils se lamenteront sur toi à haute voix, ils crieront amèrement, ils se jetteront de la poussière sur la tête, et ils se couvriront de cendre,

31. ils se raseront les cheveux à cause de toi et se ceindront de cilices; ils pleureront sur toi dans l'amertume de leur âme, ils pleureront amèrement.

32. Ils prononceront sur toi un chant lugubre et ils se lamenteront sur toi: Qui est semblable à Tyr, qui est devenue muette au milieu de la mer?

33. Toi qui par ton grand commerce sur la mer as rassasié des peuples nombreux; qui, par la multitude de tes richesses et de tes peuples, as enrichi les rois de la terre,

34. maintenant tu as été brisée par la mer; tes richesses sont au fond des eaux, et toute cette multitude qui était au milieu de toi est tombée.

35. Tous les habitants des îles sont dans la stupeur à cause de toi, et tous leurs rois, abattus par la tempête, ont changé de visage.

36. Les marchands des peuples ont sifflé sur toi; tu es réduite à néant, et tu ne seras plus, à jamais.

plex instrumentum... Hébr.: ton trafic. — *Qui tenebant supellectilem...* D'après l'hébreu: Tes radoubeurs. Voyez la note du vers. 9. — *Et populo... præerant.* Hébr.: Et ceux qui s'occupent de ton trafic.

28-36. Deuil occasionné par cette ruine. — *Sonitu clamoris*: les cris de désespoir de l'équipage qui va périr. — *Classes*. Hébr.: les places, c.-à-d., les alentours de Tyr. — *Descendent de navibus* (vers. 29). Ces vaisseaux sont l'emblème des contrées et des villes qui dépendaient de l'illustre métropole phénicienne; leurs matelots, effrayés par le naufrage de Tyr, descendent sur le rivage pour ne point partager le même sort. — *Ejulabunt...* Longue description de leur deuil (vers. 30-31), semblable à celui qu'on manifestait en l'honneur des morts, ou dans les grandes détresses. — *Superjacent pulverem*. Cf. Jos. vii, 6; I Reg. iv, 12; II Reg. xii, 19, etc. — *Radent... calvitium*. Voyez vii, 8 et la note. — *Cilicis*:

des vêtements grossiers, en forme de sac. Cf. Is. iii, 24; Lviii, 5, etc. — *Carmen lugubre* (verset 32). Hébr.: *qinâh*, une lamentation plaintive. Cf. xxvi, 17, etc. Cette complainte est immédiatement citée (vers. 32^b-34). A la gloire antérieure de Tyr, et spécialement à son commerce, qui avait enrichi tant de peuples et de rois (*quæ... implesti...*), elle oppose douloureusement sa ruine présente (*nunc contrita...*). — *Universi habitatores...* (vers. 35). Le prophète reprend la parole, pour achever de décrire les effets produits par la nouvelle de cette ruine effroyable. — *Regrs... vultus*. Hébr.: Leurs rois sont saisis d'effroi, leur visage est bouleversé. — *Negotiatores... sibilaverunt...* (vers. 36). Tyr s'était autrefois réjouie de la chute de Jérusalem, sa rivale (cf. xxvi, 21); les grands marchands qui faisaient concurrence à la cité phénicienne applaudissent à sa destruction pour un motif semblable. — *Ad nihilum*. Ruine totale; ruine perpétuelle aussi: *et non eris...*

CHAPITRE XXVIII

1. La parole du Seigneur me fut adressée en ces termes :

2. Fils de l'homme, dis au prince de Tyr : Ainsi parle le Seigneur Dieu : Parce que ton cœur s'est élevé, et que tu as dit : Je suis Dieu, et je suis assis sur le trône de Dieu au cœur de la mer, quoique tu sois un homme et non pas Dieu, et parce que tu as élevé ton cœur comme le cœur de Dieu ;

3. car tu es plus sage que Daniel, rien de secret n'est caché pour toi,

4. par ta sagesse et ta prudence tu t'es acquis de la force, et tu as amassé de l'or et de l'argent dans tes trésors,

5. par l'étendue de ta sagesse et par ton commerce tu as accru ta puissance, et ton cœur s'est élevé dans ta force ;

6. c'est pourquoi ainsi parle le Seigneur Dieu : Parce que ton cœur s'est élevé comme le cœur de Dieu,

7. à cause de cela, voici, je ferai venir contre toi des étrangers, les plus puissants d'entre les peuples, et ils tireront l'épée contre l'éclat de ta sagesse, et ils souilleront ta beauté.

8. Ils te tueront, et ils te jetteront à terre ; et tu mourras de la mort de ceux qui sont tués au cœur de la mer.

9. Diras-tu, devant tes meurtriers, sous la main de ceux qui te tueront : Je

1. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

2. Fili hominis, dic principi Tyri : Hæc dicit Dominus Deus : Eo quod elevatum est cor tuum, et dixisti : Deus ego sum, et in cathedra Dei sedi in corde maris, cum sis homo, et non Deus, et dedisti cor tuum quasi cor Dei ;

3. ecce sapientior es tu Daniele, omne secretum non est absconditum a te,

4. in sapientia et prudentia tua fecisti tibi fortitudinem, et acquisisti aurum et argentum in thesauris tuis ;

5. in multitudine sapientiæ tuæ, et in negotiatione tua multiplicasti tibi fortitudinem, et elevatum est cor tuum in robore tuo ;

6. propterea hæc dicit Dominus Deus. Eo quod elevatum est cor tuum quasi cor Dei,

7. idcirco ecce ego adducam super te alienos, robustissimos gentium, et nubunt gladios suos super pulchritudinem sapientiæ tuæ, et polluent decorem tuum.

8. Interficiet et detrahent te ; et morieris in interitu occisorum in corde maris.

9. Numquid dicens loqueris : Deus ego sum, coram interficientibus te, cum

3^o Troisième oracle contre Tyr. XXVIII, 1-10.

Les deux premiers s'adressaient directement à la ville ; celui-ci et le suivant (vers. 11-19) s'adressent à son prince orgueilleux, auquel ils annoncent semblablement l'humiliation la plus profonde.

CHAP. XXVIII. — 1-2^a. Introduction. — *Principi Tyri*. C.-à-d., au roi (comp. le vers. 11), dans lequel se centralisaient les vices de la cité entière.

2^b-5. L'orgueil du prince de Tyr. — *Elevatum est...* Orgueil effréné, puisque le roi de Tyr en était venu à se regarder comme un dieu : *Deus ego...* Comparez les sentiments analogues qu'Isaïe, XIV, 13-14, prête à Nabuchodonosor. Dans l'antiquité, les rois païens recevaient souvent de leurs sujets ou s'arrogeaient les honneurs divins. — *In cathedra Dei...* Tyr était pour son roi comme le trône d'un dieu. Idée très conforme aux idées phéniciennes, qui faisaient de cette ville si belle, si riche et si puissante, le siège et le domicile des dieux. — *Cum sis homo...* A l'orgueil du roi de Tyr le prophète oppose la faiblesse naturelle

qu'il partageait avec les simples mortels, le remettant ainsi à sa vraie place. — *Ecce sapientior...* (vers. 3). Rapprochement très ironique. Daniel était alors renommé pour la sagesse dont il avait déjà donné des preuves à la cour de Babylone. — *Omne secretum...* Le fier monarque sait toutes choses ; il n'y a rien de secret pour lui ! — *In sapientia...* (vers. 4). C'était exact : par leur sagesse, les Tyriens, que représente ici leur roi, avaient acquis des richesses sans nombre. — *Fortitudinem* a deux fois de suite, d'après l'hébreu, le sens de richesse.

6-10. Cet orgueil sera profondément humilié. — *Propterea...* La sentence après le reproche, qui retient de nouveau d'une manière abrégée : *eo quod elevatum...* — *Adducam... alienos...* Les Chaldéens, auxquels convient si parfaitement l'épithète de *robustissimos...* (hébr. : les terribles), seront la verge dont Dieu se servira pour punir le prince de Tyr. — *Interficiet et detrahent* (vers. 8). Variante dans l'hébreu : Ils te jetteront dans la fosse, et tu mourras de la mort d'un homme percé de coups. — *Numquid dicens...*

sis homo, et non Deus, in manu occidentium te ?

10. Morte incircumcisorum morieris in manu alienorum, quia ego locutus sum, ait Dominus Deus.

11. Et factus est sermo Domini ad me, dicens : Fili hominis, leva planctum super regem Tyri,

12. et dices ei : Hæc dicit Dominus Deus : Tu signaculum similitudinis, plenus sapientia, et perfectus decore ;

13. in deliciis paradisi Dei fuisti ; omnis lapis pretiosus operimentum tuum : sardius, topazius, et jaspis, chrysolithus, et onyx, et beryllus, sapphirus, et carbunculus, et smaragdus, aurum, opus

suis Dieu, toi qui es un homme, et non pas Dieu ?

10. Tu mourras de la mort des incircumcisé, par la main des étrangers, car c'est moi qui ai parlé, dit le Seigneur Dieu.

11. La parole du Seigneur me fut adressée en ces termes : Fils de l'homme, prononce une lamentation sur le roi de Tyr,

12. et dis-lui : Ainsi parle le Seigneur Dieu : Toi, le sceau de la ressemblance, plein de sagesse et parfait en beauté,

13. tu as été dans les délices du paradis de Dieu ; tu étais couvert de toute sorte de pierres précieuses : la sardoine, la topaze, le jaspé, la chrysolithe, l'onyx, le béryl, le saphir, l'escarboucle, l'éme-

(vers. 9). Question pleine de sarcasme, où l'on oppose l'orgueil du prince à son humiliation. Cf. vers. 2. — *Morte incircumcisorum...* (vers. 10). C.-à-d., d'une mort très ignominieuse ; car, pour les Juifs, les incircumcisé étaient des hommes vils et impurs.

4^e Quatrième oracle contre Tyr : élégie au sujet de la chute de son roi. XXVIII, 11-19.

Passage souvent difficile, à cause soit d'ex-

plété les qualités éminentes que lui prête sa description ; il cite les sentiments orgueilleux que le monarque nourrissait lui-même au sujet de ses propres mérites. — Le *tu initial* est très accentué ; de même au vers. 14. — *Signaculum similitudinis*. Hébr. : un sceau de perfection ; c.-à-d., tu es doué d'une perfection complète, à laquelle on a mis le sceau. D'après la Vulgate, il s'agit d'une copie très exactement semblable à son

modèle. — *Plenus sapientia... decore*. Deux traits spéciaux, qui font ressortir la vérité du trait général, « sceau de perfection ». — *In deliciis paradisi...* (vers. 13). Hébr. : Tu étais dans l'Éden, le jardin de Dieu. Allusion évidente au paradis terrestre. Cf. Gen. II, 15, et XIII, 10. Le prophète décrit sous des couleurs juives la splendeur du roi de Tyr. — *Omnes lapides...* Du dedans, la description passe au dehors, à la riche parure du monarque. L'hébreu et la Vulgate énumèrent neuf pierres précieuses, que nous retrouvons toutes parmi celles qui ornent le pectoral du grand prêtre. Cf. Ex. XXVIII, 17-20, et le commentaire. Les LXX en ajoutent trois autres : le ligre, l'agate et l'améthyste.

— *Opus decoris... et foramina...* L'hébreu est beaucoup plus clair. Il commence, après le mot *aurum*, une nouvelle phrase, ainsi construite : A ton service étaient tes tambourins et tes flûtes, préparés pour le jour où tu fus créé. Le prophète raconte au milieu de quelles réjouissances avait été célébrée la naissance du roi de Tyr. C'est à ce sens qu'il faut ramener la Vulgate. — *Tu cherub...* (vers. 14). Comment il a protégé sa capitale et son royaume. L'image poétique « chérubin aux ailes étendues » est empruntée à l'arche sainte, que surmontaient



Chérubins égyptiens. (Peinture de tombeau.)

pressions qui ne se rencontrent qu'ici et dont on ne peut déterminer exactement le sens, soit d'allusions dont la clef est perdue. La marche des pensées est la même qu'au troisième oracle.

11-12^a. Introduction. — *Planctum* : le chant funèbre (hébr., *qinah*) qui forme cette prédiction (vers. 12^b-19).

12^b-15. Première strophe : la sagesse et la beauté morale du prince, jusqu'au jour où l'iniquité fut trouvée en lui. Ézéchiél ne veut nullement dire que le roi de Tyr possédait en réa-

raude et l'or relevaient ta beauté, et tes instruments de musique ont été préparés le jour où tu as été créé.

14. Tu étais un chérubin protecteur, aux ailes étendues, et je t'ai placé sur la sainte montagne de Dieu; tu as marché au milieu des pierres embrasées.

15. Tu étais parfait dans tes voies depuis le jour de ta création, jusqu'à ce que l'iniquité ait été trouvée en toi.

16. Par la multiplication de ton commerce, tes entrailles ont été remplies d'iniquité; tu as péché, et je t'ai chassé de la montagne de Dieu, et je t'ai exterminé, ô chérubin protecteur, du milieu des pierres embrasées.

17. Ton cœur s'est élevé dans ton éclat, tu as perdu la sagesse dans ta beauté; je t'ai précipité à terre, je t'ai exposé devant la face des rois, afin qu'ils te voient.

18. Par la multitude de tes iniquités et par l'injustice de ton commerce, tu as souillé ton sanctuaire; je ferai donc sortir du milieu de toi un feu qui te dévorera, et je te réduirai en cendres sur la terre, aux yeux de tous ceux qui te verront.

19. Tous ceux qui te verront parmi les peuples seront stupéfaits à ton sujet; tu es réduit à néant, et tu ne seras plus, à jamais.

20. La parole du Seigneur me fut adressée en ces termes :

decoris tui; et foramina tua, in die qua conditus es, præparata sunt.

14. Tu cherub extensus, et protegens; et posui te in monte sancto Dei, in medio lapidum ignitorum ambulasti.

15. Perfectus in viis tuis a die conditionis tuæ, donec inventa est iniquitas in te.

16. In multitudine negotiationis tuæ repleta sunt interiora tua iniquitate, et peccasti; et ejeci te de monte Dei, et perdidisti te, o cherub protegens, de medio lapidum ignitorum.

17. Et elevatum est cor tuum in decore tuo, perdidisti sapientiam tuam in decore tuo; in terram projeci te, ante faciem regum dedi te, ut cernerent te.

18. In multitudine iniquitatum tuarum, et iniquitate negotiationis tuæ, polluisti sanctificationem tuam; producam ergo ignem de medio tui, qui comedat te, et dabo te in cinerem super terram, in conspectu omnium videntium te.

19. Omnes qui viderint te in gentibus, obstupescunt super te; nihil factus es, et non eris in perpetuum.

20. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

deux chérubins, déployant leurs ailes au-dessus du propitiatoire. Cf. Ex. xxv, 18-22 (*Atl. archéol.*, pl. ciii, fig. 6). — *In monte sancto Dei*. Tyr est ainsi nommée parce qu'elle était regardée, ainsi qu'il a été dit plus haut (note du vers. 2), comme le séjour des dieux. — *In medio lapidum*... Autre image pour figurer une grande sécurité : un cercle infranchissable de pierres enflammées entourait le roi et sa capitale; personne ne pouvait l'attaquer impunément. — *Perfectus in viis*... (vers. 15). Résumé de la première strophe. Les mots suivants, *donec... iniquitas*..., servent de transition à la seconde.

16-19. Deuxième strophe : à cause de sa malice, le roi de Tyr a été chassé du jardin de Dieu. — *In multitudine negotiationis*... Le chap. xxvii nous a donné un aperçu de ce trafic gigantesque. — *Repleta... interiora*... Locution d'une grande vigueur. Au lieu de *iniquitate*, l'hébreu dit : de violence. Le roi de Tyr n'avait pas acquis ses immenses richesses sans des injustices énormes; la « fausseté phénicienne », φοινικισμός ψευδός, était proverbiale chez les anciens. — *Ejeci te*... Prétérit prophétique, car cette expulsion ne devait avoir lieu que plus tard. De

même au vers. 17. Il perdra un à un tous ses privilèges : *de monte Dei*,... *de medio*... Cf. vers. 14. — L'oracle revient encore sur le plus grand de tous ses crimes : *elevatum est*... (vers. 17). Comp. les vers. 2 et 6. Enflé d'orgueil par suite de sa beauté, il a perdu toute sa sagesse, et a ainsi causé sa ruine (*in terram*...), qui réjouira les rois ses rivaux (*ante faciem*...). — *Polluisti sanctificationem*... (vers. 18). Son sanctuaire, c'est sa résidence, c'est Tyr, qu'habitaient les dieux. — *Ignem de medio tui*. Sa malice sera donc non seulement la cause, mais aussi l'agent de sa destruction, qui sera entière (*dabo... in cinerem*...), et accompagnée d'une honte extrême (*in conspectu omnium*...). — *Omnes... obstupescunt*... (vers. 19). Sa ruine produira autant d'étonnement que sa gloire. Cf. xxvi, 16, 21; xxvii, 36. — *Nihil factus*... Conclusion identique à celle du second oracle : Tyr ne se relèvera pas; sa chute sera irréparable.

5^e Oracle contre Sidon. XXVIII, 20-26.

20-21. Introduction. — *Contra Sidonem* : l'antique capitale de la Phénicie. Tyr avait pris peu à peu sa place; aussi n'occupait-elle plus que le second rang parmi les villes phéniciennes. La pré-

21. Fili hominis, pone faciem tuam contra Sidonem, et prophetabis de ea.

22. Et dices: Hæc dicit Dominus Deus: Ecce ego ad te, Sidon, et glorificabor in medio tui; et scient quia ego Dominus, cum fecero in ea judicia, et sanctificatus fuero in ea.

23. Et immittam ei pestilentiam, et sanguinem in plateis ejus; et corruent interfecti in medio ejus gladio per circuitum, et scient quia ego Dominus.

24. Et non erit ultra domui Israel offendiculum amaritudinis, et spina dolorem inferens undique per circuitum eorum qui adversantur eis, et scient quia ego Dominus Deus.

25. Hæc dicit Dominus Deus: Quando congregavero domum Israel de populis in quibus dispersi sunt, sanctificabor in eis coram gentibus, et habitabunt in terra sua, quam dedi servo meo Jacob;

26. et habitabunt in ea securi, et ædificabunt domos, et plantabunt vineas, et habitabunt confidenter, cum fecero judicia in omnibus qui adversantur eis per circuitum; et scient quia ego Dominus Deus eorum.

21. Fils de l'homme, tourne ton visage contre Sidon, et prophétise sur elle.

22. Tu diras: Ainsi parle le Seigneur Dieu: Voici, je viens à toi, Sidon, et je serai glorifié au milieu de toi; et on saura que je suis le Seigneur, quand j'aurai exercé mes jugements contre elle, et que j'aurai manifesté ma sainteté au milieu d'elle.

23. Je lui enverrai la peste, et le sang dans ses rues; les morts tomberont de tous côtés par l'épée au milieu d'elle, et on saura que je suis le Seigneur.

24. Elle ne sera plus pour la maison d'Israël un amer sujet de chute, ni une épine qui porte de tous côtés la douleur à ceux qui la combattent, et on saura que je suis le Seigneur Dieu.

25. Ainsi parle le Seigneur Dieu: Lorsque j'aurai rassemblé la maison d'Israël du milieu des peuples parmi lesquels ils sont dispersés, je serai sanctifié parmi eux à la vue des nations, et ils habiteront dans leur pays, que j'ai donné à mon serviteur Jacob;

26. ils y habiteront en sécurité; ils bâtiront des maisons, ils planteront des vignes, et ils habiteront en sécurité, lorsque j'aurai exercé mes jugements sur tous ceux qui les combattent aux alentours; et ils sauront que je suis le Seigneur, leur Dieu.

diction qui la concerne est brève et générale, ce qui a été dit contre Tyr s'appliquant aussi à Sidon.

22-24. Sidon sera punie pour avoir maltraité le peuple de Jéhovah. — *Ecce ego...* Menace terrible dans sa concision. Cf. v, 8; XIII, 8; XXI, 3, etc. — *Glorificabor in medio...* C'est en châtiant Sidon selon ses mérites que le Seigneur acquerra de la gloire et sera sanctifié au milieu d'elle (*sanctificatus fuero...*); sa gloire consistera dans sa toute-puissance, et il manifestera sa sainteté en témoignant l'horreur que lui inspire le péché. Cf. Ex. XIV, 4; Is. V, 16, etc. — *Immittam et...* (vers. 23). Le mode du châtiment: la peste et la guerre. — *Et non erit... Israel...* (vers. 24). Le peuple de Jéhovah pourra respirer à l'aise lorsque ses ennemis auront été détruits ou confondus. C'est là une douce transition à l'oracle consolant qui va suivre (vers. 25-26). — *Offendiculum et spina...* Plus simplement dans l'hébreu: une épine piquante et un aiguillon. Comparaisons expressives.

25-26. Les desseins miséricordieux du Seigneur envers la nation théocratique. Contraste frappant

avec le sort de Tyr et de Sidon. — *Quando congregavero...* Les Juifs ne seront donc pas toujours exilés, dispersés; mais un jour viendra où ils se reformeront comme peuple, en Palestine. Les prophètes reviennent à l'envi sur cette consolante promesse. — *Sanctificabor in eis.* Voyez la note du vers. 22^b. « Jéhovah est sanctifié par le châtiment des nations qui affligent son peuple; il est sanctifié par le rétablissement de ce dernier. » Sa sainteté se manifeste toujours, quel qu'il fasse. — *Servo meo Jacob.* Appellation de tendresse, qu'Isaïe emploie très souvent dans la seconde partie de son livre (chap. XL-LXVI). Cf. Jer. xxx, 10, etc. — *Ædificabunt..., plantabunt...* (vers. 26). Cf. Is. LXV, 21; Am. ix, 13; Mich. VII, 4. C'est là tout ensemble une marque de parfaite sécurité, et une nouvelle prise de possession de la terre sainte. — *Cum fecero judicia...* lorsque, par suite de ces jugements, tous les ennemis d'Israël auront disparu. — *Et scient...* Le but perpétuel de Jéhovah, soit qu'il renverse les peuples, soit qu'il les rétablisse, consiste à se révéler de plus en plus, à l'humanité comme l'unique vrai Dieu.

CHAPITRE XXIX

1. La dixième année, le dixième mois, le onzième jour du mois, la parole du Seigneur me fut adressée en ces termes :

2. Fils de l'homme, tourne ton visage contre le pharaon, roi d'Égypte, et prophétise contre lui et contre toute l'Égypte.

3. Parle, et dis : Ainsi parle le Seigneur Dieu : Voici, je viens à toi, pharaon, roi d'Égypte, grand dragon, qui te couches au milieu de tes fleuves, et qui dis : Le fleuve est à moi, et je me suis créé moi-même.

4. Je mettrai un frein à tes mâchoires, et je collerai à tes écailles les poissons de tes fleuves, et je te tirerai du milieu de tes fleuves, et tous tes poissons adhéreront à tes écailles.

5. Je te jetterai dans le désert avec tous les poissons de ton fleuve ; tu tomberas sur la face de la terre ; tu ne seras pas relevé ni ramassé ; je te donnerai en pâture aux bêtes de la terre et aux oiseaux du ciel.

1. In anno decimo, decimo mense, undecima die mensis, factum est verbum Domini ad me, dicens :

2. Fili hominis, pone faciem tuam contra Pharaonem, regem Ægypti, et prophetabis de eo, et de Ægypto universa.

3. Loquere et dices : Hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego ad te, Pharaon, rex Ægypti, draco magne, qui cubas in medio fluminum tuorum, et dicis : Meus est fluvius, et ego feci memetipsum.

4. Et ponam frenum in maxillis tuis, et agglutinabo pisces fluminum tuorum squamis tuis, et extraham te de medio fluminum tuorum, et universi pisces tui squamis tuis adhærebunt.

5. Et projiciam te in desertum, et omnes pisces fluminis tui ; super faciem terræ cades non colligeris, neque congregaberis ; bestiis terræ et volatilibus cæli dedi te ad devorandum.

‡ III. Oracles contre l'Égypte. XXIX, 1 — XXXII, 32.

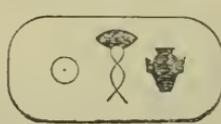
Nous avons ici un nouveau groupe, qui se compose de sept prophéties distinctes, précédées chacune d'une petite introduction (cf. xxix, 1, 17 ; xxx, 1, 20 ; xxxi, 1 ; xxxii, 1, 17), et dont l'arrangement présente une assez grande ressemblance avec les oracles contre Tyr. Ces prédictions sont toutes datées, à part la troisième. Elles sont d'une vigueur remarquable et d'une grande beauté ; leur ensemble forme l'oracle le plus complet qui existe dans la Bible contre une nation païenne. Elles ont pour but de montrer aux Juifs, qui comptaient sur l'Égypte pour les délivrer du joug babylonien, que cette espérance était absolument vaine. Voyez F. Vigonroux, *Bible et découvertes*, t. IV, p. 410 de la 5^e édition.

1^o Premier oracle : l'humiliation et l'affaiblissement de l'Égypte. XXIX, 1-16.

CHAP. XXIX. — 1. Introduction. — *Anno decimo*. Comme d'ordinaire dans le livre d'Ézéchiël (cf. 1, 2 ; viii, 1, etc.), les années sont comptées à partir de la déportation du roi Jéchoïas et de l'avènement de Sédécias. D'après xxiv, 1 (comp. IV Reg. xxv, 1), Jérusalem était investie depuis un an et deux jours par les Chaldéens ; elle devait tomber six mois plus tard entre leurs mains (cf. IV Reg. xxv, 3).

2-7. L'allégorie du dragon. — *Pone faciem contra*... La menace retentit dès cette première parole, familière à Ézéchiël. Cf. vi, 2 ; xiii, 17 ;

xxi, 2, 7 ; xxv, 2, etc. — *Pharaonem*. Le pharaon alors régnant était Ouhabrà (l'Ephré de la Vulgate ; cf. Jer. xliv, 30 ; l'Apriès des Grecs), de la xxvi^e dynastie. Dans la prophétie contre Tyr, le roi n'apparaissait qu'en dernier lieu et était rejeté au second plan ; ici, il est mentionné dès le début : ce qui est en parfaite conformité avec l'histoire, car les pharaons étaient vraiment le centre de la vie nationale. — *Draco*. Ce nom, vague par lui-même, désigne tout naturellement, dans les passages relatifs à l'Égypte, le crocodile, cet animal puissant et terrible, qui abondait dans ses eaux. Cf. Is. xxvii, 1 ; Li, 9, etc. — *Fluminum tuorum* : le Nil, avec ses bras et ses canaux multiples. — *Meus* (pronom très emphatique)... *fluvius*. Le pharaon Ouhabrà avait facilité considérablement la navigation sur le Nil, grâce à d'habiles travaux. De là, peut-être, ce sentiment d'orgueil. — Le trait suivant, *ego... memetipsum*, est autrement coupable ; il convient fort bien aussi à Ouhabrà, qui, au dire d'Hérodote, II, 169, avait l'habitude sacrilège de répéter qu'« un dieu même serait incapable de le déposséder de sa puissance ». — *Ponam*... Comment Jéhovah punira ce prince insensé (vers. 4 et ss.). Au lieu de *frenum*, lisez, d'après l'hé-



Cartouche du roi Ouhabrà.

6. Et scient omnes habitatores Ægypti quia ego Dominus, pro eo quod fuisti baculus arundineus domui Israel,

7. quando apprehenderunt te manu, et contractus es, et lacerasti omnem humerum eorum; et inuitentibus eis super te comminutus es, et dissolvisti omnes renes eorum

8. Propterea hæc dicit Dominus Deus: Ecce ego adducam super te gladium, et interficiam de te hominem et jumentum.

9. Et erit terra Ægypti in desertum et in solitudinem; et scient quia ego Dominus, pro eo quod dixeris: Fluvius meus, et ego feci eum.

6. Et tous les habitants de l'Égypte sauront que je suis le Seigneur, parce que tu as été un bâton de roseau pour la maison d'Israël.

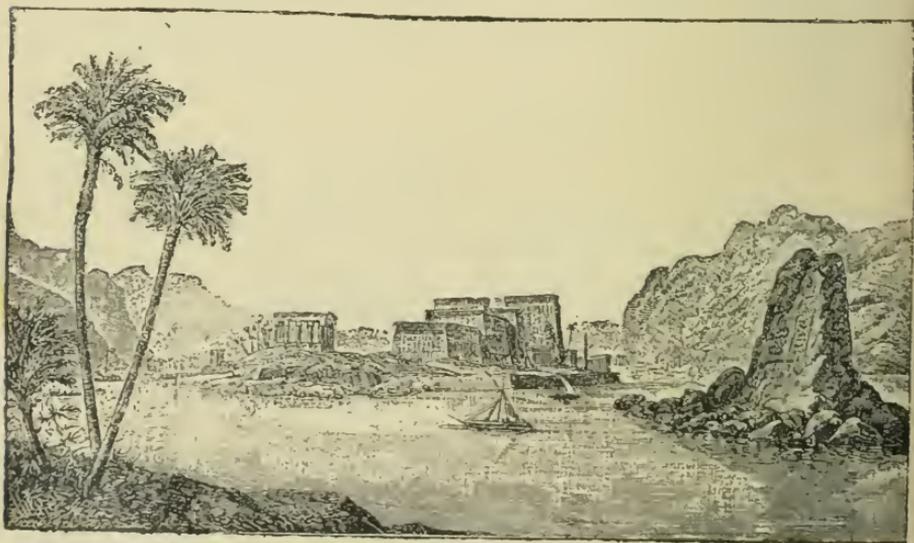
7. lorsqu'ils t'ont pris avec la main, tu t'es brisé, et tu leur as déchiré toute l'épaule; et lorsqu'ils s'appuyaient sur toi, tu t'es rompu, et tu as brisé tous leurs reins.

8. C'est pourquoi ainsi parle le Seigneur Dieu: Voici, j'amènerai sur toi le glaive, et j'exterminerai du milieu de toi les hommes et les bêtes.

9. Le pays d'Égypte deviendra un désert et une solitude; et ils sauront que je suis le Seigneur, parce que tu as dit: Le fleuve est à moi, et c'est moi qui l'ai fait.

breu: un crochet. C'est avec une espèce d'hameçon énorme qu'on prenait autrefois le crocodile. Cf. Job, xli, 2 et la note; Hérodote, II, 70. — *Agglutinabo...* Manière énergique de dire que le roi d'Égypte, figuré par le crocodile, ne périra pas seul, mais que tout son peuple, symbolisé

« l'une de celles qui avaient fait le plus de mal à Juda, en le berçant de folles espérances, c'était l'Égypte. » (F. Vigoureux, l. c., p. 410.) — *Baculus arundineus.* Autre emblème très naturel de cette contrée humide, où les roseaux croissent en quantité. Cf. Is. xxxvi, 6. — *Lacerasti...*



L'île de Philæ, à l'extrémité méridionale des rapides de Syène

par les poissons du fleuve, le suivra dans sa perte. — *Projiciam... in desertum* (vers. 5). Pour des animaux qui vivent habituellement dans les eaux, ce sera une prompte mort et la corruption. — *Super faciem terræ.* Dans l'hébreu, avec une nuance: sur la face des champs. Expression synonyme de « in desertum ». — *Restitit... ad derorandum.* L'Égypte deviendra la proie des Chaldéens. — *Pro eo quod...* (vers. 6). Le principal motif de ce jugement: parmi les nations païennes,

(vers. 7). Le roseau fragile n'a pas été seulement incapable de défendre les Juifs; il leur a nuï en les blessant, et en leur enlevant toute leur force (*dissolvisti...*).

8-12. Interprétation de l'allégorie. — *Ecce ego...* Le Seigneur annonce clairement à l'Égypte qu'il l'humillera et l'affaiblira par une guerre désastreuse: *adducam... gladium...* — *Pro eo quod dixisti...* (vers. 9^b). Ce sera la juste punition de son orgueil démesuré. Comp. le vers. 9. — *A turris*

10. C'est pourquoi voici, je viens à toi et à tes fleuves; et je changerai le pays d'Égypte en solitudes, après que la guerre l'aura ravagé depuis la tour de Syène jusqu'aux frontières de l'Éthiopie.

11. Le pied de l'homme n'y passera pas, et le pied des bêtes n'y marchera pas, et il ne sera point habité pendant quarante ans.

12. Je ferai du pays d'Égypte un désert au milieu des pays déserts, et ses villes seront au milieu des villes détruites, et elles seront désolées pendant quarante ans; je disperserai les Égyptiens parmi les nations, et je les disséminerai en divers pays.

13. Car ainsi parle le Seigneur Dieu : A la fin des quarante ans, je rassemblerai les Égyptiens du milieu des peuples parmi lesquels ils avaient été dispersés.

14. Je ramènerai les captifs d'Égypte, et je les établirai dans le pays de Phathures, dans le pays de leur naissance, et là ils formeront un humble royaume.

15. Ce sera le plus humble de tous les royaumes, et il ne s'élèvera plus audessus des nations, et je les amoindrirai, afin qu'ils ne commandent plus aux nations.

16. Ils ne seront plus un sujet de confiance pour la maison d'Israël, leur en-

10. Idecirco ecce ego ad te, et ad flumina tua; daboque terram Ægypti in solitudines, gladio dissipatam, a turre Syenes, usque ad terminos Æthiopiæ.

11. Non pertransibit eam pes hominis, neque pes jumenti gradietur in ea, et non habitabitur quadraginta annis.

12. Daboque terram Ægypti desertam in medio terrarum desertarum, et civitates ejus in medio urbium subversarum, et erunt desolatæ quadraginta annis, et dispergam Ægyptios in nationes, et ventilabo eos in terras.

13. Quia hæc dicit Dominus Deus : Post finem quadraginta annorum, congregabo Ægyptum de populis in quibus dispersi fuerant.

14. Et reducam captivitatem Ægypti, et collocabo eos in terra Phatures, in terra nativitatis suæ, et erunt ibi in regnum humile.

15. Inter cetera regna erit humillima, et non elevabitur ultra super nationes, et imminuam eos ne imperent gentibus.

16. Neque erunt ultra domui Israel in confidentia, docentes iniquitatem, ut fu-

Syenes (vers. 10). La ville de Syène (hébr., *S'vèn*) était bâtie sur le Nil, bien au sud de Thèbes (*Atl. géogr.*, pl. 1); elle se nomme aujourd'hui Assouân. L'hébreu a ici une variante considérable sous le rapport géographique : De *Migdol* (nom propre, que saint Jérôme a traduit comme un nom commun) à Syène, jusqu'aux frontières de l'Éthiopie. D'après Ex. xiv, 2, et Jer. xlv, 1, Migdol était une ville des environs de Suez, dans la Basse Égypte (*Atl. géogr.*, pl. iv et v); la formule employée par l'écrivain sacré signifie donc : d'un bout à l'autre du royaume, du nord au sud. — *Non pertransibit... pes* (vers. 11). Hyperbole pittoresque, pour dire que le pays sera entièrement dévasté. — La date *quadraginta annis* crée quelque difficulté. D'après un certain nombre d'interprètes, ces quarante années devaient coïncider avec la fin de la captivité des Juifs en Chaldée, de sorte que les deux peuples seraient rétablis en même temps. Il est plus probable de dire qu'elles sont simplement figuratives, et destinées à annoncer que l'Égypte aurait à passer par une condition analogue à celle qu'Israël avait autrefois subie dans le désert de Pharan. Cf. Ex. xiv, 34. — *Desertam... desertarum* (vers. 12). Locution très expressive, qui équivaut à un superlatif. Encore la dévastation de l'Égypte. Comp. les vers. 10 et 11. — *Dispergam...* Les anciens

historiens Mégasthène et Bérose signalent expressément la déportation de nombreux Égyptiens à Babylone par Nabuchodonosor, après la conquête du royaume. D'autres durent s'enfuir en Éthiopie et dans les autres contrées voisines, pour échapper aux horreurs de l'invasion.

13-16. L'Égypte sera un jour rétablie; mais elle ne recouvrera jamais sa première force. — *Congregabo...* La cessation de l'exil pour les Égyptiens déportés. Cf. vers. 12. — *Captivitatem* est un fréquent hébraïsme : l'abstrait pour le concret. — *In terra Phatures* (hébr. : *Patrôs*) : la Haute Égypte, ou Thébaine. Cf. Is. xi, 11. C'était le berceau du peuple égyptien (Hérodote, II, 4, 15); de là le trait : *in terra nativitatis...* — *In regnum humile*. L'Égypte, après ses grands malheurs, devait donc être restaurée comme royaume, sans recouvrer toutefois son ancienne gloire, son ancienne puissance. Cette seconde partie de l'oracle ne s'est pas moins exactement accomplie que la première; depuis son humiliation par les Chaldéens, l'Égypte n'a jamais été qu'un État secondaire, et souvent insignifiant (*inter cetera... humillima*, vers. 15). — *Neque erunt... Israel...* (vers. 16). Les Juifs cesseront d'avoir en elle cette confiance insensée que les avait portés à offenser leur Dieu, et à l'abandonner pour s'appuyer sur un roseau fragile. — *Docentes iniqui-*

giant, et sequantur eos; et scient quia ego Dominus Deus.

17. Et factum est in vigesimo et septimo anno, in primo, in una mensis, factum est verbum Domini ad me, dicens :

18. Fili hominis, Nabuchodonosor, rex Babylonis, servire fecit exercitum suum servitute magna adversus Tyrum; omne caput decalvatum, et omnis humerus depilatus est; et merces non est reddita ei, neque exercitui ejus, de Tyro, pro servitute qua servivit mihi adversus eam.

19. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego dabo Nabuchodonosor, regem Babylonis, in terra Ægypti; et accipiet multitudinem ejus, et deprædabitur manubias ejus, et diripiet spolia ejus; et erit merces exercitui illius,

20. et operi quo servivit adversus eam. Dedi ei terram Ægypti pro eo quod laboraverit mihi, ait Dominus Deus.

21. In die illo pullulabit cornu domui Israel, et tibi dabo apertum os in medio eorum; et scient quia ego Dominus.

seignant l'iniquité, pour qu'ils fuient et les suivent, et ils sauront que je suis le Seigneur Dieu.

17. La vingt-septième année, le premier jour du premier mois, la parole du Seigneur me fut adressée en ces termes :

18. Fils de l'homme, Nabuchodonosor, roi de Babylone, a fait faire à son armée un pénible service contre Tyr; toutes les têtes sont chauves, et toutes les épaules écorchées; et aucune récompense ne lui a été donnée, ni à son armée, pour le service qu'il m'a rendu contre Tyr.

19. C'est pourquoi ainsi parle le Seigneur Dieu : Voici, je vais donner à Nabuchodonosor, roi de Babylone, le pays d'Égypte; et il en prendra le peuple, il en fera son butin, et il en partagera les dépouilles; ce sera la récompense de son armée,

20. et du service qu'il m'a rendu contre Tyr. Je lui ai donné le pays d'Égypte, parce qu'il a travaillé pour moi, dit le Seigneur Dieu.

21. En ce jour-là la puissance de la maison d'Israël fleurira, et je t'ouvrirai la bouche au milieu d'eux; et ils sauront que je suis le Seigneur.

tatem. D'après l'hébreu : faisant souvenir de l'iniquité. Cf. *xxi*, 28, et la note. Les Égyptiens rappelaient, pour ainsi dire, au Seigneur le crime que commettait son peuple en s'attachant à eux. — *Ut fugiant, et sequantur...* Hébr. : Lorsqu'ils (les Israélites) se tournaient vers eux (les Égyptiens).

2° Second oracle : c'est par l'intermédiaire des Chaldéens que Jéhovah se vengera de l'Égypte. *XXIX*, 17-21.

17. Introductio. — *In vigesimo et septimo.* Plus de seize ans après le premier oracle (comp. le vers. 1), et plus de quinze ans depuis la prise de Jérusalem. Le livre d'Ézéchiel ne mentionne aucune date plus récente que celle-ci.

18-20. Nabuchodonosor sera chargé par le Seigneur de châtier les Égyptiens. Comme à propos de Tyr (cf. *xxvi*, 7), après avoir prêté la ruine, Ézéchiel en marque l'instrument. — *Servitro... adversus Tyrum.* Le roi de Babylone avait assiégré Tyr pendant treize ans. Ce siège avait donc été très pénible pour l'armée chaldéenne, comme le disent avec tant de force les détails suivants : *omne caput...* Les têtes avaient été rendues chauves par le poids des casques et de nombreux fardeaux; les épaules étaient broyées, comme s'exprime l'hébreu (*Vulg.*, *depilatus est*), c.-à-d. qu'elles étaient extrêmement fatiguées. Saint Jérôme raconte, évidemment d'après les tradi-

tions locales, que Nabuchodonosor avait essayé, comme plus tard Alexandre, de relier l'île tyrienne au continent, pour la réduire avec plus de facilité; il y eut donc de rudes corvées pour les soldats. — *Merces non... reddita.* Dans cette campagne contre Tyr, Nabuchodonosor avait travaillé, quoique sans le savoir, pour le Seigneur, dont il exécutait les jugements; mais il avait retiré peu de profit de sa peine, les Tyriens ayant eu tout le temps de faire transporter au loin leurs richesses par leurs vaisseaux (saint Jérôme). Mais Jéhovah lui réservait, ainsi qu'à ses troupes, une autre récompense : *Propterea... Ecce ego...* (vers. 19). — *Dabo... regem... in terra...* Mieux, d'après l'hébreu : Je donnerai à Nabuchodonosor, roi de Babylone, le pays d'Égypte. — *Multitudinem ejus.* Pintôt : sa richesse.

21. Consolation pour Israël. — *In die illo* : lorsque l'Égypte sera ainsi châtée par les Chaldéens. — *Pullulabit cornu.* Hébr. : Je ferai germer une corne. Belle image, qui symbolise la force. Cf. *I Reg.* *ii*, 1, et la note; *III Reg.* *xxii*, 11; *Ps.* *cxxxii*, 17, etc. — *Tibi... apertum os.* Ézéchiel a sa part de cette joyeuse promesse. Son autorité grandira devant ses coreligionnaires, lorsqu'ils assisteront à l'accomplissement de ses prophéties, et il leur parlera avec un nouveau courage. Cf. *xxiv*, 27.

CHAPITRE XXX

1. La parole du Seigneur me fut adressée en ces termes :

2. Fils de l'homme, prophétise, et dis : Ainsi parle le Seigneur Dieu : Poussez des hurlements : malheur, malheur à ce jour !

3. Car le jour est proche ; il approche, le jour du Seigneur, le jour de nuage ; ce sera le temps des nations.

4. L'épée viendra sur l'Égypte, et la frayeur sera dans l'Éthiopie, lorsque les morts tomberont en Égypte, et que sa multitude sera enlevée, et que ses fondements seront détruits.

5. L'Éthiopie, la Libye, les Lydiens, tout le reste du peuple, et Chub, et les fils du pays de l'alliance tomberont avec eux par l'épée.

6. Ainsi parle le Seigneur Dieu : Ceux qui soutenaient l'Égypte tomberont aussi, et l'orgueil de son empire sera détruit ; depuis la tour de Syène, ils tomberont en elle par l'épée, dit le Seigneur, le Dieu des armées.

7. Ils seront dévastés au milieu des pays désolés, et ses villes seront au rang des cités désertes ;

8. et ils sauront que je suis le Seigneur, lorsque j'aurai mis le feu dans l'Égypte, et que tous ses auxiliaires seront écrasés.

1. Et factum est verbum Domini ad me, dicens :

2. Fili hominis, propheta, et dic : Hæc dicit Dominus Deus : Ululate ; væ, væ diei !

3. Quia juxta est dies, et appropinquat dies Domini, dies nubis ; tempus gentium erit.

4. Et veniet gladius in Ægyptum, et erit pavor in Æthiopia, cum ceciderint vulnerati in Ægypto, et ablata fuerit multitudo illius, et destructa fundamenta ejus.

5. Æthiopia, et Libya, et Lydi, et omne reliquum vulgus, et Chub, et filii terræ fœderis, cum eis gladio cadent.

6. Hæc dicit Dominus Deus : Et corruent fulciantes Ægyptum, et destruetur superbia imperii ejus ; a turre Syenes gladio cadent in ea, ait Dominus, Deus exercituum.

7. Et dissipabuntur in medio terrarum desolataram, et urbes ejus in medio civitatum desertarum erunt ;

8. et scient quia ego Dominus, cum dederò ignem in Ægypto, et attriti fuerint omnes auxiliatores ejus.

3^o Troisième oracle : description détaillée de la défaite, de la dévastation et des humiliations de l'Égypte. XXX, 1-19.

CHAP. XXX. — 1-2^a. Introduction. — *Et factum est...* De toutes les prédictions d'Ézéchiel contre l'Égypte, celle-ci est la seule qui ne soit pas datée. On suppose communément qu'elle appartient à la même époque que la première. Cf. xxix, 1. Elle est divisée en quatre parties par la formule *Hæc dicit Dominus...* (vers. 2^b, 6, 10, 13).

2^b-5. L'armée égyptienne sera honteusement battue. — *Ululate*. Le prophète invite les Égyptiens à pousser des cris de douleur, à cause des maux terribles qui vont fondre sur eux. — *Væ diei!* Ce jour de désolation est caractérisé en termes généraux au vers. 3 : c'est le jour du Seigneur, c.-à-d., celui de ses vengeances ; c'est un jour de ténèbres (*nubis*). c.-à-d., de profonde adversité. Cf. Is. xiii, 6-7 ; Joel, I, 13, 15 ; Soph. I, 7, 14, etc. C'est aussi le temps où Dieu se propose de faire éclater sa colère contre tout le monde païen, dont les Égyptiens sont les représentants : *tempus gentium...* — *Veniet gladius...* (vers. 4). Cf. xxix, 10^b. Détails plus précis et plus concrets pour caractériser « le jour » de Jéhovah. — *Pavor in Æthiopia*. L'Éthiopie était alors

étroitement unie à l'Égypte, les deux pays étant gouvernés par un seul et même roi. Leur sort sera identique. — *Libya, et Lydi*. Dans l'hébreu : *Phut et Lud*. Voyez la note de xxvii, 6. Ces peuples aussi étaient associés à l'Égypte. — *Par reliquum vulgus*, il faut entendre les troupes mercenaires qui étaient venues, de toutes les régions, se mettre au service des Égyptiens. Cf. Jer. xxv, 20, et la note. — *Chub* est une contrée entièrement inconnue ; elle n'est mentionnée qu'en ce seul endroit. — *Filii terræ fœderis*. Si la traduction de LXX (« les fils du pays de mon alliance ») est exacte, ces mots désigneraient ceux des Juifs qui allèrent chercher un refuge en Égypte après l'assassinat du gouverneur Godolias (cf. Jer. xlii-xliv), et tel était déjà le sentiment de saint Jérôme, de Théodoret, etc. D'après l'hébreu actuel, qu'a suivi la Vulgate, il s'agit en général des peuples alliés aux Égyptiens.

6-9. Les villes seront prises d'assaut. — *Fulciantes Ægyptum* : tous ses soutiens du dedans et du dehors, tout ce qui faisait sa force. — *A turre Syenes*. L'hébreu a, comme plus haut : *De Migdol* à Syène. Cf. xxix, 10, et la note. — *Dissipabuntur...* (vers. 7). Reproduction presque

9. In die illa egredientur nuntii a facie mea in trieribus ad conterendam Æthiopiæ confidentiam; et erit pavor in eis in die Ægypti, quia absque dubio veniet.

10. Hæc dicit Dominus Deus: Cessare faciam multitudinem Ægypti in manu Nabuchodonosor, regis Babylonis.

11. Ipse et populus ejus cum eo, fortissimi gentium, adducuntur ad disperdendam terram; et evaginabunt gladios suos super Ægyptum, et implebunt terram interfectis.

12. Et faciam alveos fluminum aridos, et tradam terram in manus pessimorum; et dissipabo terram, et plenitudinem ejus, manu alienorum. Ego Dominus locutus sum.

13. Hæc dicit Dominus Deus: Et disperdam simulacra, et cessare faciam idola de Memphis; et dux de terra Ægypti non erit amplius, et dabo terrorem in terra Ægypti.

14. Et disperdam terram Phatures, et dabo ignem in Taphnis, et faciam judicia in Alexandria.

9. En ce jour-là, des messagers iront de devant ma face sur des vaisseaux pour détruire la confiance de l'Éthiopie, et la frayeur sera parmi les Éthiopiens au jour de l'Égypte, car ce jour viendra certainement.

10. Ainsi parle le Seigneur Dieu: J'anéantirai la multitude de l'Égypte par la main de Nabuchodonosor, roi de Babylone.

11. Lui et son peuple avec lui, les plus puissants d'entre les nations, viendront pour perdre le pays; ils tireront leurs glaives contre l'Égypte, et ils rempliront le pays de morts.

12. Je dessécherais le lit des fleuves, et je livrerai le pays aux mains des méchants; je détruirai le pays et tout ce qu'il contient, par la main des étrangers. Moi, le Seigneur, j'ai parlé.

13. Ainsi parle le Seigneur Dieu: Je détruirai les statues, et j'anéantirai les idoles de Memphis; il n'y aura plus désormais de prince du pays d'Égypte, et je répandrai la terreur dans le pays d'Égypte.

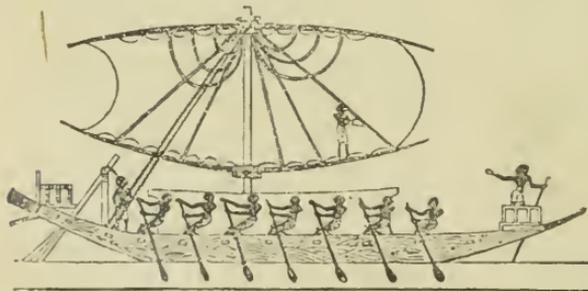
14. Je ruinerai le pays de Phaturès, je mettrai le feu dans Taphnis, et j'exécrai mes jugements dans Alexandria.

littérale de xxix, 12^a. — *Ignem* (vers. 8). Ce feu symbolise la guerre et tous les maux qui l'accompagnent. Cf. vers. 14, 16; xv, 5; xx, 47, etc. — *Egredientur nuntii...* (vers. 9). Les Égypt-

qu'il sera l'auteur principal de la défaite de l'Égypte. — *In die Ægypti*. C.-à-d., au jour de son désastre.

10-12. Le pays entier sera dévasté. — *In manu Nabuchodonosor*. La prophétie revient sur l'agent humain de la ruine. Cf. xxix, 18 et ss. — Sur l'épithète *fortissimi gentium* (vers. 11), voyez xxviii, 7^a et la note; xxxi, 12; xxxii, 12. — *Alveos... aridos* (vers. 12). Le Nil et ses canaux sont tout pour l'Égypte, le pays dépérit donc, lorsque l'inondation annuelle est insuffisante. Cf. Is. xix, 5-6. — *Pessimorum*: les farouches Chaldéens. — *Ego... locutus sum*. Dieu jure par lui-même qu'il exécutera sa menace.

13-19. Les principaux centres de l'idolâtrie égyptienne seront renversés. (Pour les villes et les contrées élites dans passage, voyez l'*Atl. géogr.*, pl. iv et v). — *Simulacra, idola*. Les idoles ne manquaient pas dans la contrée où « tout était Dieu excepté Dieu lui-même ». La colère divine ne les atteindra pas moins que leurs adorateurs. — *Memphis*. En hébreu, *Nof*, contraction pour Ménéf. C'était la capitale de la basse Égypte, célèbre par son temple du dieu Ptah. — Les mots *dux... non erit...* ne doivent



Bateau du Nil. (Peinture de tombeau.)

tiens eux-mêmes seront ces messagers de malheur lorsque, à l'approche de l'ennemi venant du nord, ils s'enfuiront dans la direction du sud, sur leurs bateaux légers et rapides (*in trieribus*; voyez Is. xviii, 1-2 et le commentaire), et répandront l'effroi parmi les Éthiopiens, qui étaient pleins de confiance en leur propre puissance (*ad conterendam...*). Les messagers sont censés envoyés par Jéhovah lui-même (*a facie mea*), parce

15. Je répandrai mon indignation sur Péluse, la force de l'Égypte, et j'exterminerai la multitude d'Alexandrie.

16. Et je mettrai le feu dans l'Égypte : Péluse sera dans la douleur comme une femme en travail, Alexandrie sera ravagée, et Memphis tous les jours dans l'angoisse.

17. Les jeunes gens d'Héliopolis et de Bubaste tomberont par l'épée, et les femmes seront emmenées captives.

18. Le jour s'obscurcira à Taphnis, lorsque je briserai là le sceptre de l'Égypte, et que l'orgueil de sa puissance y prendra fin ; un nuage la couvrira, et ses filles seront emmenées captives.

19. J'exercerai mes jugements en Égypte, et ils sauront que je suis le Seigneur.

15. Et effundam indignationem meam super Pelusium, robur Ægypti; et interficiam multitudinem Alexandriæ.

16. Et dabo ignem in Ægypto : quasi parturiens dolebit Pelusium, et Alexandria erit dissipata, et in Memphis angustiarum quotidianarum.

17. Juvenes Heliopoleos et Bubasti gladio cadent, et ipsæ captivæ ducentur.

18. Et in Taphnis nigrescet dies, cum contrivero ibi sceptrum Ægypti, et defecerit in ea superbia potentiarum ejus; ipsam nubes operiet, filiæ autem ejus in captivitatem ducentur.

19. Et judicia faciam in Ægypto, et scient quia ego Dominus.

pas être pris d'une manière absolue. D'après ce qui a été dit plus haut (xxix, 13-16), ils signifient que l'Égypte n'aura plus de roi aussi puissant que ses ancêtres pharaons. — *Terram Phataures* (vers. 14). Voyez la note de xxix, 14. — *Taph-*

breu Sin. Ville très fortifiée (*robur*) de la Basse Égypte, au nord-est, non loin de la mer. — *Angustiarum quotidianarum* (vers. 16). Par conséquent, des angoisses perpétuelles. L'hébreu exprime une autre pensée : Des angoisses pendant le jour ;



Sphinx de Tanis.

nis. D'après l'hébreu : *So'an*; par conséquent Tanis, dans le Delta, sur la branche du Nil à laquelle cette ville a donné son nom. Cf. Is. xix, 11 — *Alexandria* est, ici et aux deux versets suivants, une traduction fautive du mot *Nô*, qui désigne la célèbre Thèbes, dans la Haute Égypte. Le nom complet de cette cité était *Nô-Amôn*. Cf. Nah. iii, 8, dans le texte hébreu. — *Pelustum* (vers. 15). Bonne traduction de l'hé-

c. - à - d., en plein jour. Ce trait dénote la hardiesse des ennemis de Memphis et leur certitude de la victoire : ils ne l'attaqueront point la nuit, par surprise (cf. Soph. ii, 4), mais au milieu même du jour. — *Heliopoleos* (vers. 17). Dans l'hébreu : *'Avên*; *'On* dans la Genèse, xli, 45, 50, et ailleurs. Les Grecs lui avaient donné ce nom de Ville du Soleil (cf. Jer. xliii, 13) parce que le dieu Soleil y était particulièrement vénéré. Elle

20. Et factum est in undecimo anno, in primo mense, in septima mensis, factum est verbum Domini ad me, dicens :

21. Fili hominis, brachium Pharaonis, regis Ægypti, confregi; et ecce non est obvolutum ut restitueretur ei sanitas, ut ligaretur pannis, et fasciaretur linteois, ut recepto robore posset tenere gladium.

22. Propterea hæc dicit Dominus Deus: Ecce ego ad Pharaonem, regem Ægypti, et comminam brachium ejus forte, sed confractum; et dejiciam gladium de manu ejus.

23. Et dispergam Ægyptum in gentibus, et ventilabo eos in terris.

24. Et confortabo brachia regis Babylonis, daboque gladium meum in manu ejus; et confringam brachia Pharaonis, et gement gemitibus interfecti coram facie ejus.

25. Et confortabo brachia regis Babylonis, et brachia Pharaonis concident; et scient quia ego Dominus, cum dederò

20. Et il arriva, dans la onzième année, le septième jour du premier mois, que la parole du Seigneur me fut adressée, en ces termes :

21. Fils de l'homme, j'ai brisé le bras du pharaon, roi d'Égypte, et voici, on ne l'a point pansé pour le guérir; il n'a pas été lié avec des bandes, ni enveloppé dans du linge, pour qu'il pût reprendre sa force et tenir l'épée.

22. C'est pourquoi ainsi parle le Seigneur Dieu: Voici, je viens au pharaon, roi d'Égypte, et je briserai son bras vigoureux, mais rompu, et je ferai tomber l'épée de sa main.

23. Je disperserai les Égyptiens parmi les nations, et je les disséminerai parmi les peuples.

24. Je fortifierai les bras du roi de Babylone, et je mettrai mon épée dans sa main, et je briserai les bras du pharaon, et ses morts pousseront des gémissements devant lui.

25. Je fortifierai les bras du roi de Babylone, et les bras du pharaon tomberont; et ils sauront que je suis le Sei-

était située un peu au nord du Caire. — *Bubasti*. Encore dans la Basse d'Égypte. L'hébreu *Fi-Béset* reproduit assez exactement le nom égyptien *Fi-Bast*. La déesse Bast, à la tête de chat, y était l'objet d'un culte spécial. — *Taphnis* (vers. 18).



État actuel des ruines d'Héliopolis.

Hébr.: *T'phn'ûhês*; la Daphné des Grecs, non loin de Péluse. Cf. Jer. 11, 16; XLIII, 7-9. — *Nigrescet aëtas*. Les ténèbres du malheur, comme au vers. 3. — *Sceptra Ægypti*. D'après l'hébreu : les jongs de l'Égypte. C.-à-d., le joug qu'elle imposait à des nations nombreuses. La Vulgate rend bien la pensée.

4° Quatrième oracle : le bras du pharaon sera brisé. XXX, 20-26.

20. Introduction. — *In undecimo anno*: l'année même de la prise de Jérusalem par les Chaldéens, et, d'après les indications plus précises qui suivent (*in primo...*, *in septima...*), trois mois et demi avant sa ruine.

21-26. La prophétie. — *Brachium... confregi*. En effet, le bras du pharaon avait été brisé à plusieurs reprises par les Assyriens; en dernier lieu, à la bataille de Charcamis, vingt ans avant cet oracle. Cf. Jer. XLVI, 2. — *Non est obvolutum*: pas bandé, comme doit l'être un membre fracturé. Depuis sa défaite, l'Égypte n'avait pas repris sa vigueur première; elle se trouvait donc en des conditions peu favorables pour soutenir une nouvelle lutte contre les Chaldéens si puissants (*ut... posset tenere...*). — *Ecce... comminam* (vers. 22). Cette fois, le pharaon perdra ses deux bras, comme le dit très nettement l'hébreu : Je briserai ses bras, le fort (le bras demeuré sain) et le brisé (celui qu'avaient brisé les Assyriens, vers. 21). — *Dispergam...* (vers. 23). Répétition de xxix, 12; elle se trouve encore au vers. 26. — *Confortabo brachia...* (vers. 24). En même temps qu'il affaiblira le pharaon, Jéhovah remplira son rival, le roi de Babylone, d'une force extraordinaire : le triomphe de ce dernier est donc absolument certain. — *Et gement*. L'hé-

gneur, lorsque j'aurai mis mon épée dans la main du roi de Babylone, et qu'il l'étendra contre le pays d'Égypte.

26. Je disperserai les Égyptiens parmi les nations, et je les disséminerai en divers pays, et ils sauront que je suis le Seigneur.

gladium meum in manu regis Babylonis, et extenderit eum super terram Ægypti.

26. Et dispergam Ægyptum in nationes, et ventilabo eos in terras; et sciet quia ego Dominus.

CHAPITRE XXXI

1. Il arriva, dans la onzième année, le premier jour du troisième mois, que la parole du Seigneur me fut adressée, en ces termes :

2. Fils de l'homme, dis au pharaon, roi d'Égypte, et à son peuple : A qui ressembles-tu dans ta grandeur ?

3. Voici qu'Assur était comme un cèdre sur le Liban, aux belles branches et au feuillage touffus, à la tige élevée, et sa cime s'élançait parmi d'épais rameaux.

4. Les pluies l'avaient nourri, l'abîme l'avait fait grandir; ses feuilles coulaient autour de ses racines, et il envoyait ses ruisseaux à tous les arbres de la contrée.

5. C'est pourquoi il avait dépassé en hauteur tous les arbres de la contrée; ses branches s'étaient multipliées, et ses rameaux s'étaient élevés à cause des eaux abondantes.

6. Et comme il étendait au loin son ombre, tous les oiseaux du ciel avaient établi leurs nids sur ses branches, toutes les bêtes des forêts avaient fait leurs petits sous son feuillage, et un grand nombre de nations habitaient sous son ombre.

1. Et factum est in anno undecimo, tertio mense, una mensis, factum est verbum Domini ad me, dicens :

2. Fili hominis, dic Pharaoni, regi Ægypti, et populo ejus : Cui similis factus es in magnitudine tua ?

3. Ecce Assur quasi cedrus in Libano, pulcher ramis, et frondibus nemorosus, excelsusque altitudine, et inter condensas frondes elevatum est cacumen ejus.

4. Aquæ nutrierunt illum, abyssus exaltavit illum; flumina ejus manabant in circuitu radicum ejus, et rivos suos emisit ad universa ligna regionis.

5. Propterea elevata est altitudo ejus super omnia ligna regionis; et multiplicata sunt arbusta ejus, et elevati sunt rami ejus præ aquis multis.

6. Cumque extendisset umbram suam, in ramis ejus fecerunt nidos omnia volatilia cæli; et sub frondibus ejus genuerunt omnes bestię saltuum, et sub umbraculo illius habitabat cœtus gentium plurimarum.

breu emploie le singulier : Il (le pharaon) gémissa devant lui (Nabuchodonosor) comme gémissent les mourants. Détail pathétique.

5^e Cinquième oracle : le cèdre superbe sera impitoyablement coupé. XXXI, 1-18.

CHAP. XXXI. — 1. Introduction. — *Anno undecimo*. La même année que le cinquième oracle (cf. xxx, 20), et moins de deux mois plus tard (*tertio...*, *una...*).

2-9. La magnificence d'Assur, figurée par un cèdre vigoureux, gigantesque. — *Dic pharaoni*. Dieu va donner une leçon au roi d'Égypte par le sort désastreux des Assyriens. Après de longs siècles d'une étonnante puissance, cette nation venait d'être renversée par les Chaldéens : ainsi en sera-t-il prochainement du peuple égyptien. La ruine de l'Assyrie était un fait récent, connu de tous; le rapprochement que nous faisons ici est donc très éloquent, très saisissant. — *Cedrus in Libano* (vers. 3). Deux noms qui étaient alors

inséparables, lorsqu'on voulait parler de cèdres extraordinaires. Cf. xvii, 3 et ss. — Dieu décrit avec complaisance la beauté du cèdre en question : *pulcher ramis...*, *excelsus...* Au lieu de *inter condensas frondes*, l'hébreu dit : parmi les nuages; c.-à-d., jusqu'au ciel. De même les LXX. — *Aquæ nutrierunt...* (vers. 4). Un des motifs de son admirable croissance. *Abyssus* est un synonyme poétique du mot « aquæ » : un réservoir profond et intarissable. *Flumina ejus* : les cours d'eau qui s'échappaient de l'abîme. Ces eaux abondantes figurent la richesse et la force de l'Assyrie. — Tandis que le grand cèdre était ainsi arrosé avec profusion, les autres arbres ne l'étaient que d'une manière parcelmonieuse, au moyen de petits filets d'eau que leur envoyait l'abîme (*rivos... emisit...*); de là sa croissance supérieure : *propterea...* (vers. 5). — *Cum... extendisset...* (vers. 6). Détails pittoresques, qui font ressortir davantage encore la beauté du cèdre.

7. Eratque pulcherrimus in magnitudine sua, et in dilatatione arborum suorum; erat enim radix illius juxta aquas multas.

8. Cedri non fuerunt altiores illo in paradiso Dei; abietes non adæquaverunt summitatem ejus, et platani non fuerunt æquæ frondibus illius: omne lignum paradisi Dei non est assimilatum illi, et pulchritudini ejus.

9. Quoniam speciosum feci eum, et multis condensisque frondibus, et æmulata sunt eum omnia ligna voluptatis, quæ erant in paradiso Dei.

10. Propterea hæc dicit Dominus Deus: Pro eo quod sublimatus est in altitudine, et dedit summitatem suam virentem atque condensam, et elevatum est cor ejus in altitudine sua;

11. tradidi eum in manu fortissimorum gentium, faciens faciet ei; juxta impietatem ejus ejeci eum.

12. Et succident eum alieni, et crudelissimi nationum, et projicient eum

7. Il était très beau par sa grandeur et par l'étendue de ses branches; car sa racine était près des eaux abondantes.

8. Il n'y avait pas de cèdres plus hauts que lui dans le jardin de Dieu; les sapins n'égalaien point sa hauteur, et les platanes n'avaient pas un feuillage comparable au sien: aucun arbre du jardin de Dieu ne pouvait lui être comparé en beauté.

9. Car je l'avais fait beau par la quantité et l'épaisseur de son feuillage, et tous les arbres délicieux qui étaient dans le jardin de Dieu lui portaient envie.

10. C'est pourquoi ainsi parle le Seigneur Dieu: Parce qu'il s'est élevé en hauteur, qu'il a poussé si haut sa cime verdoyante et touffue, et que son cœur s'est élevé à cause de sa hauteur,

11. je l'ai livré aux mains du plus fort d'entre les nations, qui le traitera comme il voudra; je l'ai chassé à cause de son impiété.

12. Des étrangers et les plus cruels des peuples le couperont, et le jetteront

Cf. xvii, 23; xix, 11. Les *volatilia cæli* et les *bestiæ* figurent les nations qui cherchaient un



Rameau de platane.

avait pas de cèdres semblables à lui dans le jardin de Dieu; c.-à-d., dans l'Éden même. Cf. xxviii, 13 et la note. — *Abietes*. Les cyprès, d'après l'hébreu. — *Platani*. Le platane, lorsqu'il est suffisamment arrosé devient, en Orient comme chez nous, un arbre magnifique. — *Quoniam speciosum...* (vers. 9). Ce trait explique tout: il n'était pas étonnant que le cèdre assyrien fût si beau, puisque c'est Dieu même qui l'avait soigné.

10-14. L'Assyrie sera humiliée à cause de son orgueil. — *Sublimatus est*. Dans l'hébreu, ce royaume superbe est directement interpellé dès cette première ligne: Parce que tu t'es élevé. — *Dedit... condensam*. Hébr.: Il a porté sa elme parmi les nuages. Voyez la note du vers. 3^b. — Les épithètes *fortissimorum gentium* (vers. 11) et *crudelissimi...* (vers. 12) désignent Nabuchodonosor avec ses Chaldéens. Cf. xxviii, 7; xxx, 11, 12. — *Succident... projicient...* Ces futurs et les suivants ont le sens du prétérit, comme l'ont bien compris les LXX. Ninive, en effet, avait déjà subi son châtement. — *In cunctis convallibus...* L'arbre était d'une taille si gigantesque, qu'une fois coupé et renversé il occupait un terrain immense. Comp. les vers. 5, 6, 8, etc. — *Recedent... populi...* Ne trouvant plus de protection auprès de lui, ceux qu'il avait abrités iront se réfugier ailleurs. Cf. Dan. iv, 11. — *In rutina ejus* (vers. 13). C.-à-d., sous ses branches et au-

refuge auprès de l'Assyrie. Cf. Dan. iv, 12, 14. — *Cedri non fuerunt...* (vers. 8). Hébr.: Il n'y

sur les montagnes; ses branches tomberont dans toutes les vallées, ses rameaux se briseront sur tous les rochers du pays, et tous les peuples de la terre se retireront de dessous son ombre et l'abandonneront.

13. Tous les oiseaux du ciel ont habité dans ses débris, et toutes les bêtes de la terre se sont tenues dans ses rameaux.

14. C'est pourquoi tous les arbres plantés près des eaux ne s'éleveront plus dans leur hauteur, ils ne pousseront plus leur cime au-dessus de leurs branches touffues, et tous ceux qui sont arrosés par les eaux ne se soutiendront plus dans leur élévation, car ils ont tous été livrés à la mort, au fond de la terre, au milieu des enfants des hommes, avec ceux qui descendent dans la fosse.

15. Ainsi parle le Seigneur Dieu : Le jour où il est descendu aux enfers, j'ai répandu le deuil; je l'ai couvert de l'abîme, j'ai arrêté ses fleuves, et j'ai retenu les grandes eaux; le Liban s'est attristé à cause de lui, et tous les arbres des champs ont été ébranlés.

16. J'ai épouventé les nations par le bruit de sa ruine, lorsque je le conduisais dans le séjour des morts avec ceux qui descendaient dans la fosse; et tous les arbres de délices, les plus beaux et les meilleurs du Liban, qui étaient arrosés par les eaux, se sont consolés au fond de la terre.

17. Car eux aussi ils descendront avec lui dans le séjour des morts, auprès de

super montes; et in cunctis convallibus corrunt rami ejus, et confringentur arbusta ejus in universis rupibus terræ, et recedent de umbraculo ejus omnes populi terræ, et relinquunt eum.

13. In ruina ejus habitaverunt omnia volatilia cæli, et in ramis ejus fuerunt universæ bestiæ regionis.

14. Quamobrem non elevabuntur in altitudine sua omnia ligna aquarum, nec ponent sublimitatem suam inter nemorosa atque frondosa, nec stabunt in sublimitate sua omnia quæ irrigantur aquis, quia omnes traditi sunt in mortem ad terram ultimam, in medio filiorum hominum, ad eos qui descendunt in lacum.

15. Hæc dicit Dominus Deus : In die quando descendit ad inferos, induxi luctum; operui eum abysso, et prohibui flumina ejus, et coercui aquas multas; contristatus est super eum Libanus, et omnia ligna agri concussa sunt.

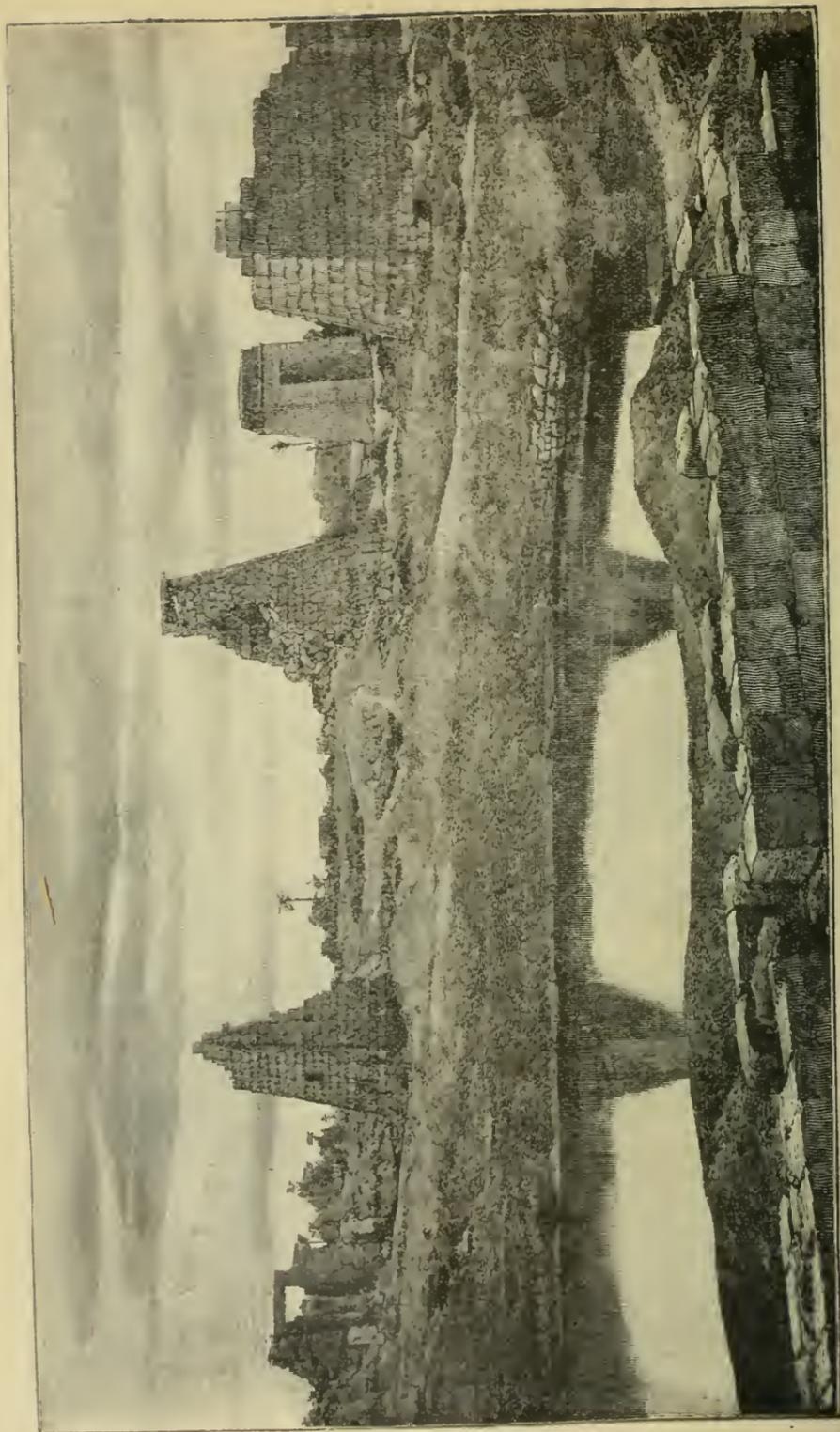
16. A sonitu ruinæ ejus commovi gentes, cum deducerem eum ad infernum cum his qui descendebant in lacum; et consolata sunt in terra infima omnia ligna voluptatis egregia atque præclara in Libano, universa quæ irrigabantur aquis.

17. Nam et ipsi cum eo descendunt in infernum ad interfectos gladio; et bra-

près de son tronc étendus à terre. Ce trait ne contredit pas le précédent, mais le complète. Les vassaux de Ninive ne se contentent pas de l'abandonner après sa chute; ils l'insultent, la foule aux pieds et la dépouillent, de même que les oiseaux de proie et les bêtes fauves se précipitent sur un cadavre pour le dévorer. Cf. xxix, 5; Is. xviii, 6; Jer. vii, 33, etc. — *Quamobrem...* (vers. 14). Morale de ce grave événement : instruits par la punition de Ninive, les autres peuples apprendront à ne pas s'enorgueillir follement. — *Inter nemorosa... frondosa.* L'hébreu a de nouveau : parmi les nuages. — *Terram ultimam, lacum* : le séjour des morts.

15-18. Effets produits par la ruine de l'Assyrie; l'Égypte aura une fin toute semblable. — *Induxi luctum.* Par une nouvelle description très éloquent, le prophète met de plus en plus en relief la chute si profonde de Ninive. Dieu a, pour ainsi dire, mis en deuil la nature entière, lorsque l'Assyrie succomba. — *Operui... abysso.* Il faut traduire, d'après l'hébreu : J'ai couvert (d'un voile) l'abîme pour lui (pour le cèdre symbolique). —

Contristatus est... A la lettre dans l'hébreu : J'ai rendu noir le Liban à son sujet. Le noir était déjà la couleur du deuil. — *A sonitu... gentes* (vers. 16). Autre résultat de cette ruine : toutes les nations ont tremblé d'effroi, se demandant ce qui allait leur arriver à elles-mêmes. — *Ad infernum.* Hébr. : dans le *s'ól*, ou séjour des morts. — *Consolata sunt...* Encore un autre résultat, qui rappelle le passage analogue d'Isaïe, xiv, 10 : les morts sont consolés (hébr. : réconfortés) de voir que le puissant roi d'Assur, qui semblait invulnérable, a péri comme eux. — Les mots *in terra infima* ont le même sens que « ad terram ultimam » (cf. vers. 14). — *Nam et ipsi...* (vers. 17). D'après l'hébreu : Eux aussi ils sont descendus avec lui dans le séjour des morts. Il n'y a donc pas eu de différence dans leur destinée finale. — *Brachium uniuscujusque...* La Vulgate est obscure en cet endroit. Hébr. : (Ils étaient) son bras (c.-à-d., ses alliés, ses auxiliaires); ils étaient assis à son ombre (sous sa protection) parmi les nations. — *Cul assimilatatus...* (verset 18). Voici maintenant l'explication de la pa-



Ruines de Thèbes.

ceux qui ont été tués par l'épée; et chacun de ceux qui lui avaient servi de bras sera assis sous son ombre au milieu des nations.

18. A quoi ressembles-tu, toi qui es illustre et élevé parmi les arbres de délices? Voici que tu as été précipité au fond de la terre avec les arbres de délices; tu dormiras au milieu des incirconcés, avec ceux qui ont été tués par l'épée. Voilà le pharaon, et toute sa multitude, dit le Seigneur Dieu.

chium uniuscujusque sedebit sub umbra-
culo ejus in medio nationum.

18. Cui assimilatus es, o inclyte atque
sublimis inter ligna voluptatis? Ecce de-
ductus es cum lignis voluptatis ad ter-
ram ultimam; in medio incircumcisorum
dormies, cum eis qui interfecti sunt gla-
dio. Ipse est Pharaon, et omnis multitudo
ejus, dicit Dominus Deus.

CHAPITRE XXXII

1. Il arriva, la douzième année, le premier jour du douzième mois, que la parole du Seigneur me fut adressée en ces termes :

2. Fils de l'homme, prononce une lamentation sur le pharaon, roi d'Égypte, et dis-lui : Tu as été semblable au lion des nations, et au dragon qui est dans la mer; tu frappais de la corne dans tes fleuves, tu troublais les eaux avec tes pieds, et tu agitas leurs flots.

3. C'est pourquoi ainsi parle le Seigneur Dieu : J'étendrai sur toi mon rete, dans une multitude de peuples, et je te tirerai dans mon filet.

4. Je te jeterai à terre, et je te laisserai sur la face des champs; je ferai habiter sur toi tous les oiseaux du ciel, et je rasserai de toi toutes les bêtes de la terre.

5. Je mettrai ta chair sur les montagnes, et je remplirai les collines de ta pourriture.

1. Et factum est, duodecimo anno, in mense duodecimo, in una mensis, factum est verbum Domini ad me, dicens :

2. Fili hominis, assume lamentum super Pharaonem, regem Ægypti, et dices ad eum : Leoni gentium assimilatus es, et draconi qui est in mari; et ventilabas cornu in fluminibus tuis, et conturbabas aquas pedibus tuis, et conculcabas flumina earum.

3. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Expandam super te rete meum in multitudine populorum multorum, et extraham te in sagena mea.

4. Et projiciam te in terram, super faciem agri abjiciam te; et habitare faciam super te omnia volatilia cæli, et saturabo de te bestias universæ terræ.

5. Et dabo carnes tuas super montes, et implebo colles tuos sanie tua.

rabole. Plus le prophète a insisté, d'abord sur la splendeur, puis sur la ruine du royaume assyrien, plus cette application a de vigueur. Hébr. : A qui es-tu semblable en gloire et en grandeur (au lieu de *o inclyte atque sublimis*)? — *Ecce deductus es...* L'Égypte ira rejoindre l'Assyrie, et les autres peuples que Ninive avait entraînés dans sa chute. Cette personnification est très poétique. — *In medio incircumcisorum*. Les Égyptiens pratiquaient la circoncision, et, à la façon des Hébreux, ils regardaient comme impurs tous les incirconcés. Cf. Gen. xxxi, 14; Jud. xiv, 3, et xv, 18; I Reg. xvii, 26, etc. — *Ipse... Pharaon*. C.-à-d. : telle sera la destinée finale du pharaon et de tout son peuple.

6° Sixième oracle : édité sur le roi d'Égypte. XXXII, 1-18.

CHAP. XXXII. — 1. Introduction. — *Duode-*

mo anno... Environ un an et demi après la prise de Jérusalem. Cf. xxxi, 1, et la note.

2-6. Le crocodile égyptien péra. — *Leoni gentium...* L'épître débute, comme d'autres poèmes du même genre, par l'éloge du héros dont on déplore la perte. — *Draconi* : le crocodile, comme plus haut (xxix, 3). Il y a, ce semble, une antithèse entre ce trait et celui qui précède : On te comparait à un lion plein de noblesse, tandis que tu n'étais qu'un crocodile, t'agitant dans les eaux et les troublant. — *In mari*. Hébr. : dans les mers. Désignation hyperbolique du Nil. Cf. Is. xix, 6; xxvii, 1, etc. — *Ventilabas cornu...* L'hébreu dit simplement, sans image : Tu t'élançais dans tes fleuves. — *Conturbabas...* Le crocodile est un animal très vif et très actif; en prenant ses ébats dans le Nil, il remue la vase et salt les eaux. — *Propterea...* Vers. 3-6 : Dieu

6. Et irrigabo terram fetore sanguinis tui super montes. et valles implebuntur ex te.

7. Et operiam, cum exstinctus fueris, cælum, et nigrescere faciam stellas ejus; solem nube tegam, et luna non dabit lumen suum.

8. Omnia luminaria cæli mœrere faciam super te, et dabo tenebras super terram tuam, dicit Dominus Deus, cum ceciderint vulnerati tui in medio terræ, ait Dominus Deus.

9. Et irritabo cor populorum multorum, cum induxero contritionem tuam in gentibus, super terras quas nescis.

10. Et stupescere faciam super te populos multos, et reges eorum horrore nimio formidabunt super te, cum volare cœperit gladius meus super facies eorum; et obstupescant repente singuli pro anima sua in die ruinæ tuæ.

11. Quia hæc dicit Dominus Deus : Gladius regis Babylonis venit tibi.

12. In gladiis fortium dejiciam multitudinem tuam; inexpugnabiles omnes gentes hæc, et vastabunt superbiam Ægypti, et dissipabitur multitudo ejus.

13. Et perdam omnia jumenta ejus, quæ erant super aquas plurimas; et non conturbabit eas pes hominis ultra, neque ungula jumentorum turbabit eas.

14. Tunc purissimas reddam aquas eorum, et flumina eorum quasi oleum adducam, ait Dominus Deus,

6. J'arroserai la terre de ton sang corrompu, sur les montagnes, et les vallées seront remplies de toi.

7. Et quand tu seras éteint, j'obscurcirai le ciel, et je ferai noircir ses étoiles; je couvrirai le soleil d'une nuée, et la lune ne donnera plus sa lumière.

8. Je ferai pleurer sur toi tous les luminaires du ciel, et je répandrai les ténèbres sur ton pays, dit le Seigneur Dieu, lorsque tes blessés tomberont au milieu du pays, dit le Seigneur Dieu.

9. Je ferai frémir le cœur de peuples nombreux, lorsque j'aurai annoncé ta ruine parmi les nations, dans des pays que tu ne connais pas.

10. Je frapperai de stupeur des peuples nombreux à cause de toi; leurs rois seront saisis d'effroi et d'horreur à cause de toi, lorsque mon épée aura commencé de voler devant leur face, et soudain ils trembleront chacun pour sa vie, au jour de ta ruine.

11. Car ainsi parle le Seigneur Dieu : L'épée du roi de Babylone viendra sur toi.

12. Je renverserai ta multitude par les épées des forts; toutes ces nations sont invincibles; elles détruiront l'orgueil de l'Égypte, et sa multitude sera dissipée.

13. Je ferai périr tout son bétail, qui était auprès des grandes eaux; le pied de l'homme ne les troublera plus désormais, et le sabot des bêtes ne les troublera plus.

14. Je rendrai alors leurs eaux très pures, et je ferai couler leurs fleuves comme l'huile, dit le Seigneur Dieu,

le fera sortir du Nil malgré lui, et jettera son cadavre sur le rivage, où il servira d'immonde pâture aux animaux sauvages. — *Expandam...* *rete...* Sur cette image, voyez xxix, 4-5, et, pour l'idée, xxxi, 12-13. — *Implebo...* *sante tua* (vers. 5). Littéralement dans l'hébreu : Je remplirai tes vallées de ta hauteur; c.-à-d., de ton immense cadavre. — *Irrigabo...* *sanguinis tui* (vers. 6). Hébr. : J'arroserai de ton sang, sur les montagnes, le pays où tu nages.

7-10. Effets produits par la chute du pharaon. La nature est bouleversée et prend le deuil (versets 7-8), les peuples sont terrifiés (vers. 9-10). L'usage analogue à xxxi, 15-16* ; comparez aussi xxvii, 35; xxviii, 19; xxx, 18. — *Operiam...* *et nigrescere...* Expressions très fortes. La ruine de l'Égypte est dépeinte sous des couleurs aussi sombres que la fin du monde, à cause de l'unité qui existe, dans le plan divin, entre le châtiement d'un peuple, au cours de l'histoire, et la punition de tous les impies, à la consommation des siècles. Voyez Is. xiii, 10, et la note; Joel,

ii, 31 et iii, 16, etc. — *Irritabo* (vers. 9). C.-à-d., j'affligerai. — *Cum induxero contritionem...* Hébraïsme : lorsque la nouvelle de la ruine de l'Égypte retentira au loin (*super terras quas nescis*). — *Stupescere faciam...* (vers. 10). Les autres peuples se demanderont, en effet, si ce ne sera pas bientôt leur tour d'être frappés. — *Cum volare...* *gladius...* Très belle métaphore.

11-16. C'est par le roi de Babylone que l'Égypte sera renversée. — *Gladius...* *Babylonis*. Pour la quatrième fois, Dieu nomme d'avance l'exécuteur de ses décrets contre le pharaon. Cf. xxix, 18-20; xxx, 10-12, 24-25. — La prédiction relève avec éloquence soit la force irrésistible des Chaldéens (vers. 12), soit l'étendue de la ruine de l'Égypte (vers. 13; cf. xxix, 11). — *Jumenta...* *quæ...* *super aquas*. Les prairies qui avoisinent le Nil sont remplies de troupeaux. — *Tunc* (vers. 13). Transition à une gracieuse promesse, qui apparaît, à travers ces menaces, comme un rayon de soleil à travers les nuées. — *Purissimas reddam...* Hébr. : Je rendrai ses eaux calmes. C'est

15. lorsque j'aurai désolé le pays d'Égypte, lorsque tout le pays sera dépeuplé de ce qui le remplissait, et que j'aurai frappé tous ses habitants; et ils sauront que je suis le Seigneur.

16. C'est une lamentation, et on la prononcera; les filles des nations la prononcèrent; on la prononcera sur l'Égypte et sur toute sa multitude, dit le Seigneur Dieu.

17. Il arriva, la douzième année, le quinzième jour du mois, que la parole du Seigneur me fut adressée en ces termes :

18. Fils de l'homme, chante un chant lugubre sur la multitude de l'Égypte; précipite-la, elle et les filles des nations puissantes, au plus profond de la terre, avec ceux qui descendent dans la fosse.

19. Qui surpasses-tu en beauté? Descends, et dors avec les incirconcis.

20. Ils tomberont au milieu de ceux qui ont été tués par l'épée; l'épée a été tirée; ils ont entraîné l'Égypte et tous ses peuples.

21. Les plus puissants d'entre les forts lui parleront du milieu du séjour des morts, eux qui sont descendus avec ses auxiliaires, et qui, tués par l'épée, sont morts incirconcis.

22. Là est Assur avec toute sa multitude; ses sépulcres sont autour de lui; ils ont tous été tués, ils sont tombés par l'épée.

23. Leurs sépulcres sont au plus profond de l'abîme, et toute sa multitude est autour de son sépulcre; ils ont tous

15. cum dederò terram Ægypti desolatam, deseretur autem terra a plenitudine sua, quando percussero omnes habitatores ejus; et scient quia ego Dominus.

16. Planctus est, et plangent eum; filiarum gentium plangent eum; super Ægyptum et super multitudinem ejus plangent eum, ait Dominus Deus.

17. Et factum est in duodecimo anno, in quinta decima mensis, factum est verbum Domini ad me, dicens :

18. Fili hominis, caue lugubre super multitudinem Ægypti; et detrahe eam ipsam, et filias gentium robustarum, ad terram ultimam, cum his qui descendunt in lacum.

19. Quo pulchrior es? Descende, et dormi cum incircumcisis.

20. In medio interfectorum gladio cadent; gladius datus est, attraxerunt eam et omnes populos ejus.

21. Loquentur ei potentissimi robustorum de medio inferni, qui cum auxiliatoribus ejus descenderunt, et dormierunt incircumcisi, interfecti gladio.

22. Ibi Assur, et omnis multitudo ejus; in circuitu illius sepulcra ejus; omnes interfecti, et qui ceciderunt gladio.

23. Quorum data sunt sepulcra in novissimis lacu, et facta est multitudo ejus per gyrum sepulcri ejus, universi inter-

la même pensée. — *Flumina... quasi oleum*. Les eaux du Nil couleront doucement, à la manière onctueuse de l'huile. — *Filiarum gentium* (vers. 16) : les nations païennes. C'étaient habituellement les femmes qui remplissaient le rôle de pleureuses aux funérailles (cf. Jer. ix, 17-18); de là ce rapprochement poétique.

17^o Septième oracle : élégie sur la ruine du peuple égyptien. XXXII, 17-32.

Ce poème a beaucoup de ressemblance avec celui dans lequel Isaïe, xiv, 1 et ss., avait chanté la chute du roi de Babelone; il en est évidemment une imitation.

17. Introduction. — *Quinta decima mensis*. Le mois n'est pas mentionné; mais ce fut sans doute le même que pour l'oracle précédent (verset 1). Les deux prophéties furent donc révélées à Ézéchiël à quinze jours seulement d'intervalle.

18-21. Première strophe : l'Égypte sera prochainement frappée par le Seigneur. — *Detrahe eam...* Le prophète est censé opérer lui-même, au nom de Jéhovah, ce qu'il est chargé de prédire. Sur les mots *ad terram ultimam*, voyez

la note de xxxi, 14^b. — *Quo pulchrior...* (verset 19). Question très mordante. L'Égypte est-elle meilleure que les autres peuples? Non, assurément; elle périra donc, elle aussi. — *Descende* : dans le séjour des morts. — *Cum incircumcisis*. Voyez la note de xxxi, 18. — *Gladius datus est* (vers. 20). C'est Nabuchodonosor qui a reçu ce glaive, pour en frapper l'Égypte. Comp. les versets 11-12. — *Attraxerunt...* Hébr. : entraînez-la (à la mort). Cet ordre s'adresse aux Chaldéens, auxquels Dieu recommande d'être sans pitié. — *Loquentur ei...* (vers. 21). L'Égypte personnifiée est maintenant dans le séjour des ombres, et les puissantes nations qui l'y avaient devancée l'accablent de leurs sarcasmes.

22-23. Seconde strophe : l'Égypte sera traitée comme Assur. — *Ibi...* Ici commence l'énumération des peuples qui avaient été ou qui devaient être subjugués par les Chaldéens. L'Assyrie est au premier rang de ces morts que l'Égypte ira rejoindre bientôt. — *In circuitu illius sepulcra...* Les tombes des sujets entoureront celle du roi; car la nation a totalement péri. — *In novissimis*

fecti, cadentesque gladio, qui dederant quondam formidinem in terra viventium.

24. Ibi Ælam, et omnis multitudo ejus per gyrum sepulcri sui; omnes hi interfecti, ruentesque gladio, qui descenderunt incircumcisi ad terram ultimam, qui posuerunt terrorem suum in terra viventium, et portaverunt ignominiam suam cum his qui descendunt in lacum.

25. In medio interfectorum posuerunt cubile ejus in universis populis ejus; in circuitu ejus sepulcrum illius; omnes hi incircumcisi, interfectique gladio; dederunt enim terrorem suum in terra viventium, et portaverunt ignominiam suam cum his qui descendunt in lacum; in medio interfectorum positi sunt.

26. Ibi Mosoch et Thubal, et omnis multitudo ejus; in circuitu ejus sepulcra illius; omnes hi incircumcisi, interfectique et cadentes gladio, quia dederunt formidinem suam in terra viventium.

27. Et non dormient cum fortibus, cadentibusque, et incircumcisis, qui descenderunt ad infernum cum armis suis, et posuerunt gladios suos sub capitibus suis; et fuerunt iniquitates eorum in ossibus eorum, quia terrorem fortium facti sunt in terra viventium.

28. Et tu ergo in medio incircumcisorum contereris, et dormies cum interfectis gladio.

29. Ibi Idumæa, et reges ejus, et omnes duces ejus, qui dati sunt cum exercitu suo cum interfectis gladio, et qui cum

été tués, ils sont tombés par l'épée, eux qui autrefois avaient répandu l'effroi dans la terre des vivants.

24. Là est Élam, et toute sa multitude est autour de son sépulcre; ils ont tous été tués, ils sont tombés par l'épée, ils sont descendus incircumcisi au plus profond de la terre, eux qui avaient répandu l'effroi dans la terre des vivants, et ils ont porté leur ignominie avec ceux qui descendent dans la fosse.

25. On a placé sa couche parmi ceux qui ont été tués, au milieu de tous ses peuples; son sépulcre est autour de lui; ce sont tous des incircumcisi, et ils sont morts par l'épée; car ils avaient répandu l'effroi dans la terre des vivants, et ils ont porté leur ignominie avec ceux qui descendent dans la fosse; ils ont été placés au milieu des morts.

26. Là sont Mosoch et Thubal, et toute leur multitude; leurs sépulcres sont autour d'eux; ce sont tous des incircumcisi, et ils ont été tués et sont tombés par l'épée, car ils avaient répandu l'effroi dans la terre des vivants.

27. Ils ne dormiront point avec les héros qui sont tombés et qui étaient incircumcisi, qui sont descendus dans le séjour des morts avec leurs armes, et ont mis leurs épées sous leurs têtes; leurs iniquités ont pénétré jusque dans leurs os, parce qu'ils étaient devenus l'effroi des héros dans la terre des vivants.

28. Toi aussi, tu seras donc broyé au milieu des incircumcisi, et tu dormiras avec ceux qui ont été tués par l'épée.

29. Là est l'Idumée, avec ses rois et tous ses chefs, qui ont été mis, ainsi que leur armée, parmi ceux qui ont été

lact. C.-à-d. au fond de la fosse gigantesque, ou du séjour des morts. — *Dederant quondam...* Pendant longtemps Assur avait été l'effroi des autres peuples; ils ne le redoutent plus désormais.

24-25. Troisième strophe : l'Égypte sera traitée comme Élam. — *Ælam*. L'ancienne Élymaïde, à l'est du Tigre (*Atl. géogr.*, pl. I et VII). Jérémie aussi (XLIX, 34, 39) a prophétisé contre elle. — *Per gyrum sepulcri*. Ce sont, avec de légers développements, les mêmes images et les mêmes expressions que dans la seconde strophe, et il en sera ainsi jusqu'à la fin du poème. On ne saurait mieux décrire la triste monotonie d'une suite de tombeaux, où les morts, immobiles et silencieux, sont rangés côte à côte.

26-28. Quatrième oracle : l'Égypte sera traitée comme Mosoch et Thubal. — Sur ces deux peuples, voyez XXVII, 13, et la note. Leur histoire

est obscure. Elles furent conquises coup sur coup par les Assyriens et par les Chaldéens. — *Et non... cum fortibus* (vers. 27). Une humiliation spéciale leur est prédite ici; à moins donc qu'on ne donne à l'hébreu, comme le font quelques exégètes, un tour interrogatif qui supprimerait la négation : Ne se sont-ils pas couchés avec les héros...? Cette négation manque aussi dans les LXX et dans le syriaque. — *Descenderunt... cum armis...* Allusion à la coutume, presque universelle chez les ancêtres, d'enterrer les guerriers avec leurs armes. — *Iniquitates... in ossibus...* La cause morale du châtement. — *Et tu...* (vers. 28). C'est à l'Égypte que s'adresse cette apostrophe menaçante. Cf. vers. 18-21, 32.

29-30. Cinquième strophe : l'Égypte sera traitée comme Édom, comme les princes du nord et comme les Sidoniens. — *Ibi Idumæa*. Déjà Ézékiel a prédit la ruine définitive de l'Idumée (voyez XXV,

tués par l'épée, et qui ont dormi avec les incirconcis, avec ceux qui descendent dans la fosse.

30. Là sont tous les princes de l'aquilon, et tous les chasseurs, qui ont été conduits avec ceux qui avaient été tués; ils sont tremblants et confus malgré leur vaillance, ils dorment incirconcis avec ceux qui ont été tués par l'épée, et ils ont porté leur confusion avec ceux qui descendent dans la fosse.

31. Le pharaon les a vus, et il s'est consolé au sujet de sa multitude qui a été tuée par l'épée; le pharaon et toute son armée, dit le Seigneur Dieu.

32. Car j'ai répandu l'effroi dans la terre des vivants, et le pharaon, ainsi que toute sa multitude, a dormi au milieu des incirconcis, avec ceux qui ont été tués par l'épée, dit le Seigneur Dieu.

incircumcisis dormierunt, et cum his qui descendunt in lacum.

30. Ibi principes aquilonis omnes, et universi venatores, qui deducti sunt cum interfectis, paventes, et in sua fortitudine confusi; qui dormierunt incircumcisi cum interfectis gladio, et porterunt confusionem suam cum his qui descendunt in lacum.

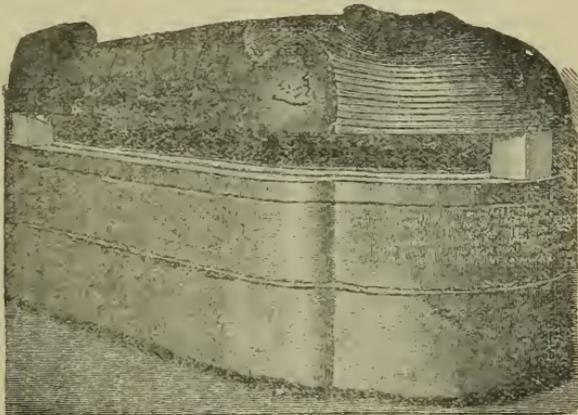
31. Vidit eos Pharaon, et consolatus est super universa multitudinem suam, quæ interfecta est gladio; Pharaon, et omnis exercitus ejus, ait Dominus Deus.

32. Qui dedi terrorem meum in terra viventium; et dormivit in medio incircumcisorum cum interfectis gladio Pharaon, et omnis multitudo ejus, ait Dominus Deus.

12-14, et les notes); il lui annonce ici qu'elle aura tout d'abord à souffrir de la part des Chaldéens. — *Cum exercitu suo*. D'après l'hébreu : Dans leur vigueur; c.-à-d., malgré leur puissance. — *Principes aquilonis...* (verset 30). Les mots qui suivent, et *universi venatores*, ont une autre signification dans l'hébreu : Tous les Sidoniens. Il résulte de là que « les princes du nord » représentent les Tyriens et les Syriens.

31-32. Sixième strophe : le roi d'Égypte dans le séjour des morts. — *Vidit... et consolatus est...* Cf. xxxi, 16^b, et le commentaire. — *Dedi terrorem meum* (vers. 32). D'après la Vulgate, il s'agirait de l'effroi excité sur toute la terre par les jugements divins. L'hébreu dit : Son effroi. De même la plupart des versions anciennes. Suivant cette leçon, qui cadre mieux avec le contexte, ces mots désignent la terreur causée par le pharaon. Comp. les vers. 23, 24, 26, où il est dit que plusieurs des autres nations châtiées comme l'Égypte avaient également répandu la frayeur autour d'elles. — *In terra viventium* : la terre actuelle, par opposition au séjour des morts mentionné tout le long de ce chapitre. — *Et dormivit...* « Joseph nous assure, dans ses *Antiquités judaïques* (x, 9, 7), que la prophé-

tie d'Ézéchiel contre l'Égypte fut littéralement accomplie, et que non seulement Nabuchodonosor s'empara de ce pays, mais qu'il fit mourir le roi et en institua un autre à sa place... Les



Sarcophage du roi sidonien Echmounazar. (Musée du Louvre.)

victoires de Nabuchodonosor en Égypte sont aujourd'hui attestées par l'épigraphie égyptienne et chaldéenne, qui vient certifier l'exactitude des écrivains hébreux et la vérité des prophètes. » (F. Vigouroux, *la Bible et les découvertes modernes*, t. IV, p. 412 et 413 de la 5^e édit.)

CHAPITRE XXXIII

1. Et factum est verbum Domini ad me, dicens :

2. Fili hominis, loquere ad filios populi tui, et dices ad eos : Terra, cum induxero super eam gladium, et tulerit populus terræ virum unum de novissimis suis, et constituerit eum super se speculatorem ;

3. et ille viderit gladium venientem super terram, et cecinerit buccina, et annuntiaverit populo ;

4. audiens autem, quisquis ille est, sonitum buccinæ, et non se observaverit, veneritque gladius, et tulerit eum, sanguis ipsius super caput ejus erit.

5. Sonum buccinæ audivit, et non se observavit ; sanguis ejus in ipso erit ; si autem se custodierit, animam suam salvabit.

6. Quod si speculator viderit gladium venientem, et non insonuerit buccina, et populus se non custodierit, veneritque gladius, et tulerit de eis animam, ille quidem in iniquitate sua captus est ; sanguinem autem ejus de manu speculatoris requiram.

7. Et tu, fili hominis, speculatorem

1. La parole du Seigneur me fut adressée en ces termes :

2. Fils de l'homme, parle aux enfants de ton peuple, et dis-leur : Lorsque j'aurai fait venir l'épée sur un pays, et que le peuple de ce pays, prenant l'un des derniers des siens, l'aura établi chez lui comme sentinelle,

3. et que cet homme, voyant venir l'épée sur le pays, aura sonné de la trompette et averti le peuple,

4. si celui, quel qu'il soit, qui a entendu le son de la trompette ne se tient pas sur ses gardes, et que l'épée vienne et l'enlève, son sang retombera sur sa tête.

5. Il a entendu le son de la trompette, et il ne s'est pas tenu sur ses gardes, il sera responsable de son sang ; mais, s'il se tient sur ses gardes, il sauvera sa vie.

6. Que si la sentinelle voit venir l'épée et ne sonne pas de la trompette, et que, le peuple ne se tenant pas sur ses gardes, l'épée vienne et leur ôte la vie, ils seront surpris dans leur iniquité ; mais je redemanderai leur sang à la sentinelle.

7. Et toi, fils de l'homme, je t'ai établi

DEUXIÈME PARTIE

Consolations à Israël et aux Gentils.

XXXIII, 1 — XLVIII, 25.

Jérusalem a succombé (cf. xxxiii, 20) et le peuple théocratique a été dispersé parmi les nations (cf. xxxvi, 16 et ss.) ; Dieu choisit ce moment douloureux pour proclamer par son prophète la future résurrection d'Israël. Dès la première partie, cette douce promesse avait retenti de temps à autre (cf. xi, 17 ; xvi, 60 ; xvii, 12 ; xx, 37, etc.), mais en termes rapides ; elle va être longuement développée dans ces seize chapitres. Voyez l'Introd., p. 6-7.

SECTION I. — LE RÉTABLISSEMENT DU PEUPLE DE JÉHOVAH, LA DÉSTRUCTION DES ENNEMIS DU ROYAUME DE DIEU. XXXIII, 1 — XXXIX, 29.

§ 1. — *Le Seigneur confirme à Ézéchiël son appel au ministère prophétique.* XXXIII, 1-33.

Au début de son ministère, Ézéchiël n'avait reçu ses pouvoirs que pour annoncer des malheurs (cf. ii, 3 — iii, 11), tandis que désormais

il aura uniquement des bénédictions à prédire au peuple de Dieu ; on comprend donc qu'il ait besoin comme d'une nouvelle installation.

1° Ézéchiël est donné à Israël comme une sentinelle chargée de l'avertir. XXXIII, 1-9.

Ce passage a beaucoup de ressemblance avec iii, 17-26.

CHAP. XXXIII. — 1-2^a. Introduction.

2^b-6. La sentinelle et sa responsabilité. Comparaison frappante, empruntée à la guerre. Deux hypothèses sont faites successivement. — *Terra, cum...* C'est la première hypothèse (vers. 2^b-5). La sentinelle a rempli fidèlement son devoir, et averti ses compatriotes de l'approche de l'ennemi (*cecinerit buccina* : l'antique signal d'un péril imminent ; cf. Jer. vi, 1 ; Os. viii, 1 ; Am. iii, 6, etc.). Sa responsabilité est dégaïée ; ceux qui se laisseront surprendre ne pourront accuser qu'eux-mêmes. Au lieu de *virum... de novissimis*, l'hébreu dit : un homme de leurs frontières, c.-à-d., de leur propre pays, de leurs propres rangs. — *Quod si speculator...* C'est la seconde hypothèse (vers. 6). Si la sentinelle manque à son devoir, elle sera responsable des conséquences et gravement punie.

7-9. Application de ce principe à Ézéchiël et

comme sentinelle pour la maison d'Israël. Tu écouteras donc les paroles de ma bouche, et tu les leur annonceras de ma part.

8. Lorsque je dirai à l'impie : Impie, tu mourras certainement, si tu ne parles pas à l'impie pour qu'il prenne garde à sa voie, il mourra dans son iniquité, et je te redemanderai son sang.

9. Mais si tu avertis l'impie pour qu'il se détourne de ses voies, et s'il ne s'en détourne pas, il mourra dans son iniquité, et tu auras délivré ton âme.

10. Toi donc, fils de l'homme, dis à la maison d'Israël : Voici le langage que vous avez tenu : Nos iniquités et nos péchés sont sur nous, et par eux nous languissons ; comment donc pourrions-nous vivre ?

11. Dis-leur : Par ma vie, dit le Seigneur Dieu, je ne veux pas la mort de l'impie, mais que l'impie se détourne de sa voie et qu'il vive. Détournez-vous, détournez-vous de vos voies très mauvaises ; et pourquoi mourriez-vous, maison d'Israël ?

12. Toi donc, fils de l'homme, dis aux enfants de ton peuple : La justice du juste ne le délivrera pas le jour où il aura péché ; l'impiété de l'impie, le jour où il se convertira de son impiété, ne lui nuira point, et le juste ne pourra pas vivre dans sa justice le jour où il aura péché.

13. Même lorsque j'aurai dit au juste qu'il vivra, s'il se confie dans sa justice et commet l'iniquité, toutes ses œuvres justes seront mises en oubli, et il mourra dans l'iniquité qu'il aura commise.

14. Et lorsque j'aurai dit à l'impie : Tu mourras certainement, s'il fait pénitence

dedi te domui Israel. Audiens ergo ex ore meo sermonem, annuntiabis eis ex me.

8. Si, me dicente ad impium : Impie, morte morieris, non fueris locutus ut se custodiat impius a via sua, ipse impius in iniquitate sua morietur, sanguinem autem ejus de manu tua requiram.

9. Si autem annuntiant te ad impium ut a viis suis convertatur, non fuerit conversus a via sua, ipse in iniquitate sua morietur, porro tu animam tuam liberasti.

10. Tu ergo, fili hominis, dic ad domum Israel : Sic locuti estis, dicentes : Iniquitates nostræ et peccata nostra super nos sunt, et in ipsis nos tabescimus ; quomodo ergo vivere poterimus ?

11. Dic ad eos : Vivo ego, dicit Dominus Deus, nolo mortem impii, sed ut convertatur impius a via sua, et vivat. Convertimini, convertimini a viis vestris pessimis ; et quare moriemini, domus Israel ?

12. Tu itaque, fili hominis, dic ad filios populi tui : Justitia justi non liberabit eum, in quacumque die peccaverit ; et impietas impii non nocet ei, in quacumque die conversus fuerit ab impietate sua ; et justus non poterit vivere in justitia sua, in quacumque die peccaverit.

13. Etiamsi dixero justo quod vita vivat, et confusus in justitia sua fecerit iniquitatem, omnes justitiæ ejus oblivioni tradentur, et in iniquitate sua quam operatus est, in ipsa morietur.

14. Si autem dixero impio : Morte morieris, et egerit penitentiam a pec-

à Israël. Voyez III, 17-19, et le commentaire. Pour ces lignes, l'identité est presque littérale.

2° Jéhovah désire la conversion des pécheurs, et nullement leur mort. XXXIII, 10-20.

10-11. Plainte des Juifs et réponse du Seigneur. — *Iniquitates... super nos.* C.-à-d., nous sommes sévèrement punis pour nos péchés, nous en portons tout le poids. L'image qui suit est plus forte encore : *in ipsis... tabescimus.* — *Quomodo ergo...* Autrefois, lorsque Ézéchiël leur avait prédit les vengeances divines, ils avaient refusé de croire ; maintenant qu'ils ont vu la réalisation de la menace, ils passent à un autre extrême et s'abandonnent au désespoir, s'imaginant que leur situation est sans remède. — *Dic ad eos* (vers. 11). Le Seigneur leur fait adresser par son serviteur une parole d'encouragement.

Cette aimable parole, *nolo mortem...*, Ézéchiël l'avait déjà proférée au nom du Seigneur (cf. xviii, 28 et 32). Cette fois, elle est confirmée par un serment solennel (*vivo ego*). — *Quare moriemini...* Voyez xviii, 31, et la note.

12-20. Développement de la réponse du Seigneur. Comp. ce qui a été dit plus haut, xviii, 20-32, touchant la responsabilité personnelle des hommes devant Dieu. — *Justitia justi...* Premier cas : si un juste abandonne la sainteté et se transforme en pécheur, ses mérites antérieurs ne lui serviront de rien, et il subira le châtimement des pécheurs (vers. 12-13). — *Si autem...* Second cas : si un pécheur se convertit sincèrement, ses péchés seront oubliés, et Dieu le traitera comme un juste (vers. 14-16). La sincérité du repentir est marquée par un certain nombre d'actes ré-

cato suo, feceritque iudicium et iustitiam,

15. et pignus restituerit ille impius, rapinamque reddiderit, in mandatis vitæ ambulaverit, nec fecerit quidquam iniustum, vita vivet, et non morietur;

16. omnia peccata ejus, quæ peccaverit, non imputabuntur ei; iudicium et iustitiam fecit, vita vivet.

17. Et dixerunt filii populi tui : Non est æqui ponderis via Domini; et ipsorum via iniusta est.

18. Cum enim recesserit justus a iustitia sua, feceritque iniquitates, morietur in eis.

19. Et cum recesserit impius ab impietate sua, feceritque iudicium et iustitiam, vivet in eis.

20. Et dicitis : Non est recta via Domini. Unumquemque juxta vias suas iudicabo de vobis, domus Israël.

21. Et factum est in duodecimo anno, in decimo mense, in quinta mensis transmirationis nostræ, venit ad me qui fugerat de Jerusalem, dicens : Vastata est civitas.

22. Manus autem Domini facta fuerat ad me, vespere antequam veniret qui fugerat, aperuitque os meum donec veniret ad me mane, et aperto ore meo, non silui amplius.

23. Et factum est verbum Domini ad me, dicens :

de son péché, et pratique l'équité et la justice,

15. si cet impie rend le gage, s'il restitue ce qu'il a ravi, s'il marche dans les commandements de la vie, et s'il ne fait rien d'injuste, il vivra certainement, et ne mourra pas;

16. tous les péchés qu'il avait commis ne lui seront point imputés; il a pratiqué l'équité et la justice, et il vivra certainement.

17. Et les enfants de ton peuple ont dit : La voie du Seigneur n'est pas juste; mais c'est leur propre voie qui est injuste.

18. Car lorsque le juste se sera détourné de sa justice, et qu'il aura commis l'iniquité, il en mourra.

19. Et lorsque l'impie se sera détourné de son impiété, et qu'il aura pratiqué l'équité et la justice, il en vivra.

20. Et vous dites : La voie du Seigneur n'est pas droite. Je jugerai chacun de vous selon ses voies, maison d'Israël.

21. La douzième année, le cinquième jour du dixième mois de notre captivité, un homme qui avait fui de Jérusalem vint à moi et me dit : La ville a été ravagée.

22. Or la main du Seigneur avait été sur moi le soir d'avant l'arrivée de ce fugitif, et le Seigneur m'avait ouvert la bouche jusqu'à ce que cet homme vint à moi le matin, et, ma bouche ayant été ouverte, je ne demeurai plus en silence.

23. La parole du Seigneur me fut adressée, en ces termes :

parateurs : *pignus restituerit...*, *rapinamque...* — *Peccata... non imputabuntur* (vers. 16). Précluse révélation, qui remontait jusqu'à Moïse. Cf. Lev. xxvi, 40-46. — *Et dixerunt...* (vers. 17). Le peuple ose critiquer cette conduite miséricordieuse du Seigneur (cf. xviii, 26 et ss.). Mais Dieu leur renvoie l'outrage : ce sont eux qui sont injustes (*ipsorum via...*). Puis il se justifie, en répétant qu'il n'y a rien de plus légitime que de juger les hommes d'après leur conduite individuelle. — *Unumquemque juxta...* (vers. 20^b). Quoi que disent ces Juifs insensés, le Seigneur agira d'après son admirable principe, qui contient le plus excellent remède contre la présomption et contre le désespoir. »

2^o Jehovah condamne soit les vaines espérances des Juifs demeurés en Palestine, soit la légèreté de ceux qui avaient été déportés en Chaldée. XXXIII, 21-33.

21-22. L'occasion de cet oracle. — *In duodecimo... in decimo...* Environ un an et cinq mois après la prise de Jérusalem. — *Vastata... civitas.* Cette triste nouvelle avait dû parvenir beaucoup

plus tôt à Ézéchiël; car, évidemment, les Babyloniens avaient été immédiatement avertis du succès de leurs armées. Le prophète parle donc ici de détails authentiques, reçus de la bouche d'un de ses compatriotes qui avait été témoin oculaire des faits. Or, on conçoit qu'il n'ait pas été facile à un fugitif de se glisser à travers les troupes chaldéennes et de pénétrer jusque dans la lointaine Babylonie. C'est donc à tort que la version syriaque a corrigé le texte, et écrit « onze » au lieu de « douze ». — *Manus autem...* (vers. 22). Langage figuré, qui marque une extase divine dans laquelle le prophète avait été plongé à ce moment même. Cf. iii, 22; viii, 1, etc. — *Aperuitque os...* Dieu avait autrefois promis qu'il en serait ainsi. Cf. xxiv, 25-27. — *Donc ventret...* Hébraïsme, pour dire que le silence mystérieux du prophète avait déjà cessé lorsque le messager se présenta.

23-29. Contre les Juifs den eurés en Judée. — *Et factum est...* Sans doute, peu de temps après le fait qui vient d'être raconté. — *Quia... in ruinosis.* Les vainqueurs avaient laissé, à Jérusalem,

24. Fils de l'homme, ceux qui habitent dans ces ruines sur la terre d'Israël disent : Abraham était seul, et il a possédé ce pays en héritage ; mais nous, nous sommes nombreux ; c'est à nous que le pays a été donné en possession.

25. C'est pourquoi tu leur diras : Ainsi parle le Seigneur Dieu : Vous qui mangez des viandes avec le sang, qui levez vos yeux vers vos impuretés, et qui répandez le sang *humain*, posséderez-vous ce pays en héritage ?

26. Vous vous êtes appuyés sur vos épées, vous avez commis des abominations, chacun de vous a souillé la femme de son prochain, et vous posséderiez ce pays en héritage ?

27. Tu leur diras : Ainsi parle le Seigneur Dieu : Par ma vie, ceux qui habitent dans ces ruines tomberont par l'épée, ceux qui sont dans les champs seront livrés en pâture aux bêtes, et ceux qui sont dans les forts et dans les cavernes mourront par la peste.

28. Je ferai de ce pays une solitude et un désert, sa force altière prendra fin, et les montagnés d'Israël seront désolées, car personne n'y passera plus ;

29. et ils sauront que je suis le Seigneur, lorsque j'aurai rendu leur pays désolé et désert, à cause de toutes les abominations qu'ils ont commises.

30. Et toi, fils de l'homme, les enfants

24. Fili hominis, qui habitant in ruinosis his super humum Israel, loquentes aiunt : Unus erat Abraham, et hereditate possedit terram ; nos autem multi sumus ; nobis data est terra in possessionem.

25. Idcirco dices ad eos : Hæc dicit Dominus Deus : Qui in sanguine comeditis, et oculos vestros levatis ad immunditias vestras, et sanguinem funditis, numquid terram hereditate possidebitis ?

26. Stetistis in gladiis vestris, fecistis abominaciones, et unusquisque uxorem proximi sui polluit ; et terrain hereditate possidebitis ?

27. Hæc dices ad eos : Sic dicit Dominus Deus : Vivo ego, quia qui in ruinosis habitant, gladio cadent ; et qui in agro est, bestiis tradetur ad devorandum ; qui autem in presidiiis et speluncis sunt, peste morientur.

28. Et dabo terram in solitudinem et in desertum, et deficiet superba fortitudo ejus, et desolabuntur montes Israel, eo quod nullus sit qui per eos transeat ;

29. et scient quia ego Dominus, cum dederò terram eorum desolatam et desertam, propter universas abominaciones suas, quas operati sunt.

30. Et tu, fili hominis, filii populi

rusalem et aux environs, un certain nombre de Juifs, choisis pour la plupart dans les classes pauvres, pour cultiver le sol. Cf. IV Reg. xxv, 12, 22 ; Jer. LII, 36. D'autres, qui s'étaient réfugiés durant le siège dans les contrées voisines, étaient rentrés sur le territoire de Juda après la prise de Jérusalem. — *Unus... Abraham...* L'argument équivaut à ceci : La Terre sainte avait été promise à tout jamais par le Seigneur à Abraham et à ses descendants ; or, quoique le patriarche fût seul alors, sans enfants, cette promesse a été accomplie : à plus forte raison se réalisera-t-elle pour nous, les héritiers d'Abraham, qui sommes encore si nombreux malgré nos malheurs ; nous demeurerons donc certainement en possession du pays. L'Évangile cite, pour les réfuter, des raisonnements semblables. Cf. Matth. III, 9 ; Joan. VIII, 33 et ss. Comme si Dieu leur avait accordé le pays de Chanaan sans condition ! — *Idcirco dices...* (vers. 25). Jéhovah proteste contre ce vain sophisme, et accuse les Juifs palestiniens de divers crimes, qui les rendaient indignes d'habiter sur le sol sacré de Juda. Même après avoir été avertis par les châtements les plus effroyables, ils avaient continué leur vie de péché. — *In sanguine comeditis*. Il était rigoureusement interdit de se nourrir du sang

des animaux. Cf. Gen. IX, 4 ; Lev. III, 17 ; VII, 26, etc. — *Oculos... ad immunditias* : vers les idoles impures. — *Sanguinem funditis*. La violence et le meurtre. Ce crime est mis en relief par l'expression dramatique *stetistis in gladiis...* (verset 26). — *Unusquisque uxorem...* L'impudicité la plus révoltante. — *Et terram...* Cette question est répétée deux fois de suite en termes indignés. Comp. le vers. 25. — *Hæc dices...* *Sic dicit...* Introduction solennelle à la sentence de ces misérables, que précède en outre un serment divin (*vivo ego*). Les habitants de Juda périront de différentes manières, en quelque endroit qu'ils se trouvent (vers. 27) ; le pays même sera dévasté, rendu désert (vers. 28). — *Dabo... in solitudinem*. Après la prise de Samarie et la déportation en masse des Israélites du royaume des dix tribus, les Assyriens avaient repeuplé le pays en y envoyant des colons étrangers (cf. IV Reg. XVII, 24 et ss.). Les Chaldéens ne firent rien de semblable pour le royaume de Juda ; bien plus, ceux des Juifs qu'ils y avaient laissés ou qui y étaient rentrés d'eux-mêmes (note du vers. 23) s'enfuirent en Égypte après l'assassinat du gouverneur Godolias. Cf. Jer. XLIII, 1 et ss. La région demeura donc vraiment déserte.

20-33. Jéhovah condamne aussi la conduite

tui, qui loquuntur de te juxta muros et in ostiis domorum, et dicunt unus ad alterum, vir ad proximum suum, loquentes : Venite, et audiamus quis sit sermo egrediens a Domino.

31. Et veniunt ad te, quasi si ingreditur populus, et sedent coram te populus meus; et audiunt sermones tuos, et non faciunt eos, quia in canticum oris sui vertunt illos, et avaritiam suam sequitur cor eorum.

32. Et es eis quasi carmen musicum, quod suavi dulcique sono canitur; et audiunt verba tua, et non faciunt ea.

33. Et cum venerit quod prædictum est, ecce enim venit, tunc scient quod prophetes fuerit inter eos.

de ton peuple qui parlent de toi le long des murs et aux portes des maisons se disent l'un à l'autre, chacun à son voisin : Venez, et écoutons quelle est la parole qui sort de la bouche du Seigneur.

31. Et ils viennent à toi comme un peuple qui s'assemble, et mon peuple s'assied devant toi; ils écoutent tes paroles, et ils ne les pratiquent pas, car ils les changent en chansons pour leur bouche, et leur cœur suit leur avarice.

32. Tu es pour eux comme un air de musique, qui se chante d'une manière douce et agréable; ils entendent tes paroles, et ils ne les pratiquent pas.

33. Mais, quand ce qui a été prédit arrivera, et voici que cela arrive, alors ils sauront qu'il y aura eu un prophète parmi eux.

CHAPITRE XXXIV

1. Et factum est verbum Domini ad me, dicens :

2. Fili hominis, propheta de pastoribus Israel; propheta, et dices pastoribus : Hæc dicit Dominus Deus : Væ pastoribus Israel, qui pascebant semetipsos ! Nonne greges a pastoribus pascentur ?

1. La parole du Seigneur me fut adressée en ces termes :

2. Fils de l'homme, prophétise au sujet des pasteurs d'Israël; prophétise, et dis aux pasteurs : Ainsi parle le Seigneur Dieu : Malheur aux pasteurs d'Israël qui se paissent eux-mêmes. Est-ce que les pasteurs ne paissent pas leurs troupeaux ?

légère des Juifs déportés en Chaldée. — Ce sont eux que désignent les mots *fili populi tui*. — *Loquuntur de te...* Après avoir écouté Ézéchiel avec attention, ils s'entretenaient longuement des messages qu'il leur avait communiqués au nom du Seigneur; mais ils s'en tenaient là, et ne s'inquiétaient nullement de se conformer à ses exhortations. Dieu met son serviteur en garde contre ces marques de déférence purement extérieures. — *Juxta muros et in ostiis...* : au dehors et au dedans des maisons, en public et en particulier. — *Quasi si... populus* (vers. 31). Ce détail montre à quel point l'auditoire était nombreux. — *In canticum oris...* D'après la Vulgate, ils en font un sujet de moquerie. L'hébreu ne dit pas précisément cela. Il peut signifier : Ils approuvent de leur bouche les paroles du prophète; ou bien : Ils font ce qui est agréable à leur bouche, ce qui leur plaît. — *Quasi carmen...* (vers. 32). Hébr. : comme un chant agréable. Ils ne pouvaient traiter avec plus de légèreté les choses si graves qu'ils entendaient. — *Et cum venerit...* (vers. 33). Hébr. : Et lorsque cela arrivera. L'addition de la Vulgate, *quod prædictum est*, exprime fort bien la pensée. La réalisation de la plupart des oracles antérieurs d'Ézéchiel avait inspiré à ses concitoyens un plus

grand respect pour sa personne; leur accomplissement intégral dans la suite des temps devait subjuguier davantage encore les esprits et les cœurs des Juifs. Jéhovah encourage ainsi son serviteur à remplir fidèlement son rôle jusqu'au bout.

§ II. — Les mauvais pasteurs et le bon pasteur d'Israël. XXXIV, 1-31.

Le Seigneur annonce solennellement qu'il se propose d'arracher son peuple aux mains des pasteurs impies et cruels qui l'oppriment (versets 1-10), et que désormais il en prendra soin lui-même (vers. 11-19), par l'intermédiaire de son Christ, qui sera le bon pasteur par excellence (vers. 20-31). Touchant commentaire du petit oracle semblable de Jérémie, xxiii, 1-8.

1° Le Seigneur délivrera son troupeau des pasteurs égoïstes qui le maltraitent. XXXIV, 1-10.

CHAP. XXXIV. — 1. Formule de transition.

2-6. Description de la conduite criminelle des pasteurs d'Israël. — *Pastoribus*. Nom très délicat et très expressif, pour figurer tantôt les chefs temporels du peuple juif, tantôt ses chefs spirituels. Cf. II Reg. v, 2; Ps. LXXVII, 71; Jer. ii, 8, etc. Ici, le prophète a en vue ces deux catégories. — *Væ*. La menace retentit immédiatement

3. Vous mangiez le lait, et vous vous vêtiez de la laine; vous avez tué ce qui était gras, mais vous ne passiez pas mon troupeau.

4. Vous n'avez pas fortifié ce qui était faible, guéri ce qui était malade, pansé ce qui était blessé; vous n'avez pas ramené ce qui était égaré, ni cherché ce qui était perdu; mais vous leur commandiez avec dureté et avec violence.

5. Mes brebis ont été dispersées, parce qu'elles n'avaient point de pasteur; elles sont devenues la proie de toutes les bêtes sauvages, et elles ont été dispersées.

6. Mes troupeaux ont erré sur toutes les montagnes et sur toutes les collines élevées; mes troupeaux ont été dispersés sur toute la face de la terre, et personne ne les cherchait; personne, dis-je, ne les cherchait.

7. C'est pourquoi, pasteurs, écoutez la parole du Seigneur :

8. Par ma vie, dit le Seigneur Dieu, parce que mes troupeaux ont été livrés

3. Lac comedebatis, et lanis operiebamini, et quod crassum erat occidebatis; gregem autem meum non pascebatis.

4. Quod infirmum fuit non consolidastis, et quod ægrotum non sanastis; quod confractum est non alligastis, et quod abjectum est non reduxistis, et quod perierat non quæstistis; sed cum austeritate imperabatis eis, et cum potentia.

5. Et dispersæ sunt oves meæ, eo quod non esset pastor; et factæ sunt in devorationem omnium bestiarum agri, et dispersæ sunt.

6. Erraverunt greges mei in cunctis montibus, et in universo colle excelso; et super omnem faciem terræ dispersi sunt greges mei, et non erat qui requireret; non erat, inquam, qui requireret.

7. Propterea, pastores, audite verbum Domini :

8. Vivo ego, dicit Dominus Deus, quia pro eo quod facti sunt greges mei in

contre les pasteurs indignes. — *Pascebant semetipsos*. L'égoïsme est le trait le plus caractéristique d'un mauvais berger. Cf. Joan. x, 1 et ss. L'histoire sainte montre combien les chefs d'Israël avaient été, pour la plupart, entachés de ce défaut. —

Lac comedebatis... Les vers. 3-5 développent d'une manière très pittoresque cette accusation générale. Il y a dans une brebis trois choses excellentes : le lait, la laine et la chair. Les bergers criminels dont parle le Seigneur s'approprièrent tout cela. Voyez les mêmes images dans Michée, iii, 3, et dans Zacharie, xi, 16. Au lieu de : Vous mangiez le lait, l'hébreu actuel a : Vous mangiez la graisse (*hêleb*). Les LXX ont lu *hâlâb*, comme la Vulgate, et cette leçon est préférable, puisque les parties grasses sont mentionnées aussitôt après : *quod crassum...* — Le vers. 4 signale quatre classes de brebis qui ont plus spécialement besoin du berger : celles qui ont un tempérament débile, *infirmum*; les malades, *ægrotum*; celles qui ont été victimes d'un accident, *confractum*; celles qui se sont égarées, *quod abjectum...* et *quod perierat*. Au lieu de leur témoligner de la pitié, les cruels pasteurs les ont, au contraire, maltraitées. — *Dispersæ sunt...* Le triste résultat d'une pareille

conduite ne s'est pas fait longtemps attendre; Dieu en trace un pathétique tableau (vers. 5-6). L'allégorie est facile à saisir : à cause de l'égoïsme de ses chefs, le peuple théocratique devint sou-



Berger conduisant son troupeau. (Bas-relief assyrien.)

vent la proie des nations païennes d'alentour. — Les mots *non... qui requireret* (vers. 6^b) sont répétés avec une douloureuse emphase.

7-10. Dieu retirera son troupeau des mains de ces pasteurs indignes. — *Propterea... audite...* Il y a une grande solennité dans ce début de la sentence. Notez aussi le serment *Vivo ego* (ver-

rajinam, et oves meæ in devoracionem omnium bestiarum agri, eo quod non esset pastor; neque enim quæsierunt pastores mei gregem meum, sed pascebant pastores semetipsos, et greges meos non pascebant;

9. propterea, pastores, audite verbum Domini :

10. Hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego ipse super pastores; requiram gregem meum de manu eorum, et cessare faciam eos, ut ultra non pascant gregem, nec pascant amplius pastores semetipsos; et liberabo gregem meum de ore eorum, et non erit ultra eis in escam.

11. Quia hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego ipse requiram oves meas, et visitabo eas.

12. Sicut visitat pastor gregem suum, in die quando fuerit in medio ovium suarum dissipatarum, sic visitabo oves meas, et liberabo eas de omnibus locis in quibus dispersæ fuerant in die nubis et caliginis.

13. Et educam eas de populis, et congregabo eas de terris, et inducam eas in terram suam, et pascam eas in montibus Israel, in rivis, et in cunctis sedibus terræ.

14. In pascuis uberrimis pascam eas, et in montibus excelsis Israel erunt pascua earum; ibi requiescent in herbis virentibus, et in pascuis pinguibus pascuntur super montes Israel.

15. Ego pascam oves meas, et ego eas accubare faciam, dicit Dominus Deus.

16. Quod perierat requiram, et quod

au pillage, et que mes brebis sont devenues la proie de toutes les bêtes sauvages, faute de pasteur; car mes pasteurs n'ont point cherché mon troupeau, mais ces pasteurs se paissaient eux-mêmes et ne faisaient pas paître mes troupeaux;

9. à cause de cela, pasteurs, écoutez la parole du Seigneur.

10. Ainsi parle le Seigneur Dieu : Voici, je viens moi-même à ces pasteurs; je reprendrai mon troupeau d'entre leurs mains, et j'empêcherai désormais ces pasteurs de paître le troupeau, et aussi de se paître eux-mêmes; je délivrerai mon troupeau de leur bouche, et il ne sera plus leur pâture.

11. Car ainsi parle le Seigneur Dieu : Voici, je chercherai moi-même mes brebis, et je les visiterai.

12. Comme un pasteur visite son troupeau lorsqu'il se trouve au milieu de ses brebis dispersées, ainsi je visiterai mes brebis, et je les délivrerai de tous les lieux où elles avaient été dispersées au jour du nuage et de l'obscurité.

13. Je les retirerai d'entre les peuples, je les rassemblerai de divers pays, et je les ferai revenir dans leur propre pays, et je les ferai paître sur les montagnes d'Israël, le long des ruisseaux et dans tous les lieux habités du pays.

14. Je les ferai paître dans les pâturages les plus fertiles; les hautes montagnes d'Israël seront le lieu de leur pâture; elles s'y reposeront sur les herbes verdoyantes, et elles paîtront sur les montagnes d'Israël en de gras pâturages.

15. Je ferai moi-même paître mes brebis, et je les ferai moi-même reposer, dit le Seigneur Dieu.

16. Je chercherai ce qui était perdu,

set 8). Cf. xxxiii, 27, etc. — *Pro eo quod...* Dieu rappelle en quelques mots (vers. 8-9) le crime de ces bergers mercenaires. — *Neque... quæsierunt pastores*. Le pronom *mei* manque dans les LXX, le chaldéen et le syriaque; il est probable qu'il aura été ajouté par erreur, car ces hommes n'étaient pas les pasteurs de Dieu. — *Ecce ego super...* (vers. 10). Sa main terrible va les frapper. — *Requiram...*, et *cessare...* Remarquez les éloquentes répétitions qui accentuent la pensée. Elles sont fréquentes dans tout ce chapitre.

2^e Dieu lui-même prendra soin de son cher troupeau. XXXIV, 11-12.

11-16. Jéhovah, le fidèle pasteur. — *Ecce ego ipse*. Les deux pronoms sont très accentués. — *Sicut visitat...* (vers. 12). L'allégorie est admirablement développée. « Le Seigneur se met d'abord

à la recherche de ses brebis (vers. 11); puis il les délivre dans tous les lieux où elles étaient dispersées (vers. 12); ensuite il les conduit dans leur propre pays (vers. 13), et il les fait paître sur les montagnes d'Israël (vers. 14-15) ». — *In die nubis...* C.-à-d., au jour du malheur. — *Educam... de populis* (vers. 13^a). La figure fait place pour un instant à la réalité; mais elle reparait avec les mots *pascam eas*, à la ligne suivante. Ces divers traits prédisent la cessation de la captivité et le rétablissement du peuple juif en Palestine. — *In pascuis uberrimis...* Gracieuse description (vers. 14-15), qui rappelle le Ps. xxii. — *Quod perierat...* (vers. 16). Jéhovah se conduira donc, comme pasteur, tout à fait en sens contraire des mauvais bergers d'Israël. Comp. le vers. 4. Au lieu de *pingue... custodiam*, l'hébreu

je ramènerai ce qui était égaré, je panserai ce qui était blessé, je fortifierai ce qui était faible, et je conserverai ce qui était gras et fort, et je les ferai paître avec justice.

17. Mais vous, mes troupeaux, ainsi parle le Seigneur Dieu : Voici, je jugerai entre brebis et brebis, entre béliers et boucs.

18. N'était-ce pas assez pour vous de paître en de bons pâturages ? Mais vous avez foulé de vos pieds les restes de vos pâturages, et, après avoir bu l'eau très pure, vous avez troublé le reste avec vos pieds.

19. Et mes brebis se nourrissaient de ce que vous aviez foulé aux pieds, et elles buvaient ce que vos pieds avaient troublé.

20. C'est pourquoi ainsi vous parle le Seigneur Dieu : Voici, je jugerai moi-même entre la brebis grasse et la brebis maigre.

21. Parce que vous heurtiez du côté et de l'épaulé, et que vous frappiez de vos cornes toutes les brebis faibles, jusqu'à ce que vous les eussiez dispersées dehors,

22. je sauverai mon troupeau, et il ne sera plus exposé au pillage, et je jugerai entre brebis et brebis.

23. Et je susciterai sur elles un pasteur unique pour les paître, David mon serviteur ; il les fera paître lui-même, et il sera leur pasteur.

abjectum erat reducam, et quod confractum fuerat alligabo, et quod infirmum fuerat consolidabo, et quod pingue et forte custodiam, et pascam illas in iudicio.

17. Vos autem, greges mei, hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego iudico inter pecus et pecus, arietum et hircorum.

18. Nonne satis vobis erat pascua bona depasci ? Insuper et reliquias pascuarum vestrarum conculcastis pedibus vestris, et cum purissimam aquam biberetis, reliquam pedibus vestris turbabatis.

19. Et oves meæ his quæ conculcata pedibus vestris fuerant, pascebantur ; et quæ pedes vestri turbaverunt, hæc bibebant.

20. Propterea hæc dicit Dominus Deus ad vos : Ecce ego ipse iudico inter pecus pingue et macilentum.

21. Pro eo quod lateribus et humeris impingebatis, et cornibus vestris ventilabatis omnia infirma pecora, donec dispergerentur foras,

22. salvabo gregem meum, et non erit ultra in rapinam, et iudicabo inter pecus et pecus.

23. Et suscitabo super eas pastorem unum, qui pascat eas, servum meum David ; ipse pascet eas, et ipse erit eis in pastorem.

actuel porte : Je détruirai ce qui est gras et vigoureux. Si cette leçon est authentique, elle exprime la pensée que nous lisons plus bas (vers. 20 et ss.) avec quelques détails de plus. Les LXX et le syriaque ont la même traduction que la Vulgate, et cette variante est préférable tel. — *Pascam... in iudicio* : avec une parfaite justice.

17-19. Les différents membres du troupeau symbolique cesseront de se faire souffrir mutuellement. — *Vos autem...* Jéhovah interpelle ses brebis de la manière la plus suave, pour expliquer en quoi consistera la justice avec laquelle il les fera paître : les droits de toutes seront respectés, sauvegardés. — *Inter pecus et pecus*. Hébraïsme : entre les divers membres du troupeau. — *Arietum et hircorum*. Ces béliers et ces boucs figurent la partie la plus forte du peuple juif, les classes dirigeantes, qui se montraient si dures pour les petits et les pauvres. Dieu les traitera sévèrement, pour leur imposer une conduite plus équitable. (Comp. les vers. 20 et ss. — *Nonne satis...* (vers. 18). C'est à cette partie méchante du troupeau que Dieu s'adresse maintenant. « L'image est tirée du moment où le troupeau est conduit au pâturage ou à l'abreu-

voir ; non seulement les brebis les plus robustes s'élancent les premières, en écartant les faibles, mais elles gâtent les aliments et le breuvage qui restaient pour celles-ci. » Il faudrait le temps présent au lieu des imparfaits *erat, turbabatis*, et des prétérits *conculcastis conturbastis*. De même au vers. 21.

3° Le Seigneur établira son serviteur David à la tête de ses brebis mystiques. XXXIV, 20-31.

20-22. Répétition de la pensée qui précède (vers. 17-19) : Dieu promet encore de secourir celles de ses brebis que l'on voudrait opprimer injustement. — *Pecus pingue* est l'équivalent des béliers et des boucs mentionnés plus haut (vers. 17). Le mot « gras » est donc pris ici en mauvaise part. — *Lateribus et humeris...* (verset 21). Traits pittoresques, qu'on voit se réaliser à tout instant au milieu d'un troupeau de brebis.

23-31. Le nouveau David, et la prospérité dont jouira le troupeau du Seigneur sous sa houlette. — *Pastorem unum*. Il n'y aura désormais qu'un seul vrai pasteur, à la place des bergers nombreux qui s'étaient succédés en Israël dans le cours des siècles. Le peuple recouvrera donc son ancienne unité. — *Servum meum Da-*

24. Ego autem Dominus ero eis in Deum, et servus meus David princeps in medio eorum. Ego Dominus locutus sum.

25. Et faciam cum eis pactum pacis, et cessare faciam bestias pessimas de terra, et qui habitant in deserto, securi dormient in saltibus.

26. Et ponam eos in circuitu collis mei benedictionem, et deducam imbrem in tempore suo; pluviae benedictionis erunt.

27. Et dabit lignum agri fructum suum, et terra dabit germen suum, et erunt in terra sua absque timore; et scient quia ego Dominus, cum contrivero catenas jugi eorum, et eruerò eos de manu im-
perantium sibi.

28. Et non erunt ultra in rapinam in gentibus, neque bestiae terrae devorabunt eos; sed habitabunt confidenter absque ullo terrore.

29. Et suscitabo eis germen nominatum, et non erunt ultra imminuti fame in terra, neque portabunt ultra opprobrium gentium.

30. Et scient quia ego Dominus Deus eorum cum eis, et ipsi populus meus domus Israel, ait Dominus Deus.

31. Vos autem, greges mei, greges pascuae meae, homines estis; et ego Dominus Deus vester, dicit Dominus Deus.

24. Et moi, le Seigneur, je serai leur Dieu, et mon serviteur David sera prince au milieu d'elles. Moi, le Seigneur, j'ai parlé.

25. Je ferai avec elles une alliance de paix, j'exterminerai du pays les bêtes féroces, et ceux qui habitent dans le désert dormiront en sécurité dans les bois.

26. Je les établirai autour de ma colline pour les bénir, je ferai tomber la pluie en son temps, et ce seront des pluies de bénédiction.

27. L'arbre des champs donnera son fruit, et la terre donnera son produit, et ils seront sans crainte dans le pays; et ils sauront que je suis le Seigneur, lorsque j'aurai brisé les chaînes de leur joug et que je les aurai arrachés de la main de ceux qui les dominaient.

28. Ils ne seront plus la proie des nations, et les bêtes de la terre ne les dévoreront plus; mais ils habiteront avec confiance, sans aucune crainte.

29. Je leur susciterai un germe de renom; ils ne seront plus diminués par la famine dans le pays, et ils ne porteront plus l'opprobre des nations.

30. Et ils sauront que moi, leur Seigneur Dieu, je serai avec eux, et qu'ils seront mon peuple, eux la maison d'Israël, dit le Seigneur Dieu.

31. Mais vous, mes brebis, vous, les brebis de mon pâturage, vous êtes des hommes, et moi je suis le Seigneur votre Dieu, dit le Seigneur Dieu.

vid. Non pas David en personne, mais le dernier et le plus illustre de ses descendants, le Messie, comme l'affirmation d'autres prophètes aussi claires que multiples. Cf. II Reg. vii, 14 et ss.; Is. ix, 7, et xi, 1; Jer. xxiii, 5, et xxx, 9; Os. 1, 11, et iii, 5; Am. ix, 11; Mich. v, 2; Luc. 1, 32, etc. — *Ego... in Deum et... David princeps* (vers. 24). Le Christ sera donc un médiateur entre Dieu et les hommes. — *Pactum pacis* (vers. 25) : une alliance qui procurera au monde une paix sans fin. Cf. Ps. lxxi, 3, 7; Is. ix, 6-7; Mich. v, 5; Agg. ii, 10, etc. — *Cessare... bestias...* C'est toujours l'allégorie du troupeau qui reparait; ces bêtes fauves représentent les peuples païens. — *In deserto*. C.-à-d., dans les lieux de pâturage inhabités, comme on en trouve fréquemment en Palestine. — *Securi... in saltibus*. Les forêts, qui sont le repaire accoutumé des bêtes féroces, peuvent devenir désastreuses pour les brebis; mais, en quelque lieu qu'il soit, le troupeau de Jéhovah sera bien gardé. — *Collis mei* (vers. 26) : la colline de Sion, point de départ et centre de la théocratie nouvelle que le Messie devait fonder. Cf. Ps. 11, 8, et cix, 2; Joel, 11, 32 etc. — *Ponam eos...* be-

nedictionem. Formule hébraïque, pour signifier que les membres du peuple de Dieu devaient être tout à fait bénis. — *Imbrem in tempore*. Image de grâces spirituelles très abondantes. — *Et dabit lignum...* (vers. 27). Petit tableau idyllique de l'âge d'or inauguré par le Messie, c'est partout la prospérité et la paix. — *Cum contrivero...* Encore la délivrance du joug babylonien. Au lieu de *catenas jugi*, l'hébreu dit : les barres de leur joug. — *Et non... ultra* (vers. 28). Perpétuité de cet état prospère. — *Germen nominatum* (vers. 29). Le pays du nouvel Israël sera donc d'une fertilité prodigieuse, et n'aura pas à redouter, comme la Palestine d'aujourd'hui, des famines périodiques. Cf. xxxvi, 29-30; Jer. xiv, 1-6, etc. — *Opprobrium gentium* : les reproches que les Gentils adressaient aux Juifs, lorsque ceux-ci étaient châtiés par le Seigneur et abandonnés de lui en apparence. Cf. v, 14; xxii, 4, etc. — *Et scient...* (vers. 30). Le peuple de Dieu sentira que l'union la plus parfaite existera entre lui et Jéhovah. — *Vos autem...* (vers. 31). Le langage devient d'une exquise tendresse. Le trait *homines estis* fait ressortir

CHAPITRE XXXV

1. La parole du Seigneur me fut adressée en ces termes :

2. Fils de l'homme, tourne ton visage vers la montagne de Séir, prophétise contre elle, et dis-lui :

3. Ainsi parle le Seigneur Dieu : Voici, je viens à toi, montagne de Séir, et j'étendrai ma main sur toi, et je te rendrai désolée et déserte.

4. Je détruirai tes villes, et tu seras un désert, et tu sauras que je suis le Seigneur.

5. Parce que tu as été un ennemi éternel, et que tu as livré les enfants d'Israël à l'épée au temps de leur affliction, au temps de leur extrême iniquité,

6. à cause de cela, par ma vie, dit le Seigneur Dieu, je te livrerai au sang, et le sang te poursuivra, et parce que tu as haï le sang, le sang te poursuivra.

7. Je rendrai la montagne de Séir désolée et déserte, et j'en écarterai les allants et les venants.

8. Je remplirai ses montagnes des cadavres de ses morts, et sur tes collines, et dans tes vallées, et dans tes torrents, ils tomberont percés par l'épée.

9. Je te réduirai en solitudes éter-

1. Et factus est sermo Domini ad me dicens :

2. Fili hominis, pone faciem tuam adversum montem Seir, et prophetabis de eo, et dices illi :

3. Hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego ad te, mons Seir; et extendam manum meam super te, et dabo te desolatam atque desertum.

4. Urbes tuas demoliar, et tu desertus eris; et scies quia ego Dominus.

5. Eo quod fueris inimicus sempiternus, et concluseris filios Israel in manus gladii in tempore afflictionis eorum, in tempore iniquitatis extremæ,

6. propterea vivo ego, dicit Dominus Deus, quoniam sanguini tradam te, et sanguis te persequetur; et cum sanguinem oderis, et sanguis persequetur te.

7. Et dabo montem Seir desolatam atque desertum, et auferam de eo euntem et redeuntem.

8. Et implebo montes ejus occisorum suorum; in collibus tuis, et in vallibus tuis atque in torrentibus, interfecti gladio cadent.

9. In solitudines sempiternas tradam

l'abîme infini qui existe entre le Seigneur et ceux qu'il avait daigné choisir pour qu'ils fussent sa nation privilégiée.

§ III. — *Dévastation de l'Idumée, rétablissement de la Terre sainte.* XXXV, 1 — XXXVI, 38.

Ce paragraphe contient deux oracles distincts, marqués et introduits par la formule accoutumée (cf. xxxv, 1, et xxxvi, 16). Dans le premier, xxxv, 1-xxxvi, 15, Ézéchiel prédit, d'une part, la ruine de l'Idumée, cette antique ennemie du peuple de Dieu; d'autre part, le rétablissement d'Israël en Palestine. Le second oracle, xxxvi, 16-38, concerne tout entier la nation théocratique, à laquelle il promet un bonheur parfait.

1° Premier oracle. XXXV, 1 — XXXVI, 15. CHAP. XXXV. — 1. Introduction.

2-4. Les monts de Séir seront dévastés. Ézéchiel a déjà prédit ce fait (cf. xxv, 12-17); il y revient, pour le mettre en contraste avec la future prospérité d'Israël, son peuple, si détesté des Iduméens. — *Pone faciem...* Sur cette locution menaçante, voyez vi, 2; xiii, 17, etc. — *Montem Seir* est une désignation poétique de l'Idumée. La chaîne des monts Séir allait de l'extrémité méridionale de la mer Morte à la pointe septentrionale du golfe Élanique de la mer Rouge.

Voyez l'Atl. géogr., pl. v. Ici, comme en deux passages analogues du livre d'Isaïe (xxxiv, 1 et ss.; lxiii, 1-6), l'Idumée n'est pas seulement citée pour elle-même, mais comme représentant tout le monde païen, qui ne partageait que trop son hostilité à l'égard du royaume de Dieu. Cf. xxxvi, 5. — *Ecce ego.* Cf. vi, 14, etc. La sentence est brève, mais terrible. Lorsqu'elle sera exécutée, Edom comprendra de quelle main puissante viendront les coups qui le mettront en pièces.

5-9. C'est pour avoir maltraité injustement les Israélites que l'Idumée subira le châtiement. — *Eo quod...* *inimicus...* Hébr. : Parce que tu as eu une inimitié éternelle. Rien de plus exact : cette haine n'avait jamais cessé depuis l'origine de l'Idumée. Cf. Gen. xxv, 22 et ss.; xxvii, 41; Num. xx, 21; Am. i, 16; Abd. 10-15, etc. — *In manus gladii* est une personnification dramatique. — *In tempore afflictionis.* Ce trait fait surtout allusion à la prise de Jérusalem par les Chaldéens. Cf. Ps. cxxxvi, 7; Thren. iv, 21. — *Iniquitatis extremæ* : au temps où les crimes d'Israël avaient atteint leur plus haut degré d'intensité et recevaient leur juste punition. — *Sanguini tradam te* (vers. 6). Littéralement dans l'hébreu : Je te ferai sang. C.-à-d. : Tout ton sang sera répandu. C'est le talion divin. — *Cum*

te, et civitates tuæ non habitabuntur; et scietis quia ego Dominus Deus.

10. Eo quod dixeris : Duæ gentes et duæ terræ meæ erunt, et hereditate possidebo eas, cum Dominus esset ibi ;

11. propterea vivo ego, dicit Dominus Deus, quia faciam juxta iram tuam, et secundum zelum tuum, quem fecisti odio habens eos; et notus efficiar per eos, cum te judicavero.

12. Et scies quia ego Dominus audiivi universa opprobria tua, quæ locutus es de montibus Israël, dicens : Deserti nobis ad devorandum dati sunt.

13. Et insurrexistis super me ore vestro, et derogastis adversum me verba vestra; ego audiivi.

14. Hæc dicit Dominus Deus : Lætante universa terra, in solitudinem te redigam.

15. Sicut gavisus es super hereditatem domus Israël, eo quod fuerit dissipata, sic faciam tibi : dissipatus eris, mons Seir, et Idumæa omnis; et scient quia ego Dominus.

nelles, et tes villes ne seront plus habitées; et vous saurez que je suis le Seigneur Dieu.

10. Parce que tu as dit : Deux nations et deux pays seront à moi, et je les posséderai en héritage, quoique le Seigneur fût là,

11. à cause de cela, par ma vie, dit le Seigneur Dieu, je te traiterai selon la colère et la jalousie que tu as témoignées dans ta haine contre eux, et je serai rendu célèbre parmi eux, lorsque je t'aurai jugé.

12. Tu sauras alors que moi, le Seigneur, j'ai entendu toutes les insultes que tu as proférées contre les montagnes d'Israël, en disant : Ce sont des déserts qui nous ont été abandonnés pour les dévorer.

13. Vous vous êtes élevés contre moi par vos discours, et vous avez prononcé contre moi des paroles insolentes; j'ai entendu.

14. Ainsi parle le Seigneur Dieu : A la joie de toute la terre, je ferai de toi une solitude.

15. Comme tu t'es réjoui sur l'héritage de la maison d'Israël, parce qu'il était ravagé, je te traiterai de même : tu seras ruinée, montagne de Séir, toi et l'Idumée entière, et ils sauront que je suis le Seigneur.

CHAPITRE XXXVI

1. Tu autem, fili hominis, propheta super montes Israël, et dices : Montes Israël, audite verbum Domini.

1. Pour toi, fils de l'homme, prophétise au sujet des montagnes d'Israël, et dis-leur : Montagnes d'Israël, écoutez la parole du Seigneur.

sanguinem odertis. L'hébreu ajoute une négation qui rend le sens plus clair : Parce que tu n'as pas haï le sang; ce qui revient à dire : Parce que tu n'as versé abondamment, sans remords. D'après la Vulgate : Parce que tu as détesté Israël, qui était ton proche parent. — *Seir desolatum* (vers. 7. et ss.). Répétition de la sentence (comp. les vers. 3^b. 4). — *Auferam... euntem...* Détail pittoresque, qui s'est réalisé d'une manière presque littérale. — *Implebo montes...* (verset 8). Description effrayante du carnage qui aura lieu dans l'Idumée.

10-15. Autre motif de la ruine d'Edom : Il a voulu s'emparer du territoire sacré d'Israël. — *Eo quod...* Transition, comme au vers. 5. — *Duæ gentes et... terræ* : les royaumes de Juda et d'Israël. — *Cum Domitus...* *ibi.* Circonstance aggravante : le territoire qui excitaient les convoitises des Iduméens appartenait à Jéhovah lui-

même. Aussi est-ce lui en personne qui vengera son honneur outragé : *propterea vivo...* (vers. 11). — *Notus efficiar per...* Hébr. : Je me ferai connaître au milieu d'eux; c.-à-d., au milieu des Israélites, auxquels Dieu montrera qu'il ne les oublie pas. — *Opprobria tua* (vers. 12) : les blasphèmes proférés par les Iduméens contre le Seigneur et contre Israël. Comp. le vers. 13. Le prophète en cite un exemple : *Deserti nobis...* Ils osent prétendre que c'est pour les leur livrer que Dieu a rendu désertes les montagnes d'Israël. — *Lætante... terra* (vers. 14). Lorsqu'ils seront punis, personne ne leur témoignera de la sympathie; tout au contraire. — *Sicuti gavisus...* (vers. 15). Encore le talion, et résumé de toute cette prophétie contre Edom. Cf. Thren. iv, 22.

CHAP. XXXVI. — 1-7. Comment les montagnes d'Israël ont été ravagées par les ennemis du peuple de Jéhovah. — *Tu autem...* *Trans-*

2. Ainsi parle le Seigneur Dieu : Parce que l'ennemi a dit de vous : Bien, ces hauteurs éternelles nous ont été données en héritage ;

3. à cause de cela prophétise et dis : Ainsi parle le Seigneur Dieu : Parce que vous avez été désolées, foulées aux pieds de toutes parts, que vous êtes devenues l'héritage des autres nations, et que vous avez été sur les lèvres et les langues l'opprobre des peuples ;

4. à cause de cela, montagnes d'Israël, écoutez la parole du Seigneur Dieu : Ainsi parle le Seigneur Dieu aux montagnes et aux collines, aux torrents, aux vallées et aux déserts, aux maisons ruinées et aux villes désertes, qui ont été dépeuplées et raillées par les autres peuples d'alentour.

5. C'est pourquoi ainsi parle le Seigneur Dieu : Puisque j'ai parlé dans le feu de ma jalousie contre les autres nations et contre toute l'Idumée, qui se sont emparées de ma terre, dans toute la joie de leur âme et de tout leur cœur, et qui en ont chassé les habitants pour la ravager ;

6. à cause de cela prophétise sur le pays d'Israël, et dis aux montagnes et aux collines, aux coteaux et aux vallées : Ainsi parle le Seigneur Dieu : Voici, j'ai parlé dans ma jalousie et dans ma fureur, parce que vous avez porté la confusion par les nations.

7. C'est pourquoi ainsi parle le Seigneur Dieu : J'ai levé la main et j'ai juré que les nations qui sont autour de vous porteront elles-mêmes leur confusion.

8. Et vous, montagnes d'Israël, poussez vos branches et portez votre fruit pour

2. Hæc dicit Dominus Deus : Eo quod dixerit inimicus de vobis : Euge, altitudines sempiternæ in hereditatem datæ sunt nobis ;

3. propterea vaticinare, et dic : Hæc dicit Dominus Deus : Pro eo quod desolati estis, et conculcati per circuitum, et facti in hereditatem reliquis gentibus, et ascendistis super labium linguæ et opprobrium populi ;

4. propterea, montes Israel, audite verbum Domini Dei : Hæc dicit Dominus Deus montibus et collibus, torrentibus, vallibusque et desertis, parietinis et urbibus derelictis, quæ depopulatæ sunt et subsannatæ a reliquis gentibus per circuitum.

5. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Quoniam in igne zeli mei locutus sum de reliquis gentibus, et de Idumæa universa, quæ dederunt terram meam sibi in hereditatem cum gaudio, et toto corde et ex animo, et ejecerunt eam ut vastarent ;

6. idcirco vaticinare super humum Israel, et dices montibus et collibus, jugis et vallibus : Hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego in zelo meo et in furore meo locutus sum, eo quod confusionem gentium sustinueritis.

7. Idcirco næc dicit Dominus Deus : Ego levavi manum meam, ut gentes quæ in circuitu vestro sunt, ipsæ confusionem suam portent.

8. Vos autem, montes Israel, ramos vestros germinetis, et fructum vestrum

tion, et introduction à la seconde partie de l'oracle. Le nom de *montes Israel* caractérise fort bien la Palestine, qui est tout entière montagneuse. Cf. VI, 2 ; XVII, 22, etc. (*Atl. géogr.*, pl. VII). — *Eo quod... inimicus* (vers. 2). L'ennemi, c'est en premier lieu Edom ; mais c'est aussi, d'après les vers. 3 et ss., le monde païen en général, dont les principaux membres s'étaient levés à tour de rôle contre les Israélites. — *Euge*. Hébr. : *Hæ'ah*. Voyez xxv, 3, et la note. — *Altitudines sempiternæ*. Expression hyperbolique qui signifie : montagnes anciennes. Echo de Gen. xlix, 26, et de Deut. xxxiii, 15. — *Ascendistis super labium...* (vers. 3) est un hébraïsme très énergique, pour marquer un langage impudent. Cf. Deut. xxvii, 37 ; III Reg. ix, 7, etc. — *Montibus... et urbibus...* (vers. 4). Énumération très éloquente, qui met en relief la désolation de toutes les parties du territoire juif. — *Parietinis* : une

contrée dont les murailles ont été partout renversées, comme il arrive dans une guerre violente. — *In igne zeli* (vers. 5). La jalousie du Seigneur avait été vivement excitée par les mauvais traitements que les païens avaient infligés à son peuple ; mais voici qu'elle se dispose à opérer d'effroyables vengeances. — *Cum gaudio... ex animo*. Ce groupement de synonymes dénote une joie maligne, très intime et très intense. — *Dices... jugis* (vers. 6). D'après l'hébreu : Tu diras... aux torrents. Comme au vers. 4. — *Levavi manum* (vers. 7). Le geste du serment. Jéhovah jure donc qu'il humiliera les ennemis d'Israël. Cf. xx, 5, etc.

8-12. Ces montagnes seront bénies comme aux jours anciens. — *Ramos... germinetis*. Belle métaphore, pour dépeindre la prospérité dont jouiront les Israélites après l'exil. — *Prope est enim...* Dans cinquante ans environ la promesse devait s'accomplir. — *Ecce ego ad vos* (vers. 9). Cette

afferatis populo meo Israel; prope enim est ut veniat.

9. Quia ecce ego ad vos, et convertar ad vos : et arabimini, et accipietis sementem.

10. Et multiplicabo in vobis homines, omnemque domum Israel; et habitabuntur civitates, et ruinosas instaurabuntur.

11. Et replebo vos hominibus et iumentis, et multiplicabuntur, et crescent; et habitare vos faciam sicut a principio, bonisque donabo majoribus quam habuistis ab initio, et scietis quia ego Dominus.

12. Et adducam super vos homines, populum meum Israel, et hereditate possidebunt te; et eris eis in hereditatem, et non addes ultra ut absque eis sis.

13. Hæc dicit Dominus Deus : Pro eo quod dicunt de vobis : Devoratrix hominum es, et suffocans gentem tuam,

14. propterea homines non comedes amplius, et gentem tuam non necabis ultra, ait Dominus Deus.

15. Nec auditam faciam in te amplius confusionem gentium, et opprobrium populorum nequaquam portabis, et gentem tuam non amittes amplius, ait Dominus Deus.

16. Et factum est verbum Domini ad me, dicens :

17. Fili hominis, domus Israel habitaverunt in humo sua, et polluerunt eam in viis suis et in studiis suis; juxta immunditiam menstruatae facta est via eorum coram me.

18. Et effudi indignationem meam su-

mon peuple d'Israël, car ces choses sont près d'arriver.

9. Voici, je viens à vous, et je me retournerai vers vous; vous serez labourées, et vous recevrez la semence.

10. Je multiplierai en vous les hommes et toute la maison d'Israël; les villes seront habitées, et les lieux ruinés seront rétablis.

11. Je vous remplirai d'hommes et d'animaux; ils se multiplieront et ils s'accroîtront; je ferai que vous soyez habités comme auparavant, et je vous comblerai de plus de biens que vous n'en avez eu au commencement, et vous saurez que je suis le Seigneur.

12. J'amènerai sur vous des hommes, mon peuple d'Israël, et ils vous posséderont en héritage; vous serez leur héritage, et vous ne serez plus jamais sans eux.

13. Ainsi parle le Seigneur Dieu : Parce qu'on dit de vous : Tu dévores les hommes et tu étouffes ton peuple,

14. à cause de cela tu ne dévoreras plus les hommes, et tu ne feras plus mourir ton peuple, dit le Seigneur Dieu.

15. Je ne te ferai plus entendre les reproches des nations, et tu ne porteras plus l'opprobre des nations, et tu ne perdras plus ton peuple, dit le Seigneur Dieu.

16. La parole du Seigneur me fut adressée en ces termes :

17. Fils de l'homme, la maison d'Israël a habité dans sa terre; ils l'ont souillée par leurs œuvres et leurs affections; leur voie a été devant moi comme la souillure d'une femme qui a ses règles.

18. Alors j'ai répandu mon indignation

fois, pour bœuf, et non plus pour frapper : et convertar... — Arabimini. Après être demeuré longtemps en jachère, le sol palestinien sera rendu à la culture et à la fertilité. — Multiplicabo... homines (vers. 10). La réalité prend maintenant la place de la figure. De tout ce passage, comme de ceux qui lui ressemblent soit au livre d'Ézéchiel, soit dans les autres écrits prophétiques, il faut dire qu'il eut un commencement de réalisation aussitôt après la fin de la captivité, mais qu'il a une portée beaucoup plus haute que l'avenir immédiat des Juifs, et qu'il prêche les bénédictions sans nombre que Dieu destinait à l'Église. — Sicut a principio (vers. 11) : comme aux temps les plus heureux de l'histoire d'Israël. Cf. III Reg. iv, 25, etc.

13-15. Ce rétablissement sera perpétuel. — Devoratrix hominum. Dieu avait dû si souvent punir les Israélites à cause de leurs iniquités,

que la Palestine semblait être une terre néfaste, qui dévorait ses habitants. Cf. Lev. xviii, 28; Num. xiii, 32. Mais voici que tout va changer sous ce rapport : propterea... (vers. 14). — Nec... confusionem... (vers. 15). L'ancienne gloire reviendra, comme l'ancienne prospérité.

2° Deuxième oracle. XXXVI, 16-38.

« Passage remarquable, » qui « expose avec une grande beauté les principes de Jéhovah concernant la rédemption de son peuple, et le mode de cette rédemption ».

16. Introduction.

17-21. C'est à cause de ses péchés qu'Israël a été affligé. — Habitaverunt in humo... Ézéchiel remonte de nouveau le cours de l'histoire des Juifs, et résume en quelques traits vigoureux leur conduite criminelle. — Polluerunt eam. Leur territoire était sanctifié par les manifestations spéciales de la présence de Dieu; mais ils l'avaient

sur eux, à cause du sang qu'ils avaient versé sur la terre, et de leurs idoles par lesquelles ils l'avaient souillée.

19. Je les ai dispersés parmi les nations, et ils ont été disséminés en divers pays; je les ai jugés selon leurs voies et selon leurs œuvres.

20. Ils sont venus chez les nations parmi lesquelles ils étaient allés, et ils ont profané mon saint nom, lorsqu'on disait d'eux : C'est là le peuple du Seigneur, et ils sont sortis de son pays.

21. Et j'ai épargné mon saint nom, que la maison d'Israël avait profané chez les nations où elle était allée.

22. C'est pourquoi tu diras à la maison d'Israël : Ainsi parle le Seigneur Dieu : Ce n'est pas pour vous que j'agirai, maison d'Israël, mais c'est pour mon saint nom, que vous avez profané parmi les nations où vous êtes allés.

23. Et je sanctifierai mon grand nom, qui a été profané parmi les nations, que vous avez profané au milieu d'elles, afin que les nations sachent que je suis le Seigneur, dit le Seigneur des armées, lorsque j'aurai été sanctifié en vous devant elles.

24. Car je vous retirerai d'entre les nations, et je vous rassemblerai de tous les pays, et je vous amènerai dans votre pays.

25. Je répandrai sur vous une eau pure, et vous serez purifiés de toutes vos souillures, et je vous purifierai de toutes vos idoles.

26. Je vous donnerai un cœur nouveau, et je mettrai un esprit nouveau au milieu de vous; j'ôterai de votre chair le cœur de pierre, et je vous donnerai un cœur de chair.

per eos, pro sanguine quem fuderunt super terram, et in idolis suis polluerunt eam.

19. Et dispersi eos in gentes, et ventiliati sunt in terras; juxta vias eorum et ad inventiones eorum judicavi eos.

20. Et ingressi sunt ad gentes ad quas introierunt; et polluerunt nomen sanctum meum, cum diceretur de eis : Populus Domini iste est, et de terra ejus egressi sunt.

21. Et peperci nomini sancto meo, quod polluerunt domus Israel in gentibus ad quas ingressi sunt.

22. Idcirco dices domui Israel : Hæc dicit Dominus Deus : Non propter vos ego faciam, domus Israel, sed propter nomen sanctum meum, quod polluistis in gentibus ad quas intrastis.

23. Et sanctificabo nomen meum magnum, quod pollutum est inter gentes, quod polluistis in medio earum, ut sciatis gentes quia ego Dominus, ait Dominus exercituum, cum sanctificatus fuero in vobis coram eis.

24. Tollam quippe vos de gentibus, et congregabo vos de universis terris, et adducam vos in terram vestram.

25. Et effundam super vos aquam mundam, et mundabimini ab omnibus inquinamentis vestris, et ab universis idolis vestris mundabo vos.

26. Et dabo vobis cor novum, et spiritum novum ponam in medio vestri; et auferam cor lapideum de carne vestra, et dabo vobis cor carneum.

souillé par leurs idolâtries. Cf. Lev. xviii, 28; Num. xxxv, 34, etc. — *In studiis suis*. Hébr. : par leurs œuvres. — *Immunditiam menstruatæ*. Sur cette impureté légale, voyez vii, 20; Lev. xv, 19; Is. lxiv, 6, etc. — *Et effudi...* Conséquences de cette infâme conduite (vers. 18 et ss.) : la divine colère s'enflamma contre les coupables et les dispersa à travers le monde. — *Polluerunt nomen...* (vers. 20). Les païens se mirent à blasphémer ce nom sacré, comme si le Dieu qui le portait avait été impuissant à sauver son peuple. Cependant Jéhovah ne pouvait pas tolérer longtemps cette humiliation; il se dispose donc à sauver le malheureux Israël.

22-32. Brillante promesse de salut. On a pu dire de ces lignes qu'elles appartiennent par avance au Nouveau Testament. Comparez l'oracle analogue de Jérémie, xxxi, 31-34. — *Non pro-*

pter vos. Ces mots sont fortement accentués. Les Juifs ne méritaient pas que le Seigneur les sauvât pour eux-mêmes; du moins, il les délivrera pour sa propre gloire, à laquelle il tient avant tout. Cf. Is. xliii, 25; xlviii, 9-11, etc. — *Sanctificabo nomen...* (vers. 24) : pour faire disparaître la profanation mentionnée plus haut. Cf. vers. 20-21. — Au lieu de *coram eis* (à la vue des païens), l'hébreu dit : à vos yeux. — *Tollam quippe...* (vers. 24). Le nom de Jéhovah avait été profané par l'exil des Juifs au milieu du monde païen; sa sainteté et sa grandeur seront manifestées par leur délivrance et leur réinstallation en Palestine. — *Et effundam...* Ce verset 25 et les trois suivants forment comme le cœur de l'oracle. Le culte juif contenait de nombreuses ablutions qui lavaient les souillures légales (cf. Num. xix, 17 et ss.; Ps. l, 4, 9, etc.); mais il

27. Et spiritum meum ponam in medio vestri; et faciam ut in præceptis meis ambuletis, et judicia mea custodiatis et operemini.

28. Et habitabitis in terra quam dedi patribus vestris; et eritis mihi in populum, et ego ero vobis in Deum.

29. Et salvabo vos ex universis iniquamentis vestris; et vocabo frumentum, et multiplicabo illud; et non imponam vobis famem.

30. Et multiplicabo fructum ligni, et genimina agri, ut non portetis ultra opprobrium famis in genibus.

31. Et recordabimini viarum vestrarum pessimaram, studiorumque non bonorum; et displicebunt vobis iniquitates vestre et scelera vestra.

32. Non propter vos ego faciam, ait Dominus Deus; notum sit vobis, confundimini, et erubescite super viis vestris, domus Israël.

33. Hæc dicit Dominus Deus: In die qua mundavero vos ex omnibus iniquitatibus vestris, et inhabitari fecero urbes, et instauravero ruïnosas.

34. Et terra deserta fuerit exulta, quæ quondam erat desolata in oculis omnis viatoris,

35. dicent: Terra illa inculta facta est ut hortus voluptatis; et civitates desertæ, et destitutæ atque s'fossæ, munite sederunt.

36. Et scient gentes quæcumque derelictæ fuerint in circuitu vestro, quia

27. Je mettrai mon esprit au milieu de vous, et je ferai que vous marchiez dans mes préceptes, que vous gardiez et que vous pratiquiez mes ordonnances.

28. Vous habiterez dans le pays que j'ai donné à vos pères, et vous serez mon peuple, et je serai votre Dieu.

29. Je vous délivrerai de toutes vos souillures; j'appellerai le froment, et je le multiplierai, et je ne vous imposerai plus la famine.

30. Je multiplierai le fruit des arbres et les semences des champs, afin que vous ne portiez plus désormais l'opprobre de la famine parmi les nations.

31. Alors vous vous souviendrez de vos voies très mauvaises et de vos affections qui n'étaient pas bonnes; vos iniquités et vos crimes vous déplairont.

32. Ce n'est point pour vous que j'agirai, dit le Seigneur Dieu; sachez-le, soyez confus et rougissez à cause de vos voies, maison d'Israël.

33. Ainsi parle le Seigneur Dieu: Le jour où je vous aurai purifiés de toutes vos iniquités, et où j'aurai repeuplé les villes et rétabli les lieux ruinés,

34. lorsque ce pays désert, et autrefois désolé aux yeux de tous les passants, sera cultivé,

35. on dira: Cette terre inculte est devenue comme un jardin de délices; et les villes désertes, abandonnées et ruinées, sont maintenant fortifiées.

36. Et toutes les nations qui resteront autour de vous sauront que moi, le Sei-

est question ici d'une purification d'un genre supérieur, d'une complète régénération. — *Et dabo... cor novum* (vers. 26). Opération encore plus délicate et plus intime. Comp. xi, 18-20, où nous avons rencontré la même promesse. — *Auferam... lapideum*. Autrefois, leur cœur était endurci, rebelle aux impressions de la grâce; celui par lequel Dieu le remplacera sera tendre et obéissant (*carnem* en bonne part). — *Spiritum meum...* (vers. 27). Ce trait dit plus encore. C'est comme un nouveau principe vital qui pénétrera en eux, et qui leur fera accomplir des œuvres dignes du Seigneur: *factam ut in præceptis...* Cf. Is. xxxii, 5; Joel, ii, 28; Zach. iv, 6, etc. — *Et habitabitis...* (vers. 28). Ils retrouveront, grâce à leur obéissance, ce que leur rébellion leur avait enlevé. Cf. xxviii, 25; xxxvii, 25. — *Et eritis mihi...* Union éternelle et tout à fait étroite entre Jéhovah et Israël. — *Salvabo vos...* (vers. 29). La nouvelle nation théocratique sera saluée et ne commettra pas les crimes de l'ancien Israël. — *Vocabo frumentum*. Détail pittoresque. Cf. IV Reg. viii, 1; Os. ii, 21. A la prospérité morale correspondra la prospérité matérielle. Cf.

xxxiv, 27, 29; Jer. xxxi, 12, etc. — *Recordabimini viarum...* (vers. 31). Sur cette pensée, voyez vi, 9; xvi, 61-63, etc. Au lieu de *displicebunt*, l'hébreu dit énergiquement: Vous aurez du dégoût. — *Non propter vos* (vers. 32). Cette partie de l'oracle se termine comme elle avait commencé. Comp. le vers. 22.

33-38. Dieu comblera de mille bénédictions son peuple ainsi transformé. C'est le développement des vers. 29-30. — *In die qua...* Comme plus haut (vers. 25 et ss.), le rétablissement des Juifs en Palestine est présenté comme une conséquence du pardon que Dieu leur aura généreusement accordé. La description est très gracieuse. — *Hortus voluptatis*. Cf. xxxi, 8-9, et la note. — *Sederunt*. Mieux, d'après l'hébreu: sont habitées. — *Scient... quia ego...* (vers. 36). Les gentils avaient méprisé Jéhovah après la ruine et la dispersion de son peuple; ils se sentiront pleins de respect pour lui, quand ils verront ses attentions multiples pour Israël. — *Quæcumque derelictæ* n'est pas du remplissage; en effet, les chap. xxv-xxx ont annoncé que les nations païennes devaient être punies à leur tour. Cf. xxxv, 1 et ss.

gneur, j'ai rebâti les lieux ruinés et planté les champs incultes; que moi, le Seigneur, j'ai parlé, et j'ai exécuté.

37. Ainsi parle le Seigneur Dieu : Les enfants d'Israël me trouveront encore favorable en ceci, et je leur ferai cette grâce : Je les multiplierai comme un troupeau d'hommes,

38. comme un troupeau saint, comme le troupeau de Jérusalem dans ses solennités; ainsi, les villes désertes seront remplies de troupeaux d'hommes, et ils sauront que je suis le Seigneur.

ego Dominus ædificavi dissipata, plantavi que inculta; ego Dominus locutus sim, et fecerim.

37. Hæc dicit Dominus Deus : Adhuc in hoc invenient me domus Israel, ut faciam eis : Multiplicabo eos sicut gregem hominum,

38. ut gregem sanctum, ut gregem Jerusalem in solemnitatibus ejus : sic erunt civitates desertæ, plenæ gregibus hominum; et scient quia ego Dominus.

CHAPITRE XXXVII

1. La main du Seigneur fut sur moi, et elle m'emmena dans l'esprit du Seigneur, et elle me laissa au milieu d'une campagne qui était remplie d'ossements.

2. Elle m'en fit faire le tour; ils étaient très nombreux à la surface de la terre, et extrêmement secs.

3. Alors il me dit : Fils de l'homme, penses-tu que ces os puissent revivre? Je répondis : Seigneur Dieu, vous le savez.

1. Facta est super me manus Domini, et eduxit me in spiritu Domini, et dimisit me in medio campi, qui erat plenus ossibus.

2. Et circumduxit me per ea in gyro; erant autem multa valde super faciem campi, siccaque vehementer.

3. Et dixit ad me : Fili hominis, putasne vivent ossa ista? Et dixi : Domine Deus, tu nosti.

— *Adhuc... invenient...* (vers. 37). Hébr. : Je me laisserai encore chercher en cela par la maison d'Israël. Lorsque son peuple était souillé de crimes, Dieu refusait de se laisser consulter par lui et de lui répondre (cf. xiv, 3-4; xx, 3); désormais il répondra paternellement à ses questions. — *Multiplicabo eos...* Cf. vers. 10, 11, 33; Jer. xxxi, 27; Os. i, 10, etc. — *Ut gregem sanctum* (vers. 38). Touchante image, pour mieux montrer combien cette multiplication sera merveilleuse. Les troupeaux destinés aux sacrifices se composaient de milliers de victimes, surtout aux fêtes solennelles (*in solemnitatibus*). Comp. II Par. xxxv, 7, où nous apprenons que Josias fit immoler jusqu'à trente mille agneaux pendant la Pâque.

§ IV. — Prophétie symbolique de la résurrection d'Israël. XXXVII, 1-28.

Ce chapitre se compose de deux révélations distinctes : d'une vision, vers. 1-14, et d'une action symbolique, vers. 15-28, qui ont l'une et l'autre pour but de prédire que la nation théocratique, alors si humiliée, devait être rétablie avec une nouvelle splendeur.

1° La vision et son explication. XXXVII, 1-14.

C'est ici l'un des plus beaux morceaux du livre d'Ézéchiel. « Famosam hanc visionem, dit saint Jérôme, omnium ecclesiarum Christi lectione celebratam. »

CHAP. XXXVII. — 1-10. Les ossements ressuscités. Les vers. 1-2 servent d'introduction; viennent ensuite le premier acte (vers. 3-8) et le second acte (vers. 9-10) de la vision. — *Facta est... manus...* Formule solennelle, qui marque une influence irrésistible exercée par Jéhovah sur son prophète. Cf. i, 3, etc. Aucune durée n'étant indiquée, cet oracle appartient à la même époque que ceux qui précèdent, et auquel d'ailleurs il sert de développement. — *Eduxit... in spiritu*. Variante dans l'hébreu : Le Seigneur (au lieu du génitif *Domini*) me conduisit en esprit; c.-à-d. en extase. Cf. viii, 3; xi, 24. — *In medio campi*. Dans l'hébreu, avec l'article : Au milieu de la vallée. — *Plenus ossibus*. Dououreux spectacle, qui va bientôt devenir extraordinairement consolant. — *Sicca... vehementer* (vers. 2). Le seul aspect de ces ossements, éparpillés sur toute la surface de la vallée, montrait que la vie les avait depuis longtemps abandonnés; il n'y avait donc pas le moindre espoir qu'ils pussent revivre sans un immense prodige. Dieu attire l'attention d'Ézéchiel sur ce fait, en lui adressant la question *Putasne vivent...?* (vers. 3). — *Tu nosti*. Réponse respectueuse, mais que le prophète rend vague à dessin, car il soupçonne que le Seigneur a quelque intention spéciale en l'interrogeant ainsi. C'est comme s'il disait : Mon Dieu, vous pouvez tout. — *Fatigare* (vers. 4). En cet endroit, ce verbe ne désigne pas une prophétie proprement dite, mais un ordre qu'Ézéchiel devra

4. Et dixit ad me : Vaticinare de ossibus istis, et dices eis : Ossa arida, audite verbum Domini.

5. Hæc dicit Dominus Deus ossibus his : Ecce ego intromittam in vos spiritum, et vivetis.

6. Et dabo super vos nervos, et succre-cere faciam super vos carnes, et superextendam in vobis cutem, et dabo vobis spiritum, et vivetis; et scietis quia ego Dominus.

7. Et prophetavi sicut præceperat mihi; factus est autem sonitus, prophétante me, et ecce commotio; et accesserunt ossa ad ossa, unumquodque ad juncturam suam.

8. Et vidi, et ecce super ea nervi et carnes ascenderunt, et extenta est in eis cutis desuper, et spiritum non habebant.

9. Et dixit ad me : Vaticinare ad spiritum; vaticinare, fili hominis, et dices ad spiritum : Hæc dicit Dominus Deus : A quatuor ventis veni, spiritus, et insuffla super interfectos istos, et reviviscant.

10. Et prophetavi sicut præceperat mihi; et ingressus est in ea spiritus, et vixerunt; steteruntque super pedes suos, exercitus grandis nimis valde.

11. Et dixit ad me : Fili hominis, ossa hæc universa, domus Israël est. Ipsi dicunt : Aruerunt ossa nostra, et perit spes nostra, et abscissi sumus.

12. Propterea vaticinare, et dices ad eos : Hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego aperiam tumulos vestros, et educam vos de sepulcris vestris, populus meus, et iuducam vos in terram Israël.

4. Et il me dit : Prophétise sur ces os, et dis-leur : Ossements desséchés, écoutez la parole du Seigneur.

5. Ainsi parle le Seigneur Dieu à ces os : Voici, je vais introduire un esprit en vous, et vous vivrez.

6. Je mettrai sur vous des nerfs, et je ferai croître sur vous des chairs; j'étendrai de la peau sur vous, et je vous donnerai un esprit, et vous vivrez, et vous saurez que je suis le Seigneur.

7. Je prophétisai donc comme il me l'avait ordonné, et tandis que je prophétisais, il se fit un bruit, puis un mouvement, et les os s'approchèrent les uns des autres, chacun dans sa jointure.

8. Je regardai, et voici que des nerfs et des chairs se formèrent sur eux, et de la peau s'étendit par-dessus; mais il n'y avait pas d'esprit en eux.

9. Et il me dit : Prophétise à l'esprit; prophétise, fils de l'homme, et dis à l'esprit : Ainsi parle le Seigneur Dieu : Viens des quatre vents, esprit, et souffle sur ces morts, afin qu'ils revivent.

10. Je prophétisai donc comme il me l'avait ordonné, et l'esprit entra en eux, et ils devinrent vivants, et ils se tinrent sur les pieds; c'était une armée extrêmement nombreuse.

11. Et il me dit : Fils de l'homme, tous ces os sont les enfants d'Israël. Ils disent : Nos os se sont desséchés, notre espérance a péri, et nous sommes retranchés du nombre des hommes.

12. Prophétise donc, et dis-leur : Ainsi parle le Seigneur Dieu : Voici, je vais ouvrir vos tombeaux, et je vous ferai sortir de vos sépulcres, ô mon peuple, et je vous amènerai dans la terre d'Israël.

adresser aux ossements de la part de Dieu : *Ossa...*, *audite...* — *Intromittam... spiritum* (vers. 5) : c.-à-d., le souffle vital. Le dernier de tous les actes nécessaires pour la résurrection des ossements est mentionné le premier, comme le plus essentiel. — *Dabo... nervos, ...carnes, ...cutem*. Les divers degrés de la revivification. — *Prophetavi* (vers. 7) a la même signification que « vaticinare » (note du vers. 4). — *Factus est...* Détails dramatiques, qui renouvellent la scène sous nos yeux. — *Sonitus* : le bruit que firent les ossements, lorsqu'ils s'agitèrent pour se rapprocher les uns des autres. — *Et vidi, et ecce...* (vers. 8-9). C'est la réalisation du vers. 6, dans ses divers détails. — *Insuffla* : de même que le Créateur, après avoir formé le corps du premier homme, avait soufflé sur lui pour lui donner la vie. — *Interfectos*. Mot qui marque

une mort violente; il convient fort bien dans la circonstance, puisque les os desséchés représentent Israël, qui avait succombé sous les coups de ses ennemis. — *Exercitus grandis...* (vers. 10). Comparez le vers. 2, où il a été dit que les ossements étaient « multa valde ».

11-14. Interprétation de la vision. — *Ossa hæc... Israël*. Tel est donc le but direct de la vision : représenter la résurrection du peuple théocratique, qui ressemblait alors à un corps depuis longtemps privé de vie. — *Ipsi dicunt...* Comme nous l'avons déjà vu (cf. xxxiii, 10, et la note), les Juifs, après avoir longtemps vécu dans une folle et orgueilleuse confiance, que rien ne pouvait ébranler, s'étaient ensuite livrés à un complet désespoir, et refusaient de croire aux promesses consolantes que Dieu leur adressait par ses prophètes; c'est pourquoi le Seigneur, dans

13. Et vous saurez que je suis le Seigneur, lorsque j'aurai ouvert vos sépulcres, que je vous aurai fait sortir de vos tombeaux, ô mon peuple,

14. et que j'aurai mis mon esprit en vous, et que vous vivrez, et que je vous aurai placés en repos sur votre terre; et vous saurez que moi, le Seigneur, j'ai parlé et j'ai exécuté, dit le Seigneur Dieu.

15. La parole du Seigneur me fut adressée en ces termes :

16. Et toi, fils de l'homme, prends un morceau de bois, et écris dessus : Pour Juda, et pour les enfants d'Israël qui lui sont associés. Prends encore un autre morceau de bois, et écris dessus : Pour Joseph, bois d'Ephraïm, et de toute la maison d'Israël, et de ceux qui lui sont associés.

17. Puis joins-les l'un à l'autre en un seul morceau, et ils seront unis dans ta main.

13. Et scietis quia ego Dominus, cum aperuero sepulcra vestra, et eduxero vos de tumulis vestris, popule meus,

14. et dederò spiritum meum in vobis, et vixeritis, et requiescere vos faciam super humum vestram; et scietis quia ego Dominus locutus sum, et feci, ait Dominus Deus.

15. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

16. Et tu, fili hominis, sume tibi lignum unum, et scribe super illud : Judæ, et filiorum Israel sociorum ejus. Et tolle lignum alterum, et scribe super illud : Joseph, ligno Ephraïm, et cunctæ domui Israel sociorumque ejus.

17. Et adjungè illa unum ad alterum tibi in lignum unum, et erunt in unio-nem in manu tua.

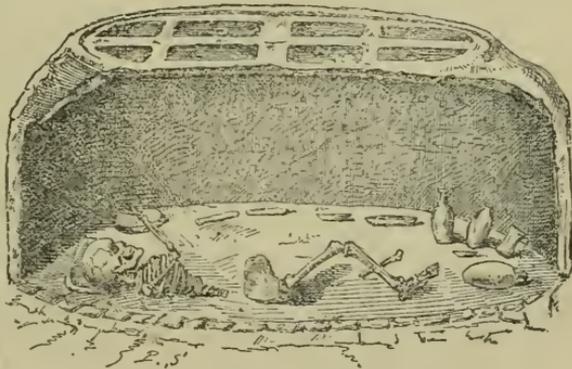
sa bonté, use de tous les moyens pour les convaincre. — *Ego* (pronom très accentué) *aperiam tumulos...* Cette image (vers. 12) va au delà de celle des ossements qui jonchaient la plaine; elle décrit très bien l'état des Juifs captifs, qui étaient comme ensevelis dans le tombeau. — *Populus meus*. Appellation de tendresse. Elle souligne la pensée, et montre que le Seigneur est disposé à ne rien épargner pour délivrer son peuple. — *Et scietis quia...* (vers. 13). Lorsque leur Dieu aura accompli pour eux tant de merveilles, ils ne donteront plus de sa miséricorde. — Si ce tableau grandiose, justement admiré des littérateurs, ne concerne pas en premier lieu et d'une manière immédiate la résurrection générale, la résurrection de la chair à la fin des temps, il implique très certainement et très visiblement ce dogme; car, dit fort bien un exégète protestant, « un tel symbole ne pouvait avoir de valeur que pour ceux qui étaient familiarisés avec l'idée qu'il exprimait. » Or on sait, par d'autres textes bibliques, que les Hébreux croyaient à la résurrection des corps. Cf. I Reg. ii, 6; Job, xix, 25-27; Ps. xv, 10-11; Dan. xii, 2, etc. C'est donc à bon droit que la plupart des Pères se sont servis de cette vision pour établir que les morts ressusciteront au dernier jour. Voyez Calmet, h. l.; Knabenbauer, *Comment.*, p. 378-380.

2° L'action symbolique et son explication. XXXVII, 15-28.

Non seulement Jéhovah rendra la vie à son

peuple, mais il le rétablira dans son antique unité, et le placera sous la conduite du Messie, fils de David.

15-17. Les deux morceaux de bois réunis en un seul. — *Et factus est...* peu après la vision des ossements, pour achever d'en expliquer le



Tombeau découvert à Mughéir, en Chaldée.

sens. — *Scribe... Judæ* (vers. 16). Hébr. : *Écris...* Pour Juda. Ce premier morceau de bois devait donc figurer le royaume de Juda. Les tribus de Benjamin et de Lévi, et les portions de Siméon et des autres tribus qui formaient ce royaume avec la famille de Juda (cf. II Par. xi, 12-16; xv, 9; xxx, 11-18, etc.) sont désignées par les mots *et filiorum...* (hébr. : et pour les fils...). — *Joseph, lignum Ephraïm...* Plus clairement dans l'hébreu : Pour Joseph, bois d'Ephraïm et de toute la maison d'Israël, ses compagnons. Joseph et

18. Cum autem dixerint ad te filii populi tui loquentes : Nonne indicas nobis quod erunt in his tibi velis ?

19. Loqueris ad eos : Hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego assumam lignum Joseph, quod est in manu Ephraim, et tribus Israel, quæ sunt ei adjunctæ, et dabo eas pariter cum ligno Juda, et faciam eas in lignum unum; et erunt unum in manu ejus.

20. Erunt autem ligna super quæ scripseris in manu tua, in oculis eorum; et dices ad eos :

21. Hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego assumam filios Israel de medio nationum ad quas abierunt, et congregabo eos undique, et adducam eos ad humum suam;

22. et faciam eos in gentem unam in terra in montibus Israel, et rex unus erit omnibus imperans; et non erunt ultra duæ gentes, nec dividuntur amplius in duo regna.

23. Neque polluentur ultra in idolis suis, et abominationibus suis, et cunctis iniquitatibus suis, et salvos eos faciam de universis sedibus in quibus peccaverunt, et emundabo eos; et erunt mihi populus, et ego ero eis Deus.

24. Et servus meus David rex super eos, et pastor unus erit omnium eorum; in iudiciis meis ambulabunt, et mandata mea custodient, et facient ea.

25. Et habitabunt super terram quam

18. Et lors que les enfants de ton peuple te tiendront ce langage : Ne nous indiqueras-tu pas ce que cela signifie ?

19. Tu leur diras : Ainsi parle le Seigneur Dieu : Voici, je prendrai le bois de Joseph qui est dans la main d'Éphraïm, et les tribus d'Israël qui lui sont associées, et je le joindrai avec le bois de Juda, et j'en ferai un seul bois, et ils seront un seul bois dans sa main.

20. Les morceaux de bois sur lesquels tu auras écrit seront dans ta main, sous leurs yeux; et tu leur diras :

21. Ainsi parle le Seigneur Dieu : Voici, je prendrai les enfants d'Israël du milieu des nations où ils sont allés, je les rassemblerai de toutes parts, et je les ramènerai dans leur pays;

22. et je ferai d'eux une seule nation dans le pays, sur les montagnes d'Israël, et un seul roi les commandera tous, et ils ne formeront pas désormais deux peuples, et ils ne seront plus divisés en deux royaumes.

23. Ils ne se souilleront plus à l'avenir par leurs idoles, par leurs abominations et par toutes leurs iniquités; je les sauverai de tous les lieux où ils ont péché, et je les purifierai; et ils seront mon peuple, et je serai leur Dieu.

24. Mon serviteur David régnera sur eux, et il y aura un seul pasteur pour eux tous; ils marcheront dans la voie de mes ordonnances; ils garderont mes commandements et ils les pratiqueront.

25. Ils habiteront sur la terre que j'ai

Éphraïm sont mentionnés comme les représentants principaux du royaume schématique du nord. Cf. Pa. LXXVII, 67; Os. v, 6, etc. — *Adjuuge illa* : de façon à n'avoir plus qu'un seul morceau de bois, emblème de la future unité d'Israël.

18-20. Interprétation du symbole. — *Cum... dixerint...* Ces mots supposent que l'acte prescrit à Ézéchiël devait avoir lieu en présence du peuple. — *In manu ejus* (vers. 19^b). C.-à-d., dans la main de Juda. Cette tribu devait donc exercer l'hégémonie sur le nouveau peuple, comme elle l'avait exercée autrefois sur l'ancien, en lui fournissant un roi issu d'elle. D'après l'hébreu actuel : Dans ma main. C'est Dieu qui se charge d'opérer cette heureuse et perpétuelle union des royaumes longtemps séparés. — *Erunt autem...* (vers. 20). Les deux morceaux de bois devaient rester dans la main d'Ézéchiël, tant s qu'il communiquerait au peuple la promesse qui suit (vers. 21 et ss.).

21-23. Brillante promesse rattachée à l'acte symbolique. C'est, au fond, celle que nous avons déjà lue naguère à deux reprises (xxxiv, 11-31, et xxxvi, 22-30). — *Assumam... de medio...*

Comme toujours, la fin de la captivité et le retour des Juifs en Palestine sont à la base de leur rétablissement en tant que nation privilégiée. — *In gentem unam* (vers. 22). La réunion des deux royaumes en un seul, ainsi qu'il vient d'être prédit (vers. 15 et ss.). Cf. Is. xi, 13; Jer. iii, 18; Os. i, 11, et viii, 3-4, etc. — *Rex unus* : le nouveau David, le Messie. Comp. le vers. 24. — *Neque polluetur...* (vers. 23). Sainteté du nouvel Israël. Cf. xxxvi, 25, etc. — *De universis sedibus*. Ces mots ne peuvent guère désigner les contrées où les Juifs avaient été déportés, car ce n'est point pendant l'exil qu'ils avaient le plus péché; ils se rapportent plutôt aux différentes provinces de la Palestine, souillées autrefois par l'idolâtrie d'Israël. Les LXX et Symmaque ont lu : Je les délivrerai de toutes les iniquités qu'ils ont commises. — *Servus meus David...* (vers. 24). Le point central et aussi le fait de la promesse. Cf. xxxiv, 23-24. — *Et habitabunt...* (vers. 25). Perpétuité de cet heureux état de choses. Cf. xxxvi, 28. — *Servo meo Jacob* : le grand et saint patriarche dont était issu le peuple de Dieu. — Le trait *in sempiternum*, qui est

donnée à mon serviteur Jacob, et où vos pères ont habité; ils y habiteront, eux et leurs enfants, et les enfants de leurs enfants à perpétuité, et mon serviteur David sera leur prince à jamais.

26. Je ferai avec eux une alliance de paix; il y aura une alliance éternelle avec eux; je les établirai solidement, je les multiplierai, et je placerai mon sanctuaire au milieu d'eux pour toujours.

27. Mon tabernacle sera parmi eux; je serai leur Dieu, et ils seront mon peuple.

28. Et les nations sauront que je suis le Seigneur, le sanctificateur d'Israël, lorsque mon sanctuaire sera au milieu d'eux pour toujours.

dedi servo meo Jacob, in qua habitaverunt patres vestri; et habitabunt super eam ipsi, et filii eorum, et filii filiorum eorum, usque in sempiternum; et David servus meus princeps eorum in perpetuum.

26. Et percutiam illis fœdus pacis; pactum sempiternum erit eis; et fundabo eos, et multiplicabo, et dabo sanctificationem meam in medio eorum in perpetuum.

27. Et erit tabernaculum meum in eis; et ero eis Deus, et ipsi erunt mihi populus.

28. Et scient gentes quia ego Dominus sanctificator Israel, cum fuerit sanctificatio mea in medio eorum in perpetuum.

CHAPITRE XXXVIII

1. La parole du Seigneur me fut adressée en ces termes :

2. Fils de l'homme, tourne ton visage vers Gog, vers la terre de Magog, vers

1. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

2. Fili hominis, pone faciem tuam contra Gog, terram Magog, principem

répété avec beaucoup de force dans les vers. 26-28, doit être idéalisé, comme toutes les promesses analogues : la Palestine est ici le type de l'Église du Christ, qui doit durer à tout jamais. — *Principes... in perpetuum*. Cf. Luc. 1, 33 : Son règne n'aura pas de fin. — *Fœdus pacis* (vers. 26). Cf. xxxiv, 25; Is. lv, 3; Jer. xxxii, 40, etc. Alliance de paix et de bonheur. — *Multiplicabo*. Cf. xxxvi, 37. La catholicité de l'Église du Messie. — *Dabo sanctificationem...* Hébr. : Je placerai mon sanctuaire... — *Erit tabernaculum* (vers. 27). Ce détail de la promesse s'accomplit jusqu'à un certain point lorsque Zorobabel eut reconstruit le temple de Jérusalem; mais il était réservé au Verbe Incarné de le réaliser jusqu'à la perfection. — *Et scient gentes...* (vers. 28). Témoins de ces prodiges, les païens reconnaitront la grandeur de Jéhovah et se convertiront à lui.

¶ V. — *Le jugement redoutable que le Seigneur exercera contre les impies*. XXXVIII, 1 — XXXIX, 29.

La place que cette prophétie occupe dans le livre d'Ézéchiel, et plusieurs des détails qu'elle renferme (cf. xxxviii, 8, 11, etc.), montrent qu'elle concerne une époque postérieure au rétablissement d'Israël, et à la formation du nouveau royaume théocratique gouverné directement par le Messie. Elle prédit, en termes figurés, les luttes que l'Église du Christ devra subir dans le cours des siècles, surtout ses derniers et victorieux combats à la fin des temps. Gog, le redoutable adversaire dont elle annonce la totale défaite, est le type des ennemis de Dieu et de la vraie religion

sur la terre. Cf. Apoc. xx, 7 et ss. Sur les difficultés d'interprétation auxquelles elle a donné lieu, voyez Knabenbauer, h. l., p. 391-392.

1° Gog réunit ses troupes innombrables, dont Jéhovah lui-même doit prendre le commandement. XXXVIII, 1-9.

CHAP. XXXVIII. — 1. Introduction.

2-6. Gog et son armée. — *Pone faciem... contra*. Cf. xxxv, 2, etc. Dès ses premiers mots, l'oracle s'annonce terrible pour les méchants et leur chef maudit. — *Contra Gog, terram Magog*. D'après les LXX et le syriaque : Contre Gog et le pays de Magog. Dans l'hébreu et la Vulgate, « terram » est à l'accusatif du mouvement, de la direction : Contre Gog, dans le pays de Magog. La Table des peuples, Gen. x, 2, cite le nom de Magog comme celui d'un fils de Japhet. Suivant les anciens interprètes Juifs (Josèphe, *Ant.*, I, 6, 1; comp. saint Jérôme, *in Ezech.*, h. l.), il désignait la nation des Scythes, et cette opinion est adoptée par la plupart des commentateurs contemporains. « Dans les dernières années du VII^e siècle avant J.-C., les Scythes avaient fait dans l'Asie occidentale une invasion formidable, qui avait rendu leur nom redouté et exécré. Chassés des montagnes du Caucase, qu'ils habitaient (*Atl. géogr.*, pl. I, II, VIII), par les Massagètes, ils étaient descendus dans l'Asie Mineure; armés de l'arc et montés sur des chevaux, comme nous les représente Ézéchiel, xxxviii, 16, et xxxix, 3, ils avaient pris Sardes; puis, se tournant vers la Médie, ils défrèrent Cyaxare, roi de ce pays; de là, ils se dirigèrent vers l'Égypte. Psammétique parvint à les éloigner à force de

capitis Mosoch et Thubal, et vaticinare de eo.

3. Et dices ad eum : Hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego ad te, Gog, principem capitis Mosoch et Thubal.

4. Et circumagam te, et ponam frenum in maxillis tuis; et educam te, et omnem exercitum tuum, equos et equites vestitos loriceis universos, multitudinem magnam, hastam et clypeum arripientium et gladium.

5. Persæ, Æthiopes, et Libyæ cum eis, omnes scutati et galeati.

6. Gomer et universa agmina ejus, domus Thogorma, latera aquilonis et totum robur ejus, populique multi tecum.

7. Præpara, et instrue te et omnem

le prince et le chef de Mosoch et de Thubal, et prophétise sur lui.

3. Tu lui diras : Ainsi parle le Seigneur Dieu : Voici, je viens à toi, Gog, prince et chef de Mosoch et de Thubal.

4. Je t'entraînerai, et je mettrai un frein dans tes mâchoires; je te ferai sortir, toi et toute ton armée, les chevaux et les cavaliers, tous couverts de cuirasses, une grande multitude d'hommes, maniant la lance, le bouclier et l'épée.

5. Les Perses, les Éthiopiens et les Libyens seront avec eux, tous couverts de boucliers et de casques.

6. Gomer et toutes ses troupes, la maison de Thogorma, les flancs de l'aiglon et toutes ses forces, et des peuples nombreux seront avec toi.

7. Prépare-toi et équipe-toi ainsi que

présents. Revenant donc sur leurs pas, ils pillèrent le temple d'Ascalon; mais ils furent enfin battus et détruits, non pas cependant sans laisser leur nom après eux comme un synonyme de terreur et d'épouvante (cf. Hérodote, I, 103 et ss.). La tradition rattache le nom de Scythopolis, l'antique Bethsan (dans la vallée du Jourdain; *Atl. géogr.*, pl. VII et X), à la scène de leur désastre.



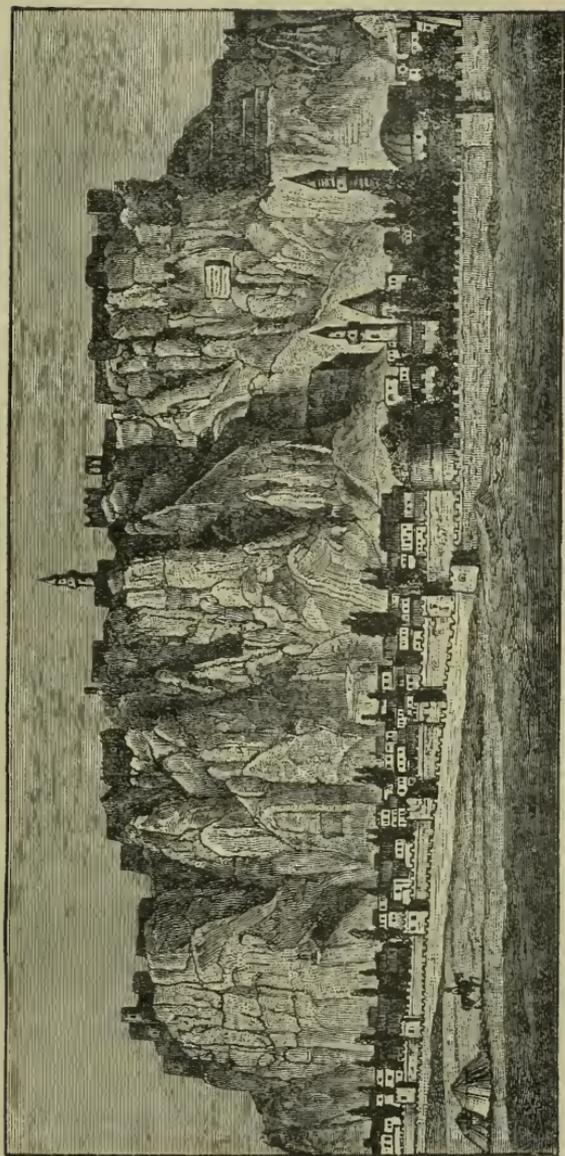
Cavalier scythe.

(D'après les monuments anciens.)

Le souvenir de leurs ravages et de leurs cruautés était encore récent et présent à toutes les mémoires, quand écrivait Ézéchiel; voilà pourquoi Dieu lui inspira de prendre les Scythes comme l'emblème de la violence contre le peuple de Dieu, et de montrer dans leur défaite le signe prophétique de la défaite de tous les ennemis de son nom. » (*Man. bibl.*, t. II, n. 1046.) — *Principem capitis...* Dans l'hébreu : Prince de Rô's, Mések et Thubal. Sur Mosoch et Thubal, voyez la note de xxvii, 13. Rô's paraît désigner « une peuplade scythe qui habitait les environs du Taurus ». Voyez Gesenius, *Thesaurus ling. hebr.*,

p. 1253. Si Magog désigne les Scythes, Gog est donc leur chef tout-puissant. — *Ecce ego ad te...* (vers. 3). Terrible menace. Quels que soient les avantages que Gog pourra remporter sur le peuple de Dieu, ils seront essentiellement transitoires; car sa défaite finale est certaine. — *Circumagam te* (vers. 4). L'hébreu peut signifier : Je te ferai revenir; ou bien : Je te détournerai (de ton chemin); ou encore : Je te séduirai. Ce dernier sens est peut-être le meilleur. Jéhovah attirera et séduira Gog par les richesses et par la faiblesse apparente de son peuple; le conquérant barbare s'avancera sans défiance, sûr de la victoire, et c'est lui-même qui sera écrasé. — *Ponam frenum*. Hébr. : Je mettrai des crochets. Voyez la note de xxx, 4. Gog croira s'élançer de son propre mouvement, pour de nouveaux triomphes; en réalité, c'est Dieu qui le conduira d'une manière irrésistible à sa ruine. — *Equos et equites...* Petit tableau peint de vives couleurs. Au lieu de *vestitos loriceis*, l'hébreu porte : Vêtus magnifiquement. — *Persæ, Æthiopes...* (vers. 5-6). Énumération de quelques-unes des troupes de Gog. Elles sont tirées de toutes les contrées : de l'est (la Perse), du sud (l'Éthiopie et la Libye), du nord (Gomer et Thogorma, les Cimmériens et les Arméniens; cf. xxvii, 14, et Gen. x, 2). Voyez l'*Atl. géogr.*, pl. I, VIII. C'est une coalition de tous les ennemis du peuple de Dieu. Il est à remarquer que l'écrivain sacré ne signale, parmi les soldats de Gog, ni les Chaldéens, ni les Égyptiens, ni les Syriens, ni les petits peuples qui entouraient la Palestine; mais seulement des nations lointaines, entre lesquelles une alliance réelle pouvait difficilement exister; ce fait aussi prouve que toute cette description est symbolique. — *Scutati et galeati*. Hébr. : Portant le grand et le petit bouclier. Voyez l'*Atl. archéol.*, pl. lxxxiv, fig. 13, 16, 18, 20, 21, etc. — *Latera aquilonis* : l'extrême nord.

7-9. Gog reçoit l'ordre de se tenir prêt pour le moment où Dieu l'appellera. — *Præpara et instrue...* Commandement plein d'ironie, puisque



La ville et la citadelle de Van, en Arménie.

multitudinem tuam quæ coacervata est ad te, et esto eis in præceptum.

8. Post dies multos visitaberis; in novissimo annorum venies ad terram quæ reversa est g'adio, et congregata est de populis multis ad montes Israel, qui fuerunt deserti jugiter; hæc de populis educta est, et habitabunt in ea confidenter universi.

9. Ascendens autem quasi tempestas venies, et quasi nubes, ut operias terram, tu et omnia agmina tua, et populi multi tecum.

10. Hæc dicit Dominus Deus: In die illa, ascendent sermones super cor tuum, et cogitabis cogitationem pessimam;

11. et dices: Ascendam ad terram absque muro; veniam ad quiescentes habitantesque secure; hi omnes habitant sine muro; vectes et portæ non sunt eis;

12. ut diripias spolia, et invadas prædam, ut inferas manum tuam super eos qui deserti fuerunt, et postea restituti, et super populum qui est congregatus ex gentibus, qui possidere cœpit et esse habitator umbilici terræ.

13. Saba, et Dedan, et negotiatores

toute cette multitude qui est rassemblée auprès de toi, et sois leur chef.

8. Après des jours nombreux tu seras visité; à la fin des années tu viendras dans un pays qui a été sauvé de l'épée et rassemble du milieu de peuples nombreux, vers les montagnes d'Israël, si longtemps désertes; ce pays a été retiré du milieu des peuples, tous y habitent en sécurité.

9. Tu monteras, tu viendras comme une tempête et comme un tourbillon, pour couvrir le pays, toi et toutes tes troupes, et des peuples nombreux avec toi.

10. Ainsi parle le Seigneur Dieu: En ce jour-là des pensées s'élèveront dans ton cœur, et tu formeras de très mauvais desseins;

11. et tu diras: Je monterai contre un pays sans murailles; j'attaquerai des hommes en paix, qui habitent en sécurité; ils ont tous des habitations sans murailles; ils n'ont ni verrous ni portes.

12. Tu voudras enlever des dépouilles, ravir du butin, porter ta main sur ceux qui, après avoir été abandonnés, ont été ensuite rétablis, sur un peuple qui a été rassemble du milieu des nations, et qui commençait à posséder et à habiter au centre de la terre.

13. Saba, Dédan, les marchands de

c'est pour leur propre ruine que Gog et ses troupes vont se précipiter sur la Palestine. — *Esto... in præceptum*. C.-à-d. : Sois leur chef. Hébr. : Sois leur garde. — *Post dies multos* (vers. 8). La prédiction, dans son ensemble, ne s'accomplira donc que dans un avenir lointain, à la fin de l'ère messianique, aux derniers jours du monde (*in novissimo annorum*). Comp. le vers. 16. — *Visitaberis*. En mauvaise part : Tu seras châtié. Voilà le résultat final de la lutte entreprise par Gog contre l'Église de Dieu. — *Terram quæ reversa...* Ce pays dévasté par le glaive, et dont les habitants, après avoir été dispersés au loin, ont été réinstallés sur leur territoire (*congregata... de populis*), c'est évidemment la Palestine (*montes Israel*). L'oracle nous transporte aux temps qui suivront l'exil, mais dans un avenir très lointain. — *Jugiter* est une hyperbole, pour représenter une longue durée. — *Habitabunt... confidenter* : ne se défont pas du péril, faciles à attaquer et à vaincre. Comp. le vers. 11. Ce trait prouve qu'il ne faut pas vouloir interpréter d'une manière trop naturelle les passages où il est parlé du rétablissement de la nation théocratique; celle-ci devait former avant tout un royaume spirituel, dénué de ce qui fait la force des royaumes terrestres. — La comparaison quasi *tempestas venies* (vers. 9) décrit en termes pit-

toresques « la rapidité des mouvements de Gog » et leur caractère destructeur. Cf. Is. xxi, 1; xxviii, 2, etc. La suivante, *quasi nubes*, met en relief les masses inouïes de son armée. Cf. Jer. iv, 13, etc.

2° Gog se proposera la ruine de la Terre sainte. XXXVIII, 10-16.

10-13. Les desseins impies de Gog. Le prophète les expose en termes vivants, dramatiques. — *Sermones*. C.-à-d., des projets. *Ascendent... super cor* est un hébraïsme. Nous dirions : Des pensées te viendront à l'esprit. — *Ascendam...* Dans un petit monologue significatif (vers. 11), Gog dévoile ses desseins les plus intimes contre le peuple de Dieu. — *Terram absque muro*. Hébr. : un pays de plaine; c.-à-d., un pays ouvert, facile à conquérir. — *Sine muro; vectes... non sunt...* Marques d'une pleine sécurité, qui ne songe pas au péril. — *Ut diripias...* (vers. 12). Ézéchiël interrompt le monologue et achève lui-même la révélation des pensées de Gog. — *Populum qui... congregatus...* Voyez le vers. 8 et la note. — *Qui possidere cœpit*. Hébr. : ayant des troupeaux et des propriétés. — *Umbilici terræ*. La Palestine était anciennement regardée comme le centre du monde. Cf. v, 5; Mich. v, 5. Elle l'était de fait, sous le rapport moral. — *Saba, et Dedan, etc...* *Tharshis* Trois peuples commerçants (voyez le-

Tharsis, et tous ses lions, te diront : Viens-tu pour prendre les dépouilles ? Voici que tu as assemblé ta multitude pour enlever le butin, pour prendre l'argent et l'or, pour emporter les meubles et les biens, et pour piller des richesses infinies.

14. C'est pourquoi prophétise, fils de l'homme, et dis à Gog : Ainsi parle le Seigneur Dieu : Le jour où mon peuple d'Israël habitera en sécurité, ne le sauras-tu pas ?

15. Tu viendras alors de ton pays, des extrémités de l'aquilon, toi et de nombreux peuples avec toi, tous montés à cheval, multitude immense, armée puissante.

16. Et tu monteras contre mon peuple d'Israël, comme un nuage, pour couvrir le pays ; tu seras dans les derniers jours, et je t'amènerai sur ma terre, afin que les nations me connaissent, lorsque j'aurai fait paraître ma sainteté en toi, à leurs yeux, ô Gog.

17. Ainsi parle le Seigneur Dieu : Tu es donc celui dont j'ai parlé aux anciens jours par mes serviteurs, les prophètes d'Israël, qui ont prophétisé en ces temps-là que je devais t'amener contre eux.

18. En ce jour-là, au jour de l'arrivée de Gog sur la terre d'Israël, dit le Seigneur Dieu, mon indignation et ma fureur monteront.

Tharsis, et omnes leones ejus, dicent tibi : Numquid ad sumenda spolia tu venis? Ecce ad diripiendam prædam congregasti multitudinem tuam, ut tollas argentum et aurum, et auferas supellectilem atque substantiam, et diripias manubias infinitas.

14. Propterea vaticinare, fili hominis, et dices ad Gog : Hæc dicit Dominus Deus : Numquid non in die illo, cum habitaverit populus meus Israel confidenter, scies ?

15. Et venies de loco tuo a lateribus aquilonis, tu, et populi multi tecum, ascensores equorum universi, cœtus magnus, et exercitus vehemens.

16. Et ascendes super populum meum Israel quasi nubes, ut operias terram ; in novissimis diebus eris, et adducam te super terram meam, ut sciant gentes me, cum sanctificatus fuero in te in oculis eorum, o Gog.

17. Hæc dicit Dominus Deus : Tu ergo ille es, de quo locutus sum in diebus antiquis, in manu servorum meorum, prophetarum Israel, qui prophetaverunt in diebus illorum temporum, ut adducerem te super eos.

18. Et erit in die illa, in die adventus Gog super terram Israel, ait Dominus Deus, ascendet indignatio mea in furore meo.

notes de xxvii, 12, 20, 22), que les entreprises guerrières de Gog mettent en émoi ; ils espèrent sans doute trafiquer avec lui, après qu'il se sera enrichi par le pillage. — *Leones ejus*. Cette dénomination figurée, qui d'ordinaire est réservée aux rois et aux princes (cf. xix, 2 ; xxxii, 2, etc.), s'applique ici aux riches marchands de l'Arabie et de Tartessus. Cf. Is. xxiii, 8.

14-16. A son insu, Gog servira, par cette invasion criminelle, à répandre la connaissance du vrai Dieu parmi les nations païennes. — *Numquid non... scies?* Gog connaîtra le moment où, par suite de la sécurité dans laquelle elle sera plongée, la nation théocratique pourra être plus facilement attaquée (comp. les vers. 8^b et 11), et c'est alors qu'il s'élançera contre elle. — *A lateribus aquilonis* (vers. 15). Le pays de Magog était situé dans la direction du nord, par rapport à la Palestine. Voyez la note du vers. 2. — *Quasi nubes...*, *in novissimis...* (vers. 16). Voyez le commentaire des vers. 8 et 9. — *Terram meam*: le territoire juif, qui appartenait par excellence à Jéhovah. — *Cum sanctificatus...* Les païens reconnaîtront la sainteté, la divinité du Seigneur, lorsqu'il leur aura manifesté ses at-

tributs infinis en détruisant Gog et son armée. — *O Gog*. Apostrophe saisissante.

3° Dieu prédit au prince de Magog la ruine la plus honteuse. XXXVIII, 17-23.

17. Depuis longtemps Jéhovah a parlé de Gog par ses prophètes. — *Tu... ille*. Grande emphase dans ces pronoms. — *De quo locutus sum...* Et pourtant aucun prophète, avant Ezéchiel, n'avait prononcé le nom de Gog ; d'où il nous faut constater encore une fois qu'il n'est pas question, dans ce passage, d'un événement isolé, mais, en général, des ennemis de Jéhovah et de son peuple, et de cette « lutte prolongée entre le bien et le mal, entre la puissance du monde et le royaume de Dieu, qui a formé le thème d'un si grand nombre de prophéties anciennes et plus récentes de la Bible. » Cf. Is. xxiv, 1 et ss. ; xxv, 10 ; xxvi, 21 ; xxxiv, 2 ; Os. ii, 18 et xii, 14 ; Joel, iii, 11 ; Mich. iv, 13 ; Hab. iii, 9 et ss. ; Soph. i, 14, etc. ; passages qui présentent le jugement et le châtiement des nations hostiles au royaume de Dieu. — *In diebus... temporum*. Hébr. : En ces jours, pendant des années.

18-23. La colère du Seigneur éclatera contre Gog. — *Ascendet... in furore..* Littéralement

19. Et in zelo meo, in igne iræ meæ lætus sum, quia in die illa erit commotio magna super terram Israël.

20. Et commovebuntur a facie mea pisces maris, et volucres cæli, et bestię agri, et omne reptile quod movetur super humum, cunctique homines qui sunt super faciem terræ; et subvertentur montes, et cadent sepes, et omnis murus corruet in terram.

21. Et convocabo adversus eum in cunctis montibus meis gladium, ait Dominus Deus; gladius uniuscujusque in fratrem suum dirigetur.

22. Et judicabo eum peste, et sanguine, et imbre vehementi, et lapidibus immensis; ignem et sulphur pluam super eum, et super exercitum ejus, et super populos multos qui sunt cum eo.

23. Et magnificabor, et sanctificabor, et notus ero in oculis multarum gentium; et scient quia ego Dominus.

19. Je parlerai dans mon zèle et dans le feu de ma colère; car en ce jour-là il y aura un grand bouleversement dans la maison d'Israël.

20. Les poissons de la mer, les oiseaux du ciel, les bêtes des champs, tous les reptiles qui se meuvent sur la terre, et tous les hommes qui sont sur la face de la terre, trembleront devant ma face; les montagnes seront renversées, les clôtures tomberont, et toutes les murailles s'écrouleront à terre.

21. J'appellerai contre lui l'épée sur toutes mes montagnes, dit le Seigneur Dieu; l'épée de chacun sera dirigée contre son frère.

22. J'exercerai mes jugements sur lui par la peste, par le sang, par les pluies violentes, et par les pierres énormes; je ferai pleuvoir du feu et du soufre sur lui, sur son armée, et sur les peuples nombreux qui seront avec lui.

23. Je manifesterai ma grandeur et ma sainteté; je me ferai connaître aux yeux de nombreuses nations, et ils sauront que je suis le Seigneur.

CHAPITRE XXXIX

1. Tu autem, fili hominis, vaticinare adversum Gog, et dices: Hæc dicit Dominus: Ecce ego super te, Gog, principem capitibus Mosoch et Thubal.

1. Mais toi, fils de l'homme, prophétise contre Gog, et dis: Ainsi parle le Seigneur Dieu: Voici, je viens à toi, Gog, prince et chef de Mosoch et de Thubal.

dans l'hébreu: La colère montera dans mes narines. Cf. Deut. xxxii, 22, etc., d'après le texte original. « L'insolence de l'ennemi provoquera la justice et la sainteté de Dieu. » — *In zelo... locutus sum* (vers. 19). Il prendra la parole pour lancer contre Gog une sentence de ruine. — *In die illa... commotio...* Admirable description (versets 19^b et ss.), analogue à celles qui racontent, dans les saints Livres, les apparitions de Jéhovah, lorsqu'il vient sur la terre pour châtier les pécheurs. A son approche, tout tremble dans la nature soit animée, soit inanimée. — *Cadent sepes* (vers. 20^b). Hébr.: Les rochers à pic tomberont. — *Omnis murus*: les remparts bâtis par les hommes pour défendre leurs cités. « Tout ce que la nature ou l'art humain a rendu fort s'écroulera, afin de manifester la colère et la puissance de Dieu. » — *Convocabo... gladium* (verset 21). Métaphore des plus expressives. Les mots *in montibus meis* désignent de nouveau la Palestine (comp. le vers. 8; Is. xiv, 25, etc.). —

Gladius uniuscujusque... Les soldats de Gog, affolés par une panique incontrôlable, s'entrégorgeront mutuellement, comme il était arrivé en d'autres circonstances merveilleuses de l'histoire d'Israël. Cf. Jud. vii, 22; I Reg. xiv, 20, etc. — *Judicabo... peste* (vers. 22). Tous les fleuves s'unifront pour écraser les ennemis de Dieu et de son Église. — *Lapidibus immensis*. D'après l'hébreu: des pierres de grêle. Cf. xiii, 11; Ex. ix, 24; Jos. x, 11, etc. — *Populos... qui cum eo*: les nombreux alliés de Gog. Cf. vers. 5-8, 13. — *Magnificabor et sanctificabor* (vers. 24). Tel sera le résultat final: en dérasant son terrible adversaire, Dieu manifesterà sa grandeur et sa sainteté à toute la terre. Comp. le vers. 15; xxxv, 11 et xxxvi, 23.

4° Description du carnage, XXXIX, 1-8. Série de petits tableaux très vivants. Ézéchiel insiste sur les détails, selon sa coutume.

CHAP. XXXIX. — 1-8. Gog et son armée périssent sur les montagnes d'Israël. — *Ecce ego...*

2. Je t'entraînerai, je te tirerai, et je te ferai monter des extrémités de l'aquilon, et je t'amènerai sur les montagnes d'Israël.

3. Je briserai ton arc dans ta main gauche, et je ferai tomber tes flèches de ta main droite.

4. Tu tomberas sur les montagnes d'Israël, toi et toutes tes troupes, et les peuples qui sont avec toi; je t'ai livré en pâture aux bêtes farouches, aux oiseaux et à tout ce qui vole, et aux bêtes de la terre.

5. Tu tomberas sur la face des champs, car c'est moi qui ai parlé, dit le Seigneur Dieu.

6. J'enverrai le feu sur Magog, et sur ceux qui habitent en sécurité dans les îles, et ils sauront que je suis le Seigneur.

7. Je ferai connaître mon saint nom au milieu de mon peuple d'Israël, et je ne laisserai plus profaner mon saint nom;

2. Et circumagam te, et educam te, et ascendere te faciam de lateribus aquilonis, et adducam te super montes Israel.

3. Et percutiam arcum tuum in manu sinistra tua, et sagittas tuas de manu dextera tua dejiciam.

4. Super montes Israel cades tu, et omnia agmina tua, et populi tui qui sunt tecum; feris, avibus, omnique volatili et bestiis terræ dedi te ad devorandum.

5. Super faciem agri cades, quia ego locutus sum, ait Dominus Deus.

6. Et immittam ignem in Magog, et in his qui habitant in insulis confidenter; et scient quia ego Dominus.

7. Et nomen sanctum meum notum faciam in medio populi mei Israel, et non polluam nomen sanctum meum am-

Les vers. 1^b-2 sont la reproduction abrégée de xxxviii, 1-4^a. — *Principem capitulis*. Il faut lire de nouveau : Prince de Rô's. Voyez la note de xxxviii, 2^b. — Le verbe hébreu (*sāsā'*), qui correspond à *educam* (vers. 2), n'est employé qu'en cet endroit, et sa signification est très discutée. Divers hébraïstes modernes le font dériver du mot *sēs*, six, et en donnent cette traduction : Je te frapperai de six fléaux; ou bien : Je ne laisserai que la sixième partie de toi; etc. Mais la plupart des interprètes se conforment aux anciennes versions, qui lui laissent le sens de « conduire », comme la Vulgate. — *Arcum tuum* (vers. 3). Nous avons dit plus haut que les Scythes étaient des archers renommés. — *Feris, avibus...* (vers. 4). Les cadavres des soldats de Gog demeureront d'abord sans sépulture sur le champ de bataille, et deviendront la pâture des bêtes. Cf. xxix, 4-5, etc. — *Quia ego locutus...* (vers. 5). Dieu avait décrété qu'il en serait ainsi, et sa parole ne manque jamais de s'accomplir. — *Immittam ignem...* (vers. 6). Les ennemis du peuple de Dieu ne seront pas seulement châtiés sur le territoire d'Israël; leur propre pays, *Magog* (voyez la note de xxxviii, 1) sera ravagé, incendié. — *El... in insulis*. Autres alliés de Gog, qui n'ont pas été mentionnés ci-dessus (cf. xxxviii, 5-6). Les habitants des contrées méridionales de l'Europe seront atteints, eux aussi, par le châtement céleste. — *Nomen... meum notum...* (vers. 7). Par cette victoire, Jéhovah rendra son nom célèbre au loin. — *Et non polluam...* Ce nom sacré était profané lorsque Israël, le peuple du Seigneur, était soumis aux Gentils et dispersé sur la terre étrangère. Cf. xxxvi, 20. — *Ecce venit, et factum...* (vers. 8). Conclusion énergique. Le pro-

phète contemple déjà la catastrophe comme ac-



Archer scythe. (D'après un vase peint.)

complie. — *Illec... dies de qua...* : le jour de la ruine de Gog. Cf. xxxviii, 17-18.

plius; et scient gentes quia ergo Dominus, sanctus Israel.

8. Ecce venit, et factum est, ait Dominus Deus; hæc est dies, de qua locutus sum.

9. Et egredientur habitatores de civitatibus Israel, et succendent et comburent arma, clypeum et hastas, arcum et sagittas, et baculos manuum et contos; et succendent ea igni septem annis.

10. Et non portabunt ligna de regionibus, neque succident de saltibus, quoniam arma succendent igni, et deprædabuntur eos quibus prædæ fuerant, et diripient vastatores suos, ait Dominus Deus.

11. Et erit in die illa, dabo Gog locum nominatum sepulcrum in Israel, vallem viatorum ad orientem maris, quæ obstupescere faciet prætereuntes; et sepelient ibi Gog, et omnem multitudinem ejus, et vocabitur vallis multitudinis Gog.

12. Et sepelient eos domus Israel, ut mudent terram septem mensibus.

13. Sepeliet autem eum omnis populus terræ; et erit eis nominata dies in qua glorificatus sum, ait Dominus Deus.

14. Et viros jugiter constituent lustrantes terram, qui sepeliant et requirant eos qui remanserant super faciem terræ, ut emudent eam; post menses autem septem quærere incipient.

et les nations sauront que je suis le Seigneur, le Saint d'Israël.

8. Voici, cela vient, c'est fait, dit le Seigneur Dieu; c'est là le jour dont j'ai parlé.

9. Alors les habitants des villes d'Israël sortiront; ils brûleront et réduiront en cendres les armes, les boucliers et les lances, les arcs et les flèches, les bâtons qu'on porte à la main et les piques, et ils les consumeront par le feu pendant sept ans.

10. Ils n'apporteront pas de bois des champs, et ils n'en couperont pas dans les forêts, car ils feront du feu avec ces armes; ils feront leur proie de ceux dont ils avaient été la proie, et ils pilleront ceux qui les avaient pillés, dit le Seigneur Dieu.

11. Et en ce jour-là, je donnerai à Gog un lieu célèbre pour sépulcre dans Israël, la vallée des voyageurs, à l'orient de la mer, qui frappera de stupeur tous les passants; là ils enseveliront Gog avec toute sa multitude, et on l'appellera la vallée de la multitude de Gog.

12. La maison d'Israël les ensevelira pour purifier la terre, pendant sept mois.

13. Tout le peuple du pays les ensevelira; et ce jour où j'aurai été glorifié sera célèbre pour eux, dit le Seigneur Dieu.

14. Et ils établiront des hommes qui visiteront sans cesse le pays, pour chercher et pour ensevelir ceux qui seront demeurés sur la surface de la terre, afin de la purifier; ils commenceront cette recherche après sept mois.

5° Ce qui arrivera finalement à l'armée vaincue. XXXIX, 9-20.

9-10. Les dépouilles de Gog et de ses troupes. — *Succendent... septem annis*. Trait idéal, évidemment. Il a pour but de faire ressortir la multitude innombrable des ennemis de la nation théocratique: leurs armes, restées sur le champ de bataille, pourraient fournir pendant sept ans du bois de chauffage à tout Israël. — *Clypeum et hastas*. Hébr.: les petits et les grands boucliers. — *Baculos manuum*: les javalots et les massues (*Att. archéol.*, pl. LXXXVIII, fig. 10); ou bien, les bâtons dont on se servait pour exciter les chevaux et les bêtes de somme. — *Non portabunt...* (vers. 10). Développement du vers. 9. — *Deprædabuntur... prædæ...* Locution proverbiale et jeu de mots expressif. Cf. Is. xxxii, 1; Jer. xxx, 16.

11-16. La sépulture des vaincus. Ces détails montrent, comme les précédents, que tout ce tableau ne saurait être pris à la lettre, mais qu'il faut l'interpréter d'une manière spirituelle et symbolique. — *Locum nominatum*. D'après l'hé-

breu: Un lieu là (*sâm*); c.-à-d., près du territoire d'Israël. La Vulgate et les LXX ont lu *sem*, nom. — *Vallem viatorum*. Vallée inconnue, située à l'est de la mer Morte (*maris*), vers la frontière sud-est de la Palestine, mais en dehors de la Terre sainte proprement dite (*Att. géogr.*, pl. vii, x). Cette région, ravagée par la colère divine à la suite des crimes de Sodomie et de Gomorre, convenait entre toutes pour une destination si affreuse. — *Quæ obstupescere...* Hébr.: Il (le sépulcre) barrera les passants. Les LXX et le syriaque, avec une nuance: Ils boucheront la porte de la vallée. Les cadavres seront tellement nombreux, que le cimetière où ils seront enterrés remplira la vallée entière et arrêtera les voyageurs. — *Ut mudent...* D'après les idées juives, les cadavres souillent le sol sur lequel ils reposent. Cf. Num. xix, 11 et ss. — *Septem... mensibus* (vers. 12). Chiffre rond, comme les sept années du vers. 9°. — *Nominata dies* (vers. 13): un jour glorieux, célèbre. — *Viros jugiter...* (vers. 14). L'armée de Gog aura donc péri sur toute l'étendue du territoire juif. — *Circumbund*

15. Ils parcourront tout le pays, et lorsqu'ils auront vu les ossements d'un homme, ils mettront auprès une marque, jusqu'à ce que les fossoyeurs les ensevelissent dans la vallée de la multitude de Gog.

16. La ville recevra le nom d'Amona, et on purifiera le pays.

17. Toi donc, fils de l'homme, ainsi parle le Seigneur Dieu : Dis à tout ce qui vole, et à tous les oiseaux et à toutes les bêtes des champs : Rassemblez-vous, hâtez-vous, accourez de toutes parts vers la victime que je vous immole, cette grande victime qui est sur les montagnes d'Israël, afin que vous mangiez la chair et que vous buviez le sang.

18. Vous mangerez la chair des forts, et vous boirez le sang des princes de la terre, des béliers, des agneaux, des boucs, des taureaux, des oiseaux domestiques, et de tout ce qu'il y a de plus délicat

19. Et vous mangerez de la graisse jusqu'à satiété, et vous boirez jusqu'à l'ivresse le sang de la victime que j'immolerai pour vous.

20. Et vous vous rassasiez à ma table des chevaux, et des vaillants cavaliers, et de tous les hommes de guerre, dit le Seigneur Dieu.

21. J'établirai ma gloire parmi les nations; toutes les nations verront le jugement que j'aurai exercé, et elles reconnaîtront ma main que j'aurai appesantie sur eux.

22. Et la maison d'Israël saura que je

15. Et circuibunt peragrantes terram; cumque viderint os hominis, statuent juxta illud titulum, donec sepeliant illud pollinctores in valle multitudinis Gog.

16. Nomen autem civitatis Amona, et mundabunt terram.

17. Tu ergo, fili hominis, hæc dicit Dominus Deus : Dic omni voluceri, et universis avibus, cunctisque bestiis agri : Convenite, properate, concurrite undique ad victimam meam, quam ego immolo vobis, victimam grandem super montes Israel, ut comedatis carnem, et bibatis sanguinem.

18. Carnes fortium comedetis, et sanguinem principum terræ bibetis, arietum, et agnorum, et hircorum, tauro-rumque et altilium, et pinguium omnium.

19. Et comedetis adipem in saturitatem, et bibetis sanguinem in ebrietatem, de victima quam ego immolabo vobis.

20. Et saturabimini super mensam meam de equo, et equite forti, et de universis viris bellatoribus, ait Dominus Deus.

21. Et ponam gloriam meam in gentibus; et videbunt omnes gentes judicium meum quod fecerim, et manum meam quam posuerim super eos.

22. Et scient domus Israel quia ego

peragrantes... (vers. 15). Traits pittoresques. Par *titulum*, il faut entendre un signe extérieur, qui servait d'avertissement à ceux qui étaient chargés d'enlever les ossements. — *Nomen civitatis* (vers. 16). Sans doute, une ville que l'on devait bâtir comme mémorial du triomphe de Jéhovah sur l'armée de Gog. — *Amona*. C.-à-d., multitude (hébr.: *Hamonâh*). — *Mundabunt terram*: en faisant disparaître tous les cadavres.

17-20. Les bêtes fauves et les oiseaux de proie se satnreront de la chair des morts. Ce développement du vers. 4 a aussi pour but de relever la quantité immense des victimes. — *Convenite...*, *concurrite*. L'appel est très pressant. Par une métaphore hardie, ces animaux sauvages sont comparés à des convives auxquels Jéhovah lui-même a préparé un grand festin. — *Ad victimam meam*. Comparez Is. xxxiv, 6, et Jer. xlvj, 10, passages où le massacre des ennemis de Dieu est également représenté comme un sacrifice sanglant, dont les chairs sont ensuite con-

sommés. — *Arietum, et agnorum...* (vers. 18). Désignation figurée de ceux qui ont été mentionnés, au début du verset, sous les noms de héros et de princes. — *Pinguium*. Dans l'hébreu : Les gras de Basan. Cette fertile province du nord-est de la Palestine produisait un excellent bétail. Cf. Deut. xxxij, 14; Ps. xxi, 13; Am. iv, 1, etc. — *De equo, et equite...* (vers. 19). L'armée entière de Gog aura péri. Cf. xxxviii, 4.

6° La destinée finale d'Israël. XXXIX, 21-29. - 21-24. Effets produits soit dans le monde païen, soit dans le monde juif, par les jugements divins contre Gog. — *Gloriam... in gentibus*. La victoire de Jéhovah contribuera tout naturellement à procurer la gloire de son nom parmi les gentils. Cf. xxxviii, 16, 23. — *Videbunt... manum...*: car son intervention sera si manifeste, que personne ne songera à la contester. — *Et scient... Israel...* (vers. 22). De son côté, Israël acquerra une connaissance plus intime, plus parfaite, de la nature de ses relations avec Dieu.

Dominus Deus eorum, a die illa, et domi-
ceps.

23. Et scient gentes quoniam in iniquitate sua capta sit domus Israel, eo quod dereliquerint me, et absconderim faciem meam ab eis, et tradiderim eos in manu hostium, et ceciderint in gladio universi.

24. Juxta immunditiam eorum et scelus feci eis, et abscondi faciem meam ab illis.

25. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Nunc reducam captivitatem Jacob, et miserebor omnis domus Israel, et assumam zelum pro nomine sancto meo.

26. Et portabunt confusionem suam, et omnem prævaricationem qua prævaricati sunt in me, cum habitaverint in terra sua confidenter, neminem formidantes,

27. et reduxero eos de populis, et congregavero de terris inimicorum suorum, et sanctificatus fuero in eis, in oculis gentium plurimarum.

28. Et scient quia ego Dominus Deus eorum, eo quod transtulerim eos in nationes, et congregaverim eos super terram suam, et non dereliquerim quemquam ex eis ibi.

29. Et non abscondam ultra faciem meam ab eis, eo quod effuderim spiritum meum super omnem domum Israel, ait Dominus Deus.

Le Seigneur son Dieu, à partir de ce jour, et désormais.

23. Et les nations sauront que la maison d'Israël était devenue captive à cause de son iniquité, parce qu'ils m'avaient abandonné et que je leur avais caché mon visage, et que je les avais livrés aux mains de leurs ennemis, et qu'ils étaient tous tombés par l'épée.

24. Je les ai traités selon leur impureté et selon leur crime, et je leur ai caché mon visage.

25. C'est pourquoi ainsi parle le Seigneur Dieu : Maintenant je ramènerai les captifs de Jacob, j'aurai pitié de toute la maison d'Israël, et je deviendrai jaloux pour mon saint nom.

26. Et ils porteront leur confusion et toutes les prévarications qu'ils ont commises contre moi, lorsqu'ils habiteront en sécurité dans leur pays, sans craindre personne,

27. et lorsque je les aurai ramenés d'entre les peuples, et rassemblés des pays de leurs ennemis, et que j'aurai été sanctifié en eux aux yeux de nations nombreuses.

28. Et ils sauront que je suis le Seigneur leur Dieu, parce qu'après les avoir transportés parmi les nations, je les aurai rassemblés dans leur pays, sans laisser là aucun d'eux.

29. Je ne leur cacherai plus mon visage, car je répandrai mon esprit sur toute la maison d'Israël, dit le Seigneur Dieu.

— *Et scient gentes...* (vers. 23-24). Tout d'abord, les païens n'avaient pas compris le motif des humiliations d'Israël, et ils avaient accusé Jéhovah d'impulsivité, en voyant qu'il ne sauvait pas son peuple; ils sauront plus tard que les Juifs leur avaient été livrés par Dieu même, en punition de leurs crimes. Le plan du Seigneur sera ainsi admirablement justifié.

25-29. La délivrance du peuple de Jéhovah et son bonheur sans fin. — *Nunc reducam...* Le prophète nous ramène à l'époque de l'exil, et il signale la fin de cette douloureuse captivité comme le premier degré de la rédemption d'Israël. — *Portabunt confusionem...* (vers. 26). Les Juifs rougiront alors de leurs anciens crimes, dont ils sauront reconnaître toute la gravité, et ils se sentiront indignes des bontés d'un Dieu si parfait que le leur. Cf. xvi, 52-54; xx, 43; xxxvi, 31, etc. — *Et scient... eo quod...* (verset 28). Comme les païens, les Israélites s'étaient mis à douter de Jéhovah, dans la pensée qu'il les avait abandonnés; après leur merveilleux rétablissement, tout s'expliquera, et ils sauront qu'il n'avait jamais cessé de les aimer. — *Et non*

abscondam... (vers. 29). Le bienheureux état qui vient d'être décrit sous de si riantes couleurs (vers. 25 et ss.) ne cessera jamais, la nation ne devant plus se séparer de son Dieu, après qu'il aura répandu sur elle son esprit (*eo quod effuderim...*). Cf. xxxvi, 26, etc.

SECTION II. — INSTITUTION DE LA NOUVELLE THÉOCRATIE. XL, 1 — XLVIII, 35.

Passage « unique en son genre dans la littérature prophétique ». Le livre d'Ézéchiel, qui avait commencé par une vision, s'achève aussi par une vision. « Cette seconde section, quoique composée plusieurs années après les prophéties précédentes (comp. xxxiii, 21, et xl, 1), se rattache étroitement à elles. Le premier temple est détruit; mais Dieu rétablit son ancien sanctuaire, nous a déjà dit Ézéchiel, xxxvii, 26-28. Un nouveau temple s'élèvera, digne du Seigneur, et il en prendra possession, comme le prophète va maintenant nous l'apprendre, xlvi, 1 et ss. Le peuple d'Israël recouvrera également sa patrie, comme Ézéchiel l'avait annoncé, xxxvii, 25, et comme il le développe maintenant tout au long. Les

CHAPITRE XL

1. La vingt-cinquième année de notre captivité, au commencement de l'année, le dixième jour du mois, quatorze ans après la ruine de la ville, ce jour-là même, la main du Seigneur fut sur moi, et il me conduisit à Jérusalem.

1. In vigesimo quinto anno transmigrationis nostræ, in exordio anni, decima mensis, quartodecimo anno postquam percussa est civitas, in ipsa hac die, facta est super me manus Domini, et adduxit me illic.

neuf derniers chapitres nous décrivent le nouveau royaume de Dieu, la restauration de la religion et de la nationalité juive. Dans une vision magnifique, Ézéchiel est transporté dans la Terre sainte, la vingt-cinquième année de la captivité..., et là Dieu lui montre à l'avance ce qu'il accomplira dans l'avenir, le nouveau temple, le nouveau culte qui lui sera rendu et le nouveau partage de la Palestine. Ce triple sujet forme la matière des trois subdivisions de la dernière section : 1° le temple futur, XL-XLII ; 2° le culte, XLIII-XLVI ; 3° la félicité de la terre de Chanaan et le partage qui en est fait entre ses douze tribus, XLVII-XLVIII. » (*Man. bibl.*, t. II, n. 1047.) — Il règne, on le voit, une parfaite unité dans ces chapitres, sous le rapport du fond et de la forme. Ce qu'ils décrivent, c'est le rétablissement du royaume théocratique, mais sur des bases nouvelles, rétablissement définitif et perpétuel cette fois ; c'est un nouvel ordre de choses, s'appuyant sur l'ancien, mais incomparablement supérieur ; c'est l'avènement du règne du Messie, et la fondation de son Église à tout jamais. Ce serait donc une erreur de l'interpréter ce passage d'une manière strictement littérale, comme si le prophète s'y était proposé de tracer un plan d'après lequel, lorsque l'exil aurait pris fin, les Juifs rebâtiraient le temple, réorganiseraient le culte et partageraient entre eux la Palestine. Tout au plus pourrait-on admettre, avec quelques savants commentateurs (entre autres, D. Calmet), qu'Ézéchiel avait pour but, dans la description du temple, de conserver, d'une manière aussi exacte que possible, le souvenir de l'édifice construit par Salomon ; et cela même nous paraît peu vraisemblable. « Le sentiment commun des saints Pères et des interprètes catholiques est que tous ces chapitres sont symboliques, qu'il n'y faut chercher qu'une allégorie du règne du Messie et de son Église. » (*Le Hir, Les trois grands prophètes...*, p. 378.) En effet, 1° de retour en Palestine, les exilés ne songèrent pas un instant à se conformer à ce plan, qu'ils regardaient comme idéal. 2° Sa réalisation était matériellement impraticable sur plus d'un point, car la géographie ne donne pas moins que l'histoire un démenti à ce que nous lisons dans ces pages au sujet de la montagne du temple (XL, 2), du fleuve qui s'échappait du sanctuaire (XLVII, 1 et ss.), du partage de la Terre sainte et de l'installation du nouveau peuple (XLVIII, 1 et ss.), etc., etc. 3° « Le prophète, dans plusieurs détails relatifs au culte, au choix des victimes, à la célé-

bration des fêtes, etc. (voyez XLV, 18 et ss. ; XLVI, 1 et ss.), est en désaccord avec la loi de Moïse, qui devait pourtant subsister jusqu'à Jésus-Christ ; et néanmoins, sauf ces détails, il s'accorde avec Moïse, pour l'ensemble des cérémonies légales, qui ne peuvent plus et ne pourront jamais plus être agréables à Dieu depuis Jésus-Christ. » (*Le Hir, l. c.*, p. 379.) 4° On ne conçoit pas, si l'interprétation doit être littérale, le silence absolu qui règne sur le grand prêtre, non plus que le rôle considérable joué par le prince. Voyez ces pensées longuement développées par le P. Knabenbauer, *Comment. in Ezech.*, p. 500 et ss. Tout montre donc que l'explication allégorique présente seule des garanties solides. « L'unique objection qui se présente avec des dehors spécieux, c'est l'excessive abondance des détails de cérémonies, de nombres et de mesures, auxquels le prophète s'arrête avec complaisance, et qui sembleraient sans but dans une pure allégorie... (Mais) ces détails, ces particularités sans nombre sont dans le génie d'Ézéchiel et dans les habitudes de son style... Il pousse d'ordinaire le soin et l'exactitude de la description plus loin que la plupart des prophètes, et nous en avons eu bien des preuves. » (*Le Hir, l. c.*, p. 381.) En outre, il est de l'essence d'une vision que le voyant ait devant lui chaque trait, comme dans un tableau exécuté avec soin. Ajoutons, pour conclure, que le symbole choisi par Dieu pour décrire le glorieux avenir de son peuple était parfaitement adapté à son dessein ; car quoi de plus expressif, surtout dans le triste état où se trouvait alors Israël, que ce tableau du futur royaume messianique, peint avec les couleurs les plus nobles du passé ? Ce temple majestueux et indestructible dans lequel tout est si parfaitement mesuré, cette cité bénie de Dieu, cette nation que rien ne trouble et qui ne vit que pour Jéhovah, voilà d'admirables emblèmes de l'Église du Messie. — Ces pages passent à bon droit pour être des plus difficiles de la Bible ; les efforts multipliés des exégètes, sans réussir à enlever toute obscurité, ont cependant éclairci bien des points. L'incertitude ne porte plus que sur des traits de détail, dont l'importance est secondaire. Aussi est-on capable actuellement de reconstituer le temple d'Ézéchiel « avec la plus grande vraisemblance, sinon quant à son aspect extérieur, du moins quant à son aménagement et à sa topographie. »

CHAP. XL. — 1-4. Introduction. Le temps et le lieu de la vision, vers. 1-2 ; son importance

2. In visionibus Dei aduxit me in terram Israel, et dimisit me super montem excelsum nimis, super quem erat quasi ædificium civitatis vergentis ad austrum.

3. Et introduxit me illuc, et ecce vir cujus erant species quasi species æris; et funiculus lineus in manu ejus, et calamus mensuræ in manu ejus; stabat autem in porta.

4. Et locutus est ad me idem vir : Fili hominis, vide oculis tuis, et auribus tuis audi, et pone cor tuum in omnia quæ ego ostendam tibi, quia ut ostendantur tibi adductus es huc; annuntia omnia quæ tu vides domui Israel.

5. Et ecce murus forinsecus in circuitu domus undique; et in manu viri calamus mensuræ sex cubitorum et palmo; et mensus est latitudinem ædificii calamo uno, altitudinem quoque calamo uno.

2. Dans des visions divines il me conduisit au pays d'Israël, et il me déposa sur une très haute montagne, sur laquelle il y avait comme les bâtiments d'une ville tournée vers le midi.

3. Il me fit entrer là, et voici, il y avait un homme dont l'apparence était comme celle de l'airain, et qui tenait dans une main un cordeau de lin, et dans l'autre une canne à mesurer, et il se tenait à la porte.

4. Et cet homme me dit : Fils de l'homme, vois de tes yeux, et écoute de tes oreilles, et applique ton cœur à tout ce que je te montrerai, car c'est pour qu'elles te soient montrées que tu as été amené ici; annonce à la maison d'Israël tout ce que tu verras.

5. Et voici qu'un mur extérieur entourait la maison de tous côtés; et l'homme tenait à la main une canne à mesurer, longue de six coudées et d'un palme; et il mesura la largeur de l'édifice, qui était d'une canne, et la hauteur, qui était aussi d'une canne.

et son but, vers. 3-4. — *In vigesimo quinto...*: à partir de la déportation du roi Joachim et d'Ézéchiel lui-même. Voyez I, 2, et la note; XII, 21, et XXXIII, 21. Nous entendons ici « les derniers accents du prophète, si l'on excepte un des oracles contre l'Égypte, que la similitude des sujets a fait placer ailleurs ». Cf. XXXIX, 17-21. — *In exordio anni*. L'expression hébraïque *ré's hasšânâh* montre qu'il s'agit du premier jour de l'année. Celle-ci commençait chez les Juifs au mois de nisan, qui correspond en partie à nos mois de mars et d'avril. Cf. Ex. XII, 2. — *Quartodecimo... postquam...* Par conséquent, quatorze ans après la prise de Jérusalem. — *Facta est... manus...* Plongé dans une extase surnaturelle (cf. I, 3, etc.), le prophète fut transporté en esprit à Jérusalem (*illuc*). — *Montem excelsum* (vers. 2). La colline de Moria, sur laquelle était bâti le temple de Salomon, n'avait que quelques centaines de mètres d'altitude (voyez l'*Atl. géogr.*, pl. XIV et XV); mais Ézéchiel la contemple ici dans son état d'agrandissement idéal, qui avaient prêté Isale, II, 2, et Michée, IV, 1. — *Quasi ædificium*. Non pas la ville même, mais le temple avec ses constructions multiples. Comp. les vers. 5 et ss. — *Ad austrum* : au sud de la Chaldée, en ce sens que, pour aller de Babylone à Jérusalem, on devait passer par le nord de la Palestine. Cf. I, 4, et la note. — *Et ecce vir...* (vers. 3). Un ange, ainsi nommé parce qu'il avait revêtu la forme humaine. Cf. IX, 2, etc. Il était tout resplendissant (*quasi species æris*), comme Jéhovah lui-même, dont il était le représentant. Cf. I, 7. — *Funiculus lineus*. Ce cordeau devait servir à prendre les mesures plus considérables (cf. XLVII, 3); le *calamus* était réservé pour les plus

petites. — *Stabat... in porta* : au portique de l'est, qui était la principale entrée du temple. Comp. le vers. 6. — *Et locutus est...* (vers. 4). Le messager céleste recommande au prophète la plus parfaite attention : *vide..., audi, pone cor...* C'est qu'Ézéchiel ne jouissait pas seulement de cette vision pour lui-même; Dieu voulait qu'il la racontât en détail à ses frères : *annuntia omnia...*

§ I. — Description du nouveau temple.

XL, 5 — XLII, 20.

L'écrivain sacré « décrit d'abord les enceintes et les parvis avec les portes et les logements, XL, 5-47; puis le sanctuaire avec les bâtiments qui en dépendent, XL, 48-XLII, 26; enfin les édifices destinés aux repas des prêtres après les sacrifices et à la garde des vêtements sacerdotaux, XLII, 1-14 ». Il termine en récapitulant les mesures du temple, XLII, 15-20.

1° Le parvis extérieur. XL, 5-27.

5. Le mur d'enceinte. — *Murus forinsecus...* Ce mur entourait tout l'ensemble des constructions du temple (fig. IV, 0000). Il est naturel qu'il soit mentionné dès le début de la description. — *Et in manu... palmo*. L'hébreu est à la fois plus net et plus complet : Dans la main de l'homme était un roseau à mesurer, de six coudées, (dont) chacune avait une coudée et un palme. Ézéchiel ajoute ce dernier détail pour signaler la dimension exacte de la coudée employée par l'ange dans tout ce récit : ce n'était pas la coudée ordinaire, estimée approximativement à 0^m,526, mais la coudée sacrée, qui avait un empan ou un palme de plus (0^m,525 + 0^m,0875). La longueur du roseau était donc d'environ 3^m,67. — *Latitudinem...*

6. Il vint vers la porte qui regardait l'orient, et il monta par ses degrés; et il mesura le seuil de la porte, qui avait une canne de largeur, c'est-à-dire que le seuil était large d'une canne.

7. Puis il mesura les chambres, qui avaient une canne de long et une canne de large, et il y avait cinq coudées entre les chambres.

8. Le seuil de la porte, près du vestibule de la porte à l'intérieur, avait une canne.

9. Il mesura le vestibule de la porte, qui avait huit coudées, et le frontispice, qui en avait deux; le vestibule de la porte était en dedans.

6. Et venit ad portam quæ respiciebat viam orientalem, et ascendit per gradus ejus; et mensus est limen portæ calamo uno latitudinem, id est limen unum calamo uno in latitudine.

7. Et thalamum uno calamo in longum, et uno calamo in latum; et inter thalamos quinque cubitos.

8. Et limen portæ, juxta vestibulum portæ intrinsecus, calamo uno.

9. Et mensus est vestibulum portæ octo cubitorum, et frontem ejus duobus cubitis; vestibulum autem portæ erat intrinsecus.

C.-à-d., l'épaisseur du mur. La hauteur était identique; la longueur en sera déterminée plus bas (vers. 4). — Le mot *ædificii* désigne ici cette muraille servant d'enceinte.

6-16. Le portique oriental extérieur, avec les

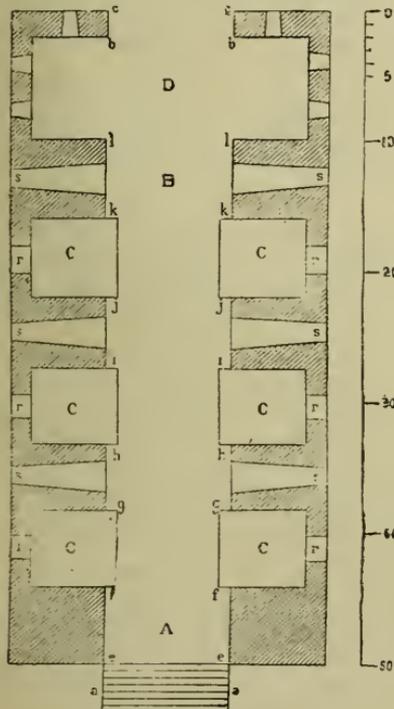


Fig. I. — Portique oriental extérieur.

bâtiments adjacents. — *Ad portam... orientalem.* Mieux, d'après l'hébreu : Vers la porte qui regardait du côté de l'orient. Trois portiques, ouverts de trois côtés différents, donnaient accès dans l'enceinte sacrée (voyez la fig. IV, E, N, S). Ézé-

chiel décrit d'abord celui de l'est, parce qu'il formait l'entrée principale; en effet, il était situé juste en face de la porte du sanctuaire proprement dit. Cf. XLIII, 1, et fig. IV, A. — *Ascendit per gradus.* D'après les vers. 22 et 26, cet escalier avait sept marches (fig. I, aa). Il était construit entièrement en dehors du portique; aussi ses dimensions ne seront-elles pas comptées lorsqu'on mesurera la porte. Le niveau du portique et celui du parvis extérieur auquel il conduisait se trouvaient donc plus élevés que celui du sol d'alentour. D'après les vers. 31 et 49, on arrivait à la cour Intérieure et au sanctuaire par deux autres escaliers (fig. IV, b, c), de sorte que l'édifice entier formait trois terrasses superposées (fig. IV, D, II, A). — *Limen portæ.* On rencontrait ce premier seuil (fig. I, A) dès qu'on avait gravi l'escalier de sept marches. — Les mots *id est* ne sont pas dans l'hébreu; ils rendent la description inexacte. Par *limen unum* il faut entendre un second seuil, situé du côté opposé au premier, tout à l'extrémité du bâtiment dont se composait le portique (fig. I, B). Voyez les vers. 8, où il sera encore question de lui. — *Thalamum* (vers. 7). Hébr. : *td'*, une chambre; ou plutôt, des chambres, car ce substantif est employé collectivement. D'après le vers. 10, il y avait trois chambres de chaque côté du portique (fig. I, C, C, C); aussi étaient-elles assez étroites (*uno calamo...*). — *Inter calamos...* Les chambres n'étaient pas contiguës; mais elles étaient séparées les unes des autres par un espace de cinq coudées, qui consistait sans doute en massifs de maçonnerie dans lesquels étaient percées des fenêtres (cf. verset 16; fig. I, gh, ij, kl). — *Vestibulum... intrinsecus* (vers. 8). Ce vestibule occupait la partie la plus intérieure du portique, celle qui était opposée à l'entrée et qui communiquait directement avec la cour (fig. I, D; fig. IV, E). A la fin du verset 8, l'hébreu ajoute cette phrase, omise par la Vulgate : Et il mesura le vestibule de la porte du côté du temple, un roseau. On la regarde assez généralement comme une interpolation, car elle est en contradiction avec le vers. 9 (*octo cubitorum*), et elle manque dans toutes les anciennes versions, à part le Targum. — *Frontem ejus.* Hébr. : ses poteaux (au pluriel). Ézéchiél nomme

10. Porro thalami portæ ad viam orientalem, tres hinc et tres inde; mensura una trium, et mensura una frontium ex utraque parte.

11. Et mensus est latitudinem liminis portæ, decem cubitorum, et longitudinem portæ, tredecim cubitorum.

12. Et marginem ante thalamos, cubiti unius, et cubitus unus finis utriusque; thalami autem sex cubitorum erant hinc et inde.

13. Et mensus est portam a tecto thalami usque ad tectum ejus, latitudinem viginti quinque cubitorum, ostium contra ostium.

14. Et fecit frontés per sexaginta cubitos, et ad frontem atrium portæ undique per circuitum.

15. Et ante faciem portæ quæ pertinebat usque ad faciem vestibuli portæ interioris, quinquaginta cubitos.

16. Et fenestras obliquas in thalamis et in frontibus eorum quæ erant intra portam undique per circuitum; similiter autem erant et in vestibulis fenestræ per

10. Les chambres de la porte qui regardait vers l'orient étaient au nombre de trois d'un côté et de trois de l'autre; les trois chambres avaient la même mesure, et les frontispices des deux côtés avaient aussi la même mesure.

11. Il mesura la largeur du seuil de la porte, qui était de dix coudées, et la longueur de la porte, qui était de treize coudées.

12. Il y avait devant les chambres un espace d'une coudée; il était d'une coudée de chaque côté; les chambres avaient six coudées d'un côté et de l'autre.

13. Il mesura la porte depuis le toit d'une chambre jusqu'au toit de l'autre; la largeur était de vingt-cinq coudées, de porte à porte.

14. Il compta pour les frontispices soixante coudées, et il ajouta au frontispice le vestibule de la porte qui l'entourait de tous côtés.

15. Devant la face de la porte qui s'étendait jusqu'à la face du vestibule de la porte intérieure, il y avait cinquante coudées.

16. Il y avait des fenêtres obliques dans les chambres et dans les frontispices qui étaient au dedans de la porte tout autour, de côté et d'autre; il y avait

ainsi l'extrémité des murs qui fermaient le vestibule dans la direction de l'ouest (fig. I, bc). Ces poteaux avaient deux coudées d'épaisseur. — *Thalami portæ...* (vers. 10). Description plus complète des six petites chambres du portique. Comp. le vers. 7. — *Ad viam...* Hébr. : du côté de... De même jusqu'à la fin du chapitre. — *Frontium*. L'hébreu dit encore : les poteaux. Toutefois, il est possible qu'ici ce mot désigne les massifs de maçonnerie qui séparaient les chambres (fig. I, gh, ij, kl). — *Latitudinem liminis* (vers. 11). Largeur de l'ouverture de la porte, et, par conséquent, de l'escalier. La mesure qui suit, *longitudinem... tredecim...*, est très obscure, et il faut renoncer à en donner une explication satisfaisante; car, d'après le vers. 15, la vraie longueur du portique était de cinquante coudées. S'agirait-il de la hauteur de l'édifice? Cela est peu probable. — *Marginem ante thalamos* (vers. 12). Cet espace d'une coudée était pris sur l'intérieur du portique, dont il était vraisemblablement séparé par une grille (fig. I, fg, hi, jk). On suppose qu'il avait pour but de permettre aux gardiens du temple, postés dans les chambres, de voir ce qui se passait au dedans du portique. — *Portam a tecto...* (vers. 13). Largeur totale du portique, depuis l'extrémité du toit d'une des chambres jusqu'à l'extrémité du toit de la chambre opposée. D'après les LXX : D'un mur à l'autre. C'est le même sens. — *Viginti quinque...* Dix coudées pour le passage inté-

rieur, douze pour les chambres, trois pour l'épaisseur des murs (une coudée et demie chacun). — *Ostium contra ostium*. C.-à-d. : de porte à porte. Ce détail suppose que chacune des chambres avait sa porte d'entrée donnant sur la cour (fig. I, rrr). — *Fecit* (vers. 14). C.-à-d., il mesura. Mais le narrateur emploie à dessein un mot vague, pour montrer que son guide ne put qu'apprécier à vue d'œil une hauteur si considérable (*sexaginta cubitos*). Ces hauts pilastres rappellent ceux que les Égyptiens dressaient fréquemment en avant de leurs temples (*Atl. archéol.*, pl. xcvi, fig. 3; pl. xcviij, fig. 5). — *Ad frontem atrium...* Passage difficile. Le sens paraît être que le portique faisait saillie sur la cour, qui l'entourait de tous côtés (fig. IV, E, N, S). — *Ante faciem...* (vers. 15). Longueur totale de l'édifice. Les cinquante coudées se décomposent ainsi : 6 pour le premier seuil, 18 pour les chambres, 10 pour les massifs de maçonnerie qui séparaient celles-ci, 6 pour le second seuil, 8 pour le vestibule, 2 pour les poteaux. — *Fenestras obliquas* (vers. 16). C'étaient donc, d'après la Vulgate, des troupes pratiquées en sens oblique dans les murs, de telle sorte que l'orifice extérieur était plus élevé que l'ouverture intérieure. D'après l'hébreu : Des fenêtres grillées. Cf. III Reg. vi, 4 (fig. I, sss). Quelques-unes de ces fenêtres donnaient sur les chambres (*in thalamis*), d'autres sur les espaces intermédiaires (*in frontibus eorum*), d'autres sur les vestibules (*similiter... in vestibulis*). — *Per*

aussi au dedans des vestibules des fenêtres tout autour, et devant les frontispices des palmes peintes.

17. Il me conduisit aussi au parvis extérieur, où se trouvaient des chambres, et le parvis était pavé de pierres de tous côtés; il y avait trente chambres autour du pavé.

18. Et en avant des portes le pavé s'étendait selon la longueur des portes; c'était le pavé inférieur.

19. Il mesura aussi la largeur, depuis la face de la porte d'en bas jusqu'au frontispice du parvis intérieur, en dehors; il y avait cent coudées vers l'orient et vers l'aquilon.

20. Il mesura aussi, dans sa longueur et sa largeur, la porte du parvis extérieur qui regardait vers l'aquilon,

21. et ses chambres, au nombre de trois d'un côté et de trois de l'autre, et son frontispice et son vestibule, suivant la mesure de la première porte; il y avait cinquante coudées de long, et vingt-cinq coudées de large.

22. Ses fenêtres, son vestibule et ses sculptures avaient la même mesure que la porte qui regardait vers l'orient; on y montait par sept degrés, et il y avait un vestibule par devant.

23. Et la porte du parvis intérieur était en face de la porte du nord et de la porte de l'est; il mesura cent coudées d'une porte à l'autre,

gyrum intrinsecus, et ante frontes pictura palmarum.

17. Et eduxit me ad atrium exterius, et ecce gazophylacia; et pavimentum stratum lapide in atrio per circuitum; triginta gazophylacia in circuitu pavimenti.

18. Et pavimentum in fronte portarum, secundum longitudinem portarum erat inferius.

19. Et mensus est latitudinem a facie portæ inferioris usque ad frontem atrii interioris extrinsecus; centum cubitos ad orientem et ad aquilonem.

20. Portam quoque quæ respiciebat viam aquilonis atrii exterioris, mensus est tam in longitudine quam in latitudine.

21. Et thalamos ejus tres hinc et tres inde, et frontem ejus et vestibulum ejus secundum mensuram portæ prioris; quinquaginta cubitorum longitudinem ejus, et latitudinem viginti quinque cubitorum.

22. Fenestræ autem ejus, et vestibulum, et sculpturæ secundum mensuram portæ quæ respiciebat ad orientem; et septem gradum erat ascensus ejus, et vestibulum ante eam.

23. Et porta atrii interioris contra portam aquilonis, et orientalem; et mensus est a porta usque ad portam centum cubitos.

ctura palmarum. Des palmes sculptées, comme au temple de Salomon. Cf. III Reg. vi, 29; II Par. iii, 5.

17-19. Les chambres, le pavé, et la largeur de la cour extérieure. — *Eduxit me...* Hébr.: Il me fit entrer dans le parvis extérieur. Du principal portique qui conduisait à cette cour, c'est-à-dire, du portique de Pest, le prophète est introduit dans la cour même (fig. IV, EdD). — Il y aperçoit d'abord des chambres (*gazophylacia*), semblables à celles qui existaient dans le temple de Salomon (cf. I Par. xxviii, 12; Esdr. x, 6; Jer. xxxv, 4, et xxxvi, 10), puis un pavé en mosaïque ou en simple dallage (*stratum lapide*). Ce pavé faisait le tour de la cour (fig. IV, FFF). Les chambres étaient bâties autour du pavé, le long du mur d'enceinte (*in circuitu pavimenti*). Leur nombre était de trente; il y en avait probablement dix à l'est, dix au nord et dix au sud (pl. IV, eee). La partie occidentale de la cour était occupée par une autre construction. Cf. xli, 12. Le narrateur ne dit rien de leurs dimensions, ni de leur situation exacte. Sur leur usage, voyez xlv, 5. — *In fronte portarum* (vers. 18). Lit-

éralement dans l'hébreu: A l'épaule des portes; c.-à-d., à côté des trois portiques extérieurs. La largeur du pavé correspondait à la longueur totale de ces portiques, en défalquant toutefois l'épaisseur du mur d'enceinte (50 coudées — 6 = 44). — *Inferius*. Il a été dit plus haut (note du vers. 6^a) que les divers édifices dont se composait l'ensemble du temple étaient disposés en terrasses. La cour extérieure, ici décrite, formait la plus basse de ces terrasses (fig. IV, D). — *Mensus est...* (vers. 19). La surface de la cour est calculée *a facie portæ... usque ad frontem...* c.-à-d., entre les deux portiques orientaux, l'extérieur et l'intérieur (fig. IV, EI), en mesurant l'espace qui séparait leurs vestibules, ouverts tous deux sur le parvis extérieur (fig. IV, bd). — *Ad orientem et... aquilonem*. La mesure fut donc prise d'abord de l'est à l'ouest, puis du nord au sud.

20-23. Le portique du nord (fig. IV, N). — *Portam... aquilonis*. Ce portique était semblable à celui de l'est, avec cette seule différence, que son vestibule, au lieu d'être placé au fond de l'édifice (cf. vers. 8-10; fig. I, D), se trouvait immédiatement à l'entrée, lorsqu'on arrivait de

24. Et eduxit me ad viam australem, et ecce portam quæ respiciebat ad austrum; et mensus est frontem ejus, et vestibulum ejus, juxta mensuras superiores.

25. Et fenestras ejus, et vestibula in circuitu, sicut fenestras ceteras; quinquaginta cubitorum longitudine, et latitudine viginti quinque cubitorum.

26. Et in gradibus septem ascendebatur ad eam, et vestibulum ante fores ejus; et calatæ palmæ erant, una hinc, et altera inde, in fronte ejus.

27. Et porta atrii interioris in via australi; et mensus est a porta usque ad portam in via australi, centum cubitos.

28. Et introduxit me in atrium interius ad portam australem; et mensus est portam juxta mensuras superiores.

29. Thalamum ejus, et frontem eius,

24. Il me conduisit aussi vers le midi, où se trouvait une porte qui regardait vers le midi; il en mesura le frontispice et le vestibule, suivant les mesures qui précèdent.

25. Ses fenêtres et les vestibules d'alentour étaient comme les autres fenêtres; elle avait cinquante coudées de long et vingt-cinq coudées de large.

26. On y montait par sept degrés; le vestibule était devant la porte, et il y avait au frontispice des palmes sculptées, une d'un côté, et l'autre de l'autre.

27. La porte du parvis intérieur était du côté du midi; et il mesura cent coudées d'une porte à l'autre, du côté du midi.

28. Il m'introduisit aussi dans le parvis intérieur, vers la porte du midi, et il mesura la porte, qui avait les mesures précédentes.

29. La chambre, le frontispice et le

la ville : vestibulum ante eam (vers. 22^b). Voyez la fig. II, A. — Sculpturæ (vers. 22^a). Hébr. :

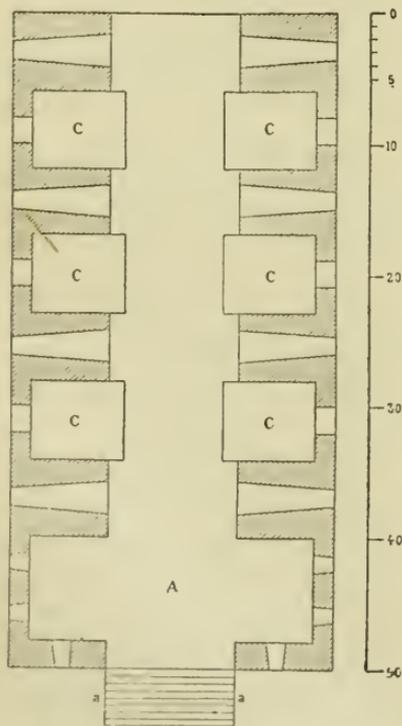


Fig. II. — Le portique extérieur du nord et les trois portiques intérieurs.

les palmes. Comp. le vers. 16. — *Porta atrii... contra...* (vers. 23). Les trois portiques extérieurs

étaient donc situés juste en face des trois portiques intérieurs (fig. IV, ENS, IKJ).

24-27. Le portique du sud (fig. IV, S). — Il était identique en tous points à celui du nord.
2^e La cour intérieure. XL, 28-47.

28-37. Les trois portiques qui y donnaient accès. — Le prophète est d'abord conduit par son guide *ad portam australem*, car il se trouvait alors tout près de là. Voyez le vers. 27. — *Juxta mensuras superiores*. Ce portique intérieur du sud (vers. 28-31) était entièrement semblable à ceux qu'ont décrits les vers. 20-23, 24-27. Voyez la fig. II, et la fig. IV, J. Une seule différence est signalée : l'escalier par lequel on y montait avait huit degrés (vers. 31^b) au lieu de sept (comp. le vers. 22; fig. II, aa). — *Thalamum ejus* (vers. 29). D'après la note marginale du texte hébreu, les LXX et le syriaque, il faudrait le pluriel : ses chambres. — Le vers. 30 offre d'assez grandes difficultés d'interprétation, car les mesures qu'il donne ne s'harmonisent point avec celles qui ont été marquées dans les lignes précédentes (comp. le vers. 29). Comme il est omis par les LXX, l'ancienne Itala et plusieurs manuscrits hébraïques, et qu'en outre il ne reparait pas dans la description des deux autres portiques intérieurs (vers. 32 et ss.), un certain nombre d'interprètes le traitent comme une interpolation. D'après quelques-uns des critiques qui admettent son authenticité (le chaldéen et le syriaque l'ont aussi), il se rapporterait à quelque construction spéciale, bâtie auprès de ce portique du sud. — *Et introduxit...* Vers. 32-34 : description du portique intérieur de l'est (fig. IV, D). Il était identique à celui du sud. — *Et... ad aquilonem*. Vers. 35-37 : le portique intérieur du nord (fig. IV, K).

38-43. Les lavoirs, et les tables pour les sacrifices. — *Et per singula gazophylacia*. Traduction inexacte. L'hébreu dit : Et (il y avait) une chambre, avec sa porte, près des piliers des portes. Cette chambre, bâtie tout auprès de l'entrée des

vestibule avaient les mêmes mesures; ses fenêtres et son vestibule tout autour; elle avait cinquante coudées de long et vingt-cinq coudées de large.

30. Le vestibule qui l'entourait avait vingt-cinq coudées de long et cinq coudées de large;

31. et le vestibule aboutissait au parvis extérieur; et il y avait des palmes au frontispice, et huit degrés pour monter à cette porte.

32. Puis il m'introduisit dans le parvis intérieur du côté de l'orient, et il mesura la porte, qui avait les mesures précédentes.

33. Sa chambre, son frontispice et son vestibule avaient les dimensions indiquées plus haut; ses fenêtres aussi et ses vestibules tout autour; elle avait cinquante coudées de long et vingt-cinq coudées de large.

34. *Il mesura* le vestibule, celui qui regardait le parvis extérieur; des palmes étaient sculptées au frontispice de côté et d'autre, et on montait à cette porte par huit degrés.

35. Il me conduisit ensuite vers la porte qui regardait l'aquilon, et il la mesura, suivant les mesures précédentes.

36. *Il en mesura* la chambre, le frontispice, le vestibule et les fenêtres tout autour; cinquante coudées de long et vingt-cinq coudées de large.

37. Son vestibule regardait vers le parvis extérieur, et il y avait de côté et d'autre des palmes sculptées au frontispice, et on y montait par huit degrés.

38. Et dans chaque chambre il y avait une entrée aux frontispices des portes; c'est là qu'on lavait l'holocauste.

39. Au vestibule de la porte il y avait deux tables d'un côté et deux tables de l'autre, afin d'y immoler l'holocauste et les victimes pour le péché et pour le délit.

40. Et sur le côté extérieur par où l'on monte vers l'entrée de la porte qui re-

et vestibulum ejus eisdem mensuris, et fenestras ejus, et vestibulum ejus in circuitu, quinquaginta cubitos longitudinis, et latitudinis viginti quinque cubitos;

30. et vestibulum per gyrum longitudine viginti quinque cubitorum, et latitudine quinque cubitorum;

31. et vestibulum ejus ad atrium exterius, et palmas ejus in fronte, et octo gradus erant quibus ascendebatur per eam.

32. Et introduxit me in atrium interius, per viam orientalem; et mensus est portam secundum mensuras superiores.

33. Thalamum ejus, et frontem ejus, et vestibulum ejus, sicut supra; et fenestras ejus, et vestibula ejus in circuitu, longitudine quinquaginta cubitorum, et latitudine viginti quinque cubitorum.

34. Et vestibulum ejus, id est, atrii exteriores; et palmæ cælatæ in fronte ejus, hinc et inde; et in octo gradibus ascensus ejus.

35. Et introduxit me ad portam quæ respiciebat ad aquilonem; et meusus est, secundum mensuras superiores.

36. Thalamum ejus, et frontem ejus, et vestibulum ejus, et fenestras ejus per circuitum, longitudine quinquaginta cubitorum, et latitudine viginti quinque cubitorum.

37. Et vestibulum ejus respiciebat ad atrium exterius; et cælatura palmarum in fronte ejus, hinc et inde; et in octo gradibus ascensus ejus.

38. Et per singula gazophylacia ostium in frontibus portarum; ibi lavabant holocaustum.

39. Et in vestibulo portæ, duæ mensæ hinc, et duæ mensæ inde, ut immoletur super eas holocaustum, et pro peccato et pro delicto.

40. Et ad latus exterius, quod ascendit ad ostium portæ quæ pergit ad aquilo-

portiques intérieurs, avait sa porte spéciale. — Sa destination : *ibi lavabant...* D'après Lev. 1, 9, et II Par. IV, 6, on devait laver certaines parties des victimes avant de les déposer sur l'autel. — *In vestibulo portæ* (vers. 39) : les vestibules mentionnés aux vers. 31, 34 et 37 (fig. II, A). — *Duæ mensæ hinc...* Quatre tables en tout, deux de chaque côté du vestibule (fig. IV, II). — Leur emploi : *ut immoletur...* — *Ad latus exterius...* (vers. 40). Ces quatre autres tables étaient destinées à l'immolation des victimes

(comp. le vers. 41). Elles étaient placées en dehors du vestibule (fig. IV, II). — *Octo mensæ...* (vers. 41). Récapitulation de ce qui a été décrit aux vers. 39-40. — *Quatuor autem...* (vers. 42). Quatre autres tables encore, probablement plus petites que celles dont il vient d'être parlé. On y déposait les instruments qui servaient à égorger et à dépecer les victimes (*super quas ponant...*). — *De lapidibus quadris*. D'où il suit que les huit grandes tables étaient vraisemblablement au bois. — *Labiæ... palmi*. L'hébreu, qui n'a pas

nem, duæ mensæ; et ad latus alterum, ante vestibulum portæ, duæ mensæ :

41. quatuor mensæ hinc, et quatuor mensæ inde; per latera portæ octo mensæ erant, super quas immolabant.

42. Quatuor autem mensæ ad holocaustum de lapidibus quadris extractæ, longitudine cubiti unius et dimidii, et latitudine cubiti unius et dimidii, et altitudine cubiti unius; super quas ponant vasa in quibus immolatur holocaustum et victima.

43. Et labia earum palmi unius, reflexa intrinsecus per circuitum; super mensas autem carnes oblationis.

44. Et extra portam interiorem, gazophylacia cantorum in atrio interiori, quod erat in latere portæ respicientis ad aquilonem, et facies eorum contra viam australem; una ex latere portæ orientalis, quæ respiciebat ad viam aquilonis.

45. Et dixit ad me : Hoc est gazophylacium, quod respicit viam meridianam, sacerdotum erit qui excubant in custodiis templi.

garde l'aquilon, il y avait deux tables, et de l'autre côté, devant le vestibule de la porte, deux autres tables :

41. quatre tables d'un côté, et quatre de l'autre; aux côtés de la porte il y avait huit tables, sur lesquelles on immolait les victimes.

42. Les quatre tables pour l'holocauste étaient faites de pierres carrées; elles avaient une coudée et demie de long, une coudée et demie de large et une coudée de haut; on y plaçait les instruments avec lesquels on immolait l'holocauste et la victime.

43. Leurs rebords, d'un palme, se courbaient en dedans tout autour; et sur les tables on mettait les chairs des sacrifices.

44. Au dehors de la porte intérieure étaient les chambres des chantres, dans le parvis intérieur, à côté de la porte qui regarde l'aquilon; leurs faces étaient tournées vers le midi; il y en avait une à côté de la porte orientale, qui regardait vers l'aquilon.

45. Et il me dit : Cette chambre qui regarde le midi sera pour les prêtres qui veillent à la garde du temple.

le pronom *earum*, paraît signifier qu'un rebord, de la dimension d'un palme (voyez la note du vers. 5), était fixé tout autour des vestibules, pour recevoir les divers ustensiles employés par les sacrificateurs. Suivant le Targum, il s'agirait de crochets, auxquels on suspendait les victimes, pour

chambres serviront à l'avenir, mais aux prêtres. — *Quod erat... ad aquilonem*. Première chambre, bâtie auprès du portique intérieur du nord (fig. IV, L). — *Una ex latere... orientalis*. Seconde chambre, située près du portique de l'est (fig. IV, M). « Comme cette seconde construction



On porte sur l'autel les membres d'une victime et la libation. (Peinture égyptienne.)

les dépouiller plus commodément de leur peau. — *Super mensas, carnes...* : en attendant qu'on les portât sur l'autel.

44-46. Les chambres des ministres du culte. — *Extra portam interiorem*. C.-à-d., lorsqu'on avait dépassé le portique intérieur, pour pénétrer dans la seconde cour. — *Gazophylacia cantorum*. Les chantres, qui formaient l'une des classes les plus importantes des Léuites, occupaient des appartements spéciaux dans l'ancien temple (cf. I Par. ix, 33). Toutefois ce n'est plus à eux que ces

devait faire pendant à la première, on attendrait plutôt : à côté du portique du sud. Mais, située vers l'angle S.-E. du parvis, elle était (à peu près) à égale distance des deux portiques sud et est, et elle pouvait être, avec une égale clarté, désignée comme étant à côté de l'un ou de l'autre. Le portique oriental est mentionné parce qu'Ézéchiél s'y tenait à ce moment. » — *Dixit ad me...* L'ange notifie à Ézéchiél la destination de ces deux appartements : le premier (vers. 45) devait être occupé par les prêtres en général; le second

46. Et la chambre qui regarde l'aquilon sera destinée aux prêtres qui veillent pour le service de l'autel. Ce sont les fils de Sadoc, qui, parmi les fils de Lévi, s'approchent du Seigneur pour le servir.

47. Il mesura aussi le parvis, qui avait cent coudées de long et cent coudées de large en carré; et l'autel était en avant du temple.

48. Il m'introduisit dans le vestibule du temple, et il mesura le vestibule, qui avait cinq coudées d'un côté et cinq coudées de l'autre; et la largeur de la porte, qui était de trois coudées d'un côté, et de trois coudées de l'autre.

49. Le vestibule avait vingt coudées de long et onze coudées de large, et on y montait par huit degrés. Il y avait au frontispice deux colonnes, une d'un côté, et une de l'autre.

46. Porro gazophylacium, quod respicit ad viam aquilonis, sacerdotum erit qui excubant ad ministerium altaris. Isti sunt filii Sadoc, qui accedunt de filiis Levi ad Dominum, ut ministrent ei.

47. Et mensus est atrium longitudine centum cubitorum, et latitudine centum cubitorum per quadrum, et altare ante faciem templi.

48. Et introduxit me in vestibulum templi, et mensus est vestibulum, quinque cubitis hinc, et quinque cubitis inde; et latitudinem portæ, trium cubitorum hinc, et trium cubitorum inde.

49. Longitudinem autem vestibuli viginti cubitorum, et latitudinem undecim cubitorum; et octo gradibus ascendebatur ad eam. Et columnæ erant in frontibus, una hinc, et altera inde.

(vers. 46) était réservé aux sacrificateurs proprement dits. — *Isti... filii Sadoc*. Restriction importante. Désormais, les fonctions sacerdotales ne seront pas exercées indifféremment par tous les descendants d'Aaron, mais seulement par les prêtres issus de Sadoc. Comp. XLIV, 10, où ce détail est reproduit et complété. Sadoc, prêtre de la famille d'Éléazar, s'était rendu célèbre par sa fidélité à David en des circonstances difficiles. Cf. II Reg. xv, 24 et ss.; xvii, 15; III Reg. I, 8, 38. Salomon l'avait récompensé, en lui accordant le souverain pontificat. Cf. III Reg. II, 35.

47. Dimensions de la cour intérieure. — Elle formait un carré de cent coudées (longitude), entre le portique oriental et le temple proprement dit; latitude, entre le portique du nord et celui du sud. Voyez la fig. IV, IA, KJ. — *Altare*. L'autel des holocaustes, qui sera décrit plus bas (XLIII, 12 et ss), se dressait au milieu de cette cour, en avant du sanctuaire (fig. IV, O).

3° Description du sanctuaire. XL, 48 — XLI, 26.

48-49. Le vestibule du temple (fig. III, A). — *Mensus est vestibulum*. Hébr.: Il mesura les piliers. Ézéchiél donne ce nom aux deux murs situés de chaque côté de l'entrée du vestibule (fig. III, ab). Leur épaisseur était de trois coudées. — *Latitudinem portæ*. Les LXX ont une leçon qui paraît préférable: La largeur de la porte (était de) quatorze coudées (fig. III, bb), et les côtés de la porte (c.-à-d. les parois latérales; fig. III, bc) avaient trois coudées d'un côté et trois coudées de l'autre. C'est ce que demande le vers. 49, où il est dit que la longueur totale du vestibule (fig. III, ce) était de vingt coudées: $14 + 3 + 3 = 20$. Le vestibule du temple de Salomon avait la même largeur. Cf. III Reg. vi, 3. — *Latitudinem undecim...* D'après les LXX, onze coudées. Leçon qui paraît encore

préférable. Voyez la note de XLI, 13. — *Octo gradibus...* Les LXX ont: dix degrés. L'hébreu actuel n'indique aucun chiffre. — *Columnæ*.

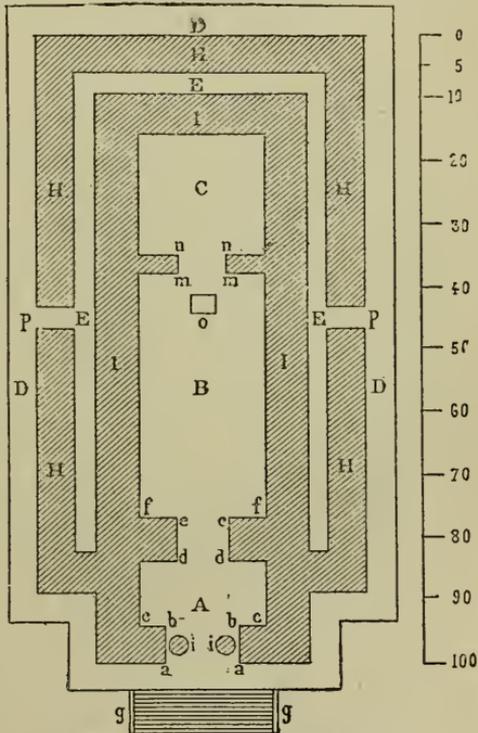


Fig. III. — Le sanctuaire proprement dit.

C'était l'équivalent des colonnes Booz et Jachin de l'ancien temple. Cf. III Reg. vii, 15 (fig. III, id).

CHAPITRE XLI

1. Et introduxit me in templum; et mensus est frontes, sex cubitos latitudinis hinc, et sex cubitos inde, latitudinem tabernaculi.

2. Et latitudo portæ decem cubitorum erat; et latera portæ quinque cubitis hinc, et quinque cubitis inde; et mensus est longitudinem ejus quadraginta cubitorum, et latitudinem viginti cubitorum.

3. Et introgressus intrinsecus, mensus est in fronte portæ duos cubitos; et portam, sex cubitorum, et latitudinem portæ, septem cubitorum.

4. Et mensus est longitudinem ejus viginti cubitorum, et latitudinem ejus, viginti cubitorum, ante faciem templi. Et dixit ad me : Hoc est sanctum sanctorum.

5. Et mensus est parietem domus, sex cubitorum, et latitudinem lateris, quatuor cubitorum, undique per circuitum domus.

1. Il m'introduisit ensuite dans le temple, et il mesura les poteaux *de l'entrée*, qui avaient six coudées de large d'un côté et six coudées de l'autre, selon la largeur du tabernacle.

2. La largeur de la porte était de dix coudées, et les côtés de la porte avaient cinq coudées d'un côté et cinq coudées de l'autre. Il mesura aussi la longueur, qui était de quarante coudées, et la largeur, de vingt coudées.

3. Puis, étant entré dans l'intérieur, il mesura les poteaux de la porte, qui avaient deux coudées; la porte avait six coudées *de long* et sept coudées de large.

4. Il mesura une longueur de vingt coudées et une largeur de vingt coudées sur le devant du temple. Et il me dit : C'est ici le Saint des saints.

5. Puis il mesura la muraille du temple, qui était de six coudées, et la largeur des *chambres* latérales tout autour du temple, qui était de quatre coudées.

Elles étaient situées auprès des piliers (*in frontibus*).

CHAP. XLI. — 1-2. Le Saint. — Ézéchiél pénètre maintenant dans le sanctuaire même (*in templum*), et, tout d'abord, dans sa première chambre (fig. III, B), qui portait le nom de Saint dans le tabernacle de Moïse et dans le temple de Salomon. Cf. Ex. xxvi, 33, etc. — *Frontes*. Les piliers, ou pilastres, analogues à ceux du vestibule (cf. xl, 48* et la note), mais un peu plus épais : *sex cubitos*... Voyez la fig. III, de. — *Latitudinem tabernaculi*. Faute évidente de traduction, car on ne voit pas pour quel motif le tabernacle serait mentionné ici. Il est probable qu'au lieu du mot hébreu *'ohel*, tente, il faut lire *'etim* (LXX, ἄλιξιμ), poteau. — *Latitudo portæ* (vers. 2). C.-à-d., l'espace compris entre les pilastres (fig. III, dd, ee). — *Latera portæ*: les murs qui se dressaient de chaque côté de la porte (fig. III, ef). — *Longitudinem ejus*. La longueur totale, de l'est à l'ouest, était de quarante coudées. La largeur n'était que de vingt coudées (*latitudinem*...) Voy. la fig. III, em, ff. C'étaient encore les mêmes dimensions que pour le temple de Salomon. Cf. III Reg. vi, 2.

3-4. Le Saint des saints (fig. III, C). — *Introgressus intrinsecus*. Cette fois, le guide céleste entre seul; car Ézéchiél, qui n'était qu'un simple prêtre, ne pouvait pénétrer dans cette partie la plus auguste du sanctuaire. — *Mensus... in fronte*... Hébr.: Il mesura le pilier de la porte, c.-à-d., les murs situés à droite et à gauche. Comp. le vers. 2, et la fig. III, mn. Ils n'avaient que deux coudées d'épaisseur; la porte

même (fig. III, mm) en avait six de largeur, sept en comptant les deux poteaux qui la soutenaient (comp. la note du vers. 21); chacun de ces poteaux était donc long d'une demi-coudée. — *Longitudinem... et latitudinem*... (vers. 4). Ainsi, le Saint des saints formait un carré de vingt coudées de côté. Telles étaient également ses dimensions dans l'ancien temple. Cf. III Reg. vi, 16-17. — *Sanctum sanctorum*. Superlatif à la manière hébraïque, pour signifier : le Dieu très saint.

5-11. Description de l'édifice latéral qui entourait le temple de trois côtés. Ce trait aussi est commun au temple d'Ézéchiél et à celui de Salomon. Cf. III Reg. vi, 5 et ss. Il régne quelque obscurité en plusieurs endroits du texte; mais la pensée générale est aisée à comprendre. — *Parietem domus*. Le mur du sanctuaire proprement dit (fig. III, I). C'est seulement à sa base qu'il avait six coudées d'épaisseur, car il se rétrécissait à chaque étage, comme il sera dit plus loin; au sommet, il n'avait que quatre coudées de large. — *Lateris*. Le narrateur nomme ainsi l'édifice construit sur trois côtés du sanctuaire : au nord, à l'ouest et au sud (fig. III, E). La même expression, employée au pluriel (comp. le vers. 6), désigne les chambres dont se composait cet édifice. A la base, il n'avait que quatre coudées de large; mais sa largeur s'accroissait d'une coudée à chaque étage. Le contraire avait lieu pour le mur (note du vers. 5), puisque c'est sur lui qu'était pris cet élargissement des chambres. — *Latera... bis*... (vers. 6). L'hébreu actuel diffère à peine de la Vulgate: Les chambres latérales étaient l'une près

6. Ces *chambres* latérales étaient l'une auprès de l'autre, formant deux rangées de trente-trois; les plus élevées s'avancèrent le long de la muraille du temple, tout autour des côtés, de manière à s'y appuyer, sans entrer dans le mur du temple.

7. Il y avait aussi un espace fait en rond, qui montait au moyen d'un escalier, et s'élevait jusqu'à la chambre la plus haute du temple, en tournant. C'est pourquoi le temple était plus large en haut, et ainsi on montait de l'étage le plus bas à celui d'en haut, par celui du milieu.

8. Je considérai la hauteur, autour de l'édifice, et les *chambres* latérales avaient la mesure d'une canne de six coudées;

9. et l'épaisseur du mur extérieur des *chambres* latérales était de cinq coudées; et la maison intérieure était enfermée dans ces *chambres* latérales.

10. Entre les chambres il y avait une largeur de vingt coudées, tout autour du temple.

6. *Latera autem, latus ad latus, bis triginta tria; et erant eminentia quæ ingrederentur per parietem domus, in lateribus per circuitum, ut continerent, et non attingerent parietem templi.*

7. *Et platea erat in rotundum, ascendens sursum per cochleam, et in conaculum templi deferebat per gyrum. Idcirco latius erat templum in superioribus; et sic de inferioribus ascendebatur ad superiora in medium.*

8. *Et vidi in domo altitudinem per circuitum; fundata latera ad mensuram calami sex cubitorum spatio;*

9. *et latitudinem per parietem lateris forinsecus quinque cubitorum; et erat interior domus in lateribus domus.*

10. *Et inter gazophylacia latitudinem viginti cubitorum in circuitu domus unidique.*

de l'autre (littéral : chambre près de chambre), trente-trois, deux fois. Voyez la fig. IV, autour de BC. Les LXX et la syriaque ont une variante qui pourrait bien exprimer la pensée d'Ézéchiel : Les chambres latérales... trente, trois fois. Ce qui donne quatre-vingt-dix chambres, disposées par tiers sur trois étages distincts. De nombreux hébraïsants pensent qu'on peut ramener l'hébreu à ce sens, en traduisant : chambre sur chambre, trente, trois fois. — *Erant eminentia*. L'écriture sacrée expose de quelle manière ces chambres étaient rattachées au sanctuaire. Hébr. : Elles entraient dans le mur qui était (bâti) pour les chambres latérales tout autour de la maison (c.-à-d., du temple), pour qu'elles s'y appuyassent, et elles ne s'appuyant pas sur le mur de la maison. Il s'agit vraisemblablement, non pas, comme on l'a parfois conjecturé, d'un mur spécial, adossé à la muraille du temple, mais de cette muraille même, dans laquelle on avait ménagé des retraites (cf. III Reg. vi, 6), « de telle sorte que les planchers portant les cellules pussent y reposer sans entamer le mur du sanctuaire. » — *Et platea...* (vers. 7). C'est ici que nous apprenons que, grâce à la diminution de l'épaisseur du mur principal, les cellules allaient en s'élargissant aux deux étages supérieurs; mais cela est dit en termes assez obscurs, soit dans le texte primitif, soit dans les anciennes versions. L'hébreu peut se traduire comme il suit : Cela se dilatait pour les chambres latérales, à mesure que cela s'élevait en tournant en haut en haut; car ce qui entourait la maison s'approchait d'autant plus de la maison, que cela était plus élevé; c'est pourquoi la longueur était plus grande dans le haut de la maison, et ainsi la partie inférieure montait à la partie supérieure par celle du milieu. C.-à-d., comme s'exprime plus nettement le syriaque, que l'on montait de

l'étage inférieur à celui du sommet par celui du milieu. A la suite des rabbins, saint Jérôme a supposé l'existence d'un escalier tournant; l'hébreu n'en parle que d'une manière indirecte. — *Et vidi...* (vers. 8). Description d'une plate-forme massive (*altitudinem*) qui servait de fondement au temple et à l'édifice latéral (*fundata latera*), et qui s'élevait de six coudées au-dessus de la cour intérieure (fig. III, D). Le dernier mot du verset, que la Vulgate a traduit par *spatio*, est obscur en hébreu. Il a vraisemblablement la signification d'angle; mais on ignore de quel angle il s'agit ici. Les Septante n'ont pas non plus compris ce terme, dont il n'est pas possible de donner une interprétation satisfaisante. — *Et latitudinem...* (vers. 9). Largeur du mur extérieur des cellules. D'après l'hébreu : La largeur du mur qui appartenait au côté (c.-à-d., à l'édifice latéral), en dehors, cinq coudées. Cette muraille avait donc une coudée de moins d'épaisseur que celle du temple. Comp. le vers. 5 et la fig. III, H. — *Et erat interior...* Il est moralement impossible d'expliquer ces mots de la Vulgate. L'hébreu porte : Et ce qui est laissé vide (*mānah*) près de l'édifice des chambres latérales du temple. Ézéchiel semble nommer ainsi l'espace libre de la plate-forme, en avant des cellules (fig. III, D). — *Et inter gazophylacta...* (vers. 10). Ces chambres, qu'on ne doit pas confondre avec les cellules latérales, seront décrites plus loin (XLII, 1 et ss.) Elles étaient construites au nord et au sud du temple proprement dit (fig. IV, gg), à vingt coudées de la plate-forme dont il vient d'être parlé. — *Et ostium lateris...* (vers. 11). Dernier trait relatif à l'édifice latéral. Deux portes, une de chaque côté, conduisaient des cellules à l'« espace libre » (hébr., *mānah*, note du vers. 9^b). Voyez la fig. III, p. Saint Jérôme paraît avoir emprunté à Symmaque l'étrange traduction *ad orationem*,

11. Et ostium lateris ad orationem, ostium unum ad viam aquilonis, et ostium unum ad viam australem; et latitudinem loci ad orationem, quinque cubitorum in circuitu.

12. Et ædificium, quod erat separatum versumque ad viam respicientem ad mare, latitudinis septuaginta cubitorum; paries autem ædificii, quinque cubitorum latitudinis per circuitum, et longitudo ejus nonaginta cubitorum.

13. Et mensus est domus longitudinem, centum cubitorum; et quod separatum erat ædificium, et parietes ejus, longitudinis centum cubitorum.

14. Latitudo autem ante faciem domus, et ejus quod erat separatum contra orientera, centum cubitorum.

15. Et mensus est longitudinem ædificii contra faciem ejus quod erat sepa-

11. Et les portes des *chambres* latérales étaient tournées vers le lieu de la pierre: une porte regardait le septentrion, et une porte regardait le midi; et la largeur du lieu destiné à la prière était de cinq coudées tout autour.

12. L'édifice qui était séparé et tourné du côté de la mer, avait une largeur de soixante-dix coudées; mais la muraille de l'édifice avait cinq coudées d'épaisseur tout autour, et une longueur de quatre-vingt-dix coudées.

13. Il mesura la longueur de la maison; qui était de cent coudées; et l'édifice séparé, avec ses murailles, avait aussi cent coudées de long.

14. La largeur de la face du temple et de l'édifice séparé, du côté de l'orient, était de cent coudées.

15. Il mesura aussi la longueur de l'édifice vis-à-vis de celui qui en était sé-

quel ne dit rien ici. — *Latitudinem loci ad...* Hébr.: Et la largeur de l'espace libre.

12. Autre édifice, construit à l'ouest du temple (fig. IV, G). — *Separatum... ad mare*. Hébr.: (Et l'édifice qui était devant) le *gizrah*, du côté de la mer. La mer, c'est ici la Méditerranée; la direction marquée est donc celle de l'ouest. Quant au mot *gizrah*, que les ancêtres versions traduisent presque toutes par « séparé », il ne peut se rapporter qu'à l'espace de vingt coudées qui s'étendait entre le temple et les chambres qu'a mentionnées le vers. 10^a (fig. IV, hhh). Comparez XLI, 1 et 10, où il sera dit que ces chambres étaient situées près du *gizrah*. — *Latitudinis septuaginta...* Cette construction avait des dimensions considérables: soixante-dix coudées de large (de l'est à l'ouest; fig. IV, rs, uv), et quatre-vingt-dix de long (du nord au sud; fig. IV, ur, vs). C'était vraiment un lieu « séparé », comme le montre le plan; Ézéchiel n'en indiquera pas la destination.

13-15. Quelques dimensions générales du temple et de ses constructions, en largeur et en longueur. L'écrivain sacré note successivement quatre mesures de cent coudées. — *Et mensus est...* Cette première mesure (verset 13^a) détermine la longueur du temple, prise de l'est à l'ouest (fig. IV, xy, zt). Voici les détails des cent coudées:

Le mur du vestibule (XL, 48)	5 coudées
Le vestibule (XL, 49)	12 —
Le mur du Saint (XLI, 1)	6 —
Le Saint (XLI, 2)	40 —
Le mur du Saint des saints (XLI, 3)	2 —
Le Saint des saints (XLI, 4)	20 —
Le mur du temple (XLI, 5)	6 —
Les chambres latérales (XLI, 6)	4 —
Le mur de ces chambres (XLI, 9)	5 —

100 —

— *Et quod separatum...* Deuxième mesure, prise également de l'est à l'ouest; celle du bâtiment

décrit au vers. 12 et de l'espace laissé libre entre lui et le sanctuaire (fig. IV, ys, tv). — *Centum...* Le contrôle est aisé.

L'espace libre.	20 coudées
Le mur oriental du <i>gizrah</i>	5 —
La largeur du <i>gizrah</i>	70 —
Le mur septentrional.	5 —
	100 —

— *Latitudo autem...* Troisième mesure (vers. 14): celle du temple et de l'espace libre, prise du nord au sud (fig. IV, zx, ty). Hébr.: La largeur de la face de la maison et de l'espace libre du côté de l'orient, cent coudées. A savoir:

Largeur du sanctuaire (XLI, 2)	20 coudées
Épaisseur de ses murs (XLI, 5)	12 (6 × 2)
Cellules latérales (XLI, 5)	8 (4 × 2)
Murs de ces cellules (XLI, 9)	10 (5 × 2)
Espace libre de la plate-forme (XLI, 11)	10 (5 × 2)
Espace libre de la cour (XLI, 10)	40 (20 × 2)
	100 coudées

— Quatrième mesure (vers. 15^a): celle du grand bâtiment construit à l'ouest du temple (comp. le vers. 12), prise du nord au sud. Voyez la fig. IV, ur, vs. L'hébreu dit avec plus de clarté: Il mesura la longueur du bâtiment (situé) devant le *gizrah*, sur les derrières (du temple), et ses murs de chaque côté, cent coudées. Ce calcul est le plus simple de tous:

Longueur du bâtiment.	90 coudées
Épaisseur des murs.	10 (5 × 2)
	100 coudées

— Le mot *ethecas*, comme le substantif hébreu assez obscur auquel il correspond, ne peut guère désigner que les murs. — Le vers. 15 devrait s'arrêter après les mots *centum cubitorum*, car c'est un nouveau sujet qui commence aussitôt après.

15^b-26. Quelques détails sur l'ornementation intérieure du sanctuaire. — *Et templum... et ver-*

OUEST

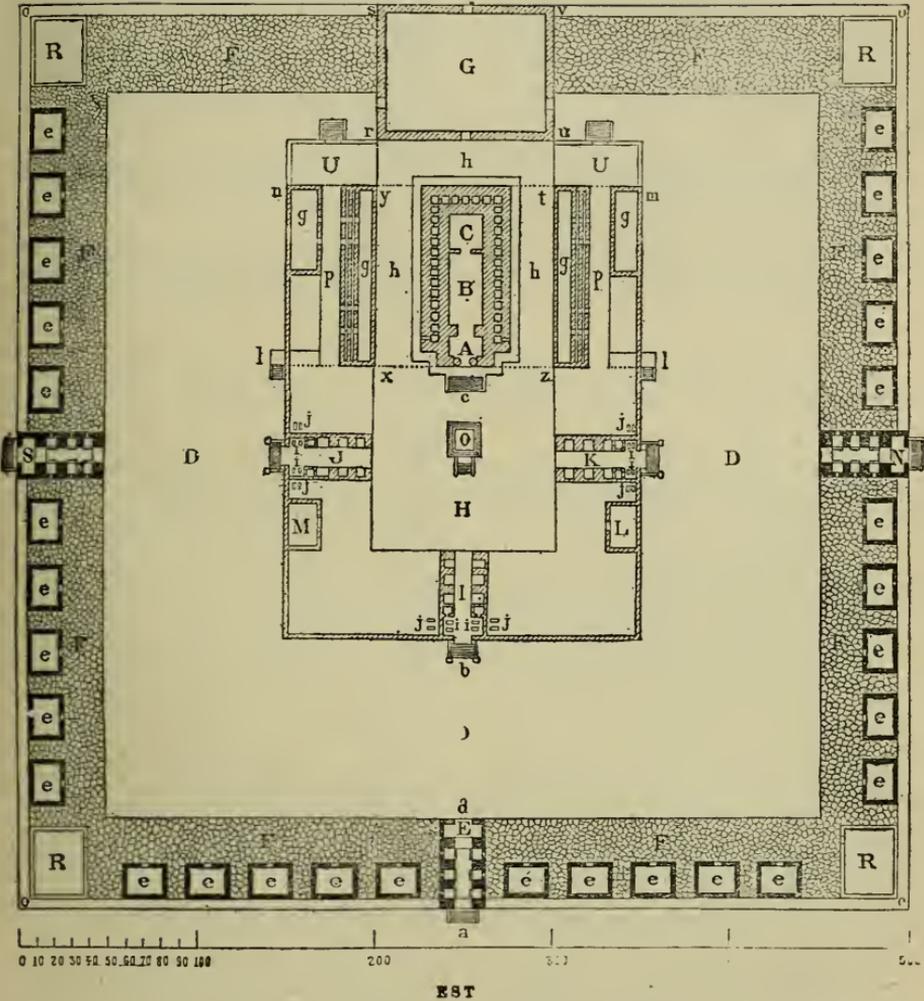


Fig. IV. — L'ensemble des constructions du temple.

- | | |
|--|--|
| A. Le vestibule du sanctuaire. | J. Le portique intérieur du sud. |
| B. Le Saint. | K. Le portique intérieur du nord. |
| C. Le Saint des saints. | L, M. Chambres pour les prêtres. |
| D. La cour extérieure. | N. Portique extérieur du nord. |
| E. Le portique extérieur de l'est. | O. Autel des holocaustes. |
| F. Le pavé qui entourait la cour extérieure. | R. Cuisines pour le peuple. |
| G. L'édifice séparé. | S. Portique extérieur du sud. |
| H. La cour intérieure. | U. Cuisines pour les prêtres. |
| L. Le portique intérieur de l'est. | (Pour les autres détails, voyez le commentaire.) |

ratum ad dorsum; ethecas ex utraque parte centum cubitorum, et templum interius, et vestibula atrii,

16. limina, et fenestras obliquas, et ethecas in circuitu per tres partes, contra uniuscuiusque limen, stratumque ligno per gyrum in circuitu. Terra autem usque ad fenestras, et fenestræ clausæ super ostia.

17. Et usque ad domum interiorem, et forinsecus per omnem parietem in circuitu intrinsecus et forinsecus, ad mensuram.

18. Et fabrefacta cherubim et palmæ, et palma inter cherub et cherub; duasque facies habebat cherub :

19. faciem hominis iuxta palmam ex hac parte, et faciem leonis iuxta palmam ex alia parte, expressam per omnem domum in circuitu.

20. De terra usque ad superiora portæ, cherubim et palmæ cælatæ erant in pariete templi.

21. Limen quadrangulum, et facies sanctuarii aspectus contra aspectum.

22. Altaris lignei trium cubitorum altitudo, et longitudo ejus duorum cubitorum; et anguli ejus, et longitudo ejus, et parietes ejus lignei. Et locutus est ad me : Hæc est mensa coram Domino.

paré par derrière; les galeries des deux côtés avaient cent coudées. *Il mesura aussi le temple intérieur et le vestibule du parvis,*

16. les seuils, les fenêtres obliques, et les galeries qui environnaient le temple de trois côtés, vis-à-vis de chaque seuil, et le lambris de bois qui entourait tout. La terre allait jusqu'aux fenêtres, et les fenêtres étaient fermées au-dessus des portes.

17. Jusqu'à la maison intérieure et tout autour du mur, tant au dedans qu'au dehors, avec mesure,

18. il y avait des chérubins sculptés et des palmiers, une palme entre chaque chérubin, et ces chérubins avaient chacun deux faces :

19. la face d'un homme tournée d'un côté vers une palme, et la face d'un lion tournée de l'autre côté vers une autre palme; et cet ordre était observé tout autour du temple.

20. Depuis le sol jusqu'en haut de la porte, ces chérubins et ces palmes étaient sculptés sur la muraille du temple.

21. Le seuil du temple était carré, et la face du sanctuaire avait le même aspect.

22. L'autel était de bois, haut de trois coudées et long de deux coudées; ses angles, sa surface et ses côtés étaient de bois. Et l'homme me dit : C'est ici la table qui est devant le Seigneur.

Urbula... Dans la Vulgate, ces accusatifs dépendent encore du verbe « mensus est » (vers. 14). Mais il n'est plus question de mesure pour le moment. L'hébreu présente quelque obscurité. On peut en donner cette traduction : Le temple intérieur et le vestibule du porche, et les seuils, et les fenêtres grillées (cf. xl, 16 et la note), et les murs tout autour, pour les trois (c.-à-d., pour le vestibule, le Saint et le Saint des saints), en face du seuil, étaient garnis de bois tout autour. Cela revient à dire que tout l'intérieur du sanctuaire était lambrissé de bois. — *Terra autem...* (vers. 16^b). La phrase qui s'ouvre ici dans l'hébreu se poursuit sans arrêt jusqu'aux premiers mots du vers. 18 : Depuis le sol jusqu'aux fenêtres, et les fenêtres étaient grillées, jusque par-dessus la porte, et jusqu'au fond de la maison, et dehors, et sur tous les murs, et sur toute la muraille du pourtour, à l'intérieur et à l'extérieur, (tout était) selon les mesures, et orné de chérubins et de palmes. On le voit, Ézéchiël décrit brièvement la décoration des lambris. Les mêmes sujets d'ornementation existaient dans l'ancien temple. Cf. III Reg. vi, 29-30, 35. — *Palma inter cherub...* (vers. 18^b). Manière dont étaient disposés ces chérubins et ces palmes.

— *Duas facies.* Les chérubins vivants contemplés par le prophète dans sa première vision avaient quatre visages (cf. I, 10, etc); les deux faces sculptées sur les murs du temple étaient les plus nobles et les plus belles. — *Ad superiora portæ* (vers. 20). C.-à-d., jusqu'au plafond. On ignore si ce trait concerne la porte du Saint ou celle du Saint des saints; peu importe, d'ailleurs, puisque tout était lambrissé. — *Limen quadrangulum* (vers. 21). Cette expression désigne, d'après l'hébreu, les poteaux ou montants de la porte. Cf. III Reg. vi, 31 et 33. — *Facies sanctuariorum.* Passage obscur, dont quelques interprètes donnent la traduction suivante : La face du sanctuaire avait le même aspect (l'aspect d'un carré). Mais, comme l'ont très bien compris les LXX et le syriaque, pour donner un sens acceptable, ces mots doivent être rattachés au vers. 22 : En avant du sanctuaire (ici, du Saint des saints), était l'apparence comme l'apparence d'un autel de bois. Voyez la fig. III, o. Dimensions de cet autel : *trium...*, *duorum...* Les LXX ajoutent qu'il avait deux coudées de large. — *Anguli ejus.* Ses cornes, comme disent les traducteurs grecs. Comp. XLII, 15, et la note. — *Longitudo ejus.* Plutôt : sa base (autre

23. Il y avait deux portes dans le temple et dans le sanctuaire.

24. Et aux deux portes, de chaque côté, il y avait deux battants, qui se repliaient l'un sur l'autre; car il y avait une double porte de chaque côté de la grande porte.

25. Il y avait des chérubins et des palmes sculptés sur les portes mêmes du temple, comme sur les murs; c'est pourquoi il y avait de grosses pièces de bois au frontispice du vestibule, à l'extérieur.

26. Au-dessus étaient des fenêtres obliques, et des figures de palmes de chaque côté, sur les parois du vestibule, comme aussi sur les chambres latérales et sur toute l'étendue des murailles.

23. Et duo ostia erant in templo et in sanctuario.

24. Et in duobus ostiis ex utraque parte bina erant ostiola, quæ in se iuicem plicabantur; bina enim ostia erant ex utraque parte ostiorum.

25. Et cælata erant in ipsis ostiis templi cherubim, et sculpturæ palmarum, sicut in parietibus quoque expressæ erant; quamobrem et grossiora erant ligna in vestibuli fronte forinsecus;

26. super quæ fenestræ obliquæ, et similitudo palmarum hinc atque inde in humerulis vestibuli, secundum latera domus, latitudinemque parietum.

CHAPITRE XLII

1. Il me fit sortir dans le parvis extérieur, par le chemin qui conduit au septentrion, et il m'introduisit dans les chambres qui étaient vis-à-vis l'édifice séparé et vis-à-vis la maison tournée vers le nord.

2. Sur la face, depuis la porte septentrionale, la longueur était de cent coudées, et la largeur de cinquante coudées,

1. Et eduxit me in atrium exterius, per viam ducentem ad aquilonem, et introduxit me in gazophylacium quod erat contra separatam ædificium, et contra ædem vergentem ad aquilonem.

2. In facie longitudinis, centum cubitos ostii aquilonis, et latitudinis, quinquaginta cubitos,

heureuse leçon des LXX. — *Hæc est mensa...* Cette table remplaçait donc l'ancien autel d'or qui, dans le tabernacle de Moïse (Ex. xxx, 1 et ss.) et dans le temple de Salomon (III Reg. vi, 20, 22, etc.), portait le nom d'autel des parfums. Selon d'autres, c'est à la table des pains de proposition qu'il aurait correspondu. Cf. Ex. xxv, 21 et ss.; III Reg. vii, 48. — *Duo ostia* (vers. 23 et ss.). Description des portes soit du Saint (*in templo*; fig. III, mm), soit du Saint des saints (*in sanctuario*; fig. III, ee). Elles étaient absolument semblables (vers. 24) et se composaient de deux battants, dont chacun était formé de deux pièces, qui se repliaient l'une sur l'autre à la manière d'un paravent. — *Et cælata...* (vers. 25). Leur ornementation était la même que celle des parois du sanctuaire. Cf. vers. 17 et ss. — *Grossiora*. La signification de l'hébreu *âb* est douteuse. Divers commentateurs pensent qu'il désigne un arvent. Le vestibule n'ayant pas de porte, il fallut bien que son ouverture fût protégée par un ouvrage quelconque. — Les mots *super quæ* par lesquels débute le vers. 26 dans la Vulgate, ne se lisent ni dans l'hébreu ni dans le grec. — *Fenestræ obliquæ*. D'après l'hébreu, des fenêtres grillées ou fermées. Voyez la note de xl, 16. — *In humerulis...* sur les parois latérales du vestibule, et aussi dans les cellules de l'édifice séparé (*secundum latera...*; note du

vers. 6). — *Latitudinem... parietum*. L'hébreu n'a qu'un seul mot, *'ubbim*; c'est le pluriel du substantif *'âb*, de signification incertaine, que nous avons rencontré au vers. 25.

4° Les chambres de la cour intérieure. XLII, 1-14.

CHAP. XLII. — 1-9. Chambres situées au sud. — *In atrium exterius*. De même d'après l'hébreu. La leçon des LXX, « dans le parvis intérieur, » paraît plus probable. Cependant, comme on pouvait aussi pénétrer par la cour extérieure dans les chambres en question (voyez le vers. 9 et la fig. IV, II), le texte primitif donne un sens très acceptable. Quoi qu'il en soit de cette expression, les chambres qui vont être décrites étaient certainement bâties dans le parvis intérieur. — *Per viam... ad aquilonem*. D'après l'hébreu : du côté du nord. — *Ad gazophylacium* est une expression collective : un édifice composé de plusieurs chambres. — L'emplacement de cette construction est marqué au moyen d'autres parties du temple décrites précédemment. Elle s'élevait, d'une part, en face du *gizrah* (*contra separatam...*; cf. xli, 10), ou de la cour, large de vingt coudées, qui entourait le sanctuaire de trois côtés (fig. IV, b); d'autre part, en face du mur extérieur mentionné xl, 5, et auquel s'adossait une rangée de cellules (*contra ædem...*; fig. IV, ee). Ce mur était assez éloigné de l'édifice dont

3. contra viginti cubitos atrii interioris, et contra pavimentum stratum lapide atrii exterioris, ubi erat porticus juncta porticui triplici.

4. Et ante gazophylacia deambulatio decem cubitorum latitudinis, ad interiora respiciens viæ cubiti unius, et ostia eorum ad aquilonem;

5. ubi erant gazophylacia in superioribus humiliora, quia supportabant porticus quæ ex illis eminebant de inferioribus, et de mediis ædificii.

6. Tristega enim erant, et non habebant columnas, sicut erant columnæ atriorum; propterea eminebant de inferioribus, et de mediis a terra cubitis quinquaginta.

7. Et peribolus exterior secundum gazophylacia, quæ erant in via atrii exterioris ante gazophylacia, longitudo ejus quinquaginta cubitorum;

8. quia longitudo erat gazophylaciorum atrii exterioris, quinquaginta cubitorum, et longitudo ante faciem templi, centum cubitorum.

9. Et erat subter gazophylacia hæc introitus ab oriente, ingredientium in ea de atrio exteriori.

3. vis-à-vis des vingt coudées du parvis intérieur, et vis-à-vis du parvis extérieur pavé de pierres, où était la galerie jointe à trois autres.

4. Devant les chambres il y avait une allée de dix coudées de large, qui tournait vers l'intérieur par une voie d'une coudée; et leurs portes étaient au nord.

5. Ces chambres étaient plus étroites en haut qu'en bas, parce que les galeries qui les supportaient faisaient saillie sur le bas et le milieu de l'édifice.

6. Car il y avait trois étages, et ils n'avaient pas de colonnes comme les colonnes des parvis; aussi les chambres étaient-elles élevées, depuis le sol, de cinquante coudées, en passant par l'étage d'en bas et par celui du milieu.

7. L'enceinte extérieure des chambres, qui était dans le chemin du parvis extérieur, devant ces chambres, avait cinquante coudées de long;

8. car la longueur des chambres du parvis extérieur était de cinquante coudées, et la longueur, vis-à-vis du temple, de cent coudées.

9. Et il y avait sous ces chambres une entrée du côté de l'orient, pour ceux qui y entraient du parvis extérieur.

nous lisons actuellement la description; mais, comme il n'y avait entre eux qu'une grande cour vide, l'indication donnée est très nette. — *In facie longitudinis...* (vers. 2). Dimensions de ce groupe de chambres. Il formait un rectangle de cent coudées de long de l'ouest à l'est (fig. IV, xy, zt), et de cinquante coudées de large du nord au sud (fig. IV, tm, yn). — *Ostia aquilonis*. C.-à-d., dans la direction du nord, comme disent les LXX. — *Contra viginti...* (vers. 3). Cette donnée, passablement obscure, sert à préciser celle du vers. 1. Du côté du sud, l'édifice décrit par Ézéchiel « avait exactement la même longueur (cent coudées) que l'espace appelé l'espace clos » (fig. IV, hh). — *Contra pavimentum...*: le pavé qui longeait le mur d'enceinte de la cour extérieure (xl, 17; fig. IV, FF). — *Ubi...* porticus. Ce détail sera développé plus bas (comp. le vers. 5). — *Ante... deambulatio*. Le bâtiment formait deux corps inégaux (comp. les vers. 7 et ss.), que séparait une allée de dix coudées. Voyez la fig. IV, p. — *Viæ cubiti unius*. On suppose communément qu'il y a ici une erreur de copie, et qu'il faut lire cent coudées, conformément à la leçon des LXX et du syriaque. L'allée s'étendait, par conséquent, sur toute la longueur du principal corps de bâtiment. — *Ostia eorum...* Les portes des chambres s'ouvraient au nord, sur cette allée. — *In superioribus humiliora* (vers. 5). D'après l'hébreu : Les chambres d'en haut étaient plus étroites. Le narrateur en

donne aussitôt la raison : *quia supportabant...* Mieux, suivant le texte original : Parce que les galeries (comp. le vers. 3^b) leur enlevaient de la place. Ces galeries emplantent donc sur les chambres. — *Tristega... erant* (vers. 6). L'édifice avait trois étages, y compris le rez-de-chaussée. — *Non habebant columnas*. Comme les galeries avaient pour point d'appui non pas des colonnes reposant directement sur le sol, mais le mur du rez-de-chaussée, elles diminuaient nécessairement, aux deux étages, l'espace des chambres : *propterea eminebant...* Le trait *sicut... columnæ atriorum* fait allusion à la manière dont avaient été construites les cellules du parvis (cf. xl, 17, 38, 44). — Les mots *cubitis quinquaginta* sont omis par l'hébreu et les LXX; ils ne disent rien ici. — *Peribolus exterior...* Les vers. 7-8 décrivent le côté du parvis extérieur devant les chambres, avait cinquante coudées de long, car la largeur des chambres, sur le parvis extérieur, était de cinquante coudées, et leur longueur, du côté du temple, de cent coudées. Ces détails sont très clairs. — *Et erat... introitus* (vers. 9). Comme cette entrée (fig. IV, l) donnait immédiatement sur la cour extérieure, laquelle était à un niveau plus bas que le parvis intérieur (voyez la note de xl, 6), elle était naturellement elle-même moins élevée que ce parvis.

10. Dans la largeur de l'enceinte du parvis qui était du côté de l'orient, en face de l'édifice séparé, il y avait des chambres vis-à-vis de cet édifice.

11. Et il y avait aussi une allée le long de ces chambres, comme il y en avait une le long des chambres qui étaient du côté du nord; leur longueur et leur largeur étaient les mêmes, aussi bien que leur entrée, leur apparence et leurs portes.

12. Il en était de même pour les portes des chambres situées dans l'allée qui regardait vers le midi; il y avait aussi une porte à la tête de l'allée qui était devant le vestibule séparé, pour ceux qui entraient du côté de l'orient.

13. Et il me dit : Les chambres du septentrion et les chambres du midi, qui sont devant l'édifice séparé, sont des chambres saintes; c'est là que mangent les prêtres qui s'approchent du Seigneur dans le sanctuaire; ils y mettront les choses très saintes et l'oblation qui est faite pour le péché et pour le délit, car ce lieu est saint.

14. Quand les prêtres seront entrés, ils ne sortiront pas du lieu saint dans le parvis extérieur; mais ils déposeront là les vêtements avec lesquels ils officient, car ces vêtements sont saints; ils prendront d'autres vêtements, et alors ils iront trouver le peuple.

15. Lorsque l'ange eut achevé de me-

10. In latitudine periboli atrii quod erat contra viam orientalem, in faciem ædificii separati, et erant ante ædificium gazophylacia.

11. Et via ante faciem eorum, juxta similitudinem gazophylaciorum quæ erant in via aquilonis; secundum longitudinem eorum, sic et latitudo eorum, et omnis introitus eorum, et similitudines, et ostia eorum.

12. Secundum ostia gazophylaciorum, quæ erant in via respiciente ad notum, ostium in capite viæ, quæ via erat ante vestibulum separatum per viam orientalem ingredientibus.

13. Et dixit ad me : Gazophylacia aquilonis, et gazophylacia austri, quæ sunt ante ædificium separatum, hæc sunt gazophylacia sancta, in quibus vescuntur sacerdotes qui appropinquant ad Dominum in sancta sanctorum; ibi ponent sancta sanctorum, et oblationem pro peccato et pro delicto : locus enim sanctus est.

14. Cum autem ingressi fuerint sacerdotes, non egredientur de sanctis in atrium exterius; et ibi reponent vestimenta sua, in quibus ministrant, quia sancta sunt, vestienturque vestimentis aliis, et sic procedent ad populum.

15. Cumque complisset mensuras do-

10-12. Chambres situées au sud. — *In latitudine...* Ézéchiël signale d'abord leur existence et leur situation, comme il avait fait pour les chambres du nord (comp. le vers. 1). Hébr. : Sur la largeur du mur de la cour, du côté de l'orient, en face de l'espace vide (*gizrah*; note de XLI, 10) et en face de l'édifice, il y avait aussi des chambres. De nombreux interprètes pensent qu'au lieu des mots *contra viam orientalem*, il faut lire : dans la direction du midi. Du reste, le vers. 12 montre clairement qu'il est question du sud. — *Ante ædificium.* L'« aedes » du vers. 1^b (voyez la note). — *Et via :* l'allée qu'a mentionnée le vers. 4 (fig. IV, p). — *Secundum ostia...* (vers. 12). Mieux, d'après l'hébreu : Il en était de même pour les portes des chambres situées du côté du midi. C.-à-d. qu'elles étaient entièrement semblables à celles du nord.

13-14. La destination de ces chambres. — C'est l'ange qui la révéla au prophète : *Et dixit...* — *Ædificium separatum.* D'après l'hébreu, le *gizrah*. Cf. XLI, 10; XLII, 1, etc. — *Gazophylacia sancta :* des chambres destinées à un usage sacré. L'explication est aussitôt ajoutée : *in quibus vescuntur...* Il faut lire, suivant l'hébreu : Dans lesquelles les prêtres qui s'approchent du Seigneur mangeront les choses très saintes. On donnait ce nom aux portions des sacrifices non san-

glants qui n'avaient pas été consommées sur l'autel des holocaustes. Cf. Lev. II, 3, 10; VII, 9-11; X, 12. Elles devaient être mangées dans le lieu saint par les ministres sacrés; or, les chambres qui viennent d'être décrites avaient précisément pour but de servir à cet usage. — *Oblationem pro peccato...* C.-à-d., certains membres des victimes, également réservés aux prêtres dans plusieurs sacrifices sauglants. Cf. Lev. VI, 30; VII, 6. — *Cum autem...* (vers. 14). Autre emploi de ces chambres. Lorsque les prêtres avaient rempli leurs saintes fonctions, il ne leur était pas permis de passer aussitôt et directement dans la cour extérieure, puis dans la ville; ils devaient d'abord se rendre, par une porte qui était en communication immédiate avec le sanctuaire, dans les bâtiments dont nous parlons, et y déposer leurs vêtements sacrés : ce n'est qu'après cela qu'ils pouvaient quitter l'enceinte du temple. — *Procedent ad populum :* dans le parvis extérieur.

5^o Dimensions de l'espace total occupé par le temple et ses bâtiments. XLII, 15-20.

15-20. C'est la conclusion naturelle de toutes les descriptions que nous venons de lire. — *Per viam... orientalem.* C.-à-d., par le portique oriental extérieur (fig. IV, E). C'est là que l'ange avait

mus interioris, eduxit me per viam portæ quæ respiciebat ad viam orientalem, et mensus est eam undique per circuitum.

16. Mensus est autem contra ventum orientalem calamo mensuræ, quingentos calamos in calamo mensuræ per circuitum.

17. Et mensus est contra ventum aquilonis quingentos calamos in calamo mensuræ per gyrum.

18. Et ad ventum australem mensus est quingentos calamos in calamo mensuræ per circuitum.

19. Et ad ventum occidentalem mensus est quingentos calamos in calamo mensuræ.

20. Per quatuor ventos mensus est murum ejus undique per circuitum, longitudinem quingentorum cubitorum, et latitudinem quingentorum cubitorum, dividentem inter sanctuarium et vulgi locum.

surer la maison intérieure, il me fit sortir par la porte qui regardait vers l'orient, et il mesura l'enceinte tout autour.

16. Il mesura le côté du vent de l'orient avec la canne qui servait de mesure, et il y avait cinq cents mesures de la canne tout autour.

17. Il mesura le côté du vent du septentrion, et il y avait cinq cents mesures de la canne tout autour.

18. Il mesura le côté du vent du midi, et il y avait cinq cents mesures de la canne tout autour.

19. Il mesura le côté du vent de l'occident, et il y avait cinq cents mesures de la canne tout autour.

20. Il mesura la muraille de toutes parts, dans la direction des quatre vents, en tournant tout autour; et elle avait cinq cents coudées de longueur et cinq cents coudées de largeur; ce mur séparait le sanctuaire d'avec le lieu destiné au public.

CHAPITRE XLIII

1. Et duxit me ad portam quæ respiciebat ad viam orientalem.

1. Ensuite il me conduisit à la porte qui regardait vers l'orient.

conduit tout d'abord Ézéchiel. Cf. XL, 6. — *Mensus est eam*. Il mesura, non pas le portique, mais, comme il résulte du contexte, toute l'enceinte extérieure du temple; d'abord à l'est (verset 16), puis au nord (vers. 17), puis au sud (vers. 18), enfin à l'ouest (vers. 19). Sur la locution métaphorique *contra ventum*, voyez xxxvii, 9^b. — *Calamo mensuræ*: le roseau de six coudées qui a été si souvent mentionné dans ce récit. Voyez XL, 5, et la note. — *Quingentos calamos*. Par conséquent, trois mille coudées. — *Per quatuor ventos...* (vers. 20). Récapitulation. L'hébreu n'a pas le mot *cubitorum*, que la Vulgate ajoute deux fois de suite au chiffre *quingentorum*. D'où il semble légitime de conclure que le prophète a voulu encore parler de cinq cents roseaux, puisque telle a été son unité de mesure dans l'ensemble de la description, et tout spécialement aux versets 16-19. Sans doute, cela produit une surface immense (250 000 roseaux carrés, ou 1 500 000 coudées carrées), dont les constructions et les cours du temple n'occupaient qu'une partie relativement restreinte (250 000 coudées carrées); mais cet isolement du sanctuaire ne falsait que mieux ressortir sa sainteté. D'ailleurs, ce trait étant idéal et ne devant jamais être réalisé d'une manière pratique, on ne saurait tirer aucune objection de la difficulté que pouvait présenter son exécution matérielle. Voyez Knabenbauer, h. I. Toutefois divers commentateurs modernes et contemporains n'ac-

ceptent pas ce sentiment, et préfèrent voir simplement, dans ce passage, les dimensions de la cour extérieure qui entourait les bâtiments du temple. Cf. XL, 5 (fig. IV, D). Ils s'appuient surtout sur les LXX, qui ont omis le mot « roseau » aux vers. 16, 18 et 19, l'ont changé en *πήγαις* (coudées) au vers. 17, et l'ont enfin ajouté, comme la Vulgate, aux chiffres du verset 20. Mais cette raison n'est pas plausible, attendu que les LXX condamnent eux-mêmes leurs changements de roseaux en coudées, en conservant la clause *ἐν καλᾶμῳ τοῦ μέτρου* (« calamo mensuræ »). — *Dividentem inter...* Hébr.: Pour séparer ce qui était saint de ce qui était profane. « Profane » d'une manière relative; c.-à-d., d'après l'excellente traduction de la Vulgate, consacré à l'usage public.

§ II. — *Le nouveau culte*. XLIII, 1 — XLVI, 24.

Le prophète nous fait d'abord assister à un épisode grandiose, l'entrée de Jéhovah dans le temple ainsi reconstitué. Comparez, comme contraste, les récits de x, 18 et ss.; xi, 22 et ss. En reprenant possession du sanctuaire, le Seigneur montre qu'il a entièrement pardonné à Israël, et qu'il veut le rétablir sur une nouvelle base.

1^o Jéhovah dans le nouveau temple. XLIII, 1-12.

CHAP. XLIII. — 1-5. Il rentre dans le sanctuaire sous la forme mystérieuse que le prophète

2. Et voici que la gloire du Dieu d'Israël entraît par le côté de l'orient; le bruit qu'elle faisait était semblable au bruit des grandes eaux, et la terre resplendissait de sa majesté.

3. Et la vision que j'eus était semblable à celle que j'avais eue lorsqu'il vint pour détruire la ville; son aspect était le même que j'avais vu près du fleuve Chobar; et je tombai sur ma face.

4. La majesté du Seigneur entra dans le temple par la porte qui regardait l'orient.

5. Et l'esprit m'éleva et m'introduisit dans le parvis intérieur, et voici que la maison était remplie de la gloire du Seigneur.

6. J'entendis quelqu'un qui me parlait du dedans de la maison, et l'homme qui se tenait près de moi

7. me dit : Fils de l'homme, c'est ici

2. Et ecce gloria Dei Israel ingrediebatur per viam orientalem; et vox erat ei quasi vox aquarum multarum, et terra splendebat a majestate ejus.

3. Et vidi visionem secundum speciem quam videram, quando venit ut disperderet civitatem, et species secundum aspectum quem videram juxta fluvium Chobar; et cecidi super faciem meam.

4. Et majestas Domini ingressa est templum per viam portæ quæ respiciebat ad orientem.

5. Et elevavit me spiritus, et introduxit me in atrium interius, et ecce repleta erat gloria Domini domus.

6. Et audivi loquentem ad me de domo; et vir qui stabat juxta me

7. dixit ad me : Fili hominis, locus

avait autrefois contemp'ée aux bords du Chobar. — *Ad portam... orientalem.* « Dieu arrive, non plus du nord et comme un ennemi (cf. I, 4), mais de l'orient et comme la véritable lumière de son peuple. » C'est par cette porte, la principale de toutes, qu'il avait autrefois quitté le temple. — *Quasi vox aquarum* (vers. 2). C'étaient les ailes des chérubins qui produisaient ce bruit caractéristique. Cf. III, 12-13. — *Terra splendebat...* La gloire divine reflaillissait tout autour du char symbolique. Cf. Hab. III, 3, etc. — Les mots *quando venit ut disperderet...* (vers. 3) font allusion aux tragiques événements que racontent les chap. IX-XII. L'hébreu porte : Quand je vins pour détruire. Ézéchiel emploie ce langage, parce que les prophètes sont censés accomplir eux-mêmes ce qu'ils prédisent. Cf. IV, 2; Jer. 1, 10, etc. — *Quem... juxta fluvium...* Cf. I, 2. Ici, comme aux autres passages où il parle de cette vision, le narrateur multiplie les expressions destinées à montrer qu'il n'a vu que l'apparence de l'être divin : *species secundum aspectum...* — *In atrium interius* (verset 5). Du portique extérieur (comp. le vers. 1; fig. IV, E), Ézéchiel fut transporté dans la cour intérieure (fig. IV, H), et, de là, il contempla la gloire divine qui remplissait le sanctuaire proprement dit : *et ecce repleta...* Scène analogue à celles qui avaient eu lieu autrefois dans le tabernacle (Ex. XL, 31-35) et dans le premier temple (III Reg. VIII, 10-11).

6-9. A quelles conditions le Seigneur consent à habiter désormais au milieu de son peuple. — *Vir qui stabat...* Il ne diffère vraisemblablement pas de l'ange mentionné aux chap. XI-XLII. Il parle à la première personne, parce qu'il représente Jéhovah lui-même. — *Locus solii mei* (vers. 7). En qualité de roi du nouvel Israël, le Seigneur consent à établir son trône à Jérusalem et dans le temple d'une manière permanente. Cf.

Jer. III, 17. — *Locus vestigiorum.* Littéralement dans l'hébreu : le lieu des plantes de mes pieds. Sur cette locution figurée, voyez I Par. XXVIII, 2; Ps. CXXXI, 7; Is. LX, 13; Thren. II, 1, etc. — *Ubi habito.* Habitation parfaite, dans laquelle Jéhovah se complaît. Cf. XLVIII, 35. — *Non pollut*



Les chérubins d'Ézéchiel.
(D'après un manuscrit du XI^e siècle.)

ultra... L'ancien Israël n'avait que trop souvent commis ce crime. Cf. v, 11; xx, 39, etc. Le nouveau peuple de Dieu, totalement régénéré, en sera incapable; aussi Jéhovah n'aura-t-il plus aucune raison de le châtier et de l'abandonner. — *Ipsi et reges.* Les rois juifs avaient été en grande partie la cause des fautes de la nation. — *In fornicationibus...* C.-à-d., par leur idolâtrie. Cf. xvi, 23, etc. — *In ruinis regum.* D'après les LXX : Par les homicides de leurs chefs. Les prophètes ne cessent de reprocher aux grands

solii mei, et locus vestigiorum pedum meorum, ubi habito in medio filiorum Israel in æternum; et non polluent ultra domus Israel nomen sanctum meum, ipsi et reges eorum in fornicationibus suis, et in ruinis regum suorum, et in excelsis

8. Qui fabricati sunt limen suum juxta limen meum, et postes suos juxta postes meos, et murus erat inter me et eos; et polluerunt nomen sanctum meum in abominationibus quas fecerunt; propter quod consumpsi eos in ira meâ.

9. Nunc ergo repellant procul fornicationem suam, et ruinas regum suorum a me, et habitabo in medio eorum semper.

10. Tu autem, fili hominis, ostende domui Israel templum, et confundantur ab iniquitatibus suis, et metiantur fabricam,

11. et erubescant ex omnibus quæ fecerunt. Figuram domus et fabricæ ejus, exitus et introitus, et omnem descriptionem ejus, et universa præcepta ejus, cunctumque ordinem ejus, et omnes leges ejus ostende eis; et scribes in oculis eorum, ut custodiant omnes descriptiones ejus, et præcepta illius, et faciant ea.

12. Ista est lex domus in summitate

le lieu de mon trône, le lieu où je poserai mes pieds, et où j'habiterai à jamais au milieu des enfants d'Israël; et la maison d'Israël ne profanera plus désormais mon saint nom, ni eux, ni leurs rois, par leurs fornications, par les ruines de leurs rois et par les hauts lieux.

8. Ils ont mis leur seuil près de mon seuil, et leurs poteaux près de mes poteaux, et il y avait un mur entre moi et eux, et ils ont profané mon saint nom par les abominations qu'ils ont commises; c'est pourquoi je les ai consumés dans ma colère.

9. Maintenant donc qu'ils rejettent loin d'eux leur fornication, et qu'ils éloignent de moi les ruines de leurs rois, et j'habiterai toujours au milieu d'eux.

10. Mais toi, fils de l'homme, montre le temple à la maison d'Israël, et qu'ils soient confondus par leurs iniquités; qu'ils mesurent sa structure,

11. et qu'ils rougissent de toutes les choses qu'ils ont faites. Montre-leur la forme de la maison et de sa structure, ses sorties et ses entrées, et tout son plan, et toutes ses ordonnances, tout l'ordre qu'il faut y garder et toutes ses lois; décris cela sous leurs yeux, afin qu'ils observent tout ce que tu as décrit et qu'ils pratiquent les règlements du temple.

12. Telle est la loi de la maison bâtie

de Juda leurs violences sanglinales. L'hébreu a une leçon un peu obscure : Par les cadavres de leurs rois. Trait qui ferait allusion, selon quelques interprètes, à la sépulture que plusieurs rois de Juda auraient reçue, tout auprès du temple; mais on n'a aucune preuve historique de ce fait. Suivant d'autres, « cadavres » serait une expression très dédaigneuse, par laquelle le prophète aurait voulu représenter les idoles sans vie que les rois avaient installées dans tout le pays : explication qu'on qualifie à bon droit de forcée. — *Qui fabricati sunt...* (vers. 8). Détails dramatiques, qui relèvent l'audace de ceux auxquels s'adresse le reproche: ils n'avaient pas craint de se mettre, pour ainsi dire, sur le même pied que Dieu; de bâtir, par une familiarité sacrilège, leur palais tout auprès du sanctuaire. « Ce n'est pas que la construction d'un palais dans le voisinage du temple fût en soi une action malséante; mais, lorsque les rois (Juifs) se livrèrent à l'idolâtrie, ce voisinage était une profanation et une souillure pour le temple. » — *Et polluerunt...* Voyez le vers. 7^b. Manassés, entre autres, avait osé ériger des autels aux faux dieux jusque dans l'enceinte sacrée. Cf. IV Reg. xxi, 4. — *Propter quod...* Le châtement qui avait atteint les coupables était donc parfaitement légitime. — *Nunc ergo* (vers. 9). Contraste frappant. Du passé dou-

oureux d'Israël, le Seigneur se transporte à l'avenir, qu'il voit plein de bonheur et de gloire. — *Ruinas regum.* L'hébreu a la même leçon qu'au vers. 7^b : les cadavres de leurs rois.

10-12. Ezéchiel reçoit de Dieu l'ordre de faire connaître au peuple les lois du nouveau sanctuaire et du nouveau culte, afin qu'on s'y conforme intégralement. — *Tu autem...* Le Seigneur veut que son prophète communique aux Juifs toute la vision relative au temple (xl, 1-xlii, 20); par ses minutieux détails, elle était très propre à leur montrer combien Jéhovah souhaitait le rétablissement d'Israël. — *Ostende... templum.* Conçu d'abord en termes généraux (vers. 10-11^a), l'ordre est ensuite inculqué d'une façon toute spéciale (vers. 11^b-12). — *Et confundantur...* « Confusion salutaire, que le prophète recommande souvent » à ses compatriotes. Cf. xvi, 63, etc. — *Figuram... et fabricam...* (vers. 11). Longue énumération des points de détail sur lesquels Ezéchiel devra insister dans sa description. Tout aura son importance dans le futur sanctuaire; il faudra donc que le peuple sache tout. — *Scribes in oculis...* ainsi que le prophète le fait dans ces derniers chapitres. — *Ista... lex domus...* (vers. 12). Dans l'hébreu, la phrase est autrement coupée : Telle est la loi de la maison; sur le sommet de la montagne toutes

sur le sommet de la montagne. Toute son étendue dans son circuit sera très sainte; telle est la loi de cette maison.

13. Or voici les mesures de l'autel, d'après la coudée exacte, qui avait une coudée et un palme. Son sein était d'une coudée, et la largeur d'une coudée, et sa clôture jusqu'à son bord et tout autour était d'un palme; telle était aussi la fosse de l'autel.

14. Du bas de la terre jusqu'au premier rebord, il y avait deux coudées, et une coudée de large; et du rebord le plus petit jusqu'au plus grand, il y avait quatre coudées, et une coudée de large.

15. L'autel appelé Ariel avait quatre coudées, et d'Ariel jusqu'en haut s'élevaient quatre cornes.

16. Ariel avait douze coudées de long

montis. Omnis finis ejus in circuitu, sanctum sanctorum est; hæc est ergo lex domus.

13. Istæ autem mensuræ altaris in cubito verissimo, qui habebat cubitum et palmum. In sinu ejus erat cubitus, et cubitus in latitudine; et definitio ejus usque ad labium ejus, et in circuitu palmus unus: hæc quoque erat fossa altaris.

14. Et de sinu terræ usque ad crepidinem novissimam duo cubiti, et latitudo cubiti unius; et a crepidine minore usque ad crepidinem majorem quatuor cubiti, et latitudo cubiti unius.

15. Ipse autem Ariel quatuor cubitorum, et ab Ariel usque ad sursum cornua quatuor.

16. Ariel duodecim cubitorum in

ses limites tout autour seront très saintes. Manière d'exprimer cette haute vérité, que, dans le nouveau temple, ce n'est pas seulement une minime partie du sanctuaire qui sera douée d'une sainteté particulière, mais son étendue entière. Sous la nouvelle Alliance, nous avons tous la facilité de nous approcher très près de Dieu. — Sur les mots *domus in summitate...*, voyez XL, 2, et la note. — *Hæc est ergo...* Répétition emphatique, pour appuyer sur la pensée.

2^o Description de l'autel des holocaustes. XLIII, 13-17.

13-17. *Istæ autem...* Hébr.: Voici les mesures de l'autel en coudées; la coudée (a) une coudée et un palme. Ici encore (voyez XL, 5, et la note), il est question de la coudée sacrée, qui était un peu plus longue, et non de la coudée commune.

— *Altaris*. L'autel des holocaustes a déjà été mentionné plus haut (xi, 47), mais seulement en passant; il est maintenant décrit tout au long, à cause de son importance comme centre du culte. — *In sinu ejus*. La description commence par en bas, et remonte peu à peu jusqu'au sommet. Le sein de l'autel, c'est très vraisemblablement la base qui lui servait de fondement (fig. V, A). Cette base devait avoir une coudée d'élévation (ab), et dépasser également d'une coudée (ce) la partie de l'autel qui reposait directement sur elle. Suivant une autre opinion, qui est beaucoup moins garantie, le « sinus » aurait consisté en une sorte de chéneau ou de fossé creusé au pied de l'autel, et dans lequel on faisait couler le sang des victimes (cf. Lev. viii, 15). — *Definitio ejus*: sa limite; c.-à-d., son rebord. *Labium ejus*: l'extrémité extérieure de ce rebord. Du rebord à la lèvre, il y avait un palme, ou une demi-coudée (fig. V, bc). — *Hæc... fossa...* Hébr.: C'est là le dos (le fondement) de l'autel. — *Et de sinu terræ...* (vers. 14). Plutôt, d'après l'hébreu: Et depuis la base, à terre, jusqu'à... Cette base est la partie de l'autel dont le vers. 13 a donné la description. — Par *crepidine novissima* ou *minor*, il faut entendre un premier socle qui

surmontait la base; il avait deux coudées de haut et était en retraite d'une coudée sur la base (fig. V, B). Venait ensuite un second socle (*crepidinem majorem*; fig. V, C), haut de quatre coudées et en retraite d'une coudée sur le premier. L'autel allait donc en diminuant depuis la base jusqu'au sommet; il formait comme quatre

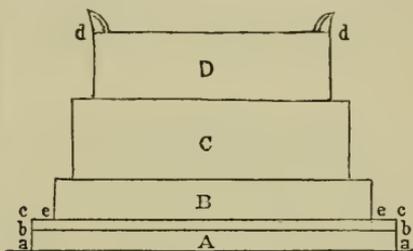


Fig. V. — L'autel des holocaustes. (Es-ai de reconstitution.)

étages superposés: la base, le premier socle, le second socle et l'ariel, dont il va être question immédiatement. Chacun de ces étages était en retraite d'une coudée sur le précédent. — *Ipse... Ariel* (vers. 15). Ce mot n'est pas un nom propre comme dans Isaïe, xxix, 1, mais un nom commun. Dans le texte hébreu d'Ézéchiel, il a coup sur coup deux formes différentes: au début du vers. 15, nous lisons *hâr'el*, montagne de Dieu; ensuite, *ari'el*, foyer de Dieu. Cette double dénomination convenait fort bien à l'autel des holocaustes. L'ariel avait quatre coudées de haut (fig. D), comme le socle supérieur; il formait la partie principale de l'autel. — *Cornua quatuor* (fig. V, dd): à la façon des autels installés autrefois dans le tabernacle et dans l'ancien temple. Voyez Ex. xxvii, 2, et xxx, 2; l'*Atl. archéol.*, pl. xcviij, fig. 6, et civ, fig. 2. — *Duodecim cubitorum...* (vers. 16). La plate-forme de l'autel consistait donc en un carré régulier, de douze coudées d'

longitudine per duodecim cubitos latitudinis, quadrangulatum æquis lateribus.

17. Et crepidio quatuordecim cubitorum longitudinis per quatuordecim cubitos latitudinis in quatuor angulis ejus; et corona in circuito ejus dimidii cubiti, et sinus ejus unius cubiti per circuitum; gradus autem ejus versi ad orientem.

18. Et dixit ad me : Fili hominis, hæc dicit Dominus Deus : Hi sunt ritus altaris, in quacumque die fuerit fabricatum, ut offeratur super illud holocaustum, et effundatur sanguis.

19. Et dabis sacerdotibus et levitis qui sunt de semine Sadoc, qui accedunt ad me, ait Dominus Deus, ut offerant mihi vitulum de armento pro peccato.

20. Et assumens de sanguine ejus, pones super quatuor cornua ejus, et super quatuor angulos crepidinis, et super coronam in circuito; et mundabis illud et expiabis.

21. Et tolles vitulum qui oblatus fuerit pro peccato, et combures eum in separato loco domus, extra sanctuarium.

22. Et in die secunda offeres hircum caprarum immaculatum pro peccato; et expiabit altare sicut expiaverunt in vitulo.

23. Cumque compleveris expians illud, offeres vitulum de armento immaculatum, et arietem de grege immaculatum.

24. Et offeres eos in conspectu Domini ;

et douze coudées de large; il était carré et avait ses côtés égaux.

17. Son rebord avait quatorze coudées de long et quatorze coudées de large dans ses quatre côtes; la couronne qui régnait autour avait une demi-coudée et son sein était d'une coudée tout autour; ses degrés étaient tournés vers l'orient.

18. Et il me dit : Fils de l'homme, ainsi parle le Seigneur Dieu : Voici les rites de l'autel, à partir du jour où il aura été bâti, afin qu'on offre sur lui l'holocauste et qu'on y répande le sang.

19. Tu les donneras aux prêtres et aux lévites qui sont de la race de Sadoc, et qui s'approchent de moi, dit le Seigneur Dieu, afin qu'ils m'offrent un veau du troupeau pour le péché.

20. Tu prendras du son sang, et tu en mettras sur les quatre cornes de l'autel, et sur les quatre coins de son rebord, et sur la couronne qui l'entoure, et tu le purifieras et le sanctifieras.

21. Tu emporteras ensuite le veau qui aura été offert pour le péché, et tu le brûleras dans un lieu séparé de la maison, hors du sanctuaire.

22. Le second jour, tu offriras pour le péché un jeune bouc qui soit sans tache, et on en purifiera l'autel, comme on l'a purifié avant le veau.

23. Et lorsque tu auras achevé de le purifier, tu offriras un veau du troupeau, qui soit sans tache, et un bœlier du troupeau, qui soit aussi sans tache.

24. Tu les offriras en présence du Sei-

côté. Les autres parties formaient également des carrés parfaits : de quatorze coudées pour le socle supérieur (*crepidio quatuordecim...*, vers. 17), qui « débordait d'une coudée de chaque côté, au delà de l'épaisseur de l'autel », et, par conséquent, de seize et de dix-huit coudées pour le socle inférieur et pour la base. — *Corona*. D'après l'hébreu : la limite (le mot que saint Jérôme a traduit par « définitio » au vers. 13^b). — *Sinus ejus...* Répétition de ce qui a été dit au vers. 13. — Dernier détail : *gradus ejus...* Cet escalier, par lequel les prêtres montaient à l'autel pour placer les victimes sur le foyer, était tourné du côté de l'orient. Voyez la fig. IV, O.

3° La consécration de l'autel des holocaustes. XLIII, 18-27.

Des cérémonies du même genre avaient été célébrées pour l'inauguration des deux anciens autels (cf. Lev. viii, 10 et ss.; III Reg. viii, 62 et ss.).

18. Destination du nouvel autel. — *Hi sunt ritus...* Hébr. : Voici les lois de l'autel; c.-à-d.,

les rites qu'on devra suivre pour sa consécration.

19-21. Cérémonies à accomplir le premier jour de la consécration. — *De semine Sadoc*. Voyez xi, 46, et XLIV, 15 et ss. — *Mundabis illud* (vers. 20^b) : afin d'en faire une chose entièrement sainte, digne du but auquel il était destiné. Par eux-mêmes les matériaux du temple étaient profanes; il fallait donc les purifier. — *In separato loco...* (vers. 21^b). C.-à-d., en dehors de l'espace affecté au temple et à ses cours, quoique dans le voisinage d'après XLV, 2. Cf. Ex. xxix, 11; Lev. ix, 11.

22-24. Rites du second jour. — *Stult...* in vitulo : comme l'on avait fait avec le sang du veau, dont on avait oint les principales parties de l'autel. Comp. le vers. 20. — *Cumque compleveris...* (vers. 23). Holocauste qui devait être offert après les sacrifices pour le péché. — *Mittent...* sai (vers. 24). C'était une condition requise pour toutes les oblations. Cf. Lev. ii, 13; Marc. ix, 39.

gneur; et les prêtres répandront du sel sur eux, et les offriront en holocauste au Seigneur.

25. Pendant sept jours tu offriras chaque jour un bouc pour le péché, et on offrira aussi un veau et un bœlier du troupeau, qui soient sans tache.

26. Pendant sept jours on purifiera et consacra l'autel, et on le remplira d'offrandes.

27. Et ces jours accomplis, les prêtres offriront le huitième jour et dans la suite vos holocaustes sur l'autel et les victimes pacifiques, et je serai réconcilié avec vous, dit le Seigneur Dieu.

et mittent sacerdotes super eos sal, et offerent eos holocaustum Domino.

25. Septem diebus facies hircum pro peccato quotidie; et vitulum de armento, et arietem de pecoribus immaculatos offerent.

26. Septem diebus expiabunt altare et mundabunt illud, et implebunt manum ejus.

27. Expletis autem diebus, in die octava et ultra facient sacerdotes super altare holocausta vestra, et quæ pro pace offerunt; et placatus ero vobis, ait Dominus Deus.

CHAPITRE XLIV

1. Il me ramena vers le chemin de la porte du sanctuaire extérieur, qui regardait vers l'orient, et elle était fermée.

2. Et le Seigneur me dit : Cette porte sera fermée; elle ne sera point ouverte, et personne n'y passera; car le Seigneur, le Dieu d'Israël, est entré par cette porte, et elle sera fermée

3. pour le prince. Le prince s'y assoira pour manger le pain devant le Seigneur;

1. Et convertit me ad viam portæ sanctuarii exterioris, quæ respiciebat ad orientem; et erat clausa.

2. Et dixit Dominus ad me : Porta hæc clausa erit; non aperietur, et vir non transibit per eam, quoniam Dominus Deus Israel ingressus est per eam; eritque clausa

3. principi. Princeps ipse sedebit in ea, ut comedat panem coram Domino;

25-27. Durée et conclusion de la consécration. — *Septem diebus... hircum...* En réalité, le bouc et le bœlier n'étaient immolés qu'à partir du second jour (cf. vers. 22); mais, comme le veau l'était dès le début de la cérémonie (cf. vers. 21), l'écrivain sacré généralise : de là cette inexactitude apparente. — *Implebunt manum...* (vers. 26). Locution qui est prise ici métaphoriquement, avec le sens de consacrer. Elle provient de ce que, pour consacrer les prêtres, on leur plaçait dans les mains les membres des victimes. Cf. Lev. VIII, 25 et ss. — *Expletis autem...* (vers. 27). Après cette consécration, le service normal des sacrifices devait être repris, et le Seigneur daigne promettre qu'il y trouvera de la joie.

4. Quelques lois relatives à ceux qui avaient le droit de pénétrer dans le sanctuaire. XLIV, 1-9.

Maintenant que l'autel est prêt, et que le culte va fonctionner régulièrement, Dieu trace diverses règles destinées à maintenir la parfaite sainteté du temple et des cérémonies religieuses.

CHAP. XLIV. — 1-3. Le portique oriental sera réservé au prince. — *Convertit me...* Hébr. : Il me ramena vers la porte extérieure du sanctuaire, du côté de l'orient. De la cour intérieure, où était dressé l'autel des holocaustes (fig. IV, H. O), le prophète est ramené par son guide vers le portique extérieur de l'est (fig. IV, E). — *Erat clausa*. Et il devait toujours en être ainsi, à

part les exceptions signalées soit dans ce passage (voyez le vers. 3), soit au chap. XLVI. — *Dixit Dominus...* (vers. 2). Motif pour lequel la porte orientale extérieure devait rester habituellement fermée : le Seigneur l'ayant sanctifiée en faisant par elle son entrée dans le temple (cf. XLIII, 1-2), il convenait qu'elle ne servit plus à l'usage du public en général. — *Principi* (vers. 3). Il faudrait, ce semble, un point à la fin du vers. 2. Traduisez : Elle sera fermée; (elle est) pour le prince. Ce prince n'est autre, comme le disaient à bon droit les anciens rabbins, et comme le pensent encore la plupart des interprètes croyants, que le nouveau David, qui devait régner sur le peuple de Dieu au temps de l'accomplissement de la vision d'Ézéchiël (cf. xxxiv, 23-24; xxxvii, 24); il ne diffère donc pas du Messie. De là vient l'ingénieuse et gracieuse application accommodative que de nombreux Pères et auteurs ecclésiastiques ont faite de ce passage à la perpétuelle virginité de Marie. Voyez Knabenbauer, h. l. — *Ut comedat panem...* Hébraïsme, qui désigne non seulement les sacrifices non sanglants, mais aussi les chairs de certaines victimes, que les laïques eux-mêmes avaient le droit de consommer. Cf. Ex. xviii, 12, etc. — *Per viam... vestibuli...* Quoique le prince eût le privilège de pénétrer, à certains moments, dans le portique extérieur de l'est, il n'y venait point par l'entrée qui donnait sur la ville (fig. IV, a), mais par celle qui donnait sur

per viam portæ vestibuli ingredietur, et per viam ejus egredietur.

4. Et adduxit me per viam portæ aquilonis in conspectu domus. Et vidi, et ecce implevit gloria Domini domum Domini; et cecidi in faciem meam.

5. Et dixit ad me Dominus : Fili hominis, pone cor tuum, et vide oculis tuis, et auribus tuis audi omnia quæ ego loquor ad te de universis ceremoniis domus Domini, et de cunctis legibus ejus; et pones cor tuum in viis templi per omnes exitus sanctuarii.

6. Et dices ad exasperantem domum Israel : Hæc dicit Dominus Deus : Sufficiant vobis omnia scelera vestra, domus Israel;

7. eo quod inducitis filios alienos incircumcisos corde, et incircumcisos carne, ut sint in sanctuario meo, et polluant domum meam; et offertis panes meos, adipem et sanguinem, et dissolvitis pactum meum in omnibus sceleribus vestris.

8. Et non servastis præcepta sanctuarii mei, et posuistis custodes observationum mearum in sanctuario meo vobismetipsis.

mais il entrera par le chemin de la porte du vestibule, et il sortira par le même chemin.

4. Et il m'amena par le chemin de la porte du septentrion, en face du temple. Je regardai, et voici que la gloire du Seigneur avait rempli la maison du Seigneur, et je tombai sur ma face.

5. Et le Seigneur me dit : Fils de l'homme, applique ton cœur, regarde de tes yeux et écoute de tes oreilles tout ce que je te dirai au sujet de toutes les cérémonies de la maison du Seigneur, et de toutes ses lois; et applique ton cœur aux chemins du temple, à toutes les issues du sanctuaire.

6. Tu diras à la maison d'Israël qui m'irrite : Ainsi parle le Seigneur Dieu : Contentez-vous de tous vos crimes, maison d'Israël;

7. car vous avez introduit dans mon sanctuaire des étrangers, incircumcisé de cœur et incircumcisé de chair, pour profaner ma maison, et vous m'avez offert mon pain, la graisse et le sang, et vous avez rompu mon alliance par tous vos crimes.

8. Vous n'avez pas observé les ordonnances de mon sanctuaire, et vous avez établi de vous-mêmes dans mon sanctuaire des gardiens de mes lois.

la cour (fig. IV, d), car c'est de ce côté qu'était situé le vestibule (fig. I, D); et il entra dans la cour soit par le portique du nord, soit par celui du sud (fig. IV, N, S). Ainsi, malgré l'exception faite en sa faveur, l'entrée extérieure de ce portique n'était jamais ouverte.

4-9. Les Incircumcisé seront exclus de l'enceinte du temple. — *Et adduxit me...* Petite introduction à ce nouveau thème (vers. 4). — *Per viam... aquilonis.* Il s'agit évidemment du portique septentrional de la cour intérieure (fig. IV, K), puis, rue, dans sa situation nouvelle, Ézéchiel se trouva *in conspectu domus*, tout à fait en vue du sanctuaire proprement dit. — *Et ecce implevit...* Voyez XLIII, 5. — *Cecidi...* dans l'attitude de l'humble adoration. — *Pone cor... et vide...* (vers. 5). Dieu exige de son prophète l'attention la plus parfaite, car le sujet dont il veut l'entretenir est d'une grande importance : *de universis ceremoniis...* — *In viis templi per...* Hébr. : Sur l'entrée de la maison, sur toutes les issues du sanctuaire. Dans l'organisation intérieure des bâtiments dont se composait le temple, tout avait été combiné pour préserver le lieu saint des moindres profanations; Ézéchiel est chargé d'en avertir le peuple en détail. — *Ad exasperantem domum...* Épithète trop longtemps méritée par Israël, et qui revient souvent dans la première partie de cet écrit. Cf. II, 5; III, 9;

XII, 2; XVII, 12, etc. — *Sufficiant vobis...* C.-à-d. : Vous avez commis assez de crimes (d'après l'hébreu : d'abominations) dans le passé; ne les renouvelez pas. L'abomination que Dieu leur reproche avait consisté à introduire dans l'enceinte consacrée, d'une manière sacrilège, des étrangers, des païens (*inductis...*; mieux vaudrait le préterit, car c'est aux temps anciens qu'il est fait allusion : Parce que vous avez introduit...). La loi juive permettait aux païens d'offrir des sacrifices à Jéhovah (cf. Lev. XVII, 10, 12; Num. XV, 14); mais elle leur interdisait formellement de pénétrer dans la cour intérieure, et surtout de remplir des fonctions religieuses dans le temple. Les autoriser à accomplir ces deux actes, ce n'était pas seulement profaner le lieu saint, c'était jusqu'à un certain point rompre l'alliance du Sinaï : *dissolvitis pactum...* — *Incircumcisos corde et... carne* : par conséquent, païens de toutes façons, au dedans non moins qu'au dehors. — *Et offertis...* Hébr. : Lorsque vous offrez... C.-à-d., au temps du sacrifice, aux moments les plus solennels du culte. Circonstance aggravante. — *Posuistis custodes observationum...* (vers. 8). Hébreu qui revient à dire qu'on avait confié à des païens, dans les cérémonies du culte, certains ministères subalternes. — *Vobismetipsis* : de vous-mêmes, selon votre bon plaisir, quoique d'une manière opposée aux préceptes divins. —

9. Ainsi parle le Seigneur Dieu : Tout étranger, incircoucis de cœur et incircoucis de chair, n'entrera point dans mon sanctuaire, ni tout fils d'étranger qui est au milieu des enfants d'Israël.

10. Les lévites mêmes, qui se sont éloignés de moi, en partageant l'erreur des enfants d'Israël, et qui se sont égarés loin de moi pour courir après leurs idoles, et qui ont porté la peine de leur iniquité,

11. seront dans mon sanctuaire comme portiers, gardiens des portes de la maison et ministres du temple; ils tueront les animaux destinés à l'holocauste, et les victimes du peuple, et se tiendront en sa présence pour le servir.

12. Parce qu'ils l'ont servi en présence de ses idoles, et qu'ils sont devenus à la maison d'Israël une occasion de scandale et d'iniquité, à cause de cela j'ai levé ma main sur eux, dit le Seigneur Dieu, et ils porteront la peine de leur iniquité.

13. Ils ne s'approcheront pas de moi pour remplir les fonctions du sacerdoce, et ils ne s'approcheront pas de mon sanctuaire, près du Saint des saints; mais ils porteront leur confusion et la peine des crimes qu'ils ont commis.

14. Et je les établirai portiers du temple, et ils en feront tous les offices et tout ce qui doit s'y faire.

15. Quant aux prêtres et aux lévites fils de Sadoc, qui ont observé les cérémonies de mon sanctuaire, lorsque les enfants d'Israël s'égarèrent loin de moi, ce sont eux qui s'approcheront de moi pour me servir, et ils se tiendront en ma présence, pour m'offrir la graisse et le sang, dit le Seigneur Dieu.

9. Hæc dicit Dominus Deus : Omnis alienigena incircumcisus corde, et incircumcisus carne, non ingreditur sanctuarium meum; omnis filius alienus qui est in medio filiorum Israel.

10. Sed et levitæ qui longe recesserunt a me in errore filiorum Israel, et erraverunt a me post idola sua, et portaverunt iniquitatem suam,

11. erunt in sanctuario meo æditui, et janitores portarum domus, et ministri domus; ipsi mactabunt holocausta, et victimas populi, et ipsi stabunt in conspectu eorum ut ministrent eis.

12. Pro eo quod ministraverunt illis in conspectu idolorum suorum, et facti sunt domui Israel in offendiculum iniquitatis, idcirco levavi manum meam super eos, ait Dominus Deus, et portabunt iniquitatem suam.

13. Et non appropinquabunt ad me ut sacerdotio fungantur mihi, neque accedent ad omne sanctuarium meum juxta sancta sanctorum; sed portabunt confusionem suam, et scelera sua quæ fecerunt.

14. Et dabo eos janitores domus in omni ministerio ejus, et in universis quæ fient in ea.

15. Sacerdotes autem et levitæ, filii Sadoc, qui custodierunt ceremonias sanctuarii mei, cum errarent filii Israel a me, ipsi accedent ad me ut ministrent mihi; et stabunt in conspectu meo, ut offerant mihi adipem et sanguinem, ait Dominus Deus.

Læc dict.... (vers. 9). Dieu renouvelle l'ancien décret, et ordonne qu'à l'avenir aucun incircoucis... pourra pénétrer dans le sanctuaire.

5° Quelques règles concernant les prêtres et les lévites. XLIV, 10-31.

10-14. Ceux des ministres sacrés qui auront apostasé durant les mauvais jours d'Israël n'auront plus le droit de s'approcher de l'autel pour offrir les sacrifices; ils pourront seulement remplir certains emplois de second ordre. — *Levitæ qui... recesserunt...* Des membres malheureusement trop nombreux de la famille de Lévi, des prêtres d'après les vers. 11 et ss., s'étaient abandonnés à l'idolâtrie, tout aussi bien que la masse du peuple (*in errore... Israel*). Ils sont en quelque sorte dégradés : au lieu de remplir les fonctions réservées aux prêtres, ils ne seront désormais chargés que de rôles subalternes : *erunt... æditui et janitores*. — *Pro eo quod...* (vers. 12). Le Seigneur insiste sur la gravité de leur crime, et

sur la pénalité qu'ils auront à subir. — *Levavi manum...* Il a juré solennellement (cf. xx, 5, etc.) de les écarter à jamais des plus nobles cérémonies du culte. — *Neque accedent... sanctorum* (vers. 13). Hébr. : Ils n'approcheront pas de toutes mes choses saintes, de mes choses très saintes. Comp. xlii, 13, et la note. — *Dabo... janitores...* (vers. 14). Autre variante dans l'hébreu : Ils garderont la garde de la maison. Fonction secondaire, qui incombait aux simples lévites.

15-16. Prééminence accordée aux fils de Sadoc. — *Sacerdotes et levitæ*. D'après l'hébreu : Les prêtres-lévites; c.-à-d. les prêtres, issus de Lévi. — *Filii Sadoc*. Cf. xlii, 46. De même que leur aïeul s'était montré vaillamment fidèle au roi David au temps de la révolte d'Absalom (cf. II Reg. xv, 35 et ss.; III Reg. i, 33 et ss.), ils étaient demeurés eux-mêmes fidèles à Jéhovah au temps de l'apostasie universelle. En outre, ils descendaient d'Éléazar et de Phinéas, aux-

16. Ipsi ingredientur sanctuarium meum, et ipsi accedent ad mensam roeam, ut ministrent mihi, et custodiant ceremonias meas.

17. Cumque ingredientur portas atrii interioris, vestibus lineis induentur; nec ascendet super eos quidquam laneum, quando ministrant in portis atrii interioris et intrinsecus.

18. Vittæ lineæ erunt in capitibus eorum, et feminalia lineæ erunt in lumbis eorum, et non accingentur in sudore.

19. Cumque egredientur atrium exterius ad populum, exuent se vestimentis suis, in quibus ministraverant, et reponent ea in gazophylacio sanctuarii; et vestient se vestimentis aliis, et non sanctificabunt populum in vestibus suis.

20. Caput autem suum non radent, neque comam nutriunt; sed tondentes attendent capita sua.

21. Et vinum non bibet omnis sacerdos, quando ingressurus est atrium interius.

22. Et viduam et repudiatam non accipient uxores, sed virgines de semine domus Israel; sed et viduam quæ fuerit vidua a sacerdote, accipient.

16. Ce sont eux qui entreront dans mon sanctuaire, et qui s'approcheront de ma table, pour me servir et pour garder mes cérémonies.

17. Lorsqu'ils franchiront les portes du parvis intérieur, ils seront vêtus de robes de lin, et ils n'auront sur eux rien qui soit de laine, lorsqu'ils exerceront leur ministère aux portes du parvis intérieur et au dedans.

18. Ils auront des bandelettes de lin sur la tête, et des caleçons de lin sur leurs reins, et ils ne se ceindront pas de manière à exciter la sueur.

19. Lorsqu'ils sortiront dans le parvis extérieur, pour aller vers le peuple, ils ôteront les vêtements avec lesquels ils ont exercé leur ministère, et ils les déposeront dans la chambre du sanctuaire; et ils prendront d'autres vêtements, pour ne pas sanctifier le peuple par leurs vêtements.

20. Ils ne se raseront pas la tête, et ne laisseront pas croître leurs cheveux; mais ils couperont leurs cheveux.

21. Aucun prêtre ne boira de vin lorsqu'il devra entrer dans le parvis intérieur.

22. Ils ne prendront pour épouse ni une veuve, ni une femme répudiée, mais des vierges de la race de la maison d'Israël; ils pourront cependant épouser aussi une veuve qui sera veuve d'un prêtre.

quels « les droits du sacerdoce » avaient été garantis à jamais ». — *Accedent ad me...* : pour exercer les fonctions les plus relevées du sacerdoce, qui consistaient soit à placer les victimes sur l'autel (*ut offerant...*), soit à pénétrer dans le Saint, afin d'arranger les lampes, de changer les pains de proposition, d'offrir l'encens, etc. (*ingredientur sanctuarium...*, vers. 16). — *Mensam roeam*. Voyez la note de xli, 22.

17-19. Règles relatives aux vêtements des prêtres. C'est la répétition de celles qui avaient été autrefois prescrites sur le Sinaï; cf. Ex. xxviii, 40 et ss.; Lev. xvi, 4. — *Cum... ingredientur...* Ce trait suppose qu'en dehors de leur ministère les prêtres étaient vêtus comme le reste du peuple. — *Atrii interioris*. La cour intérieure était particulièrement sainte, car elle contenait l'autel des holocaustes, et se trouvait dans le voisinage immédiat du sanctuaire (fig. IV, H, O, A). — *Vestibus lineis*. Le lin, par sa blancheur, était un emblème de pureté. — *Vittæ lineæ* (vers. 18). L'hébreu désigne une sorte de turban. Voyez Is. iii, 20 et la note. — *Feminalia* : des caleçons. Voyez l'Atl. archéol., pl. 1, fig. 4. — *Non... in sudore*. La sueur est traitée ici comme une impureté légale. — *Cumque egredientur...* (ver. 19).

Leurs fonctions remplies, les prêtres devaient se dépouiller de leurs vêtements sacrés et les déposer dans les chambres construites tout exprès pour cela. Cf. xlii, 14. — *Non sanctificabunt...* Terme technique, pour dire qu'ils ne devaient pas exposer les simples laïques à toucher leurs ornements sacrés. En effet, le contact d'une chose sainte communiquait une sainteté extérieure d'un genre spécial (cf. Ex. xxix, 37; xxx, 29, etc.), qui obligeait ceux qui l'avaient contractée à éviter soigneusement les moindres souillures légales et était pour eux, dans les circonstances ordinaires de la vie, une situation gênante (cf. Lev. xxi, 1-8).

20-22. Autres règlements touchant la chevelure, la sobriété et le mariage des prêtres. — Pour la chevelure, on signale deux extrêmes à éviter (*non radent, neque... nutriunt*). Cf. Lev. xxi, 5. — *Vinum non bibet...* (vers. 21). Sur cette interdiction, voyez Lev. x, 9. — *Et viduam...* (vers. 22). Suivant la loi ancienne, un prêtre ordinaire pouvait épouser une veuve, même quand le premier mari de celle-ci n'avait pas appartenu à la race sacerdotale; il ne leur était défendu que de s'unir à une femme divorcée. Cette loi subit ici quelques modifications.

23. Ils enseigneront à mon peuple à distinguer entre ce qui est saint et ce qui est profane, et lui apprendront à discerner ce qui est pur d'avec ce qui est impur.

24. Lorsqu'il y aura une contestation, ils la jugeront, en s'en tenant à mes jugements; ils observeront mes lois et mes ordonnances dans toutes mes solennités, et ils sanctifieront mes sabbats.

25. Ils n'entreront point auprès d'un homme mort, pour ne pas se souiller, à moins que ce ne soit leur père ou leur mère, leur fils ou leur fille, leur frère ou leur sœur qui n'ait point eu un second mari; car ils deviendraient impurs.

26. Et lorsqu'un d'entre eux aura été purifié, on lui comptera encore sept jours.

27. Et le jour où il entrera dans le sanctuaire, au parvis intérieur, pour me servir de ministre dans le sanctuaire, il fera une oblation pour son péché, dit le Seigneur Dieu.

28. Ils n'auront pas d'héritage; c'est moi qui suis leur héritage; et vous ne leur donnerez pas de possession en Israël, car c'est moi qui suis leur possession.

29. Ils mangeront les victimes, et ce qui sera offert pour le péché et pour le délit, et tout vœu fait en Israël leur appartiendra.

30. Les prémices de tous les premiers-nés et toutes les libations de toutes les offrandes appartiendront aux prêtres; vous donnerez aussi au prêtre les prémices de vos aliments, afin qu'il répande la bénédiction sur votre maison.

23. Et populum meum docebunt quid sit inter sanctum et pollutum, et inter mundum et immundum ostendent eis.

24. Et cum fuerit controversia, stabunt in iudiciis meis, et iudicabunt; leges meas et præcepta mea in omnibus solennitatibus meis custodient, et sabbata mea sanctificabunt.

25. Et ad mortuum hominem non ingredientur, ne polluantur, nisi ad patrem et matrem, et filium et filiam, et fratrem et sororem, quæ alterum virum non habuerit; in quibus contaminabuntur.

26. Et postquam fuerit emundatus septem dies numerabuntur ei.

27. Et in die introitus sui in sanctuarium ad atrium interius, ut ministret mihi in sanctuario, offeret pro peccato suo, ait Dominus Deus.

28. Non erit autem eis hereditas; ego hereditas eorum, et possessionem non dabit eis in Israel, ego enim possessio eorum.

29. Victimam, et pro peccato, et pro delicto ipsi comedent, et omne votum in Israel ipsorum erit.

30. Et primitiva omnium primogenitorum, et omnia libamenta ex omnibus quæ offeruntur, sacerdotum erunt; et primitiva ciborum vestrorum dabitis sacerdoti, ut reponat benedictionem domui tuæ.

23-24. Les prêtres auront à instruire le peuple de ses devoirs religieux. — *Populum... docebunt.* Sur cette grave obligation, voyez Lev. x, 10; Os. iv, 6; Agg. ii, 11; Mal. ii, 7, etc. — *Cum... controversia...* (vers. 24). Ils devaient jouer le rôle de juges et d'arbitres, dans les cas contestés. Cf. Deut. xvii, 8 et ss.; II Par. xix, 8 et ss. — *Leges... custodient...* C.-à-d. qu'ils veilleront à faire observer par le peuple la législation relative aux fêtes et au sabbat.

25-27. Règlements concernant le deuil des prêtres. C'est, à part les détails mentionnés aux versets 26-27, la reproduction abrégée de Lev. xxi, 1-4. — *Ad patrem... et sororem.* Il est surprenant que les femmes des prêtres ne soient pas comprises dans cette énumération. — *Quæ... virum non...* L'adjectif *alterum* manque dans l'hébreu; ce qui change un peu le sens. — *Postquam... emundatus* (vers. 26). La durée de la souillure légale n'est pas marquée; elle était de sept jours pour un Israélite ordinaire. Pour les prêtres, il fallait compter en sus sept autres jours, avant qu'il leur fût permis de reprendre leurs fonctions

(septem... numerabuntur); puis ils avaient encore à offrir un sacrifice expiatoire (*in die introitus...*, vers. 27).

28-31. L'apanage des prêtres. — *Non erit... hereditas.* C'est le grand principe qui a été formulé plusieurs fois dans le Pentateuque. Cf. Num. xviii, 20; Deut. xix, 10; xviii, 2, etc. Toutefois, sans attribuer à ses ministres sacrés une part analogue à celle des autres tribus, Dieu pourvoit largement à leur subsistance, en leur attribuant une abondante portion dans certains sacrifices, dans les prémices, etc. — *Victimam* (vers. 29). Hébr. : la *minḥah*, ou sacrifice non sanglant. Cf. Lev. ii, 3; vi, 25, 29; vii, 6-7, etc. — *Votum.* Hébr. : Ce qui est dévoué par interdit. Voyez Lev. xxvii, 28 et la note; Num. xviii, 14. — *Primitiva... primogenitorum* (verset 30) : les premiers-nés des animaux. Cf. Ex. xiii, 19, etc. — *Libamenta.* Hébr. : la *ḥrāmah*; littéralement, ce qu'on élève; c.-à-d., les oblations sacrées, qu'on présentait à Dieu en les élevant vers le ciel. Cf. Ex. xxv, 2 et la note; xxix, 25, etc. — *Primitiva ciborum* : les prémices des ré-

31. Omne morticinum, et captum a bestia, de avibus et de pecoribus, non comedent sacerdotes.

31. Les prêtres ne mangeront d'aucun oiseau et d'aucun animal mort ou pris par une autre bête.

CHAPITRE XLV

1. Cumque cœperitis terram dividere sortito, separate primitias Domino, sanctificatum de terra, longitudine viginti quinque millia, et latitudine decem millia; sanctificatum erit in omni termino ejus per circuitum.

2. Et erit ex omni parte sanctificatum quingentos per quingentos, quadrifariam per circuitum, et quinquaginta cubitis in suburbana ejus per gyrum.

3. Et a mensura ista mensurabis longitudinem viginti quinque millium, et latitudinem decem millium; et in ipso erit templum sanctumque sanctorum.

4. Sanctificatum de terra erit sacerdotibus ministris sanctuarii, qui accedunt ad ministerium Domini; et erit eis locus in domos, et in sanctuarium sanctitatis.

5. Viginti quinque autem millia longitudinis, et decem millia latitudinis erunt levitis qui ministrant domui; ipsi possidebunt viginti gazophylacia.

1. Lorsque vous commencerez à diviser le pays par le sort, séparez-en les prémices pour le Seigneur, un lieu sanctifié du pays, qui ait vingt-cinq mille mesures de longueur et dix mille de largeur; il sera saint dans toute son étendue.

2. De tout cet espace, vous prendrez pour le lieu saint cinq cents mesures sur cinq cents en carré tout autour, et cinquante coudées pour ses faubourgs tout autour.

3. Tu mesureras donc d'après cette mesure une longueur de vingt-cinq mille et une largeur de dix mille; et là sera le temple, le Saint des saints.

4. Cette partie sanctifiée du pays sera pour les prêtres, ministres du sanctuaire, qui s'approchent pour servir le Seigneur; et ce lieu sera destiné pour leurs maisons et pour le sanctuaire de sainteté.

5. Il y aura vingt-cinq mille mesures de longueur et dix mille de largeur pour les lévites qui servent dans le temple; ils auront aussi vingt chambres.

coltes. — *Morticinum, et captum...* (vers. 31). Ces deux sortes de viandes étaient légalement impures. Cf. Ex. xxii, 32; Lev. xxii, 8.

6° Portion de territoire que l'on devra réserver pour divers usages. XLV, 1-8.

CHAP. XLV. — 1-5. La part des ministres du culte. A leur nourriture (cf. xliv, 29-31), Dieu ajoute un domaine spécial, prélevé sur le sien, pour leur habitation. — Les mots *cum cœperitis... dividere...* supposent un nouveau partage de la Terre sainte entre les différentes tribus, dans les conditions marquées plus bas (chap. xlvii et xlviii). — *Sortito*: comme sous Josué. Cf. Jos. xiv, 2, etc. — *Separate primitias*. Hébr.: Mettez à part une *frâmah*, c.-à-d., une oblation (note de xliv, 30). Cette partie du territoire devait donc être comme un sacrifice offert au Seigneur, et devenir son propre domaine. A ce titre, elle serait toute sainte (*sanctificatum de terra*). — *Longitudine... et latitudine*. Ses dimensions. Selon les uns, 25 000 coudées; mieux, suivant un plus grand nombre d'interprètes, 25 000 roseaux, puisque c'est le roseau de six coudées qui a presque constamment servi de mesure à partir du chap. xl (voyez les notes de xl, 5, et de xlii, 20). Pour la largeur, les LXX ont lu 20 000 au lieu de 10 000, et le contexte

leur donne raison, puisque ce domaine de Jéhovah sera bientôt divisé en deux portions, larges chacune de 10 000 roseaux. Comp. les vers. 3 et 5; XLVIII, 10, 18. — *Et erit... per circuitum* (vers. 2). L'hébreu a une variante importante: De cela (il y aura) pour le sanctuaire cinq cents (roseaux) sur cinq cents, en carré, tout autour. Cf. xlii, 15 et ss. Sur l'espace qui vient d'être déterminé, et particulièrement sur le territoire des prêtres (comp. les vers. 3-4), on devait donc prélever un vaste terrain carré, pour le temple et ses dépendances. — *Quinquaginta cubitis* (cette fois l'hébreu aussi désigne nommément la coudée) *in suburbana*. Par banlieue, il faut entendre, d'après Num. xxxv, 4, un espace ouvert, non bâti, situé autour d'une ville ou d'un édifice; d'où il suit qu'il existait un intervalle vide, de cinquante coudées, entre l'enceinte la plus extérieure du temple et le domaine des prêtres. — *A mensura ista...* (vers. 3-4). Une moitié de la part de Jéhovah, telle qu'elle a été spécifiée au vers. 1 d'après la version des LXX, devait être séparée pour les prêtres et pour le temple. — *Eis... in domos*. Avant l'exil, les prêtres étaient dispersés à travers tout le pays. — *In sanctuarium sanctitatis*. Hébr.: un sanctuaire pour le sanctuaire. Locution très significative on cet

6. Et vous donnerez à la ville pour son domaine cinq mille mesures de largeur et vingt-cinq mille de longueur, parallèlement à ce qui est séparé pour le sanctuaire; ce sera pour toute la maison d'Israël.

7. Vous désignerez aussi pour le prince un espace qui s'étendra de part et d'autre, le long de ce qui a été séparé pour le lieu saint et pour le domaine de la ville, et vis-à-vis de ce lieu saint et de ce domaine de la ville, du côté de la mer jusqu'à la mer, et du côté de l'orient jusqu'à l'orient; sa longueur sera égale à ces deux autres portions, depuis la frontière occidentale jusqu'à la frontière orientale.

6. Et possessionem civitatis dabitur quinque millia latitudinis, et longitudinis viginti quinque millia, secundum separationem sanctuarii, omni domui Israel.

7. Principi quoque hinc et inde in separationem sanctuarii, et in possessionem civitatis, contra faciem separationis sanctuarii, et contra faciem possessionis orbis, a latere maris usque ad mare, et a latere orientis usque ad orientem; longitudinis autem juxta unamquamque partem, a termino occidentali usque ad terminum orientalem.

endroit. « Le temple n'est plus bâti sur une terre profane; il l'est sur un sol déjà consacré. » — *Viginti quinque...* (vers. 5). La portion des lévites ou ministres inférieurs avait la même étendue que celle des prêtres. — *Gazophylacia*. Ces chambres du temple étaient destinées à re-

une propriété nationale. Il est à remarquer que la capitale du nouveau royaume n'est pas bâtie, comme autrefois, sur le territoire d'une tribu particulière, mais dans un district neutre et indépendant. — *Principi quoque...* Le domaine du prince (vers. 7-8) était coupé en deux parts dis-

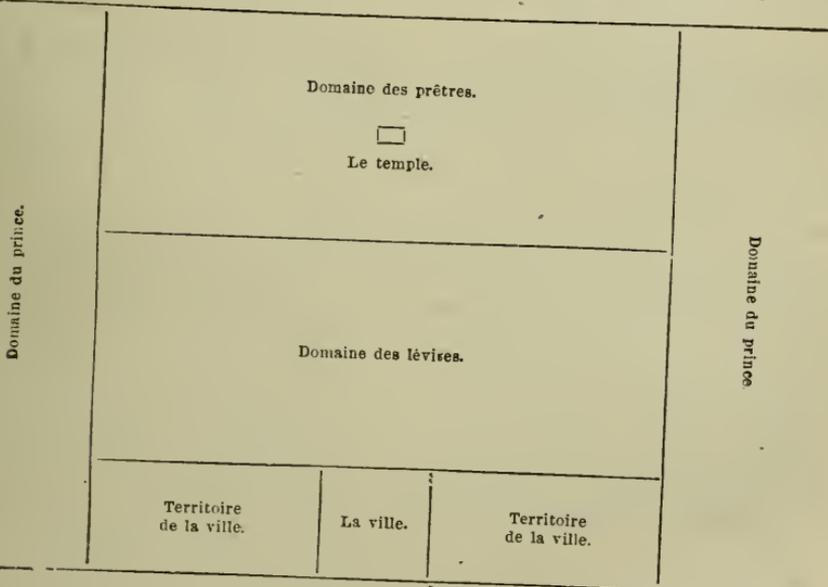


Diagramme du « carré sacré ».

cevoir ceux des lévites qui auraient à faire leur tour de service.

6-8. Le domaine de la ville et celui du prince. — *Possessionem civitatis*. Ce terrain était parallèle à celui des prêtres et des lévites, comme le dit clairement l'hébreu (Vulg. : *secundum separationem...*). Il formait aussi un rectangle long de 25 000 roseaux, mais large seulement de 5 000. La ville était située au centre; cf. XLVIII, 15. — *Domui... Israel*. C'était donc

tinctes, situées, d'après la suite de la description (*hinc et inde...*), à l'est et à l'ouest des territoires assignés aux prêtres, aux lévites et à la ville. Voici la traduction de l'hébreu : Et pour le prince (vous réserverez une propriété) aux deux côtés de la portion sainte et du domaine de la ville, en face (c.-à-d., le long) de la portion sainte et du domaine de la ville, du côté de la mer (c.-à-d. de l'ouest), jusqu'à la mer (c.-à-d., en longeant le rivage), et du côté de l'orient jus-

8. De terra erit ei possessio in Israël, et non depopulabuntur ultra principes populium meum; sed terram dabunt domui Israël secundum tribus eorum.

9. Hæc dicit Dominus Deus: Sufficiat vobis, principes Israël; iniquitatem et rapinas intermittite; et iudicium et justitiam facite; separate confinia vestra a populo meo, ait Dominus Deus.

10. Statera justa, et ephi justum, et bathus justus erit vobis.

11. Ephi et bathus æqualia et unius mensuræ erunt, ut capiat decimam partem cori bathus, et decimam partem cori ephi; juxta mensuram cori erit æqua libratio eorum.

12. Siclus autem viginti obolos habet; porro viginti sicli, et viginti quinque sicli, et quindécim sicli, minam faciunt.

8. Il aura une part de territoire dans Israël, et les princes ne pilleront plus désormais mon peuple, mais ils distribueront la terre à la maison d'Israël, selon ses tribus.

9. Ainsi parle le Seigneur Dieu: Que cela vous suffise, princes d'Israël; cessez l'iniquité et les rapines, pratiquez la justice et l'équité; séparez vos terres de celles de mon peuple, dit le Seigneur Dieu.

10. Ayez des balances justes, un éphi juste et un bath juste.

11. L'éphi et le bath seront égaux et d'une même mesure, de sorte que le bath contiendra la dixième partie du cor, et l'éphi la dixième partie du cor; leur poids sera égal, suivant la mesure du cor.

12. Le sicle a vingt oboles; or vingt sicles, vingt-cinq sicles, et quinze sicles font une mine.

qu'à l'orient; et que la longueur (soit) selon l'une des parts (attribuées à chaque tribu), depuis la limite occidentale jusqu'à la limite orientale. L'expression est un peu embrouillée, mais la pensée qui s'en dégage est assez claire. Ainsi donc, la part du prince avait 25 000 roseaux de large, puisqu'elle longeait toute l'étendue du territoire des prêtres, de celui des lévites et de celui de la ville (10 000 + 10 000 + 5 000). En longueur, elle correspondait au terrain situé, d'un côté, entre la limite occidentale de cette triple portion et la Méditerranée; de l'autre côté, entre la limite orientale de cette même portion et le Jourdain. Voyez le diagramme de la p. 195. — *De terra erit...* (vers. 8). Hébr.: Ce sera sa terre, sa propriété dans Israël. — *Non depopulabuntur*. La nation juive n'avait été que trop souvent opprimée par ses chefs. Cf. xxii, 25; Jer. xxii, 17, etc. Possédant un domaine considérable qui leur appartenait en propre, les princes de Juda ne seront plus tentés de s'enrichir aux dépens de leurs sujets. — *Terram dabunt...* C.-à-d., ils laisseront leurs sujets tranquilles dans leurs propriétés privées.

7° Les revenus du prince et ses obligations. XLV, 9-17.

9-12. Le Seigneur recommande aux princes de son peuple d'agir avec une équité parfaite. Cette pressante exhortation se rattache d'une manière très naturelle à la réflexion qui forme la seconde partie du vers. 8. — *Sufficiat vobis*. C.-à-d.: Vous avez commis assez d'injustices dans le passé. — *Separate confinia...* Saint Jérôme s'est rallié à la traduction de Symmaque. L'hébreu porte: Enlevez vos exactions de dessus mon peuple. — Le Seigneur ne craint pas d'entrer dans de petits détails pratiques, pour mieux tracer aux princes leur conduite: *Statera justa...* (vers. 10). Non

seulement ils devront pratiquer personnellement l'équité, mais il leur faudra veiller à ce que la justice la plus stricte règne parmi le peuple; pour cela, ils prendront garde que les poids et les mesures ne subissent pas la moindre altération. — *Ephi et bathus...* (vers. 11). Hébr.: l'*ésh* et le *bat*. Unités de mesure pour les solides et pour les liquides. Les détails deviennent encore plus concrets, plus précis; afin de rendre plus facile au prince la vérification des mesures et des poids, le texte sacré lui indique nettement leur capacité ou leur valeur. — *Æqualia... erunt*. On croit qu'ils correspondaient à 33 lit. 88. — *Decimam... cori*. D'après l'hébreu: la dixième partie d'un *homer*. Celui-ci valait 338 lit. 80. C'est d'après lui qu'on devait régler les deux autres mesures (*juxta... libratio*). — *Siclus* (vers. 12). Le *sheqel*, dont le nom signifie poids, était l'unité de poids chez les Hébreux; il équivalait à 14 gr. 200. — *Viginti obolos*. D'après l'hébreu: vingt *gerah*. Le *gerah* était donc la vingtième partie du sicle, et pesait 0 gr. 708. Cf. Ex. xxx, 13; Lev. xxvii, 25, etc. — *Porro viginti... et quindécim*. En tout, soixante sicles. Cette manière de compter (20 + 25 + 15) semble assez étrange, et on ne sait trop quelle explication en donner; à moins qu'on n'adopte l'interprétation rabbinique, d'après laquelle il aurait existé, comme subdivision de la mine, des poids de 15, 20 et 25 sicles. Les LXX ont un tout autre leçon, préférée par quelques commentateurs: Que cinq sicles (soient) cinq sicles, et dix sicles dix (sicles), et cinquante sicles seront pour vous une mine. Ce qui revient à dire: Tenez-vous-en scrupuleusement aux poids légaux. — *Minam*. Dans l'hébreu, *maneh*. Si elle valait 60 sicles, son poids était de 852 gr.; si elle en valait 50, de 710 gr. environ.

13. Et voici les prémices que vous prélèverez : la sixième partie d'un éphi sur un cor de froment, et la sixième partie d'un éphi sur un cor d'orge.

14. Quant à la mesure de l'huile, le bath d'huile est la dixième partie du cor, car dix bath font un cor, et le cor est rempli par dix bath.

15. On offrira un bélier sur un troupeau de deux cents bêtes, de celles qu'Israël nourrit pour le sacrifice, pour l'holocauste et pour les oblations pacifiques, afin qu'il serve à expier pour eux, dit le Seigneur Dieu.

16. Tout le peuple du pays sera obligé de payer ces prémices à celui qui sera prince en Israël.

17. Et le prince aura la charge des holocaustes, des sacrifices et des libations dans les solennités, aux premiers jours du mois, aux sabbats et dans toutes les solennités de la maison d'Israël; il offrira le sacrifice pour le péché, l'holocauste et les victimes pacifiques, en expiation pour la maison d'Israël.

18. Ainsi parle le Seigneur Dieu : Le premier mois, le premier jour du mois, tu prendras dans le troupeau un veau sans tache, et tu feras l'expiation du sanctuaire.

19. Le prêtre prendra du sang qui aura

13. Et hæ sunt primitiæ quas tolletis : sextam partem ephi de coro frumenti, et sextam partem ephi de coro hordei

14. Mensura quoque olei, bathus olei, decima pars cori est; et decem bathi corum faciunt, quia decem bathi implent corum.

15. Et arietem unum de grege decentorum, de his quæ nutriunt Israel in sacrificium, et in holocaustum, et in pacifica, ad expiandum pro eis, ait Dominus Deus.

16. Omnis populus terræ tenebitur primitiis his principi in Israel.

17. Et super principem erunt holocausta, et sacrificium, et libamina, in solemnitatibus, et in calendis, et in sabbatis, et in universis solemnitatibus domus Israel; ipse faciet pro peccato sacrificium, et holocaustum, et pacifica, ad expiandum pro domo Israel.

18. Hæc dicit Dominus Deus : In primo mense, una mensis, sumes vitulum de armento immaculatum, et expiabis sanctuarium.

19. Et tollet sacerdos de sanguine

13-16. Ce que les citoyens devront donner au prince comme redevance individuelle. — *Primitiæ*. Dans l'hébreu, nous lisons encore : la *ʿrā-mah*; c.-à-d., l'offrande. Voyez la note de XLIV, 30. — *Tolletis*. C'est au peuple que s'adresse maintenant le Seigneur. — *Sextam partem... de coro...* Hébr. : la sixième partie d'un *épha* sur un *homer*. La redevance consistait donc dans la soixantième partie du blé et de l'orge. Voyez la note du verset 11. Pour l'huile, elle n'était que de la centième partie : *Mensura... olei* (vers. 14). — *Decima pars cori*. Le *kor*, comme le nomme l'hébreu, avait la même capacité que le *homer* (note du vers. 11). — *Et arietem...* (vers. 15). Redevance d'un autre genre : un sur deux cents. — *De his quæ nutriunt*. A la lettre dans l'hébreu : Du (pays) arrosé d'Israël; c.-à-d., de ses gras pâturages. Dieu recommande donc d'offrir au prince les meilleures têtes du troupeau. — *In sacrificium...* C'était là le but de cette troisième sorte d'offrande. Il était nécessaire que le prince possédât de nombreux troupeaux, car c'est à lui qu'incombait la charge de fournir une part considérable des victimes destinées aux divers sacrifices (comp. le vers. 17). — *Omnis populus...* (vers. 16). L'obligation était stricte et universelle. On est surpris de ne trouver aucune mention du vin et du gros bétail.

17. Les obligations du prince en ce qui con-

cerne les sacrifices. — *Super principem erunt...* En tant que chef et représentant du peuple, il avait le haut privilège, en certains jours particulièrement solennels, de faire les frais des oblations sacrées : *holocaustum, et sacrificium* (hébr. : *minḥah*, le sacrifice non sanglant)... Ces jours sont énumérés : *in solemnitatibus* (le mot *bag* désigne sans doute ici les trois grandes fêtes de Pâques, de la Pentecôte et des Tabernacles), *in calendis* (le premier jour de chaque mois), *in sabbatis*. — *In universis solemnitatibus*. Ici, l'hébreu emploie l'expression générale *mô'ed*, « temps déterminé », qui retombe sur toutes les solennités mentionnées auparavant et qui récapitule la liste.

8° Sacrifices que le peuple devra offrir aux jours de fête. XLV, 18 — XLVI, 15.

Ce passage apporte des modifications considérables au rituel mosaïque. Les Juifs n'ont jamais mis en pratique ces règles nouvelles, preuve qu'ils les regardaient comme idéales et purement symboliques.

18-20. Sacrifices des calendes du premier et du septième mois de l'année. — *In primo... una...* C.-à-d., le premier nisan (en mars), jour auquel s'ouvrait l'année juive. — *Sumes vitulum* : victime d'expiation, qu'on immolait, ce jour-là, avant l'holocauste propre aux nouvelles lunes (cf. XLVI, 6). — *Tollet sacerdos...* (vers. 19). Triple

quod erit pro peccato, et ponet in postibus domus, et in quatuor angulis crepidinis altaris, et in postibus portæ atrii interioris.

20. Et sic facies in septima mensis, pro unoquoque qui ignoravit et errore deceptus est, et expiabis pro domo.

21. In primo mense, quartadecima die mensis, erit vobis Paschæ solemnitas; septem diebus azyma comedentur.

22. Et faciet princeps in die illa, pro se et pro universo populo terræ, vitulum pro peccato.

23. Et in septem dierum solemnitate faciet holocaustum Domino septem vitulos, et septem arietes immaculatos, quotidie septem diebus; et pro peccato hircum caprarum quotidie.

24. Et sacrificium ephi per vitulum et ephi per arietem faciet, et olei hin per singula ephi.

25. Septimo mense, quintadecima die mensis in solemnitate, faciet sicut supra dicta sunt per septem dies, tam pro peccato, quam pro holocausto, et in sacrificio, et in oleo.

été offert pour le péché, et il en mettra sur les poteaux du temple, aux quatre angles du rebord de l'autel et aux poteaux de la porte du parvis intérieur.

20. Tu feras de même le septième jour du mois pour tous ceux qui ont péché par ignorance et qui ont été trompés par erreur, et tu feras l'expiation du temple.

21. Le premier mois, le quatorzième jour du mois, vous aurez la solennité de la Pâque; pendant sept jours on mangera des pains sans levain.

22. Et le prince offrira en ce jour-là, pour lui-même et pour tout le peuple du pays, un veau pour le péché.

23. Pendant la solennité des sept jours, il offrira en holocauste au Seigneur sept veaux et sept bœliers sans tache, chaque jour durant les sept jours; il offrira aussi chaque jour un jeune bouc pour le péché.

24. Il y joindra le sacrifice d'un éphi de farine pour chaque veau et d'un éphi pour chaque bœlier, et d'un hin d'huile pour chaque éphi.

25. Le septième mois, le quinzième jour du mois, pendant la solennité, il fera sept jours de suite ce qui a été dit plus haut, tant pour l'expiation du péché que pour l'holocauste. l'oblation de farine et l'huile.

aspersion à faire avec le sang de la victime : *in postibus domus* (cf. xli, 21 et la note), *in... angulis crepidinis...* (cf. xliii, 20), *in postibus... atrii...* (*portæ* est probablement un mot collectif, qui représente les trois portiques de la cour intérieure; fig. IV, IJK). — *Sic... in septima...* (vers. 20). Ceci est une institution nouvelle, qui paraît avoir eu pour but de remplacer le Grand Pardon. Cf. Num. xxvii, 7 et ss. — *Pro unoquoque...* But du sacrifice du septième mois : il devait être offert pour tous ceux qui avaient péché par ignorance ou par fragilité. — *Expiabis pro domo*. Cf. vers. 18^b. Le temple était censé souillé par les fautes du peuple.

21-24. Les sacrifices de la fête de Pâque. — *In primo...*, *quartadecima...* Le 14 nisan, la date antique. Cf. Ex. xii, 1-6; Num. xxviii, 26, etc. — *Faciet princeps...* conformément à la règle citée plus haut, vers. 17. — *Vitulum pro peccato*. D'après les ordonnances mosaïques, le sacrifice d'expiation, durant l'octave pascale, consistait chaque jour en un bouc (cf. Num. xxviii, 22);

la législation actuelle demande un veau pour le premier jour, un bouc pour les six autres. — *Holocaustum... vitulos...* (vers. 23). Autrefois c'étaient deux taureaux, une brebis et sept agneaux pour l'holocauste quotidien. Cf. Num. xxviii, 19. — *Sacrificium...* (vers. 24). Il s'agit du sacrifice non sanglant (hébr., la *minhah*). Sur l'*éshah*, voyez la note de xlv, 10. Le *hin* équivalait à la sixième partie de l'*éshah* (environ 6 lit. 49). D'après les données qui précèdent (cf. vers. 23) comparées à celles de ce verset, il fallait 14 *éshah* de farine et 14 *hin* d'huile chaque jour, quantité plus considérable qu'aux temps anciens. Cf. Num. xxviii, 20.

25. Sacrifices de la solennité des Tabernacles. — *Septimo...*, *quintadecima...* La date n'est pas changée. Cf. Num. xxix, 12. — *Sicut supra...* Les sacrifices sont les mêmes que pour la Pâque; la loi mosaïque exigeait davantage (cf. Num. xxix, 13 et ss.). — Les fêtes de la Pentecôte, de l'Expiation et des Trompettes ne sont pas mentionnées.

CHAPITRE XLVI

1. Ainsi parle le Seigneur Dieu : La porte du parvis intérieur, qui regarde vers l'orient, sera fermée les six jours où l'on travaille; mais on l'ouvrira le jour du sabbat, et on l'ouvrira aussi le premier jour de chaque mois.

2. Le prince entrera par le chemin du vestibule de la porte extérieure, et il s'arrêtera à l'entrée de la porte, et les prêtres offriront son holocauste et ses sacrifices pacifiques; il adorera sur le seuil de la porte, puis il sortira, et la porte ne sera point fermée jusqu'au soir.

3. Le peuple du pays adorera aussi le Seigneur à l'entrée de cette porte, aux jours du sabbat et aux premiers jours du mois.

4. Or le prince offrira au Seigneur cet holocauste : le jour du sabbat six agneaux sans tache et un bélier sans tache,

5. avec l'oblation d'un éphi de farine pour le bélier, et, pour les agneaux, ce que sa main offrira volontairement en sacrifice, et un hin d'huile pour chaque éphi.

6. Le premier jour du mois, il offrira un veau sans tache pris dans le troupeau, avec six agneaux et six béliers sans tache.

7. Et il offrira en oblation un éphi de farine pour le veau, et un éphi pour chaque bélier; pour les agneaux, ce que sa main aura trouvé, et un hin d'huile pour chaque éphi.

1. Hæc dicit Dominus Deus : Porta atriî interioris, quæ respicit ad orientem, erit clausa sex diebus in quibus opus fit; die autem sabbati aperietur, sed et in die calendarum aperietur.

2. Et intrabit princeps per viam vestibuli portæ deforis, et stabit in limine portæ, et facient sacerdotes holocaustum ejus; et pacifica ejus: et adorabit super limen portæ, et egredietur; porta autem non claudetur usque ad vesperam.

3. Et adorabit populus terræ ad ostium portæ illius in sabbatis, et in calendis coram Domino.

4. Holocaustum autem hoc offeret princeps Domino : in die sabbati, sex agnos immaculatos, et arietem immaculatum,

5. et sacrificium ephi per arietem, in agnis autem sacrificium quod dederit manus ejus, et olei hin per singula ephi.

6. In die autem calendarum vitulum de armento immaculatum, et sex agni et arietes immaculati erunt.

7. Et ephi per vitulum, ephi quoque per arietem faciet sacrificium; de agnis autem, sicut invenerit manus ejus, et olei hin per singula ephi.

CHAP. XLVI. — 1-3. Règles auxquelles devra se conformer le prince pendant les sacrifices du sabbat et des néoméniés. — *Porta atriî...* Les détails donnés plus haut (XLIV, 1-3) sur la manière dont le prince devait faire son entrée dans le temple sont d'abord complétés (vers. 1-2*). Ce n'est pas seulement le portique oriental de la cour extérieure du temple (fig. IV, E) qui demeurait fermé pour tout autre que pour le prince, mais aussi celui de la cour intérieure (fig. IV, I). — *In die calendarum* : le premier jour du mois. — *Intrabit... deforis* (vers. 2). Après avoir pénétré dans l'enceinte sacrée par le portique nord ou le portique sud de la cour extérieure (fig. IV, N, S), le prince traversait cette cour (D) et allait jusqu'au portique correspondant de la cour intérieure (K ou J); mais il n'entrait pas dans ce parvis (H) : il se tenait sur le seuil du portique (*in limine*), tandis que les prêtres offraient en son nom ses divers sacrifices. La porte étant ou-

verte, il pouvait voir l'autel (fig. IV, O) et les cérémonies. — *Egredietur* : par le même chemin, d'après le vers. 8. Cf. XLIV, 3. — *Porta... non claudetur*. Elle demeurait ouverte jusqu'au soir, mais personne n'y pouvait passer. — *Adorabit populum...* (vers. 3). La foule, pendant ce temps, se tenait dans la cour extérieure.

4-7. Les sacrifices du sabbat (vers. 4-5) et de la néoménie (vers. 6-7). — *In die sabbati*. Six agneaux et un bélier, au lieu des deux agneaux exigés auparavant (cf. Num. XXVIII, 9). — *Sacrificium* (vers. 5). D'après l'hébreu, la *minḥah*. Voyez la note de XLIV, 24. — *Quod dedit manus...* est une locution hébraïque, qui signifie que la *minḥah* destinée à accompagner les agneaux était laissée à la générosité du prince. De même aux vers. 7, 11, etc. — *In die... calendarum* (vers. 6). D'après la loi ancienne, l'holocauste des néoméniés se composait de deux taureaux, sept agneaux et un bélier; on y ajoutait un bouc

8. Cumque ingressurus est princeps, per viam vestibuli portæ ingrediatur, et per eandem viam exeat.

9. Et cum intrabit populus terræ in conspectu Domini in solemnitatibus, qui ingreditur per portam aquilonis, ut adoret, egrediatur per viam portæ meridiane; porro qui ingreditur per viam portæ meridiane, egrediatur per viam portæ aquilonis. Non revertetur per viam portæ per quam ingressus est, sed e regione illius egrediatur.

10. Princeps autem in medio eorum, cum ingredientibus ingrediatur, et cum egredientibus egrediatur.

11. Et in nundinis, et in solemnitatibus, erit sacrificium ephi per vitulum, et ephi per arietem; agnis autem erit sacrificium sicut invenerit manus ejus, et olei hin per singula ephi.

12. Cum autem fecerit princeps spontaneum holocaustum, aut pacifica voluntaria Domino, aperiatur ei porta que respicit ad orientem, et faciet holocaustum suum et pacifica sua, sicut fieri solet in die sabbati; et egrediatur, claudeturque porta postquam exierit.

13. Et agnum ejusdem anni immaculatum faciet holocaustum quotidie Domino; semper mane faciet illud.

14. Et faciet sacrificium super eo cata mane sextam partem ephi, et de oleo tertiam partem hin, ut misceatur similæ : sacrificium Domino legitimum, juge atque perpetuum.

15. Faciet agnum, et sacrificium, et

8. Lorsque le prince entrera, il devra entrer par le chemin du vestibule de la porte, et il sortira par le même chemin.

9. Mais lorsque le peuple du pays entrera en présence du Seigneur aux jours solennels, celui qui sera entré par la porte du septentrion pour adorer, sortira par la porte du midi; et celui qui sera entré par la porte du midi sortira par la porte du septentrion. Nul ne retournera par la porte par laquelle il sera entré, mais il sortira par celle qui lui est opposée.

10. Le prince restera au milieu d'eux; il entrera avec ceux qui entrent et sortira avec ceux qui sortent.

11. Aux jours de fête et aux solennités, l'oblation sera d'un éphi de farine pour un veau, et d'un éphi pour un bœlier; pour les agneaux chacun offrira comme oblation ce que sa main trouvera, avec un hin d'huile pour chaque éphi.

12. Lorsque le prince offrira au Seigneur un holocauste volontaire ou des victimes pacifiques volontaires, on lui ouvrira la porte qui regarde vers l'orient, et il offrira son holocauste et ses victimes pacifiques, comme il a coutume de faire le jour du sabbat; puis il sortira, et on fermera la porte après qu'il sera sorti.

13. Il offrira tous les jours en holocauste au Seigneur un agneau de l'année, sans tache; il l'offrira toujours le matin.

14. Et il offrira tous les matins comme oblation avec cet agneau la sixième partie d'un éphi de farine et la troisième partie d'un hin d'huile, afin qu'elle soit mêlée avec la farine; c'est là le sacrifice qu'on doit offrir au Seigneur, il sera ininterrompu et perpétuel.

15. Il offrira l'agneau, et l'oblation,

pour le sacrifice exéplatoire. Cf. Num. xxviii, 11, 15. — Au lieu de *arietes*, l'hébreu dit simplement : un bœlier.

8-12. Détails complémentaires sur l'entrée et la sortie soit du prince, soit du peuple (vers. 8-10), et sur certains sacrifices (vers. 11-12). — *Per viam vestibuli...* Voyez le vers. 2 et le commentaire. — *Cum... populus...* (vers. 9). Aux jours de grandes fêtes, il y avait un concours extraordinaire du peuple dans le parvis extérieur; c'est pour éviter l'encombrement et le désordre que ces règles pratiques sont données. — *Qui... per portam...* Chacun devait sortir par le portique opposé à celui par lequel il était entré. — *Princeps... in medio* (vers. 10). Aux jours du sabbat et des néoménies le prince occupait une place à part, à titre de représentant de la nation (comp.

le vers. 2); mais le cas n'était plus le même aux grandes solennités, puisque tout Israël était présent : c'est pour cela que le prince était alors traité comme tout le monde. — *In nundinis et... solemnitatibus...* (vers. 11). Dieu applique aux oblations non sanglantes de ces fêtes les lois citées précédemment (vers. 5 et 7; xlv, 24). — *Cum... spontaneum...* (vers. 12). Lorsque le prince offrait des sacrifices volontaires, il entra et sortait du temple de la même manière qu'aux jours du sabbat et des néoménies. Comp. le vers. 2.

13-15. Le sacrifice dit perpétuel. — *Agnum... quotidie...*, *mane*. Autrefois il consistait en deux agneaux, immolés l'un le matin, l'autre le soir (cf. Num. xxviii, 3-5, etc.). Il n'est question ici que de celui du matin. — *Sacrificium* (vers. 14). La *minhah* est notablement augmentée; la

et l'huile tous les matins, comme un holocauste éternel.

16. Ainsi parle le Seigneur Dieu : Si le prince fait un don à l'un de ses fils, ce don sera son héritage à lui et à ses enfants, qui le posséderont par droit de succession.

17. Mais s'il fait un legs pris sur son héritage à l'un de ses serviteurs, il lui appartiendra jusqu'à l'année du jubilé, et alors il retournera au prince; son héritage appartiendra à ses enfants.

18. Le prince ne prendra rien par violence de l'héritage du peuple, ni de ses possessions; mais il donnera de son bien propre un héritage à ses enfants, afin que personne de mon peuple ne soit chassé de sa propriété.

19. L'ange m'introduisit par l'entrée qui était à côté de la porte, dans les chambres du sanctuaire destinées aux prêtres, et tournés vers le septentrion; et il y avait là un lieu tourné vers l'occident.

20. Et il me dit : C'est ici le lieu où les prêtres feront cuire les viandes des sacrifices pour le péché et pour le délit, et les autres oblations, afin qu'ils ne les portent pas dans le parvis extérieur, et que le peuple ne soit pas sanctifié.

21. Et il me fit sortir dans le parvis extérieur, et me conduisit aux quatre angles du parvis; et voici, il y avait une petite cour à l'angle du parvis, une petite cour à chaque angle du parvis.

oleum cata mane mane, holocaustum sempiternum.

16. Hæc dicit Dominus Deus : Si dederit princeps donum alicui de filiis suis, hereditas ejus filiorum suorum erit; possidebunt eum hereditarie.

17. Si autem dederit legatum de hereditate sua uni servorum suorum, erit illius usque ad annum remissionis, et revertetur ad principem; hereditas autem ejus filii ejus erit.

18. Et non accipiet princeps de hereditate populi per violentiam, et de possessione eorum; sed de possessione sua hereditatem dabit filiis suis, ut non dispergatur populus meus unusquisque a possessione sua.

19. Et introduxit me per ingressum qui erat ex latere portæ, in gazophylacia sanctuarii ad sacerdotes, quæ respiciebant ad aquilonem; et erat ibi locus vergens ad occidentem.

20. Et dixit ad me : Iste est locus ubi coquent sacerdotes pro peccato et pro delicto, ubi coquent sacrificium, ut non efferant in atrium exterius, et sanctificetur populus.

21. Et eduxit me in atrium exterius, et circumduxit me per quatuor angulos atrii; et ecce atriolum erat in angulo atrii, atriola singula per angulos atrii.

sixième partie d'un 'éfa, au lieu de la dixième partie; le tiers d'un hin d'huile, au lieu d'un quart.

30 Les donations et les legs du prince. XLVI, 16-18.

16-18. Il n'avait pas le droit d'aliéner le domaine affecté à son usage (cf. XLV, 7-8). — *Si dederit...* Première hypothèse (vers. 16). Il était permis au prince de donner à l'un de ses fils une partie de ce domaine, car ce n'était point l'alléner. — *Si... uni servorum.* Seconde hypothèse (vers. 17). Cette fois, il y aurait aliénation réelle; aussi, bien qu'il ne soit pas interdit au prince de récompenser un serviteur fidèle, son pouvoir est notablement restreint. — *Ad annum remissionis* : l'année du grand jubilé, qui revenait tous les cinquante ans. Cf. xxv, 28 et ss. — *Non... per violentiam* (vers. 18). Dieu rappelle au prince qu'il doit éviter toute extorsion et violence. Cf. XLV, 8-9.

100 Les cuisines du temple. XLVI, 19-24.

19-20. Chambres dans lesquelles on faisait cuire pour les prêtres leur part des sacrifices exploitaires. — *Ex latere portæ.* Cette entrée a été décrite plus haut (XLII, 5). — *Gazophylacta*

sanctuarii. Hébr. : les chambres saintes (destinées) aux prêtres. Ce sont celles dont il a été parlé au début du chap. XLII (fig. IV, gg). — *Locus... ad occidentem.* D'après l'hébreu : Il y avait un lieu au fond, vers l'occident; c.-à-d. à l'extrémité occidentale du parvis (fig. IV, UU). — *Pro peccato et... delicto* (vers. 20) : sortes de sacrifices exploitaires, dans lesquels les prêtres recevaient une portion des victimes Cf. Lev. IV, 1 et ss.; v, 1 et ss.; vi, 17 et ss.; vii, 1 et ss. — *Sacrificium* : la part des sacrifices non sanglants réservée aux ministres sacrés (hébr. : *minḥah*). — *Ut non... exterius.* Les chambres en question étaient situées de fait dans le parvis extérieur; mais elles se trouvaient si rapprochées de la cour intérieure et en communication si directe avec elle, qu'elles étaient censées en faire partie. — *Et sanctificetur...* Motif déjà allégué à l'occasion des vêtements sacerdotaux. Comp. XLIV, 19 et la note.

21-24. Chambres destinées à la cuisson des victimes pacifiques. — *Et eduxit...* Ézéchiël est ramené par l'ange dans la cour extérieure, et conduit à chacun de ses angles, où il voit un bâtiment (fig. IV, B) dans lequel on devait faire

22. In quatuor angulis atrii atriola disposita, quadraginta cubitorum per longum, et triginta per latum; mensuræ unius quatuor erant.

23. Et paries per circuitum ambiens quatuor atriola; et culinæ fabricatæ erant subter porticus per gyrum.

24. Et dixit ad me : Hæc est domus culinarius, in qua coquent ministri domus Domini victimas populi.

22. Or ces petites cours disposées aux quatre angles du parvis avaient quarante coudées de long et trente de large; elles avaient toutes les quatre la même mesure.

23. Et tout autour une muraille enfermait chacune des quatre petites cours, et des cuisines étaient bâties sous les portiques tout autour.

24. Et il me dit : C'est ici la maison des cuisines, où les ministres du Seigneur feront cuire les victimes du peuple.

CHAPITRE XLVII

1. Et convertit me ad portam domus, et ecce aquæ egrediebantur subter limen domus ad orientem; facies enim domus respiciebat ad orientem; aquæ autem descendebant in latum templi dextrum, ad meridiem altaris.

2. Et eduxit me per viam portæ aquilonis, et convertit me ad viam foras portam exteriorem, viam quæ respiciebat ad orientem; et ecce aquæ redundantes a latere dextro.

3. Cum egrederetur vir ad orientem, qui habebat funiculum in manu sua, et mensus est mille cubitos, et traduxit me per aquam usque ad talos.

4. Rursumque mensus est mille, et traduxit me per aquam usque ad genua.

1. Il me ramena ensuite vers la porte de la maison, et voici, des eaux sortaient sous le seuil de la maison, vers l'orient; car la face de la maison regardait vers l'orient; or les eaux descendaient au côté droit du temple, au midi de l'autel.

2. Et il me fit sortir par la porte du septentrion, et me fit tourner en dehors de la porte extérieure, vers le chemin qui regarde à l'orient; et voici, les eaux jaillissaient du côté droit.

3. Lorsque l'homme qui avait un cordeau à la main fut sorti vers l'orient, il mesura mille coudées, et il me fit traverser l'eau, et j'en avais jusqu'aux talons.

4. Il mesura encore mille coudées, et il me fit traverser l'eau, et j'en avais jusqu'aux genoux.

oultre les membres des victimes pacifiques réservés aux donateurs par le rituel. Cf. Lev. VII, 11 et ss.; XXII, 28-30, etc. — *Atriola...* (vers 22). L'équivalent hébreu du participle *disposita* (*q'turôf*) est obscur et a été diversement traduit : fumants, séparés, ouverts, voûtés, etc. Les LXX et le syriaque ont lu le mot *q'tannôf*, petits, qui donne un sens très clair. — *Quadraginta... et triginta...* Dimensions de ces édifices. — *Partes... ambiens* (vers. 23). Ce mur était distinct de celui du parvis. — *Culinæ*. C.-à-d., des foyers où l'on faisait cuire les viandes. — *Subter porticus*. L'hébreu signifie plutôt : au bas du mur. — *Ministri domus* (vers. 24) : les lévites, d'après XLIV, 11.

† III. — *La nouvelle Terre sainte*. XLVII, 1 — XLVIII, 35.

1° Le fleuve qui s'échappait du temple. XLVII, 1-12.

Admirable symbole des grâces de tout genre, spirituelles et temporelles, qui, du temple où résidait le Seigneur, devaient rayonner perpétuellement sur le pays. Cette image apparaît assez fréquemment chez les prophètes (cf. Is. XII, 3; XXVII, 3; XLIII, 20; XLIV, 3; Os. XIV, 6; Joel,

III, 18; Am. IX, 13; Zach. XIII, 1, etc.); mais elle n'est nulle part aussi largement développée.

CHAP. XLVII. — 1-7. Ce que le prophète put constater lui-même au sujet de ce fleuve. — *Convertit me*. De la cour extérieure (cf. XLVI, 21 et ss.), Ézéchiel est conduit à la porte même du sanctuaire, dans le parvis intérieur (*ad portam...*; fig. IV, c). — La particule *ecce* annonce un fait extraordinaire : *aquæ egrediebantur...* Une source considérable sortait de dessous le seuil du vestibule (fig. IV, A). — *Facies... ad orientem*. Le sanctuaire s'ouvrait du côté de l'orient. — *In latum...* Le cours d'eau s'en allait donc dans la direction du sud, ou, plus exactement, du sud-est (*dextrum*); la droite marquait le sud pour les Hébreux; en passant *ad meridiem altaris* (fig. IV, O). — *Per viam... aquilonis* (vers. 2). Comme le portique oriental était fermé (cf. XLIV, 2; XLVI, 1), l'ange, traversant la cour extérieure, fit sortir Ézéchiel par la porte du nord (fig. IV, D, N), et le ramena en face de la porte de l'est, en dehors des bâtiments du temple (fig. IV, a). Les eaux s'échappaient du côté sud (à *latere dextro*) du portique oriental. — *Habebat funiculum* (vers 3) : pour mesurer les grandes dimensions, car le roseau servait à mar-

5. Il mesura encore mille coudées, et il me fit traverser l'eau, et j'en avais jusqu'aux reins. Il mesura encore mille coudées, et c'était un torrent que je ne pus traverser, car les eaux s'étaient gonflées, comme celles d'un torrent profond qu'on ne peut passer à gué.

6. Alors il me dit : Certes, tu as vu, fils de l'homme. Et il me fit sortir, et me ramena au bord du torrent.

7. Quand je me fus tourné, voici, il y avait sur le bord du torrent une très grande quantité d'arbres des deux côtés.

8. Et il me dit : Ces eaux qui sortent vers les monceaux de sable de l'orient, et qui descendent dans la plaine du désert, entreront dans la mer et en sortiront, et les eaux de la mer deviendront saines.

9. Et tout animal vivant qui rampe vivra partout où viendra le torrent, et il y aura de nombreux poissons là où viendront ces eaux, et là où viendra le torrent tout sera sain et vivra.

10. Les pêcheurs se tiendront sur ces eaux; depuis Engaddi jusqu'à Engallim on séchera les filets; ses poissons seront d'espèces nombreuses, comme les poissons de la grande mer, en quantité extraordinaire.

5. Et mensus est mille, et traduxit me per aquam usque ad renes. Et mensus est mille, torrentem quem non potui pertransire, quoniam intumuerant aquæ profundi torrentis, qui non potest transvadari.

6. Et dixit ad me : Certe vidisti, fili hominis. Et eduxit me, et convertit ad ripam torrentis.

7. Cumque me convertissem, ecce in ripa torrentis ligna multa nimis ex utraque parte.

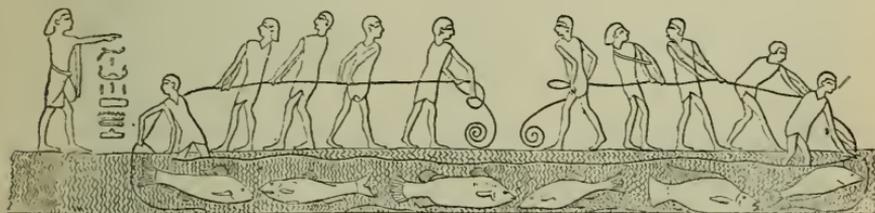
8. Et ait ad me : Aquæ istæ quæ egrediuntur ad tumulos sabuli orientalis, et descendunt ad plana deserti, intrabunt mare, et exhibunt; et sanabuntur aquæ.

9. Et omnis anima vivens quæ serpit, quocumque venerit torrens, vivet; et erunt pisces multi satis, postquam venerint illuc aquæ istæ; et sanabuntur et vivent omnia ad quæ venerit torrens.

10. Et stabunt super illas piscatores; ab Engaddi usque ad Engallim siccato sagenarum erit; plurimæ species erunt piscium ejus, sicut pisces maris magni, multitudinis nimis.

quer les moins considérables. Cf. XLIII, 3. — *Traduxit me...* A 1 000 coudées du mur extérieur, les eaux ne formaient qu'un humble ruisseau (*ad talos*); à 2 000 coudées, elles allaient jusqu'aux genoux du prophète; à 3 000 coudées, jusqu'à ses reins; à 4 000, c'était un fleuve dans lequel

l'*Arâbah*. Nom qui désigne la vallée du Jourdain, surtout dans sa partie méridionale (*Atl. geogr.*, pl. VII, XII). — *Intrabunt... exhibunt*. Plutôt, d'après l'hébreu : Elles viennent à la mer, conduites à la mer. C'est évidemment de la mer Morte qu'il est question. Ses eaux extrêmement

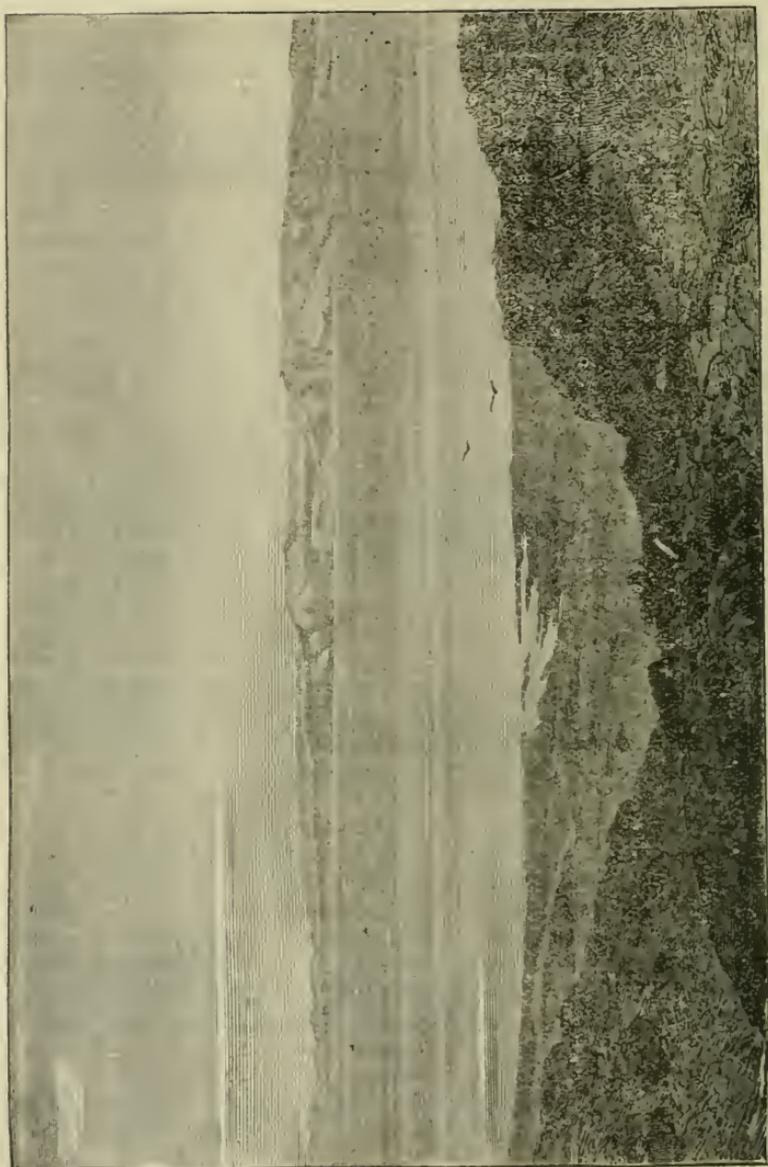


Scène de pêche. (Peinture égyptienne.)

on perdait pied, de sorte qu'il fallait savoir nager pour le traverser, comme dit l'hébreu. Merveilleux accroissement. — *Dixit ad me...* (verset 6). Le guide céleste attire l'attention d'Ézéchiel sur ces faits. — *Ecce in ripa...* (vers. 7). Les deux rives étaient plantées d'arbres nombreux et vigoureux.

8-12. Explications de l'ange pour compléter la vision. Elles indiquent le terme et la destination du fleuve mystérieux. — *Ad tumulos sabuli*. Hébr. : Vers le district de l'est. Cf. Jos. XII, 10. — *Ad plana deserti*. Hébr. : Vers

salées et bitumineuses deviendront douces (*sanabuntur*). Frappant emblème des transformations opérées par la faveur divine dans cette région maudite et désolée. — *Et omnis anima...* (vers. 9). Aucun animal ne peut vivre dans la mer Morte, à cause de la composition de ses eaux; dès que celles-ci auront été rendues saines, elles seront peuplées de toute sorte d'êtres, petits et grands. — *Anima quæ serpit* : les petits animaux dont pullulent les mers, les lacs, etc. Cf. Gen. 1, 21, etc. — *Stabunt... piscatores* (vers. 10). « La vie humaine, avec l'activité qui l'accom-



La mer morte, auprès de l'onsis d'Engaddi. (D'après une photographie.)

11. Mais sur ses rivages et dans ses marais, les eaux ne seront point assainies, parce qu'elles seront destinées pour des salines.

12. Et sur les bords du torrent, de chaque côté, croîtront toutes sortes d'arbres fruitiers; leurs feuilles ne tomberont pas, et leurs fruits ne manqueront jamais; chaque mois ils en porteront de nouveaux, parce que les eaux sortiront du sanctuaire; leurs fruits serviront de nourriture, et leurs feuilles de remède.

13. Ainsi parle le Seigneur Dieu: Voici les limites selon lesquelles vous posséderez le pays et le partagerez entre les douze tribus d'Israël, car Joseph a un double partage.

14. Vous le posséderez tous également, chacun autant que son frère, ce pays sur lequel j'ai levé ma main en jurant de le donner à vos pères; c'est ce pays qui vous tombera en partage.

15. Or voici les limites du pays. Du côté du septentrion, depuis la grande mer, le chemin de Héthalon en venant à Sédada,

16. à Emath, à Bérotha, à Sabarim, qui est entre les confins de Damas et les confins d'Emath, et la maison de Tichon qui est sur les confins d'Auran.

17. Ses bornes seront depuis la mer jusqu'à la cour d'Enon, qui fait la limite

11. In littoribus autem ejus, et in palustribus, non sanabuntur, quia in salinas dabuntur.

12. Et super torrentem orietur in ripis ejus, ex utraque parte, omne lignum pomiferum; non defluet folium ex eo, et non deficiet fructus ejus; per singulos menses afferet primitiva, quia aquæ ejus de sanctuario egredientur; et erunt fructus ejus in cibum, et folia ejus ad medicinam.

13. Hæc dicit Dominus Deus: Hic est terminus in quo possidebitis terram in duodecim tribubus Israel; quia Joseph duplicem funiculum habet.

14. Possidebitis autem eam singuli æque ut frater suus, super quam levavi manum meam ut darem patribus vestris; et cadet terra hæc vobis in possessionem.

15. Hic est autem terminus terræ. Ad plagam septentrionalem, a mari magno via Hethalon, venientibus Sedada,

16. Emath, Berotha, Sabarim quæ est inter terminum Damasci et confinium Emath, domus Tichon quæ est juxta terminum Auran.

17. Et erit terminus a mari usque ad atrium Enon, terminus Damasci; et ab

pagne, reparaitra sur ces rivages jusqu'ici plongés dans la solitude et la mort. — *Engaddi*: localité située vers le milieu du rivage occidental de la mer Morte (*Atl. géogr.*, pl. VII). On ignore l'emplacement exact d'*Engallim* (hébr.: 'Ein - 'Églaim); on croit cependant que ce bourg était bâti au nord de la mer Morte, vers l'embouchure du Jourdain. — *Maris magni*: la mer Méditerranée. — *In littoribus... et... palustribus* (vers. 11). Hébr.: ses marais et ses lagunes (à savoir, de la mer Morte). Partout où ne viendront pas les eaux salutaires qui s'échapperont du temple, ce sera encore la mort. — *In salinas...* Marque de complète stérilité. — *Super torrentem...* (vers. 12). L'ange décrit, par manière d'antithèse, l'étonnante fécondité des arbres mentionnés plus haut (vers. 7), et l'utilité souveraine soit de leurs fruits, soit de leur feuillage. — *Quia... de sanctuario...* Motif de cette efficacité des eaux.

2° Les nouvelles limites de la Terre sainte. XLVII, 13-20.

13-14. Introduction. — *Hic... terminus*: les frontières de la contrée que le peuple de Dieu, régénéré et transformé, possédera comme un précieux héritage. — *Duodecim tribubus*. La tribu de Lévi ne comptait point dans ce partage (cf. XLIV, 28 et ss.); mais celle de Joseph devait ob-

tenir comme autrefois une double part: *Joseph duplicem...* — *Singuli æque...* (vers. 14). Toutes les portions seront égales. — *Levavi manum...* En donnant ainsi la Terre sainte à son peuple comme une possession définitive, le Seigneur accomplira ses antiques et solennelles promesses. Cf. Gen. XIII, 14 et ss.; XV, 18 et ss.; XXVI, 3; XXVIII, 13 et ss., etc.

15-17. La limite septentrionale. Elle est très difficile à déterminer d'une manière précise, la plupart des noms cités par l'écrivain sacré étant inconnus. Elle a beaucoup de ressemblance avec la frontière nord de l'ancienne Palestine (voyez Num. XXXIV, 7-9, et le commentaire). — Elle est tracée de l'ouest à l'est, depuis la Méditerranée (a mari magno) jusqu'à Emath. — *Via Hethalon*. Hébr.: *Héthlon*. Pays tout à fait inconnu, dont Ézéchiël est seul à faire mention. — *Venientibus Sedada*. D'après l'hébreu: pour aller à *S'dad*. Peut-être le Sadad actuel, non loin de Ribla (*Atl. géogr.*, pl. V, VIII). — *Emath* (vers. 16). La frontière longeait pendant quelque temps cette région célèbre. — *Berotha* est vraisemblablement la même ville que celle de Béroth, prise et pillée autrefois par David dans ces mêmes districts du nord (cf. II Reg. VIII, 8). C'est tout ce qu'on en peut dire. — *Sabarim* (hébr.: *Sibraïm*). Ézéchiël indique sa situation

aquilone ad aquilonem, terminus Emath plaga septentrionalis.

18. Porro plaga orientalis de medio Auran, et de medio Damasci, et de medio Galaad, et de medio terræ Israel, Jordanis disterminans ad mare orientale. Metiimini etiam plagam orientalem.

19. Plaga autem australis meridiana, a Thamar usque ad aquas contradictionis Cades, et torrens usque ad mare magnum; et hæc est plaga ad meridiem australis.

20. Et plaga maris, mare magnum a confinio per directum, donec venias Emath; hæc est plaga maris.

de Damas; et depuis u. côté de l'aquilon jusqu'à l'autre côté, Emath sera sa frontière septentrionale.

18. Sa limite orientale se prendra du milieu d'Auran et du milieu de Damas, du milieu de Galaad et du milieu de la terre d'Israël; le Jourdain la bornera jusqu'à la mer orientale. Vous mesurerez aussi cette limite orientale.

19. La limite méridionale ira depuis Thamar jusqu'aux eaux de contradiction de Cadès, et depuis le torrent jusqu'à la grande mer; telle est la limite qui doit s'étendre vers le midi.

20. La limite du côté de la mer sera la grande mer, en droite ligne, depuis la frontière jusqu'à Emath; ce sera la limite du côté de la mer.

en termes généraux : *inter terminum Damasci...* Voyez l'*Atl. géogr.*, pl. v et viii. — Les mots

moins qu'elle était *juxta terminum Auran* (hébr. : *Havrân*). La province de Hauran est plus connue sous le nom de Basan (*Atl. géogr.*, pl. vii, x). — *Et erit...* (vers. 17). Résumé des détails qui précèdent. — *Atrium Enon*. Hébr. : *Hâsar-'Eynôn*. Bourgade située dans le même district que *Hâsar-ha'fikôn* (note du vers. 16).

18. La limite orientale, du nord au sud. Cf. Num. xxxiv, 10-12. — *De medio... et de medio...* C.-à-d. que la limite passait entre le territoire d'Auran et de Damas, entre la province de Galaad et la Palestine cis-jordanienne (*terræ Israel*). Voyez l'*Atl. géogr.*, pl. vii, x. Le Jourdain la formait en grande partie.

19. La limite méridionale, de l'est à l'ouest. Cf. Num. xxxiv, 3-5, et Jos. xv, 1-4. — *A Thamar*. Ville située à l'extrême sud de la Palestine; probablement sur l'emplacement des ruines de Kournoub, à l'est de la pointe méridionale de la mer Morte (*Atl. géogr.*, pl. vii.) — *Cades*. La célèbre Cadès-Barné; aujourd'hui Ain-Qâdis, au nord de l'Arable Pétrée (*Atl. géogr.*, pl. v et vii). Cf. Num. xx, 1 et ss. — *Torrens*. Le torrent d'Égypte, comme il est appelé ailleurs, est identifié communément avec l'ouadi el-Arich (*Atl. géogr.*, pl. v).

20. La limite occidentale, du sud au nord. — Elle était formée d'un bout à l'autre par la Méditerranée, à partir de la frontière du sud (*a confinio*), jusqu'au territoire d'Emath (voyez le vers. 16).



Emplacement de Cadès-Barné. (D'après une photographie.)

domus Tichon sont un nom propre dans l'hébreu, sous la forme *Hâsar-ha'fikôn*. C'est là encore une localité non identifiée; nous apprenons du

meille d'un bout à l'autre par la Méditerranée, à partir de la frontière du sud (*a confinio*), jusqu'au territoire d'Emath (voyez le vers. 16).

21. Vous partagerez ce pays entre vous, selon les tribus d'Israël,

22. et vous le prendrez en héritage, pour vous et pour les étrangers qui viendront se joindre à vous, et qui engendreront des enfants au milieu de vous; vous les regarderez comme indigènes parmi les enfants d'Israël; ils partageront avec vous l'héritage, au milieu des tribus d'Israël.

23. Et dans quelque tribu que se trouve un étranger, vous lui donnerez la sⁿ part, dit le Seigneur Dieu.

21. Et dividetis terram istam vobis per tribus Israel,

22. et mittetis eam in hereditatem vobis, et advenis qui accesserint ad vos, qui genuerint filios in medio vestrum; et erunt vobis sicut indigenæ inter filios Israel; vobiscum divident possessionem in medio tribuum Israel.

23. In tribu autem quacumque fuerit advena, ibi dabitis possessionem illi, ait Dominus Deus.

CHAPITRE XLVIII

1. Et voici les noms des tribus. Depuis la frontière du nord; le long du chemin de Héthalon lorsqu'on va à Emath, la cour d'Enan sera la borne du côté de Damas vers l'aquilon, le long du chemin d'Emath, depuis la région orientale jusqu'à la mer, Dan, une part.

2. Près de la frontière de Dan, depuis la région orientale jusqu'à celle de la mer, Aser, une part.

3. Près de la frontière d'Aser, depuis la région orientale jusqu'à celle de la mer, Nephthali, une part.

4. Près de la frontière de Nephthali, depuis la région orientale jusqu'à celle de la mer, Manassé, une part.

5. Près de la frontière de Manassé, depuis la région orientale jusqu'à celle de la mer, Ephraïm, une part.

6. Près de la frontière d'Ephraïm, depuis la région orientale jusqu'à celle de la mer, Ruben, une part.

7. Près de la frontière de Ruben, de-

1. Et hæc nomina tribuum. A finibus aquilonis, juxta viam Hethalon, pergen-tibus Emath, atrium Enan terminus Damasci ad aquilonem, juxta viam Emath; et erit ei plaga orientalis mare, Dan una.

2. Et super terminum Dan, a plaga orientali usque ad plagam maris, Aser una.

3. Et super terminum Aser, a plaga orientali usque ad plagam maris, Neph-tali una.

4. Et super terminum Nephtali, a plaga orientali usque ad plagam maris, Manasse una.

5. Et super terminum Manasse, a plaga orientali usque ad plagam maris, Ephraim una.

6. Et super terminum Ephraim, a plaga orientali usque ad plagam maris, Ruben una.

7. Et super terminum Ruben, a plaga

3^o Partage de la Palestine entre les douze tribus. XLVII, 21 — XLVIII, 29.

Cette répartition diffère notablement de l'ancienne. Toutes les tribus sont domiciliées à l'ouest du Jourdain, conformément aux limites citées plus haut (vers. 15 et ss.), et leurs territoires, coupés en droite ligne, sont tous parallèles les uns aux autres, dans le sens de la largeur du pays. Les tribus issues de Lia et de Rachel sont placées au centre, à la place d'honneur; celles qui descendaient des esclaves Bala et Zepha occupent les extrémités (cf. Gen. xxxv, 22-26).

21-23. L'ordre de Dieu relativement au partage. — *Dividitis*: par le sort, ajoute le texte hébreu. — *Et advenis*... Les étrangers de race païenne qui avaient un domicile fixe au milieu du peuple théocratique devaient aussi recevoir

une part de territoire; cela, dans la tribu chez laquelle ils séjournaient (vers. 23). On a dit à bon droit que « cet élément dans la composition de l'Israël nouveau renferme un principe d'une incalculable portée ». C'est le principe de la conversion de tous les peuples au vrai Dieu, ou de la catholicité de l'Église du Christ, si souvent signalé par les prophètes.

CHAP. XLVIII. — 1-7. Les sept tribus situées au nord du territoire sacré. — *Hæc nomina*... Ce sont successivement, en allant du nord au sud, les tribus de Dan, d'Aser, de Nephthali, de Manassé, d'Ephraïm, de Ruben et de Juda. — *A finibus aquilonis*. Le prophète détermine de nouveau la frontière septentrionale, qui sert de point de départ à son énumération. Cf. XLVII, 15-17. — *Manasse una* (vers. 4). Autrefois cette tribu possédait deux territoires, situés l'un

orientali usque ad plagam maris, Juda una.

8. Et super terminum Juda, a plaga orientali usque ad plagam maris, erunt primitiæ quas separabis viginti quinque millibus latitudinis et longitudinis, sicuti singulæ partes a plaga orientali usque ad plagam maris; et erit sanctuarium in medio ejus.

9. Primitiæ quas separabis Domino, longitudo viginti quinque millibus, et latitudo decem millibus.

10. Hæ autem erunt primitiæ sanctuarii sacerdotum, ad aquilonem longitudinis viginti quinque millia, et ad mare latitudinis decem millia, sed et ad orientem latitudinis decem millia, et ad meridiem longitudinis viginti quinque millia; et erit sanctuarium Domini in medio ejus.

11. Sacerdotibus sanctuarium erit de filiis Sadoc, qui custodierunt ceremonias meas, et non erraverunt cum errarent filii Israel, sicut erraverunt et levitæ.

12. Et erunt eis primitiæ de primitiis terræ sanctum sanctorum, juxta terminum levitarum.

13. Sed et levitis similiter, juxta fines sacerdotum, viginti quinque millia longitudinis, et latitudinis decem millia. Omnis longitudo viginti et quinque millium, et latitudo decem millium.

14. Et non vendabunt ex eo, neque mutabunt; neque transferentur primitiæ terræ, quia sanctificatæ sunt Domino.

15. Quinque millia autem quæ supersunt in latitudine per viginti quinque

puis la région orientale jusqu'à celle de la mer, Juda, une part.

8. Près de la frontière de Juda, depuis la région orientale jusqu'à celle de la mer, seront les prémices que vous séparerez; elles auront vingt-cinq mille mesures de largeur et de longueur, selon l'étendue de toutes les parts, depuis la région orientale jusqu'à celle de la mer; et le sanctuaire sera au milieu.

9. Les prémices que vous séparerez pour le Seigneur auront vingt-cinq mille mesures de long et dix mille de large.

10. Les prémices du sanctuaire des prêtres auront vingt-cinq mille mesures de longueur vers l'aquilon, dix mille de largeur vers la mer, dix mille aussi de largeur vers l'orient, et vingt-cinq mille de longueur vers le midi; et le sanctuaire du Seigneur sera au milieu.

11. Le sanctuaire sera pour les prêtres d'entre les fils de Sadoc, qui ont gardé mes cérémonies, et qui ne se sont point égarés lorsque les enfants d'Israël s'égarèrent, comme les lévites eux-mêmes se sont égarés.

12. Et ils auront pour prémices, au milieu des prémices de la terre, le Saint des saints, auprès de la limite des lévites.

13. Les lévites auront de même, auprès des limites des prêtres, vingt-cinq mille mesures de longueur et dix mille de largeur. Toute la longueur sera de vingt-cinq mille mesures, et la largeur de dix mille.

14. Et ils n'en pourront rien vendre ni échanger; les prémices de la terre ne seront point transférées à d'autres, parce qu'elles sont consacrées au Seigneur.

15. Les cinq mille mesures qui restent en largeur sur les vingt-cinq mille seront

à droite, l'autre à gauche du Jourdain (*Att. géogr.*, pl. viii); elle n'en a qu'un seul désormais.

8. Les dimensions du domaine sacré. — *Super terminum Juda*. Il était limité au nord par le territoire de la tribu de Juda. — *Primitiæ*. Hébr. : la *frûmah*; c.-à-d. l'offrande sainte. Cf. xlv, 1 et la note. De même aux vers. 9, 10 et ss. — *Latitudinis, et longitudinis*... Ézéchiël nomme longueur l'étendue du territoire en allant du sud au nord; il nomme largeur sa dimension de l'est à l'ouest. — *Sanctuarium in medio*... D'une manière plus précise, au milieu de la part des prêtres. Voyez les vers. 10^b, et le diagramme de la p. 105.

9-14. Territoire des prêtres et des lévites. Cf. xlv, 1-5. — *Primitiæ... Domino*. Comme il a

été dit plus haut, la part de Jéhovah se confondait avec celle de ses prêtres. Cf. xlv, 1 et ss. Dieu ne s'était réservé que l'emplacement du temple. — *De filiis Sadoc* (vers. 11). Voyez xlv, 15 et le commentaire. — *Sanctum sanctorum* (verset 12). Superlatif à la manière des Hébreux, pour dire que la part des prêtres sera très sainte. — *Sed et levitis* (vers. 13). La part des lévites, située au sud de celle des prêtres, et de mêmes dimensions. — *Non vendabunt*... (vers. 14). Cette interdiction concerne tous les ministres sacrés sans exception.

15-20. Le territoire de la ville. Cf. xlv, 8. — *Quæ supersunt*... Le domaine sacré et celui de la ville formaient ensemble un carré, qui avait 25 000 roseaux de côté (voyez xlv, 1, 3, 5, 6). Il s'agit ici des 5 000 roseaux qui restaient dans

cessées profanes et destinées aux édifices de la ville et à ses faubourgs, et la ville sera au milieu.

16. Et voici ses mesures : du côté du nord, quatre mille cinq cents ; du côté du midi, quatre mille cinq cents ; du côté de l'orient, quatre mille cinq cents ; et du côté de l'occident, quatre mille cinq cents.

17. Les faubourgs de la ville auront deux cent cinquante mesures au nord, deux cent cinquante au midi, deux cent cinquante à l'orient, et deux cent cinquante du côté de la mer.

18. Ce qui restera sur la longueur, auprès des prémices du sanctuaire, dix mille mesures à l'orient et dix mille à l'occident, sera comme les prémices du sanctuaire, et les fruits qu'on en retirera seront destinés à l'entretien de ceux qui travailleront pour la ville.

19. Or ceux qui travailleront pour la ville seront de toutes les tribus d'Israël.

20. Toutes les prémices auront vingt-cinq mille mesures, vingt-cinq mille mesures en carré ; elles seront séparées pour former les prémices du sanctuaire et la propriété de la ville.

21. Ce qui restera sera pour le prince, tout autour des prémices du sanctuaire et de la propriété de la ville, vis-à-vis des vingt-cinq mille mesures des prémices, jusqu'à la limite orientale, et de même, du côté de la mer, vis-à-vis des vingt-cinq mille mesures jusqu'à la limite de la mer, ce sera encore la part du prince ; les prémices du sanctuaire, et le saint lieu du temple seront au milieu.

millia, profana erunt urbis in habitaculum et in suburbana ; et erit civitas in medio ejus.

16. Et hæ mensuræ ejus : ad plagam septentrionalem, quingenta et quatuor millia ; et ad plagam meridianam, quingenta et quatuor millia ; et ad plagam orientalem, quingenta et quatuor millia ; et ad plagam occidentalem, quingenta et quatuor millia.

17. Erunt autem suburbana civitatis ad aquilonem, ducenta quinquaginta ; et ad meridiem, ducenta quinquaginta ; et ad orientem, ducenta quinquaginta ; et ad mare, ducenta quinquaginta.

18. Quod autem reliquum fuerit in longitudine secundum primitias sanctuarii, decem millia in orientem, et decem millia in occidentem, erunt sicut primitiæ sanctuarii ; et erunt fruges ejus in panes his qui serviunt civitati.

19. Servientes autem civitati, operabuntur ex omnibus tribubus Israel.

20. Omnes primitiæ viginti quinque millium, per viginti quinque millia in quadrum, separabuntur in primitias sanctuarii, et in possessionem civitatis.

21. Quod autem reliquum fuerit, principis erit ex omni parte primitiarum sanctuarii et possessionis civitatis, e regione viginti quinque millium primitiarum usque ad terminum orientalem ; sed et ad mare, e regione viginti quinque millium, usque ad terminum maris, similiter in partibus principis erit ; et erunt primitiæ sanctuarii, et sanctuarium templi, in medio ejus.

le sens de la largeur, du nord au sud, après qu'on en avait pris 10 000 pour les prêtres et autant pour les lévites. — *Profana erunt*. C.-à-d., destinés à la partie laïque de la population. Le mot *habitaculum* désigne la ville proprement dite ; *suburbana*, le territoire laissé libre autour d'elle (cf. XLV, 2). — *Hæ mensuræ...* Dimensions de la cité (vers. 16). Elle formait un carré qui avait 4 500 roseaux de côté. — *Erunt autem...* Dimensions de la banlieue (vers. 17). C'était un espace de 250 roseaux tout autour de la ville ; ce qui, ajouté à 4 500, donnait un carré de 5 000 roseaux. — *Quod... reliquum...* Emploi du terrain qui restait à l'est et à l'ouest de la ville (10 000 roseaux de chaque côté), après qu'on avait pris 5 000 roseaux sur une longueur de 25 000. Il était destiné à la culture : *erunt fruges ejus...* Les mots suivants, *his qui serviunt*, présentent quelque difficulté, et l'on ne saurait dire au juste quelle est la classe de la popula-

tion qu'ils représentent : d'après divers interprètes, seulement les ouvriers ; selon d'autres, les magistrats et les fonctionnaires publics ; plus probablement, d'après une troisième opinion, tous les habitants sans exception. La population de la nouvelle Jérusalem était prise *ex omnibus tribubus*, et formait comme l'essence du peuple tout entier. — Au lieu de *separabuntur*, l'hébreu a encore le verbe « servir. » — *Omnes primitiæ...* (vers. 20). Ézéchiel indique de nouveau les dimensions de tout le domaine sacré, en y comprenant le territoire de la capitale.

21-22. La part du prince. Cf. XLV, 7-9. — *Quod... reliquum*. C.-à-d., le terrain qui longeait le carré sacré à l'est et à l'ouest. Sa dimension du nord au sud était naturellement celle de ce carré : 25 000 roseaux. — *Primitiæ... templi*. Hébr. : l'oblation sainte (le carré qui vient d'être décrit) et le sanctuaire de la maison (le temple avec ses dépendances) seront au milieu d'elle. —

22. De possessione autem levitarum, et de possessione civitatis in medio partium principis, erit inter terminum Juda et inter terminum Benjamin, et ad principem pertinebit.

23. Et reliquis tribubus, a plaga orientali usque ad plagam occidentalem, Benjamin una.

24. Et contra terminum Benjamin, a plaga orientali usque ad plagam occidentalem, Simeon una.

25. Et super terminum Simeonis, a plaga orientali usque ad plagam occidentalem, Issachar una.

26. Et super terminum Issachar, a plaga orientali usque ad plagam occidentalem, Zabulon una.

27. Et super terminum Zabulon, a plaga orientali usque ad plagam maris, Gad una.

28. Et super terminum Gad, ad plagam austri in meridie, et erit finis de Thamar usque ad aquas contradictionis Cades; hereditas contra mare magnum.

29. Hæc est terra quam mittetis in sortem tribubus Israel, et hæc partitiones earum, ait Dominus Deus.

30. Et hi egressus civitatis. A plaga septentrionali quingentos et quatuor millia mensurabis.

31. Et portæ civitatis ex nominibus tribuum Israel. Portæ tres a septentrione: porta Ruben una, porta Juda una, porta Levi una.

32. Et ad plagam orientalem quingentos et quatuor millia; et portæ tres: porta Joseph una, porta Benjamin una, porta Dan una.

22. Or ce qui restera de la propriété des lévites et de la propriété de la ville au milieu des autres parts, et qui appartiendra au prince, sera entre la limite de Juda et la limite de Benjamin.

23. Quant aux autres tribus, depuis la région orientale jusqu'à la région occidentale, Benjamin, une part.

24. Et près de la frontière de Benjamin, depuis la région orientale jusqu'à la région occidentale, Siméon, une part.

25. Et près de la frontière de Siméon, depuis la région orientale jusqu'à la région occidentale, Issachar, une part.

26. Et près de la frontière d'Issachar, depuis la région orientale jusqu'à la région occidentale, Zabulon, une part.

27. Et près de la frontière de Zabulon, depuis la région orientale jusqu'à celle de la mer, Gad, une part.

28. Et près de la frontière de Gad, vers la région méridionale, sera la frontière depuis Thamar jusqu'aux eaux de contradiction de Cadès; l'héritage s'étendra vers la grande mer.

29. Telle est la terre que vous distribuerez au sort entre les tribus d'Israël, et tels seront leurs partages, dit le Seigneur Dieu.

30. Et voici les issues de la ville. Du côté du septentrion, tu mesureras quatre mille cinq cents *cannes*.

31. Et les portes de la ville prendront les noms des tribus d'Israël. Il y aura trois portes au septentrion: la porte de Ruben, la porte de Juda et la porte de Lévi.

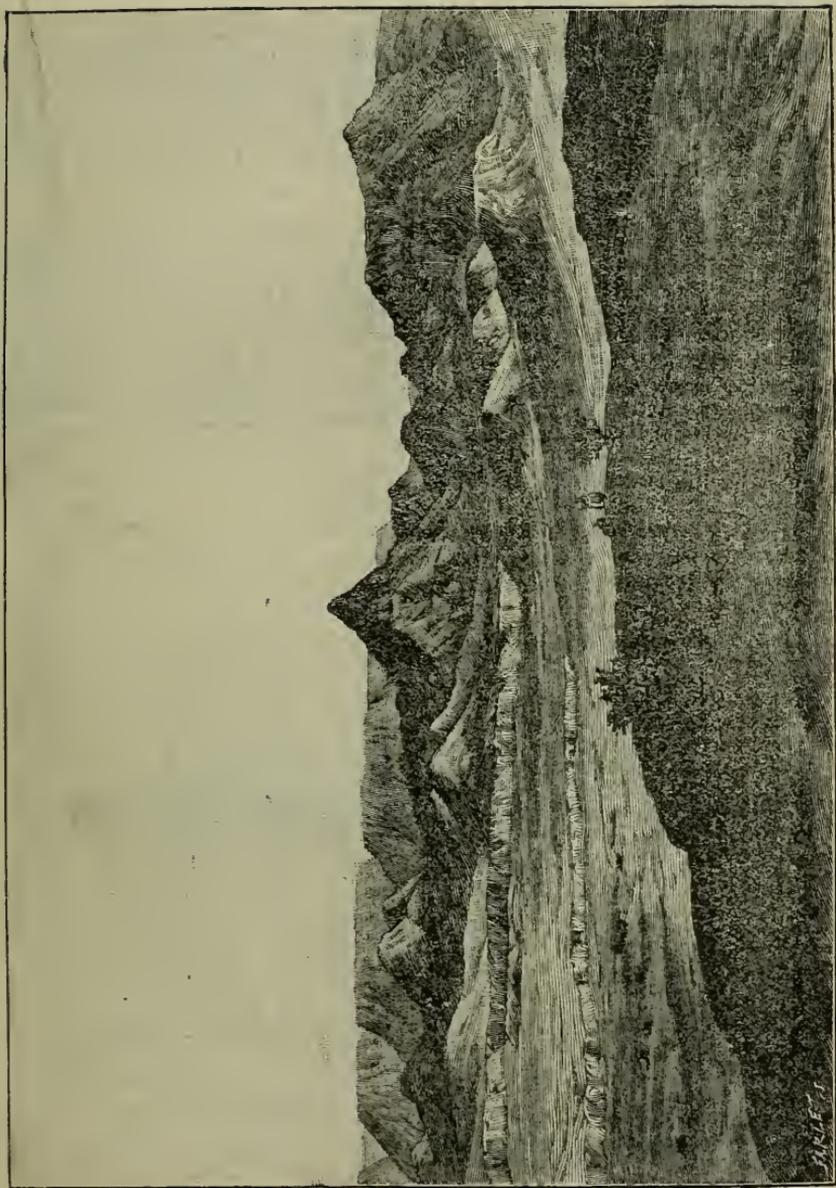
32. Du côté de l'orient tu mesureras quatre mille cinq cents *cannes*; et il y aura trois portes: la porte de Joseph, la porte de Benjamin et la porte de Dan.

De possessione autem... (vers. 22). Le narrateur complète ce qui regarde le domaine du prince, en rappelant quelles étaient ses limites dans tous les sens. — *Inter... Juda et... Benjamin*: ainsi qu'il résulte des versets 7 et 23.

23-29. Les territoires des cinq tribus du sud. — Ces tribus étaient celles de Benjamin, de Siméon, d'Issachar, de Zabulon et de Gad. — *Super terminum Gad* (vers. 28). Ézéchiél avait commencé son énumération (vers. 1) en étant la limite septentrionale de la Terre sainte; il la termine par l'indication réitérée de la limite méridionale. Cf. XLVII, 19 et la note. — Au lieu de *hereditas*, l'hébreu dit: le torrent; c.-à-d., le torrent d'Égypte (XLVII, 19). — *Hæc est terra...* Conclusion générale (vers. 29). Le détail *in sortem* ne concerne point les parts des tribus, puisque Dieu lui-même s'est chargé de les dis-

tribuer, mais les lots individuels des membres de chaque tribu.

30-35. Les portes de la ville. — Les dimensions de la ville dans tous les sens (*egressus*) sont d'abord signalées pour la seconde fois, en tête de ce passage (vers. 30). Comp. le vers. 16. — *Portæ civitatis*. Il y en a douze, trois à chacun des points cardinaux; leurs noms sont empruntés aux douze tribus. Cf. Apoc. XXI, 12 et ss. — *A septentrione...* Comme pour la description des limites du pays (XLVII, 15) et pour le partage du territoire (cf. XLVIII, 1), le narrateur commence par le nord. De ce côté, les trois portes sont nommées d'après trois des fils de Lia; celles de l'est le sont d'après les deux fils de Rachel et un fils de Bala; celles du nord, d'après trois autres fils de Lia; celles de l'ouest, d'après les deux fils de Zelpha et l'autre fils de



Désert de Cadès.

33. Et ad plagam meridianam, quingentos et quatuor millia metieris; et portæ tres : porta Simeonis una, porta Issachar una, porta Zabulon una.

34. Et ad plagam occidentalem, quingentos et quatuor millia; et portæ eorum tres : porta Gad una, porta Aser una, porta Nephthali una.

35. Per circuitum, decem et octo millia; et nomen civitatis ex illa die : Dominus ibidem.

33. Du côté du midi tu mesureras quatre mille cinq cents *cannes*; et il y aura trois portes : la porte de Siméon, la porte d'Issachar et la porte de Zabulon.

34. Du côté du couchant tu mesureras quatre mille cinq cents *cannes*; et il y aura trois portes : la porte de Gad, la porte d'Aser et la porte de Nephthali.

35. Son circuit sera de dix-huit mille *cannes*, et à partir de ce jour le nom de la ville sera : Le Seigneur est avec elle.

Bala. — *Porta Joseph* (vers. 32^b). La tribu de Lévi étant représentée par une porte (comp. le vers. 31^b), il était nécessaire, pour ne point dépasser le chiffre de douze, de ramener à leur unité primitive les tribus d'Éphraïm et de Manassé, issues l'une et l'autre de Joseph. — *Per circuitum...* (vers. 35). La circonférence totale de la ville était de 18 000 roseaux (4 500 × 4; comp. les vers. 16 et 30). — *Dominus ibidem*. Cf. Apoc. xxi, 3. Après avoir abandonné son in-

grate capitale (cf. xi, 22-23), Jéhovah l'avait purifiée par le châtement; puis il y était rentré (cf. xliii, 1 et ss.), en promettant d'y résider à jamais. Il ne peut mieux marquer le caractère inébranlable de cette promesse, qu'en donnant à la nouvelle Jérusalem un nom qui la lui rappellerait sans cesse. Nom des plus consolants, qui exprime « la somme de tous les biens, la durée perpétuelle de la théocratie, sa sainteté, et la toute-puissance de Dieu ».

